



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet annuel de performances

Annexe au projet de loi de finances pour 2025

Budget général
Mission ministérielle

Défense

2025



Note explicative

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-5° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe l'ensemble des moyens alloués à une politique publique et regroupés au sein d'une mission. Il comprend les projets annuels de performances (PAP) des programmes qui lui sont associés.

Cette annexe par mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les emplois demandés pour 2025 en les détaillant par destination (programme et action) et par nature de dépense (titre et catégorie).

Elle inclut une présentation de la programmation stratégique des crédits de la mission, de leur évolution et des principales réformes mises en œuvre.

Suite aux modifications apportées à la maquette missions/programmes/actions dans le cadre de la construction du projet de loi de finances pour 2025 et afin de permettre une analyse des écarts avec la loi de finances pour 2024, il a été décidé de retraiter, lorsque cela était pertinent, les données de la loi de finances pour 2024 dans les documents budgétaires annexés au projet de loi de finances pour 2025.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ La présentation des crédits et des dépenses fiscales associées

Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination et par nature de dépense. Les prévisions des fonds de concours et attributions de produits attendus en 2025 sont également précisées.

Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation (qui figure également dans le tome 2 de l'annexe Voies et moyens).

■ Le projet annuel de performances qui regroupe :

- la présentation stratégique du programme ;
- la présentation des objectifs et des indicateurs de performance ;
- la justification au premier euro des crédits qui développe le contenu physique et financier des actions menées sur le programme ainsi que les déterminants de la dépense et présente un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement ;
- une présentation des principaux opérateurs et de leurs emplois.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

Sommaire

MISSION : Défense	9
Présentation stratégique de la mission	10
Récapitulation des crédits et des emplois	14
PROGRAMME 144 : Environnement et prospective de la politique de défense	25
Présentation stratégique du projet annuel de performances	26
Objectifs et indicateurs de performance	29
1 – Améliorer le niveau de sécurité des forces et du patrimoine industriel et économique lié à la défense (DRSD)	29
2 – Développer les capacités scientifiques technologiques et industrielles nécessaires à la défense	30
3 – Contribuer à l'autorisation et au contrôle des transferts des biens et technologies sensibles	31
4 – Développer des capacités spatiales et de défense souveraines	32
Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales	34
Justification au premier euro	37
Éléments transversaux au programme	37
Dépenses pluriannuelles	40
Justification par action	42
03 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France	42
07 – Prospective de défense	49
08 – Relations internationales et diplomatie de défense	62
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	65
Opérateurs	67
ENSTA Bretagne - Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne	67
ENSTA Paris - Ecole nationale supérieure de techniques avancées	69
IPP - Institut Polytechnique de Paris	72
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace	75
ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales	76
X - Ecole polytechnique	78
PROGRAMME 178 : Préparation et emploi des forces	83
Présentation stratégique du projet annuel de performances	84
Objectifs et indicateurs de performance	86
1 – Commander des forces, aptes à comprendre et influencer	86
2 – Entraîner les forces	92
3 – Soutenir les forces	94
4 – Préparer l'avenir	99
Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales	101
Justification au premier euro	106
Éléments transversaux au programme	106
Dépenses pluriannuelles	109
Justification par action	111
01 – Planification des moyens et conduite des opérations	111
02 – Préparation des forces terrestres	125
03 – Préparation des forces navales	134
04 – Préparation des forces aériennes	142
05 – Logistique et soutien interarmées	154
06 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	176
07 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	178
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	180

Opérateurs	182
<i>Ecole de l'air et de l'espace</i>	182
<i>Ecole navale</i>	184
PROGRAMME 212 : Soutien de la politique de la défense	187
Présentation stratégique du projet annuel de performances	188
Objectifs et indicateurs de performance	191
1 – Réussir la transformation du ministère et garantir les grands équilibres portés par la LPM	191
2 – Mettre les infrastructures à la disposition des forces armées en maîtrisant les coûts et les délais.	194
3 – Rationaliser le développement des projets informatiques	194
4 – Renforcer l'efficacité du soutien sur des fonctions cibles	195
5 – Accompagner la politique d'égalité entre les femmes et les hommes	197
Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales	199
Justification au premier euro	208
<i>Éléments transversaux au programme</i>	208
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	229
<i>Justification par action</i>	237
04 – Politique immobilière	237
05 – Systèmes d'information, d'administration et de gestion	241
06 – Politiques des ressources humaines	245
08 – Politique culturelle et éducative	251
10 – Restructurations	255
11 – Pilotage, soutien et communication	258
50 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	262
51 – Prospective de défense - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	263
52 – Relations internationales	263
53 – Préparation et conduite des opérations d'armement - Personnel travaillant pour le programme "Équipement des forces "	264
54 – Planification des moyens et conduite des opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	264
55 – Préparation des forces terrestres - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	265
56 – Préparation des forces navales - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	265
57 – Préparation des forces aériennes- Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	266
58 – Logistique et soutien interarmées - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	266
59 – Surcoûts liés aux opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	267
60 – Politique immobilière - Personnel travaillant pour l'action "Politique immobilière"	267
61 – Action sociale, chômage et pensions	267
62 – Politique culturelle et éducative - gestion et communication des archives historiques de la défense - Personnel travaillant pour l'action "Politique culturelle et éducative"	268
63 – Restructurations - RH	268
64 – Pilotage, soutien - Personnel travaillant pour l'action " Pilotage, soutien "	268
65 – Journée défense et citoyenneté - Personnel travaillant pour le programme "Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant"	269
66 – Rayonnement et contribution extérieure	269
67 – Pilotage, soutien et communication - dépenses de personnel des cabinets et des organismes rattachés / RH	270
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	271
Opérateurs	273
<i>ECPAD - Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la défense</i>	273
<i>Musée de l'air et de l'espace</i>	275
<i>Musée de l'armée</i>	277
<i>Musée national de la marine</i>	279
<i>SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine</i>	281

PROGRAMME 146 : Équipement des forces	283
Présentation stratégique du projet annuel de performances	284
Objectifs et indicateurs de performance	287
1 – Mettre à la disposition des armées les armements et matériels nécessaires au succès des opérations des forces armées	287
2 – Assurer une efficacité maximale de la dépense d'équipement des forces	289
Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales	291
Justification au premier euro	298
<i>Éléments transversaux au programme</i>	298
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	304
<i>Justification par action</i>	305
06 – Dissuasion	305
07 – Commandement et maîtrise de l'information	319
08 – Projection - mobilité - soutien	380
09 – Engagement et combat	408
10 – Protection et sauvegarde	467
11 – Préparation et conduite des opérations d'armement	493
12 – Parts étrangères et programmes civils	499
13 – Soutien à l'effort de défense de pays tiers	500
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	502

MISSION
Défense

Présentation stratégique de la mission

PRESENTATION STRATEGIQUE

Le projet de loi de finances 2025, conforme à ce que prévoit la LPM 2024-2030, prévoit une augmentation de 3,3 Md€ des crédits consacrés à la mission « Défense » par rapport à la LFI 2024.

Il s'agira de poursuivre l'accélération de la transformation des armées vers un modèle crédible, équilibré et cohérent, maintenant le rang de la France parmi les grandes puissances militaires et garantissant une autonomie stratégique, en s'appuyant sur l'excellence et le dévouement de leurs personnels militaires et civils.

Depuis la promulgation de la LPM, les équilibres stratégiques ont été déstabilisés avec notamment des coups d'État en Afrique, les conflits au Haut-Karabagh et au Proche-Orient, les tensions exacerbées en mer Rouge et en mer de Chine ainsi que les menaces terroristes sur le territoire national. La persistance du conflit ukrainien vient également confirmer la nécessité d'être capable de durer pour soutenir le partenaire et de faire peser une menace crédible face à un compétiteur étatique, en s'insérant dans le double cadre européen et de l'OTAN. À cela s'ajoutent les catastrophes issues du bouleversement climatique face auxquelles les armées sont amenées à intervenir. En parallèle sur le plan technologique, la généralisation accélérée des usages de l'intelligence artificielle ou l'avènement attendu du quantique s'imposent comme un changement de paradigme.

C'est pourquoi le budget 2025 de la mission « Défense », dont les ressources totales s'élèvent à 50,5 milliards d'euros (CP) hors pensions civiles et militaires de retraite, intègre quatre inflexions stratégiques :

- un nouvel effort prioritaire IA, en déclinaison de la stratégie ministérielle présentée par le Ministre en mars 2024 ;
- la prise en compte de la démarche « fidélisation 360° » lancée en mars 2024 ;
- la concrétisation du rééquilibrage stratégique, qui consiste principalement à adapter le dispositif en Afrique dans une logique de co-construction avec nos partenaires et à renforcer notre positionnement au sein de l'OTAN, notamment en faveur de l'effort sur le flanc Est ;
- l'accélération de l'effort prévu en LPM pour l'acquisition de munitions pour tenir compte de l'évolution du contexte géostratégique (Ukraine, actions de feu en mer Rouge...).

Ce budget reflète par ailleurs les ambitions et priorités portées par le chef de l'État :

- un renforcement de nos moyens alloués à la défense du territoire national, en particulier de nos outre-mer ;
- un durcissement des soutiens opérationnels et des éléments d'environnement des forces, l'affermissement des services de soutien et le renforcement du service de santé ;
- un renforcement des moyens concourant aux exigences d'une dissuasion nucléaire robuste et crédible (+508 M€ (CP) par rapport à la LFI 2024) et au développement de la coopération capacitaire à l'échelle européenne ;
- la poursuite des efforts prioritaires, dans le domaine capacitaire notamment, ciblés par la LPM (innovation, espace, drones, défense sol-air) ;
- la poursuite de la modernisation des équipements (+1 454 M€ (CP) au titre des PEM par rapport à la LFI 2024) et la poursuite de l'effort en faveur de l'activité des forces via le maintien en condition des équipements (+160 M€ (CP) au titre de l'EPM) ;

S'agissant de la masse salariale et des effectifs, le budget 2025 prévoit les crédits nécessaires à la poursuite des objectifs de la LPM 2024-2030, au premier rang desquels figure l'intensification de l'attractivité et de la fidélisation des personnels.

Conformément à l'article 7 de la LPM, l'année 2025 portera ainsi de nouveau un effort catégoriel important. Les réformes catégorielles sont l'un des piliers de la recherche d'expertise et de compétences, essentielle à la transformation de la ressource humaine du ministère d'ici à 2030. Leur efficacité est déjà perceptible, comme en attestent les premiers résultats RH de la gestion 2024 ; fortement attendues par les personnels militaires, les réformes indiciaires induisent en particulier, avant même leur entrée en vigueur, un fort effet de fidélisation qui se

lit dans la diminution du nombre de départs. La fidélisation des officiers permettra ainsi au ministère de retenir les personnels militaires d'encadrement et détenteurs de compétences rares dont il a besoin, grâce à une rémunération conforme à leurs responsabilités.

Par ailleurs, les crédits 2025 permettront la poursuite de la montée en puissance du format des armées, avec des créations de postes plus nombreuses qu'en 2024, un niveau d'entraînement opérationnel accru, ou encore la poursuite de l'effort en faveur de la réserve opérationnelle – dans une perspective de doublement du nombre d'engagements à servir d'ici à 2030.

■ PRINCIPALES REFORMES

La LPM 2024-2030 fixe un cadre pluriannuel de renforcement du modèle d'armée et de préservation de sa cohérence. L'objectif est de maintenir sur le temps long un standard d'armée efficace, capable d'intégrer au fil de l'eau les évolutions et les innovations qui lui sont utiles, apte à opérer de manière intégrée dans tous les milieux et dans lequel forces conventionnelles et forces nucléaires s'épaulent mutuellement.

Pour ce qui concerne les armées, l'annuité 2025, dans la continuité de 2024, accentuera l'effort de réparation, de transformation et de soutien à notre industrie. Elle illustre le pivot de la LPM 2024-2030, en particulier s'agissant des nouveaux efforts en termes de robotisation, de munitions, de cyber, de spatial et de combat terrestre, pour répondre aux défis qui se présentent dans les nouveaux espaces de conflictualité.

Les principales livraisons pour 2025 portent sur la frégate de défense et d'intervention (Amiral Ronarc'h), 2 modules de lutte contre les mines, 2 avions Atlantique 2 rénovés, 12 Mirage 2000D rénovés, 14 Rafale, 7 pods de désignation laser NG, 1 MRTT après conversion d'un A330-200, 6 hélicoptères Tigre rétrofités HAD, 28 véhicules légers et 30 poids lourds forces spéciales, 73 VLTP sanitaires et 308 véhicules SCORPION (SERVAL, MEPAC, GRIFFON et JAGUAR), 103 VBL régénérés, 4 infrastructures SCORPION, 8 000 fusils d'assaut HK416, des torpilles lourdes F21, des kits missiles EXOCET, des missiles SCALP et MMP.

L'annuité 2025 permettra de maintenir un niveau d'ambition élevé pour l'innovation, dont les enjeux sont considérables dans les domaines opérationnel, capacitaire, technologique et industriel, afin de conserver une base industrielle et technologique de défense (BITD) autonome.

Elle poursuivra le renforcement des forces morales et de la cohésion nationale, au travers des actions menées en faveur de la jeunesse et de l'amélioration des conditions de vie des militaires et de leurs familles.

Les directions et services de soutien poursuivront et accentueront leur transformation. L'effort de subsidiarité sera poursuivi.

OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

OBJECTIF 1 : Mettre à la disposition des armées les armements et matériels nécessaires au succès des opérations des forces armées (P146)

Indicateur 1.1 : Taux de réalisation des équipements (P146)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Progression dans la réalisation des opérations d'armement principales	%	73,8	64,8	85	85	85	85
dont progression dans la réalisation des opérations d'armement principales du système de forces commandement et maîtrise de l'information	%	97,6	46,7	80	80	80	80
dont progression dans la réalisation des opérations d'armement principales du système de forces projection- mobilité- soutien	%	42,2	59	80	80	80	80
dont progression dans la réalisation des opérations d'armement principales du système de forces engagement et combat	%	60,9	87,8	85	85	85	85
dont progression dans la réalisation des opérations d'armement principales du système de forces protection et sauvegarde	%	99,3	64,2	85	85	85	85
Taux de réalisation des livraisons valorisées	%	61,3	87,9	85	85	85	85

Précisions méthodologiques

Source des données : l'indicateur est constitué à partir des informations fournies par le contrôle de gestion de la DGA (tableau de bord de décembre de l'année). Les jalons sont ceux décrits dans les fiches JPE. Ils correspondent à des commandes, des livraisons, des jalons techniques ou des étapes importantes du programme à franchir dans l'année considérée.

Mode de calcul : les indicateurs de progression dans la réalisation des opérations d'armement principales s'appuient sur les données concernant l'état des commandes et des livraisons prévues et réalisées en cours d'année pour chacune des opérations d'armement entrant dans le périmètre, ou le franchissement d'autres jalons significatifs marquant l'avancée des opérations d'armement de l'ensemble des systèmes de forces.

Le sous-indicateur de progression dans la réalisation est la moyenne non pondérée des progressions de jalons de chaque système de forces.

Le calcul des sous indicateurs de progression dans la réalisation prend en compte les avances et retard des opérations : les jalons prévus en N en PAP N et franchis en N-1 sont déduits des jalons à franchir en N, les jalons prévus en N-1 mais non franchis en N-1 sont ajoutés aux jalons à franchir en N.

Le taux de réalisation des livraisons valorisées donne le rapport entre le montant total des livraisons valorisées réalisées et le montant total des livraisons valorisées prévues en construction du PLF. Le calcul du taux de réalisation est le rapport entre un numérateur et un dénominateur symétrique qui sont calculés ainsi : le numérateur est le réalisé des livraisons valorisées prévues au dénominateur, le dénominateur correspond aux livraisons valorisées prévues au PAP N en N et en N -1 si elles n'ont pas été totalement réalisées en N -1. Par construction, le taux de réalisation des livraisons valorisées peut atteindre 100 %.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Le programme 146 conserve pour les années à venir les taux de réalisation des équipements par système de force. Le choix de maintenir un niveau élevé s'explique par le choix de garder un niveau d'exigence identique à la précédente LPM ainsi que la volonté des co-responsables du programme 146 de satisfaire le besoin opérationnel exprimé par les forces armées.

La maîtrise des risques du programme 146 passe par un contrôle systématique de ses principaux engagements au travers d'un contrôle interne financier associant le contrôle budgétaire à une comitologie proportionnée aux enjeux des opérations, telle que prévue par la gouvernance ministérielle des investissements actualisée en 2019.

L'objectif de 85 % pour le taux de réalisation des livraisons valorisées est maintenu. L'assiette de calcul prend en compte des jalons spécifiques avec un poids financier plus ou moins important à chaque année. Cet indicateur est

complémentaire avec le taux de réalisation, d'où la cohérence de maintenir un objectif élevé et proche de ce dernier.

Récapitulation des crédits et des emplois

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION POUR 2024 ET 2025

Programme / Action / Sous-action LFI 2024 PLF 2025	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
144 – Environnement et prospective de la politique de défense	2 198 423 067 2 173 138 952	-1,15 %	320 000 320 000	1 967 619 198 2 076 223 248	+5,52 %	320 000 320 000
03 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France	540 674 055 434 396 188	-19,66 %	320 000 320 000	476 229 395 508 136 035	+6,70 %	320 000 320 000
03-31 – Renseignement extérieur	509 004 055 405 878 132	-20,26 %	300 000 300 000	425 276 426 479 624 031	+12,78 %	300 000 300 000
03-32 – Renseignement de sécurité de défense	31 670 000 28 518 056	-9,95 %	20 000 20 000	50 952 969 28 512 004	-44,04 %	20 000 20 000
07 – Prospective de défense	1 613 552 823 1 640 637 610	+1,68 %		1 447 193 614 1 470 000 778	+1,58 %	
07-01 – Recherche stratégique	9 847 363 11 955 757	+21,41 %		9 647 363 11 950 713	+23,88 %	
07-02 – Prospective des systèmes de forces	27 531 208 28 617 571	+3,95 %		27 531 208 28 498 905	+3,51 %	
07-03 – Etudes amont	1 183 159 209 1 204 164 573	+1,78 %		1 017 000 000 1 033 651 451	+1,64 %	
07-04 – Gestion des moyens et subventions	393 015 043 395 899 709	+0,73 %		393 015 043 395 899 709	+0,73 %	
08 – Relations internationales et diplomatie de défense	44 196 189 98 105 154	+121,98 %		44 196 189 98 086 435	+121,93 %	
178 – Préparation et emploi des forces	16 569 476 955 15 265 976 430	-7,87 %	415 329 970 407 080 654	13 562 508 731 14 318 070 053	+5,57 %	415 329 970 407 080 654
01 – Planification des moyens et conduite des opérations	1 120 137 726 1 362 895 429	+21,67 %		1 034 836 502 1 287 185 746	+24,39 %	
01-10 – Emploi des forces	592 273 701 643 050 690	+8,57 %		524 045 180 626 420 303	+19,54 %	
01-11 – Renseignement d'intérêt militaire	69 860 668 84 723 439	+21,27 %		65 380 323 75 953 801	+16,17 %	
01-14 – Systèmes d'information et de communication	434 253 734 607 821 114	+39,97 %		416 758 532 557 361 781	+33,74 %	
01-21 – Infrastructures SIC	23 749 623 27 300 186	+14,95 %		28 652 467 27 449 861	-4,20 %	
02 – Préparation des forces terrestres	2 861 718 933 2 757 164 248	-3,65 %	5 997 000 5 997 000	2 193 505 544 2 210 607 675	+0,78 %	5 997 000 5 997 000
02-01 – Commandement et activités des forces terrestres	225 598 798 249 668 822	+10,67 %		215 868 494 240 554 036	+11,44 %	
02-05 – Ressources humaines des forces terrestres	128 936 903 140 089 411	+8,65 %		122 474 068 138 333 669	+12,95 %	
02-07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces terrestres	1 867 771 334 1 800 266 871	-3,61 %	3 027 000 3 027 000	1 470 193 487 1 465 083 026	-0,35 %	3 027 000 3 027 000
02-08 – Environnement opérationnel des forces terrestres	378 255 907 262 824 201	-30,52 %	2 970 000 2 970 000	261 022 079 259 080 415	-0,74 %	2 970 000 2 970 000
02-11 – Infrastructures terrestres	261 155 991 304 314 943	+16,53 %		123 947 416 107 556 529	-13,22 %	
03 – Préparation des forces navales	3 710 430 886 4 235 910 433	+14,16 %	21 500 000 14 500 000	3 447 214 775 3 816 219 155	+10,70 %	21 500 000 14 500 000

Programme / Action / Sous-action LFI 2024 PLF 2025	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
03-01 – Commandement et activités des forces navales	430 641 861 497 217 054	+15,46 %	4 800 000 5 779 167	427 960 457 526 153 190	+22,94 %	4 800 000 5 779 167
03-05 – Ressources humaines des forces navales	86 675 589 85 609 443	-1,23 %	2 000 000 1 500 000	77 137 075 87 719 107	+13,72 %	2 000 000 1 500 000
03-07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces navales	2 747 962 133 3 025 881 924	+10,11 %	14 700 000 7 220 833	2 476 120 728 2 747 550 005	+10,96 %	14 700 000 7 220 833
03-08 – Environnement opérationnel des forces navales	115 856 630 125 880 179	+8,65 %		128 361 794 107 321 943	-16,39 %	
03-11 – Infrastructures maritimes	329 294 673 501 321 833	+52,24 %		337 634 721 347 474 910	+2,91 %	
04 – Préparation des forces aériennes	4 846 799 251 3 330 674 958	-31,28 %	167 826 937 174 600 000	3 493 179 119 3 539 011 845	+1,31 %	167 826 937 174 600 000
04-02 – Commandement et activités centralisées des forces aériennes	27 557 501 34 021 447	+23,46 %		21 783 983 33 096 602	+51,93 %	
04-03 – Activités des forces aériennes	616 965 545 519 182 478	-15,85 %	97 400 000 16 316 207	424 340 616 514 973 394	+21,36 %	97 400 000 16 316 207
04-04 – Activités des forces aériennes stratégiques	90 017 483 123 698 945	+37,42 %		203 835 171 265 355 896	+30,18 %	
04-05 – Ressources humaines des forces aériennes	171 716 492 123 862 234	-27,87 %	200 000 222 922	157 894 987 119 656 974	-24,22 %	200 000 222 922
04-06 – Entretien et équipements des forces aériennes	3 749 404 364 2 355 603 229	-37,17 %	70 226 937 158 060 871	2 507 616 958 2 417 554 544	-3,59 %	70 226 937 158 060 871
04-11 – Infrastructures aériennes	146 940 738 126 200 000	-14,12 %		141 514 737 131 584 409	-7,02 %	
04-12 – Activités spatiales	44 197 128 48 106 625	+8,85 %		36 192 667 56 790 026	+56,91 %	
05 – Logistique et soutien interarmées	3 430 390 159 2 979 331 362	-13,15 %	220 006 033 211 983 654	2 793 772 791 2 865 045 632	+2,55 %	220 006 033 211 983 654
05-11 – Infrastructures de santé	55 058 650 37 224 607	-32,39 %		65 664 007 61 039 587	-7,04 %	
05-80 – Fonction santé	219 046 414 247 444 329	+12,96 %	177 930 000 170 900 000	217 754 672 256 849 466	+17,95 %	177 930 000 170 900 000
05-82 – Soutien des forces par les bases de défense	1 907 043 309 1 271 674 049	-33,32 %	10 480 000 10 190 000	1 347 052 930 1 154 858 331	-14,27 %	10 480 000 10 190 000
05-83 – Soutiens complémentaires	161 196 798 222 480 232	+38,02 %		158 961 154 168 804 965	+6,19 %	
05-84 – Service interarmées des munitions	22 088 461 20 709 902	-6,24 %	300 000 300 000	21 146 667 20 129 728	-4,81 %	300 000 300 000
05-85 – Service du commissariat aux armées	911 505 692 898 902 186	-1,38 %	31 296 033 30 593 654	837 627 042 929 670 273	+10,99 %	31 296 033 30 593 654
05-89 – Infrastructure des soutiens	154 450 835 280 896 057	+81,87 %		145 566 319 273 693 282	+88,02 %	
06 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	570 000 000 570 000 000			570 000 000 570 000 000		
07 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	30 000 000 30 000 000			30 000 000 30 000 000		
212 – Soutien de la politique de la défense	24 680 312 287 24 766 940 323	+0,35 %	264 357 610 259 483 933	24 634 250 116 24 919 730 428	+1,16 %	264 357 610 259 483 933
04 – Politique immobilière	637 439 275 669 302 477	+5,00 %		611 538 995 827 478 761	+35,31 %	
05 – Systèmes d'information, d'administration et de gestion	186 440 000 197 670 386	+6,02 %		150 478 695 171 860 184	+14,21 %	
06 – Politiques des ressources humaines	207 504 579 223 173 057	+7,55 %		198 444 194 209 486 216	+5,56 %	
06-03 – Reconversion	39 146 735 33 108 746	-15,42 %		37 354 321 33 108 746	-11,37 %	
06-04 – Action sociale et inclusion	134 668 957 150 026 435	+11,40 %		134 895 041 147 439 971	+9,30 %	

Programme / Action / Sous-action LFI 2024 PLF 2025	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
06-05 – Ressources humaines civiles	33 688 887 40 037 876	+18,85 %		26 194 832 28 937 499	+10,47 %	
08 – Politique culturelle et éducative	72 152 326 75 947 624	+5,26 %		78 844 066 75 211 504	-4,61 %	
08-01 – Actions culturelles et mise en valeur du patrimoine	67 161 571 70 643 488	+5,18 %		73 204 066 69 907 368	-4,50 %	
08-02 – Gestion et communication des archives historiques de la défense	4 990 755 5 304 136	+6,28 %		5 640 000 5 304 136	-5,96 %	
10 – Restructurations	10 888 818 3 521 656	-67,66 %		10 797 469 8 948 728	-17,12 %	
11 – Pilotage, soutien et communication	360 525 631 370 780 416	+2,84 %		378 785 039 400 200 328	+5,65 %	
50 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	709 227 618 735 513 728	+3,71 %		709 227 618 735 513 728	+3,71 %	
50-01 – Renseignement extérieur	562 749 082 586 434 782	+4,21 %		562 749 082 586 434 782	+4,21 %	
50-02 – Renseignement de sécurité et de défense	146 478 536 149 078 946	+1,78 %		146 478 536 149 078 946	+1,78 %	
51 – Prospective de défense - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	26 131 873 28 795 217	+10,19 %		26 131 873 28 795 217	+10,19 %	
51-01 – DGRIS / Administration centrale	26 131 873 28 795 217	+10,19 %		26 131 873 28 795 217	+10,19 %	
52 – Relations internationales	73 896 249 79 167 523	+7,13 %		73 896 249 79 167 523	+7,13 %	
52-01 – DGA / Soutien aux exportations	5 993 170 6 570 937	+9,64 %		5 993 170 6 570 937	+9,64 %	
52-02 – DGRIS / Diplomatie de défense	67 903 079 72 596 586	+6,91 %		67 903 079 72 596 586	+6,91 %	
53 – Préparation et conduite des opérations d'armement - Personnel travaillant pour le programme "Équipement des forces "	2 413 571 628 2 422 549 057	+0,37 %		2 413 571 628 2 422 549 057	+0,37 %	
53-01 – Soutien aux opérations d'armement	2 413 571 628 2 422 549 057	+0,37 %		2 413 571 628 2 422 549 057	+0,37 %	
54 – Planification des moyens et conduite des opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	1 529 260 516 1 478 342 779	-3,33 %		1 529 260 516 1 478 342 779	-3,33 %	
54-01 – Commandement des armées	207 673 960 109 696 313	-47,18 %		207 673 960 109 696 313	-47,18 %	
54-02 – Organismes interarmées à vocation opérationnelle	271 234 537 263 360 303	-2,90 %		271 234 537 263 360 303	-2,90 %	
54-03 – Commandement de la cyberdéfense	94 853 609			94 853 609		
54-04 – EMA/Organismes interarmées /SC Performance	141 891 742 139 691 144	-1,55 %		141 891 742 139 691 144	-1,55 %	
54-05 – EMA / Relations internationales militaires / PPE	164 242 974 161 813 768	-1,48 %		164 242 974 161 813 768	-1,48 %	
54-06 – Renseignement d'intérêt militaire	194 237 613 183 010 677	-5,78 %		194 237 613 183 010 677	-5,78 %	
54-07 – Systèmes d'information et de communication	549 979 690 525 916 965	-4,38 %		549 979 690 525 916 965	-4,38 %	
55 – Préparation des forces terrestres - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	8 077 490 503 8 143 190 661	+0,81 %	920 000 920 000	8 077 490 503 8 143 190 661	+0,81 %	920 000 920 000
55-01 – Ressources humaines des forces terrestres	8 077 490 503 8 143 190 661	+0,81 %	920 000 920 000	8 077 490 503 8 143 190 661	+0,81 %	920 000 920 000
56 – Préparation des forces navales - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 877 625 045 2 904 632 437	+0,94 %		2 877 625 045 2 904 632 437	+0,94 %	

Programme / Action / Sous-action <small>LFI 2024 PLF 2025</small>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
56-01 – Ressources humaines des forces navales	2 877 625 045 2 904 632 437	+0,94 %		2 877 625 045 2 904 632 437	+0,94 %	
57 – Préparation des forces aériennes- Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 896 156 878 2 865 874 414	-1,05 %		2 896 156 878 2 865 874 414	-1,05 %	
57-01 – Ressources humaines des forces aériennes	2 896 156 878 2 865 874 414	-1,05 %		2 896 156 878 2 865 874 414	-1,05 %	
58 – Logistique et soutien interarmées - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 859 760 825 2 850 744 976	-0,32 %	263 437 610 258 563 933	2 859 760 825 2 850 744 976	-0,32 %	263 437 610 258 563 933
58-01 – Fonction pétrolière et énergies alternatives	146 294 721 149 543 793	+2,22 %		146 294 721 149 543 793	+2,22 %	
58-02 – Logistique et soutien interarmées / CICoS	98 948 706 93 620 630	-5,38 %		98 948 706 93 620 630	-5,38 %	
58-04 – Service interarmées des munitions	101 093 969 100 746 123	-0,34 %		101 093 969 100 746 123	-0,34 %	
58-05 – Service du commissariat des armées	1 534 206 858 1 476 444 882	-3,76 %		1 534 206 858 1 476 444 882	-3,76 %	
58-06 – Fonction santé	979 216 571 1 030 389 548	+5,23 %	263 437 610 258 563 933	979 216 571 1 030 389 548	+5,23 %	263 437 610 258 563 933
59 – Surcoûts liés aux opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	200 000 000 150 000 000	-25,00 %		200 000 000 150 000 000	-25,00 %	
59-01 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	100 000 000 100 000 000			100 000 000 100 000 000		
59-02 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	100 000 000 50 000 000	-50,00 %		100 000 000 50 000 000	-50,00 %	
60 – Politique immobilière - Personnel travaillant pour l'action "Politique immobilière"	509 055 342 507 157 098	-0,37 %		509 055 342 507 157 098	-0,37 %	
61 – Action sociale, chômage et pensions	282 769 332 300 032 382	+6,10 %		282 769 332 300 032 382	+6,10 %	
61-01 – Actions sociales et autres politiques des ressources humaines	151 656 366 155 259 394	+2,38 %		151 656 366 155 259 394	+2,38 %	
61-02 – Reconversion des personnels militaires - Chômage	120 250 985 132 631 094	+10,30 %		120 250 985 132 631 094	+10,30 %	
61-03 – Reconversion des personnels civils - Chômage	10 861 981 12 141 894	+11,78 %		10 861 981 12 141 894	+11,78 %	
62 – Politique culturelle et éducative - gestion et communication des archives historiques de la défense - Personnel travaillant pour l'action "Politique culturelle et éducative"	43 583 449 43 093 544	-1,12 %		43 583 449 43 093 544	-1,12 %	
63 – Restructurations - RH	52 523 568 37 486 364	-28,63 %		52 523 568 37 486 364	-28,63 %	
63-01 – Restructurations Personnels civils	24 393 568 16 760 194	-31,29 %		24 393 568 16 760 194	-31,29 %	
63-02 – Restructurations Personnels militaires	28 130 000 20 726 170	-26,32 %		28 130 000 20 726 170	-26,32 %	
64 – Pilotage, soutien - Personnel travaillant pour l'action " Pilotage, soutien "	396 900 004 407 044 810	+2,56 %		396 900 004 407 044 810	+2,56 %	
64-01 – Personnel du SGA employeur	281 239 664 289 234 422	+2,84 %		281 239 664 289 234 422	+2,84 %	
64-07 – Personnel de l'action sociale	66 963 160 68 199 258	+1,85 %		66 963 160 68 199 258	+1,85 %	
64-08 – Personnel de l'agence de reconversion de la Défense	48 697 180 49 611 130	+1,88 %		48 697 180 49 611 130	+1,88 %	
65 – Journée défense et citoyenneté - Personnel travaillant pour le programme "Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant"	128 875 258 123 069 949	-4,50 %		128 875 258 123 069 949	-4,50 %	
66 – Rayonnement et contribution extérieure	42 701 347 45 153 378	+5,74 %		42 701 347 45 153 378	+5,74 %	

Programme / Action / Sous-action LFI 2024 PLF 2025	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
66-02 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants non remboursés sous PMEA Mindef	13 739 221 15 860 280	+15,44 %		13 739 221 15 860 280	+15,44 %	
66-05 – Pilotage, soutien et communication - Elèves des classes préparatoires des lycées de la défense	1 437 860 1 543 930	+7,38 %		1 437 860 1 543 930	+7,38 %	
66-06 – Pilotage, soutien et communication - Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale	27 524 266 27 749 168	+0,82 %		27 524 266 27 749 168	+0,82 %	
67 – Pilotage, soutien et communication - dépenses de personnel des cabinets et des organismes rattachés / RH	85 832 223 104 696 390	+21,98 %		85 832 223 104 696 390	+21,98 %	
67-01 – Cabinet du Ministre des armées - Cabinet du ministre délégué auprès du Ministre des armées - sous-direction des cabinets	32 961 637 33 306 835	+1,05 %		32 961 637 33 306 835	+1,05 %	
67-02 – Contrôle général des armées	21 223 253 22 154 699	+4,39 %		21 223 253 22 154 699	+4,39 %	
67-03 – Direction Générale du Numérique	6 405 748 7 762 401	+21,18 %		6 405 748 7 762 401	+21,18 %	
67-04 – Délégation à l'Information et la Communication de la Défense	11 948 056 11 682 550	-2,22 %		11 948 056 11 682 550	-2,22 %	
67-05 – Gendarmerie de la Sureté de l'Armement Nucléaire	5 686 115 5 849 021	+2,86 %		5 686 115 5 849 021	+2,86 %	
67-06 – Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel défense - Agence Comptable des Services Industriels de l'Armement	3 840 308 3 990 270	+3,90 %		3 840 308 3 990 270	+3,90 %	
67-07 – Direction de la Protection des Installations, moyens et activités de la Défense	3 767 106 3 991 034	+5,94 %		3 767 106 3 991 034	+5,94 %	
67-08 – Agence ministérielle de l'intelligence artificielle de Défense	15 959 580			15 959 580		
146 – Équipement des forces	24 392 909 032 51 373 634 457	+110,61 %	54 502 420 54 505 016	16 591 352 498 18 689 519 719	+12,65 %	554 502 420 204 505 016
06 – Dissuasion	3 679 047 282 26 075 809 878	+608,77 %		5 279 277 069 5 734 237 067	+8,62 %	
06-14 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion M51	254 055 606 7 491 896 922	+2 848,92 %		857 694 967 876 065 922	+2,14 %	
06-17 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion - Air sol moyenne portée amélioré (ASMPA)	60 280 000 91 241 705	+51,36 %		140 250 572 142 396 734	+1,53 %	
06-18 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion Simulation	660 921 742 715 168 333	+8,21 %		619 306 371 706 165 881	+14,03 %	
06-19 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion - Autres opérations	1 705 413 900 4 917 176 875	+188,33 %		1 684 027 612 1 756 510 476	+4,30 %	
06-22 – Assurer la crédibilité opérationnelle de la dissuasion - soutien et mise en oeuvre des forces - toutes opérations	514 503 061 1 099 333 046	+113,67 %		919 939 695 963 651 972	+4,75 %	
06-23 – Assurer la crédibilité technique de la posture - toutes opérations	483 872 973 260 992 997	-46,06 %		423 976 920 544 048 752	+28,32 %	
06-24 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion – SNLE 3G	11 500 000 000			634 080 932 745 397 330	+17,56 %	
07 – Commandement et maîtrise de l'information	4 604 751 816 2 970 081 276	-35,50 %		2 765 459 692 3 181 168 283	+15,03 %	58 000 000 17 400 000
07-22 – Commander et conduire - Hébergement-Cloud	10 000 000	-100,00 %		698 228 1 876 766	+168,79 %	
07-23 – Commander et conduire - ARTEMIS IA	10 000 000 56 000 000	+460,00 %		35 662 655 43 228 489	+21,22 %	
07-24 – Commander et conduire - Système de commandement et de conduite des opérations aériennes (SCCOA)	15 000 000 509 720 000	+3 298,13 %		278 775 783 314 417 636	+12,79 %	
07-25 – Commander et conduire - Système d'information TERRE	33 270 680 103 040 000	+209,70 %		50 179 044 55 577 730	+10,76 %	

Programme / Action / Sous-action LFI 2024 PLF 2025	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
07-27 – Commander et conduire - Géographie numérique	4 089 998 69 773 299	+1 605,95 %		73 326 037 76 594 103	+4,46 %	
07-28 – Commander et conduire - Autres opérations	147 816 778 250 430 000	+69,42 %		47 258 615 96 384 603	+103,95 %	
07-29 – Commander et conduire - Système d'information des armées (SIA)	68 500 000 94 490 000	+37,94 %		99 551 066 103 927 864	+4,40 %	
07-30 – Communiquer - Cyber	541 100 000 108 740 000	-79,90 %		196 235 151 227 249 977	+15,80 %	
07-35 – Communiquer - Autres opérations	717 100 000 104 920 000	-85,37 %		176 659 810 192 064 913	+8,72 %	
07-36 – Communiquer - CONTACT	50 000 000			262 985 813 276 578 458	+5,17 %	
07-37 – Communiquer - DESCARTES	230 000 000 210 080 000	-8,66 %		84 351 711 88 405 286	+4,81 %	
07-42 – Espace - Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROEM	87 789 751 269 500 000	+206,98 %		38 754 733 16 601 518	-57,16 %	
07-43 – Espace - Communiquer - Moyens de communication satellitaire	100 056 314 173 340 000	+73,24 %		355 513 760 385 960 650	+8,56 %	36 000 000 10 800 000
07-44 – Espace - Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROIM	10 000 110 500 000	+1 104 900,00 %		78 199 781 111 316 152	+42,35 %	
07-45 – Espace - Maîtrise de l'Espace	1 210 000 000	-100,00 %		48 580 914 137 961 592	+183,98 %	
07-46 – Espace - Commander et conduire - OMEGA	150 000 000	-100,00 %		71 005 932 86 410 692	+21,70 %	
07-50 – Communiquer - Transmission	487 000 000 452 000 000	-7,19 %		61 088 659 23 327 693	-61,81 %	
07-60 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ALSR				8 732 994 19 789 651	+126,61 %	
07-61 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - CUGE	96 400 000	-100,00 %		119 519 956 116 972 631	-2,13 %	
07-62 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - Drones aériens	564 281 474 78 120 000	-86,16 %		326 240 183 237 973 051	-27,06 %	22 000 000 6 600 000
07-63 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - Hawkeye	9 900 000 2 140 000	-78,38 %		142 758 779 189 491 222	+32,74 %	
07-64 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROEM	42 799 680 50 497 977	+17,99 %		103 632 490 173 800 093	+67,71 %	
07-67 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - SDCA	13 300 000 77 300 000	+481,20 %		33 971 107 28 244 385	-16,86 %	
07-68 – Renseigner, surveiller, acquérir - Autres opérations	66 337 141 114 490 000	+72,59 %		71 776 491 53 690 854	-25,20 %	
07-69 – Communiquer - réseaux de théâtre	85 000 000			123 322 274		
08 – Projection - mobilité - soutien	4 073 753 381 1 263 133 488	-68,99 %		1 325 097 115 1 666 975 509	+25,80 %	94 000 000 28 200 000
08-42 – Projeter les forces - Avion de transport futur (A400M)	77 689 191 12 583 488	-83,80 %		295 306 884 445 834 675	+50,97 %	36 000 000 10 800 000
08-43 – Projeter les forces - Autres opérations	11 201 398 50 000 000	+346,37 %		95 521 964 116 505 878	+21,97 %	
08-44 – Assurer la mobilité - VLTP	2 104 850 000 3 530 000	-99,83 %		35 602 789 94 082 040	+164,25 %	
08-45 – Assurer la mobilité - HIL	39 100 000 76 000 000	+94,37 %		135 632 471 168 584 501	+24,30 %	
08-46 – Assurer la mobilité - Rénovation Cougar				433 393		
08-47 – Assurer la mobilité - Hélicoptère NH 90	435 000 000 45 000 000	-89,66 %		238 209 401 238 920 145	+0,30 %	33 000 000 9 900 000
08-48 – Assurer la mobilité - Autres opérations	272 757 074 254 810 000	-6,58 %		96 604 763 116 072 193	+20,15 %	

Programme / Action / Sous-action LFI 2024 PLF 2025	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
08-49 – Assurer la mobilité – Hélicoptères de manœuvre nouvelle génération (HM NG)				62 219 803 55 403 900	-10,95 %	
08-51 – Assurer la mobilité - FTLT	125 000 000 400 000 000	+220,00 %		8 800 040 20 484 163	+132,77 %	
08-53 – Maintenir le potentiel ami et autre - Autres opérations	358 155 718 44 510 000	-87,57 %		59 551 520 61 480 374	+3,24 %	
08-55 – Maintenir le potentiel ami et autre - MRTT	110 000 000			171 007 700 259 017 742	+51,47 %	25 000 000 7 500 000
08-56 – Maintenir le potentiel ami et autre - Flotte logistique	650 000 000 266 700 000	-58,97 %		126 639 780 90 156 505	-28,81 %	
09 – Engagement et combat	9 180 828 838 19 063 200 501	+107,64 %		5 977 265 620 6 416 234 620	+7,34 %	329 000 000 98 700 000
09-56 – Frapper à distance - Missile de croisière naval (MDCN)	23 500 000			7 545 369 10 705 386	+41,88 %	
09-59 – Frapper à distance - RAFALE	912 437 180 1 085 376 000	+18,95 %		1 678 228 494 1 898 533 502	+13,13 %	203 000 000 60 900 000
09-61 – Frapper à distance - Autres opérations	1 016 353 960 433 903 285	-57,31 %		398 571 900 366 831 639	-7,96 %	
09-62 – Frapper à distance - SCAF	813 600 000			306 684 453 295 246 722	-3,73 %	
09-63 – Frapper à distance - Porte-avions	507 198 812 10 250 988 200	+1 921,10 %		227 657 754 271 761 140	+19,37 %	
09-66 – Opérer en milieu hostile - Véhicule blindé de combat d'infanterie (VBCI)				2 378 431 929 092	-60,94 %	
09-68 – Opérer en milieu hostile - Hélicoptère TIGRE	32 060 001 496 500	-98,45 %		208 793 366 228 334 824	+9,36 %	28 000 000 8 400 000
09-69 – Opérer en milieu hostile - Future torpille lourde (FTL)				33 339 912 17 809 902	-46,58 %	
09-71 – Opérer en milieu hostile - Evolution Exocet	1 181 000 000 1 070 000 000	-9,40 %		74 576 131 129 360 698	+73,46 %	
09-73 – Opérer en milieu hostile - Frégates multi-missions (FREMM)	22 000 000	-100,00 %		16 473 521 4 406 841	-73,25 %	
09-74 – Opérer en milieu hostile - SNA Barracuda	1 002 600 000			640 576 844 506 369 064	-20,95 %	47 000 000 14 100 000
09-75 – Opérer en milieu hostile - Autres opérations et conduire des opérations spéciales	413 826 984 497 540 000	+20,23 %		380 672 852 460 285 467	+20,91 %	
09-77 – Opérer en milieu hostile - SCORPION	3 388 000 000 336 000 000	-90,08 %		1 106 564 193 1 252 562 922	+13,19 %	
09-78 – Frapper à distance - Mirage 2000	62 000 000 69 000 000	+11,29 %		79 252 523 120 365 014	+51,88 %	
09-79 – Opérer en milieu hostile - Plateformes	305 805 601 95 608 281	-68,74 %		185 745 359 216 131 606	+16,36 %	
09-80 – Opérer en milieu hostile - MGCS Système de combat terrestre principal	33 120 000 97 578 235	+194,62 %		98 418 15 211 347	+15 355,86 %	
09-84 – Opérer en milieu hostile - MAST-F				107 915 180 3 697 785	-96,57 %	
09-85 – Opérer en milieu hostile - SLAMF	1 033 500 000 1 319 510 000	+27,67 %		38 437 854 108 762 080	+182,96 %	
09-86 – Opérer en milieu hostile - ATL2	33 526 300 67 500 000	+101,33 %		47 657 057 58 430 678	+22,61 %	
09-88 – Opérer en milieu hostile - missile moyenne portée MMP				72 208 227 99 056 358	+37,18 %	
09-89 – Opérer en milieu hostile - Frégates de taille intermédiaire	240 000 000 1 900 000 000	+691,67 %		363 887 782 351 442 553	-3,42 %	51 000 000 15 300 000
10 – Protection et sauvegarde	2 607 122 715 1 681 759 314	-35,49 %		1 018 499 882 1 397 930 884	+37,25 %	19 000 000 5 700 000

Programme / Action / Sous-action LFI 2024 PLF 2025	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
10-74 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - SECOIA	54 100 000	-100,00 %		49 996 274 46 268 759	-7,46 %	
10-75 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - Patrouilleur futur				140 738 374 149 986 950	+6,57 %	
10-76 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - Missiles	496 000 000 595 800 000	+20,12 %		164 434 606 221 761 378	+34,86 %	19 000 000 5 700 000
10-77 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - AVSIMAR	1 900 000 540 000	-71,58 %		162 890 665 156 094 251	-4,17 %	
10-79 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - Autres opérations	64 906 194 556 750 000	+757,78 %		80 312 125 78 381 427	-2,40 %	
10-82 – Assurer la protection des forces et des sites - Famille de systèmes sol-air futurs (FSAF)	674 300 000	-100,00 %		133 471 943 238 051 845	+78,35 %	
10-86 – Assurer la protection des forces et des sites - Autres opérations et assurer la protection de l'homme	1 091 816 521 521 469 314	-52,24 %		255 511 473 404 163 565	+58,18 %	
10-87 – Assurer la protection de l'homme - e-SAN	17 000 000	-100,00 %		6 878 021 6 596 549	-4,09 %	
10-88 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - BALLASTIERES	2 000 000 7 200 000	+260,00 %		1 640 298 6 689 459	+307,82 %	
10-89 – Assurer la protection des forces et des sites - LAD	205 100 000	-100,00 %		22 626 103 89 936 701	+297,49 %	
11 – Préparation et conduite des opérations d'armement	247 405 000 319 650 000	+29,20 %	54 502 420 54 505 016	225 753 120 292 973 356	+29,78 %	54 502 420 54 505 016
11-89 – Fonctionnement et soutien DGA	86 325 000 99 350 000	+15,09 %	54 502 420 54 505 016	73 903 432 87 760 109	+18,75 %	54 502 420 54 505 016
11-90 – Investissements pour les opérations d'armement	161 080 000 220 300 000	+36,76 %		151 849 688 205 213 247	+35,14 %	
Totaux	67 841 121 341 93 579 690 162	+37,94 %	734 510 000 721 389 603	56 755 730 543 60 003 543 448	+5,72 %	1 234 510 000 871 389 603

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE POUR 2024, 2025, 2026 ET 2027

Programme / Titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
	LFI 2024 PLF 2025 Prévision indicative 2026 Prévision indicative 2027					
144 – Environnement et prospective de la politique de défense	2 198 423 067 2 173 138 952 2 362 925 431 2 366 656 494	-1,15 % +8,73 % +0,16 %	320 000 320 000 320 000 320 000	1 967 619 198 2 076 223 248 2 229 687 372 2 330 382 129	+5,52 % +7,39 % +4,52 %	320 000 320 000 320 000 320 000
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	1 668 951 029 1 787 825 314 1 850 814 771 1 926 136 253	+7,12 % +3,52 % +4,07 %		1 556 320 129 1 645 627 477 1 705 442 544 1 767 981 642	+5,74 % +3,63 % +3,67 %	
Titre 5 – Dépenses d'investissement	424 382 647 231 149 460 373 021 961 301 021 396	-45,53 % +61,38 % -19,30 %	320 000 320 000 320 000 320 000	306 209 678 297 998 840 390 156 129 427 901 642	-2,68 % +30,93 % +9,67 %	320 000 320 000 320 000 320 000
Titre 6 – Dépenses d'intervention	105 089 391 154 164 178 139 088 699 139 498 845	+46,70 % -9,78 % +0,29 %		105 089 391 132 596 931 134 088 699 134 498 845	+26,18 % +1,13 % +0,31 %	
178 – Préparation et emploi des forces	16 569 476 955 15 265 976 430 14 744 453 399 15 244 210 092	-7,87 % -3,42 % +3,39 %	415 329 970 407 080 654 411 628 647 354 841 874	13 562 508 731 14 318 070 053 15 153 448 008 15 547 804 210	+5,57 % +5,83 % +2,60 %	415 329 970 407 080 654 411 628 647 354 841 874
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	14 198 606 486 11 405 554 726 11 015 897 125 11 389 276 604	-19,67 % -3,42 % +3,39 %	410 659 970 407 080 654 407 924 419 351 648 667	11 446 108 429 11 387 477 742 12 051 859 352 12 365 499 560	-0,51 % +5,83 % +2,60 %	410 659 970 407 080 654 407 924 419 351 648 667
Titre 5 – Dépenses d'investissement	1 979 919 218 3 434 930 482 3 317 599 107 3 430 047 171	+73,49 % -3,42 % +3,39 %	4 670 000 3 704 228 3 193 207	1 781 510 959 2 510 347 541 2 656 823 137 2 725 964 517	+40,91 % +5,83 % +2,60 %	4 670 000 3 704 228 3 193 207
Titre 6 – Dépenses d'intervention	390 951 251 425 491 222 410 957 167 424 886 317	+8,83 % -3,42 % +3,39 %		334 889 343 420 244 770 444 765 519 456 340 133	+25,49 % +5,83 % +2,60 %	
212 – Soutien de la politique de la défense	24 680 312 287 24 766 940 323 25 296 872 011 25 422 548 704	+0,35 % +2,14 % +0,50 %	264 357 610 259 483 933 259 051 717 261 127 544	24 634 250 116 24 919 730 428 25 107 854 645 25 470 171 547	+1,16 % +0,75 % +1,44 %	264 357 610 259 483 933 259 051 717 261 127 544
Titre 2 – Dépenses de personnel	23 205 361 658 23 226 544 707 23 385 697 605 23 576 979 420	+0,09 % +0,69 % +0,82 %	264 357 610 259 483 933 259 051 717 261 127 544	23 205 361 658 23 226 544 707 23 385 697 605 23 576 979 420	+0,09 % +0,69 % +0,82 %	264 357 610 259 483 933 259 051 717 261 127 544
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	819 831 693 858 389 152 1 091 837 940 1 054 613 280	+4,70 % +27,20 % -3,41 %		760 314 201 832 811 802 870 442 418 956 038 006	+9,54 % +4,52 % +9,83 %	
Titre 5 – Dépenses d'investissement	648 631 773 671 041 452 807 541 472 779 569 569	+3,45 % +20,34 % -3,46 %		662 327 250 842 077 645 835 966 944 919 826 719	+27,14 % -0,73 % +10,03 %	
Titre 6 – Dépenses d'intervention	6 487 163 10 965 012 11 794 994 11 386 435	+69,03 % +7,57 % -3,46 %		6 247 007 18 296 274 15 747 678 17 327 402	+192,88 % -13,93 % +10,03 %	
146 – Équipement des forces	24 392 909 032 51 373 634 457 19 027 000 000 17 739 000 000	+110,61 % -62,96 % -6,77 %	54 502 420 54 505 016 52 499 635 53 110 581	16 591 352 498 18 689 519 719 20 834 200 580 23 270 190 361	+12,65 % +11,48 % +11,69 %	554 502 420 204 505 016 52 499 635 53 110 582
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	1 419 023 396 11 194 634 689	+688,90 %	54 502 420 54 505 016	3 116 972 491 3 957 746 237	+26,97 %	54 502 420 54 505 016

Programme / Titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
LFI 2024 PLF 2025 Prévision indicative 2026 Prévision indicative 2027						
	4 185 940 000	-62,61 %	11 549 919	4 583 524 127	+15,81 %	11 549 919
	3 902 580 000	-6,77 %	11 684 327	5 119 441 880	+11,69 %	11 684 328
Titre 5 – Dépenses d'investissement	22 970 108 068			13 462 064 528		500 000 000
	39 192 984 250	+70,63 %		14 379 662 202	+6,82 %	150 000 000
	14 460 520 000	-63,10 %	39 899 723	15 833 992 441	+10,11 %	39 899 723
	13 481 640 000	-6,77 %	40 364 042	17 685 344 674	+11,69 %	40 364 042
Titre 6 – Dépenses d'intervention	3 777 568			12 315 479		
	986 015 518	+26 001,86 %		352 111 280	+2 759,10 %	
	380 540 000	%	1 049 993	416 684 012	%	1 049 993
	354 780 000	-61,41 %	1 062 212	465 403 807	+18,34 %	1 062 212
		-6,77 %			+11,69 %	
Totaux	67 841 121 341		734 510 000	56 755 730 543		1 234 510 000
	93 579 690 162	+37,94 %	721 389 603	60 003 543 448	+5,72 %	871 389 603
	61 431 250 841	-34,35 %	723 499 999	63 325 190 605	+5,54 %	723 499 999
	60 772 415 290	-1,07 %	669 399 999	66 618 548 247	+5,20 %	669 400 000

ÉVOLUTION DEPUIS LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2024

Programme ou type de dépense	AE CP	2024			2025	
		PLF	LFI	LFR	LFI + LFR	PLF
144 – Environnement et prospective de la politique de défense		2 198 423 067 1 967 619 198	2 198 423 067 1 967 619 198		2 198 423 067 1 967 619 198	2 173 138 952 2 076 223 248
Autres dépenses (Hors titre 2)		2 198 423 067 1 967 619 198	2 198 423 067 1 967 619 198		2 198 423 067 1 967 619 198	2 173 138 952 2 076 223 248
178 – Préparation et emploi des forces		16 584 518 121 13 577 549 897	16 569 476 955 13 562 508 731		16 569 476 955 13 562 508 731	15 265 976 430 14 318 070 053
Autres dépenses (Hors titre 2)		16 584 518 121 13 577 549 897	16 569 476 955 13 562 508 731		16 569 476 955 13 562 508 731	15 265 976 430 14 318 070 053
212 – Soutien de la politique de la défense		24 654 212 121 24 615 644 005	24 680 312 287 24 634 250 116		24 680 312 287 24 634 250 116	24 766 940 323 24 919 730 428
Dépenses de personnel (Titre 2)		23 205 361 658 23 205 361 658	23 205 361 658 23 205 361 658		23 205 361 658 23 205 361 658	23 226 544 707 23 226 544 707
Autres dépenses (Hors titre 2)		1 448 850 463 1 410 282 347	1 474 950 629 1 428 888 458		1 474 950 629 1 428 888 458	1 540 395 616 1 693 185 721
146 – Équipement des forces		24 382 909 032 16 590 654 270	24 392 909 032 16 591 352 498		24 392 909 032 16 591 352 498	51 373 634 457 18 689 519 719
Autres dépenses (Hors titre 2)		24 382 909 032 16 590 654 270	24 392 909 032 16 591 352 498		24 392 909 032 16 591 352 498	51 373 634 457 18 689 519 719

RECAPITULATION DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Programme	LFI 2024					PLF 2025				
	ETPT	dont ETPT opérateurs rémunérés par le programme	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT	dont ETPT opérateurs rémunérés par le programme	ETPT rémunérés par les opérateurs		
			sous plafond	hors plafond	Total			sous plafond	hors plafond	Total
144 – Environnement et prospective de la politique de défense			5 317	1 290	6 607			5 317	1 259	6 576
178 – Préparation et emploi des forces			665	61	726			670	59	729
212 – Soutien de la politique de la défense	270 554	34	1 154	99	1 253	271 117	37	1 154	93	1 247
146 – Équipement des forces										
Total	270 554	34	7 136	1 450	8 586	271 117	37	7 141	1 411	8 552

PROGRAMME 144
**Environnement et prospective de la politique de
défense**

MINISTRE CONCERNE : SEBASTIEN LECORNU, MINISTRE DES ARMEES ET ANCIENS COMBATTANTS

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Alice RUFO

Directrice générale des relations internationales et de la stratégie

Responsable du programme n° 144 : Environnement et prospective de la politique de défense

Le programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » rassemble les crédits destinés à éclairer le ministère des Armées sur l'environnement stratégique présent et futur, dans le but d'élaborer et de conduire la politique de défense de la France. La directrice générale des relations internationales et de la stratégie est responsable du programme 144, en cohérence avec les responsabilités qu'elle exerce par ailleurs en matière de stratégie d'influence internationale du ministère, de prospective et de stratégie de défense.

Le programme regroupe les actions « Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la défense » (action 3), « Prospective de défense » (action 7) et « Relations internationales et diplomatie de défense » (action 8). Dans le contexte stratégique actuel caractérisé par le durcissement de la conflictualité à l'échelle mondiale, le projet de loi de finances (PLF) 2025 permet de traduire et de poursuivre pour la 2^e année de mise en œuvre de la loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030, l'effort autour des démonstrateurs LPM, de préparer le réinvestissement au profit des nouveaux champs de conflictualité (espace, grands fonds marins et guerre cognitive), de maintenir à niveau les capacités de renseignement de premier rang au profit de toute la communauté du renseignement et d'assurer la résilience et la sécurité de nos systèmes d'information.

Au titre du PLF 2025, la ressource du programme 144 s'élève à 2 173 M€ en AE et 2 076 M€ en CP (+109 M€ en CP par rapport à la LFI 2024, soit +5,5 %). Sous la conduite de la direction générale de la sécurité extérieure (action 3-1), de la direction du renseignement et de la sécurité de la défense (action 3-2), de l'état-major des armées (action 7-2), de la direction générale de l'armement (actions 7-3 et 7-4) et de la DGRIS (actions 7-1 et 8), ces crédits permettront de :

- poursuivre l'effort de remontée en puissance capacitaire, en effectifs et en moyens, des services de renseignement pour faire face aux évolutions de la menace ;
- conserver un niveau d'ambition élevé pour l'innovation, dont les enjeux sont considérables dans les domaines opérationnel, capacitaire, technologique et industriel ;
- disposer d'une expertise de haut niveau sur l'évolution de l'environnement stratégique en mobilisant et en soutenant les capacités de recherche stratégique ;
- conduire la diplomatie de défense sous la responsabilité de la DGRIS, en définissant la stratégie d'influence internationale du ministère et en coordonnant sa mise en œuvre.

Rechercher et exploiter le renseignement de défense

L'année 2025 permet à la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) de poursuivre ses actions afin de répondre efficacement aux enjeux technologiques et capacitaires.

La réforme organisationnelle engagée en 2022 atteindra sa maturité en 2025 et permettra à la DGSE de mieux faire face aux défis auxquels elle est confrontée et de pleinement utiliser ses capacités au service de la recherche et de la production du renseignement.

Les investissements se poursuivront pour faire face aux évolutions technologiques à venir, en particulier dans les domaines cyber et de l'intelligence artificielle, tout en maintenant le renforcement des capacités d'action dans l'espace numérique. La DGSE maintient par ailleurs, ses efforts sur ses dispositifs techniques au bénéfice de l'ensemble de la communauté du renseignement, dans un souci de mutualisation et de rationalisation.

Après la notification du marché du nouveau siège début 2024, les études de conception démarrées en 2024 se poursuivront en 2025. Ce projet ambitieux permettra à la DGSE de se doter, à horizon 2030, d'un site immobilier répondant au haut niveau d'exigence attendu de ses missions.

Dans un contexte volatile marqué par une compétition géopolitique et économique tendues, la direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD) poursuit son action de modernisation des dispositifs de protection de la sphère de défense et des entreprises de la BITD. La lutte en matière de contre-espionnage et de

contre-ingérence économique demeure une préoccupation majeure du Service. La DRSD développe également des dispositifs de lutte contre la croissance des attaques cyber et informationnelles de plus en plus complexes. Les nouvelles menaces hybrides exigent de la DRSD une forte capacité d'adaptation pour faire face aux évolutions de menaces protéiformes. La Direction poursuit donc sa montée en puissance technologique pour préserver et garantir ses capacités d'exploitation, d'analyse, d'enquête et d'inspection. Le développement des capacités de traitement en masse des informations (intelligence artificielle, algorithmes ...) doit aussi permettre de détecter de manière toujours plus précoce les menaces. En 2025, la Direction centrale de la DRSD s'installera au sein d'un bâtiment de 646 places pour optimiser la synergie interne, la poursuite du déploiement de la base de souveraineté, améliorer les capacités techniques et l'accompagnement de la montée en puissance des effectifs, renforcer son attractivité et son rayonnement.

Mobiliser et soutenir la recherche stratégique pour disposer d'une expertise de haut niveau sur l'évolution de l'environnement stratégique

La recherche stratégique apporte au ministère des Armées un éclairage complémentaire à l'expertise interne sur les phénomènes émergents et complexes ainsi que sur les enjeux présents et futurs. Son dynamisme contribue à promouvoir une pensée stratégique française. Le contexte international particulièrement incertain et changeant justifie la consolidation du dispositif ministériel de mobilisation et de soutien à la recherche stratégique porté par la direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) depuis 2015, dont l'ambition est de renforcer cet écosystème de recherche stratégique (*think tanks*, instituts de recherche, universités, etc.), son rayonnement et son développement sur le temps long.

Pour répondre aux besoins immédiats d'expertise externe, la DGRIS finance au profit de l'ensemble du ministère des Armées des études dans un cadre souple (de l'infra-annuel au pluriannuel). La diversité des vecteurs contractuels permet de répondre aux besoins par une variété de prestations et d'ouvrir les marchés à tout type de prestataires en leur apportant un débouché commercial pérenne et de la visibilité. En matière de soutien à la recherche académique, la priorité est donnée aux jeunes chercheurs en sciences humaines et sociales – composante essentielle de l'expertise future – au travers de différents mécanismes de financement et activités (financements doctoraux et postdoctoraux, subventions à des centres de recherche et animation d'une communauté de jeunes chercheurs). Enfin, pour contribuer au rayonnement de la pensée stratégique française, la DGRIS octroie chaque année des subventions de mise en visibilité de la recherche française (publications, traductions, podcasts, projets média) et œuvre pour faciliter l'accès des chercheurs et experts nationaux à l'IRSEM Europe, nouvel espace de valorisation internationale de leurs travaux.

Dans les prochaines années, la DGRIS continuera de renforcer ce dispositif ministériel autour de différents axes jugés prioritaires parmi lesquels : une meilleure internationalisation et valorisation de la recherche stratégique française, une plus grande précision des priorités de recherche du ministère des Armées, une mobilisation et une mise en réseau plus dynamique de la communauté des chercheurs et un soutien de cet écosystème plus efficient.

Définir les systèmes de forces futurs et contribuer à la maîtrise de capacités industrielles et technologiques cohérentes

La prospective des systèmes de forces cherche à évaluer les nouvelles menaces, l'évolution des modes d'actions adverses et, en conséquence, propose des pistes d'adaptation pour les moyens des forces en intégrant notamment l'emploi de nouvelles technologies. Elle contribue à la préparation et la définition des capacités futures à travers le financement des études opérationnelles et technico-opérationnelles (EOTO) qui complètent les études amont et participent à la préparation des opérations d'armement.

S'agissant des études amont, la programmation 2025 permettra de poursuivre la mise en œuvre de la loi de programmation militaire 2024-2030, qui propose un nouvel équilibre entre la préparation des programmes, l'accélération du passage à l'échelle et la prospection des technologies de rupture. Quatre modes d'action complémentaires sont mis en œuvre : un appui sur des démonstrateurs d'envergure (pour accélérer le développement en boucle courte) ; l'exploration des technologies de rupture très amont ; le soutien des filières critiques et le renforcement de la souveraineté ; l'ouverture à de nouveaux modes de captation (afin d'accélérer les passages à l'échelle opérationnels). Ces modes d'action sont déclinés dans le document de référence de l'orientation de l'innovation de défense, dans son édition 2024. Les principaux engagements de 2025 porteront sur les études technologiques et d'architecture du système MGCS (Main Ground Combat System) en coopération

franco-allemande et la préparation du plan char lourd, les technologies qui concourent au programme SCAF et aux évolutions du programme Rafale, la poursuite des travaux relatifs à la surveillance de l'espace et des moyens d'action dans l'espace, les études portant sur l'auto-protection des navires, la préparation de la modernisation de la défense sol-air basse couche, la préparation du renouvellement des capacités de renseignement et de télécommunications spatiales ainsi que des études sur les thématiques d'innovation telles que les armes à énergie dirigée, l'hypervélocité, l'intelligence artificielle et systèmes autonomes, la maîtrise du spectre électromagnétique et la guerre électronique étendue, les nouvelles technologies de communication, les technologies quantiques, les nouvelles technologies de l'énergie, la discrétion et la furtivité.

Le fonds d'investissement en capital-risque Fonds Innovation Défense poursuivra ses investissements dans les entreprises développant des technologies d'intérêt défense, duales et transversales aux différents systèmes de défense. Le fonds d'investissement DEFINVEST poursuivra son action, consistant à sauvegarder des PME d'intérêt stratégique pour la sphère défense par des dotations en capital. Enfin, l'effort financier en faveur des organismes de recherche (ONERA, institut franco-allemand de Saint-Louis) et des écoles d'ingénieurs sous tutelle du ministère des Armées sera accentué, en cohérence avec les orientations pluriannuelles définies dans les contrats d'objectifs et de performances.

Orienter et conduire la diplomatie de défense

La DGRIS pilote et coordonne l'action internationale du ministère des Armées, en lien avec l'EMA, la DGA et le SGA.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Améliorer le niveau de sécurité des forces et du patrimoine industriel et économique lié à la défense (DRSD)

INDICATEUR 1.1 : Taux d'avis émis dans les délais prescrits

INDICATEUR 1.2 : Taux des sites du domaine militaire et des sites industriels et économiques liés à la défense inspectés dans les délais prescrits

OBJECTIF 2 : Développer les capacités scientifiques technologiques et industrielles nécessaires à la défense

INDICATEUR 2.1 : Taux de progression des technologies spécifiques nécessaires à la défense

OBJECTIF 3 : Contribuer à l'autorisation et au contrôle des transferts des biens et technologies sensibles

INDICATEUR 3.1 : Délai de traitement des dossiers d'exportation de matériels de guerre

OBJECTIF 4 : Développer des capacités spatiales et de défense souveraines

INDICATEUR 4.1 : Taux de réalisation des études

INDICATEUR 4.2 : Taux de progression des études

Objectifs et indicateurs de performance

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Le dispositif de performance du programme « Environnement et prospective de la politique de défense » est reconduit au PAP 2025. Il se compose de quatre objectifs et de six indicateurs.

OBJECTIF

1 – Améliorer le niveau de sécurité des forces et du patrimoine industriel et économique lié à la défense (DRSD)

La direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD) est le service de contre-ingérence qui a pour objectif de déceler et neutraliser toute menace contre la sécurité résultant de l'activité des services, d'organisations ou d'agents se livrant à l'espionnage, au sabotage, à la subversion, au terrorisme ou au crime organisé contre les forces et les entreprises de la sphère défense.

Dans ce cadre, la mission de contre-ingérence de la DRSD repose sur deux activités complémentaires : le recueil de renseignement et l'application de mesures de protection dans le but d'assurer et de maintenir au meilleur niveau la sécurité des forces et des acteurs industriels liés à la défense.

INDICATEUR

1.1 – Taux d'avis émis dans les délais prescrits

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Taux d'avis émis dans les délais prescrits	%	95,7	98	95	95	95	95

Précisions méthodologiques

Cet indicateur de la performance de la chaîne « habilitation » de la DRSD est élaboré sur une période annuelle.

L'indicateur, représentatif de la fonction « habilitation », agglomère des procédures d'habilitations très différentes dans leur fonction, leur volume et la charge de travail représentée (contrôle élémentaire et contrôle primaire / secret / très secret). Les niveaux « contrôle élémentaire » et « contrôle primaire » nécessitent un délai d'enquête d'une durée de deux mois ; ils représentent en volume la majeure partie des avis émis. Les niveaux de classification « secret » et « très secret » demandent une enquête plus approfondie respectivement d'une durée de trois mois et six mois.

Pour mesurer de manière plus précise la tendance, la DRSD tient compte des délais réglementaires effectifs.

Le niveau d'habilitation nécessaire pour occuper chaque poste de travail est défini précisément et le renouvellement de l'habilitation du personnel est périodique en fonction du niveau d'habilitation.

Les procédures d'habilitation font l'objet de dispositions réglementaires précises et contraignantes qui prennent en compte, par exemple, les directives de l'OTAN dans ce domaine.

Source des données : DRSD.

Mode de calcul :

Numérateur : nombre d'avis de sécurité émis dans les délais prescrits dans la période considérée.

Dénominateur : nombre total d'avis émis dans cette même période.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Afin de répondre à l'augmentation constante des demandes de contrôles (primaires et élémentaires) et d'habilitations, la DRSD poursuit sa transformation. Deux systèmes d'information sont actuellement utilisés pour optimiser les opérations de traitement et d'analyse, lesquels connaîtront des évolutions en 2025.

Ces mesures devraient permettre à la DRSD d’atteindre sa cible de 95 % des avis émis dans les délais prescrits en 2025, malgré une augmentation continue des demandes.

INDICATEUR

1.2 – Taux des sites du domaine militaire et des sites industriels et économiques liés à la défense inspectés dans les délais prescrits

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Taux des sites du domaine militaire et des sites industriels et économiques liés à la défense inspectés dans les délais prescrits	%	94,8	92	80	80	80	80

Précisions méthodologiques

Les inspections conduites par la DRSD permettent de s’assurer que les sites sensibles pour la défense sont maintenus au meilleur niveau de sécurité. Le catalogue de sites ainsi que les périodicités des inspections sont des données sensibles qui ne peuvent figurer directement dans un document à vocation publique.

Source des données : DRSD.

Mode de calcul :

Numérateur : nombre de sites et d’entreprises inspectés dans la période considérée figurant dans la programmation annuelle.

Dénominateur : nombre total de sites et de sociétés titulaires de marchés classés de défense à périodicité de contrôle échue dans la même période.

JUSTIFICATION DES CIBLES

La révision de l’indicateur pour l’exercice 2024 conformément aux recommandations de la Cour des comptes prend en compte l’augmentation du nombre de sites à inspecter. Le nombre de sites détenant des informations et supports classifiés devrait continuer à augmenter en 2025, nécessitant plus d’inspections.

Pour 2025, le nombre de sites à inspecter étant plus important que ce que permettent les capacités de la DRSD, le taux de réalisation des inspections à délais de contrôle échus est donc maintenu à 80 %.

Pour faire face aux aléas liés à la coordination avec les entreprises demandant des annulations ou des reports d’un exercice à l’autre, la DRSD s’adapte en ajustant la programmation des inspections.

L’investissement dans la numérisation du processus d’inspection se poursuit en 2025.

OBJECTIF

2 – Développer les capacités scientifiques technologiques et industrielles nécessaires à la défense

L’autonomie stratégique est un objectif majeur de la politique de défense. Elle suppose de disposer, en France et en Europe, d’une base industrielle de technologie de défense (BITD) adéquate soutenant le tissu des PME/PMI, et d’un dispositif de formation stimulant les échanges au niveau européen. L’objectif porte sur cette composante scientifique, technologique et industrielle de l’autonomie stratégique. Son choix correspond à l’articulation entre trois moyens d’actions complémentaires consistant à :

- développer les capacités par la conduite d’études et de recherches confiées à l’industrie et aux organismes de recherche étatiques ;
- mettre en œuvre les leviers d’actions sur le tissu industriel dont dispose la défense de manière directe ;
- former des ingénieurs dans les écoles sous tutelle de la direction générale de l’armement (DGA).

INDICATEUR

2.1 – Taux de progression des technologies spécifiques nécessaires à la défense

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Taux de progression des technologies spécifiques nécessaires à la défense	%	80,3	82	80	80	80	80

Précisions méthodologiques

Cet indicateur mesure le taux de progression des technologies nécessaires à la défense et dont la maturation est financée au moyen des études amont.

L'indicateur mesure la performance annuelle dans la maturation de ces technologies, sur la base d'un échantillonnage des différents domaines technologiques investigués (agrégats de science, recherche, technologie et innovation (S&T)). Les jalons des feuilles de route de maturation de ces technologies sont des étapes clés dans la progression technologique et sont exprimés en TRL (*technology readiness level*) permettant de situer le niveau de maturité de la technologie sur une échelle allant de 1 à 7, le niveau 7 correspondant à une maturité suffisante pour une prise en compte éventuelle dans un programme d'armement.

Cette méthodologie (TRL) est reconnue au niveau international dans le domaine des sciences et des technologies (S&T), utilisée par des organismes dont l'Agence Européenne de Défense, la Commission Européenne, le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux énergies alternatives, sur des domaines analogues aux études amont notamment dans les domaines de la recherche, de l'innovation, mais aussi ceux de l'industrie spatiale, de l'aéronautique de défense...

Source des données : DGA / AID.

Mode de calcul :

L'indicateur mesure chaque année la somme pondérée des augmentations de TRL démontrées par le franchissement de jalons effectivement atteints dans l'année, rapportée à la même quantité calculée sur les jalons prévus.

JUSTIFICATION DES CIBLES

La prévision fixée pour 2025 (80 %) prend en compte le fait que les études amont ont pour vocation d'explorer des voies technologiques prometteuses, tout en sachant que certaines voies explorées n'aboutiront pas ou nécessiteront un délai supérieur à la prévision initiale. Cette prévision permet d'obtenir un compromis entre une ambition importante (mais risquée) et une exploration insuffisante d'innovations risquées mais à fort potentiel.

OBJECTIF

3 – Contribuer à l'autorisation et au contrôle des transferts des biens et technologies sensibles

Le contrôle des transferts des biens et des technologies sensibles est un enjeu essentiel pour prévenir la prolifération des armes et des technologies pouvant menacer la sécurité de nos forces déployées et celles de nos alliés. Un contrôle national défaillant pourrait, de plus, priver les entreprises françaises de la possibilité de concourir aux marchés d'armement dans certains pays.

INDICATEUR

3.1 – Délai de traitement des dossiers d'exportation de matériels de guerre

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Délai moyen d'instruction "Défense" des demandes de licence	Nb jours	16	24	22	25	25	25

Précisions méthodologiques

L'indicateur est calculé à partir de données extraites du système d'information SIGALE. Ce système permet de traiter les nouvelles licences d'exportation suite à la transposition de la directive européenne sur les transferts intracommunautaires de juin 2009, ce texte ayant entraîné une réforme globale du système de contrôle des transferts de biens de défense et des matériels de guerre et matériels assimilés (loi du 22 juin 2011). L'entrée en service de SIGALE est intervenue mi-2014. Une fois la recevabilité acquise, le délai de traitement « défense » a été fixé par le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) à 20 jours, avant son examen par la commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre (CIEEMG).

Source des données : DGA/DI. Les données contribuant à la mesure de l'indicateur sont produites par le système d'information SIGALE.

Mode de calcul : cet indicateur mesure le délai écoulé entre la date à laquelle une demande de licence est déclarée « recevable » et la date d'achèvement de l'instruction de cette demande par le ministère des Armées.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Le rééquilibrage constaté depuis 2021 entre le nombre de nouvelles licences, les modificatifs et les prorogations se poursuit au profit de ces deux dernières, ce qui induit une instruction simplifiée des demandes.

Malgré la simplification de l'instruction, les cibles de l'indicateur ont été revues à la hausse pour tenir compte de l'augmentation du nombre de demandes de licences et de la complexité des dossiers à traiter.

OBJECTIF**4 – Développer des capacités spatiales et de défense souveraines**

Les priorités de la loi de programmation militaire 2024-2030 visent en particulier le développement des capacités spatiales de défenses souveraines, de l'appui aux opérations conduites sur le globe vers les opérations dans l'espace pour y défendre les capacités déployées.

INDICATEUR**4.1 – Taux de réalisation des études**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Taux de réalisation des études	%	Sans objet	54	100	100	100	100

Précisions méthodologiques

L'indicateur taux de réalisation des études mesure la performance annuelle du ministère en vue de futures acquisitions de capacités de défense dans l'espace.

Le taux de réalisation calcule l'avancement des engagements juridiques des études prévues par l'opération budgétaire (OB) « espace ».

Source des données : DGA/AID.

Mode de calcul :

Le calcul se base sur la consommation des autorisations d'engagement (AE) consacrées par l'OB « espace ».

L'indicateur taux de réalisation est le rapport entre AE consommées et AE prévues en LFI.

JUSTIFICATION DES CIBLES

La prévision fixée pour 2025 (100 %) prend en compte le fait que les études amont ont pour vocation d'explorer des voies technologiques prometteuses et de se fixer un objectif ambitieux dans ce nouveau champ de conflictualité.

100 %, correspond à un avancement nominal des études et à un avancement nominal des développements des démonstrateurs sous le prisme des engagements financiers.

INDICATEUR**4.2 – Taux de progression des études**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Taux de progression des études	%	Sans objet	100	100	100	100	100

Précisions méthodologiques

L'indicateur taux de progression des études mesure la performance annuelle du ministère en vue de futures acquisitions de capacités de défense dans l'espace.

Le taux de progression s'appuie sur la notion de jalon qui sanctionne l'avancement des projets de développement des démonstrateurs.

Source des données : DGA/AID.

Mode de calcul :

Le calcul est basé sur la somme pondérée (SP) des passages de revue réalisés.

L'indicateur taux de progression est le rapport entre SP réalisée et SP prévue.

JUSTIFICATION DES CIBLES

La prévision fixée pour 2025 (100 %) prend en compte le fait que les études amont ont pour vocation d'explorer des voies technologiques prometteuses et de se fixer un objectif ambitieux dans ce nouveau champ de conflictualité.

100 %, correspond à un avancement nominal des études et à un avancement nominal des développements des démonstrateurs, dans une perspective capacitaire.

Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2024 ET 2025

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
03 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France		179 830 897 253 062 132	360 486 758 181 063 656	356 400 270 400	540 674 055 434 396 188	320 000 320 000
03.31 – Renseignement extérieur		159 770 897 230 879 316	348 936 758 174 796 816	296 400 202 000	509 004 055 405 878 132	300 000 300 000
03.32 – Renseignement de sécurité de défense		20 060 000 22 182 816	11 550 000 6 266 840	60 000 68 400	31 670 000 28 518 056	20 000 20 000
07 – Prospective de défense		1 483 873 943 1 530 758 028	63 895 889 50 085 804	65 782 991 59 793 778	1 613 552 823 1 640 637 610	0 0
07.01 – Recherche stratégique		9 477 363 11 185 757	0 0	370 000 770 000	9 847 363 11 955 757	0 0
07.02 – Prospective des systèmes de forces		27 531 208 28 617 571	0 0	0 0	27 531 208 28 617 571	0 0
07.03 – Etudes amont		1 140 933 409 1 170 664 573	0 0	42 225 800 33 500 000	1 183 159 209 1 204 164 573	0 0
07.04 – Gestion des moyens et subventions		305 931 963 320 290 127	63 895 889 50 085 804	23 187 191 25 523 778	393 015 043 395 899 709	0 0
08 – Relations internationales et diplomatie de défense		5 246 189 4 005 154	0 0	38 950 000 94 100 000	44 196 189 98 105 154	0 0
Totaux		1 668 951 029 1 787 825 314	424 382 647 231 149 460	105 089 391 154 164 178	2 198 423 067 2 173 138 952	320 000 320 000

CREDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
03 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France		233 559 206 259 952 599	242 313 789 247 913 036	356 400 270 400	476 229 395 508 136 035	320 000 320 000
03.31 – Renseignement extérieur		216 853 813 237 770 943	208 126 213 241 651 088	296 400 202 000	425 276 426 479 624 031	300 000 300 000
03.32 – Renseignement de sécurité de défense		16 705 393 22 181 656	34 187 576 6 261 948	60 000 68 400	50 952 969 28 512 004	20 000 20 000
07 – Prospective de défense		1 317 514 734 1 382 004 196	63 895 889 50 085 804	65 782 991 37 910 778	1 447 193 614 1 470 000 778	0 0
07.01 – Recherche stratégique		9 277 363 10 563 713	0 0	370 000 1 387 000	9 647 363 11 950 713	0 0
07.02 – Prospective des systèmes de forces		27 531 208 28 498 905	0 0	0 0	27 531 208 28 498 905	0 0
07.03 – Etudes amont		974 774 200 1 022 651 451	0 0	42 225 800 11 000 000	1 017 000 000 1 033 651 451	0 0
07.04 – Gestion des moyens et subventions		305 931 963 320 290 127	63 895 889 50 085 804	23 187 191 25 523 778	393 015 043 395 899 709	0 0
08 – Relations internationales et diplomatie de défense		5 246 189 3 670 682	0 0	38 950 000 94 415 753	44 196 189 98 086 435	0 0

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
Totaux		1 556 320 129 1 645 627 477	306 209 678 297 998 840	105 089 391 132 596 931	1 967 619 198 2 076 223 248	320 000 320 000

PRESENTATION DES CREDITS PAR TITRE POUR 2024, 2025, 2026 ET 2027

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2024 PLF 2025 Prévision indicative 2026 Prévision indicative 2027			
3 - Dépenses de fonctionnement	1 668 951 029 1 787 825 314 1 850 814 771 1 926 136 253		1 556 320 129 1 645 627 477 1 705 442 544 1 767 981 642	
5 - Dépenses d'investissement	424 382 647 231 149 460 373 021 961 301 021 396	320 000 320 000 320 000 320 000	306 209 678 297 998 840 390 156 129 427 901 642	320 000 320 000 320 000 320 000
6 - Dépenses d'intervention	105 089 391 154 164 178 139 088 699 139 498 845		105 089 391 132 596 931 134 088 699 134 498 845	
Totaux	2 198 423 067 2 173 138 952 2 362 925 431 2 366 656 494	320 000 320 000 320 000 320 000	1 967 619 198 2 076 223 248 2 229 687 372 2 330 382 129	320 000 320 000 320 000 320 000

PRESENTATION DES CREDITS PAR TITRE ET CATEGORIE POUR 2024 ET 2025

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2024 PLF 2025			
3 – Dépenses de fonctionnement	1 668 951 029 1 787 825 314		1 556 320 129 1 645 627 477	
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 363 019 066 1 467 535 187		1 250 388 166 1 325 337 350	
32 – Subventions pour charges de service public	305 931 963 320 290 127		305 931 963 320 290 127	
5 – Dépenses d'investissement	424 382 647 231 149 460	320 000 320 000	306 209 678 297 998 840	320 000 320 000
51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	347 863 457 171 465 712	320 000 320 000	225 799 846 240 470 050	320 000 320 000

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2024 PLF 2025				
52 – Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	12 623 301 9 597 944		16 513 943 7 442 986	
53 – Subventions pour charges d'investissement	63 895 889 50 085 804		63 895 889 50 085 804	
6 – Dépenses d'intervention	105 089 391 154 164 178		105 089 391 132 596 931	
61 – Transferts aux ménages	68 400		68 400	
62 – Transferts aux entreprises	36 300 000 100 000		36 300 000 415 753	
64 – Transferts aux autres collectivités	68 789 391 153 995 778		68 789 391 132 112 778	
Totaux	2 198 423 067 2 173 138 952	320 000 320 000	1 967 619 198 2 076 223 248	320 000 320 000

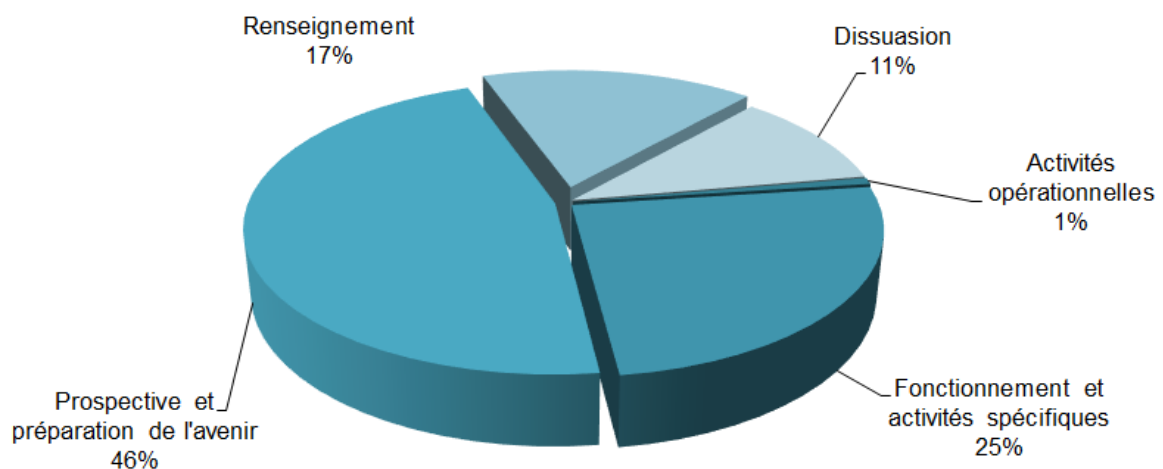
Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

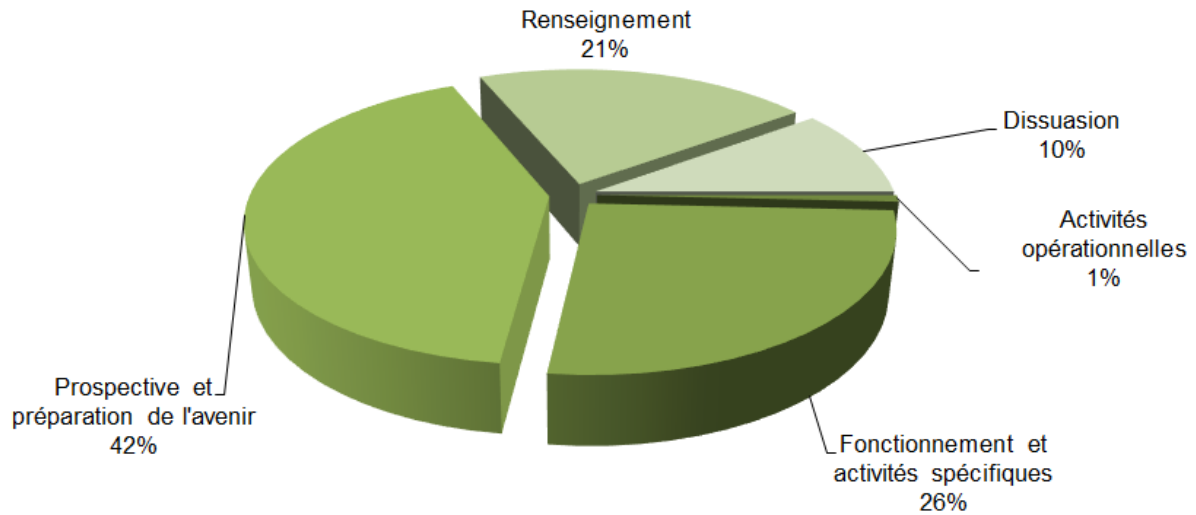
ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
03 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France	0	434 396 188	434 396 188	0	508 136 035	508 136 035
03.31 – Renseignement extérieur	0	405 878 132	405 878 132	0	479 624 031	479 624 031
03.32 – Renseignement de sécurité de défense	0	28 518 056	28 518 056	0	28 512 004	28 512 004
07 – Prospective de défense	0	1 640 637 610	1 640 637 610	0	1 470 000 778	1 470 000 778
07.01 – Recherche stratégique	0	11 955 757	11 955 757	0	11 950 713	11 950 713
07.02 – Prospective des systèmes de forces	0	28 617 571	28 617 571	0	28 498 905	28 498 905
07.03 – Etudes amont	0	1 204 164 573	1 204 164 573	0	1 033 651 451	1 033 651 451
07.04 – Gestion des moyens et subventions	0	395 899 709	395 899 709	0	395 899 709	395 899 709
08 – Relations internationales et diplomatie de défense	0	98 105 154	98 105 154	0	98 086 435	98 086 435
Total	0	2 173 138 952	2 173 138 952	0	2 076 223 248	2 076 223 248

Répartition des crédits par OS - AE 2025



Répartition des crédits par OS - CP 2025



SYNTHÈSE PAR OS ET PAR TITRE

OS	Répartition des crédits par OS - AE 2025					Répartition des crédits par OS - CP 2025				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Activités opérationnelles	15,62	-	-	-	15,62	15,62	-	-	-	15,62
Fonctionnement et activités spécifiques	371,61	52,69	119,89	-	544,20	371,26	52,69	120,21	-	544,16
Prospective et préparation de l'avenir	978,37	-	34,27	-	1 012,64	853,81	-	12,39	-	866,19
Renseignement	190,12	178,46	-	-	368,58	197,03	245,31	-	-	442,34
Dissuasion	232,10	-	-	-	232,10	207,91	-	-	-	207,91
Total	1 787,83	231,15	154,16	-	2 173,14	1 645,63	298,00	132,60	-	2 076,22

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (M€)

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
Activités opérationnelles	0,24			0,24	-	-	-	-	0,24
		10,41		10,41	-	-	-	-	10,41
			15,62		15,62	0,00	-	-	15,62
Fonctionnement et activités spécifiques	50,41			27,58	3,57	0,42	0,47	18,37	50,41
		460,88		444,94	15,08	0,79	0,06	-	460,88
			544,20		525,51	18,26	0,39	0,04	544,20
	1 752,04			775,02	439,23	189,24	109,47	239,07	1 752,04
		1 033,66		96,66	282,54	246,08	164,41	243,98	1 033,66

Prospective et préparation de l'avenir			1 012,64		148,43	242,88	175,44	445,89	1 012,64
Renseignement	467,79			304,22	89,87	27,54	4,00	42,15	467,79
		1 401,13		280,60	170,36	66,44	236,60	647,13	1 401,13
			449,20		182,42	186,86	66,77	13,15	449,20
Dissuasion	435,69			221,96	114,60	76,76	7,43	14,93	435,69
		214,04		52,05	70,03	38,53	17,51	35,93	214,04
			232,10		25,37	56,29	26,56	123,89	232,10
Total	2 706,16	3 120,12	2 253,76	2 213,68	2 082,64	1 150,09	809,11	1 824,52	8 080,04
	Somme des engagements		8 080,04	Somme des paiements					8 080,04

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT SUR TF (EN M€)

OS	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025
Renseignement	305,05	25,00	330,05	105,31
Total	305,05	25,00	330,05	105,31

TABLEAU DES FDC-ADP

OS	AE	CP
Renseignement	320 000	320 000
Prospective et préparation de l'avenir	-	-
Total	320 000	320 000

ÉVOLUTION DU PERIMETRE DU PROGRAMME

TRANSFERTS EN CREDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants					+1 650 000	+1 650 000	+1 650 000	+1 650 000
Captation à distance : transfert du ministère de la Justice (P310) vers le MinArm (P144)	310 ►				+1 650 000	+1 650 000	+1 650 000	+1 650 000
Transferts sortants					-9 796	-9 796	-9 796	-9 796
Action sociale interministérielle	► 148				-6 218	-6 218	-6 218	-6 218
Action sociale interministérielle	► 148				-3 578	-3 578	-3 578	-3 578

Dépenses pluriannuelles

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-REGION (CPER)

Génération 2015-2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Autorisations d'engagement réalisées en 2015-2020	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2024	Crédits de paiement demandés pour 2025	CP sur engagements à couvrir après 2025
07 Prospective de défense	15 040 000		4 000 000		9 020 000
Total	15 040 000	3 218 000	4 000 000		9 020 000

Génération 2021-2027

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Autorisations d'engagement engagées au 31/12/2024	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2024	Autorisations d'engagement demandées pour 2025	Crédits de paiement demandés pour 2025	CP sur engagements à couvrir après 2025
ENSTA Bretagne - Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne	10 460 000	6 320 000	5 660 000	3 130 000	2 580 000	2 220 000
ENSTA Paris - Ecole nationale supérieure de techniques avancées	1 200 000	1 560 360	866 014	1 457 640	1 193 986	958 000
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace	5 010 000	888 000	811 000	1 455 000	640 000	3 384 000
ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales	1 003 000					1 003 000
X - Ecole polytechnique	3 500 000			3 500 000	1 500 000	2 000 000
Total	21 173 000	8 768 360	7 337 014	9 542 640	5 913 986	9 565 000

Total des crédits de paiement pour ce programme

Génération	CP demandés pour 2025	CP sur engagements à couvrir après 2025
Génération 2015-2020		9 020 000
Génération 2021-2027	5 913 986	9 565 000
Génération -	5 913 986	18 585 000

ÉCHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES A PAYER AU 31/12/2024

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 (RAP 2023)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023	AE (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024
2 705 199 016	0	3 441 146 292	1 968 118 048	3 612 591 017

ÉCHEANCIER DES CP A OUVRIR

AE	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP au-delà de 2027
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024	CP demandés sur AE antérieures à 2025 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2025	Estimation des CP 2027 sur AE antérieures à 2025	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE antérieures à 2025
3 612 591 017	1 185 283 771 0	645 803 972	539 951 547	1 241 551 727
AE nouvelles pour 2025 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2025 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2025	Estimation des CP 2027 sur AE nouvelles en 2025	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025
2 173 138 952 320 000	890 939 477 320 000	504 281 277	269 153 858	508 764 340
Totaux	2 076 543 248	1 150 085 249	809 105 405	1 750 316 067

CLES D'OUVERTURE DES CREDITS DE PAIEMENT SUR AE 2025

CP 2025 demandés sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2026 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025
41,01 %	23,20 %	12,38 %	23,41 %

Justification par action

ACTION (20,0 %)

03 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	434 396 188	508 136 035	320 000	320 000
Dépenses de fonctionnement	253 062 132	259 952 599	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	253 062 132	259 952 599	0	0
Dépenses d'investissement	181 063 656	247 913 036	320 000	320 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	171 465 712	240 470 050	320 000	320 000
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	9 597 944	7 442 986	0	0
Dépenses d'intervention	270 400	270 400	0	0
Transferts aux ménages	68 400	68 400	0	0
Transferts aux autres collectivités	202 000	202 000	0	0
Total	434 396 188	508 136 035	320 000	320 000

SOUS-ACTION

03.31 – Renseignement extérieur

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

La direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), dont les missions sont définies par les articles D-3126-2 et D-3126-3 du code de la défense, est le service de renseignement extérieur de la France. Son champ de compétence est global, puisqu'il couvre à la fois les dimensions sécuritaire, politique et économique des enjeux internationaux. Elle est chargée d'apporter une aide à la décision gouvernementale dans ces différents domaines et de contribuer à la lutte contre les menaces pesant sur la sécurité nationale. La DGSE, qui détient le monopole de l'action clandestine à l'étranger, a donc une double mission de renseignement et d'action. À ce titre, elle assure l'analyse, la synthèse et la diffusion des renseignements qu'elle recueille, par ses moyens propres ou auprès de partenaires étrangers.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

L'année 2025 s'inscrit dans le cadre de la nouvelle loi de programmation militaire 2024-2030 qui permet à la DGSE de faire face aux défis techniques et capacitaires auxquels elle est confrontée et de préserver son autonomie stratégique.

A cet effet, la DGSE poursuit ses actions suivant la même ligne directrice qu'en 2024, conformément au cadre budgétaire de la LPM. Ses axes d'efforts s'inscrivent donc dans un objectif de continuité et de consolidation.

Les ressources accordées à la DGSE lui permettent notamment de poursuivre les investissements en particulier dans les domaines cyber et de l'intelligence artificielle, tout en maintenant le renforcement des capacités d'action dans l'espace numérique.

La DGSE maintient, par ailleurs, ses efforts afin de conserver ses capacités à relever les grands défis techniques qui structureront son évolution dans les années à venir et qui garantiront son rôle central dans la mutualisation de ces capacités au bénéfice de l'ensemble de la communauté du renseignement.

Après la notification du marché de travaux du nouveau siège début 2024, les études de conception, démarrées en 2024, se poursuivront en 2025.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description :

L'OS AOP englobe le périmètre des crédits de fonctionnement liés à l'alimentation et aux frais de déplacement des personnels (indemnités de missions).

L'OS FAS supporte les dépenses de fonctionnement courant liées aux soutiens des personnels (frais de formation, d'habillement, de documentation, d'équipement informatique, etc.) et des structures (dépenses afférentes au fonctionnement des bâtiments tertiaires, dont une partie de l'électricité, et des installations techniques, frais d'entretien et de conservation du domaine, de télécommunications non opérationnelles, etc.). Par ailleurs, cette enveloppe couvre également certaines dépenses spécifiques, comme les frais de changement de résidence.

2. Aspects financiers :

2.1 - Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
AOP	Alimentation	680 000	680 000
	Déplacements et transports	12 860 000	12 860 000
Sous-total	AOP	13 540 000	13 540 000
FAS	Mobilité des personnels	1 624 002	1 624 002
	Fonctionnement courant	11 776 584	11 776 584
	Soutien courant des structures	30 310 000	30 310 000
	Soutien des ressources humaines	4 089 180	4 089 180
Sous-total	FAS	47 799 766	47 799 766
Total agrégat Fonctionnement		61 339 766	61 339 766

OS AOP

L'évolution des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (AE et CP) est marquée par une hausse de 5,4 % par rapport à la LFI 2024.

Le volume des besoins couverts par l'OS AOP peut être soumis à de fortes variations car directement lié à l'évolution du contexte sécuritaire international, économique et à la présence de la DGSE à l'étranger. 95 % des crédits programmés sont consacrés à l'OB « Déplacements et transports ».

OS FAS

Les crédits de l'OS FAS augmentent de 4,9 % en CP par rapport à la LFI 2024 en AE et en CP. Cet accroissement permet de relever au juste niveau les dépenses prévisionnelles portées par cette OS, notamment le soutien courant

des structures portant une partie des diverses dépenses d'énergie (l'autre partie étant exécutée sur l'OS Renseignement).

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : RENSEIGNEMENT

1. Description :

L'OS « Renseignement » reflète la programmation des investissements et des dépenses opérationnelles de la DGSE, et regroupe à ce titre l'ensemble des dépenses de « cœur de métier », ainsi que la part des dépenses d'électricité nécessaires au fonctionnement de ses centres de données. Elle porte également les dépenses liées au nouveau siège.

2. Aspects financiers :

2.1 - Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévision de crédits 2025			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
OB	Appui au renseignement	131 714 591	25 000 000	156 714 591	2 28 936 512
OB	Renseignement	187 823 775	-	187 823 775	189 347 753
Total		319 538 366	25 000 000	344 538 366	418 284 265

Sur l'OS « Renseignement », la dotation 2025 en AE s'élève à 345 M€ contre 451 M€ en LFI 2024, soit une baisse de l'ordre de 24 %, expliquée par le pic d'AE ouvertes en 2024 au profit du nouveau siège.

La ressource en AE intègre :

- les dépenses d'infrastructure liées au maintien en condition opérationnelle des installations techniques actuelles, la modernisation et l'adaptation des locaux abritant le personnel de la DGSE et les matériels techniques de recueil et de traitement de l'information ;
- la sécurisation et l'acquisition des infrastructures de réseaux ;
- les besoins relatifs aux différents modes de recueil du renseignement (origines humaine, opérationnelle, électromagnétique, informatique et image), incluant l'acquisition de matériels techniques opérationnels, ainsi que le soutien-support et la logistique technique inhérents aux opérations.

En CP, la ressource augmente de 14 % par rapport à la LFI 2024. Cette hausse s'explique principalement par l'impact du projet de nouveau siège qui représente à lui seul près de 16 % de l'enveloppe budgétaire de cette OS en 2025.

2.2 - Tableau des autorisations d'engagements sur Tranches Fonctionnelles (en M€)

Niveau	Description	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagements 2025
ACT	654-1	261,24	-	261,24	36,60
ACT	651-1	43,82	25,00	68,82	68,71
Total		305,05	25,00	330,05	105,31

Les AEANE à fin 2024 s'élèvent à 305,5 M€, dont 261,2 M€ inhérents au projet de nouveau siège.

En 2025, il est prévu d'affecter sur tranche fonctionnelle 25 M€ d'AE, dont 20 M€ au titre d'un projet de rénovation d'un site distant (travaux par phase jusqu'en 2029) sur une nouvelle TF à créer et 5 M€ en complément d'affectation

sur une TF existante au titre des provisions pour risques, aléas et révisions de prix pour un projet immobilier en cours de finalisation.

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours, des attributions de produits attendus et des ressources extra-budgétaires par opération budgétaire est la suivante :

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
ACT	631-0	300 000	300 000
Total		300 000	300 000

SOUS-ACTION

03.32 – Renseignement de sécurité de défense

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Cette sous-action couvre la sécurité du personnel, des informations, du matériel et des installations sensibles de défense, missions assurées par la direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD). Service de renseignement, elle apporte son expertise sur le périmètre de la sphère défense, au profit des armées ainsi qu'aux entreprises de la base industrielle et technologique de la défense (BITD). La mission de contre-ingérence de la DRSD est réalisée au bénéfice des forces armées et des entreprises de la sphère défense.

La DRSD est l'un des six services du premier cercle de la communauté du renseignement. Comme l'indique le code de la défense, la DRSD est le « service de renseignement dont dispose le ministre pour assumer ses responsabilités en matière de sécurité du personnel, des informations, du matériel et des installations sensibles ».

La DRSD poursuit la transformation de sa structure et de son fonctionnement, qui s'appuie sur une modernisation de ses moyens techniques, de ses infrastructures et une augmentation de ses effectifs.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La dotation 2025 de la DRSD s'élève à 28,52 M€ en AE et 28,51 M€ en CP. Par rapport à la LFI 2024, elle est en diminution de 10 % en AE et de 44 % en CP.

Cette évolution est principalement liée à la finalisation des travaux de construction du nouveau bâtiment de la direction centrale de la DRSD. Engagé en 2021, ce projet est porté par l'opération stratégique « Renseignement » sur l'opération budgétaire « Matériels techniques ».

Cette nouvelle infrastructure et les ressources consenties pour son équipement permettront de continuer à faire face à l'évolution des menaces qui s'accroissent et se diversifient sur tout le spectre TESSCo (terrorisme, espionnage, sabotage, subversion, crime organisé). Le besoin de protection de la sphère Défense et l'évolution du contexte international conduisent la DRSD à poursuivre sa montée en puissance, à se transformer et se moderniser en un service de renseignement de temps de crise durable.

La DRSD prévoit d'accompagner en 2025 le déploiement de sa nouvelle base de souveraineté à partir d'une solution logicielle purement nationale et de conduire la manœuvre d'emménagement de la direction centrale dans le nouveau bâtiment. Elle poursuit sa démarche de numérisation et d'automatisation de ses activités, en particulier dans le domaine de la protection et notamment de la fluidification du processus d'habilitation. Enfin, elle inscrit dans ses prévisions le renouvellement de certains de ses matériels techniques.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description :

L'OS AOP comprend les crédits de fonctionnement liés aux déplacements des personnels de la DRSD par voie aérienne ainsi qu'une partie des missions en métropole.

L'OS FAS supporte les dépenses de fonctionnement courant directement liées à l'activité spécifique de la DRSD. Elle rassemble les crédits de formation, les crédits de communication et les dépenses de fonctionnement du site de la direction centrale.

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
AOP	Déplacement et transports	600 000	600 000
Sous-total	AOP	600 000	600 000
FAS	Communication et relations publiques	646 043	642 882
	Fonctionnement courant	892 241	886 634
	Soutien courant des structures	1 428 110	1 421 125
	Soutien des matériels communs	-	-
	Soutien des ressources humaines	912 400	907 938
Sous-total	FAS	3 878 794	3 858 579
Total agrégat Fonctionnement		4 478 794	4 458 579

OS AOP

Les crédits alloués sur l'OS AOP en 2025 sont quasiment identiques à la LFI 2024.

OS FAS

Sur l'OS FAS, les dépenses augmentent de 0,7 M€ (+22 %) par rapport à la LFI 2024, du fait de l'aménagement du bâtiment dont la livraison est prévue en 2025.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPERATION STRATÉGIQUE : RENSEIGNEMENT

1. Description :

La devise de la DRSD est « renseigner pour protéger ». Cette devise traduit le caractère dual de sa mission : rechercher et analyser le renseignement pour garantir la protection de la sphère de défense. L'OS « Renseignement » (RENS) finance les investissements et les dépenses opérationnelles de la DRSD.

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP

OB	Enquêtes – Contrôles – Sécurisation	4 389 374	4 370 349
OB	Matériels de transport	1 407 586	1 400 700
OB	Matériels divers	211 600	210 564
OB	Matériels techniques	5 834 300	6 589 473
OB	Systèmes d'information et de communication (SIC)	12 196 402	11 482 339
	Total	24 039 262	24 053 425

Les dépenses de l'OS RENS diminuent de 14 % en AE (4 M€) et de 49 % en CP (23 M€) en raison d'évolutions principalement liées à l'OB matériels techniques :

OB – Enquêtes – contrôles – Sécurisation

Les dépenses de frais de mission, de déplacement et de télécommunication augmentent de 0,35 M€ en AE (+8,7 %) et de 0,33 M€ en CP (+8,2 %) par rapport à la LFI 2024 en raison de l'évolution des taux de remboursement des missions.

OB – Matériels de transport

Cette OB qui englobe l'acquisition et l'entretien des véhicules augmente de 0,87 M€ en AE (+164 %) et de 0,87 M€ en CP (+163 %) par rapport à la LFI 2024 en raison du renouvellement de la flotte de véhicules.

OB – Matériels techniques

Cette OB porte depuis 2022 deux besoins distincts :

- La construction du nouveau bâtiment de la direction centrale qui est piloté par l'ESID Île-de-France.
- Les besoins en matériels spécifiques.

La dotation diminue de 43,6 % en AE (-4,5 M€) et diminue de 78,6 % en CP (-24,2 M€), en raison des échéances d'engagement et de paiement du marché de construction du bâtiment. L'achèvement des travaux prévus fin 2024 pour une livraison début 2025 engendre un besoin de CP moindre qu'en 2024.

OB – Systèmes d'information et de communication

La DRSD continuera en 2025 de moderniser et développer ses systèmes d'information tout en assurant le bon fonctionnement de son infrastructure technique à un haut niveau de sécurité. Le déploiement de la nouvelle base de souveraineté du service fait partie des priorités, ainsi que le perfectionnement d'un système d'information utilisé dans le cadre des processus d'habilitation. Les dépenses serviront également à financer l'activité de cyberdéfense, notamment le CERT [ED] (*Computer Emergency Response Team*) au profit du secteur des entreprises de défense. L'évolution des crédits dédiés à cette OB (-0,6 M€ en AE soit - 4,5 % et -0,09 M€ en CP soit -0,8 %) est liée au calendrier d'engagement et de paiement des projets de systèmes d'information concernés.

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours, des attributions de produits attendus et des ressources extrabudgétaires par activité est la suivante :

Niveau	Description	AE	CP
ACT	Matériels de transport - Acquisition	20 000	20 000
	Total	20 000	20 000

COÛTS SYNTHÉTIQUES

SYNTHÈSE PAR OS ET PAR TITRE (EN M€)

OS	AE					CP				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Activités opérationnelles	14,14	-	-	-	14,14	14,14	-	-	-	14,14
Fonctionnement et activités spécifiques	48,80	2,60	0,27	-	51,68	48,78	2,60	0,27	-	51,66
Renseignement	190,12	178,46	-	-	368,58	197,03	245,31	-	-	442,34
Total	253,06	181,06	0,27	-	434,40	259,95	247,91	0,27	-	508,14

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
	0,24			0,24	-	-	-	-	0,24
Activités opérationnelles		8,54		8,54	-	-	-	-	8,54
			14,14		14,14	-	-	-	14,14
Fonctionnement et activités spécifiques	45,75			25,62	3,14	-	-	16,98	45,75
		51,28		37,04	13,76	0,48	-	-	51,28
			51,68		34,76	16,92	-	-	51,68
Renseignement	467,79			304,22	89,87	27,54	4,00	42,15	467,79
		1 401,13		280,60	170,36	66,44	236,60	647,13	1 401,13
			449,20		182,42	186,86	66,77	13,15	449,20
Total	513,77	1 460,95	515,02	656,27	508,46	298,24	307,37	719,41	2 489,75
	Somme Eng.		2 489,75	Somme des paiements					2 489,75

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

OS	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025
Renseignement	305,05	25,00	330,05	105,31
Total	305,05	25,00	330,05	105,31

TABLEAU DES FDC-ADP

OS	AE	CP
Renseignement	320 000	320 000
Prospective et préparation de l'avenir	-	-
Total	320 000	320 000

ACTION (75,5 %)**07 – Prospective de défense**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	1 640 637 610	1 470 000 778	0	0
Dépenses de fonctionnement	1 530 758 028	1 382 004 196	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 210 467 901	1 061 714 069	0	0
Subventions pour charges de service public	320 290 127	320 290 127	0	0
Dépenses d'investissement	50 085 804	50 085 804	0	0
Subventions pour charges d'investissement	50 085 804	50 085 804	0	0
Dépenses d'intervention	59 793 778	37 910 778	0	0
Transferts aux autres collectivités	59 793 778	37 910 778	0	0
Total	1 640 637 610	1 470 000 778	0	0

SOUS-ACTION**07.01 – Recherche stratégique****CONTENU DE LA SOUS-ACTION**

L'objet de la sous-action « Recherche stratégique » est d'éclairer le ministre des Armées sur l'évolution du contexte stratégique en général et plus particulièrement dans sa dimension internationale.

Elle porte sur l'analyse prospective de l'évolution de l'environnement international, en particulier des risques et des menaces qui peuvent affecter la sécurité de la France et de l'Union Européenne. L'objectif est d'anticiper les tendances dans le moyen et long termes, en cherchant à identifier quels types de ruptures et de surprises stratégiques pourraient potentiellement affecter cet environnement, ainsi que leurs conséquences prévisibles sur la politique de défense française.

À cette fin, le ministère des Armées, commande des études et des recherches à des prestataires privés au profit de l'ensemble des organismes de la défense. La diffusion des résultats de ces recherches s'effectue notamment par le biais des sites Internet et Intranet de la DGRIS et par la communication de notes d'analyse et d'études, sans préjudice des travaux menés par les services de renseignement pour leurs propres besoins.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La ressource présentée au titre du PLF 2025 s'élève à 12 M€ en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP). Cela marque une augmentation des crédits de plus de 2 M€ en 2025 par rapport à la LFI 2024 qui s'explique par deux dynamiques conjuguées :

- D'une part, le recours croissant des armées, directions et services aux études stratégiques externalisées observatoires, études prospectives stratégiques (EPS) et consultances - qui contribuent à la fonction stratégique « connaissance et anticipation » du ministère des Armées et au rayonnement de la pensée stratégique française.
- D'autre part, la seconde édition du Label « Centre d'excellence » sera mise en place à la rentrée 2025.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPERATION STRATÉGIQUE : PROSPECTIVE ET PRÉPARATION DE L'AVENIR (PPA)

1. Description :

La sous-action 07-01 « Recherche stratégique » est composée de l'opération stratégique (OS) « Prospective et préparation de l'avenir » nouvellement déclinée en quatre opérations budgétaires (OB) : études externalisées, pacte enseignement supérieur, IRSEM et subvention à la recherche stratégique. Les trois premières OB reprennent le périmètre de l'OB EPS présentée au PAP 2024 :

OB – Études externalisées

La DGRIS finance des études stratégiques externalisées au profit des administrations, directions et services du ministère des Armées. Ces études sont réalisées selon trois vecteurs contractuels que sont les consultances, les études prospectives et stratégiques (EPS) et les observatoires. La diversité de ces vecteurs permet de répondre aux besoins en mettant à disposition une variété de prestations, des délais à échéances variées et d'ouvrir les marchés à tous types de prestataires.

OB – Pacte enseignement supérieur

Le Pacte Enseignement Supérieur (PES) a été créé et mis en œuvre par la direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) depuis 2015 afin de contribuer à régénérer et développer le vivier des chercheurs français s'inscrivant dans le champ de la recherche stratégique en sciences humaines et sociales.

Le Pacte Enseignement Supérieur vise l'émergence d'une filière universitaire reconnue dans le domaine de la recherche stratégique et sa visibilité internationale dans un contexte dominé par les *War Studies* anglo-saxonnes. Cela se traduit notamment par le financement de jeunes chercheurs de niveau doctorant et post-doctorant et par la mise en place d'un label « Centre d'excellence » de la DGRIS visant à faire émerger des pôles d'excellence académiques nationaux dans le champ de la recherche stratégique.

OB – IRSEM

Organisme de recherche stratégique créé en 2009 et rattaché à la DGRIS, l'IRSEM a pour mission de réaliser des études, de contribuer au soutien à la recherche stratégique, d'apporter son concours à l'enseignement militaire supérieur et de participer au débat institutionnel, public et académique sur les questions de défense et de sécurité.

OB – Subventions à la recherche stratégique

Dans le cadre du soutien apporté par le ministère des Armées à la recherche stratégique, une vingtaine de subventions pour publication sont octroyées chaque année. La liste des bénéficiaires est arrêtée en gestion dans le cadre d'un processus formalisé de sélection des dossiers associant la DGRIS et le cabinet du ministre. L'objectif est de promouvoir et valoriser les productions intellectuelles tant au plan national qu'international et, ainsi, contribuer à la politique ministérielle en matière d'influence.

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
OB	Études externalisées	8 931 757	8 679 713
OB	Pacte enseignement supérieur	2 224 000	2 454 000
OB	IRSEM	430 000	430 000
OB	Subventions à la recherche stratégique	370 000	387 000
	Total	11 955 757	11 950 713

L'évolution du référentiel nécessite de comparer les données de l'OB EPS de la LFI 2024 (9,5 M€ en AE et 9 M€ en CP) avec les données des trois nouvelles OB – études externalisées, pacte enseignement supérieur, IRSEM – s'élevant à 11,6 M€ en AE et CP. Les crédits alloués sont en hausse de 2,1 M€ en AE et de 2,5 M€ en CP par rapport à la LFI 2024.

OB – Études externalisées

Le recours croissant des armées, directions et services aux études stratégiques externalisées (observatoires, EPS et consultances) qui contribuent à la fonction stratégique « connaissance et anticipation » du ministère des Armées et au rayonnement de la pensée stratégique française conduit à devoir anticiper en 2025 une augmentation de l'enveloppe allouée à la programmation des études (pluriannuelles pour les observatoires et annuelle pour les EPS) ainsi qu'une relative augmentation des financements dédiés aux consultances (études courtes tout au long de l'année).

OB – Pacte enseignement supérieur

La DGRIS renforce son soutien financier par la mise en place à la rentrée 2025 de la seconde édition du Label « Centre d'excellence ». Il s'agit de l'une des actions déployées au profit de la communauté universitaire. Fondé sur des critères d'intérêt pour le ministère des Armées, d'excellence et d'innovation scientifiques, ce label vise à faire émerger et reconnaître des pôles d'excellence nationaux sur les questions de défense dans le domaine des sciences humaines et sociales.

OB – IRSEM

En 2025, le montant des crédits dédiés à l'OB IRSEM est identique à celui ouvert en LFI 2024.

OB – Subventions à la recherche stratégique

Le montant des crédits alloués en 2025 aux subventions à la recherche stratégique est en légère hausse pour accentuer les efforts auprès des organismes.

SOUS-ACTION

07.02 – Prospective des systèmes de forces

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

L'objet de la sous-action « Prospective des systèmes de forces » est d'éclairer les choix nationaux qui permettent de définir les capacités de l'outil de défense futur et leur emploi.

La prospective des systèmes de forces identifie les nouvelles menaces, participe à la détermination de l'évolution des modes d'actions adverses et, en conséquence, propose des pistes d'adaptation pour les moyens des forces en intégrant notamment l'emploi de nouvelles technologies. A travers le financement des études opérationnelles et technico-opérationnelles (EOTO), elle prépare et définit les capacités futures. Les EOTO complètent les travaux d'études amont (sous-action 0144-07-03 « Études amont »), l'élaboration du besoin militaire prévisible (BMP) et participent à la préparation des opérations d'armement dans le cadre de la démarche capacitaire renforcée. Elles peuvent notamment contribuer aux arbitrages en matière de choix capacitaire.

Acteurs et pilotage de la sous-action

Dans le but de conjuguer les dimensions opérationnelles et techniques, les activités de cette sous-action sont conduites de façon collégiale par les officiers de cohérence opérationnelle (OCO) de l'EMA et par les architectes de systèmes de Défense (ASD) de la DGA, avec le soutien du Centre d'Analyse Technico-Opérationnelle de Défense (CATOD) assurant le secrétariat permanent du comité des études à caractère opérationnel ou technico-opérationnel (CETO) et la maîtrise d'ouvrage des études. Le CETO est l'instance de décision, d'orientation, de

programmation et d'évaluation des EOTO. Il est présidé par le chef de division cohérence capacitaire de l'EMA qui est responsable, à ce titre, du budget opérationnel du programme 0144-0063 « études opérationnelles et technico-opérationnelle ». L'un de ses adjoints, le secrétaire général des officiers de cohérence opérationnelle, est responsable de l'unité opérationnelle 0114-0063-EM04 « études opérationnelles et technico-opérationnelles ».

Activités

Les études opérationnelles et technico-opérationnelles sont réparties sur deux opérations stratégiques (OS) : « dissuasion » et « prospective et préparation de l'avenir ». Elles se déclinent en six systèmes de force : dissuasion (DISS), commandement et maîtrise de l'information (CMI), engagement-combat (EC), études transverses (ET), projection-mobilité-soutien (PMS) et protection-sauvegarde (PS).

Les EOTO éclairent, dans les domaines opérationnels et techniques, les réflexions capacitaires en matière d'équipement et d'emploi. Ces études visent à :

- contribuer aux stades de préparation des programmes (décision de lancement d'initialisation d'un programme, document d'orientation, document de choix) ;
- identifier et évaluer les réponses aux besoins militaires prévisibles à 15 ans et aux schémas directeurs (trajectoires des futures capacités opérationnelles) ;
- analyser la menace prospective ;
- élaborer les environnements de mise en situation et les outils spécifiques à l'études des architectures capacitaires futures.

Une valorisation fiabilisée des EOTO est effectuée à l'occasion de l'élaboration du plan annuel des études à caractère opérationnel et technico-opérationnel (PETO), soumis à la validation du CETO en décembre N-1.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Le PLF 2025 s'inscrit pleinement, concernant les EOTO, dans les orientations de la loi de programmation militaire 2024-2030 en particulier pour la priorité donnée à l'innovation telle que présentée au paragraphe 2.2.3. de son rapport annexé.

Les EOTO sont majoritairement organisées et pilotées sous la forme de projets de maîtrise de l'architecture du système de défense (MASD) et sont confiées au centre d'analyse technico-opérationnelle de défense. Cette disposition a pour effet d'améliorer la production des résultats, qui sont plus pertinents et répondent mieux aux problématiques capacitaires. Ils sont également davantage en phase avec les calendriers du programme de travail et les jalons capacitaires du collège OCO-ASD et du comité des capacités. In fine, les résultats peuvent contribuer aux dossiers présentés en comité ministériel d'investissement. Pour 2025, les principales orientations, déclinées par système de force, se caractérisent de la manière suivante et visent plusieurs priorités de la LPM (en particulier, les domaines mentionnés au paragraphe 2.2.3 du rapport annexé suivant : l'espace, les drones, la défense surface-air, le renseignement et le cyber) :

- dissuasion : évaluation des performances des deux composantes de la dissuasion ainsi que des capacités de communication ;
- commandement et maîtrise de l'information : renseignement, maîtrise du spectre électromagnétique, communications (constellations, aéronautiques, navales et sous-marines), cyberdéfense, capacités d'action dans l'espace ;
- engagement – combat : combat air-air, engagement collaboratif naval, meutes de munitions et attaques de saturation, capacités des forces terrestres, frappe à distance, maintien de la supériorité des armements de la haute intensité ;
- projection mobilité et soutien : transport et déplacements par voie aérienne, projection stratégique ;
- protection sauvegarde : menace et lutte anti-drones, défense antiaérienne et effecteurs antiaériens notamment antimissiles, guerre des mines ;
- études transverses : mise à jour du référentiel de la menace prospective, études sur les nouvelles menaces, activités du laboratoire de travail en groupe et du laboratoire technico-opérationnel.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : DISSUASION

1. Description :

La part de la sous-action n° 0144-07-02 retracée dans l'opération stratégique « dissuasion » concerne les EOTO liées aux capacités de mise en œuvre de la dissuasion nucléaire.

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
ACT	Dissuasion	6 100 000	6 100 000
Total		6 100 000	6 100 000

OPÉRATION STRATÉGIQUE : PROSPECTIVE ET PRÉPARATION DE L'AVENIR (PPA)

La part de la sous-action n° 0144-07-02 supportée par l'opération stratégique « prospective et préparation de l'avenir » concerne les EOTO hors dissuasion.

Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
OB	Commandement et maîtrise de l'information	5 100 000	5 100 000
OB	Engagement - combat	9 868 286	10 249 620
OB	Études transverses	4 000 000	4 100 000
OB	Projection mobilité soutien	2 200 000	1 500 000
OB	Protection et sauvegarde	1 349 285	1 449 285
Total		22 517 571	22 398 905

Les prévisions d'engagements pour 2025 par système de force sont fonction des études en cours lorsqu'elles se prolongent en 2025, complétées des orientations et priorisations des propositions d'études soumises au comité des études technico-opérationnelles (CETO) de décembre 2024.

SOUS-ACTION

07.03 – Etudes amont

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Les études amont sont des recherches et études appliquées, rattachées à la satisfaction d'un besoin militaire prévisible, qui contribuent à constituer, maîtriser, entretenir ou à développer la base industrielle et technologique de défense, ainsi que l'expertise technique de l'État, nécessaires à la réalisation des opérations d'armement.

Un triple objectif est poursuivi :

- disposer des technologies nécessaires au développement et à l'évolution des systèmes pour lesquels une autonomie nationale totale ou partielle est requise ;
- disposer des compétences industrielles et étatiques permettant de réaliser les programmes futurs, dans un cadre national ou en coopération ;
- susciter et accompagner l'innovation dans les domaines intéressant la défense, au travers de dispositifs de recherche coordonnés avec l'agence nationale pour la recherche (ANR), ou en favorisant la compétitivité et l'accès au marché de la défense aux PME/PMI et aux entreprises de taille intermédiaire (ETI).

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : PROSPECTIVE ET PRÉPARATION DE L'AVENIR (PPA)

1. Description :

Les crédits de cette opération stratégique couvrent les études amont, hors dissuasion, dans les domaines suivants :

Aéronautique et missiles

Les études dans le domaine aéronautique concernent les aéronefs à usage militaire ou gouvernemental : avions et drones de combat, hélicoptères, avions de transport et de mission. Ces études doivent permettre de rendre matures les technologies pour préparer la conception des futurs aéronefs militaires (véhicule aérien, système de combat et de mission, cellule, moteurs, capteurs et équipements, autoprotection, intégration des armements et des moyens de communication), ainsi que les évolutions des aéronefs en service. Les principaux enjeux sont la préparation du système de combat aérien futur, incluant les évolutions de l'avion Rafale, et l'amélioration de la survivabilité des hélicoptères et aéronefs de transport.

Les études dans le domaine des missiles visent à maintenir l'excellence technologique de la filière européenne, tout en préparant le renouvellement des capacités actuelles, dont l'accroissement du niveau de performances doit être cohérent avec l'évolution des menaces. Il s'agit en particulier de la capacité de frappe à distance de sécurité et dans la profondeur, au moyen de missiles de croisière, et des capacités de combat aérien, d'attaque au sol ou antinavire. Des travaux sur les matériaux et composants de missiles ainsi que sur les matériaux énergétiques de défense (charges militaires, propulsion) relèvent aussi de ce domaine.

Information et renseignement (hors espace)

Les systèmes d'information, de communication et de renseignement sont nécessaires pour acheminer les informations aux différents niveaux de commandement, afin d'apprécier une situation et d'anticiper les actions à mener. Ils contribuent ainsi à l'appui, à la planification et à la conduite des opérations militaires et apportent une supériorité aux forces. Ces systèmes constituent donc un outil de souveraineté garantissant l'autonomie d'appréciation et de décision nationales. Ils conditionnent la capacité d'assurer le commandement des forces, depuis le plus haut niveau jusqu'à l'échelon tactique, de disposer de l'ensemble des informations nécessaires à la pertinence de la décision et à la justesse de l'action.

L'évolution du renseignement d'intérêt militaire vers plus de précision et de réactivité ainsi que la prise en compte d'un besoin d'exploration mondiale et permanente impliquent de renforcer la cohérence entre les systèmes. Les systèmes de communication participent aussi de la maîtrise de l'information et du développement de la numérisation de l'espace de bataille. La disponibilité et la pertinence des données d'environnement géophysique contribue directement à la performance des systèmes d'armes. Dans un contexte où l'intégrité de l'information revêt une importance croissante et où les menaces sur celles-ci s'accroissent, le développement de la cybersécurité est une priorité.

Les études du domaine de l'information et du renseignement portent ainsi en particulier sur les technologies de recueil et de traitement des images, de guerre électronique (détection, interception, localisation des émissions

électromagnétiques), d'exploitation et de traitement des données de renseignement, ainsi que sur les technologies relatives aux moyens de communication. Elles incluent les travaux visant à améliorer la protection des systèmes d'information, des systèmes d'armes mais aussi des systèmes industriels critiques.

Espace

Le domaine spatial connaît des ruptures importantes qui ont mis en exergue de nouvelles vulnérabilités : émergence de nouveaux acteurs, multiplication des mini-satellites civils, comportements potentiellement agressifs dans l'espace, débris spatiaux. En cohérence avec la stratégie spatiale du ministère, les études dans le domaine spatial soutiennent l'ensemble des objectifs prioritaires poursuivis.

Les actions du domaine contribuent à opérationnaliser le système spatial ainsi qu'au développement de briques technologiques indispensables aux futurs systèmes spatiaux et à leur protection. Elles permettent en particulier la maturation des technologies nécessaires à la préparation des nouvelles capacités souveraines de communications militaires par satellites et de satellites de renseignement, pour assurer la veille stratégique et l'appui aux opérations maritimes, terrestres ou aériennes.

Elles visent l'amélioration des capacités d'accès réactif à l'espace, de surveillance depuis le sol et l'espace, centrée sur la connaissance de la situation spatiale et elles facilitent l'émergence d'une capacité de défense active dans l'espace.

Les actions lancées contribuent à pérenniser et soutenir l'excellence de la filière nationale du spatial.

Naval

Les études du domaine visent à préparer les futurs systèmes de surface de premier rang ainsi que les évolutions des systèmes en service. Le domaine recouvre aussi les études relatives à la lutte sous la mer : détection, contre-mesures, lutte anti-torpilles, maîtrise des grands fonds marins et en surface, guerre des mines ainsi que celles relatives à la survivabilité des bâtiments.

Ces études portent en particulier sur les architectures de plateformes navales, les systèmes de combat, les senseurs (radars et sonars en particulier), les moyens de guerre électronique, les contre-mesures et leur intégration.

Terrestre, NRBC et Santé

Les études dans le domaine terrestre concernent essentiellement le futur système de combat terrestre, les senseurs des futurs systèmes, leur fonctionnement en réseau, la protection du combattant et des véhicules, la robotique, le combattant augmenté ainsi que les munitions et plus globalement la fonction « feu ».

Dans le domaine de la défense nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC), un enjeu essentiel concerne la préservation de la capacité d'expertise souveraine envers les risques NRBC actuels et émergents, ce qui inclut la fonction de connaissance de la menace. Il s'agit en outre de réaliser les études visant à pallier les insuffisances actuelles des technologies de détection des agents, ainsi que les études sur les contre-mesures médicales.

Les études sur la santé du militaire concernent quant à elles le maintien de la compétence nationale pour le traitement des urgences vitales en opérations extérieures et l'amélioration de la résilience individuelle et collective des forces.

Technologies transverses

Ce domaine a pour enjeu la préservation des compétences, la maturation de technologies transverses à plusieurs domaines ou pour lesquelles un potentiel de rupture est détecté. Ceci concerne en particulier :

- les matériaux et composants : des études sont conduites pour couvrir les besoins spécifiquement militaires, mais aussi en termes de méthodologies de gestion des risques liés à l'utilisation de matériaux et composants civils dans des conditions militaires ;
- les briques technologiques relatives aux capteurs, notamment de guidage et de navigation ;
- les briques technologiques relatives aux armes non cinétiques ;
- la maturation de nouvelles solutions technologiques concourant à l'amélioration de l'efficacité du soutien et du maintien en condition opérationnelle ;
- les études relatives à l'exercice de l'autorité technique et à l'entretien des compétences d'expertise et d'évaluation nécessaires à la conduite des opérations d'armement (outils et méthodes pour l'ingénierie, évaluation des performances des systèmes, etc.).

Le soutien au développement dans des PME et ETI technologiques à caractère dual, via un fonds d'investissement de capital-risque de souveraineté (Fonds innovation défense) fait également partie des objectifs de ce domaine.

Recherche et captation innovation

Ce domaine regroupe l'ensemble des actions relatives, d'une part à la maturation, depuis les stades les plus amont, des nouvelles technologies issues de la recherche scientifique et de l'innovation en général, et d'autre part, à l'accélération des projets d'innovation afin de préparer leur intégration dans des opérations d'armement ou plus généralement leur déploiement opérationnel.

Il est structuré autour de 4 objectifs stratégiques :

- soutenir des projets de recherche scientifique ;
- soutenir les projets d'accélération de l'innovation et l'accélération du développement des ETI/PME ;
- soutenir l'innovation interne du ministère des Armées ;
- développer et consolider les PME jugées stratégiques pour la défense (DEFINVEST).

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
OB	Aéronautique et missiles	160 027 000	265 051 988
OB	Information et renseignement (hors espace)	177 775 000	125 655 105
OB	Espace	109 673 000	62 827 421
OB	Naval	111 669 000	55 956 000
OB	Terrestre, NRBC et Santé	228 998 000	99 513 632
OB	Technologies transverses	82 557 000	112 893 244
OB	Recherche et captation innovation	107 465 573	109 946 167
	Total	978 164 573	831 843 557

En 2025 l'effort est poursuivi en faveur de la captation en cycle court de l'innovation issue du marché civil, de l'investissement dans l'innovation de rupture et de la réalisation de démonstrateurs, conformément à la loi de programmation militaire 2024-2030, avec un niveau de ressource porté à 978 M€ en autorisations d'engagement et 832 M€ en crédits de paiements hors dissuasion.

OB - « Aéronautique et missiles »

Dans le domaine du combat aérien, les études contribuant à la préparation des évolutions du Rafale et du SCAF intègrent les travaux sur les technologies de rupture tels que l'hypervélocité, l'intelligence artificielle, les systèmes autonomes, la guerre électronique étendue et la furtivité.

Dans le domaine de l'aéromobilité, les études concernent notamment les nouvelles briques technologiques indispensables pour garantir l'accès aux espaces aériens contestés, la survivabilité passive des aéronefs,

l'autonomisation et l'amélioration des performances des plateformes. Dans la continuité de l'étude en coopération européenne sur les hélicoptères de nouvelle génération, des travaux pour définir la feuille de route du futur moteur d'hélicoptère forte puissance sont programmés.

Dans le domaine de la frappe dans la profondeur, les études de démonstrateur de planeur hypersonique prévoient un prochain vol de démonstration en 2025 ; il participe à la validation des différents concepts nécessaires à l'établissement d'une feuille de route industrielle sur l'hypervélocité. En parallèle, les études sur la préparation des futurs missiles longue portée (balistique, antinavire), les matériaux énergétiques de défense (explosifs et propergols), ainsi que celles du partenariat d'innovation technologique franco-britannique dans le domaine des technologies de missiles se poursuivent.

OB - « Information et renseignement (hors espace) »

Dans le domaine de la protection et de la surveillance, les projets portent sur les capacités surface-air, de lutte contre les drones et de défense antimissile, notamment pour s'adapter aux nouvelles menaces évolutives à bas coût et de très hautes technologies (hypersoniques, manœuvrantes). Les travaux visent également à préparer les capacités de surveillance aux nouveaux contextes (très haute altitude, complexité accrue des milieux spatiaux, aériens et maritimes). Les études sur les démonstrateurs radars et d'alerte avancée se poursuivent.

Dans le domaine de la supériorité informationnelle, dans la continuité des travaux menés, les projets couvrent un large champ d'activités telles que des travaux technologiques sur les liaisons de données, les antennes actives, les liaisons discrètes et les réseaux tactiques multifonctions. Les activités exploitant l'intelligence artificielle sont renforcées dans les domaines des capteurs embarqués, des réseaux de communication et des systèmes de radio tactiques ainsi que du renseignement. Sont également programmées en 2025 les études sur un démonstrateur de meute de drones de surveillance.

Les activités dans le domaine de la cyberdéfense et Navwar sont poursuivies et complétées par de nouvelles études pour certaines avec des niveaux de maturités élevés qui devraient être intégrées à court terme dans les programmes d'armement.

OB - « Espace »

Dans le domaine spatial, les études se poursuivent sur les démonstrateurs de surveillance de l'espace avec une démonstration envisagée en 2025. Les études visant à préparer les futurs moyens de renseignement spatiaux (d'origine image et d'origine électromagnétique) et de communication militaire sont poursuivies. Cet ensemble d'activités a vocation à lever les verrous technologiques des futurs moyens de renseignement spatial, en portant un effort significatif sur la réactivité de ces systèmes, et notamment sur la validation de nouvelles performances des capteurs d'imagerie pour les satellites de prochaine génération.

OB - « Naval »

Le domaine naval est marqué par le lancement de travaux complémentaires sur l'autoprotection des navires. Les études en coopération dans le cadre du Fonds européen de défense se poursuivent dans le domaine des corvettes de patrouille et de nouveaux travaux sur la construction d'un standard européen pour la veille collaborative navale, le développement de navires de surface semi-autonomes et les contre-mesures en guerre des mines sont prévus. Une démonstration de mise en œuvre d'UUV depuis sous-marin est envisagée dès 2025.

OB - « Terrestre, NRBC et santé »

Dans le domaine du combat terrestre, les engagements portent principalement sur les technologies nécessaires à la préparation du futur système de combat terrestre franco-allemand MGCS, ainsi que la préparation des programmes des fonctions feu et artillerie. Les études sur le combat collaboratif et la survivabilité se poursuivent. En 2025 sont également lancés les travaux relatifs à la réalisation d'un démonstrateur de robot tactique terrestre polyvalent armé avec un premier niveau de performance attendu pour 2027. L'effet recherché est un appui au combat débarqué afin d'augmenter les capacités du groupe de combat tout en limitant l'exposition des soldats.

Les travaux conduits dans le domaine de la défense NRBC et de la santé du militaire en opérations se poursuivent. Des travaux conduits en coopération dans le cadre du Fonds européen de défense sont en outre programmés dans le domaine des contre-mesures médicales.

OB - « Technologies transverses »

S'agissant des technologies émergentes de défense (notamment dans le domaine des composants et des matériaux), les travaux de développement d'une micro-horloge atomique se poursuivent avec un démonstrateur, envisagé en 2026, ainsi que des travaux relatifs au développement de senseurs quantiques. Dans le domaine de l'énergie, des études seront lancées en 2025, notamment sur l'amélioration de la performance énergétique des systèmes d'armes.

Concernant le domaine des armes non cinétiques, les études sur la lutte anti-drones sont renforcées avec la réalisation de démonstrateurs dans les domaines des armes à énergie dirigée (AED) laser et électromagnétiques.

Dans le domaine du soutien, les études sur la maintenance prévisionnelle dans le domaine aéronautique, les travaux sur la fabrication additive et le traitement des obsolescences, ainsi qu'une étude sur le concept de jumeau numérique des fonctions feux et mobilité au profit des plateformes terrestres, se poursuivent.

Créé à l'été 2021, avec une souscription portée à 200 M€ en 2024, le fonds innovation défense poursuit sa montée en puissance et ses investissements dans des PME et ETI technologiques à caractère dual.

OB « Recherche et captation innovation »

Conformément au document de référence de l'orientation de l'innovation de défense, le soutien à l'innovation ouverte et la conduite de projets d'accélération de l'innovation sont poursuivis.

Le fonds d'investissement « DEFINVEST » continue d'agir pour la sauvegarde des PME d'intérêt stratégique pour la défense.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : DISSUASION

1. Description :

Les crédits de l'opération stratégique « dissuasion » couvrent les études amont au profit de la dissuasion, qui portent sur les thèmes prioritaires suivants :

- assurer la fiabilité dès la conception des systèmes complexes intégrant des technologies le plus souvent non duales ;
- maintenir le niveau de fiabilité et de robustesse des systèmes de transmission stratégiques ;
- assurer la préparation du renouvellement de la composante océanique à l'horizon de la fin de vie des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) actuellement en service ;
- assurer le maintien du niveau d'invulnérabilité des SNLE en service ;
- améliorer les performances des missiles balistiques (précision et capacités de pénétration principalement) ;
- améliorer les performances des missiles stratégiques aéroportés (précision et capacités de pénétration principalement) ;
- concourir au maintien des compétences des secteurs industriels critiques participant à la conception et à la réalisation des systèmes stratégiques.

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des Autorisations d’engagement et des crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
OB	Dissuasion	226 000 000	201 807 894
Total		226 000 000	201 807 894

Les principales études portent, en 2025, sur :

- les moyens de la composante océanique de la dissuasion ;
- la pérennité de l’invulnérabilité des sous-marins nucléaires lanceurs d’engins ;
- la maturité des technologies pour les évolutions du missile M51 ;
- la préparation de la prochaine génération de missile de la composante nucléaire aéroportée ;
- les transmissions nucléaires et stratégiques.

SOUS-ACTION

07.04 – Gestion des moyens et subventions

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Cette sous-action concerne les subventions versées aux opérateurs de l’État rattachés au programme 144 (ONERA, écoles sous tutelle de la DGA et Institut Polytechnique de Paris créé en mai 2019) et la subvention versée à l’Institut franco-allemand de recherches de Saint-Louis (ISL).

PRINCIPALES MESURES DE L’ANNÉE

La subvention pour charges de service public (SCSP) versée à l’ONERA et aux écoles sous tutelle de la DGA est en hausse par rapport à 2024 et conforme à leurs contrats d’objectifs et de performance (COP), couvrant la période 2022-2026 et à la LPM 24-30 qui apporte un complément pour l’inflation et les mesures salariales de 2022 et 2023.

DÉPENSES DE L’AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont imputées sur l’opération stratégique fonctionnement et activités spécifiques (FAS).

1. Description :

L’opération stratégique « Fonctionnement et activités spécifiques » comprend les subventions pour l’ONERA, les écoles sous tutelles de la DGA, l’Institut polytechnique de Paris et l’Institut franco-allemand de recherches de Saint-Louis (ISL).

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des Autorisations d’engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
FAS	Subventions et transferts	395 899 709	395 899 709
Total agrégat Fonctionnement		395 899 709	395 899 709

OS FAS

ONERA

L'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA) a pour mission de développer, d'orienter, de coordonner et de promouvoir les recherches dans le domaine aérospatial. La subvention pour charges de service public (SCSP) versée à l'Office finance la partie la plus amont du programme annuel d'études de l'ONERA, tel que présenté au conseil d'administration, pour entretenir et faire évoluer les compétences nécessaires sur le moyen terme à ses donneurs d'ordre (DGA, autres institutions publiques, industries, etc.). La partie la plus aval du programme annuel est financée par des ressources propres issues de contrats avec divers donneurs d'ordre, valorisant les compétences développées grâce à la subvention.

Le montant de la SCSP s'élève à 118 M€. Il intègre les effets de l'inflation, des surcoûts liés au prix de l'énergie et des mesures salariales.

En parallèle, une subvention pour charges d'investissement permet à l'ONERA de disposer de moyens de meilleur niveau (grands calculateurs, etc.) pour soutenir la compétitivité des produits industriels futurs. Une partie de cette subvention est dédiée à l'opération immobilière PRISME, dont l'objectif est le regroupement sur Palaiseau des équipes et des moyens situés sur les sites de Meudon et de Chatillon. Le financement de cette opération est complété par le CAS Immobilier, dans l'attente de la vente des anciens sites une fois le déménagement réalisé (à l'horizon 2027).

Écoles sous tutelle DGA

Les écoles d'ingénieurs sous tutelle de la DGA bénéficient d'une subvention au titre de leur rôle dans la formation d'ingénieurs de haut niveau répondant aux besoins de l'industrie de défense, dans le cadre des orientations fixées par les contrats d'objectifs et de performance. Les écoles concernées sont l'École polytechnique, l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (ISAE - basé à Toulouse), l'École nationale supérieure de techniques avancées Paris (ENSTA Paris) et l'École nationale supérieure de techniques avancées Bretagne (ENSTA Bretagne - basée à Brest).

La subvention pour charges de service public prévue au titre de 2025 pour les quatre établissements s'élève à 198 M€ en AE et CP, conformément aux trajectoires des contrats d'objectifs et de performance (COP) couvrant la période 2022-2026, rehaussés des effets de l'inflation (indice septembre 2023) et de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires décidée en 2022 et 2023. La subvention de l'ENSTA Paris inclut la prise en compte des besoins liés à la fusion des ENSTA prévue au 1^{er} janvier 2025.

Elle se répartit comme suit :

- 111 M€ pour l'École Polytechnique ;
- 22 M€ pour l'ENSTA Paris ;
- 19 M€ pour l'ENSTA Bretagne ;
- 46 M€ pour l'ISAE.

Par ailleurs, les subventions pour charges d'investissement en 2025 s'élèvent à 39 M€ en AE et CP. Elles sont rehaussées par rapport aux trajectoires des COP du fait de la prise en compte de l'inflation.

Institut polytechnique de Paris (IP Paris)

L'Institut polytechnique de Paris (IP Paris), créé le 31 mai 2019, a pour ambition de développer une recherche au meilleur niveau international ainsi que des programmes de formation lisibles et attractifs, garantissant une excellente employabilité et visant des publics variés, de favoriser l'innovation et l'entrepreneuriat et de faire du campus partagé un site de rang mondial. L'établissement regroupe l'École polytechnique, l'École nationale supérieure de techniques avancées (ENSTA ParisTech), le groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES), au périmètre de l'ENSAE ParisTech, ainsi que l'Institut mines-télécom, au périmètre de Télécom ParisTech et Télécom SudParis.

A l'instar de 2024, la subvention pour charges de service public de l'IP Paris s'élève à 4,5 M€.

Institut franco-allemand de recherches de Saint-Louis (ISL)

L'Institut franco-allemand de recherches de Saint-Louis a été créé par une convention franco-allemande en 1958 (ayant acquis valeur de traité en 1959) dans le but de mettre en œuvre une coopération étroite entre les deux États en matière de recherches et d'études, tant scientifiques que techniques, dans le domaine de l'armement, afin de renforcer les actions de défense commune.

Au titre de ses missions, l'ISL réalise des recherches fondamentales et appliquées, des études techniques et des démonstrateurs de faisabilité technologique, ainsi que des travaux d'expertise. Une grande partie des activités de l'ISL concerne le domaine des armements terrestres, armes, munitions et protections contre leurs effets. L'activité de l'Institut se diversifie et peut aborder tout sujet d'intérêt défense en lien avec ses domaines de compétences (optronique, génie électrique, balistique, guidage/navigation/contrôle, détonique, acoustique, protection du combattant, laser, etc.).

La convention de 1958 prévoit notamment que les gouvernements français et allemand contribuent à égalité aux dépenses de l'Institut, notamment au travers des subventions.

COÛTS SYNTHÉTIQUES

SYNTHÈSE PAR OS ET PAR TITRE (EN M€)

OS	AE					CP				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Dissuasion	232,10	-	-	-	232,10	207,91	-	-	-	207,91
Fonctionnement et activités spécifiques	320,29	50,09	25,52	-	395,90	320,29	50,09	25,52	-	395,90
Prospective et préparation de l'avenir	978,37	-	34,27	-	1 012,64	853,81	-	12,39	-	866,19
Total	1 530,76	50,09	59,79	-	1 640,64	1 382,00	50,09	37,91	-	1 470,00

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	Total
	435,69			221,96	114,60	76,76	7,43	14,93	435,69
Dissuasion		214,04		52,05	70,03	38,53	17,51	35,93	214,04
			232,10		25,37	56,29	26,56	123,89	232,10
Fonctionnement et activités spécifiques	-			-	-	-	-	-	-
		367,98		367,98	-	-	-	-	367,98
			395,90		395,90	-	-	-	395,90
Prospective et préparation de l'avenir	1 752,04			775,02	439,23	189,24	109,47	239,07	1 752,04
		1 033,66		96,66	282,54	246,08	164,41	243,98	1 033,66
			1 012,64		148,43	242,88	175,44	445,89	1 012,64
Total	2 187,72	1 615,68	1 640,64	1 513,67	1 476,10	849,78	500,81	1 103,68	5 444,04
	Somme Eng.		5 444,04	Somme des paiements					5 444,04

ACTION (4,5 %)**08 – Relations internationales et diplomatie de défense**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	98 105 154	98 086 435	0	0
Dépenses de fonctionnement	4 005 154	3 670 682	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 005 154	3 670 682	0	0
Dépenses d'intervention	94 100 000	94 415 753	0	0
Transferts aux entreprises	100 000	415 753	0	0
Transferts aux autres collectivités	94 000 000	94 000 000	0	0
Total	98 105 154	98 086 435	0	0

CONTENU DE L'ACTION

L'action « Relations internationales et diplomatie de défense » est pilotée directement par la DGRIS au titre de ses responsabilités en matière de coordination de l'action internationale du ministère des Armées et de définition de sa stratégie d'influence internationale. Elle couvre notamment la contribution versée par la France à la République de Djibouti au titre du traité de coopération en matière de défense (TCMD). Les renégociations en 2024 ont mené à une augmentation de la contribution de 55 M€, soit une contribution totale de 85 M€ applicable après ratification du traité par les deux parties. Dans une moindre mesure, la contribution française au budget de l'Agence européenne de défense (AED) ainsi que les dépenses liées à la mise en œuvre de la diplomatie de défense sont également couvertes par cette action.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La ressource présentée au titre du PLF 2025 s'élève à 98,1 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 98,1 M€ en crédits de paiement (CP), soit une hausse de 53,9 M€ (+122 %) par rapport à la LFI 2024. Cette augmentation est principalement due à la hausse de la contribution versée à la République de Djibouti (TCMD).

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description :**OS - AOP**

Les crédits de l'OS AOP couvrent les dépenses de déplacements du personnel de la DGRIS lors des missions de représentation, d'études et de coordination à l'étranger.

OS - FAS

Cette OS recouvre le périmètre des dépenses de guichet dues au titre des engagements internationaux de la France. Ces crédits sont essentiellement dédiés au financement du TCMD à hauteur de 85 M€ à partir de 2025, et de la contribution à l'Agence européenne de la défense (AED) pour un montant de 8,7 M€.

L'OS couvre également les dépenses du réseau diplomatique exécutées en administration centrale (SIC MINARM et MEAE, valise diplomatique, inspections, frais de représentation) et les gratifications de stages pour les stagiaires des MDD.

2. Aspects financiers :

2.1 – Tableau des autorisations d’engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
AOP	Déplacements et transports	1 484 509	1 483 882
Sous-total	AOP	1 484 509	1 483 882
FAS	Mobilité des personnels	-	-
	Relations internationales	87 457 578	87 539 486
	Communication et relations publiques	158 067	58 067
	Subventions et transferts	9 000 000	9 000 000
	Fonctionnement courant	5 000	5 000
Sous-total	FAS	96 620 645	96 602 553
Total agrégat Fonctionnement		98 105 154	98 086 435

OS AOP

La ressource de l’OS AOP baisse légèrement de – 0,03 en CP M€ en 2025 en raison d’économies réalisées sur les frais de déplacement par la DGRIS.

OS FAS

L’augmentation de la ressource sur l’OS FAS (+55 M€) est principalement due à la hausse de la contribution forfaitaire versée à la République de Djibouti au titre du traité de coopération en matière de défense et dans une moindre mesure à la hausse de la contribution versée à l’Agence européenne de défense.

COÛTS SYNTHÉTIQUES

SYNTHÈSE PAR OS ET PAR TITRE

OS	AE					CP				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Activités opérationnelles	1,48	-	-	-	1,48	1,48	-	-	-	1,48
Fonctionnement et activités spécifiques	2,52	-	94,10	-	96,62	2,19	-	94,42	-	96,60
Total	4,01	-	94,10	-	98,11	3,67	-	94,42	-	98,09

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
Activités opérationnelles	-			-	-	-	-	-	-
		1,87		1,87	-	-	-	-	1,87
			1,48		1,48	0,00	-	-	1,48
Fonctionnement et activités spécifiques	4,66	-	-	1,96	0,43	0,42	0,47	1,39	4,66
	-	41,62	-	39,92	1,32	0,31	0,06	-	41,62
	-	-	96,62	-	94,85	1,34	0,39	0,04	96,62
Total	4,66	43,49	98,11	43,75	98,09	2,07	0,92	1,43	146,25
	Somme Eng.		146,25	Somme des paiements					146,25

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ENSTA Bretagne - Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne (P144)	21 025 843	21 025 843	22 206 714	22 206 714
Subvention pour charges de service public	17 435 977	17 435 977	18 684 574	18 684 574
Subvention pour charges d'investissement	3 589 866	3 589 866	3 522 140	3 522 140
ENSTA Paris - Ecole nationale supérieure de techniques avancées (P144)	21 154 951	21 154 951	23 738 947	23 738 947
Subvention pour charges de service public	20 129 274	20 129 274	22 229 458	22 229 458
Subvention pour charges d'investissement	1 025 677	1 025 677	1 509 489	1 509 489
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (P144)	49 002 606	49 002 606	54 335 309	54 335 309
Subvention pour charges de service public	42 610 034	42 610 034	45 615 868	45 615 868
Subvention pour charges d'investissement	6 392 572	6 392 572	8 719 441	8 719 441
ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales (P144)	146 830 875	146 830 875	129 422 314	129 422 314
Subvention pour charges de service public	117 495 558	117 495 558	118 245 719	118 245 719
Subvention pour charges d'investissement	29 335 317	29 335 317	11 176 595	11 176 595
X - Ecole polytechnique (P144)	127 408 425	127 408 425	136 200 021	136 200 021
Subvention pour charges de service public	103 855 968	103 855 968	111 041 882	111 041 882
Subvention pour charges d'investissement	23 552 457	23 552 457	25 158 139	25 158 139
IPP - Institut Polytechnique de Paris (P144)	4 405 152	4 405 152	4 472 626	4 472 626
Subvention pour charges de service public	4 405 152	4 405 152	4 472 626	4 472 626
Total	369 827 852	369 827 852	370 375 931	370 375 931
Total des subventions pour charges de service public	305 931 963	305 931 963	320 290 127	320 290 127
Total des subventions pour charges d'investissement	63 895 889	63 895 889	50 085 804	50 085 804

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPERATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

Intitulé de l'opérateur	LFI 2024				PLF 2025				
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs		
			sous plafond	hors plafond			dont contrats aidés	dont apprentis	sous plafond
ENSTA Bretagne - Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne			183	70			183	70	
ENSTA Paris - Ecole nationale supérieure de techniques avancées	1		181	80	4	1	181	80	5
IPP - Institut Polytechnique de Paris			29	41	5		32		
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace	1		412	226	18		412	237	17

Intitulé de l'opérateur	LFI 2024				PLF 2025					
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs		
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés			dont apprentis	sous plafond	hors plafond
ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales			1 815	296			1 815	295		
X - Ecole polytechnique			2 697	577	15		2 694	577	14	
Total ETPT	2		5 317	1 290	42	1	5 317	1 259	36	

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2024	5 317
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2024	
Impact du schéma d'emplois 2025	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2025	5 317
Rappel du schéma d'emplois 2025 en ETP	

La baisse du plafond d'emploi de l'École polytechnique correspond à un schéma d'emplois de -3 ETP à l'École polytechnique et +3 ETP à l'Institut polytechnique de Paris.

Opérateurs

Avertissement

Les états financiers des opérateurs (budget initial 2024 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2024 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2024 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) sont publiés sans commentaires dans le « Jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

OPÉRATEUR

ENSTA Bretagne - Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne

Missions

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel depuis le 1^{er} janvier 2022, l'ENSTA Bretagne dispense à ses élèves un enseignement supérieur ayant pour objet la formation d'ingénieurs des études et techniques d'armement (IETA) et d'ingénieurs civils français et étrangers, dans les domaines de la mécanique et des sciences du numérique à des fins d'emploi dans les secteurs de la défense, du maritime, des transports ou encore de l'aéronautique.

Elle dispense également, à des personnes titulaires de diplômes du supérieur, des enseignements de spécialisation ainsi que des enseignements de perfectionnement ou de mise à jour des connaissances. Enfin, l'ENSTA Bretagne forme des docteurs et délivre, au sein de l'école doctorale « sciences pour l'ingénieur et le numérique » (SPIN), le diplôme correspondant.

L'ENSTA Bretagne conduit des travaux de recherche scientifique et technique dans des installations et laboratoires qui lui sont propres, ou qui sont mis à sa disposition ou qui relèvent d'organismes avec lesquels elle a conclu des accords de coopération. Elle concourt, par l'ensemble de ses activités, organisées en collaboration avec les milieux scientifiques et professionnels nationaux, étrangers ou internationaux, à l'effort national de formation, de recherche et de développement technologique dans le cadre d'une politique d'information scientifique et technique. Elle peut passer, à cet effet, des contrats ou conventions avec tout organisme public ou privé, français, étranger ou international.

Acteur de l'innovation, l'ENSTA Bretagne contribue au niveau local, régional comme national, aux grands programmes structurants, au service, notamment, du ministère des Armées, des entreprises et de l'Europe.

En tant qu'opérateur, l'ENSTA Bretagne est rattachée à l'action n° 7 « Prospective de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ».

Gouvernance et pilotage stratégique

Les principaux objectifs et indicateurs de l'ENSTA Bretagne sont définis par le contrat d'objectifs et de performance (COP) pluriannuel 2022 – 2026, signé le 11 avril 2022.

Le COP fixe des ambitions se déclinant en objectifs opérationnels qui conduiront notamment à améliorer la notoriété de l'école, à accroître ses ressources propres, à nouer des partenariats stratégiques ou encore à valoriser les activités de recherche. Dans ce cadre, l'ENSTA Bretagne développe des partenariats dans le cadre régional, avec ses partenaires universitaires brestois et lorientais et au travers de coopérations avec les écoles d'ingénieurs proches d'elle.

Perspectives 2025

En 2025, ENSTA Bretagne poursuit la mise en œuvre de son contrat d'objectifs et de performance pour la période 2022-2026. Les orientations stratégiques qui y sont définies permettent de poursuivre le développement de l'école dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation.

En matière immobilière, deux programmes du COP portant sur la construction d'un bassin d'essais en robotique et rénovation de la résidence des élèves seront poursuivis, grâce au financement obtenu dans le cadre du contrat de plan État-Région (CPER).

Au 1^{er} janvier 2025, l'ENSTA Bretagne fusionnera avec l'École nationale supérieure de techniques avancées Paris (ENSTA Paris), également EPSCP constitué en grand établissement.

L'établissement conservera le statut d'ESCP-GE et demeurera établissement-composante du regroupement IP Paris. Il comprendra deux campus, l'un à Brest, l'autre à Palaiseau, où sera fixé son siège.

Cette fusion a pour objectif d'étendre les missions des ENSTA, de renforcer leur attractivité et leur rayonnement au niveau national et international, notamment en matière de recherche et de formation.

L'ENSTA, qui rassemblera plus de 2000 étudiants, 300 chercheurs et autant de doctorants, aspire à devenir l'une des toutes premières écoles d'ingénieurs en matière de défense et de sécurité mais également dans les domaines des énergies, des transports, de la santé, de la mer et du numérique. Elle constituera, avec les autres écoles d'ingénieurs relevant du ministère des armées, un réseau cohérent au service de l'autonomie stratégique de la France et contribuera en outre à la montée en puissance d'IP Paris.

L'offre de formation de l'ENSTA, ainsi constituée, sera à la fois consolidée et enrichie avec la création de nouveaux cursus qui contribueront au renforcement du maillage des écoles placées sous tutelle de la direction générale de l'armement.

En matière de recherche, l'apport scientifique des missions actuellement réalisées par l'ENSTA Bretagne aux activités et projets d'IP Paris concernera en particulier les sciences et l'ingénierie des mers et océans. Les communautés scientifiques des deux écoles et d'IP Paris ont ainsi identifié les enjeux de recherche qui constituent des défis scientifiques motivant la création d'un centre interdisciplinaire « Mers et Océans » au sein d'IP Paris valorisant le campus brestois et ayant pour objectif de s'intéresser à des problématiques scientifiques et technologiques d'intérêt notamment pour le secteur défense.

Participation de l'opérateur au plan de relance

L'ENSTA Bretagne a participé à plusieurs volets du plan de relance à hauteur de 1,1 M€ (Préservation de l'emploi R&D, plan de soutien à l'aéronautique et à l'automobile, prévention des risques dans les aires marine protégées, sécurité numérique, cordées de la réussite). Ces différentes opérations sont terminées au 31 août 2024.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P144 Environnement et prospective de la politique de défense	21 026	21 026	22 207	22 207
Subvention pour charges de service public	17 436	17 436	18 685	18 685
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	3 590	3 590	3 522	3 522
Total	21 026	21 026	22 207	22 207
Subvention pour charges de service public	17 436	17 436	18 685	18 685
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	3 590	3 590	3 522	3 522

L'évolution de la SCSP et SCI entre la LFI 2024 et le PLF 2025 est conforme à la trajectoire du contrat d'objectifs et de performance (COP) couvrant la période 2022-2026, rehaussée des effets de l'inflation (indice septembre 2023) et, s'agissant de la part T2 de la SCSP, de l'impact des mesures salariales de 2022 et 2023, de la mise en œuvre de la

protection sociale complémentaire et de l'augmentation du taux de contribution au CAS Pensions au 1^{er} janvier 2025.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2024 (1)	PLF 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	253	253
– sous plafond	183	183
– hors plafond	70	70
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Les effectifs sous-plafond et hors plafond sont stables en 2025, les recrutements étant compensés par les départs.

OPÉRATEUR

ENSTA Paris - Ecole nationale supérieure de techniques avancées

Missions

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) constitué sous la forme d'un grand établissement, l'ENSTA Paris est la plus ancienne école d'ingénieurs de France. Sa mission principale est de dispenser un enseignement supérieur de très haut niveau scientifique et technique ayant pour objet la formation d'ingénieurs, d'ingénieurs de l'armement ainsi que de cadres et de docteurs hautement qualifiés pour les secteurs public et privé, en particulier de la défense, des transports et de l'énergie.

L'ENSTA Paris est inscrite durablement dans le groupe des écoles dites A+. Elle conforte sa place dans le top 10 des classements nationaux en se classant au 2^e rang du palmarès des écoles d'ingénieurs d'excellence du Figaro Étudiant, rendu public en janvier 2024.

L'ENSTA Paris se place au tout premier plan dans plusieurs domaines scientifiques notamment la robotique, dans le secteur des véhicules autonomes en particulier. A noter que déjà trois de ses laboratoires de recherche bénéficient de la labellisation d'excellence Carnot qui récompense la conduite de travaux de recherche menés en partenariat avec des acteurs socio-économiques, principalement des entreprises.

Membre fondateur de l'Institut Polytechnique de Paris (IP Paris), l'ENSTA Paris est fortement engagée dans son développement afin que ce regroupement se positionne comme institut de sciences et de technologies de rang mondial. L'ENSTA Paris a ainsi très largement contribué à la création du Centre interdisciplinaire d'Études pour la Défense et Sécurité (CIEDS) consacré à la conception et au développement de projets scientifiques et technologiques pour le secteur de la Défense.

A l'international, l'ENSTA Paris est engagée dans deux campus offshores :

- en chine, à Shanghai pour le programme de coopération de l'École d'ingénieurs Paris SJTU (SPEIT) en partenariat avec trois autres écoles françaises (École polytechnique, Télécom Paris et Mines Paris) qu'ENSTA Paris représente dans le cadre de cet accord ;
- en Tunisie, à Tunis, en partenariat avec l'École d'ingénieurs de Tunis.

Gouvernance et pilotage stratégique

ENSTA Paris poursuit l'ancrage de l'amélioration continue de ses processus. Elle articule, au sein d'un système de management intégré, l'ensemble de ses démarches de labellisation et de performance notamment ISO 9001, ISO 21001, labellisation « Bienvenue en France », et certification Haute Qualité Environnementale (HQE).

Depuis plusieurs années, au travers de différents schémas directeurs, l'ENSTA Paris affirme son engagement fort et indéfectible dans la lutte contre les discriminations, les violences sexuelles et sexistes, la prise en compte de la diversité, l'égalité professionnelle femme homme, en faveur de l'inclusion. S'appuyant sur les objectifs du COP 2022-2026, elle a consolidé ses différentes actions en ce domaine. Ainsi, en 2023, le conseil d'administration de l'établissement a approuvé l'adoption d'une politique de responsabilité sociétale et environnementale (RSE). Celle-ci a été reconnue au travers de la labellisation Développement Durable & Responsabilité Sociétale (DD&RS) obtenue en fin d'année 2023.

En termes d'infrastructures, l'école a finalisé à l'été 2024 le déménagement de son unité de recherche en mécanique dans un bâtiment mutualisé avec l'École polytechnique. Ce déménagement s'articule avec la participation d'ENSTA Paris au projet scientifique LAPLACE qui a vocation à être le 1^{er} centre français d'accélération laser plasma, implanté au laboratoire d'optique appliquée (LOA), sis au centre de l'Yvette.

Perspectives 2025

Au 1^{er} janvier 2025, l'ENSTA Paris fusionnera avec l'École nationale supérieure de techniques avancées Bretagne (ENSTA Bretagne), également EPSCP constitué en grand établissement.

L'établissement conservera le statut d'ESCP-GE et demeurera établissement-composante du regroupement IP Paris. Il comprendra deux campus, l'un à Brest, l'autre à Palaiseau, où sera fixé son siège.

Cette fusion a pour objectif d'étendre ses missions en lui adjoignant celles d'ENSTA Bretagne, de renforcer son attractivité et son rayonnement au niveau national et international, notamment en matière de recherche et de formation.

L'ENSTA, qui rassemblera plus de 2000 étudiants, 300 chercheurs et autant de doctorants, aspire à devenir l'une des toutes premières écoles d'ingénieurs en matière de défense et de sécurité mais également dans les domaines des énergies, des transports, de la santé, de la mer et du numérique. Elle constituera, avec les autres écoles d'ingénieurs relevant du ministère des armées, un réseau cohérent au service de l'autonomie stratégique de la France et contribuera en outre à la montée en puissance d'IP Paris.

L'offre de formation de l'ENSTA, ainsi constituée, sera à la fois consolidée et enrichie avec la création de nouveaux cursus qui contribueront au renforcement du maillage des écoles placées sous tutelle de la direction générale de l'armement.

En matière de recherche, l'apport scientifique des missions actuellement réalisées par l'ENSTA Bretagne aux activités et projets d'IP Paris concernera en particulier les sciences et l'ingénierie des mers et océans. Les communautés scientifiques des deux écoles et d'IP Paris ont ainsi identifié les enjeux de recherche qui constituent des défis scientifiques motivant la création d'un centre interdisciplinaire « Mers et Océans » au sein d'IP Paris valorisant le campus brestois et ayant pour objectif de s'intéresser à des problématiques scientifiques et technologiques d'intérêt notamment pour le secteur défense.

Participation de l'opérateur au plan de relance

L'ENSTA Paris s'est fortement mobilisée au titre du plan de relance en obtenant le financement :

- de la rénovation énergétique des bâtiments du centre de l'Yvette, afin de préparer l'extension de son laboratoire d'optique appliquée (LOA) ;

- d'un outil novateur de gestion des contrats de recherche et des partenariats, monté progressivement en puissance, qui depuis début 2024 est mis à disposition de l'ensemble des parties intéressées au sein de l'établissement et notamment des responsables scientifiques.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P144 Environnement et prospective de la politique de défense	21 155	21 155	23 739	23 739
Subvention pour charges de service public	20 129	20 129	22 229	22 229
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	1 026	1 026	1 509	1 509
Total	21 155	21 155	23 739	23 739
Subvention pour charges de service public	20 129	20 129	22 229	22 229
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	1 026	1 026	1 509	1 509

L'évolution de la SCSP et SCI entre la LFI 2024 et le PLF 2025 est conforme à la trajectoire du contrat d'objectifs et de performance (COP) couvrant la période 2022-2026, rehaussée des effets de l'inflation (indice septembre 2023) et, s'agissant de la part T2 de la SCSP, de l'impact des mesures salariales de 2022 et 2023, de la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire et de l'augmentation du taux de contribution au CAS Pensions au 1^{er} janvier 2025.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

(en ETPT)

	LFI 2024 (1)	PLF 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	261	261
– sous plafond	181	181
– hors plafond	80	80
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>	4	5
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	1	1
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	1	1
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

OPÉRATEUR

IPP - Institut Polytechnique de Paris

Missions

A la demande du Président de la République et dans le prolongement de coopérations déjà étroites entre elles, l'École polytechnique, l'ENSTA, l'ENSAE Paris, Télécom Paris, Télécom SudParis et l'École nationale des ponts et chaussées se sont rapprochées pour réaliser ensemble un projet partagé d'enseignement supérieur et de recherche, et former un établissement dénommé Institut polytechnique de Paris délivrant tous les niveaux de diplômes, intégrant profondément ses cursus, mutualisant ses forces et ses équipements, et qui devra trouver des voies originales pour évoluer vers un grand institut de sciences et de technologies de rang mondial.

Ces écoles partagent des valeurs, des missions et des objectifs :

- conduire, en propre ou en cotutelle avec les organismes nationaux de recherche, en coopération avec des universités, des écoles partenaires ou des partenaires industriels, une recherche au meilleur niveau mondial. Cette recherche, dont la transdisciplinarité est encouragée, vise une double ambition d'excellence académique et de réponse aux besoins de l'économie et de la société et, plus généralement, de réponse aux défis auxquels la France et le monde sont confrontés ;
- recruter et former des étudiants français et internationaux au meilleur niveau mondial dans le domaine des sciences et des techniques, de leurs applications et du management, utilisant une pédagogie associant enseignement et recherche, s'appuyant sur le potentiel de recherche des écoles, avec un accent fort mis sur l'entrepreneuriat et la formation humaine ;
- mener des actions de valorisation des recherches conduites au sein des laboratoires, ainsi que soutenir des projets proposés par des étudiants ou par des candidats entrepreneurs sélectionnés susceptibles de bénéficier de l'apport de l'écosystème constitué par ces écoles. De telles actions pourront correspondre à la fois à des actions de transfert de technologie vers des partenaires industriels existants, tout autant que des actions de maturation, d'accélération, d'incubation ou de financement de start-ups ;
- entretenir des liens étroits avec le monde de l'entreprise, qui se traduisent par des partenariats de recherche et de formation ainsi que par la présence significative d'entreprises dans la gouvernance des écoles, par un financement contractuel ou philanthropique de leurs activités, et par un soutien à l'entrepreneuriat ;
- contribuer au rayonnement de la recherche et des formations françaises, permettre d'attirer des talents et participer à la formation des chercheurs, cadres à haut potentiel et décideurs capables de relever les défis du développement économique et social ainsi que des transitions écologique, énergétique et numérique ;
- contribuer à faire du site de Palaiseau une destination reconnue internationalement pour ses talents, ses découvertes et inventions, ainsi que pour la création de valeur économique, intellectuelle et scientifique qui en résulte.

Gouvernance et pilotage stratégique

Pour réaliser ces missions, un décret du 31 mai 2019 a créé l'Institut polytechnique de Paris qui regroupe en tant qu'établissements-composantes l'École polytechnique, l'École nationale supérieure de techniques avancées (ENSTA Paris), le Groupe des écoles nationales d'économie et statistique et l'Institut Mines-Télécom, qui conservent leur personnalité morale. La participation du Groupe des écoles nationales d'économie et statistique et de l'Institut Mines Télécom à l'Institut Polytechnique de Paris est limitée respectivement au périmètre de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE Paris) d'une part, et des écoles Télécom Paris et Télécom SudParis d'autre part. Ces écoles sont dénommées écoles-membres.

Conformément à la lettre de mission adressée par la Première ministre le 7 novembre 2023, l'établissement s'est doté de nouveaux statuts par un décret du 15 juillet 2024. Selon la nouvelle organisation, le conseil d'administration d'IP Paris sera désormais présidé par un président non exécutif tandis que les fonctions exécutives sont assurées par le Président du directoire, instance rassemblant les directeurs des écoles membres.

Par ailleurs, le décret du 15 juillet 2024 a également entériné l'intégration de l'École nationale des ponts et chaussées comme sixième école-membre de l'Institut polytechnique de Paris.

Les axes stratégiques de développement de l'Institut ont été formalisés dans son COP 2022 – 2026 signé en avril 2022 avec ses deux ministères de tutelle :

- poursuivre la croissance des effectifs étudiants en maintenant le niveau d'excellence et la réputation d'IP Paris sur la formation en sciences et technologies, en particulier en mettant en œuvre une offre de formation par la recherche dans des domaines scientifiques cœurs et porteurs ;
- amener le centre de recherche IP Paris au meilleur niveau mondial, en développant une politique ambitieuse de recrutement du corps professoral et en renforçant le rôle des départements disciplinaires, tout en développant des centres interdisciplinaires sur des enjeux sociétaux ;
- développer des partenariats stratégiques étroits, notamment dans le cadre de laboratoires communs et de centres interdisciplinaires, avec les organismes nationaux de recherche, d'autres établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche et les entreprises ;
- bâtir avec l'ensemble des parties prenantes un écosystème incontournable en matière d'entrepreneuriat et d'innovation technologique ;
- amener le campus de l'Institut Polytechnique de Paris aux meilleurs standards internationaux, exemplaire en matière de développement durable, afin d'offrir une expérience attractive à tous les étudiants et personnels ;
- bâtir un Institut de Science et de Technologie international, responsable et inclusif ;
- mettre en œuvre une politique RH partagée offrant des perspectives de carrière attractives ;
- renforcer le développement rapide des ressources et sécuriser leur pérennité.

Perspectives 2025

Le consortium mené par IP Paris et HEC Paris et réunissant Inria, le CNRS et l'Université de Technologie de Troyes a été lauréat en mai 2024 de l'appel à projets IA Cluster, lancé par le Gouvernement dans le cadre de France 2030. S'appuyant sur le Centre interdisciplinaire sur l'intelligence artificielle et l'analyse de données *Hi ! PARIS*, le projet s'est vu doter de 70 millions d'euros pour constituer un pôle mondial de recherche, de formation et d'innovation en intelligence artificielle au service de la société en France.

La fusion des ENSTA au sein d'IP Paris au 1^{er} janvier 2025 se traduira par la création d'un nouveau centre interdisciplinaire Mer et Océan (CIMO), qui ouvrira la capacité de recherche de l'Institut aux sciences maritimes.

Participation de l'opérateur au plan de relance

IP Paris participe au plan de relance à travers ses écoles membres.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P144 Environnement et prospective de la politique de défense	4 405	4 405	4 473	4 473
Subvention pour charges de service public	4 405	4 405	4 473	4 473
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P150 Formations supérieures et recherche universitaire	554	554	554	554
Subvention pour charges de service public	554	554	554	554
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
P192 Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	4 900	4 900	3 920	3 920
Subvention pour charges de service public	4 900	4 900	3 920	3 920
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	9 859	9 859	8 947	8 947
Subvention pour charges de service public	9 859	9 859	8 947	8 947
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0

Pour réaliser ses missions, l'établissement public IP Paris bénéficie d'une SCSP de ses deux ministères de tutelle, via les programmes 144 (ministère des Armées) et 192 (ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique) ainsi que de financements du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) fléchés vers des contrats doctoraux et des chaires de professeurs juniors. Les montants prévus en PLF sont susceptibles de différer de ceux effectivement versés à l'établissement compte tenu de l'application d'une mise en réserve.

L'évolution de la SCSP du MINARM entre la LFI 2024 et le PLF 2025 est conforme à la trajectoire du contrat d'objectifs et de performance (COP) couvrant la période 2022-2026, rehaussée des effets de l'inflation (indice septembre 2023) et, s'agissant de la part T2 de la SCSP, de l'impact des mesures salariales de 2022 et 2023, de la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire et de l'augmentation du taux de contribution au CAS pension au 1^{er} janvier 2025.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

(en ETPT)

	LFI 2024 (1)	PLF 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	70	32
– sous plafond	29	32
– hors plafond	41	
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>	5	
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Un schéma d'emplois de +3 ETP de l'École polytechnique à l'Institut polytechnique de Paris est mis en œuvre.

OPÉRATEUR

ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace

Missions

L'ISAE-SUPAERO est une école d'ingénieur aéronautique et spatial qui recrute et diplôme chaque année près de 800 ingénieurs, masters et docteurs, dont 40 % d'étrangers, pour nourrir l'industrie aérospatiale française et européenne et la maintenir à la pointe mondiale. En soutien de ses activités de formation, elle mène des activités de recherche tournées vers les besoins futurs des industries et des armées dans le domaine de l'ingénierie aérospatiale et de la haute technologie, et de promotion de l'innovation et de l'entrepreneuriat auprès de ses étudiants et au sein de ses laboratoires.

L'école dispense également un enseignement supérieur au titre de la formation continue, destinée au personnel civil et militaire des administrations de l'État intervenant dans le domaine aéronautique ou spatial.

L'ISAE assure enfin la promotion et la valorisation des résultats de ses activités de formation et de recherche par des publications, des productions scientifiques et pédagogiques, des brevets et licences d'exploitation et le soutien à la création d'entreprises innovantes.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, placé sous la tutelle du ministre des Armées, constitué sous la forme d'un grand établissement au sens de l'article L. 717-1 du code de l'éducation. Il est régi par un contrat d'objectifs et de performance (COP) courant sur la période 2022-2026.

L'institut est administré par un conseil d'administration et dirigé par un directeur général, assisté d'un conseil de la formation et d'un conseil de la recherche.

Perspectives 2025

Les perspectives 2025, dans la ligne de la stratégie du COP 2022-2026, sont de développer l'impact de l'Institut sur son environnement avec des positionnements forts sur l'innovation, la transition écologique, la défense et la souveraineté. Il marque aussi un effort vers la création de formations à distance qui représentent des relais de croissance et de rayonnement, en synergie avec les autres formations, et permettent de toucher de nouveaux publics (formation continue, étudiants internationaux) qui se matérialise notamment par la création d'un Groupement d'Intérêt Public avec l'École Nationale de l'Aviation Civile (ENAC).

Participation de l'opérateur au plan de relance

Pas d'opérations en 2025 – Les opérations ont été finalisées en 2023.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P144 Environnement et prospective de la politique de défense	49 003	49 003	54 335	54 335
Subvention pour charges de service public	42 610	42 610	45 616	45 616
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	6 393	6 393	8 719	8 719

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P150 Formations supérieures et recherche universitaire	201	201	201	201
Subvention pour charges de service public	201	201	201	201
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	49 204	49 204	54 537	54 537
Subvention pour charges de service public	42 811	42 811	45 817	45 817
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	6 393	6 393	8 719	8 719

L'évolution de la SCSP entre la LFI 2024 et le PLF 2025 est conforme à la trajectoire du contrat d'objectifs et de performance (COP) couvrant la période 2022-2026, rehaussée des effets de l'inflation (indice septembre 2023) et, s'agissant de la part T2 de la SCSP, de l'impact des mesures salariales de 2022 et 2023, de la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire et de l'augmentation du taux de contribution au CAS Pensions au 1^{er} janvier 2025.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

(en ETPT)

	LFI 2024 (1)	PLF 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	638	649
– sous plafond	412	412
– hors plafond	226	237
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>	18	17
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	1	
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	1	
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

OPÉRATEUR

ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales

Missions

L'ONERA (l'Office national d'études et de recherches aérospatiales) a pour mission :

- de développer et d'orienter les recherches dans le domaine aérospatial ;

- de concevoir, de réaliser, de mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'exécution de ces recherches ;
- d'assurer, en liaison avec les services ou organismes chargés de la recherche scientifique et technique, la diffusion sur le plan national et international des résultats de ces recherches, d'en favoriser la valorisation par l'industrie aérospatiale et de faciliter éventuellement leur application en dehors du domaine aérospatial.

Gouvernance et pilotage stratégique

La gouvernance de l'ONERA est construite pour répondre aux attentes exprimées par les partenaires étatiques et industriels. Un contrat d'objectifs et de performance, élaboré pour la période 2022-2026, fixe le cadre à ce pilotage. En particulier, une feuille de route programmatique explicite les ambitions de l'ONERA pour chacune des capacités opérationnelles à laquelle l'office contribue et un plan stratégique scientifique définit les orientations en matière de recherche à travers les défis scientifiques qui regroupent les différents projets de recherche.

Perspectives 2025

L'implication de l'ONERA demeure entière dans le domaine DEFENSE (systèmes de combat aérien, dissuasion et systèmes de défense) qui représente son activité principale, en conformité avec le contrat d'objectifs et de performance 2022-2026.

Parallèlement, l'ONERA va poursuivre son développement dans le domaine ESPACE grâce aux financements internationaux de l'UE, de l'ESA ou encore de la NASA.

Quant au plan de relance de l'aéronautique, il participe toujours au rythme soutenu de l'activité de l'ONERA grâce aux thématiques Décarbonation et Nouveaux aéronefs.

Participation de l'opérateur au plan de relance

L'ONERA participe pleinement au plan de relance de l'aéronautique civile qui alloue d'importants moyens financiers à la R&D pour préparer la prochaine rupture technologique.

Ainsi l'ONERA poursuit ses recherches sur la réduction de la consommation en carburant, l'électrification des appareils et la transition vers la « décarbonation » de l'industrie aéronautique. L'ONERA continue d'investir dans la mise à niveau de ses plateformes d'essais dans le domaine de l'aérodynamique et de la propulsion.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P144 Environnement et prospective de la politique de défense	146 831	146 831	129 422	129 422
Subvention pour charges de service public	117 496	117 496	118 246	118 246
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	29 335	29 335	11 177	11 177
Total	146 831	146 831	129 422	129 422
Subvention pour charges de service public	117 496	117 496	118 246	118 246
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	29 335	29 335	11 177	11 177

Une stabilité de la SCSP est prévue dans le PLF 2025 par rapport à la LFI 2024 (+0,6 %).

La variation de la SCI est corrélée au besoin de décaissement du projet immobilier PRISME en 2025.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2024 (1)	PLF 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	2 111	2 110
– sous plafond	1 815	1 815
– hors plafond	296	295
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Les emplois sous plafond et hors plafond en PLF 2025 restent stables par rapport à la LFI 2024. Ces derniers se concentrent principalement sur les contrats CPER afin de couvrir le plan de charge.

OPÉRATEUR

X - Ecole polytechnique

Missions

L'École polytechnique (l'X), établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, a pour mission de donner à ses élèves une culture scientifique et générale les rendant aptes à occuper, après une formation spécialisée, des emplois de haute qualification ou de responsabilité scientifique, technique ou économique, dans les corps civils et militaires de l'État et dans les services publics et, de façon plus générale, dans l'ensemble des activités de la nation.

Dans le cadre de sa mission définie par la loi, l'École polytechnique assure traditionnellement la formation des d'ingénieurs du cycle polytechnicien et plus récemment celle d'étudiants de Bachelor of science (premier cycle) et de masters of science and technology - MSc&T (deuxième cycle). Elle met également en œuvre des activités de formation continue.

Par ailleurs, l'École polytechnique est membre fondateur de l'Institut Polytechnique de Paris (IP Paris), établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental, créé en application du décret n° 2019-549 du 31 mai 2019, qui délivre désormais les diplômes de master et de doctorat de ses écoles membres.

Les principaux domaines de compétence de l'établissement sont :

1. L'enseignement pluridisciplinaire au plus haut niveau dispensé à des élèves et étudiants rigoureusement sélectionnés ;
2. La recherche scientifique et le développement technologique en collaboration avec des organismes nationaux et internationaux, et la valorisation des travaux qui en résultent ;
3. L'entrepreneuriat et la valorisation de projets innovants.

Gouvernance et pilotage stratégique

En tant qu'opérateur, l'École polytechnique est rattachée à l'action n° 7 « Prospective de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ». Les principaux objectifs de l'École polytechnique sont définis par le contrat d'objectifs et de performance (COP) pluriannuel 2022-2026, signé en avril 2022 par le ministre des Armées et par l'École. Ce contrat définit les orientations stratégiques de l'établissement, qui visent à accélérer son développement et son attractivité nationale et internationale. Pour ce faire, l'École vise l'accroissement de ses capacités de recherche avec notamment le développement de centres interdisciplinaires au sein de l'Institut Polytechnique de Paris : Énergy for Climate (E4C) depuis 2019, HI ! Paris sur l'intelligence artificielle et la science des données depuis 2020, le Centre Interdisciplinaire d'études pour la défense et la sécurité (CIEDS) depuis 2021, Engineering for Health (E4H) depuis 2022, SPIRAL (arts, science et citoyens) lancé en juin 2023 et Materials for Society (M4S) lancé en juillet 2023.

L'École poursuit la consolidation de ses formations multi cursus d'excellence mais aussi la rénovation de son campus pour accueillir étudiants et chercheurs dans un environnement de qualité et durable.

Perspectives 2025

L'École polytechnique est depuis 2018 au cœur de l'Institut Polytechnique de Paris qui doit intégrer ses écoles membres dans un institut de sciences et technologie de rang mondial. En 2024, l'Institut Polytechnique de Paris est classé 10^e mondial et premier français (QS World University Rankings des écoles internationales) en termes de réputation de ses diplômés auprès des employeurs. Comme l'Institut polytechnique de Paris, l'École polytechnique est engagée dans une évolution de sa gouvernance, qui comprend notamment une évolution de son décret statutaire et la mise en place d'un pilotage intégré et simplifié de la recherche au niveau d'IP Paris. L'École polytechnique met en œuvre les projets obtenus avec IP Paris dans le cadre d'appels à projets structurants, notamment le pôle universitaire d'innovation (PUI) et IA Cluster.

Sur le plan de la formation, la première promotion du nouveau diplôme conjoint Bachelor X/Master Columbia university commence son cursus à la rentrée 2024, ainsi que la première promotion du Bachelor de Cybersécurité opéré par l'EPITA et auquel l'X est associée dans le cadre du développement du pôle d'excellence cyber. L'École polytechnique prépare l'ouverture de deux nouveaux parcours de masters of science and technology pour la rentrée 2025 : dans le domaine de la réalité virtuelle en partenariat avec l'École nationale supérieure Louis Lumière et dans le domaine de l'intelligence artificielle dans le cadre d'IA cluster. Par ailleurs, tous les cycles de formation bénéficieront d'un renforcement de la formation sur les enjeux de développement durable.

Concernant le programme pluriannuel d'investissement immobilier, après l'ouverture du Bâtiment d'Enseignement Mutualisé (BEM) à l'automne 2023, le Pôle Mécanique, bâtiment de recherche accueillant des laboratoires de l'École polytechnique et de l'ENSTA Paris, a été mis en service en 2024. Les quatre opérations du SPSI 2022-2026 sont bien engagées : la restructuration du bâtiment 18 (relocalisations) sera achevée au 1^{er} trimestre 2025 ; le marché de maîtrise d'œuvre de la restructuration de l'ensemble central a été notifié en avril 2024 et l'année 2025 sera consacrée aux études de définition et à la préparation des travaux qui démarreront au premier trimestre 2026 ; la procédure de choix du titulaire du marché de conception-réalisation pour la construction du nouveau bâtiment de recherche est en cours pour une notification fin 2024 et celle du choix du maître d'œuvre de la restructuration de la première aile des bâtiments de recherche sera lancée fin 2024.

La modernisation de la fonction financière va se poursuivre en 2025 avec des objectifs de simplification des processus, de consolidation de la démarche analytique et d'amélioration du pilotage des ressources fléchées. Le nouveau SI RH sera mis en service au 1^{er} janvier 2025, ce qui viendra consolider la transformation des fonctions support de l'École engagée depuis 2020.

Participation de l'opérateur au plan de relance

Les crédits du plan de relance (volet énergie) ont financé des travaux de rénovations thermiques qui se sont achevés en 2023.

L'École polytechnique a par ailleurs obtenu des financements pour quatre opérations lauréates de l'appel à projets du programme 348 « Transition écologique ».

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P144 Environnement et prospective de la politique de défense	127 408	127 408	136 200	136 200
Subvention pour charges de service public	103 856	103 856	111 042	111 042
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	23 552	23 552	25 158	25 158
P150 Formations supérieures et recherche universitaire	5 647	5 647	5 647	5 647
Subvention pour charges de service public	5 647	5 647	5 647	5 647
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	133 056	133 056	141 847	141 847
Subvention pour charges de service public	109 503	109 503	116 689	116 689
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	23 552	23 552	25 158	25 158

L'évolution de la SCSP entre la LFI 2024 et le PLF 2025 est conforme à la trajectoire du contrat d'objectifs et de performance (COP) couvrant la période 2022-2026, rehaussée des effets de l'inflation (indice septembre 2023) et, s'agissant de la part T2 de la SCSP, de l'impact des mesures salariales de 2022 et 2023, de la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire et de l'augmentation du taux de contribution au CAS Pensions au 1^{er} janvier 2025.

En LFI 2024, la subvention pour charge d'investissement (SCI) avait été fixée à 23,5 M€. En raison des tensions sur les finances publiques, elle a été réduite en cours de gestion de 10 M€ pour atteindre 13,5 M€. L'ajustement a été réalisé pour correspondre au rythme de dépenses de l'École en 2024.

Dans le cadre du programme 150, l'École polytechnique reçoit également une SCSP d'un montant de 5,7 M€ du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La SCSP vise à financer la rémunération des doctorants. L'augmentation est destinée à couvrir la réévaluation des contrats doctoraux conformément à la loi de programmation de la recherche.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2024 (1)	PLF 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	3 274	3 271
– sous plafond	2 697	2 694
– hors plafond	577	577
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>	15	14
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

En 2024, le plafond d'emplois de 2 697 ETPT est réparti entre les élèves polytechniciens (1 656) et les personnels de l'École (1 041). Pour le PLF 2025, le plafond est maintenu pour les élèves. Cependant, un schéma d'emploi de -3 ETP abaissera le plafond d'emplois de l'École à 1038. En 2025, les emplois hors plafond demeurent au même niveau, avec principalement des contrats temporaires financés sur des projets de recherche.

PROGRAMME 178
Préparation et emploi des forces

MINISTRE CONCERNE : SEBASTIEN LECORNU, MINISTRE DES ARMEES ET ANCIENS COMBATTANTS

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Général d'armée Thierry Burkhard

Chef d'état-major des armées

Responsable du programme n° 178 : Préparation et emploi des forces

Le programme 178 « Préparation et emploi des forces » finance l'organisation, le fonctionnement, l'entraînement et l'engagement opérationnel des forces armées selon les objectifs fixés par la loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030. Le projet de loi de finances 2025, prévoit, par rapport à la LFI 2024, une augmentation de plus de 750 M€ des crédits du programme 178, les portant à 14,3 Md€, soit +5,5 %.

En 2025, les sollicitations opérationnelles seront nombreuses. L'évolution du conflit en Ukraine, où la Russie poursuit son offensive, nécessite de maintenir un rapport de force capable d'empêcher une victoire russe qui serait désastreuse pour la sécurité européenne. Le renforcement des missions de réassurance à l'Est, les formations et l'équipement des forces armées ukrainiennes continueront d'être une priorité.

Au Proche-Orient, qui connaît des bouleversements historiques depuis octobre 2023 et le conflit à Gaza, les forces armées maintiendront un niveau d'engagement significatif pour contenir le risque d'un embrasement de la région qui menace la stabilité au Liban et la libre circulation maritime autour de la péninsule arabique.

En Afrique et en Indopacifique, les armées participeront à la réaffirmation de la stratégie militaire française dans ces régions du monde où les dispositifs militaires s'adaptent au contexte géopolitique et, localement, à l'évolution de la menace terroriste.

Enfin, la protection du territoire national restera une priorité avec l'importance des missions de posture permanente de sécurité et des missions intérieures (SENTINELLE, HARPIE, HEPHAÏSTOS...) pour faire face aux menaces directes sur nos concitoyens comme en cas de catastrophes naturelles liées au bouleversement climatique profond.

Dans ce contexte exigeant d'instabilité permanente, les crédits du programme 178 seront employés en 2025 pour atteindre les objectifs stratégiques des armées selon trois axes d'efforts.

Crédibilité opérationnelle

Afin de renforcer les capacités opérationnelles dans la perspective d'un affrontement de haute intensité dans tous les champs de la conflictualité, l'entraînement sera durci et la préparation opérationnelle intensifiée. Pour cela, pratiquement la moitié du budget sera destiné à entretenir la dynamique d'augmentation de l'activité initiée par la LPM (+160 M€ pour l'entretien programmé du matériel afin de maintenir la disponibilité, d'augmenter le potentiel et de garantir une plus grande profondeur logistique). En parallèle, un effort marqué (+300 M€) sera fait au profit des munitions et de l'équipement du combattant.

Face à une conflictualité qui combine des phases de compétition, de contestation et d'affrontement, nos armées devront anticiper les sauts technologiques, notamment dans le domaine de l'espace, des fonds marins, de la cybersécurité, des drones et des cas d'usages associés à la physique quantique ou à l'intelligence artificielle. Le programme financera et assurera notamment la mise en œuvre du super calculateur de l'agence ministérielle de l'intelligence artificielle de défense (130 M€).

Enfin, il ne peut y avoir de modèle capacitaire crédible, équilibré et cohérent, sans des soutiens robustes, dont l'efficacité conditionne la performance opérationnelle et la capacité à durer. En 2025, un effort sera fait sur le maintien d'un soutien territorial de proximité performant. Ainsi, le budget des bases de défense s'établira à 1 131 M€. Plus largement, la logistique et le soutien interarmées représenteront 20 % des dépenses du P178 en 2025, en progression de 56 M€ alors que 1 140 M€ seront consacrés à la maintenance des infrastructures (+91 M€).

Solidarité stratégique

Outre les contributions budgétaires à l'Union européenne et à l'OTAN (195 M€), nos forces armées affirmeront leur posture de partenaire crédible et solide, capable de commander une coalition dans une zone d'intérêt stratégique. Ceci passera par l'intensification de l'entraînement interallié au travers d'exercices multinationaux interarmées

favorisée par hausse globale de 10 % du budget consacré à l'activité opérationnelle (DACIAN SPRING, WARFIGHTER, POLARIS, VOLFA, TALISMAN...).

Le rôle de nation-cadre de la France en Roumanie impliquera le maintien d'un dispositif militaire robuste s'appuyant sur la base de Cincu, tout en confortant la présence d'un contingent en Estonie. L'ambition opérationnelle nécessitera en outre des contributions régulières pour la police du ciel et le contrôle des espaces maritimes. Dans le même temps, les armées poursuivront leur soutien aux forces ukrainiennes en conduisant des formations au combat terrestre, maritime et aérien, en France ou en Pologne, accompagnées de cessions d'équipements.

Cohésion nationale

Militaires d'active ou de réserve et personnel civil du ministère forment avec leurs familles la communauté humaine des armées. Leur force morale repose sur l'adhésion à un projet collectif qui doit s'effectuer dans le cadre de conditions de travail, de vie et de sécurité satisfaisantes, pour eux et leurs proches. La condition du personnel et l'entretien des équipements, dont l'habillement, seront financés à hauteur de 398 M€ (+46 M€) pour maintenir la bonne dynamique de fidélisation enregistrée en 2024 et accompagner la montée en puissance des unités de réserve afin de démultiplier les capacités opérationnelles de nos forces armées tout en renforçant la cohésion nationale autour des moyens et des valeurs de la Défense. Sur les emprises militaires de nos garnisons comme en opération, des efforts seront également déployés pour améliorer le cadre de l'exercice d'un métier exigeant, en conservant une attention particulière sur la prise en compte des blessés (8 M€) et des familles (40 M€).

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Commander des forces, aptes à comprendre et influencer

- INDICATEUR 1.1 : États-majors tactiques
- INDICATEUR 1.2 : Exercices impliquant les états-majors
- INDICATEUR 1.3 : Volume de personnel militaire déployé
- INDICATEUR 1.4 : Efficacité du pré-positionnement des forces
- INDICATEUR 1.5 : Signalements stratégiques

OBJECTIF 2 : Entraîner les forces

- INDICATEUR 2.1 : Niveau de réalisation des activités et de l'entraînement
- INDICATEUR 2.2 : Entraînements du domaine spatial
- INDICATEUR 2.3 : Entraînement du domaine Cyber

OBJECTIF 3 : Soutenir les forces

- INDICATEUR 3.1 : Coût de la fonction maintien en condition opérationnelle par milieu
- INDICATEUR 3.2 : Disponibilité des matériels
- INDICATEUR 3.3 : Coût de la fonction « restauration-hébergement »
- INDICATEUR 3.4 : Soutien du SSA aux opérations
- INDICATEUR 3.5 : Améliorer le soutien du combattant
- INDICATEUR 3.6 : Soutien des opérations par la DIRISI

OBJECTIF 4 : Préparer l'avenir

- INDICATEUR 4.1 : Réserve opérationnelle
- INDICATEUR 4.2 : Verdissement du parc des véhicules du ministère

Objectifs et indicateurs de performance

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Les indicateurs sont organisés selon les processus du plan stratégique des armées : commander, comprendre et influencer, entraîner, soutenir, préparer l'avenir. La bonne exécution de ces processus garantit la performance dans la préparation et l'emploi des forces.

Depuis l'entrée en vigueur de LPM 24-30, le dispositif de performance du P.178, s'appuie désormais sur 4 objectifs, 16 indicateurs et 50^[1] sous-indicateurs.

Comme dans la version précédente, une attention particulière a été accordée à la protection de certaines données. Ainsi, les informations relatives à la disponibilité et à l'activité réalisée par type de matériels font l'objet d'une mention de manipulation « Diffusion restreinte – Spécial France » et ne sont pas accessibles en source ouverte.

[1] par rapport au PAP24, ajout d'un indicateur (4.2 taux de verdissement du parc des véhicules du ministère des armées) afin de mesurer la prise en compte par les armées de leur impact sur l'environnement.

OBJECTIF

1 – Commander des forces, aptes à comprendre et influencer

L'efficacité de nos réponses militaires dépend de la qualité de la chaîne de commandement et de conduite (C2) qui constitue le premier des facteurs de supériorité opérationnelle notamment face à une confrontation polymorphe, de la compétition à l'affrontement, multi-milieus et multi-champs (M2MC) pour comprendre, décider et prendre de vitesse l'adversaire. Pour être au rendez-vous des opérations, il s'agit de :

- cultiver l'habitude du travail en réseau pour permettre à chaque niveau de commandement d'être autonome chaque fois que nécessaire et de prendre l'initiative dès qu'une opportunité se présente ;
- adapter les organisations aux enjeux des nouvelles formes de conflictualité, afin de les rendre plus agiles, cohérentes et réactives ;
- développer et entraîner la structure de C2 pour diriger des opérations en coalition.

La multiplication des domaines de confrontation est propice aux stratégies hybrides et de contournement. Notre capacité à déceler, anticiper et coordonner est ainsi essentielle. Il est alors essentiel de gagner la supériorité influentielle, contribuer à la stratégie de puissance de la France, de cultiver la solidarité stratégique avec nos partenaires et alliés et de renforcer notre capacité de « nation cadre » de coalition.

INDICATEUR

1.1 – États-majors tactiques

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Nombre d'états-majors tactiques aptes de niveau 1 et 2	Nb	8	8	8	8	8	8

Précisions méthodologiques

Cet indicateur est relatif au nombre d'états-majors tactiques qualifiés, et aptes après évaluation, ayant la capacité à :

- recevoir, traiter et analyser les données de situation (veille/anticipation/compréhension) pour passer de la Situation Opérationnelle Commune (COP) de milieu à la COP M2MC (multimilieux multichamps)
- établir des synergies entre domaines d'expertise pour la campagne de niveau opératif : donc passer de 3 milieux historiques à 7 (M2MC)
- se connecter au niveau politique et à travailler en inter agences, capacité à intégrer les contraintes de soutien
- intégrer les effets.

Le commandement des opérations multinationales ou nationales relève du niveau stratégique militaire pour la direction, la planification et la conduite, et des niveaux opératif et tactique pour la planification et l'exécution.

Le niveau tactique est celui de la mise en œuvre des capacités de chaque composante de la force, en vue d'atteindre les objectifs définis par le niveau opératif. C'est à ce niveau que sont réglées les contraintes spécifiques à chaque armée. Chaque composante dispose donc généralement d'un commandement de composante (terrestre - *Land Component Command* (LCC), maritime - *Maritime Component Command* (MCC), aérienne - *Joint Force Air Component* (JFAC), etc.), qui peut être national ou international, pour planifier et conduire les opérations tactiques qui lui reviennent. La mise sur pied de composantes spécialisées peut être nécessaire lorsque les moyens provenant de plusieurs armées sont utilisés conjointement pour une mission nécessitant l'unité du commandement et des savoir-faire communs ou conjoints, impliquant une coordination spécifique.

Une composante s'appuie sur une chaîne de commandement propre, qui peut être très centralisée comme pour les composantes aériennes ou maritimes, ou au contraire comporter plusieurs niveaux tactiques subordonnés, comme l'est la composante terrestre, où l'on parle alors de niveau. Ainsi le niveau 1 (corps d'armée) est celui possédant l'intégralité des fonctions opérationnelles de l'action terrestre, alors que le niveau 2 (division) est le niveau de synthèse de la manœuvre tactique à dominante terrestre.

Mode de calcul :

Nombre d'états-majors tactiques évalués aptes : états-majors de niveau tactique pour les opérations aéromaritimes, aptes à assumer jusqu'au commandement d'une opération interarmées de théâtre à dominante terre (avec renforcement des autres composantes), et aptes à commander des opérations aériennes.

Source des données :

États-majors d'armées.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Composante terrestre :

Les états-majors (EM) français de niveau 1 et 2 maintiennent leur niveau de savoir-faire de commandement d'une opération interarmées de théâtre à dominante terre et leur niveau de commandement de composante en autonomie ou au sein d'une coalition à travers de nombreux entraînements et évaluations qui consolident la crédibilité de la France à assumer le rôle de nation cadre.

Le corps de réaction rapide – France, EM de niveau 1, apte à assurer le commandement d'une composante terrestre du niveau corps d'armée, demeure apte à assurer avec renforcement des responsabilités opératives dans un cadre OTAN, UE ou national.

Les états-majors des deux divisions, EM tactiques de niveau 2, sont aptes à assumer le commandement d'une composante terrestre du niveau division jusqu'au commandement d'une opération interarmées de théâtre à dominante terre (avec renforcement des autres composantes).

En 2027, l'armée de Terre de combat a pour objectif d'être capable d'engager une division SCORPION avec son état-major de niveau 2, renforcé des autres composantes, en 30 jours.

Composante maritime

La Marine nationale peut armer deux états-majors tactiques en nombre de personnels, que ce soit pour commander une force navale dite de projection de puissance comprenant le porte-avions (EM GAN), ou pour conduire une mission de projection de force (EM amphibie). Le nombre d'états-majors tactiques de la Marine nationale correspond à ses besoins actuels dans ce domaine.

Composante aérienne

Par états-majors tactiques aptes, l'armée de l'Air et de l'Espace (AAE) entend ses états-majors de niveau composante aérienne incarnés par :

- le Centre Air de Planification et de Conduite des Opérations (CAPCO) relevant du Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations Aériennes (CDAOA) implanté sur le site de Lyon-Mont-Verdun. Ce centre assure la planification et la conduite de toutes les opérations de l'AAE, en permanence 7/7j et H24 ;
- le Centre de commandement et de conduite des opérations spatiales (C3OS) relevant du Commandement de l'Espace (CDE) ;
- le centre d'opération des Forces aériennes stratégiques (COFAS), doublé d'un centre de dévolution, assure la permanence des FAS et conduit leurs opérations aériennes au titre de la Composante Nucléaire Aéroportée. En lien avec les autres centres d'opérations militaires, le COFAS constitue pour les FAS le point d'entrée pour tout ce qui relève des opérations et une capacité opérative pour le commandement d'opérations interarmées conventionnelles à dominante aérienne (Projection de puissance, RESEVAC...).

INDICATEUR

1.2 – Exercices impliquant les états-majors

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
De niveau brigade terrestre	%	100	100	100	100	100	100
interarmées	%	70	117	100	100	100	100
De niveau expertise et perfectionnement pour la composante aérienne	%	74	85	100	85	85	85
De niveau force maritime	%	116	100	100	100	100	100

Précisions méthodologiques

Ces sous-indicateurs rendent compte du taux de réalisation des exercices du niveau brigade interarmes déployée sur le terrain ou en simulation (1.2.1), mettant en œuvre des éléments de force navale (1.2.2), de niveau expertise et perfectionnement pour la composante aérienne (1.2.3), et interarmées (1.2.4).

Mode de calcul :

Taux calculé sur le nombre d'exercices réalisés par rapport à la cible d'entraînement fixé (planification des exercices).

Source des données :

États-majors d'armées et division Emploi de l'état-major des armées.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Niveau de brigade terrestre

Les six brigades interarmes de l'armée de Terre et la brigade franco-allemande poursuivront leur entraînement à la haute intensité lors de nombreux exercices intégrés dans le cycle opérationnel des forces terrestres. Ces exercices sont l'occasion de déploiements des états-majors des brigades interarmes et de leurs subordonnés sur le terrain ou en simulation, en France comme à l'étranger, en environnement OTAN, multinational, bilatéral ou national. La cible est justifiée par le contrat opérationnel de déploiement du niveau brigade

Niveau de force maritime

Les exercices réalisés ont été supérieurs en nombre aux exercices planifiés. Pour les années suivantes, la Marine projette *a minima* de réaliser les exercices qui seront planifiés.

Niveau expertise et perfectionnement pour la composante aérienne

En tenant compte dans sa programmation du taux d'annulation des exercices pour des raisons diverses (engagement opérationnel, gestions de crises, indisponibilité temporaire des moyens matériels et humains) sur une année et en privilégiant la qualité de l'entraînement, la cible de 85 % permet à l'armée de l'air et de l'espace de répondre à ses besoins de préparation opérationnelle

Niveau Interarmées :

La préparation opérationnelle constitue le socle de crédibilité des armées. Vecteurs contribuant au signalement stratégique, des exercices interarmées et interalliés sont régulièrement organisés. Ils participent à l'élévation continue de la qualité de préparation opérationnelle des armées en M2MC, dans un contexte de haute intensité. Le développement d'un C2 interarmées (C2IA) efficient et résilient reste une priorité dans le cadre d'un engagement majeur, offrant aux décideurs de l'agilité et de la plasticité : l'exercice ORION 26 a pour ambitions de mettre sous tension la nouvelle organisation du C2IA et d'assumer la capacité de nation cadre.

INDICATEUR

1.3 – Volume de personnel militaire déployé

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Volume de personnel militaire déployé	Nb	10 966	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000

Précisions méthodologiques

Le volume de personnel militaire déployé prend en compte le volume de personnel déployé par la France au profit de l'ensemble de ses engagements militaires à l'étranger (OPEX (opérations extérieures) et MCD (missions de courte durée)).

Mode de calcul :

L'effectif présenté est un effectif moyen annuel calculé à partir des suivis mensuels des effectifs projetés.

Cet indicateur ne prend pas en compte le personnel déployé sous le régime des MISSOPS (Mission opérationnelle) comme c'est le cas actuellement pour les militaires projetés sur le flanc Est en réponse à la situation en Ukraine.

Source des données :

Les chiffres fournis sont suivis mensuellement par le CPCO/J1 qui consolide les données fournies par les états-majors opérationnels des armées, directions et services EMOs pour leurs périmètres respectifs (OPEX/MCD). Les chiffres des MCD sont communiqués par EMA/EMPLOI et les EMOs.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Cet indicateur caractérise un niveau d'activité, plus qu'un objectif de performance, dans la mesure où le volume de personnel déployé dépend des engagements des forces armées qui ne sont pas tous prédictibles. Il permet néanmoins de s'assurer que l'on est en mesure de projeter hors de nos frontières le volume de personnel déterminé. De plus, il présente l'intérêt de suivre en transparence le volume d'engagement de nos forces, qui constitue un déterminant important de l'emploi des ressources allouées en loi de finances, en particulier la provision pour les opérations extérieures.

La diminution des effectifs déployés en Afrique centrale et en Afrique de l'ouest (AFCO) s'est traduite par une bascule d'effort durable sur le flanc de l'Est de l'Europe dans le cadre des mesures de réassurance de l'OTAN.

INDICATEUR

1.4 – Efficacité du pré-positionnement des forces

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Taux de réalisation en matière de formation des forces étrangères par les forces pré positionnées	%	74,1	90	100	90	90	100

Précisions méthodologiques

Ce sous-indicateur mesure la réalisation des actions de formation au profit des forces armées étrangères notamment pour les contingents de maintien de la paix, programmées soit dans le cadre des accords bilatéraux, soit dans le cadre de protocoles ONU.

Mode de calcul :

Ce sous-indicateur correspond au taux de réalisation des actions de coopération opérationnelle visant à soutenir la montée en puissance des forces armées : effectif des forces étrangères réellement formées par rapport à l'effectif prévu.

Source des données :

Les données proviennent de l'état-major des armées (EMA/Division Coopération bilatérale Sud).

JUSTIFICATION DES CIBLES

Nos forces pré-positionnées consacrent une part prépondérante de leur activité au partenariat militaire opérationnel, dont la formation est un des volets essentiels.

Dans le cadre du plan « Afrique autrement », le socle des forces françaises pré-positionnées en Afrique centrale et de l'Ouest a entamé une forte décrue, afin d'adopter une posture moins exposée aux attaques informationnelles.

Pour mieux répondre aux besoins de nos partenaires, un effort qualitatif de notre offre de formation est entrepris : augmentation du nombre de places offertes dans les écoles et unités françaises, création d'un nouveau centre de partenariat à Draguignan, insertion de cadres africains dans nos états-majors, appui au développement de nouvelles académies militaires notamment au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Gabon et au Tchad, articulation de notre partenariat militaire autour de projets structurants et à haute valeur ajoutée (formation des cadres, des instructeurs et d'experts).

Désormais, l'essentiel des actions de formation réalisées sur le continent africain le sera à partir de détachements projetés pour une courte durée et avec une empreinte logistique réduite (dispositif respirant). Au bilan, la cible, bien que quantitativement revue à la baisse en raison de la transition de notre modèle, est ambitieuse et sous-tendue par une logique de co-construction des plans de coopération, de création de capacités (former, équiper, entraîner) et de compétitivité de notre offre stratégique (meilleure intégration avec les armées partenaires).

INDICATEUR

1.5 – Signalements stratégiques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Nombre de déploiements	Nb	Non déterminé	Non déterminé	12	12	12	12
Nombre d'exercices démonstratifs	%	100	100	100	100	100	100

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur 1.5.1 : ce sous-indicateur rend compte du nombre de déploiements physiques d'initiative française hors de nos frontières, qui ne sont ni des OPEX ni des MISSINT, ni des exercices.

Sous-indicateur 1.5.2 : ce sous-indicateur est relatif au nombre d'exercices interarmées ou de composante, démonstratifs et identifiés comme tels.

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1.5.1 : il totalise les déploiements physiques d'initiative française hors de nos frontières, qui ne sont ni des OPEX ni des MISSINT, ni des exercices, sur une période de 2 ans glissants. Il ne prend en compte que les déploiements majeurs.

Sous-indicateur 1.5.2 : taux calculé sur le nombre d'exercices démonstratifs - événements majeurs avec nos grands partenaires (interministériel, SGA, DGA, partenaires étrangers, etc.) réalisés par rapport à la cible d'entraînement fixée (planification des exercices).

Source des données :

État-major des armées (CPCO et division emploi des forces).

JUSTIFICATION DES CIBLES

La valorisation des activités (déploiements comme exercices) est systématiquement recherchée à des fins de signalements stratégiques auprès de nos partenaires, comme face aux compétiteurs. Il s'agit principalement d'actions ponctuelles (physiques ou cybernétiques) dans un cadre espace-temps précis, et qui sont l'objet d'un ou plusieurs messages stratégiques (démontrant, informant ou valorisant la position de la France et de ses partenaires, dénonçant ou informant celle des compétiteurs).

La multiplicité des sous-actions contribuant à l'effet de signalement stratégique est telle que les chiffres indiqués correspondent aux principales activités physiques auxquelles ces sous-actions sont adossées.

Nombre de déploiements :

Le sous-indicateur « nombre de déploiements » met en lumière la démonstration de la détermination des armées à défendre les intérêts de la France grâce aux déploiements mettant en œuvre des signalements stratégiques. Ceux-ci se conjuguent à travers une action ou interaction conduite vis-à-vis d'un allié, d'un partenaire, d'un compétiteur ou d'un opposant. Il ne s'agit donc pas d'un déploiement de longue durée mais bien d'une interaction ponctuelle dans un cadre géographique précis. Ainsi, un même déploiement peut engendrer plusieurs signalements stratégiques dans différentes zones d'action et face ou avec différents acteurs.

- Composante terrestre :

A ce stade, le volume d'activité reste stable.

- Composante navale :

Le déploiement du groupe aéronaval (GAN) ou la mission Jeanne d'Arc (GEAOM), par exemple, représentent chacun un dispositif de quelques unités qui interagit dans plusieurs mers ou océans du globe et vis-à-vis de nombreux pays ou organisations. Ils sont à ce titre ce que l'on peut considérer comme un signalement stratégique majeur pouvant engendrer plusieurs signalements significatifs dans des zones et/ou sphères d'influence ciblées.

- Composante Aérienne :

Les missions annuelles Pégase (pour Projection d'un dispositif aérien d'EnverGure en Asie du Sud-Est) en sont un exemple emblématique par leur ampleur et leur impact en termes d'actions de diplomatie aérienne.

Nombre d'exercices démonstratifs

L'activité des armées, directions et services est orientée au travers d'une directive de signalement stratégique de la préparation opérationnelle ayant pour finalité l'identification des activités interarmées ou de composante particulièrement démonstratives. Cette activité reste soumise à la disponibilité technique des matériels et aux financements nécessaires.

La cible annuelle est estimée à environ trois exercices par mois de niveau CPCO et un par composante Terre/Air/Mer. Par construction ces exercices restent naturellement prioritaires en cas d'arbitrage.

OBJECTIF

2 – Entraîner les forces

L'utilisation à pleine capacité technique et opérationnelle des forces et des effectifs nécessite une activité permanente, régulière et de qualité pour assurer dans les meilleures conditions de préparation et d'efficacité les engagements opérationnels présents ou à venir.

Menée avec nos partenaires, la préparation opérationnelle des forces conditionne notre capacité à gagner dans la compétition, la contestation ou l'affrontement. Il s'agit pour cela de :

- former et entraîner le personnel à la dureté et à la complexité des engagements, à l'exigence du combat de haute intensité, aux évolutions de la conflictualité et aux besoins qui en découlent ;
- consolider notre résilience pour fonctionner dans les situations chaotiques et pour faire face aux surprises stratégiques comme aux chocs traumatiques ;
- concevoir nos formations et exercices selon une approche multi-milieux et multi-champs (M2MC), dans une logique de communication stratégique, et avec nos partenaires ;
- garantir la crédibilité de nos capacités.

INDICATEUR

2.1 – Niveau de réalisation des activités et de l'entraînement

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Heures de vol par équipage de patrouille/surveillance maritime	heure				DRSF	DRSF	DRSF
Heures de vol par pilote d'hélicoptère des forces conventionnelles (forces spéciales) Terre	heure				DRSF	DRSF	DRSF
Journées d'activités du combattant terrestre "JACT"	jours				DRSF	DRSF	DRSF
Heures d'entraînement par équipage de chars et de véhicules blindés	heure				DRSF	DRSF	DRSF
Heures de vol par pilote de transport Air	heure				DRSF	DRSF	DRSF
Heures de vol par pilote de chasse Air	heure				DRSF	DRSF	DRSF
Heures de vol par pilote d'hélicoptère Air	heure				DRSF	DRSF	DRSF
Heures de vol par équipage d'hélicoptère Marine	heure				DRSF	DRSF	DRSF
Jours de mer par bâtiment (bâtiment hauturier)	jours				DRSF	DRSF	DRSF
Coups tirés par équipage CAESAR à l'entraînement	Nb				DRSF	DRSF	DRSF
Heures de vol par pilote de chasse de l'aéronavale	heure				DRSF	DRSF	DRSF

Précisions méthodologiques

Ces données sensibles font l'objet d'une mention de protection « Diffusion Restreinte – Spécial France ». Elles ne sont donc pas accessibles sur les documents disponibles en source ouverte. Elles sont uniquement communiquées aux commissions de Défense du Parlement.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Ces données sensibles font l'objet d'une mention de protection « Diffusion Restreinte – Spécial France ». Elles ne sont donc pas accessibles sur les documents disponibles en source ouverte. Elles sont uniquement communiquées aux commissions de Défense du Parlement

INDICATEUR**2.2 – Entraînements du domaine spatial**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Nombre d'exercices du domaine spatial	%	Sans objet	Sans objet	100	100	100	100

Précisions méthodologiques

Il s'agit de comparer le nombre d'exercices du domaine spatial réalisés au cours de l'année à la cible d'entraînement. L'usage d'un ratio permet de rendre comparables les données d'une année sur l'autre dans un domaine en évolution que sont les opérations spatiales militaires.

Mode de calcul :

Cet indicateur représente le taux de réalisation des exercices impliquant le domaine spatial durant l'année considérée. L'unité de mesure de la cible est un pourcentage : nombre d'exercices impliquant le domaine spatial réalisés rapporté au nombre d'exercices de la cible d'entraînement (planification des exercices).

Source des données :

Données de base collectées par la brigade aérienne des opérations spatiales et transmises aux divisions métiers de l'EMA.

JUSTIFICATION DES CIBLES

La cible de ce nouvel indicateur est fixée à 100 %. L'objectif est de maîtriser les aptitudes et compétences liées aux opérations spatiales militaires et ce, pour les trois prochaines années, eu égard à la trajectoire de montée en puissance du Commandement de l'espace (CDE) et des besoins d'entraînement afférents.

Le nombre d'exercices du domaine spatial planifiés au cours des prochaines années devrait se stabiliser voire continuer à croître à la faveur de la montée en puissance du domaine Espace dans le champ des opérations, aussi bien à l'échelle nationale que multinationale. En 2026, le CDE participera à l'exercice ORION 26.

Pour atteindre cette cible, le Commandement de l'espace adoptera une double approche dans sa préparation opérationnelle :

- En mettant en synergie des capacités spatiales disponibles, une doctrine d'emploi étayée et une structure de commandement et de conduite des opérations spatiales militaires en interface avec les autres acteurs du domaine spatial ;
- En tant qu'expert de milieu en appui des niveaux tactique, opératif et stratégique, dans un cadre national ou international.

INDICATEUR**2.3 – Entraînement du domaine Cyber**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Nombre d'exercices du domaine Cyber	%	Sans objet	Sans objet	100	100	100	100

Précisions méthodologiquesMode de calcul :

Cet indicateur représente le taux de réalisation des exercices de cyberdéfense. Il établit le taux d'exercices réalisés par rapport à la cible d'entraînement fixée (planification des exercices).

Source des données :

État-major du commandement de la cyberdéfense.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Conformément à la directive de préparation opérationnelle cyber, le commandement de la cyberdéfense (COMCYBER) organise et conduit annuellement l'exercice interarmées DEFNET permettant l'entraînement de son centre opérations mais aussi de la chaîne opérationnelle de cyberdéfense des armées et des unités spécialisées cyber dans les différents domaines de lutte informatique (LI) désormais intégrées dans les scénarios d'exercice.

Dans le domaine de la L2I (LI d'influence), la mise à disposition de la plate-forme MASTODON permet de créer les conditions d'un entraînement réaliste et d'approfondir les mécanismes de convergence entre les domaines de lutte.

Enfin, l'ambition du COMCYBER reste de conserver un rôle majeur au sein de l'exercice ORION et d'y intégrer l'entraînement de la chaîne opérationnelle de cyberdéfense dans tous les domaines de lutte informatique.

OBJECTIF

3 – Soutenir les forces

Il n'y a pas de modèle capacitaire crédible, équilibré et cohérent, ni d'autonomie stratégique, sans des soutiens robustes et de qualité, correctement dotés en ressources. Il s'agit pour cela de conserver la maîtrise des transformations engagées et de renforcer les capacités de soutien en cohérence avec l'ambition opérationnelle des armées. Il est nécessaire de prendre en compte trois impératifs : l'excellence opérationnelle, la résilience et la soutenabilité. Cela nécessite une technicité et des savoir-faire acquis par la combinaison de périodes d'entraînement et d'activités, lesquelles sont fortement dépendantes de la disponibilité technique.

INDICATEUR

3.1 – Coût de la fonction maintien en condition opérationnelle par milieu

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Coût transitoire moyen de la fonction MCO terrestre par matériel et jour de préparation opérationnelle	€	54	60	59	62	67	67
Coût transitoire moyen de la fonction MCO navale par jour de disponibilité de la flotte	€	78	74 000	78 000	82 000	91 000	87 000
Coût transitoire moyen de la fonction MCO aéronautique à l'heure de vol	€	12 687	13 852	14 200	14 800	15 400	16 000

Précisions méthodologiques

Mode de calcul :

MCO terrestre :

Les données financières sont constituées des charges directes de la fonction MCO terrestre sur le programme 178. Leur valorisation s'effectue sur la base de coûts standards. Les données relatives aux activités techniques et opérationnelles correspondent au poste de dépenses « Entretien Programmé des Matériels du domaine terrestre » et aux charges de fonctionnement en lien avec le matériel terrestre rattachés au programme 178.

La valeur du dénominateur correspond au nombre d'équipements nécessaires à l'engagement opérationnel calculé sur la base de la « quantité théorique totale » (DUO) de matériels inscrits au référentiel opérationnel commun par jours de préparation opérationnelle.

MCO naval :

Le sous-indicateur est calculé à partir de trois données sources :

- charges directes de la fonction MCO du milieu naval hors dissuasion ;
- données relatives aux rémunérations et charges sociales du personnel en charge du MCO ;
- nombre de jours de disponibilité technique non pondérés.

MCO aéronautique :

Les données financières sont constituées des charges directes de la fonction MCO Aéronautique sur le programme 178. Les données relatives aux personnels sont issues des outils de description des organisations du ministère des armées (pour la définition du périmètre), ainsi que des SIRH (effectifs en organisation). Leur valorisation s'effectue sur la base de coûts standards. Les données relatives aux activités techniques et opérationnelles correspondent au poste de dépenses « Entretien Programmé des Matériels du domaine aéronautique ». Au dénominateur, les données relatives aux heures de fonctionnement sont celles exploitées par la Direction de la Maintenance Aéronautique (DMAé), telles qu'elles lui sont fournies par les armées : l'heure de vol est l'unité de mesure la plus communément admise dans le milieu aéronautique.

Source des données :

Les données proviennent de l'état-major des armées.

JUSTIFICATION DES CIBLES**MCO terrestre**

Le coût du MCO terrestre augmente par l'effet cumulatif de la livraison progressive d'équipements de dernière génération et du maintien des parcs anciens dont le soutien s'avère de plus en plus coûteux. Ce coût oscille donc conjoncturellement au rythme des livraisons des parcs nouveaux et du retrait de service des parcs anciens.

MCO naval

Le coût de MCO est stable sur 2022-2024. L'augmentation en 2025-2027 s'explique essentiellement par :

- le vieillissement des parcs et la prolongation de certains bâtiments nécessitant des travaux lourds afin de traiter les obsolescences ;
- la transition entre les sous-marins nucléaires d'attaque de type Rubis et Suffren ;
- les arrêts techniques majeurs (ATM) des frégates multi-missions (FREMM) ainsi que la préparation de la rénovation à mi-vie des frégates de défense aérienne (FDA) et du troisième ATM (ATM3) du porte-avions Charles de Gaulle.

MCO aéronautique

Les cibles prennent en compte les effets d'évolution de l'inflation (matières premières et salaires notamment) par rapport aux années antérieures.

La maîtrise du coût à l'heure de vol dans la durée sur le périmètre du MCO aéronautique est néanmoins assurée par la politique contractuelle basée sur des contrats globaux et pluriannuels mise en œuvre par la DMAé.

INDICATEUR**3.2 – Disponibilité des matériels**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Marine nationale Autres bâtiments	%				DRSF	DRSF	DRSF
Armée de l'air DSA	%				DRSF	DRSF	DRSF
Armée de l'air combat/chasse	%				DRSF	DRSF	DRSF
Armée de Terre Véhicules blindés (VAB, Griffon, Serval, VBCI)	%				DRSF	DRSF	DRSF
Armée de Terre Chars (Leclerc, AMX10RC, Jaguar)	%				DRSF	DRSF	DRSF
Marine nationale Chasse	%				DRSF	DRSF	DRSF

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Armée de l'air Avions de transport tactique (ATT)	%				DRSF	DRSF	DRSF
Marine nationale Hélicoptères	%				DRSF	DRSF	DRSF
Armée de Terre Hélicoptères de reconnaissance et d'attaque (HRA)	%				DRSF	DRSF	DRSF
Armée de Terre CN155	%				DRSF	DRSF	DRSF
Marine nationale Bâtiments de combat	%				DRSF	DRSF	DRSF
Marine nationale SNA	%				DRSF	DRSF	DRSF
Armée de l'air Avions d'appui opérationnel	%				DRSF	DRSF	DRSF
Marine nationale Guet aérien, Patrouille et surveillance maritime (PATSIMAR)	%				DRSF	DRSF	DRSF
Armée de Terre Hélicoptères de manœuvre (HM)	%				DRSF	DRSF	DRSF
Armée de l'air Vecteurs ISR	%				DRSF	DRSF	DRSF
Armée de l'air Avions à usage gouvernemental (AUG)	%				DRSF	DRSF	DRSF
Armée de l'air Hélicoptères de manœuvre et de combat	%				DRSF	DRSF	DRSF

Précisions méthodologiques

Ces données sensibles font l'objet d'une mention de protection « Diffusion Restreinte – Spécial France ». Elles ne sont donc pas accessibles sur les documents disponibles en source ouverte. Elles sont uniquement communiquées aux commissions de Défense du Parlement.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Ces données sensibles font l'objet d'une mention de protection « Diffusion Restreinte – Spécial France ». Elles ne sont donc pas accessibles sur les documents disponibles en source ouverte. Elles sont uniquement communiquées aux commissions de Défense du Parlement.

INDICATEUR

3.3 – Coût de la fonction « restauration-hébergement »

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Coût de la fonction restauration – hébergement	€	2 344	2 450	2 650	2 700	2 800	2 850

Précisions méthodologiques

Coût moyen de la fonction restauration-hébergement par soutenu : l'efficacité de la fonction restauration-hébergement porte sur le coût de cette fonction rapporté aux effectifs soutenus. Les données produites s'appuient sur les résultats issus de la comptabilité analytique du Service du commissariat des armées.

Procédant de l'amélioration du pilotage de la performance, cette évolution méthodologique de l'outil présente les caractéristiques suivantes :

- élargissement du périmètre des ressources prises en compte afin de procéder à une restitution en coûts complets (masse salariale, totalité du coût denrées, inclusion des fonctions support et des dotations aux amortissements) ;
- emploi des données comptables extraites du système d'information financière CHORUS pour le périmètre hors titre 2 ou l'utilisation des mémentos des coûts moyens titre 2 produits par la direction des affaires financières pour le personnel militaire et la direction des ressources humaines du ministère des armées pour le personnel civil ;
- amélioration de l'auditabilité des données utilisées et des règles de calcul mises en œuvre (prise en compte de l'ensemble des charges, conformité des sources et méthodes au schéma directeur de la comptabilité analytique, documentation et traçabilité des données).

Mode de calcul :

L'indicateur mesure les coûts de la fonction « Restauration-Hébergement-Loisirs » (RHL) rapportés à la somme des effectifs du ministère des armées, soutenus par les bases de défense sur le territoire métropolitain.

Source des données :

Les données proviennent du Service du commissariat des armées (coût de la fonction restauration-hébergement-loisirs) et de l'état-major des armées (effectifs soutenus par les bases de défense).

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les cibles définies tiennent compte des ambitions du ministère en vue de promouvoir une restauration durable et de qualité (loi ÉGALim et « Climat et Resilience »). Afin d'atténuer la hausse de ces dépenses, la fonction poursuit par ailleurs ses efforts de maîtrise des coûts sans dégradation de la qualité de service.

INDICATEUR**3.4 – Soutien du SSA aux opérations**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Taux de réponse aux soutiens des activités à risques	%	100	Non déterminé	100	95	95	95

Précisions méthodologiques**Mode de calcul :**

Le calcul est constitué par un ratio entre le nombre de réponses positives et le nombre de demandes de soutien reçues.

Source des données :

Les données de base sont collectées dans les formations opérationnelles (Direction des hôpitaux, Direction de la médecine des forces, Direction du ravitaillement médical) et présentées dans des tableaux formatés transmis à leurs autorités hiérarchiques pour exploitation et synthèse.

Mode de calcul :

Ratio entre le nombre de réponses positives et le nombre de demandes de soutien reçues

Source des données :

Les données proviennent du service de santé des armées.

JUSTIFICATION DES CIBLES

L'indicateur mesure le taux de satisfaction des demandes de soutien des activités à risques au profit des armées. Bien que le soutien des activités à risque reste une priorité des établissements de la médecine des forces, la cible pour les années 2025 à 2027 a été revue à 95 %, compte-tenu des aléas inhérents à toutes les activités qui conduisent parfois à annuler et reprogrammer l'activité.

INDICATEUR**3.5 – Améliorer le soutien du combattant**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Taux d'équipement	%	46	57	64	63	66	73

Précisions méthodologiques

Cet indicateur illustre la montée en puissance des nouveaux équipements de protection individuelle, c'est-à-dire les tenues nucléaire – bactériologique – biologique – chimique (NRBC), le gilet de combat dénommé structure modulaire balistique (SMB) et le gilet de combat dénommé structure modulaire balistique électronique (SMBE – évolution du SMB). Il vise à constater annuellement le respect de l'objectif sur le périmètre associé.

Mode de calcul :

Moyenne annuelle du taux d'équipement pondérée sur chaque composante, ce taux étant lui-même le ratio entre les livraisons réalisées et les livraisons programmées. Le taux affiché s'entend par rapport à une cible 100 % post 2030 pour les tenues NRBC et 100 % en 2030 pour les SMB.

Source des données :

Les données proviennent du service du commissariat des armées.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les cibles d'acquisition de matériel ont été mises à jour afin de prendre en compte la nouvelle ambition opérationnelle des armées et être en cohérence avec la trajectoire de LPM prévisionnelle.

INDICATEUR**3.6 – Soutien des opérations par la DIRISI**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Taux de disponibilité du réseau OPS	%	97	95	96	97	98	99
Taux de réalisation des stocks OPS	%	168	100	100	100	100	100

Précisions méthodologiques

L'indicateur est composé de deux sous-indicateurs, chacun illustrant la performance des deux missions qui structurent la DIRISI dans son appui numérique des forces en opérations tant sur les théâtres extérieurs que sur le territoire national.

Le sous-indicateur 3.6.1 : disponibilité du réseau opérationnel, illustre sa fonction d'opérateur SIC du ministère.

Le sous-indicateur 3.6.2 : taux de réalisation des stocks opérationnels, illustre ses fonctions de centrale d'achat et de gestionnaire des biens SIC du ministère.

Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité opérationnelle du soutien des opérations par la DIRISI. Il permet de visualiser sa performance au travers de la disponibilité du réseau opérationnel et de suivre les stocks conformément aux priorités opérationnelles afin de maintenir un stock supérieur au niveau de sécurité opérationnel défini, pour conserver la capacité à approvisionner les théâtres d'opérations en matériels SIC dans le cadre de primo déploiement de matériels ou de remplacement.

Mode de calcul :

3.6.1 : moyenne sur l'ensemble des réseaux offrant des services opérationnels du taux de disponibilité calculé comme le ratio entre le nombre d'heures d'interruption d'un service aux usagers dans le mois et le nombre total d'heures dans le mois.

3.6.2 : ratio entre le nombre de matériels en stock dans chaque catégorie de matériel et le nombre cible de matériels à détenir dans chaque catégorie.

Source des données :

Les données proviennent de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (DIRISI).

JUSTIFICATION DES CIBLES

La cible de cet indicateur permet de mesurer l'efficacité opérationnelle du soutien des opérations par la DIRISI. Les principaux leviers d'action dans ce domaine sont d'une part la disponibilité réseau, le déploiement des différentes composantes du réseau Descartes et l'interopérabilité des systèmes d'information et de communication et, d'autre part, le suivi des stocks et l'anticipation de l'engagement des forces.

OBJECTIF

4 – Préparer l'avenir

Les ressources humaines (RH) constituent la force principale des Armées. Elles sont le socle de la cohérence du modèle et sa pérennité. Un socle « RH » consolidé permettra d'avoir « des femmes et des hommes à la hauteur » disposant de forces morales pour faire face aux nouvelles menaces, aux engagements majeurs et aux affrontements de haute intensité.

La bataille des compétences, en les renforçant, les adaptant aux nouveaux besoins et en capitalisant sur la richesse et l'agilité des personnels, sera un défi majeur tout comme la capacité des armées à attirer les jeunes talents dont elles ont besoin, qui dépendra notamment du rayonnement positif des militaires et de l'institution à travers les dispositifs du SNU (service national universel), de la réserve et de visibilité du militaire. Si la réserve a longtemps permis de renforcer les forces d'active sur un large spectre de missions, un emploi rénové, à la hauteur des nouveaux enjeux et des nouvelles menaces, doit permettre de mieux contribuer à la défense et à la résilience de la Nation. Afin de mieux préparer l'avenir, le modèle de la LPM 24-30 a été revu pour s'adapter aux besoins des armées et aux évolutions de notre société. Ainsi, le doublement des réserves est visé en 2030 pour atteindre l'objectif d'un réserviste pour deux militaires d'active en 2035. Leur emploi sera accru au quotidien et renouvelé dans ses missions (réserve territoriale, réserve stratégique, réserve de compétences).

Par ailleurs, la capacité des armées à limiter leur impact sur l'environnement a été prise en compte en incluant un nouvel indicateur mesurant le taux de verdissement du parc des véhicules du ministère.

INDICATEUR

4.1 – Réserve opérationnelle

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Effectifs des réservistes opérationnels	Nb	37 080	40 940	43 800	47 600	52 000	57 500

Précisions méthodologiques

Mode de calcul :

Sont comptabilisés le nombre de réservistes sous contrat d'engagement à servir dans la réserve (ESR) au 31 décembre du périmètre EMA. Les cibles sont celles de la LPM 2024-2030 pour le périmètre MINARM.

Source des données :

Les SIRH des armées, directions et services.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les cibles établies dans la LPM 2024–2030 définissent les paliers annuels visant à atteindre l'objectif de doublement des effectifs de la réserve opérationnelle en 2030, soit 80 000 réservistes au sein du MINARM, toutes ADS confondues.

INDICATEUR

4.2 – Verdissement du parc des véhicules du ministère

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
taux de verdissement des véhicules de service et de fonction du ministère des armées	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	14	15	16

Précisions méthodologiques

Le taux de verdissement est calculé sur l'ensemble du parc de véhicules de service et de fonction (dits VGC) géré par le service du commissariat des armées, en métropole et outre-mer. Le parc à l'étranger n'est pas inclus dans l'assiette, dans la mesure où l'électrification n'est pas possible dans certains pays (capacités de production d'électricité ou de maintenance insuffisantes).

Ce taux mesure la part de véhicules à faible émission de CO₂ (VFE : véhicules hybrides et véhicules électriques (aussi appelés VTFE, véhicules à très faibles émissions) dans le parc total. Ce parc ne comprend pas les véhicules spécialisés au sens de l'article R 311-1 § 6.7 du code de la route, ni les véhicules d'intérêt général (ou opérationnels) identifiés à l'article R 311-1 § 6.4, 6.5 et 6.6.

Mode de calcul :

Nombre de véhicules à faible émission rapporté au parc total des VGC suivis par le Service du commissariat des armées (SCA).

Source des données :

Les données proviennent du service du commissariat des armées.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Le taux de verdissement tient compte du volume de véhicules à faible émission acquis chaque année. Ce parc de véhicules de la gamme commerciale du MINARM participe aux missions opérationnelles et à la résilience des forces armées. 20 % du parc est constitué de gros utilitaires (type MASTER) difficilement électrifiables en l'état actuel du marché (prix élevé et autonomie faible).

Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2024 ET 2025

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Planification des moyens et conduite des opérations		427 125 891 448 696 949	337 151 701 526 983 958	355 860 134 387 214 522	1 120 137 726 1 362 895 429	0 0
01.10 – Emploi des forces		220 359 483 238 245 053	16 054 084 17 591 115	355 860 134 387 214 522	592 273 701 643 050 690	0 0
01.11 – Renseignement d'intérêt militaire		51 759 668 61 855 274	18 101 000 22 868 165	0 0	69 860 668 84 723 439	0 0
01.14 – Systèmes d'information et de communication		155 006 740 148 596 622	279 246 994 459 224 492	0 0	434 253 734 607 821 114	0 0
01.21 – Infrastructures SIC		0 0	23 749 623 27 300 186	0 0	23 749 623 27 300 186	0 0
02 – Préparation des forces terrestres		2 422 711 339 2 308 555 132	434 107 594 440 709 116	4 900 000 7 900 000	2 861 718 933 2 757 164 248	5 997 000 5 997 000
02.01 – Commandement et activités des forces terrestres		225 598 798 247 825 303	0 1 843 519	0 0	225 598 798 249 668 822	0 0
02.05 – Ressources humaines des forces terrestres		128 936 903 127 230 373	0 12 859 038	0 0	128 936 903 140 089 411	0 0
02.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces terrestres		1 867 771 334 1 800 266 871	0 0	0 0	1 867 771 334 1 800 266 871	3 027 000 3 027 000
02.08 – Environnement opérationnel des forces terrestres		200 404 304 133 232 585	172 951 603 121 691 616	4 900 000 7 900 000	378 255 907 262 824 201	2 970 000 2 970 000
02.11 – Infrastructures terrestres		0 0	261 155 991 304 314 943	0 0	261 155 991 304 314 943	0 0
03 – Préparation des forces navales		3 202 349 806 2 628 347 664	508 081 080 1 607 562 769	0 0	3 710 430 886 4 235 910 433	21 500 000 14 500 000
03.01 – Commandement et activités des forces navales		430 641 861 495 761 884	0 1 455 170	0 0	430 641 861 497 217 054	4 800 000 5 779 167
03.05 – Ressources humaines des forces navales		70 346 714 81 705 911	16 328 875 3 903 532	0 0	86 675 589 85 609 443	2 000 000 1 500 000
03.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces navales		2 590 999 903 1 928 506 952	156 962 230 1 097 374 972	0 0	2 747 962 133 3 025 881 924	14 700 000 7 220 833
03.08 – Environnement opérationnel des forces navales		110 361 328 122 372 917	5 495 302 3 507 262	0 0	115 856 630 125 880 179	0 0
03.11 – Infrastructures maritimes		0 0	329 294 673 501 321 833	0 0	329 294 673 501 321 833	0 0
04 – Préparation des forces aériennes		4 536 728 573 3 035 501 773	310 070 678 295 173 185	0 0	4 846 799 251 3 330 674 958	167 826 937 174 600 000
04.02 – Commandement et activités centralisées des forces aériennes		27 557 501 28 814 011	0 5 207 436	0 0	27 557 501 34 021 447	0 0
04.03 – Activités des forces aériennes		616 965 545 519 182 478	0 0	0 0	616 965 545 519 182 478	97 400 000 16 316 207
04.04 – Activités des forces aériennes stratégiques		90 017 483 123 698 945	0 0	0 0	90 017 483 123 698 945	0 0
04.05 – Ressources humaines des forces aériennes		171 376 969 123 362 234	339 523 500 000	0 0	171 716 492 123 862 234	200 000 222 922
04.06 – Entretien et équipements des forces aériennes		3 586 613 947 2 192 337 480	162 790 417 163 265 749	0 0	3 749 404 364 2 355 603 229	70 226 937 158 060 871

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
04.11 – Infrastructures aériennes		0 0	146 940 738 126 200 000	0 0	146 940 738 126 200 000	0 0
04.12 – Activités spatiales		44 197 128 48 106 625	0 0	0 0	44 197 128 48 106 625	0 0
05 – Logistique et soutien interarmées		3 039 690 877 2 414 453 208	390 508 165 564 501 454	191 117 376 700	3 430 390 159 2 979 331 362	220 006 033 211 983 654
05.11 – Infrastructures de santé		0 0	55 058 650 37 224 607	0 0	55 058 650 37 224 607	0 0
05.80 – Fonction santé		161 517 453 155 005 156	57 337 844 92 062 473	191 117 376 700	219 046 414 247 444 329	177 930 000 170 900 000
05.82 – Soutien des forces par les bases de défense		1 881 843 679 1 251 831 084	25 199 630 19 842 965	0 0	1 907 043 309 1 271 674 049	10 480 000 10 190 000
05.83 – Soutiens complémentaires		161 196 798 222 480 232	0 0	0 0	161 196 798 222 480 232	0 0
05.84 – Service interarmées des munitions		11 000 178 8 634 008	11 088 283 12 075 894	0 0	22 088 461 20 709 902	300 000 300 000
05.85 – Service du commissariat aux armées		824 132 769 776 502 728	87 372 923 122 399 458	0 0	911 505 692 898 902 186	31 296 033 30 593 654
05.89 – Infrastructure des soutiens		0 0	154 450 835 280 896 057	0 0	154 450 835 280 896 057	0 0
06 – Surcoûts liés aux opérations extérieures		540 000 000 540 000 000	0 0	30 000 000 30 000 000	570 000 000 570 000 000	0 0
07 – Surcoûts liés aux opérations intérieures		30 000 000 30 000 000	0 0	0 0	30 000 000 30 000 000	0 0
Totaux		14 198 606 486 11 405 554 726	1 979 919 218 3 434 930 482	390 951 251 425 491 222	16 569 476 955 15 265 976 430	415 329 970 407 080 654

CREDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Planification des moyens et conduite des opérations		396 403 657 424 393 829	338 634 619 480 823 847	299 798 226 381 968 070	1 034 836 502 1 287 185 746	0 0
01.10 – Emploi des forces		209 029 793 227 083 205	15 217 161 17 369 028	299 798 226 381 968 070	524 045 180 626 420 303	0 0
01.11 – Renseignement d'intérêt militaire		39 622 742 55 575 254	25 757 581 20 378 547	0 0	65 380 323 75 953 801	0 0
01.14 – Systèmes d'information et de communication		147 751 122 141 735 370	269 007 410 415 626 411	0 0	416 758 532 557 361 781	0 0
01.21 – Infrastructures SIC		0 0	28 652 467 27 449 861	0 0	28 652 467 27 449 861	0 0
02 – Préparation des forces terrestres		1 901 057 374 1 975 856 931	287 548 170 226 850 744	4 900 000 7 900 000	2 193 505 544 2 210 607 675	5 997 000 5 997 000
02.01 – Commandement et activités des forces terrestres		215 868 494 238 746 665	0 1 807 371	0 0	215 868 494 240 554 036	0 0
02.05 – Ressources humaines des forces terrestres		122 474 068 128 079 718	0 10 253 951	0 0	122 474 068 138 333 669	0 0
02.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces terrestres		1 470 193 487 1 465 083 026	0 0	0 0	1 470 193 487 1 465 083 026	3 027 000 3 027 000
02.08 – Environnement opérationnel des forces terrestres		92 521 325 143 947 522	163 600 754 107 232 893	4 900 000 7 900 000	261 022 079 259 080 415	2 970 000 2 970 000
02.11 – Infrastructures terrestres		0 0	123 947 416 107 556 529	0 0	123 947 416 107 556 529	0 0
03 – Préparation des forces navales		2 932 912 523 2 855 285 148	514 302 252 960 934 007	0 0	3 447 214 775 3 816 219 155	21 500 000 14 500 000
03.01 – Commandement et activités des forces navales		427 960 457 524 698 020	0 1 455 170	0 0	427 960 457 526 153 190	4 800 000 5 779 167

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
03.05 – Ressources humaines des forces navales		65 124 410 83 848 874	12 012 665 3 870 233	0 0	77 137 075 87 719 107	2 000 000 1 500 000
03.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces navales		2 318 279 505 2 142 315 038	157 841 223 605 234 967	0 0	2 476 120 728 2 747 550 005	14 700 000 7 220 833
03.08 – Environnement opérationnel des forces navales		121 548 151 104 423 216	6 813 643 2 898 727	0 0	128 361 794 107 321 943	0 0
03.11 – Infrastructures maritimes		0 0	337 634 721 347 474 910	0 0	337 634 721 347 474 910	0 0
04 – Préparation des forces aériennes		3 224 063 189 3 271 312 624	269 115 930 267 699 221	0 0	3 493 179 119 3 539 011 845	167 826 937 174 600 000
04.02 – Commandement et activités centralisées des forces aériennes		21 783 983 28 933 672	0 4 162 930	0 0	21 783 983 33 096 602	0 0
04.03 – Activités des forces aériennes		424 340 616 514 973 394	0 0	0 0	424 340 616 514 973 394	97 400 000 16 316 207
04.04 – Activités des forces aériennes stratégiques		203 835 171 265 355 896	0 0	0 0	203 835 171 265 355 896	0 0
04.05 – Ressources humaines des forces aériennes		157 555 464 119 156 974	339 523 500 000	0 0	157 894 987 119 656 974	200 000 222 922
04.06 – Entretien et équipements des forces aériennes		2 380 355 288 2 286 102 662	127 261 670 131 451 882	0 0	2 507 616 958 2 417 554 544	70 226 937 158 060 871
04.11 – Infrastructures aériennes		0 0	141 514 737 131 584 409	0 0	141 514 737 131 584 409	0 0
04.12 – Activités spatiales		36 192 667 56 790 026	0 0	0 0	36 192 667 56 790 026	0 0
05 – Logistique et soutien interarmées		2 421 671 686 2 290 629 210	371 909 988 574 039 722	191 117 376 700	2 793 772 791 2 865 045 632	220 006 033 211 983 654
05.11 – Infrastructures de santé		0 0	65 664 007 61 039 587	0 0	65 664 007 61 039 587	0 0
05.80 – Fonction santé		170 132 582 166 261 285	47 430 973 90 211 481	191 117 376 700	217 754 672 256 849 466	177 930 000 170 900 000
05.82 – Soutien des forces par les bases de défense		1 329 052 930 1 137 920 456	18 000 000 16 937 875	0 0	1 347 052 930 1 154 858 331	10 480 000 10 190 000
05.83 – Soutiens complémentaires		158 961 154 168 804 965	0 0	0 0	158 961 154 168 804 965	0 0
05.84 – Service interarmées des munitions		10 439 234 8 276 544	10 707 433 11 853 184	0 0	21 146 667 20 129 728	300 000 300 000
05.85 – Service du commissariat aux armées		753 085 786 809 365 960	84 541 256 120 304 313	0 0	837 627 042 929 670 273	31 296 033 30 593 654
05.89 – Infrastructure des soutiens		0 0	145 566 319 273 693 282	0 0	145 566 319 273 693 282	0 0
06 – Surcoûts liés aux opérations extérieures		540 000 000 540 000 000	0 0	30 000 000 30 000 000	570 000 000 570 000 000	0 0
07 – Surcoûts liés aux opérations intérieures		30 000 000 30 000 000	0 0	0 0	30 000 000 30 000 000	0 0
Totaux		11 446 108 429 11 387 477 742	1 781 510 959 2 510 347 541	334 889 343 420 244 770	13 562 508 731 14 318 070 053	415 329 970 407 080 654

PRESENTATION DES CREDITS PAR TITRE POUR 2024, 2025, 2026 ET 2027

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2024 PLF 2025 Prévision indicative 2026 Prévision indicative 2027				
3 - Dépenses de fonctionnement	14 198 606 486 11 405 554 726 11 015 897 125 11 389 276 604	410 659 970 407 080 654 407 924 419 351 648 667	11 446 108 429 11 387 477 742 12 051 859 352 12 365 499 560	410 659 970 407 080 654 407 924 419 351 648 667
5 - Dépenses d'investissement	1 979 919 218 3 434 930 482 3 317 599 107 3 430 047 171	4 670 000 3 704 228 3 193 207	1 781 510 959 2 510 347 541 2 656 823 137 2 725 964 517	4 670 000 3 704 228 3 193 207
6 - Dépenses d'intervention	390 951 251 425 491 222 410 957 167 424 886 317		334 889 343 420 244 770 444 765 519 456 340 133	
Totaux	16 569 476 955 15 265 976 430 14 744 453 399 15 244 210 092	415 329 970 407 080 654 411 628 647 354 841 874	13 562 508 731 14 318 070 053 15 153 448 008 15 547 804 210	415 329 970 407 080 654 411 628 647 354 841 874

PRESENTATION DES CREDITS PAR TITRE ET CATEGORIE POUR 2024 ET 2025

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2024 PLF 2025				
3 – Dépenses de fonctionnement	14 198 606 486 11 405 554 726	410 659 970 407 080 654	11 446 108 429 11 387 477 742	410 659 970 407 080 654
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	14 136 099 274 11 339 678 864	410 659 970 407 080 654	11 383 601 217 11 321 601 880	410 659 970 407 080 654
32 – Subventions pour charges de service public	62 507 212 65 875 862		62 507 212 65 875 862	
5 – Dépenses d'investissement	1 979 919 218 3 434 930 482	4 670 000	1 781 510 959 2 510 347 541	4 670 000
51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 970 226 014 3 425 909 147	4 670 000	1 768 583 644 2 502 579 371	4 670 000
52 – Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	8 156 000 7 066 165		11 390 111 5 813 000	
53 – Subventions pour charges d'investissement	1 537 204 1 955 170		1 537 204 1 955 170	
6 – Dépenses d'intervention	390 951 251 425 491 222		334 889 343 420 244 770	
61 – Transferts aux ménages	356 051 251 387 591 222		299 989 343 382 344 770	
64 – Transferts aux autres collectivités	34 900 000 37 900 000		34 900 000 37 900 000	
Totaux	16 569 476 955 15 265 976 430	415 329 970 407 080 654	13 562 508 731 14 318 070 053	415 329 970 407 080 654

ÉVALUATION DES DEPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2025 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2025. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2025 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc ») en 2025, le montant pris en compte dans le total 2025 correspond au dernier chiffrage connu (montant 2024 ou 2023); si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DEPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPOTS D'ÉTAT (2)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage 2023	Chiffrage 2024	Chiffrage 2025
120127	Exonération des indemnités versées aux réservistes en période d'instruction, aux personnes accomplissant un service civique ou une autre forme de volontariat Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2000 - Dernière modification : 2010 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-17°, DM</i>	98	105	105
120144	Exonération de l'impôt sur le revenu des indemnités versées aux militaires au titre de leur participation aux opérations visant à la défense de la souveraineté de la France et à la préservation de l'intégrité de son territoire, engagées ou renforcées à la suite des attentats commis sur le territoire national en 2015 Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2016 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 81-23° bis</i>	8	16	8
Coût total des dépenses fiscales		106	121	113

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Planification des moyens et conduite des opérations	0	1 362 895 429	1 362 895 429	0	1 287 185 746	1 287 185 746
01.10 – Emploi des forces	0	643 050 690	643 050 690	0	626 420 303	626 420 303
01.11 – Renseignement d'intérêt militaire	0	84 723 439	84 723 439	0	75 953 801	75 953 801
01.14 – Systèmes d'information et de communication	0	607 821 114	607 821 114	0	557 361 781	557 361 781
01.21 – Infrastructures SIC	0	27 300 186	27 300 186	0	27 449 861	27 449 861
02 – Préparation des forces terrestres	0	2 757 164 248	2 757 164 248	0	2 210 607 675	2 210 607 675
02.01 – Commandement et activités des forces terrestres	0	249 668 822	249 668 822	0	240 554 036	240 554 036
02.05 – Ressources humaines des forces terrestres	0	140 089 411	140 089 411	0	138 333 669	138 333 669
02.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces terrestres	0	1 800 266 871	1 800 266 871	0	1 465 083 026	1 465 083 026
02.08 – Environnement opérationnel des forces terrestres	0	262 824 201	262 824 201	0	259 080 415	259 080 415
02.11 – Infrastructures terrestres	0	304 314 943	304 314 943	0	107 556 529	107 556 529
03 – Préparation des forces navales	0	4 235 910 433	4 235 910 433	0	3 816 219 155	3 816 219 155
03.01 – Commandement et activités des forces navales	0	497 217 054	497 217 054	0	526 153 190	526 153 190
03.05 – Ressources humaines des forces navales	0	85 609 443	85 609 443	0	87 719 107	87 719 107
03.07 – Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces navales	0	3 025 881 924	3 025 881 924	0	2 747 550 005	2 747 550 005
03.08 – Environnement opérationnel des forces navales	0	125 880 179	125 880 179	0	107 321 943	107 321 943
03.11 – Infrastructures maritimes	0	501 321 833	501 321 833	0	347 474 910	347 474 910
04 – Préparation des forces aériennes	0	3 330 674 958	3 330 674 958	0	3 539 011 845	3 539 011 845
04.02 – Commandement et activités centralisées des forces aériennes	0	34 021 447	34 021 447	0	33 096 602	33 096 602
04.03 – Activités des forces aériennes	0	519 182 478	519 182 478	0	514 973 394	514 973 394
04.04 – Activités des forces aériennes stratégiques	0	123 698 945	123 698 945	0	265 355 896	265 355 896
04.05 – Ressources humaines des forces aériennes	0	123 862 234	123 862 234	0	119 656 974	119 656 974
04.06 – Entretien et équipements des forces aériennes	0	2 355 603 229	2 355 603 229	0	2 417 554 544	2 417 554 544
04.09 – Service industriel aéronautique (SIAé)	0	0	0	0	0	0
04.11 – Infrastructures aériennes	0	126 200 000	126 200 000	0	131 584 409	131 584 409
04.12 – Activités spatiales	0	48 106 625	48 106 625	0	56 790 026	56 790 026
05 – Logistique et soutien interarmées	0	2 979 331 362	2 979 331 362	0	2 865 045 632	2 865 045 632
05.11 – Infrastructures de santé	0	37 224 607	37 224 607	0	61 039 587	61 039 587

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
05.80 – Fonction santé	0	247 444 329	247 444 329	0	256 849 466	256 849 466
05.82 – Soutien des forces par les bases de défense	0	1 271 674 049	1 271 674 049	0	1 154 858 331	1 154 858 331
05.83 – Soutiens complémentaires	0	222 480 232	222 480 232	0	168 804 965	168 804 965
05.84 – Service interarmées des munitions	0	20 709 902	20 709 902	0	20 129 728	20 129 728
05.85 – Service du commissariat aux armées	0	898 902 186	898 902 186	0	929 670 273	929 670 273
05.89 – Infrastructure des soutiens	0	280 896 057	280 896 057	0	273 693 282	273 693 282
06 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	0	570 000 000	570 000 000	0	570 000 000	570 000 000
07 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	0	30 000 000	30 000 000	0	30 000 000	30 000 000
Total	0	15 265 976 430	15 265 976 430	0	14 318 070 053	14 318 070 053

ÉVOLUTION DU PERIMETRE DU PROGRAMME

TRANSFERTS EN CREDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants					+611 164	+611 164	+611 164	+611 164
école navale - instructeurs	212 ►				+180 330	+180 330	+180 330	+180 330
école navale - poste pour réforme ADP/PM	212 ►				+120 220	+120 220	+120 220	+120 220
Industrialisation du soutien des turbines des chars Leclerc TM307B2	212 ►				+310 614	+310 614	+310 614	+310 614
Transferts sortants					-1 974 441	-1 974 441	-1 974 441	-1 974 441
Fonction MCO MATMOM pour Porte-avions CDG	► 212				-103 538	-103 538	-103 538	-103 538
Adossement M53 au SIAé reliquat 2/12ème suite PLF 2024	► 212				-23 400	-23 400	-23 400	-23 400
Adossement M53 au SIAé 10/12ème - 10 postes militaires	► 212				-584 994	-584 994	-584 994	-584 994
Retour de 8 sous-officiers vers le domaine fonctionnel AIR.	► 212				-467 994	-467 994	-467 994	-467 994
Fonctionnement SGA	► 212				-582 205	-582 205	-582 205	-582 205
RIE DINUM	► 129				-212 310	-212 310	-212 310	-212 310

TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants			+5,00
école navale - instructeurs	212 ►		+3,00
école navale - poste pour réforme ADP/PM	212 ►		+2,00
Transferts sortants			

MESURES DE PERIMETRE

	<i>T2 Hors Cas pensions</i>	<i>T2 CAS pensions</i>	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Mesures entrantes							
Externalisation « RHL » menée au profit de l'économat des armées (EdA) - Restauration MinArm				+1 300 000	+1 300 000	+1 300 000	+1 300 000
Mesures sortantes							

	<i>T2 Hors Cas pensions</i>	<i>T2 CAS pensions</i>	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Mesures entrantes							
Suppression ou rebudgétisation de taxes affectées, modifications de répartition entre recettes affectées et crédits budgétaires ou évolution de la fiscalité ou assimilé - Compensation TVA – externalisation de la fonction Restauration, Hébergement, Loisirs (RHL)				+1 300 000	+1 300 000	+1 300 000	+1 300 000
Mesures sortantes							

Depuis 2019, le ministère externalise progressivement l'exploitation, la modernisation et l'entretien de ses restaurants.

La TVA acquittée par le ministère en raison de cette externalisation est compensée par une mesure de périmètre. Cette dernière s'élève à 1,3 M€ pour 2025.

Dépenses pluriannuelles

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-REGION (CPER)

Génération 2015-2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Autorisations d'engagement réalisées en 2015-2020	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2024	Crédits de paiement demandés pour 2025	CP sur engagements à couvrir après 2025
--------------------	----------------------------------	---	--	--	---

Génération 2021-2027

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Autorisations d'engagement engagées au 31/12/2024	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2024	Autorisations d'engagement demandées pour 2025	Crédits de paiement demandés pour 2025	CP sur engagements à couvrir après 2025
Ecole navale	1 560 000	1 321 472	770 472	180 000	731 000	58 528
Total	1 560 000	1 321 472	770 472	180 000	731 000	58 528

Total des crédits de paiement pour ce programme

Génération	CP demandés pour 2025	CP sur engagements à couvrir après 2025
Génération 2021-2027	731 000	58 528
Génération -	731 000	58 528

Le Ministère des armées est financièrement partie prenante aux CPER de la région Bretagne au titre du volet « enseignement supérieur-recherche-innovation ».

Le programme 178 participe à hauteur de 1,56 M€ au CPER de l'École navale au profit de projets de recherche scientifique. Les crédits permettent notamment à l'École navale de cofinancer :

- le projet SpaceTechDroneTECH (coût total 0,59 M€) qui vise à consolider la recherche et l'innovation dans le domaine des petits satellites, des drones et des applications qui associées au travers de déploiements d'infrastructures dédiées.
- Le projet IFSYSMER (coût total 0,565 M€) qui soutient les activités pluridisciplinaires en ingénierie du futur pour les systèmes en milieu marin (renforcement des moyens d'essais et de mesures dans une stratégie Recherche-Formation-Innovation).
- Le projet BREST BAY BASE (coût total 1,345 M€) qui vise à faire de la rade de Brest un lieu emblématique d'accès à la mer, pour nourrir les actions formation des acteurs du monde maritime, les programmes de recherche sur l'océan et les entreprises innovantes.

ÉCHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES A PAYER AU 31/12/2024

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 (RAP 2023)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023	AE (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024
31 954 750 149	0	18 850 789 172	15 148 961 382	34 574 757 265

ÉCHEANCIER DES CP A OUVRIR

AE	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP au-delà de 2027
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024	CP demandés sur AE antérieures à 2025 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2025	Estimation des CP 2027 sur AE antérieures à 2025	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE antérieures à 2025
34 574 757 265	9 160 840 021 0	6 300 569 387	4 237 259 880	14 876 087 977
AE nouvelles pour 2025 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2025 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2025	Estimation des CP 2027 sur AE nouvelles en 2025	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025
15 265 976 430 407 080 654	5 157 230 032 407 080 654	4 267 190 494	2 252 428 233	3 589 127 671
Totaux	14 725 150 707	10 567 759 881	6 489 688 113	18 465 215 648

CLES D'OUVERTURE DES CREDITS DE PAIEMENT SUR AE 2025

CP 2025 demandés sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2026 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025
35,50 %	27,23 %	14,37 %	22,90 %

*Justification par action***ACTION (8,9 %)****01 – Planification des moyens et conduite des opérations**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	1 362 895 429	1 287 185 746	0	0
Dépenses de fonctionnement	448 696 949	424 393 829	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	448 696 949	424 393 829	0	0
Dépenses d'investissement	526 983 958	480 823 847	0	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	519 917 793	475 010 847	0	0
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	7 066 165	5 813 000	0	0
Dépenses d'intervention	387 214 522	381 968 070	0	0
Transferts aux ménages	387 214 522	381 968 070	0	0
Total	1 362 895 429	1 287 185 746	0	0

SOUS-ACTION**01.10 – Emploi des forces****CONTENU DE LA SOUS-ACTION****a. Besoins opérationnels**

La sous-action 10 « Emploi des forces » rassemble les crédits de l'état-major des armées (EMA) et des organismes et états-majors interarmées (OIA et EMIA) qui lui sont rattachés. Ces crédits financent les missions suivantes :

- préparer et conduire les opérations militaires à l'échelon central, dans un cadre national ou multinational ;
- définir et suivre certains programmes d'équipements interarmées ;
- concevoir l'organisation générale des forces en métropole, outremer et à l'étranger, l'organisation interarmées et l'organisation territoriale interarmées de défense ;
- conduire une réflexion prospective permanente sur les choix capacitaires des armées ;
- programmer les exercices à l'échelon central au profit des forces armées, organiser et financer des exercices interarmées de niveau opératif et multinational; préparer et conduire les opérations militaires au niveau déconcentré, dans un cadre national ou multinational ;
- anticiper, prévenir et piloter les situations de crise ;
- piloter et coordonner l'ensemble des activités de cyberdéfense et de stratégie militaire d'influence du ministère des armées ;
- participer aux commandements intégrés de l'OTAN et de l'UE ainsi qu'au financement de leurs exercices interarmées et de leurs investissements capacitaires ;
- promouvoir la solidarité stratégique au moyen de la coopération militaire avec les pays partenaires de la France ;
- piloter la performance et les crédits du programme 178 et du domaine interarmées ;

- inspecter les forces armées et le matériel d'armement ;
- veiller à la mise en œuvre des accords de maîtrise des armements et des accords de désarmement ;
- assurer la formation supérieure des cadres militaires et conduire la recherche stratégique des armées ;
- conduire et financer des actions sur l'environnement, en dehors de celles conduites par l'action 6 ;
- financer les équipements mineurs des organismes et états-majors interarmées ;
- assurer le transport stratégique au profit de l'EMA, des armées, des services interarmées, à destination des forces de présence et de souveraineté, hors opérations extérieures, ou pour les besoins de la préparation opérationnelle.

b. Unités concernées

Cette sous-action finance les activités :

- de l'état-major des armées (EMA), dont le commandement de la cyberdéfense (COMCYBER) ;
- du commandement des opérations spéciales (COS) ;
- du centre expert du commandement interarmées (CECIA) ;
- des états-majors interarmées (EMIA) des forces de présence (Djibouti, Côte-d'Ivoire, Émirats Arabes Unis, Gabon et Sénégal) et des forces de souveraineté outre-mer (Guyane, Antilles, Réunion, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française) ;
- de la direction de l'enseignement militaire supérieur (DEMS), qui réunit le centre des hautes études militaires (CHEM), l'École de Guerre (EdG) et le centre de documentation de l'école militaire (CDEM) ;
- du centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations (CICDE) ;
- de l'inspection des armées (IDA) ;
- de la section ciel ouvert (SCO) ;
- de l'établissement géographique interarmées (EGI) ;
- du centre du soutien des opérations et des acheminements (CSOA) ;
- du centre interarmées pour l'administration de l'interopérabilité opérationnelle (CIADIOS) ;
- du réseau interarmées de défense du territoire (états-majors interarmées des sept zones de défense et délégués militaires départementaux terre, mer et air) ;
- du réseau des postes permanents à l'étranger (PPE) opérationnels en état-major de l'OTAN et de l'UE, des officiers d'échange et de liaison ;
- du centre interarmées des actions sur l'environnement (CIAE) ;
- du centre interarmées de soutien météorologique des forces (CISMF).

c. Activités principales des forces prévues en 2025

Activités internationales :

- emploi des forces, transport stratégique, planification et conduite des opérations impliquant les forces armées dans le monde ;
- activités d'entraînement interalliées ou régionales ;
- participation permanente à la structure militaire intégrée de l'OTAN ;
- coopération militaire internationale ;
- visites et échanges dans le cadre du rayonnement international ;
- cessions de matériels militaires et actions de coopération capacitaire au profit de forces partenaires ;
- missions permanentes de prévention des crises et intensification des actions de coopération régionale à l'étranger pour les forces de présence et de souveraineté ;
- préparation et conduite des opérations de lutte contre le terrorisme, de recherche de renseignement et de protection des ressortissants français.

Activités nationales :

- emploi des forces, transport stratégique, commandement des opérations militaires et commandement organique des organismes interarmées ;
- cyberdéfense (emploi des forces, entraînement, formation) ;

- coordination de l'action du ministère des armées avec celle des autres ministères notamment dans le cadre de l'opération « Sentinelle » ;
- définition des concepts et doctrines d'emploi des forces dans un contexte interarmées ;
- protection des intérêts français outre-mer (territoire, population, économie, etc.) par les forces de souveraineté ;
- organisation d'exercices interarmées et mise en œuvre du commandement interarmées de théâtre pour les opérations nationales ;
- enseignement militaire supérieur de deuxième degré (école de guerre) et de troisième degré (centre des hautes études militaires).

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNEE

Le PLF 2025 s'inscrit dans les orientations de la loi de programmation militaire 2024-2030. Le développement des capacités et de l'activité de cyberdéfense répondant en particulier à une priorité de la LPM présentée au paragraphe 2.2.3. de son rapport annexé.

Par ailleurs, l'année 2025 verra le développement de l'action entamée en 2024 dans le cadre de l'axe « influence solidarité stratégique » prévu par la LPM.

Enfin, le financement des organisations internationales présente une croissance significative liée à la hausse des contributions à l'OTAN.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description

Les crédits d'AOP de la sous-action 10 financent principalement les dépenses de préparation et d'emploi, hors opérations extérieures et missions intérieures, des organismes interarmées et des postes permanents à l'étranger (PPE), les acheminements stratégiques ainsi que les actions de coopération régionale des forces de présence et de souveraineté.

Les crédits de FAS de la sous-action 10 financent les contributions de la France au fonctionnement de l'OTAN (structures de commandement intégré et agences), hors opérations extérieures, certaines subventions versées à l'UE, la communication et les relations publiques des organismes interarmées et des postes permanents à l'étranger opérationnels et les formations réalisées par la DEMS ou effectuées au profit des personnels de l'EMA et des OIA.

2. Aspects financiers

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
AOP	Activités et entraînement des forces	30 921 027	31 160 411
	Déplacements et transports	66 127 180	60 437 167
Sous-total AOP		97 048 207	91 597 578
FAS	Relations bilatérales et États-majors interalliés	197 442 022	195 435 571
	Communication et relations publiques	3 830 518	2 890 261
	Prestations intellectuelles	2 296 147	1 702 512
	Soutien des ressources humaines	10 799 235	10 136 285
Sous-total FAS		214 367 922	210 164 629
Total Agrégat fonctionnement		311 416 129	301 762 207

3. Commentaires

OS AOP

L'opération stratégique (OS) « activités opérationnelles » représente 97 M€ en AE et 91,6 M€ en CP.

L'OB « activités et entraînement des forces » (30,9 M€ en AE et 31,1 M€ en CP) permet de couvrir les dépenses suivantes :

- exercices interarmées conduits en outre-mer et à l'étranger ;
- activités des états-majors et organismes interarmées, en particulier l'établissement géographique des armées (EGI) et la direction de l'enseignement militaire supérieur (DEMS) ;
- activités opérationnelles cyber ;
- actions civilo-militaires ;
- actions de coopération régionale des forces de présence et de souveraineté.

L'OB « déplacements et transports » (66,1 M€ en AE et 60,4 M€ en CP) regroupe les dépenses relatives aux déplacements des personnels et au transport stratégique lié au ravitaillement des forces pré-positionnées et aux exercices interarmées.

OS FAS

L'opération stratégique (OS) « fonctionnement et activités spécifiques » (FAS) représente 214,4 M€ en AE et 210,2 M€ en CP.

L'OB « relations bilatérales et états-majors interalliés » représente 197,4 M€ en AE et 195,4 M€ en CP. Elle regroupe les dépenses des militaires insérés dans des états-majors internationaux et les contributions internationales suivantes liées au fonctionnement des institutions OTAN/UE :

- contributions françaises au fonctionnement de l'OTAN, correspondant au budget militaire de fonctionnement des états-majors et des agences et aux pensions des personnels civils servant en leur sein ;
- contributions françaises à l'Union Européenne regroupant le financement de la Facilité Européenne de Paix hors Ukraine (FEP) et du centre satellitaire de l'Union Européenne (CSUE).

L'OB « communication et relations publiques » (3,8 M€ en AE et 2,9 M€ en CP) couvre les dépenses de représentation des autorités des états-majors et organismes interarmées de cette sous-action, et plus particulièrement celles du chef d'état-major des armées, de son état-major, ainsi que les dépenses de communication de l'école de guerre.

L'OB « prestations intellectuelles » (2,3 M€ en AE et 1,7 M€ en CP) couvre les aides à la maîtrise d'ouvrage (AMOA) et les études demandées par l'état-major des armées et ses OIA, en particulier dans le domaine de la cyberdéfense.

L'OB « soutien des ressources humaines » (10,8 M€ en AE et 10,1 M€ en CP) regroupe essentiellement les dépenses de formation de la DEMS, les actions de formations de la cyberdéfense ainsi que les formations effectuées dans le cadre des actions d'influence et de solidarité stratégique.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

1. Description

Les crédits d'équipements d'accompagnement et de cohérence de la sous-action 10 comprennent les contributions au budget d'investissement de l'OTAN, les dépenses d'équipement de l'EMA (dont la cyberdéfense et les systèmes d'information opérationnels et de commandement) et de ses OIA, ainsi que les acquisitions d'équipements réalisées dans le cadre de la coopération opérationnelle (programme RECAMP et politique des cessions liée aux plans d'actions de renforcement de la coopération militaire et de l'influence).

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OP	EAC-AFAIA	331 634 561	324 658 096
	Total	331 634 561	324 658 096

3. Commentaires

La dotation de l'OS « équipements d'accompagnement et de cohérence » s'élève à 331,6 M€ en AE et 324,7 M€ en CP.

Cette OS finance :

- des dépenses d'investissement liées à la participation de la France à l'OTAN ;
- des équipements expérimentaux au profit de l'état-major du COS ;
- des investissements des OIA (y compris guerre électronique, cyberprotection et simulation interarmées);
- des matériels nécessaires à l'exécution des politiques de coopérations militaires (RECAMP, contre-terrorisme) ;
- des matériels dans le cadre des cessions ;
- des dépenses au profit de la transformation digitale des armées et de l'innovation.

SOUS-ACTION

01.11 – Renseignement d'intérêt militaire

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

a. Besoins opérationnels

La direction du renseignement militaire (DRM) et ses organismes extérieurs sont directement impliqués dans la conduite des opérations militaires. Ils contribuent notamment aux travaux de planification opérationnelle et d'anticipation des crises dans le cadre du programme 178 « Préparation et emploi de forces », en liaison avec les activités financées dans le cadre du P144 « Environnement et prospective de la politique de défense ».

b. Unités concernées

En 2024, les effectifs de la DRM sont de 1863 agents.

Les unités de la sous-action sont les suivantes :

- Organismes de l'administration centrale (Paris et Creil) : échelon de commandement et de direction, traitement de l'information ;
- CF3I (Creil) : centre de formation interarmées à l'interprétation de l'imagerie ;
- CF3E (Creil) : centre de formation et d'emploi relatif aux émissions électromagnétiques ;
- CI3RH (Creil) : centre interarmées de recherche et de recueil du renseignement humain ;
- CRAC (Creil) : centre de recherche et d'analyse du cyberspace ;
- CFIAR (Creil) : centre de formation interarmées au renseignement ;
- CRGI : centre de renseignement géospatial interarmées ;
- DAT (9) : détachements avancés des transmissions.

c. Activités principales des forces prévues en 2025

Réorganisée avec notamment la mise en place de plateaux géographiques et thématiques, initiative qui produira ses pleins effets en 2025, la DRM poursuit sa transformation numérique et technique notamment grâce au raccordement aux outils et fonctionnalités d'ARTEMIS. Ainsi, l'enjeu majeur pour la DRM en 2025 est la poursuite de la montée en puissance des capacités techniques mises à disposition des centres, plateaux et équipes de la DRM.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNEE

La montée en puissance d'ARTEMIS se poursuit. Avec ce nouvel environnement, la DRM disposera, à partir de 2025 et de façon incrémentale jusqu'en fin de LPM, d'un domaine de travail commun et partagé, répondant ainsi au besoin d'une exploitation par croisement des données hétérogènes en vue de rendre plus simple l'échange de renseignements.

La DRM garde son ambition de montée en puissance validée en LPM. Le PMV5 est prévu au T3/2024 (prise en compte des métadonnées, gestion des liens de référencement, mode collaboratif synchrone), tandis que le PMV6 est prévu à l'été 2025.

En outre, l'interopérabilité des systèmes d'information et la convergence des réseaux classifiés (A3R et SIA SSF) sont des enjeux majeurs pour cette année 2025 afin de rendre le renseignement produit plus pertinent et d'en faciliter la diffusion à tous niveaux. Ainsi, les problématiques de convergence des réseaux classifiés ont pu être saisies au plus haut niveau de responsabilité (EMA, AND, DIRISI, DGA).

Parallèlement, le développement d'outils d'exploitation du renseignement portés par le socle ARTEMIS se poursuivra en 2025, avec notamment l'agrégation d'un dispositif d'optimisation pour l'emploi des capteurs (DOPEC). Les budgets alloués depuis 2024 permettront de consolider l'intégration de solutions de traitement automatique des données par l'intelligence artificielle, pour garantir notre compétitivité dans ce domaine d'excellence au fort potentiel opérationnel et partenarial.

Dans le domaine spatial, 2025 verra la mise sur orbite du 3^e satellite d'observation CSO3. Par ailleurs, le segment spatial d'observation souverain sera pleinement opérationnel et s'étoffera de briques complémentaires reposant sur des offres commerciales et des partenariats entretenus par la DRM.

Enfin, la Fonction Interarmées du Renseignement (FIR) sera le principal bénéficiaire de ces évolutions, tandis que le développement de fonctionnalités au niveau interministériel se poursuivra par la mutualisation au sein des services du premier cercle, voire au-delà, favorisant ainsi les capacités de traitement multi sources. Les réflexions relatives à l'interconnexion du socle classifié SSF avec celui de la communauté Lagrange se concrétiseront à partir de 2025.

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description

Les OS AOP et FAS regroupent des dépenses directement liées à la réalisation des missions de la DRM : déplacements dans le cadre de missions opérationnelles et partenariats avec des services de renseignement étrangers, acquisition de documentation, achat et soutien de matériels techniques, formations de spécialité du renseignement, réception de hautes autorités et de partenaires étrangers.

2. Aspects financiers

TBF1 r OS	OB	Prévisions crédits 2025		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
				-	-	ND
AOP	Activité et entraînement des forces	3 119 339	3 245 318	Nombre de jours de déplacement	-	ND
	Déplacement et transports	3 600 000	3 342 269			
Sous-total AOP		6 719 339	6 587 587			
FAS	Communication et relations publiques	250 000	228 898			ND
	Soutien des ressources humaines	959 243	956 635	Nombre de jours de formation		ND
Sous-total FAS		1 209 243	1 185 533			
Total Agrégat fonctionnement		7 928 582	7 773 120			

3. Commentaires

OS AOP

La ressource dédiée à l'OS AOP affiche une hausse de 11,5 % en AE et en CP par rapport à la LFI 2024.

Outre les dépenses liées aux coûts de télécommunication de la DRM, à l'entretien des installations spécialisées (DAT et CFIAR), la prévision de crédits inscrite permet également de consolider les moyens financiers nécessaires en matière d'étude et de soutien technique des centres experts. L'OS AOP permet, par ailleurs, de financer le soutien des officiers de liaisons de la direction déployés sur les différents territoires. Ces détachements, pérennes ou temporaires, sont amenés à se multiplier dans l'année à venir, notamment en raison du contexte international. En outre, il demeure la nécessité de renforcer la coopération en Europe, notamment à la demande de partenaires locaux, tout en maintenant le niveau de coopération dans les zones d'intérêt traditionnelles de la France. Ces activités partenariales, dont le retour sur investissement est probant, concourent directement au recueil et à l'analyse du renseignement.

Il est à noter que l'OB « Déplacements et transports » recouvre les dépenses liées aux frais de missions vers l'étranger et vers la métropole ainsi que le transport des matériels spécifiques de la DRM à destination des détachements hors métropole.

OS FAS

La ressource dédiée à l'OS FAS augmente de 27,2 % en AE et CP par rapport à la LFI 2024.

Cette opération stratégique regroupe les opérations budgétaires « communication et relations publiques » et « soutien des ressources humaines ».

L'OB « communication et relations publiques » permet de financer les frais de représentation de la DRM (réception d'autorités françaises et de délégations étrangères ou de services partenaires), ainsi que les activités bilatérales avec des pays étrangers dans le cadre de partenariats pour un total de 0,25 M€.

L'OB « soutien des ressources humaines » regroupe les dépenses liées aux formations propres au renseignement militaire dispensées au profit du personnel de la DRM et de la FIR dans les domaines des outils de théâtre, des télécommunications, des moyens acoustiques et des transmissions. Elle comprend également les gratifications des stagiaires étudiants, qui est une source de production à fort potentiel.

DÉPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATEGIQUE : RENSEIGNEMENT

1. Description

Les crédits de l'opération stratégique « renseignement d'intérêt militaire » sont destinés à financer l'acquisition et l'entretien des matériels spécifiques pour le renseignement d'intérêt militaire.

2. Aspects financiers

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025		Unité d'œuvre	Volume	Ratio (en CP)
		AE	CP			
OB	Renseignement d'intérêt militaire	76 794 857	68 180 681	-	-	ND
Total		76 794 857	68 180 681			

3. Commentaires

La ressource prévue pour 2025 est en hausse de 22 % en AE et 16 % en CP par rapport à la LFI 2024.

Ces ressources permettront à la DRM d'acquérir de nouveaux matériels (moyens interceptions, capteurs) et logiciels opérationnels, de développer des outils de renseignement dotés d'intelligence artificielle et d'assurer la maintenance des matériels et logiciels déjà existants.

Le budget prévu en 2025 permettra également à la DRM, tête de chaîne de la fonction interarmées du renseignement (FIR), de financer les moyens d'acquisition et de recueil des unités de la FIR afin que cette dernière puisse assurer les missions qui lui sont confiées, missions dont le nombre est fortement croissant.

SOUS-ACTION

01.14 – Systèmes d'information et de communication

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

a. Besoins opérationnels

Cette sous-action comprend les crédits de fonctionnement (hors fonctionnement assuré par les bases de défense) et d'investissement de la Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la Défense (DIRISI) en métropole, outre-mer et à l'étranger, ainsi que des organismes qui lui sont rattachés organiquement.

Ces organismes ont pour mission de gérer et de maintenir en condition des matériels de télécommunication, de communication et d'information, au profit des armées, directions et services du ministère des Armées.

Cette mission s'inscrit dans l'ensemble des fonctions stratégiques définies par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, et particulièrement :

- la fonction « connaissance et anticipation » grâce à la maîtrise de l'information ;
- la fonction « dissuasion », en assurant la permanence des transmissions nucléaires ;
- la fonction « protection », notamment en se prémunissant contre les attaques informatiques majeures (cyberdéfense) ;

- la fonction « intervention », en fournissant aux forces les moyens en systèmes d'information et de communication (SIC) adaptés ;
- la fonction « prévention », en participant aux dispositifs des forces de présence et de souveraineté.

b. Unités concernées

La DIRISI est articulée autour de quatre échelons :

- un échelon central au travers de la direction centrale ;
- un échelon national, composé de l'état-major opérationnel, du service projet, du service ingénierie contractuelle et logistique, de cinq pôles opérationnels, du centre national de soutien opérationnel et des centres à vocation nationale ;
- un échelon intermédiaire, constitué de directions locales (7), outre-mer (5) et à l'étranger (5) ;
- un échelon de proximité, constitué de Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information (CIRISI).

c. Activités principales des forces prévues en 2025

La DIRISI assure auprès des organismes en métropole, outre-mer, à l'étranger et sur les théâtres d'opérations stabilisés et de tous les bâtiments de surface, sous-marins, aéronefs, les missions suivantes :

- la mise en œuvre :
 - des réseaux de transit et de desserte de la défense, qu'ils soient permanents ou de circonstance ;
 - des réseaux nucléaires ;
 - des réseaux d'élongation (réseaux satellitaires et radio) ;
 - des systèmes de commandement, de contrôle et de surveillance opérationnelle ;
 - des fonctions communes relevant de la gestion des fréquences au profit de toutes les entités du ministère et de la Sécurité des systèmes d'information (SSI) ;
- l'infogérance (gestion des systèmes d'information par l'opérateur DIRISI) :
 - des systèmes et services du socle commun au ministère de la défense, services IP (Internet Protocol) à savoir INTERNET, INTRANET défense ;
 - des moyens de sécurité des systèmes d'information ;
 - des services d'information métiers ou applicatifs communs et d'usage commun ;
- la cybersécurité dans ses trois composantes que sont la protection, la résilience et la défense ;
- la cohérence d'ensemble des SIC de la défense ;
- la mise en œuvre des systèmes d'information, d'administration et de gestion (SIAG) et de certains systèmes d'information opérationnels et de communication (SIOC) ;
- le déploiement des systèmes d'information de sûreté sur les sites majeurs ;
- la passation et la gestion des contrats de location des liaisons (téléphonie fixe et mobile, réseaux, satellites civils...) ;
- la mise à niveau des réseaux sécurisés du ministère.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Les actions de la DIRISI pour l'année 2025 auront pour principaux objectifs :

- de répondre à l'ensemble des missions opérationnelles confiées aux forces armées, par l'appui SIC des opérations extérieures (OPEX), des missions intérieures (MISSINT) et de la préparation opérationnelle des forces ;
- d'appuyer les armées, directions et services dans le cadre de la politique d'ambition numérique du ministère des Armées et du plan de transformation associé, en lien avec les orientations de la Direction générale du numérique (DGNUM) ;
- de garantir le fonctionnement du ministère en mettant à niveau l'ensemble de l'info-structure dont les réseaux et en renforçant sa cybersécurité ;

- de renforcer l'offre d'hébergement proposée aux armées, directions et services en offrant des solutions d'hébergement de type « cloud » ;
- de contribuer à accroître la réactivité et la capacité de résilience du ministère dans le domaine stratégique des Systèmes d'information et de communications (SIC) ;
- de poursuivre les efforts de rénovation des systèmes de communication utilisés avec les partenaires étrangers (OTAN, UE et bilatérale) ;
- de poursuivre la contribution aux travaux de préparation de l'avenir sur le socle numérique, en tant qu'autorité métier et Maîtrise d'ouvrage (MOA) du socle numérique (outils communs et infrastructure SIC numérique) et du métier appui SIC ;
- de poursuivre l'automatisation des processus de la DIRISI selon une approche orientée services et utilisateur, et en faisant appel à des prestataires extérieurs en faisant aux ressources clés qui lui manquent ;
- d'assurer la mise en œuvre du super calculateur IAD, architecture technique concourant à accueillir les cas d'usage IA du ministère des armées ;
- de soutenir le déploiement du projet ZT/DCS (Zéro Trust et Data Centric Security), réseau expérimental Mission Secret X-MS pour l'exercice Olympus en octobre 2025 permettant d'implémenter le concept DCS et ZT (intégrant le développement et la mise en œuvre de modules de labélisation, d'autorisation et d'identité (INA aux standards OTAN)) ;
- en coordination avec l'EMA, de mettre en œuvre des premiers centres spécialisés dans certains domaines métiers spécifiques à compter de 2025 (Cloud, données interopérabilité et interarmées, infogérance et centre soutien du numérique, ...) afin de construire un partenariat rénové avec les industriels pour maintenir un niveau d'expertise élevé au MINARM.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description

Les crédits de l'OS AOP visent à assurer la disponibilité des SIC du ministère et se composent pour une large part de crédits de déplacement des personnels. Les crédits de l'OS FAS doivent permettre de garantir la disponibilité du matériel informatique des entités du ministère des Armées. L'essentiel des crédits de cette OS financent les dépenses de soutien des ressources humaines et de fonctionnement courant.

2. Aspects financiers

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
AOP	Activités et entraînement des forces	-	-
	Déplacements et transports	5 810 396	5 604 279
	Systèmes d'information et de commandement	2 392 000	2 392 000
Sous-total AOP		8 202 396	7 996 279
FAS	Mobilité personnels	31 471	30 680
	Communication et relations publiques	480 000	472 000
	Fonctionnement courant	2 359 734	2 283 266
	Soutien des ressources humaines	840 000	832 000
Sous-total FAS		3 711 205	3 617 946
Total Agrégat fonctionnement		11 913 601	11 614 225

3. Commentaires

Les crédits de fonctionnements, 11,9 M€ en AE et 11,6 M€ en CP, sont en augmentation par rapport à la LFI 2024 (+7,7 % en AE et +7,3 % en CP).

OS AOP

L'opération stratégique AOP enregistre une augmentation de près de 8,2 % en AE et 7,8 % en CP.

Au sein de l'OS AOP, les crédits relevant de l'OB « déplacements et transports » sont en augmentation de +11,5 % en AE (0,6 M€) et +7,9 % en CP (0,4 M€) afin de permettre une prise en charge des missions des personnels de la DIRISI.

OS FAS

L'opération stratégique FAS est en augmentation par rapport à 2024 (en AE +6,8 % ; +0,2 M€ et en CP +6,2 % ; +0,2 M€) et n'appelle pas de commentaire particulier.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

1. Description

Les crédits liés à cette opération stratégique permettent à la DIRISI d'investir pour mettre à disposition du ministère des Armées des réseaux de télécommunication adaptés aux besoins de ses forces et accompagner les investissements SIC liés à la réforme globale du ministère.

2. Aspects financiers

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
OB	Socle numérique	254 170 867	243 427 721
OB	Opérateur SIC	65 053 625	62 198 690
OB	IAD	140 000 000	110 000 000
Total		459 224 492	415 626 411

3. Commentaires

La ressource consacrée à cette OS est en progression (+49,9 % en AE et +40,9 % en CP) par rapport à la LFI 2024.

Dans un cadre stratégique en perpétuelle évolution, la DIRISI poursuit sa transformation digitale et développe un socle numérique et des services opérateurs résilients, modernes et adaptables afin de mettre à disposition des armées directions et services du ministère les capacités clés qui permettront l'atteinte de leurs objectifs opérationnels. Elle assure dans ce cadre la mise en œuvre du super calculateur IAD, architecture technique concourant à accueillir les cas d'usage IA du ministère des Armées.

Cela se concrétise par une dotation supplémentaire allouée de 166 M€ en AE et de 121 M€ en CP.

Point particulier 2025 :

Une nouvelle architecture budgétaire est mise en place au sein de l'OS EAC en 2025 avec une rationalisation des OB afin de permettre une meilleure lisibilité des missions de la DIRISI et de l'emploi des ressources.

L'OB « Socle numérique » permet de financer la maintenance et les coûts directs de fonctionnement des systèmes fournissant les services proposés par le socle numérique. Cela comprend le financement du maintien en condition opérationnelle et de sécurité des systèmes d'information, le soutien industriel (dépannage), ainsi que la location du matériel et des logiciels nécessaires au fonctionnement de ces services.

En parallèle de la mise en œuvre du super calculateur IAD sur l'OB « Socle numérique », le BOP DIRISI a intégré une nouvelle OB « IAD » dédiée à l'emploi de la ressource IAD, celle de l'agence ministérielle de l'intelligence artificielle de défense (AMIAD) ainsi que celle destinée à financer le super calculateur IAD. Cette OB sera dotée en 2025 de 140 M€ en AE et de 110 M€ en CP sur l'OS EAC pour les cas d'usage IAD.

L'OB « Opérateur SIC » regroupe l'ensemble des besoins d'investissement de la DIRISI pour réaliser ses missions d'opérateur, qui touchent aussi bien à la bureautique, à l'infrastructure ou aux applicatifs. Les services, hors socle, impactés sont : les postes de travail, les services d'hébergement, les services de sécurité, les services radio, les services satellitaires et les services réseaux.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EPM (ENTRETIEN PROGRAMMÉ DES MATÉRIELS)

1. Description

Cette opération stratégique permet le maintien en condition opérationnelle (MCO) des systèmes d'information et de communication et de leur environnement, placés sous la responsabilité de la DIRISI.

2. Aspects financiers

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
OB	EPM des SIC	136 683 021	130 121 145
Total		136 683 021	130 121 145

3. Commentaires

La ressource consacrée à cette OS (136,7 M€ en AE et 130,1 M€ en CP) enregistre une hausse d'environ 17 % en AE et CP par rapport à la gestion passée.

Cette opération stratégique contribue principalement à assurer le maintien en condition opérationnelle (MCO) des systèmes du Socle numérique en production, en particulier :

- les systèmes de mobilité, principalement SMOBI (5,1 M€),
- l'ensemble du programme DESCARTES : ISR (14,1 M€), SCR (35,9 M€), SYMPHONIE (8,6 M€) ;
- la solution d'impression ministérielle (SOLIMP4) pour un montant de 9,1 M€ ;
- le soutien en service de MTBA-CA (7,40 M€) ;
- les services de communications unifiées Voix et Visioconférence sur réseau (VVIPER SSF et FrOPS) pour un montant de 7,4 M€.

Elle permet également de financer le MCO nécessaire au soutien :

- du système de cryptage Crypsis (4,4 M€) ;
- du système d'information logistique de la DIRISI SILICIUM (2,4 M€),;
- des SIC Marine RIFAN, CAMELEON et ROBAQ/IPOP (2,7 M€) ;
- de la messagerie ACP 127 (3,2 M€).

Cette hausse est très principalement à destination du programme DESCARTES dont le déploiement est toujours en cours et à la mise en œuvre du marché SOLIMP4. À cela, s'ajoute la prise en charge du MCO de systèmes passés en exploitation en 2024.

De manière générale, l'effort conséquent consenti sur cette OS doit permettre d'améliorer la robustesse des systèmes et des réseaux existants.

SOUS-ACTION

01.21 – Infrastructures SIC

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

a. Besoins opérationnels

La sous-action « Infrastructures SIC » définit les programmes d'infrastructure à initier et à conduire dans les établissements de la Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (DIRISI) en métropole, outre-mer et à l'étranger, ainsi que des organismes qui lui sont rattachés organiquement afin, d'une part, de répondre à l'ambition opérationnelle dans ce domaine et, d'autre part, de garantir un niveau optimal de disponibilité des installations de la DIRISI.

b. Unités concernées

Les quatre échelons de la DIRISI, tels que cités dans la sous-action 01-14, sont concernés.

c. Activités principales des forces prévues en 2025

L'année 2025 sera consacrée à la poursuite du déploiement de l'intégrateur SIPS (système d'information de protection des sites) sur 15 sites supplémentaires, à maintenir l'effort sur la maintenance des installations ainsi que sur la réalisation de la sécurisation des infrastructures d'accueil SIC.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Au titre de l'exercice budgétaire 2025, l'action de la DIRISI sera consacrée à :

- la poursuite du déploiement et la maintenance du SIPS sur les 14 bases déployées ;
- la réalisation de la sécurisation des infrastructures d'accueil SIC (SOCRATE Cœur Résilient, PIV) du service ;
- la mise en œuvre des schémas directeurs infrastructures des emprises (SDIE) de Maison Lafitte et Orléans ;
- la maintenance (audit résilience énergétique, maintenance lourde, MCO/MCS SECPRO) des infrastructures d'accueil SIC ;
- l'accueil du super calculateur IAD (intelligence artificielle de défense).

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)

1. Description

Cette opération stratégique permet la réalisation d'infrastructures opérationnelles ou de garnison.

2. Aspects financiers

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
Niveau	Description	AE	CP
OB	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et rens	18 796 186	18 356 414
OB	Réalisation des infrastructures des bases de défense	8 504 000	9 093 447
Total		27 300 186	27 449 861

3. Commentaires

La ressource 2025 consacrée à l'opération stratégique INFRA enregistre une évolution mesurée par rapport à l'exercice budgétaire antérieur (en AE : +14,9 % ; en CP : -4,2 %).

L'augmentation des AE 2025 s'explique principalement par la mise en œuvre de l'infrastructure du super calculateur IAD au Mont-Valérien.

La baisse en CP est la conséquence des efforts réalisés ces deux dernières années pour résorber le reste à payer sur cette OB.

SYNTHESE ACTION 1

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

TBF1t Opérations stratégiques	AE M(€)					CP M(€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
AOP	111,97	-	-	-	111,97	106,18	-	-	-	106,18
FAS	26,17	-	193,12	-	219,29	21,85	-	193,12	-	214,97
EPM	136,68	-	-	-	136,68	130,12	-	-	-	130,12
EAC	119,95	476,82	194,09	-	790,86	118,44	433,00	188,85	-	740,28
INFRA	-	27,30	-	-	27,30	-	27,45	-	-	27,45
RENS	53,93	22,87	-	-	76,79	47,80	20,38	-	-	68,18
Total	448,70	526,98	387,21	-	1 362,90	424,39	480,82	381,97	-	1 287,19

ÉCHEANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPERATION STRATEGIQUE (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	Total
AOP	21,79			20,30	1,49	-	-	-	21,79
		108,69		87,27	21,42	-	-	-	108,69
			111,97		83,27	28,70	-	-	111,97
FAS	9,06			8,68	0,38	-	-	-	9,06
		349,79		338,36	10,64	0,80	-	-	349,79
			219,29		203,95	14,67	0,67	-	219,29
EPM	82,04			67,04	15,00	-	-	-	82,04
		125,25		56,38	68,86	-	-	-	125,25
			136,68		46,85	89,84	-	-	136,68

	264,45			209,71	53,74	1,01	-	-	264,45
EAC		703,87		419,34	275,78	8,21	0,54	-	703,87
			790,86		413,02	366,34	10,73	0,76	790,86
	28,73	-	-	18,76	9,97	-	-	-	28,73
INFRA	-	23,75	-	9,99	13,76	-	-	-	23,75
	-	-	27,30	-	3,87	23,43	-	-	27,30
	50,33			33,84	14,43	1,50	0,57	-	50,33
RENS		66,19		31,83	26,51	4,15	2,89	0,81	66,19
			76,79		27,35	40,58	5,11	3,75	76,79
Total	456,40	1 377,54	1 362,90	1 301,48	1 290,28	579,23	20,52	5,33	3 196,84

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT AFFECTÉES SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

TBF2 Opérations stratégiques	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE 2025
EAC	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-

ACTION (18,1 %)

02 – Préparation des forces terrestres

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	2 757 164 248	2 210 607 675	5 997 000	5 997 000
Dépenses de fonctionnement	2 308 555 132	1 975 856 931	5 997 000	5 997 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 308 555 132	1 975 856 931	5 997 000	5 997 000
Dépenses d'investissement	440 709 116	226 850 744	0	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	440 709 116	226 850 744	0	0
Dépenses d'intervention	7 900 000	7 900 000	0	0
Transferts aux autres collectivités	7 900 000	7 900 000	0	0
Total	2 757 164 248	2 210 607 675	5 997 000	5 997 000

L'accélération des mutations stratégiques auxquelles l'armée de Terre est confrontée dans ses engagements opérationnels (refondation du dispositif en Afrique, montée en puissance sur le Flanc Est de l'Europe, multiplication des crises au Proche et Moyen-Orient, accroissement des engagements opérationnels dans les territoires ultramarins) et l'évolution de la conflictualité rehaussent le niveau d'exigence et imposent de renforcer la cohérence de son modèle. Les effets que produit l'armée de Terre dans tous les champs sont observés par les compétiteurs et les alliés, contribuant au signalement stratégique de la France. Les efforts portés par la LPM 2024-2030 doivent ainsi être poursuivis, voire amplifiés dans certains domaines, pour être à la hauteur des enjeux.

Dans ce contexte, l'armée de Terre poursuivra en 2025 sa transformation vers le modèle « de combat », en faisant effort sur :

- l'opérationnalisation, en rendant son organisation et son fonctionnement plus proches de leur forme opérationnelle et en augmentant sa réactivité ;

- la responsabilisation et l'autonomisation des échelons de commandement, notamment en rapprochant et intégrant davantage les forces et les soutiens dans la vie quotidienne comme à l'entraînement.

L'ambition de l'armée de Terre consiste à permettre à la France de disposer d'une composante terrestre durcie, agissant de manière permanente et simultanée pour la protection du territoire métropolitain et ultramarin, pour la prévention et l'influence dans les zones d'intérêt de la France et pour la solidarité stratégique en Europe et au Moyen Orient. À cet égard, la poursuite de la modernisation capacitaire permettra à l'armée de Terre de disposer d'une puissance de combat à la hauteur de l'ambition de « Nation-cadre » d'une coalition.

Les sous-actions associées à l'action 2 sont les suivantes :

- sous-action 02-01 « Commandement et activités des forces terrestres » ;
- sous-action 02-05 « Ressources humaines des forces terrestres » ;
- sous-action 02-07 « Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces terrestres » ;
- sous-action 02-08 « Environnement opérationnel des forces terrestres » ;
- sous-action 02-11 « Infrastructures terrestres ».

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

1. Description

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission « Défense » sont réparties entre deux opérations stratégiques : « Activités opérationnelles » (AOP) et « Fonctionnement et activités spécifiques » (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

2. Aspects financiers

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
AOP	Activités et entraînement des forces	175 179 262	169 822 512
	Alimentation	-	-
	Carburants opérationnels hors carburéacteur et combustibles de navigation	45 662 781	45 662 781
	Carburéacteur	27 886 163	27 886 163
	Déplacements et transports	14 796 068	14 505 949
Sous-total AOP		263 524 274	257 877 405
FAS	Mobilité personnels	52 741 366	50 981 805
	Prestations intellectuelles	442 917	434 232
	Soutien courant des structures	14 702 557	13 531 704
	Subventions et transferts	7 900 000	7 900 000
	Communication et relations publiques	4 078 635	3 421 004
	Fonctionnement courant	17 250 309	21 248 927
	Soutien des ressources humaines	51 936 184	49 332 197
Sous-total FAS		149 051 968	146 849 869
Total Agrégat fonctionnement		412 576 242	404 727 274

3. Commentaires

OS AOP

Pour l'OS AOP, le montant des AE augmente de 16 % et celui des CP de 19 % par rapport à la LFI 2024, en raison des activités programmées pour préparer les engagements opérationnels des forces terrestres, pour honorer les partenariats militaires opérationnels (PMO) et les détachements d'instruction opérationnelle (DIO) au profit des pays partenaires. Cette augmentation va aussi permettre de couvrir la hausse des coûts liés aux déplacements du personnel.

Cette augmentation permettra de :

- consolider le système divisionnaire en développant l'interopérabilité avec un corps américain (exercices CAPSTONE et WARFIGHTER) et confortant l'interopérabilité bilatérale en réalisant des exercices de signalement stratégique avec des partenaires régionaux en Afrique, en Indopacifique, en Amérique latine et dans le Golfe arabopersique ;
- développer la manœuvre aéroterrestre et s'entraîner à la manœuvre simultanée de deux brigades interarmes (BIA) françaises et d'une BIA multinationale aux ordres d'une division (SJO 25) ;
- garantir la réactivité de la FOT en préparant la prise d'alerte d'un échelon divisionnaire au titre du New Force Model (exercice STEADFAST DAGGER).

Carburants opérationnels

Les dotations en carburants opérationnels ont été calculées à partir d'hypothèses de tarif de cession des différents produits raffinés.

Carburants opérationnels	Volume (m ³)	Hypothèse de tarif de cession retenue (€/m ³)	Dotation (€)
Gazole	19 244	1 831	35 229 165
Carburéacteur terrestre	2 936	1 882	5 525 120
Carburéacteur (F-34)	26 434	1 055	27 886 163
Divers (Huiles, graisses et autres)			4 908 496

Le niveau de ressources (73,5 M€) est en hausse de 2 M€, tenant compte de l'augmentation prévisible du coût des carburants pour des volumes qui restent globalement stables par rapport à 2024.

OS FAS

La dotation de cette OS est en hausse de 8 % en AE et 10 % en CP par rapport à 2024. Les raisons principales sont l'augmentation du coût des déménagements, ainsi que la prise en compte des revalorisations salariales qui affectent les marchés d'accueil filtrage-gardiennage des emprises de l'armée de Terre.

OB « Mobilité des personnels »

La hausse s'explique principalement par la revalorisation des plafonds d'indemnisation des frais de déplacement et par l'augmentation des prix des billets d'avions et des prestations des déménageurs.

OB « subventions et transferts »

Ces crédits correspondent aux quotes-parts de la France dans les budgets des états-majors multinationaux, au sein desquels servent les militaires de l'armée de Terre (état-major du Corps Européen, centre de formation franco-allemand pour le personnel technico-logistique TIGRE, états-majors de la *NATO Force Structure*, centre d'excellence du génie militaire de l'OTAN).

Cette OB est en augmentation (+3 M€) en 2025 du fait du financement d'une contribution à la dotation initiale de la « fondation armée de Terre ».

OB « fonctionnement courant »

L'augmentation de 5,5 % en CP est principalement dédiée aux dépenses d'accueil-filtrage-gardiennage (AFG), pour financer les revalorisations salariales de ce secteur.

OB « soutien des ressources humaines »

Avec 49 M€ en CP (+24 % par rapport à 2024), l'OB « soutien des ressources humaines » permet de couvrir les dépenses liées aux actions de recrutement. Cette dotation permet d'appuyer la réalisation des effectifs de l'armée de Terre en maintenant l'effort sur la qualité du recrutement, dans un contexte concurrentiel très fort. Elle permettra également de renforcer le volet formation pour accompagner la montée en puissance des projets (solidarité stratégique avec les pays partenaires, augmentation des filières générales et spécialisées à l'École militaire préparatoire technique, scolarités à l'Académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan, rénovation du parcours école de guerre Terre, densification de l'enseignement militaire supérieur) avec un effort sur la fidélisation dans les métiers techniques en tension ainsi que sur la formation en interne de nos officiers et partenaires étrangers.

OB « soutien courant des structures »

Ces crédits sont destinés à la prise en compte spécifique des coûts de fonctionnement du Centre national des sports de la défense (CNSD), dont ceux liés au partenariat public-privé.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EPM (ENTRETIEN PROGRAMMÉ DES MATÉRIELS)

1. Description

Les dépenses d'EPM sont différenciées en fonction des milieux d'emploi des équipements considérés (terrestre, aéroterrestre et naval). Sont intégrés à chacun de ces domaines le matériel et les équipements d'environnement permettant d'atteindre les objectifs garantissant leur disponibilité pour les forces terrestres.

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévision de crédits 2025			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
OB	Démantèlement milieu terrestre	765 443		765 443	831 006
OB	EPM matériel terrestre	969 412 582		969 412 582	760 146 463
OB	EPM matériel terrestre SCORPION	250 132 589		250 132 589	121 277 921
OB	Démantèlement milieu aérien	618 542		618 542	584 586
OB	EPM flottes aéroterrestres	558 245 346		558 245 346	560 763 827
OB	EPM Milieu naval ADT	6 174 360		6 174 360	6 934 534
	Total	1 785 348 862		1 785 348 862	1 450 538 337

3. CommentairesOB « EPM matériel terrestre »

Sur le périmètre de l'EPM-T, l'année 2025 se traduira par une stabilité globale des CP, et sera parallèlement marquée par une hausse des engagements (+10, 4 %) nécessaires :

- au soutien de la préparation opérationnelle (commande d'heures moteurs sur les marchés de soutien en service, commandes de rechanges et de prestations de MCO pour les autres) ;
- à la poursuite des opérations de pérennisation du char Leclerc nécessitant en particulier des engagements dans le cadre de la chaîne de réparation des turbo machines et de l'acquisition d'un stock de fonctionnement des viseurs-tireurs ;
- à la mise en œuvre du nouveau contrat de soutien du VBCI ;
- au soutien de l'ensemble des matériels « mobilité » et « génie » indispensables aux activités de l'armée de Terre ;

- à la poursuite de la modularisation du SI du MCO-T (SIM@T) ;
- à l'acquisition de stocks pour les CAESAR NG ;
- à l'engagement quadriennal dans le cadre du soutien logiciel du système MARTHA ;
- au soutien du domaine de l'équipement du combattant (matériels NBCI, optique, armement...);
- au soutien du domaine SIC RENS (matériels CONTACT, TÉLÉCOM, guerre électronique...);
- à la distribution des pneus, piles et batteries.

OB « EPM matériel terrestre SCORPION »

L'augmentation de 79 % en AE et 5,3 % en CP traduit le soutien de la hausse d'activité des équipements de nouvelle génération dans le cadre de la poursuite de la transition capacitaire (effort GRIFFON et JAGUAR).

OB « EPM flottes aéroterrestres »

L'augmentation en CP (+4,5 %) permettra de préserver le seuil d'activité par équipage en renforçant la part d'entraînement réalisée en métropole.

Après une année 2024 marquée par un niveau d'engagement important lié aux contrats de verticalisation (TIGRE notamment), le besoin d'engagement 2025 est plus faible (-32 %).

OB « EPM milieu naval ADT »

L'augmentation en AE (+31 %, soit +1,5 M€) permet de couvrir les besoins opérationnels de l'armée de Terre, notamment le MCO des embarcations particulièrement sollicitées en Guyane.

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

OB	Prévisions crédits 2025 (AE=CP)
EPM matériel terrestre	2 000 000
EPM flottes aéroterrestres	1 027 000
Total	3 027 000

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

1. Description

Les équipements d'accompagnement et de cohérence regroupent :

- les acquisitions de munitions non complexes destinées à la préparation opérationnelle des forces terrestres (petits calibres et mortiers), de munitions spécifiques pour les forces spéciales ;
- le financement des besoins du domaine « système d'information et de commandement », dans les quatre fonctions suivantes : l'appui électronique, la simulation, les équipements des unités spécifiques du domaine des systèmes d'information et de communication (SIC), les infrastructures de commandement (acquisition de containers d'appui au commandement) ;
- les acquisitions d'équipements divers :
 - outillage destiné à la maintenance des parcs blindés et à roue ;
 - véhicules spécialisés de la gamme commerciale : véhicules incendie, cynotechniques, véhicules des centres d'instruction à la conduite et des forces spécialisées ;
 - équipements des forces spéciales : armements de petit calibre, optronique, postes radio, matériels nautiques, parachutes, altimètres ;
 - matériels génie : engins de travaux publics, équipements des camps ;
 - matériels de manutention ;

- matériels nautiques ;
- les expérimentations et évaluations de la section technique de l'armée de Terre (STAT) ;
- les investissements au profit de la préparation opérationnelle dans les domaines de la simulation et de la ciblerie des champs de tir.

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévision de crédits 2025			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
OP	EAC-AFAT	254 924 201	-	254 924 201	247 785 535
OP	EAC-Soutien	-	-	-	-
	Total	254 924 201	-	254 924 201	247 785 535

3. Commentaires

Les crédits d'équipement d'accompagnement et de cohérence diminuent de 32,6 % en AE et de 5,1 % en CP par rapport à la LFI 2024, le niveau 2024 s'expliquant par l'engagement du contrat pluriannuel d'acquisition de munitions de mortier de 120 mm.

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

OB	Prévisions crédits 2025 (AE=CP)
EAC-AFAT	2 970 000
EAC-Soutien	-
Total	2 970 000

OPÉRATION STRATÉGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)

1. Description

Cette opération stratégique a vocation à réaliser les infrastructures spécifiques concourant à la préparation opérationnelle de l'armée de Terre. Elle recouvre les dépenses liées à la construction, la modernisation et le maintien en condition de ces infrastructures.

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
OB	Préparation opérationnelle des fonctions de commandement et de renseignement c	818 000	5 049 857
OB	Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire	5 615 000	1 519 790
OB	Préparation opérationnelle du milieu terrestre	50 750 925	38 395 711
OB	Maintien et soutien des sites	16 429 088	13 006 304
OB	Réalisation des infrastructures des bases de défense	-	1 401

OB	Réalisation autres opérations adaptation infra terrestres	230 701 930	49 583 466
Total		304 314 943	107 556 529

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles

Niveau	Description	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE 2025
OB	Préparation opérationnelle des fonctions de commandement et de renseignement	-	-	-	-	-
OB	Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire	-	-	-	-	-
OB	Préparation opérationnelle du milieu terrestre	-	-	-	-	-
OB	Maintien et soutien des sites	-	-	-	-	-
OB	Réalisation des infrastructures des bases de défense	-	-	-	-	-
OB	Réalisation autres opérations adaptation infra terrestres	4 127 559	184 000 000	188 127 559	92 840 206	95 287 353

3. Commentaires

Les CP de l'OS INFRA diminuent (-13 %) par rapport à 2024, conformément à la trajectoire de programmation et de livraison des bâtiments. Les AE sont en augmentation (+16,5 %) par rapport à 2024 compte tenu de l'engagement d'objets majeurs (Application pour l'optimisation de la gestion en sécurité des activités d'un espace d'entraînement - APOGEE, École nationale des sous-officiers d'active - ENSOA, opérations liées à l'arrivée de matériel SCORPION du P146).

Les principales opérations prévues en 2025 sont les suivantes :

OB « Réalisation autres opérations adaptation infra terrestres » :

2025 se traduira par un engagement important du programme VIPEROPS (Valorisation de l'Infrastructure et de la Performance des Entrepôts Réglementés OPérationnels) au profit de la 13^e BSMAT d'Yzeure, projet essentiel pour la modernisation de cet entrepôt central de la logistique du maintien en condition opérationnelle (MCO) terrestre.

OB « Préparation opérationnelle du milieu terrestre » :

Plusieurs opérations permettront l'accueil dans de bonnes conditions des équipements liés à Scorpion ou d'équipements aéroterrestres (opération de déconstruction et de réhabilitation de hangars au 2^e régiment d'hélicoptères de combat (Le Luc) notamment).

Dans le domaine de la préparation opérationnelle, des opérations seront réalisées principalement dans le cadre de la poursuite du PI AEE N2&3 (programme infrastructure amélioration des espaces d'entraînement de niveaux 2 et 3).

OB « Maintien et soutien des sites » :

Cinq opérations majeures de maintenance lourde opérationnelle sont programmées en 2025, relatives à des mises aux normes (sécurité contre l'incendie) ou à la rénovation de sites (poste de montagne).

L'armée de Terre finance aussi les dépenses de maintien en condition de sécurité des systèmes actifs de défense-sécurité (six opérations majeures en plus du flux d'entretien).

SYNTHESE ACTION 2

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	AE M(€)					CP M(€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
AOP	263,52	-	-	-	263,52	257,88	-	-	-	257,88
FAS	126,45	14,70	7,90	-	149,05	125,42	13,53	7,90	-	146,85
EPM	1 785,35	-	-	-	1 785,35	1 450,54	-	-	-	1 450,54
EAC	133,23	121,69	-	-	254,92	142,02	105,76	-	-	247,79
INFRA	-	304,31	-	-	304,31	-	107,56	-	-	107,56
Total	2 308,56	440,71	7,90	-	2 757,16	1 975,86	226,85	7,90	-	2 210,61

ÉCHEANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
AOP	64,99			56,75	0,44	0,15	0,09	7,56	64,99
		329,07		276,94	52,00	0,13	-	-	329,07
			263,52	-	207,40	56,12	-	-	263,52
FAS	121,76			47,24	8,92	7,29	3,50	54,80	121,76
		173,89		141,61	32,28	-	-	-	173,89
			149,05	-	107,31	33,27	6,19	2,28	149,05
EPM	4 484,70			1 563,44	667,57	442,07	189,67	1 621,95	4 484,70
		2 209,24		436,67	515,17	513,00	204,63	539,78	2 209,24
			1 788,38	-	290,71	449,79	477,44	570,44	1 788,38
EAC	602,95			343,90	115,38	55,38	87,45	0,84	602,95
		492,79		239,57	136,29	80,62	36,30	-	492,79
			257,89	-	2,48	164,17	77,00	14,25	257,89
INFRA	186,72		-	93,43	64,81	14,96	11,23	2,29	186,72
		94,78	-	24,25	41,64	19,33	6,78	2,78	94,78
			213,16	-	1,72	83,44	54,45	73,54	213,16
Total	5 461,11	3 299,77	2 672,00	3 223,81	2 244,12	1 919,73	1 154,71	2 890,51	11 432,88

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT AFFECTÉES SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

Opérations stratégiques	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE 2025
EAC	-	-	-	-	-
EPM	-	-	-	-	-
INFRA	4,13	184,00	188,13	92,84	95,29
Total	4,13	184,00	188,13	92,84	95,29

TABLEAU DES FDC ET DES ADP (EN M€)

OS	Prévisions crédits 2025 (AE=CP)
AOP	-
FAS	-
EPM	3 027 000
EAC	2 970 000
INFRA	-
Total	5 997 000

ACTION (27,7 %)**03 – Préparation des forces navales**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	4 235 910 433	3 816 219 155	14 500 000	14 500 000
Dépenses de fonctionnement	2 628 347 664	2 855 285 148	14 500 000	14 500 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 591 547 114	2 818 484 598	14 500 000	14 500 000
Subventions pour charges de service public	36 800 550	36 800 550	0	0
Dépenses d'investissement	1 607 562 769	960 934 007	0	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 606 107 599	959 478 837	0	0
Subventions pour charges d'investissement	1 455 170	1 455 170	0	0
Total	4 235 910 433	3 816 219 155	14 500 000	14 500 000

CONTENU DE L'ACTION 3

La finalité de l'action est de maintenir l'aptitude de la Marine nationale à assurer les missions qui lui sont confiées, en propre comme dans un cadre interarmées, interministériel, national ou international.

La Marine nationale contribue à la fonction stratégique « dissuasion » par la mise en œuvre des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) et de sa composante aéronavale embarquée sur le porte-avions.

Dans le domaine de la fonction stratégique « connaissance-compréhension-anticipation », le milieu aéromaritime permet de s'approcher sans entrave au plus près des zones d'intérêts et de recueillir avec discrétion une information précise en flux continu. Il offre également une grande liberté d'action dans le cadre de la fonction stratégique « intervention ».

Outre la contribution à la résilience de la Nation et la protection directe des intérêts de la France et de ses ressortissants, la Marine préserve également la souveraineté de la France sur le vaste espace océanique qu'elle contrôle (deuxième mondial). Elle y assure des missions de sauvegarde et de service public dans les eaux territoriales, dans les zones économiques exclusives (ZEE), en métropole et outre-mer. Elle veille à la sûreté des approvisionnements.

Avec ses dispositifs pré-positionnés, permanents ou conjoncturels, en métropole et outre-mer, en coopération interministérielle ou internationale, la Marine assure, au titre de la fonction stratégique « prévention », une présence adaptée grâce à la diversité de ses moyens (sous-marins, bâtiments de surface, aéronefs, forces spéciales, plongeurs démineurs, renseignement, etc.). Au travers de ses différentes missions, la Marine contribue ainsi à la fonction stratégique « protection-résilience » pour préserver les intérêts de la France en mer, au-dessus de la terre et à partir de la mer.

Elle contribue également, par ses capacités multi-milieux et multi-champs, à la fonction stratégique « influence » visant à promouvoir et à défendre les intérêts et les valeurs de la France.

Au service de l'ensemble des fonctions stratégiques, la Marine met en œuvre un dispositif de surveillance et d'intervention qui s'appuie sur les moyens suivants :

- des centres de renseignement maritime, d'information maritime et de guerre électronique ;
- un dispositif coordonné de moyens terrestres et maritimes, dédiés ou occasionnels, de détection et d'action (chaîne de sémaphores, patrouilles de navires et d'aéronefs, capacités d'intervention, mise à profit de la polyvalence des unités déployées pour d'autres raisons opérationnelles) ;

- une chaîne spécifique de préparation et de conduite des opérations d'action de l'État en mer, dans un cadre interministériel, mise à la disposition du Premier ministre, des préfets maritimes ou des délégués du gouvernement outre-mer.

Les forces navales sont constituées autour :

- du groupe aéronaval (GAN), qui permet une large gamme d'opérations aéronavales en mer et vers la terre (projection de puissance et de forces) ;
- du groupe d'action maritime (GAM), constitué notamment de frégates, pour la maîtrise du milieu aéro-maritime et la protection des voies de communication ;
- du groupe amphibie (GA), qui permet la mise à terre des premiers éléments d'une force aéroterrestre ou des actions aéromobiles vers la terre (projection de forces) ;
- du groupe de guerre des mines (GGDM), indispensable pour garantir l'accès sûr à un port, protéger nos chenaux d'accès ou contribuer à la liberté de navigation dans les eaux internationales ;
- de détachements de fusiliers marins et commandos, participant à la sécurité générale ou aux opérations spéciales, notamment contre le terrorisme, la piraterie et les trafics ou activités illicites ;
- des forces de l'aéronautique navale basées à terre qui assurent la surveillance et la protection des approches.

Le chef d'état-major de la Marine est responsable, devant le chef d'état-major des Armées, de l'aptitude des forces navales à réaliser les contrats opérationnels assignés, y compris les missions générales de service public qui lui incombent. Il conduit et organise les actions procurant aux forces navales les ressources humaines dont elles ont besoin, le soutien qu'elles requièrent et l'entraînement nécessaire à leur engagement.

Les sous-actions associées à l'action 3 sont les suivantes :

- SA 03-01 « Commandement et activités des forces navales »
- SA 03-05 « Ressources humaines des forces navales »
- SA 03-07 « Maintien en condition opérationnelle du matériel des forces navales »
- SA 03-08 « Environnement opérationnel des forces navales »
- SA 03-11 « Infrastructures maritimes »

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description

L'OS AOP regroupe les ressources destinées à la préparation opérationnelle et à l'activité des forces, qui intègre en particulier les dépenses en carburants opérationnels.

L'OS FAS regroupe les ressources nécessaires à la gestion et à la formation du personnel de la Marine ainsi qu'au fonctionnement courant des unités.

2. Aspects financiers

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
AOP	Activités et entraînement des forces	116 986 921	101 872 824
	Systèmes d'information et de commandement	6 226 661	13 514 636
	Alimentation	16 872 819	15 544 266
	Carburants opérationnels hors carburéacteur et combustibles de navigation	5 738 290	5 738 290
	Carburéacteur	85 547 441	85 547 441
	Combustibles de navigation	126 515 164	126 515 164
	Déplacements et transports	22 429 248	22 463 067
Sous-total AOP		380 316 544	371 195 688
FAS	Mobilité personnels	26 712 406	24 021 332
	Prestations intellectuelles	402 453	96 756
	Subventions et transferts (dont écoles)	39 148 438	39 148 438
	Communication et relations publiques	1 911 614	1 843 184
	Fonctionnement courant	8 057 163	6 874 457
	Soutien des ressources humaines	47 186 495	50 500 120
Sous-total FAS		123 418 569	122 484 287
Total Agrégat fonctionnement		503 735 113	493 679 975

3. Commentaires

OS AOP

La ressource consacrée à cette opération stratégique présente une hausse de 17,8 % en AE et 10,3 % en CP. Outre l'inflation, cette augmentation couvre :

- le renforcement qualitatif de la préparation opérationnelle orienté vers le « haut de spectre » ;
- la poursuite de la montée en puissance progressive de la transformation numérique et de ses applications opérationnelles, induisant notamment un besoin croissant en ressources satellitaires et le traitement massif des données tactiques.

Carburants opérationnels :

Les dotations en carburants opérationnels pour les avions de l'aéronautique navale et les bâtiments de la flotte sont déterminées sur la base des volumes nécessaires pour assurer l'activité des forces et sur les hypothèses de tarif de cession des différents produits raffinés. Ces dotations sont réparties sur trois opérations budgétaires distinctes :

- l'OB « carburant opérationnels hors carburéacteur et combustibles de navigation » ;
- l'OB « carburéacteur » ;
- l'OB « combustibles de navigation ».

Les dotations 2025 en carburants opérationnels ont été calculées à partir d'hypothèses de tarif de cession des produits raffinés.

Carburants opérationnels	Volume (m³)	Hypothèse de tarif de cession retenue (€/m³)	Dotation (€)
Carburéacteur (F-34)	63 394	1 055	66 875 758
Carburéacteur (F-44)	16 812	1 111	18 671 683
Combustible de navigation	139 588	906	126 515 164
Divers (Huiles, graisses et autres)	-	-	5 738 290

* Les volumes et tarifs de cession indiqués sont arrondis.

OS FAS

La hausse des ressources (+6,9 % en AE et +11,9 % en CP) est essentiellement justifiée par un effet prix lié à l'inflation. L'effort budgétaire réalisé pour le recrutement et la formation des marins (+3,8 % en AE et +21,4 % en CP sur l'OB soutien des ressources humaines) permet de compenser l'inflation et soutenir l'augmentation des flux de formation nécessaire à la satisfaction du besoin opérationnel.

FdC – AdP

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

OS	OB	Prévisions crédits 2025 (AE=CP)
AOP	Activités et entraînement des forces	4 570 834
	Alimentation	1 208 333
FAS	Soutien des ressources humaines	1 500 000
Total		7 279 167

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : DISSUASION

1. Description

Le périmètre de l'opération stratégique « dissuasion » comprend les ressources destinées au maintien en condition opérationnelle des équipements de la force océanique stratégique. Depuis 2020, cette OS intègre également l'OB « entretien des infrastructures de la dissuasion ».

Cette dernière finance :

- l'adaptation, la rénovation et le maintien en condition opérationnelle des servitudes communes aux différentes installations implantées sur les sites de la Marine concourant à la composante sous-marine de la dissuasion ;
- l'entretien des infrastructures de la FANu concourant à la composante aéroportée de la dissuasion.

Les opérations d'entretien des infrastructures concourant à la dissuasion sont réalisées dans un contexte très exigeant, à la fois sur le plan opérationnel (les installations devant continuer d'assurer leurs fonctions pendant les travaux) et sur le plan réglementaire (pour garantir en permanence le respect des exigences, notamment de sécurité nucléaire).

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
OB	EPM flotte navale	1 030 880 000	559 404 271
OB	Entretien des infrastructures de dissuasion	214 381 169	184 600 000
Total		1 245 261 169	744 004 271

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles

Niveau	Description	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE 2025
OB	Entretien des infrastructures de dissuasion	25 341 545	0	25 341 545	3 780 000	21 561 545

3. Commentaires

La ressource de l'OB « EPM flotte navale » augmente significativement en AE (+197 %) et reste stable en CP (+7 %). Elle permettra de préparer et notifier les futurs chantiers d'entretien majeurs et les opérations d'entretien courant des SNLE.

Par ailleurs l'OS « Dissuasion » supporte l'entretien des infrastructures de la dissuasion. Ses ressources sont orientées à la hausse en 2025 (+19 % en AE et +3 % en CP) conformément au schéma directeur « infrastructures » de l'île longue.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EPM (ENTRETIEN PROGRAMMÉ DES MATÉRIELS)

1. Description

L'opération stratégique « EPM » regroupe les ressources destinées aux opérations d'entretien des matériels de la force d'action navale, de l'aéronautique navale, des forces sous-marines et des fusiliers marins et commandos, hors dissuasion.

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévision de crédits 2024	
		AE	CP
OB	Démantèlement milieu naval	9 653 839	6 251 457
OB	EPM flotte navale	915 003 888	1 119 541 182
OB	EPM Munitions navales	131 181 185	169 866 518
OB	EPM matériel terrestre	17 585 725	16 736 089
OB	Démantèlement milieu aérien	1 420 376	1 440 617
OB	EPM flottes de l'aéronautique navale	826 653 805	808 628 346
Total		1 901 498 818	2 122 464 209

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles

3. Commentaires

La ressource en CP augmente de +12 % par rapport à la LFI 2024. Elle permet de renforcer la disponibilité des forces et de couvrir les surcoûts, caractérisés notamment par la prolongation de certains moyens anciens, la montée en puissance des flottes intérimaires, les travaux de rénovation à mi-vie des missiles de la Marine ainsi que les augmentations des coûts de MCO.

La diminution de la ressource en AE (-19 % par rapport à la LFI 2024) s'explique essentiellement par un moindre renouvellement de marchés de maintien en condition opérationnelle par rapport à la LFI 2024.

FdC – AdP

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opérations budgétaires est la suivante :

OB	Prévisions crédits 2025 (AE=CP)
EPM flottes de l'aéronautique navale	2 500 000
Démantèlement milieu naval	3 020 833
Total	5 520 833

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

1. Description

L'opération stratégique « EAC » regroupe l'ensemble des ressources destinées à l'acquisition et au suivi des petits équipements ou véhicules spécialisés des forces, ainsi qu'au reconstituer des stocks de munitions consommés.

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2024	
		AE	CP
OP	EAC-AFAM	298 474 669	293 195 790
	Total	298 474 669	293 195 790

3. Commentaires

La ressource augmente en AE (+26 %) et en CP (+24 %) par rapport à la LFI 2024. Elle permet de poursuivre le renouvellement des équipements des commandos marine, le reconstituer des stocks de munitions consommés ou cédés (obus, bombes et munitions de petits calibres), ainsi que l'accompagnement de la montée en puissance de la transformation numérique (en particulier les applications opérationnelles nécessaires au traitement des données massives).

FdC – AdP

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opérations budgétaires est la suivante :

OB	Prévisions crédits 2025 (AE=CP)
Applicatifs métier - Marine	1 700 000
Total	1 700 000

OPÉRATION STRATÉGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)

1. Description

Les crédits de l'OS INFRA sont destinés à la construction, à l'adaptation, et à la maintenance lourde des infrastructures « technico-opérationnelles » de la Marine nationale en métropole, hors dissuasion nucléaire, ces dernières étant intégrées dans l'OS DIS.

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
OB	Préparation opérationnelle des fonctions de commandement et renseignement	134 216	5 818 654
OB	Maintien et soutien des sites	97 967 575	37 974 138
OB	Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire	9 427 444	9 488 911
OB	Réalisation des infrastructures des bases de défense	0	80 349
OB	Préparation opérationnelle du milieu maritime	179 411 429	109 512 858
	Total	286 940 664	162 874 910

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles

Niveau	Description	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE 2025
OB	Réalisation des infrastructures des bases de défense	10 516	0	10 516	0	10 516
OB	Préparation opérationnelle du milieu maritime	38 220 148	81 500 000	119 720 148	10 857 000	108 863 148
Total		38 230 664	81 500 000	119 730 664	10 857 000	108 873 664

3. Commentaires

La ressource de l'OS INFRA progresse de +3 % en CP et de +92 % en AE hors TF. Cet effort traduit l'effort important consenti par la Marine dans la remise à niveau de ses infrastructures.

Cela permet également de poursuivre les études et travaux relatifs à l'adaptation des appontements Milhaud à Toulon pour l'accueil des nouveaux navires, ainsi qu'à la modernisation des réseaux électriques des ports de Brest et Toulon.

Enfin, il soutient la conduite des travaux majeurs relatifs aux installations industrialo-portuaires dans les ports militaires :

- Brest : remise à niveau des infrastructures portuaires (adaptation des infrastructures pour l'accueil du BRF et FDI, réhabilitation du bassin 1 et carénage de grues de quai) ;
- Toulon : refonte de l'épi des avisos et remise à niveau des grands bassins Vauban (amélioration et renforcement des installations de pompage, préalablement à l'arrêt technique majeur n° 3 du PA CdG.

Par ailleurs, les travaux suivants seront conduits :

- Landivisiau : remise à niveau de la plateforme aéronautique (balisage de la plateforme) ;
- Cherbourg : construction d'un stand de tir acoustique de 200 m (IPO) ;
- Toulon : poursuite des travaux d'amélioration de la sécurité-protection sur la base navale.

SYNTHESE ACTION 3

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

TBF1t Opérations stratégiques	AE M(€)					CP M(€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
AOP	380,32	-	-	-	380,32	371,20	-	-	-	371,20
FAS	121,96	1,46	-	-	123,42	121,03	1,46	-	-	122,48
DIS	-	1 245,26	-	-	1 245,26	-	744,00	-	-	744,00
EPM	1 835,00	66,49	-	-	1 901,50	2 076,63	45,83	-	-	2 122,46
EAC	291,06	7,41	-	-	298,47	286,43	6,77	-	-	293,20
INFRA	-	286,94	-	-	286,94	-	162,87	-	-	162,87
Total	2 628,35	1 607,56	-	-	4 235,91	2 855,29	960,93	-	-	3 816,22

ÉCHEANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPERATION STRATEGIQUE (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	Total
AOP	218,74			78,62	45,73	20,89	19,12	54,38	218,74
		379,19		300,57	45,48	6,77	6,15	20,22	379,19
			386,10	-	286,99	73,82	24,21	1,07	386,10
FAS	22,58			21,98	0,60	-	-	-	22,58

		118,92		92,82	26,09	-	-	-	118,92
			124,92	-	97,91	26,81	0,11	0,09	124,92
	1 247,22			555,41	395,38	195,65	33,65	67,13	1 247,22
		517,48		228,24	148,11	80,79	39,87	20,48	517,48
			1 249,04	-	200,52	361,84	418,96	267,73	1 249,04
	7 857,15			1 722,82	1 202,60	1 143,06	823,00	2 965,68	7 857,15
		2 841,25		731,24	581,74	432,69	323,02	772,56	2 841,25
			1 907,02	-	365,36	426,19	488,16	627,32	1 907,02
	446,23			191,74	115,78	87,51	40,72	10,48	446,23
		251,81		114,64	74,48	37,70	21,38	3,61	251,81
			300,17	-	107,55	97,16	85,83	9,64	300,17
	254,08			134,30	74,38	26,50	9,05	9,86	254,08
		238,80		33,03	83,60	45,74	16,63	59,80	238,80
			216,30	-	5,83	44,28	59,71	106,47	216,30
Total	10 046,00	4 347,45	4 183,55	4 205,42	3 858,13	3 107,38	2 409,56	4 996,50	18 577,00

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT AFFECTÉES SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

TBF2 Opérations stratégiques	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE 2025
EPM	-	-	-	-	-
INFRA	38,23	81,50	119,73	10,86	108,87
DIS	25,34	-	25,34	3,78	21,56
Total	63,57	81,50	145,07	14,64	130,44

ACTION (21,8 %)**04 – Préparation des forces aériennes**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	3 330 674 958	3 539 011 845	174 600 000	174 600 000
Dépenses de fonctionnement	3 035 501 773	3 271 312 624	174 600 000	174 600 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 006 426 461	3 242 237 312	174 600 000	174 600 000
Subventions pour charges de service public	29 075 312	29 075 312	0	0
Dépenses d'investissement	295 173 185	267 699 221	0	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	294 673 185	267 199 221	0	0
Subventions pour charges d'investissement	500 000	500 000	0	0
Total	3 330 674 958	3 539 011 845	174 600 000	174 600 000

CONTENU DE L'ACTION 4**SOUS-ACTION 2 « COMMANDEMENT ET ACTIVITÉS CENTRALISÉES DES FORCES AÉRIENNES »****a. Besoins opérationnels**

La sous-action « Commandement et activités centralisées des forces aériennes » couvre le périmètre des organismes du niveau d'état-major d'armée, chargés de mener le commandement organique de l'armée de l'Air et de l'Espace (AAE) et de définir les modalités de réalisation de la préparation opérationnelle et de l'entraînement des forces aériennes.

b. Unités concernées

Elle est constituée du cabinet du chef d'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace (CEMAAE), de l'État-major de l'armée de l'Air et de l'Espace (EMAAE), du Bureau enquêtes accidents pour la sécurité de l'aéronautique d'État (BEA-É), du Centre d'expertise aérienne militaire (CEAM) et ses unités rattachées, du Service d'information et de Relation Publique de l'Armée de l'Air et de l'Espace (SIRPAAE), de la participation Air à la Direction de la sécurité aéronautique d'État (DSAé), de l'Inspection de l'armée de l'Air et de l'Espace (IAAE), de la gendarmerie de l'air, ainsi que du personnel de l'AAE employé au sein d'organismes à vocation interarmées et à participation défense.

En outre, le Centre d'études stratégiques aérospatiales (CESA), chargé notamment du lien Armée-Nation et de l'animation des réseaux de rayonnement et d'influence en soutien des enjeux stratégiques de l'AAE, coordonne le pilotage stratégique des actions en faveur de la jeunesse et de l'égalité des chances (dont le service militaire volontaire) et les escadrilles air jeunesse.

c. Activités principales des forces prévues en 2025

Outre son rôle de conception et de direction de l'AAE, d'interface vis-à-vis des organismes d'administration centrale du ministère et d'expertise auprès du CEMAAE, l'EMAAE s'attachera plus particulièrement en 2025 à poursuivre les projets d'innovation et les mesures de simplification (plus de 30 mesures majeures à ce jour au sein de l'AAE) et à mettre en œuvre le plan ALTAIR de modernisation de l'organisation de l'AAE. Ce projet a notamment pour enjeu de clarifier les responsabilités, raccourcir les chaînes hiérarchiques, améliorer la coordination technico-opérationnelle et renforcer la présence de l'AAE sur le territoire national.

SOUS-ACTION 3 « ACTIVITÉS DES FORCES AÉRIENNES »

Cette sous-action regroupe les unités du Commandement territorial de l'armée de l'Air et de l'Espace (CTAAE) et du Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations Aériennes (CDAOA).

a. Besoins opérationnels

Le CDAOA est à la fois un commandement opérationnel permanent et un commandement organique :

- au titre de ses responsabilités opérationnelles, le CDAOA a pour mission la planification et la conduite des opérations aériennes, sur ou hors du territoire national, à partir de structures de commandement et de contrôle (C2) fixes ou déployées, qui peuvent être interalliées, voire multinationales, dans le cadre d'une coalition ad hoc ;
- au titre de ses responsabilités organiques, le CDAOA a pour mission de diriger les activités de formation et de préparation des formations placées organiquement sous ses ordres, en particulier dans les domaines du contrôle aérien et de l'appui SIC (systèmes d'information et de communication) aéronautique, du C2 et du renseignement. Il est par ailleurs chargé d'intégrer les activités de préparation opérationnelle conventionnelles de l'armée de l'Air et de l'Espace (AAE) et de mettre à disposition les capacités SIC aéronautiques et de contrôle aérien de l'armée de l'Air et de l'Espace pour satisfaire les contrats opérationnels de l'AAE.

Le CTAAE a été créé dans le cadre du projet ALTAIR. Ce commandement est responsable des processus territoriaux de l'AAE, du soutien des bases aériennes et de celui des brigades sous tutelle hiérarchique de l'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace (BAAC, BAAP, BFS). Il réalise un certain nombre de processus support pour l'ensemble de l'armée de l'Air et de l'Espace (finances, RH, chancellerie).

Depuis l'été 2023, le CTAAE reprend la responsabilité Défense-Sécurité des emprises et activités de l'AAE en métropole au travers du Général adjoint défense sécurité (GADS) qui s'appuie sur l'État-major d'intervention Défense-Sécurité (EMIDS).

b. Activités principales des forces prévues en 2025

Les activités principales du CDAOA en 2025 visent à :

- conduire l'ensemble des activités de préparation opérationnelle de l'armée de l'Air et de l'Espace, notamment celles liées à la certification de la prochaine prise d'alerte OTAN *Air response force* en 2026.
- assurer la posture permanente de sûreté aérienne air (PPSA) ;
- mettre en place, à l'occasion d'événements majeurs (14 juillet, sommets de chefs d'État, etc.), des dispositifs particuliers de sûreté aérienne (DPSA) en y intégrant le volet de la lutte antidrone en interministériel ;
- réaliser le contrôle aérien militaire sur le territoire national ;
- conduire au niveau interministériel les opérations de recherche et sauvetage aériens sur le territoire national ;
- planifier et conduire les opérations aériennes à partir ou hors du territoire national, placées sous la responsabilité du COMDAOA ;
- planifier et conduire les opérations aériennes en Afrique ;
- réaliser l'activité aérienne de la flotte d'avions gouvernementaux ;
- participer au rayonnement de l'armée de l'Air et de l'Espace en programmant l'intégration de ses ambassadeurs (Patrouille de France, Rafale solo display...) aux manifestations aériennes.

Pour le CTAAE les activités principales en 2024-2025 consistent à :

- accompagner les commandants de base aérienne dans le traitement des problématiques complexes ainsi que dans la prise en compte de la structure BA 24 (Base aérienne 24 : structure de commandement optimisée des bases aériennes) ;

- contribuer aux travaux de programmation et de conduite des opérations d'infrastructure de l'AAE ;
- assurer la conduite du maintien en condition opérationnelle (MCO) des infrastructures nucléaires et spécifiques ;
- soutenir la remontée en puissance de la fonction NRBC dans l'AAE ;
- piloter pour toute l'AAE le MCO des matériels non spécialisés (matériels terrestres et armement) ainsi que la logistique ;
- assurer le soutien financier et la gestion RH des bases aériennes et des brigades rattachées à l'EMAAE ;
- assurer la sécurité et la protection des emprises air ;
- planifier et conduire l'engagement des moyens de protection sol intervenant en appui des DPSA et autres événements majeurs ;
- contribuer à l'évaluation sécuritaire concernant les menaces sur les installations et activités de l'AAE ;
- participer, en lien avec le CDAOA, à la préparation (exercices) et à l'évaluation des forces dans le domaine défense-sécurité (hors cyberdéfense).

SOUS-ACTION 4 « ACTIVITÉS DES FORCES AÉRIENNES STRATÉGIQUES »

Cette sous-action regroupe l'ensemble des moyens des Forces aériennes stratégiques (FAS) qui constituent, au sein de l'armée de l'Air et de l'Espace (AAE), la composante aéroportée permanente de la dissuasion nucléaire.

a. Besoins opérationnels

La mission principale des FAS est de préparer et conduire les opérations liées à la tenue de la posture nucléaire. Les unités des FAS participent aussi à la préparation et à l'exécution des missions conventionnelles dévolues à l'AAE : tenue d'alerte pour la PPS-A, ravitaillement en vol, missions d'attaque au sol et de reconnaissance, EVASAN (Évacuation Sanitaire, « MORPHEE ») et projection de forces à très longue distance.

b. Unités concernées

Outre leur commandement, les FAS comprennent deux centres d'opérations redondants, deux escadres regroupant des unités aériennes (de chasse ou de transport stratégique et ravitaillement en vol), de maintenance aéronautique et d'armement spécialisé ainsi qu'un groupement d'unités spécialisées.

c. Activités principales des forces prévues en 2025

Les activités principales des Forces aériennes stratégiques prévues en 2025 auront pour objet de :

- garantir, en toutes circonstances, la tenue du contrat de posture nucléaire fixé par le président de la République, dans le respect des exigences de sécurité nucléaire et de contrôle gouvernemental de la dissuasion. Dans ce cadre, le commandement des FAS planifie, conduit et participe à environ 70 exercices et opérations dédiés à la dissuasion par an ;
- contribuer aux missions conventionnelles de l'AAE :
 - posture permanente de sûreté air ;
 - projection de forces et projection de puissance ou de renforcement des partenariats (tel que PEGASE en Indopacifique) ;
 - opérations extérieures (en Afrique et au Proche et Moyen-Orient) ;
 - missions dans le cadre de l'OTAN, en particulier celles à l'Est de l'Europe ;
- préparer les forces au travers d'exercices conventionnels nationaux et internationaux ;
- renforcer nos capacités :
 - en poursuivant la montée en puissance de la flotte A330 MRTT ;
 - en préparant les transitions vers de nouveaux systèmes contribuant à la dissuasion nucléaire : moyens de transmission, missile ASMPA-R(énoyé) et standards Rafale.

SOUS-ACTION 5 « RESSOURCES HUMAINES DES FORCES AÉRIENNES »

a. Besoins opérationnels

La DRH-AAE a pour missions de recruter, former, administrer, accompagner et fidéliser les aviateurs militaires d'active et de réserve.

b. Unités concernées

Cette sous-action regroupe la Direction des ressources humaines de l'armée de l'Air et de l'Espace (DRH-AAE), les écoles de formation initiale dont l'école de l'Air et de l'Espace (EAE), l'École de formation des sous-officiers de l'Air et de l'Espace (EFSOAAE), les Écoles de formation des personnels navigants (EFPN), l'école d'enseignement technique de l'armée de l'Air et de l'Espace (EETAEE), l'école des pupilles de l'Air et de l'Espace (EPAE), le Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air), les participations de l'AAE au sein d'écoles interarmées ou d'organismes de formation d'autres armées.

c. Activités principales des forces prévues en 2025

Les axes majeurs pour l'année 2025 sont :

- la diversification et l'adaptation des recrutements et des formations visant à satisfaire l'ensemble des besoins en compétences nouvelles, en particulier dans les domaines de l'espace, du cyber et du digital ;
- la poursuite de la modernisation de la formation du personnel navigant chasse en s'appuyant sur les moyens apportés par les projets FOMEDEC et MENTOR 1 (PC21 à Cognac) ;
- la préparation de la rénovation des formations initiales du personnel navigant et de la formation de spécialisation transport (futurs projets MENTOR 2 et ATEF - Avion de Transport École du Futur) ;
- la mise en œuvre du nouveau parcours de formation des sous-officiers et de la formation professionnelle initiale en alternance pour les spécialités cyber et mécaniciens aéronautiques ;
- la poursuite de la digitalisation des contenus de formation et du déploiement du portail de services SmartSchool dans les écoles de l'AAE ;
- la mise en œuvre de mesures en faveur de la fidélisation de toutes les catégories d'aviateurs, en coordination avec les employeurs ;
- la conception de parcours de carrière valorisants, portés par des processus de gestion modernisés (simplification, individualisation du dialogue entre gestionnaire et administré « Dialog@ir ») ;
- la conduite d'une politique salariale attractive, en veillant à garantir des parcours indemnitaires et indiciaires cohérents et adaptés au contexte économique ;
- le recrutement en nombre de réservistes opérationnels, à la fois ouvert sur la jeunesse et porté par une politique de formation renouvelée au bénéfice de l'employabilité opérationnelle (en cible, la rejointe du modèle de réserve opérationnelle 2030) ;
- le soutien de l'aviateur et de sa famille dans un contexte de fort engagement opérationnel, visant notamment à limiter l'impact d'une activité intense sur l'entourage du militaire à la fois durant le temps opérationnel et au-delà ;
- la poursuite de la transformation de la fonction RH au travers de services innovants, déployés dans le cadre du méta-projet DRHAAE 4.0 ;
- les actions au profit de la jeunesse favorisant le lien Armées-Nation et la découverte de l'AAE, notamment le dispositif Escadrille Air Jeunesse.

SOUS-ACTION 6 « ENTRETIENS ET ÉQUIPEMENTS DES FORCES AÉRIENNES »

a. Besoins opérationnels

Cette sous-action regroupe l'ensemble des moyens dont la finalité est :

- d'assurer la mise en œuvre ainsi que le soutien technique, logistique, SIC et infrastructure des forces de l'AAE ;
- d'optimiser la disponibilité des aéronefs et de l'ensemble des matériels aéronautiques associés (y compris structures C2, SIC, protection-défense, infrastructures de projection) tout en assurant la cohérence des actions de maintien en condition opérationnelle ;
- de gérer les équipements en service à travers une vision pluriannuelle et une gestion logistique des biens.

b. Unités concernées

En matière d'entretien des forces aériennes et suite à la mise en œuvre du projet ALTAIR, l'EMAAE en tant que maîtrise d'ouvrage (MOA) s'appuie désormais sur des brigades (BAAC, BAAP, BFS) soutenues par le CTAAE en tant que maîtrise d'œuvre (MOE) ainsi que sur la DMAé en tant que maîtrise d'ouvrage déléguée (MOAd) et l'ensemble des autres services de soutien. L'acquisition d'équipements dédiés aux forces aériennes et au soutien initial associé est du ressort de la DGA en lien avec les industriels de la défense.

Les brigades sont responsables du MCO de NSO pour les systèmes d'armes et les équipements afférents de leur périmètre de compétence. Le CTAAE appuie les brigades dans les domaines transverses du MCO aéronautique s'agissant des matériels d'environnement aéronautique et de l'armement bord et sol, de la logistique, de la métrologie et des procédés spéciaux, et de la formation à l'emploi des mécaniciens et logisticiens de l'AAE. Sa finalité est de porter de manière pérenne la capacité d'appui aux forces aériennes au niveau d'excellence nécessaire à la réalisation des opérations.

c. Activités principales des forces prévues en 2025

Concernant les activités principales des forces prévues en 2025, elles visent à :

- poursuivre le soutien de la montée en puissance des nouveaux matériels aéronautiques de l'AAE (Rafale F4, A400M, MRTT, ALSR) ;
- décliner les actions relatives aux revues des flottes critiques (A400M, C130H, MRTT, E3F) ;
- soutenir la montée en puissance des flottes de microdrones de l'AAE et de la Lutte anti drones (LAD) associée ;
- poursuivre la démarche d'amélioration du pilotage des contrats et de l'accroissement de la disponibilité en généralisant la mise en place des pôles de conduite de soutien (PCS) ;
- exprimer les besoins à prendre en compte dans les renouvellements et avenants de contrats de soutien notamment des flottes E3F, ALSR, C130J ;
- réformer et rationaliser la fonction logistique dans l'AAE conjointement à la verticalisation des contrats des flottes permettant d'améliorer la performance du MCO aéronautique (diminution d'avions en attente de pièces au NSO) ;
- asseoir et développer les compétences des mécaniciens au NSO en utilisant les leviers de l'innovation et de l'adaptation de l'environnement de travail et en intégrant les retours d'expérience des projets *lean management* et des échelons d'expertises organiques tels l'EETPS (Escadron d'expertise technique en procédés spéciaux : contrôles non destructifs, méthodes de stockage, retraits de service) et le PNMEA (Pôle National des Matériels d'Environnement Air) ;
- appuyer les bases aériennes et les brigades dans les activités transverses du MCO aéronautique dans ses fonctions techniques et logistiques ;
- consolider les capacités SIC et C2 contribuant à la PPSAir : stratégie de verticalisation VASSCO (Verticalisation du Soutien du SCCOA - système de commandement et de conduite des opérations aériennes), disponibilité des radars de génération intermédiaire, intégration du soutien des radars de nouvelle génération dans les contrats, retour sur investissement pour les marchés PAR NG, GIRAFFE et ALADIN, traitement des faits techniques du système radio sol-air ;
- appuyer le déploiement des infrastructures et des SIC nécessaires aux forces aériennes sur les théâtres d'opérations (réarticulation des moyens aériens déployés) ;
- assurer la consolidation de la capacité de sécurité et de protection des emprises air (TN et OME) ;

- restructurer les escales et les organismes de transits aériens (BA 123 Orléans, hub logistique à Istres) ;
- préparer les unités à un engagement majeur et de haute intensité via des exercices de préparation opérationnelle ;
- consolider les capacités SIC tactiques et C2 contribuant à la PPS, aux contrats opérationnels de l'EMAAE et au Livre Bleu (LB) : création des modules SIC ;
- accompagner la montée en puissance (phase définitive) du Commandement de l'Espace (CDE) sur Toulouse ;
- soutenir la montée en puissance de RAF 5 (Escadron Rafale numéro 5), puis de RAF 6 sur la BA 115 d'Orange ;
- préparer la fin de l'activité de l'escadron 03/008 sur la BA120 de Cazaux ;
- poursuivre les travaux de fiabilisation des installations concourant à la PPSAir ;
- veiller à la disponibilité et à la mise en œuvre des équipements de sécurité et de protection des emprises air sur le territoire national.

SOUS-ACTION 11 « INFRASTRUCTURES AÉRIENNES »

a. Besoins opérationnels

La sous-action 11 recouvre les dépenses pour la construction, la modernisation et le maintien en condition (partie maintenance lourde) des infrastructures opérationnelles de l'AAE. Ainsi, l'unité opérationnelle 178AA11 regroupe :

- le périmètre technico-opérationnel (TO d'armées) hors programmes d'infrastructure (PI) ;
- le périmètre de la maintenance lourde opérationnelle (MLO) concernant la ML des installations TO ;
- le périmètre non technico-opérationnel (NTO) concernant principalement la SECPRO, les installations sportives et les installations de tirs.

b. Activités principales des forces prévues en 2025

En 2025, les principaux engagements concernent les opérations suivantes :

1. Accueil capacitaire :
 - création du commandement de l'espace (CDE) à Toulouse (opération lancée en 2023) ;
 - capacité universelle de guerre électronique (CUGE : programme Archange) à Évreux ;
 - implantation d'un simulateur AWACS sur la BA 702 d'Avord ;
1. Aires aéronautiques et infrastructures aéronautiques :
 - aires aéronautiques sur la BA120 de Cazaux (parkings) ;
 - réseau d'alimentation électrique HT sur le site de la BA125 Istres ;
1. SECPRO
 - renforcement de l'entrée base de la BA 749 de Grenoble ;
1. Activités opérationnelles
 - raccordement direct entre dépôt des essences et parkings à Avord et Évreux.

SOUS-ACTION 12 « ACTIVITÉS SPATIALES »

a. Besoins opérationnels

Enjeu stratégique majeur pour notre société et notre sécurité, l'espace est au cœur d'une compétition stratégique et industrielle qui touche tant le domaine civil que militaire.

Depuis la publication de la stratégie spatiale de défense en 2019, incarnée par la création du commandement de l'espace (CDE), le renforcement de notre autonomie stratégique s'appuie sur trois axes : (i) le renforcement des capacités spatiales actuelles d'appui aux opérations (observation, écoute, télécommunications,

positionnement/navigation/temps, météorologie, géographie) ; (ii) l'extension des capacités de connaissance de la situation spatiale (SSA) pour surveiller l'activité sur toutes les orbites ; (iii) la conception et le développement d'une capacité de défense active (depuis le sol comme dans l'espace) devant permettre aux armées de faire respecter un usage pacifique de l'espace, de décourager les actes inamicaux ou hostiles envers nos moyens spatiaux et d'être en mesure de défendre nos intérêts dans le domaine spatial.

b. Unités concernées

Organisme à vocation interarmées, rattaché à l'armée de l'Air et de l'Espace, le CDE poursuit sa montée en puissance à Toulouse, au sein de la Formation Administrative 101, structure militaire située sur le site du CNES. Des unités spatiales « historiques » (COSMOS - Centre Opérationnel de Surveillance Militaire des Objets Spatiaux - et EMPS - Équipe de Marque des Programmes Spatiaux) ont rejoint la FA 101 à l'été 2024. Le CMOS (Centre Militaire d'Observation par Satellites), aujourd'hui localisé sur la BA 110 de Creil, rejoindra progressivement la FA101.

c. Activités principales des forces prévues en 2025

Les activités principales du CDE prévues en 2025 visent à :

- poursuivre le renouvellement capacitaire existant (lancement du satellite d'observation CSO3 en décembre 2024, recette du satellite de télécommunication SYRACUSE 4B) et acquérir de nouvelles capacités spatiales, notamment dans les domaines de l'action dans l'espace (développement du démonstrateur Yoda dont le lancement est prévu en 2026 voire 2027) et du commandement et contrôle (SIS-NEXT) ;
- poursuivre la contractualisation de services commerciaux, en particulier pour la surveillance et la compréhension de l'espace ;
- suivre la construction d'infrastructures dédiées pour le CDE et le Centre d'excellence OTAN (COE) (première pierre posée en fin d'année 2023) et préparer l'accueil du personnel dans ces nouvelles installations à leur livraison en octobre 2025 ;
- accompagner la montée en puissance des effectifs du CDE et du COE (de 219 personnes en 2019 à 404 en 2024 et à hauteur de 487 d'ici 2030) afin de mettre en œuvre et renforcer les capacités spatiales (implications particulières en matière de formation et d'entraînement) ;
- réaliser AsterX25, cinquième édition d'un exercice spatial unique en Europe qui permet, entre autres, d'entraîner les unités aux opérations spatiales dans un environnement totalement simulé mais réaliste, en coopération avec nos différents partenaires (agences, commerciaux et surtout alliés).

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission « Défense » sont réparties entre deux opérations stratégiques (OS) : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Aspects financiers

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
AOP	Activités et entraînement des forces	206 415 388	212 171 950
	Alimentation	2 758 045	2 703 966
	Carburants opérationnels hors carburéacteur et combustibles de navigation	17 581 015	17 581 015
	Carburéacteur	432 487 846	432 487 846
	Déplacements et transports	41 046 936	40 242 093
Sous-total AOP		700 289 230	705 186 870
FAS	Mobilité personnels	17 237 077	16 623 486
	Prestations intellectuelles	3 817 918	4 813 085
	Communication et relations publiques	3 614 279	3 198 987
	Fonctionnement courant	15 512 142	13 729 751
	Subventions et transferts	29 575 312	29 575 312
	Soutien des ressources humaines	25 502 845	22 572 493
Sous-total FAS		95 259 573	90 513 114
Total Agrégat fonctionnement		795 548 803	795 699 984

2. Commentaires

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire (OB) est la suivante :

- « Activités et entraînement : matériel et prestations spécifiques » : 12,3 M€

OS AOP

L'OS AOP est composée de deux OP : carburants opérationnels et activités opérationnelles et entraînement. La volatilité des prix des produits pétroliers et la prépondérance de l'OB « carburéacteurs » (61 % de l'OS) explique en large partie les évolutions d'AE et de CP avec des volumes de carburants demandés stables.

Carburants opérationnels :

Les dotations en carburants opérationnels ont été calculées à partir d'hypothèses de tarif de cession des différents produits raffinés.

Carburants opérationnels	Volume (m³)	Hypothèse de tarif de cession retenue (€/m³) – mars 2024	Dotation (€)
Carburéacteur (F-34)	408 377	1055	430 808 848
Carburéacteur (F-18)	1 151	1 459	1 678 998
Autres			17 581 015

OS FAS

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire (OB) est la suivante :

- « Dépenses et fonctionnement courant » : 4,2 M€

Cette OS affiche une quasi-stabilité par rapport à 2024 : +2 % pour les AE et -4 % pour les CP. Elle soutient un large éventail d'objets au travers des OB « Fonctionnement courant » et « Soutien des ressources humaines ».

L'OB « Fonctionnement courant » est stable avec un effort porté sur la sécurité des emprises militaires.

L'OB « Soutien des ressources humaines » couvre les dépenses de formation et d'instruction, ainsi que les frais de recrutement. Le maintien du niveau des engagements et des crédits traduit la poursuite de la politique volontariste de formation et de recrutement.

L'accompagnement de la transformation de l'école de l'Air et de l'Espace et du PIAS (Plateforme d'Innovation Aéronautique et Spatiale) revêt une importance particulière qui se traduit par un financement de 2 M€ en 2025.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : DISSUASION

1. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
OB	EPM des flottes aéronautiques	49 460 000	191 200 000
OB	Entretien des infrastructures de dissuasion	5 200 000	5 000 000
Total		54 660 000	196 200 000

2. Commentaires

L'évolution à la hausse des engagements et des paiements est liée à un rééquilibrage des crédits dédiés à l'EPM des Rafale dont l'activité répond à des besoins conventionnels et à la dissuasion.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EPM (ENTRETIEN PROGRAMMÉ DES MATÉRIELS)

1. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €) :

TBF1r Niveau	Description	Prévision de crédits 2025			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
OB	Démantèlement milieu aérien	3 880 109	-	3 880 109	3 320 132
OB	EPM flottes aériennes	1 905 450 543	-	1 905 450 543	1 968 390 681
OB	EPM munitions aériennes	138 756 752	-	138 756 752	176 061 934
OB	Démantèlement milieu terrestre	223 159	-	223 159	218 422
OB	EPM matériel terrestre	51 543 904	-	51 543 904	49 557 600
Total		2 099 854 467	-	2 099 854 467	2 197 548 769

Aucune affectation ni consommation n'est prévue sur tranche fonctionnelle en 2025.

2. Commentaires

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

- EPM flottes aériennes : 158,1 M€

Représentant 62 % des crédits du budget du BOP Air, l'OS EPM affiche une baisse du niveau d'engagement (-40 %) pour revenir à un niveau comparable à 2023. Cela illustre l'absence de contrat majeur notifié en 2025 et l'atteinte d'un régime stabilisé de la manœuvre de verticalisation des contrats d'EPM matérialisé par une ressource en CP quasi stable (-3 %).

L'OB « EPM flottes aériennes » représente la part la plus importante du BOP Air (57 % des engagements). La baisse d'AE est conjoncturelle mais la stabilisation de la ressource en CP affiche un objectif prioritaire de maintien d'un niveau minimal d'activité et de disponibilité sur la période 2025-2027 avant une remontée prévue en fin de LPM. Cette activité est consubstantielle du niveau de préparation opérationnelle des aviateurs. Pour contrer les effets de l'inflation, un lissage de l'activité a été réalisé pour atteindre les objectifs fixés.

Les évolutions majeures de cette OB sont essentiellement portées par les éléments suivants :

- flottes tactiques : la consolidation de la montée en puissance de la flotte A400M et la hausse du besoin liée au soutien commun franco-allemand C130J ;
- hélicoptères : la manœuvre de remplacement des Puma vieillissants en outremer par des H225M, qui impose une hausse des besoins financiers pour préserver le niveau de performance souhaité ;
- appui opérationnel : la flotte d'E3F est ancienne et frappée d'obsolescence. Afin d'assurer ses missions de protection du territoire national et de dissuasion, les crédits pour 2025 ont été augmentés de +44 M€.
- divers : les SIC opérationnels sont indispensables à la conduite d'opérations modernes. L'extension du périmètre de soutien des objets liés à SCCOA impose une ressource supplémentaire de 4,9 M€.

L'OB « EPM Munitions aériennes » est consacrée à l'entretien des emports, des munitions aériennes, des missiles air/air et sol/air ainsi que des systèmes sol-air. La hausse des engagements de cette OB (+45 %) est portée par la mise en place du système de soutien du pod de reconnaissance TALIOS, indispensable à la réalisation des missions aériennes.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

1. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €) :

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
OP	EAC - AFAA	259 611 688	222 978 683
Total		259 611 688	222 978 683

2. Commentaires

La particularité de cette OS tient à la diversité des équipements et des fonctions qu'elle soutient et qui concourent directement ou en appui, à la réalisation des missions de l'armée de l'Air et de l'Espace. Les engagements sont en légère baisse pour cette OS (-4 %) ; la baisse des crédits de paiements (-8 %) concerne essentiellement les munitions.

Portant l'acquisition par le BOP Air des munitions aéronautiques et non aéronautiques, l'OB « Armement et munitions » soutient les objectifs d'entraînement organique des forces et la remontée des stocks objectifs. Le besoin diminue par rapport à la LPM au regard des hypothèses de consommation actualisées.

L'OB « Matériels aéronautiques d'environnement » soutient l'acquisition de matériels de transit aérien, d'atelier (conteneur, pont moteur), de métrologie ou encore de contrôle non destructif. La hausse des engagements (+3 %) et des paiements (+7 %) permet d'assurer le renouvellement de ces matériels indispensables à la réalisation de l'activité et au maintien de capacités particulières (contrôle non destructif, cryogénie).

Dans le domaine des SIC, les OB « Matériels informatiques air », « Matériels sol SIC » et « Programmes d'équipement Matériel SIL » regroupent les crédits destinés au soutien et à l'évolution de logiciels métiers, à l'acquisition de licences et de matériels informatiques liés au contrat opérationnel, ainsi qu'à l'acquisition et au soutien de matériels de télécommunication. Ils couvrent également le besoin lié à la télésurveillance de certains sites et au parc informatique spécifique à l'armée de l'Air et de l'Espace. La hausse de 52 % des engagements et de 57 % des paiements matérialise la prééminence des outils informatiques et leur indispensable renouvellement au sein des opérations aériennes modernes.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)

1. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
OB	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et rens	45 662 039	54 521 841
OB	Maintien et soutien des sites	34 668 719	23 502 276
OB	Réalisation des infrastructures des bases de défense	1 744 497	2 082 982
OB	Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire	38 924 745	46 477 310
	Total	121 000 000	126 584 409

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles :

- Commandement de l'espace : 4,4 M€ (AEANE fin 2024).

2. Commentaires

Malgré différents inducteurs inflationnistes, les opérations essentielles d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'activité ont été préservées. Une vigilance devra néanmoins être maintenue sur les capacités liées aux infrastructures spécifiques aéronautiques, en particulier concernant le maintien en condition opérationnelle des aires aéronautiques, outil de combat de l'armée de l'Air et de l'Espace et élément clé de la sécurité aérienne.

SYNTHESE ACTION 4

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

TBF1t Opérations stratégiques	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
AOP	700,29	-	-	-	700,29	705,19	-	-	-	705,19
FAS	94,76	0,50	-	-	95,26	90,01	0,50	-	-	90,51

DIS	49,46	5,20	-	-	54,66	191,20	5,00	-	-	196,20
EPM	2 095,97	3,88	-	-	2 099,85	2 194,23	3,32	-	-	2 197,55
EAC	95,02	164,59	-	-	259,61	90,68	132,29	-	-	222,98
INFRA	-	121,00	-	-	121,00	-	126,58	-	-	126,58
Total	3 035,50	295,17	-	-	3 330,67	3 271,31	267,70	-	-	3 539,01

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
AOP	139,06			82,64	56,42	-	-	-	139,06
		846,54		603,61	142,93	50,00	50,00	-	846,54
			712,61	-	518,15	148,75	12,32	33,38	712,61
FAS	30,45			24,87	4,08	1,50	-	-	30,45
		97,23		71,65	25,46	0,11	-	-	97,23
			99,48	-	65,19	28,45	5,84	-	99,48
DIS	1 711,81	-	-	198,67	158,40	170,82	176,30	1 007,62	1 711,81
	-	49,93	-	13,77	25,65	5,65	1,22	3,64	49,93
	-	-	54,66	-	12,14	35,59	5,00	1,93	54,66
EPM	11 233,09			2 047,18	1 456,60	1 251,97	1 075,39	5 401,95	11 233,09
		4 729,06		814,69	742,43	522,29	570,99	2 078,65	4 729,06
			2 257,92	-	190,94	321,25	232,08	1 513,64	2 257,92
EAC	303,66			189,33	47,57	35,56	25,29	5,91	303,66
		278,85		70,93	84,29	58,98	37,16	27,49	278,85
			259,61	-	93,18	71,31	57,82	37,31	259,61
INFRA	212,00	-	-	126,31	46,73	20,12	15,40	3,44	212,00
	-	140,31	-	27,42	46,37	42,31	13,99	10,23	140,31
	-	-	121,00	-	34,29	52,13	29,01	5,57	121,00
Total	13 630,06	6 141,92	3 505,27	4 271,07	3 750,83	2 816,78	2 307,81	10 130,75	23 277,25

TABLEAU DES FDC-ADP (EN M€)

TBF1n OS	Prévisions crédits 2025 (AE=CP)
AOP	12 316 207
FAS	4 222 922
EPM	158 060 871
EAC	-
INFRA	-
Total	174 600 000

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

TBF2 Opérations stratégiques	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE 2025
EPM	-	-	-	-	-
INFRA	4,40	-	4,40	-	4,40
Total	4,40	-	4,40	-	4,40

ACTION (19,5 %)**05 – Logistique et soutien interarmées**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	2 979 331 362	2 865 045 632	211 983 654	211 983 654
Dépenses de fonctionnement	2 414 453 208	2 290 629 210	211 983 654	211 983 654
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 414 453 208	2 290 629 210	211 983 654	211 983 654
Dépenses d'investissement	564 501 454	574 039 722	0	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	564 501 454	574 039 722	0	0
Dépenses d'intervention	376 700	376 700	0	0
Transferts aux ménages	376 700	376 700	0	0
Total	2 979 331 362	2 865 045 632	211 983 654	211 983 654

SOUS-ACTION**05.11 – Infrastructures de santé****CONTENU DE LA SOUS-ACTION**

La sous-action « infrastructures de santé » définit les opérations d'infrastructure à initier et à conduire dans les établissements du service de santé des armées afin, d'une part, de répondre à l'ambition opérationnelle dans ce domaine et, d'autre part, de garantir un niveau optimal dans l'exercice de l'activité médicale.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNEE

L'année 2025 sera marquée par la poursuite des projets lancés conformément à l'ambition de la feuille de route du service de santé des armées (SSA). Il s'agit plus particulièrement de poursuivre les études et de rédiger le programme du projet de construction de l'hôpital national d'instruction des armées (HNIA) de nouvelle génération sur Marseille, projet qui s'inscrit dans le processus d'un programme infrastructure suivi en comitologie ministérielle. L'année 2025 sera également marquée par l'engagement de la phase transitoire sur le site de l'HIA Robert-Picqué, en vue de libérer des espaces fonciers avant la construction d'un hôpital spécialisé des armées (HSA) sur le même site.

Se concrétiseront aussi la réalisation de l'opération de mise en sécurité de l'HNIA Bégin à Saint-Mandé sous le modèle SECPRO standardisé, le lancement de la construction ou la réhabilitation d'antennes médicales (AM) au profit de la médecine des forces comme l'AM de la caserne Martin des Palliers (Champagne), celle au profit du 1^{er} groupement vétérinaire sur l'arsenal de Toulon et une autre au profit de la garnison de Dieuze.

En parallèle de ces projets dimensionnant et de deux programmes « Fonction hospitalière » et « Médecine des forces », des opérations de maintenance lourde avec la reprise des réseaux d'eau sur l'HNIA Sainte-Anne, de mise en confort thermique ou d'extension d'un espace de recherche sur l'institut de recherche biomédicale des armées à Brétigny-sur-Orge seront poursuivies et adaptées à l'écoulement de la ressource budgétaire 2025-2030. Enfin, une opération de raccordement au réseau d'eau chaude urbain, alimenté par des énergies renouvelables, est programmée sur le site de Marolles.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)

1. Description

L'opération stratégique « Infrastructures de défense » comprend les crédits destinés à la construction, à la rénovation et à la maintenance des infrastructures du ministère des Armées qui ne concernent pas la dissuasion nucléaire.

2. Aspects financiers

En 2025, le montant consacré à cette sous-action s'élève à 37,2 M€ d'AE, et 61,0 M€ de CP.

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions crédits 2025	
		AE	CP
INFRA	Préparation opérationnelle de la fonction santé	31 982 237	55 932 324
	Maintien et soutien des sites	5 242 370	5 107 263
Total		37 224 607	61 039 587

La ressource en AE diminue de -17,8 M€ par rapport à la LFI.

La ressource en CP est en baisse (-4,6 M€) par rapport à la LFI 2024.

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles

		AE affectées sur TF					
N° CHORUS	Niveau	Description	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
0178091601	OB	Préparation opérationnelle de la fonction santé	9 810 074	-	9 810 074	4 142 747	5 667 327
0178091901	OB	Maintien et soutien des sites			-		-
		Total	9 810 074	-	9 810 074	4 142 747	5 667 327

3. Commentaires

Il n'est pas prévu d'affectation complémentaire sur les TF en 2025.

SOUS-ACTION

05.80 – Fonction santé

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

a. Besoins opérationnels

Le service de santé des armées (SSA) a pour mission le soutien santé opérationnel des forces armées stationnées sur le territoire, hors métropole ou projetées sur les théâtres d'opérations. Il prend en compte le risque nucléaire,

radiologique, biologique et chimique (NRBC) au profit des forces armées. Son action s'effectue également au profit de la gendarmerie nationale.

Sa mission fondamentale, le soutien santé en opérations, s'étend de la préparation opérationnelle médicale du combattant à la reprise du service du personnel blessé ou malade. Elle s'appuie sur un ensemble d'actes médicaux, pharmaceutiques, vétérinaires, dentaires, paramédicaux et médico-administratifs, dont la coordination doit être parfaite. Pour ce faire, le SSA déploie une chaîne santé opérationnelle complète et cohérente, mise en œuvre en tout temps, en tous lieux et toutes circonstances, capable d'assurer une prise en charge de bout en bout. Elle est articulée autour de capacités de soins, de ravitaillement en produits de santé, d'évacuations médicales avancées tactiques et stratégiques, d'évaluation et d'expertise des risques sanitaires et enfin de commandement médical opérationnel. Elle est mise en œuvre au travers de quatre chaînes métiers qui constituent un ensemble cohérent : médecine des forces, médecine hospitalière, ravitaillement sanitaire, recherche et formation. La technicité, le maintien à niveau de son expertise et le respect d'obligations normatives opposables, imposent une proximité avec la santé publique, la recherche et l'enseignement supérieur. Le SSA est ainsi nécessairement en interaction permanente avec des institutions et des structures extérieures au ministère des armées.

Le SSA est également une composante du système de défense nationale qui participe à la posture de sécurité dans le cadre des plans nationaux de réponse aux crises sanitaires ou de catastrophes et contribue aux missions du service public de santé. A ce titre, le SSA représente donc l'un des acteurs gouvernementaux de la résilience de la nation.

b. Ressources

Les ressources financières permettant de financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'accomplissement des missions du SSA proviennent de crédits budgétaires attribués par la loi de finances et d'attributions de produits (ADP) résultant principalement de l'activité de soins, en provenance de l'assurance maladie, des mutuelles et des patients.

Le montant des ADP pour 2025 est évalué à 430 M€ dont 171 M€ sont reversés au hors-titre 2 (en baisse par rapport à 2024 : 178 M€). Elles sont constituées des postes suivants :

- remboursements de l'assurance maladie au titre de l'activité de soins réalisée par le SSA au profit de ses bénéficiaires ;
- remboursements des organismes de protection complémentaire ou de particuliers au titre de la part des soins non pris en charge par l'assurance maladie ;
- remboursements au titre des missions de santé publique relevant de politiques nationales (missions d'intérêt général – MIG) ou régionales (fonds d'intervention régional - FIR) ;
- recettes liées à la production de produits de santé, issus de la recherche, de la pharmacie centrale des armées (PCA) et du centre de transfusion sanguine des armées (CTSA) et autres recettes complémentaires ;
- remboursements des molécules onéreuses-dispositifs médicaux implantables (MO-DMI).

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

L'ambition 2024-2030 du SSA est de conserver un SSA robuste, conforté dans sa position de premier service de santé en Europe et en mesure de garantir au chef d'état-major des armées une entière liberté d'action dans la conduite des opérations – en particulier dans l'éventualité d'un engagement majeur.

Pour 2025, les principales mesures seront les suivantes :

- la composante « Académie de santé des armées » (ACASAN) achèvera sa transformation en 2025. Elle se focalisera sur les missions essentielles du SSA qu'il s'agisse de formation à l'exercice particulier de soignant des armées et de médecine du combat, d'expertise scientifique ou de recherche en santé des armées, particulièrement consacrée au blessé de guerre. Elle poursuivra la dynamique des partenariats civils les plus à même de servir la mission en soutien des armées par le biais des unités mixtes de recherche (UMR).

Le volet formation poursuivra en 2025 l'adaptation au SSA des réformes des études engagées. La formation initiale renforcée à la médecine du combat et le maintien des compétences par la formation continue et la certification

périodique restent les axes prioritaires de formation du SSA, en utilisant particulièrement la simulation virtuelle. La valence veille-expertise, nouvellement individualisée au sein de l'ACASAN, se consacrera principalement à la montée en puissance de l'observatoire de la santé des militaires et des vétérans.

- la composante « offre de santé » mettra en œuvre des actions pour proposer une offre de santé globale et coordonnée, adaptée aux besoins des armées.
 - la médecine hospitalière achèvera sa transformation par la mise en place d'une graduation de l'offre de soins des hôpitaux des armées distinguant ceux ayant une vocation nationale et d'instruction (les Hôpitaux Nationaux d'Instruction des Armées), les hôpitaux tournés vers un territoire spécifique (les Hôpitaux Régionaux d'Instruction des Armées) et les établissements spécialisés en rééducation physique et psychique du blessé militaire (les Hôpitaux Spécialisés des Armées). Les partenariats avec les établissements hospitaliers civils achèveront leur réorientation en privilégiant les missions de soutien des forces mais sans, toutefois, abandonner les capacités de maintenir à jour la technicité et le niveau opérationnel de nos professionnels de santé. Enfin, la prise en charge sanitaire du militaire commune et intégrée entre la médecine des forces et les hôpitaux militaires sera réaffirmée avec la rédaction d'un projet médical partagé.
 - la médecine des forces poursuivra la mise en œuvre des recommandations issues du plan ÉVALUSAN, en procédant notamment à une refonte de l'aptitude qui conduira à un changement de paradigme permettant l'accompagnement de l'augmentation des effectifs militaires d'active et de réserve. En parallèle, la médecine de prévention fera l'objet d'une attention soutenue, pour une meilleure intégration de cette fonction, afin à terme d'en réduire les coûts d'externalisation. Tout en continuant de remplir le contrat opérationnel au côté des armées et de la gendarmerie nationale, la médecine des forces entamera une réorganisation territoriale visant à une plus grande proximité avec les unités soutenues, en particulier les brigades interarmes, renforçant par là même le conseil médical au commandement à tous les niveaux de décision et de subsidiarité. Enfin, le projet médical partagé entre la direction de la médecine des forces et la direction des hôpitaux des armées permettra de renforcer le parcours de soins du personnel de la communauté de défense au sens large.
- la composante « ravitaillement médical » continuera à déployer sa feuille de route pour répondre aux enjeux du soutien médical opérationnel 2030 en intégrant les concepts d'hyper mobilité, d'adaptabilité mais également en tenant compte de l'hypothèse d'engagement majeur et des conflits de haute intensité. A cet effet, elle poursuivra la modernisation des unités médicales opérationnelles, la production de nouvelles contremesures médicales et la préservation des stocks stratégiques. Par ailleurs, elle recherchera à amplifier sa résilience en renforçant ses partenariats (centrales d'achats, sous-traitants, marchés fournisseurs).
- la fonction « numérique » assurera en 2025 le maintien en condition opérationnelle et de sécurité des systèmes d'information (SI) de santé. Elle mènera la réalisation des évolutions réglementaires, fonctionnelles mineures et majeures portées par les chaînes métiers. Elle continuera à mettre en œuvre les trois axes prioritaires du volet numérique de l'ambition stratégique 2030 du SSA : la « sécurisation », pour garantir des SI de santé maîtrisés, protégés et résilients, l'« unification » pour réaliser des SI de santé opérationnels, et la « modernisation » pour mettre à l'état de l'art les différents SI métiers, notamment la refonte du Dossier patient Informatisé (DPI), et la modernisation du système d'information du ravitaillement sanitaire (SINAPS).

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description

L'OS AOP concerne l'essentiel de l'activité « cœur de métier » du SSA, avec notamment les approvisionnements en produits de santé, le fonctionnement hospitalier ainsi que les frais de formation pour le personnel médical ou paramédical.

L'OS FAS regroupe les activités support du fonctionnement des établissements du service, tant au profit du personnel que des structures.

2. Aspects financiers

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €) :

OS	OB	Prévisions crédits 2025	
		AE	CP
AOP	activités et entraînement des forces	14 862 726	14 862 726
	systèmes d'information et de commandement	-	-
	soutien santé et ravitaillement	122 949 900	120 856 761
	soutien santé-fonctionnement et activité	93 968 199	93 968 199
	alimentation	2 691 063	2 691 063
	déplacement et transports	6 050 880	6 050 880
TOTAL AOP		240 522 768	238 429 629
FAS	communication et relations publiques	1 732 626	1 732 626
	fonctionnement courant	20 106 415	20 106 415
	location de logements familiaux	-	-
	prestations intellectuelles	2 015 634	2 015 634
	soutien courant des structures	23 936 486	38 092 681
	soutien des matériels communs	216 694	216 694
	soutien des ressources humaines	1 983 435	1 983 435
	mobilité des personnels	2 819 349	2 758 055
subventions et transferts	376 700	376 700	
TOTAL FAS		53 187 338	67 282 240
TOTAL Agrégat fonctionnement		293 710 106	305 711 869

Le tableau ci-dessus comprend des attributions de produits du service de santé des armées.

3. Commentaires

OS AOP

Cette OS marque une diminution de -13,6 M€ en AE et -13,4 M€ en CP.

L'écart est principalement porté par :

- l'OB « soutien santé-fonctionnement et activité » (-4 M€ en AE et en CP) qui porte notamment le fonctionnement des hôpitaux (soins en milieu civil, transport en ambulances, prestations de sous-traitance, entretien des matériels techniques, ...);
- l'OB « soutien santé et ravitaillement » (-11,8 M€ en AE et -11,6 M€ en CP) qui concerne toutes les acquisitions de produits pharmaceutiques (produits de laboratoire, dérivés de sang, fluides médicaux, ...);
- l'OB « activités et entraînement des forces » (+2,8 M€ en AE et en CP) qui regroupe la recherche ainsi que les dépenses liées à la formation des personnels médicaux et paramédicaux.

S'agissant des OB « soutien santé-fonctionnement et activité » et « soutien santé et ravitaillement », une réduction du format hospitalier à court terme induit une baisse de l'activité en volume, se traduisant par une baisse des charges hospitalières et notamment de la consommation des produits de santé.

S'agissant de l'OB « activités et entraînement des forces », cette hausse des dépenses concrétise le renforcement de la préparation opérationnelle au sein du SSA.

OS FAS

Cette OS bénéficie d'une hausse de +11,4 M€ en AE et +13,4 M€ en CP.

L'écart est principalement porté par :

- l'OB « fonctionnement courant » (+5,1 M€ en AE et en CP) ;
- l'OB « soutien courant des structures », (+4,9 M€ en AE, +7 M€ en CP).

L'OB « fonctionnement courant » recouvre les dépenses courantes hors cœur de métier (dont les mises à disposition de personnels ou encore l'achat de matériel informatique).

L'OB « soutien courant des structures » comprend les travaux réalisés directement dans les établissements ainsi que les consommations de fluides (notamment gaz et électricité).

A titre indicatif, la répartition des attributions de produits attendus par opération budgétaire (en €) est la suivante :

OS	OB	Prévisions RNF 2025 (AE = CP)
AOP	activités et entraînement des forces	-
	systèmes d'information et de commandement	-
	soutien santé et ravitaillement	101 160 126
	soutien santé-fonctionnement et activité	32 612 551
	alimentation	-
	déplacement et transports	-
FAS	communication et relations publiques	557 865
	fonctionnement courant	9 789 647
	location de logements familiaux	-
	prestations intellectuelles	833 433
	soutien courant des structures	23 928 108
	soutien des matériels communs	97 658
	soutien des ressources humaines	1 850 559
	mobilité des personnels	70 053
	subventions et transferts	-
TOTAL		170 900 000

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

1. Description

Cette opération stratégique, composée d'une seule opération budgétaire, supporte les dépenses garantissant le maintien à niveau du parc d'équipements du SSA et la montée en puissance des équipements opérationnels ainsi que ceux liés aux systèmes d'information et de commandement (SIC) spécifiques santé.

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

OS	OB	Prévisions crédits 2025	
		AE	CP
EAC	Soutien santé - Équipement	124 634 223	122 037 597

3. Commentaires

L'écart avec le PLF 2024 (+23,6 M€ en AE, et +32 M€ en CP) s'explique par la préservation d'un socle de renouvellement des équipements ambitieux pour le service, auquel s'ajoute, en 2025, plusieurs investissements visant à disposer de nouvelles capacités, notamment dans le domaine de l'expertise sur les milieux extrêmes (centrifugeuse humaine de l'institut de recherche biomédicale des armées, et centre de recherche et de médecine hyperbare de l'hôpital national d'instruction des armées Sainte-Anne), de la modernisation des outils de production de la pharmacie centrale des armées et l'acquisition des prototypes des conteneurs modulaires (« shelters ») projetables SCORPION.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)

L'infrastructure de santé fait l'objet d'une sous-action dédiée avec une JP€ propre.

SOUS-ACTION

05.82 – Soutien des forces par les bases de défense

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Les bases de défense (BdD) sont des organismes interarmées qui répondent aux besoins en matière d'administration générale et de fonctionnement courant émis par les unités qui leur sont rattachées. Les dépenses réalisées par les bases de défense couvrent des domaines variés : fournitures de bureau et consommables informatiques, ameublement-couchage, mobilier de bureau, blanchissage, entretien des espaces (espaces verts, nettoyage des locaux, collecte et évacuation des déchets ménagers...), reprographie et téléphonie, dépenses liées au transport par véhicules non tactiques (carburant, péages, location de vecteurs...), chauffage et énergies.

Depuis 2020, le nombre des BdD s'élève à 55 (chacune correspondant à une unité opérationnelle), dont 45 en métropole et 10 en outre-mer et à l'étranger. Pour 2025, dans le cadre de la réorganisation des opérations militaires en Afrique de l'Ouest, une UO ayant pour objectif de couvrir l'ensemble de la ressource nécessaire au soutien commun du commandement pour l'Afrique de l'Ouest est créée. Cette UO est référencée 0178-0068-EM71. Cette création s'accompagne en parallèle de la suppression des UO 0178-0068-SO28 « base des éléments français au Sénégal », 0178-0068-SO39 « base des éléments français au Gabon » et 0178-0068-SO70 « base des forces françaises Côte d'Ivoire ».

Les travaux de maintien en condition (MeC) des infrastructures ainsi que l'allocation pour l'amélioration du cadre de vie (AACV) relèvent de la sous-action 82 depuis le 1^{er} janvier 2020. Le périmètre financier de l'action 5 sous-action 82 n'évolue pas en 2025. Par ailleurs, une partie du MeC sera, comme les années précédentes, financée sur le CAS Immobilier.

Les autres évolutions prévues en 2025 portent sur :

- l'engagement du projet d'achat direct d'électricité auprès d'une ferme photovoltaïque (Power Purchase Agreement – PPA de Salbris) ;
- la poursuite de la prise en compte de l'évolution du prix des énergies.

La sous-action 05-82 porte aussi le soutien non spécifique des organismes de la direction générale de l'armement (DGA).

ENJEUX MAJEURS DE LA LPM 2024-2030

L'enjeu pour les BdD est le maintien d'un soutien territorial de proximité de qualité ainsi que le renforcement des mesures relatives aux forces morales, à l'amélioration des conditions de soutien des personnels civils et militaires, en

termes de fonctionnement courant et d'immobilier de vie courante, ainsi que les plans ministériels plan Famille 2 (PF2) et vie en enceinte militaire (VEM).

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Conformément à l'année précédente, l'année 2025 se caractérise par le maintien d'un soutien territorial de proximité de qualité par les BdD.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission « Défense » sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description

L'opération stratégique AOP regroupe les crédits relatifs aux déplacements et transports des personnels ainsi que les crédits nécessaires à l'alimentation du personnel de la DGA servant dans les centres techniques.

Les crédits relevant de l'OS FAS sont destinés à financer les dépenses d'administration générale et de soutien commun ainsi que les dépenses d'entretien courant de l'infrastructure des organismes rattachés aux bases de défense. Ils représentent la majeure partie de l'enveloppe allouée aux bases de défense.

2. Aspects financiers

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
AOP	Alimentation	4 418 901	3 884 919
AOP	Déplacements et transports	38 502 662	33 146 782
Sous-total AOP		42 921 563	37 031 701
FAS	Mobilité personnels	5 787 097	5 787 088
	Communication et relations publiques	1 893 666	1 893 666
	Fonctionnement courant	213 345 213	213 345 213
	Soutien des matériels communs	3 766 721	3 766 721
	Soutien des ressources humaines	320 495	320 495
	Soutien courant des structures	598 907 055	511 783 973
Sous-total FAS		824 020 247	736 897 156
Total Agrégat fonctionnement		866 941 810	773 928 857

3. Commentaires

OS AOP

La ressource augmente de 20 % en AE et baisse de 9 % en CP par rapport à 2024 afin de s'ajuster aux besoins.

OS FAS

L'OS FAS a pour but de couvrir les dépenses liées :

- aux actions de communication et de représentation publique des commandants de base de défense ;
- au fonctionnement courant des organismes faisant partie du périmètre géographique des BdD ;
- aux prestations externalisées d'entretien des espaces (nettoyage des locaux, entretien des espaces verts, collecte et élimination des déchets courants essentiellement) ;

- à la fourniture de fluides (eau, gaz, électricité) et au chauffage des locaux ;
- à l'entretien des véhicules de la gamme commerciale ;
- à la location de logements familiaux (exclusivement au profit des forces françaises stationnées aux Émirats Arabes Unis) ;
- à des actions de formation au profit du personnel affecté dans les états-majors de base de défense.

La ressource dédiée à l'OS FAS pour 2025 baisse en AE de 40 %. Cette baisse est notamment liée aux moindres dépenses d'énergies portées par l'OB soutien courant des structures et essentiellement aux engagements pluriannuels relatifs à l'électricité.

FDC-ADP

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus est la suivante :

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
FAS	Fonctionnement courant	3 362 700	3 362 700
	Soutien courant des structures	6 827 300	6 827 300
Total		10 190 000	10 190 000

Il s'agit principalement d'attributions de produits relatives au recouvrement du remboursement :

- des participations versées par les militaires hébergés dans les bases aériennes ;
- des charges locatives des logements des gendarmes de l'air ;
- des prestations d'administration générale et de soutien commun préfinancées au profit du compte de commerce du Service industriel de l'aéronautique (SIAé) pour les ateliers industriels de l'aéronautique (AIA) ;
- des prestations diverses effectuées par les BdD au profit des armées ou organismes extérieurs.

Les recettes non fiscales attendues sont du même ordre qu'en 2024.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)

1. Description

Cette OS recouvre les crédits destinés au maintien en condition (MeC) de l'infrastructure des formations et unités rattachées aux bases de défense.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, cette OS comprend également les dépenses liées à l'entretien courant des infrastructures dans un souci de meilleure lisibilité des dépenses d'infrastructures.

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
INFRA	Maintien et soutien des sites	358 166 423	335 481 706
	Réalisation des infrastructures des bases de défense	31 118 048	30 000 000
	Location de logements familiaux	15 447 768	15 447 768
Total		404 732 239	380 929 474

3. Commentaires

La ressource de l'OS INFRA est en baisse de 18 % en AE et de 2 % CP par rapport à l'annuité 2024. Cette baisse en AE est due à un moindre besoin sur les opérations de maintenance pluriannuelle.

SOUS-ACTION

05.83 – Soutiens complémentaires

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

La sous-action « soutiens complémentaires » (SA 05-83) regroupe l'ensemble des unités et activités interarmées concourant au soutien des forces en métropole et outre-mer, essentiellement dans le domaine de la logistique interarmées.

En 2025, elle couvre les dépenses relatives :

- à la compensatrice financière des réductions tarifaires sur les voyages ferroviaires bénéficiant aux militaires des armées et directions de service, de la direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS) et de la direction générale de l'armement (DGA) ainsi qu'à leurs familles et ayant-cause ;
- à l'externalisation de la poste interarmées au profit des bases de défense à l'étranger et au soutien bancaire de la Légion étrangère ;
- à l'entretien des installations pétrolières désactivées de l'OTAN coordonné par le service national des oléoducs interalliés (SNOI) ;
- à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMOA) relative au projet de cartographie des plots logistiques des armées, directions et services ;
- aux opérations de codification OTAN des matériels militaires, réalisées par le centre d'identification des matériels de la défense (CIMD) et en particulier, le projet SACRAL NG qui vise à renouveler le logiciel de gestion de la codification des articles de ravitaillement OTAN ;
- à la certification de navigabilité des aéronefs de l'État, par la direction de la sécurité aéronautique de l'État (DSAé) ;
- à l'interface entre les armées et le monde civil des transports, du bâtiment et des travaux publics assurée par le commissariat aux transports (COMIGETRA) ;
- à la mise à disposition des armées et services interarmées, de bases de données numériques (Intranormes) ;
- au soutien commun aux opérations de surveillance radiologique et géomécanique des pans coralliens de l'atoll de Mururoa ;
- aux systèmes d'information (SI) du maintien en condition opérationnelle (MCO) aéronautique, naval et terrestre, et du domaines C2IA ;
- aux systèmes d'information (SI) du maintien en condition opérationnel aéronautique (SI MCO Aéro) ;
- aux frais de déplacement du personnel de la direction de la maintenance aéronautique (DMAé) ;
- au fonctionnement courant, à la communication et aux relations publiques ainsi qu'à la formation et à l'instruction de la DMAé.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

L'année 2025 est la 2^e année d'application du décret n° 2023-321 du 27 avril 2023 relatif aux réductions sur les tarifs des services de transport ferroviaire de voyageurs accordées aux militaires, à leurs familles. Ce dispositif pérennise les réductions tarifaires au profit des militaires et de leur famille tout en l'adaptant à l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire de voyageurs. L'indemnité compensatrice ferroviaire (ICF) versée à l'ensemble des opérateurs ferroviaires ne compense que les seules réductions appliquées sur les lignes nationales sur le territoire métropolitain.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description

Les dépenses de l'OS AOP permettent de financer les besoins générés dans le cadre des activités opérationnelles des organismes relevant de la logistique interarmées : opérations de surveillance radiologique et géomécanique des pans coralliens de l'atoll de Mururoa ainsi que les frais de déplacements et transports.

Les dépenses de l'OS FAS permettent d'honorer les besoins liés au fonctionnement courant des forces et d'organismes interarmées, dans des domaines transverses et variés, ne relevant pas des chaînes chargées du soutien au sein du ministère des armées : compensatrice ferroviaire, soutien postal, prestations intellectuelles, formations et communication - relations publiques.

2. Aspects financiers

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
AOP	Déplacements et transports	1 165 494	1 142 425
	Activités et entraînement des forces	-	-
	Soutien santé - fonctionnement et activités	-	-
	Soutien pétrolier - Activité	-	-
	Alimentation	-	-
	Déconstruction des installations nucléaires	2 061 777	2 000 000
Sous-total AOP		3 227 271	3 142 425
FAS	Communication et relations publiques	428 805	426 817
	Compensatrice ferroviaire	118 290 271	115 970 854
	Relations bilatérales et EM interalliés	-	-
	Prestations intellectuelles	539 044	539 044
	Fonctionnement courant	7 081 989	6 867 430
	Soutien des ressources humaines	253 136	249 530
	Soutien courant des structures	-	-
Sous-total FAS		126 593 245	124 053 675
Total Agrégat fonctionnement		129 820 516	127 196 100

3. Commentaires

OS AOP

Les prévisions de dépenses sur l'OS AOP sont stables par rapport à l'année 2024. Les crédits de soutien commun des opérations de surveillance radiologique et géomécanique du site de Mururoa en Polynésie française (OB « déconstruction des installations nucléaires ») sont en légère hausse (+0,3 M€ en AE et +0,3 M€ en CP) par rapport à 2024 afin de tenir compte de l'inflation et de la hausse des besoins liés aux travaux d'infrastructures sur Mururoa.

OS FAS

Les crédits de cette OS sont stables par rapport au PLF 2024. Il est à noter que l'indemnité compensatrice ferroviaire n'intègre plus le droit à compensation versée aux autorités organisatrices de transport (régions). Par ailleurs, elle prend en compte l'extension du périmètre des réductions compensées aux militaires et à leurs familles (généralisation du quart de place à l'ensemble des trajets pour l'essentiel).

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

1. Description

Les crédits de cette opération stratégique permettent de financer :

- l'entretien des installations pétrolières désactivées de l'OTAN par le biais d'un contrat passé entre le SNOI et la société TRAPIL. Le SNOI est chargé, sous l'autorité du Ministre de la transition et de l'écologie et du Ministre des armées, d'assurer les responsabilités de la France en tant que pays hôte en matière d'administration et d'entretien de la partie du réseau Centre-Europe d'oléoducs de l'OTAN située en France ;
- le maintien en condition opérationnel des SI Naval et Ter ainsi que les AMOA correspondants ; SI SIMAT et GSTOCK pour la SIMMT, SI SIGLE et SIGLE _NG (ODIN) pour le SSF et le SI Aéronautique (BRASIDAS).

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €).

Autorisations d'engagement affectées sur tranches fonctionnelles (en €).

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
EAC	Soutien pétrolier	770 248	747 953
	SI métiers soutien	91 889 468	40 860 912
	Soutien pétrolier - Équipement		
Total		92 659 716	41 608 865

3. Commentaires

L'évolution à la hausse de 100 % en AE entre 2024 et 2025 correspond à la mise en œuvre du marché pluriannuel Brasidas de la DMAé.

SOUS-ACTION

05.84 – Service interarmées des munitions

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Le service interarmées des munitions (SIMu) dispose d'un socle de moyens propres destinés à fournir aux armées une capacité permanente d'opérateur de soutien dans son domaine de compétence.

Il est composé d'une direction centrale, de quatre établissements principaux regroupant treize dépôts pyrotechniques en métropole et de dix dépôts de munitions stationnés en outre-mer et à l'étranger (hors opérations extérieures).

Les activités concernées sont l'acquisition (hors périmètre de la direction générale de l'armement (DGA), la gestion, le stockage, la maintenance, le ravitaillement en tous lieux et en tout temps des forces, la maîtrise technique (sous l'autorité technique de la DGA), l'élimination des munitions et la préparation opérationnelle des pyrotechniciens militaires.

ENJEUX MAJEURS DE LA LPM 2025-2030

Pour le SIMu, il s'agira de renforcer ses capacités de démantèlement et d'élimination des munitions, un enjeu de capacité de stockage des dépôts mais également de sécurité, sous contrainte d'évolutions défavorables des coûts

sous-jacents comme le transport des munitions entre dépôts ou l'élimination de munitions qui deviendraient intransportables. Ces coûts mettant sous tension la maîtrise du cycle de vie des munitions. Plusieurs missiles sont programmés en élimination sur la durée de la LPM 2025-30 : MICA, MAGIC2, CROTALE, OBUS 120, corps de bombe, SM1. Le renouvellement du parc des véhicules spécifiques du service se poursuivra pour maintenir une disponibilité permettant aux dépôts de remplir leurs missions de stockage et de mise à dispositions de munitions aux forces armées. Le maintien d'un parc de véhicule en cohérence avec leur cycle d'utilisation programmé permettra de maîtriser les coûts de maintien en condition opérationnelle.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

En 2025, les mesures principales sont :

- les développements complémentaires nécessaires au système d'information logistique des munitions SI@Mu dont le déploiement est en cours ;
- la poursuite de la mise en œuvre de son plan d'équipement des matériels roulant et des moyens « environnement munition » afin d'améliorer la maîtrise du cycle de vie des munitions pour optimiser leur performance et leur durée de vie ;
- la poursuite de l'élimination des munitions et éléments issus du tir en position technique « à éliminer ».

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description

Les dépenses de fonctionnement de la sous-action 05-84 sont concentrées sur l'OS « activités opérationnelles » (AOP) et correspondent principalement aux prestations et fournitures nécessaires aux opérations de stockage et de maintenance des munitions et au développement du système d'information logistique (SIL).

2. Aspects financiers

Tableau des Autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
AOP	Soutien munition - Activités	11 159 548	10 845 361
	Déplacements et transports	970 396	970 396
Total		12 129 944	11 815 757

3. Commentaires

OS AOP

Cette opération stratégique comprend deux opérations budgétaires (OB) « soutien munition – activités » et « déplacements et transports ».

Les ressources augmentent de 10 % en AE et de 11,7 % en CP :

- L'augmentation du coût des transports et plus particulièrement des consommables de conditionnement en raison de l'augmentation l'activité opérationnelle ;
Le transfert d'un marché de Sécurité incendie de l'UO BdD sur l'UO SIMu. Cela concerne le site de Toulon Tourris où une externalisation de la sécurité incendie est nécessaire.

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
AOP	Soutien munitions - activités	300 000	300 000
Total		300 000	300 000

DÉPENSES DE L'AGREGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EPM (ENTRETIEN PROGRAMMÉ DES MATÉRIELS)

1. Description

Cette opération stratégique regroupe l'intégralité des dépenses de la sous-action 05-84 liées aux opérations de démantèlement de munitions dites « classiques » et « complexes » conduites par le service interarmées des munitions.

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
EPM	Démantèlement des munitions	3 262 326	3 115 879
Total		3 262 326	3 115 879

3. Commentaires

Les ressources de cette OS présentent une diminution de 47 % en AE et de 46 % en CP par rapport à 2024 justifiée par la programmation des éliminations de munitions réalisées par chaque armée (Terre – Air – Mer).

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (EQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

1. Description

Cette opération stratégique regroupe l'intégralité des dépenses de la sous-action 05-84 se rapportant aux opérations d'entretien et de renouvellement du matériel roulant présent dans les dépôts.

2. Aspects

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
EAC	Achat et entretien de véhicules spécialisés	5 264 456	5 187 147
	Matériel divers des services - soutien	53 176	10 945
Total		5 317 632	5 198 092

3. Commentaires

Les ressources dédiées à cette OS présentent une augmentation de 8 % en AE et de 9 % en CP par rapport à 2024 afin de se conformer au plan de renouvellement des équipements du parc de véhicules et de maintien à niveau du parc d'engins de transport et de manutention.

SOUS-ACTION

05.85 – Service du commissariat aux armées

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Le service du commissariat des armées (SCA) est un organisme militaire en charge du soutien et de l'administration générale pour le ministère et les armées en particulier, en métropole, outre-mer, à l'étranger et en opérations extérieures (OPEX). Son action s'inscrit dans une démarche de « bout en bout », de la définition d'une politique de soutien avec l'expertise nécessaire jusqu'à la production et la délivrance, dans chacune des onze fonctions dédiées. Il met en œuvre à ce titre l'ensemble des politiques ministérielles qui relèvent de ses domaines de compétence.

Responsable des achats pour la vie courante, du transport des forces ainsi que de l'exécution des dépenses relevant du soutien commun au profit des armées, le SCA est également compétent dans les différents domaines du soutien de l'homme tels que les équipements individuels (habillement) et collectifs (matériels de vie en campagne), vivres opérationnels (rations de combat), du transport de personnel et de la gestion des véhicules de la gamme commerciale du ministère. Il est aussi en charge de la fonction restauration ainsi que de la gestion base vie comprenant entre autre l'hébergement et l'hôtellerie.

Il assure enfin une fonction mutualisée d'administration du personnel, exécute le service de la solde des militaires, gère les frais de déplacement et les changements de résidence du ministère et exerce également une fonction de conseil juridique au commandement.

Pour réaliser cette mission, le SCA s'appuie sur une organisation resserrée, ancrée dans les territoires et sur une plasticité native lui permettant des bascules d'effort entre l'ensemble de ses composantes. Sa performance s'exprime par la recherche permanente de la meilleure satisfaction des besoins sur le périmètre soutenu alliée à l'efficacité dans l'emploi des ressources et la résilience opérationnelle de ses processus et de son personnel. Il inscrit cet ensemble dans une démarche d'amélioration continue fondée sur la modernisation et la simplification des modes opératoires.

ENJEUX MAJEURS DE L'ANNÉE

La ressource validée en actualisation de la LPM dédiée au SCA s'inscrit dans la continuité de la LPM 24-30 avec un effort porté sur les chroniques d'équipement individuel opérationnel (NRBC, balistique), l'atteinte progressive des objectifs de la loi EGalim à 50 % de produits SIQO et le renforcement des acquisitions de matériels de restauration collective et de véhicules légers de la gamme commerciale après 2027.

Les enjeux pour le SCA sont :

- L'atteinte des cibles du NRO sur la période en disposant de stocks pré-positionnés et au juste niveau ainsi que de moyens modernes (équipements individuels du combattants, protection balistique et NRBC, équipements grands froids, matériels de campagne) ;
- La poursuite de la mise en œuvre :
 - Du plan ministériel visant l'amélioration de la vie quotidienne des forces (plan PF2), au travers des mesures permettant la prise en charge directe des déménagements et des frais de mission, ainsi que l'accompagnement du militaire et de sa famille lors des mutations et l'amélioration des conditions de vie du militaire en unité par une offre de service rénovée et ancrée dans les territoires (partenariats avec le dispositif « petites villes de demain » ou le réseau « France services ») ;

- Des politiques interministérielles et l'atteinte des objectifs écoresponsables du ministère dans les domaines de la conformité aux nouvelles réglementations en matière d'alimentation (Loi ÉGALIM 1 et 2) et de la mobilité électrique avec un verdissement progressif du parc de véhicules légers ;
- Le rajeunissement du parc de matériels de restauration collective en cohérence avec l'effort porté sur l'infrastructure pour rénover les ensembles d'alimentation décidé dans le cadre du plan VEM. La couverture des besoins en intérim permettra par ailleurs de faire face sur la LPM 2024-30 au sous-armement structurel en RH des restaurants en régie ;
- Dans le domaine du transport, l'actualisation de la LPM permet d'assurer la mise à disposition d'un parc de véhicules légers de la gamme commerciale (VLGC) moderne, tout en poursuivant les efforts de renouvellement des poids lourds et des véhicules de transport en commun du personnel (VTCP).

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

Après avoir conduit une transformation structurelle en profondeur sur plusieurs années ayant abouti au modèle de bout en bout renforcé « SCA 22 », le SCA s'est engagé dans une feuille de route « Ambition 2030 » destinée à répondre à la vision stratégique du CEMA pour le SCA à l'horizon 2030, au travers d'un service :

- Opérationnel et résilient ;
- Ancré au cœur des armées et dans les territoires ;
- Orienté vers la modernisation et la simplification du soutien commissariat.

Parallèlement, le SCA, en tant qu'opérateur ministériel de soutien poursuit sa modernisation pour atteindre les meilleurs standards dans ses domaines de compétences en se concentrant sur :

- Son aptitude à répondre aux exigences du nouveau référentiel opérationnel (NRO), tant en termes capacitaire que de préparation opérationnelle ;
- La poursuite de la modernisation de son offre de service, adossée aux attentes des soutenus et en faisant effort sur le soutien collectif ;
- La réduction de ses vulnérabilités critiques, pour renforcer son efficacité et optimiser sa performance.

Dans ce contexte, le SCA portera une attention particulière en 2025 aux enjeux suivants :

- La modernisation des effets d'habillement du combattant avec un passage progressif d'ici 2027 à la nouvelle tenue F3 BME (bariologie multi-environnement) au profit de l'ensemble des armées, directions et services (ADS) ;
- La montée en puissance de la production de rations de combat suite la rénovation de la chaîne de production de l'ELOCA d'Angers ;
- La modernisation de la chaîne de production de l'ELOCA de Châtres dédié au stockage des effets d'habillement ;
- Le renforcement du maintien en condition opérationnelle des matériels déployés dans les grands pôles d'entraînement de l'armée de Terre ;
- La poursuite du soutien apporté à la mission intérieure Sentinelle ;
- L'amélioration continue du soutien apporté aux militaires déployés dans les différents engagements opérationnels (Europe de l'Est et OPEX). Le pivot des opérations de l'Afrique vers l'Est de l'Europe fait partie des efforts conséquents à réaliser dès 2025 ;
- La finalisation de la stratégie de concession à l'EdA de restaurants actuellement exploités en régie, un total de 72 restaurants auront été concédés en 2025 (démarche initiée en 2020) ;
- La finalisation du déploiement des espaces ATLAS en outre-mer et à l'étranger, dont la cible de 26 espaces sera atteinte dès 2025 ;
- Dans le cadre du PF2, le renouvellement du marché de wifi gratuit en métropole ;
- Un effort continu sur le déploiement du wifi gratuit au profit des bâtiments de la Marine nationale stationnés à quai dans leur port base ;
- La poursuite de la mise en œuvre de la loi ÉGALIM dans le domaine de la restauration avec une atteinte progressive de 50 % du produits SIQO d'ici à 2027.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement des programmes de la mission défense sont réparties entre deux opérations stratégiques : activités opérationnelles (AOP) et fonctionnement et activités spécifiques (FAS), dont le contenu est développé ci-dessous.

1. Description

En 2025, les dépenses de fonctionnement augmentent de 7,6 % en AE comme et de 7,4 % en CP par rapport à 2024.

2. Aspects financiers

Tableau des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
AOP	Activités et entraînement des forces	7 229 260	7 039 415
	Déplacements et transports	40 434 762	39 372 912
	Alimentation	296 340 342	288 592 578
Sous-total AOP		344 004 364	335 004 905
FAS	Communication et relations publiques	1 707 605	1 662 700
	Prestations intellectuelles	443 087	431 435
	Fonctionnement courant	70 757 317	68 897 116
	Soutien des matériels communs	-	-
	Soutien des ressources humaines	3 127 359	3 045 120
	Relations bilatérales et EM interalliés	-	-
	Mobilité personnels	8 450 973	8 228 794
Sous-total FAS		84 486 341	82 265 165
Total Agrégat fonctionnement		428 490 705	417 270 070

3. Commentaires

OS AOP : L'augmentation de la ressource en AE et CP, respectivement de 4,25 % et 5,68 % s'explique notamment par celle des activités d'entraînement des forces.

OS FAS : L'augmentation de la ressource en AE et CP, respectivement de 24,09 % et 14,84 % s'explique notamment par la revalorisation des indemnités de déplacement du personnel.

FDC – ADP

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	OB	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
AOP	Alimentation	27 105 247	27 105 247
Total		27 105 247	27 105 247

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EPP (ENTRETIEN PROGRAMMÉ DU PERSONNEL)

1 - Description

L'OS EPP recouvre les dépenses relatives à l'habillement du personnel militaire des ADS, au soutien de l'homme (vivres opérationnels et matériels de vie en campagne) ainsi qu'à l'acquisition et à la maintenance du matériel de restauration collective des cercles interarmées de base de défense et des CPA.

2- Aspect financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
EPP	Soutien collectif	72 806 467	72 158 179
	Soutien indiv serv. Courant	74 918 966	72 949 322
	Soutien individuel combat	163 766 461	228 472 718
	Matériel restauration collective	25 546 165	24 874 549
Total		337 038 059	398 454 768

3. Commentaires

Les ressources relatives à l'EPP connaissent une diminution en AE (-18,61 %) en raison du remboursement des engagements pluriannuels.

Les CP quant à eux sont en augmentation par rapport à 2024 (+12,77 %) du fait du plan de commande du treillis F3 BME.

FDC – ADP

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
EPP	Soutien collectif	98 125	98 125
	Soutien indiv serv. Courant	-	-
	Soutien individuel combat	817 701	817 701
Total		915 826	915 826

Les recettes attendues au titre de l'OB « soutien collectif » sont principalement générées par des cessions de vivres opérationnels au profit d'armées étrangères, mais également par le produit des ventes par la direction de l'immobilier de l'État de matériel obsolète ou inutile détenu dans les établissements du SCA. Celles attendues au titre de l'OB « soutien individuel-service courant » correspondent aux cessions à titre onéreux d'effets d'habillement à des tiers individuels (personnel militaire d'active ou de réserve).

OPÉRATION STRATÉGIQUE : EAC (ÉQUIPEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT)

1 - Description

L'OS EAC recouvre à titre principal les dépenses relatives à l'acquisition et à la maintenance des VLGC destinés aux déplacements des unités et entités soutenues par les bases de défense. Elle comprend également les dépenses dédiées à l'achat et au maintien en condition opérationnelle du matériel de levage destiné aux ELOCA. Elle agrège également à compter de 2023 les dépenses relatives à l'acquisition et à la maintenance des VTCP, des poids lourds et du gros outillage au profit des bases de défense.

A la différence de l'année précédente, l'OS EAC comporte également les dépenses liées aux systèmes d'informations métier du SCA et au wifi gratuit du PF2.

2- Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
EAC	Achat et entretien de véhicules spécialisés	84 400 353	84 706 229
	SI métiers soutien	46 973 069	29 239 206
Total		133 373 422	113 945 435

3. Commentaires

Les dépenses de l'OB « achat et entretien des véhicules spécialisés » augmentent par rapport à 2024 (+34,24 % en AE et +19,13 % en CP) afin de reprendre notamment le plan d'acquisition des véhicules légers.

L'OB « applicatifs métiers » se répartit comme suit : wifi gratuit dans le cadre du PF2 et systèmes d'informations (SI) des métiers du SCA. Ces SI déterminants pour le fonctionnement du SCA et le soutien aux ADS sont utilisés notamment dans le domaine logistique (gestion des flux entrants/sortants des équipements individuels et collectifs, gestion des rations de combat, du transport, de l'hébergement...) et pour faciliter l'accès au soutien du personnel du ministère (simplification du soutien).

FDC – ADP

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1r OS	OB	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
EPP	Achat et entretien de véhicules spécialisés	2 572 581	2 572 581
Total		2 572 581	2 572 581

Les recettes attendues au titre de l'OB « achat et entretien des véhicules spécialisés » correspondent au produit des ventes par la direction de l'immobilier de l'État des véhicules réformés.

SOUS-ACTION

05.89 – Infrastructure des soutiens

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

La sous-action 05-89 est destinée à financer les travaux d'infrastructure (construction et rénovation) d'organismes de soutien interarmées, d'une partie des bâtiments de la DGA, ainsi que l'infrastructure des bases de défense (BdD) à l'exclusion des dépenses d'entretien et des dépenses de maintien en condition des infrastructures des BdD transférées aux commandants de bases de défense.

ENJEUX MAJEURS DE LA LPM 2024-2030

Les enjeux majeurs de cette LPM sont :

- Adapter les infrastructures opérationnelles aux missions des armées et réaliser les investissements nécessaires d'accueil de la nouvelle génération d'équipements militaires ;
- Réhabiliter les infrastructures de conditions de vie (CEGELOG, plan Vie en Emprise Militaire (VEM) (hébergement, restauration,) ...) et de travail ;
- Poursuivre, tout en la renouvelant, la restructuration territoriale du parc immobilier pour l'adapter aux évolutions du plan de stationnement des forces et des services ;
- Relever le défi de la transition écologique et énergétique.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNEE

L'action 5 « Logistique et soutien interarmées » reçoit une partie des crédits dédiés à la maintenance lourde et l'adaptation capacitaire des infrastructures des soutiens.

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT ÉQUIPEMENT

OPÉRATION STRATÉGIQUE : INFRA (INFRASTRUCTURES)

1. Description

L'opération stratégique « Infrastructures de défense » comprend les crédits destinés à la construction, à la rénovation et à la maintenance des infrastructures du ministère des armées qui ne concernent pas la dissuasion nucléaire.

En ce qui concerne la sous-action 05-89, les dotations affectées à l'opération stratégique « Infrastructures de défense » servent à financer des opérations d'infrastructures technico-opérationnelles (SIMu, DIRISI, SEO, etc.) et non technico-opérationnelles (casernement, bâtiments de restauration, immeubles de bureaux ou dédiés à l'enseignement et à la formation). Une partie des opérations de maintenance lourde des infrastructures est également financée sur cette opération stratégique.

Les investissements capacitaires, qu'ils concernent les opérations érigées en programmes d'infrastructure ou celles qui ne le sont pas, sont désormais rattachés à des opérations budgétaires nouvelles dites « de milieu ». Pour la sous-action en question, il s'agit des opérations budgétaires « Assurer la préparation opérationnelle » du « milieu aéroportuaire » et « des fonctions de commandement et de renseignement ». L'opération budgétaire « Réaliser les infrastructures des bases de défense » finance également de tels investissements.

2. Aspects financiers

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
INFRA	Réalisation des infrastructures des bases de défense	212 350 004	204 204 480
	Préparation opérationnelle des fonctions de cdt et rens	19 364 603	18 868 072
	Préparation opérationnelle du milieu aéroportuaire	2 771 414	2 700 351
	Maintien et soutien des sites	46 410 036	47 920 379
Total		280 896 057	273 693 282

3. Commentaires

Par rapport à 2024, la ressource en AE augmente de 82 % et celle en CP de 88 %, ces augmentations sont liées à un nombre d'opérations infrastructures plus important et notamment au profit des forces prépositionnées à DJIBOUTI.

En 2024, les opérations principales seront les suivantes :

- Construction d'un chenil à PAU - GMU de SEDZERE ;
- Construction bâtiment tri + hangar d'exploitation à MIRAMAS -4RMAT ;
- Création d'une plate-forme interarmes NG à ISTRES - BA125 ;
- Adaptation du dépôt de munition de VENTISERI - BA126 ;
- Restructuration de l'entrée de la base navale à FORT DE FRANCE ;
- Transfert de l'escale aérienne, EFCI - BOURGERIE ;
- Construction de l'accueil CARACAL et CAIMAN à Djibouti - FFDJ-MASSART ;
- Mise à niveau sécuritaire du Poste d'Accueil Filtration à Djibouti – FFDJ -MONCLAR ;
- Accostage pousseurs 10 T à Djibouti – FFDJ-ESCALE MARINE ;
- Réhabilitation du quai à Djibouti – FFDJ ;
- Aménagement de l'Escadron de Transport 68 relatif à l'arrivée des H225M à MATOURY - BA367 ;
- Réhabilitation de la Zone Technique à KOUROU - FORGET -3REI ;
- Refonte du bâtiment de commandement à PAITA - BA 186 ;
- Réfection du parking aéronautique FAA'A - GAM ;
- Mise aux normes et augmentation du stockage SEO MLO -2021 - FAAA - GAM ;
- Adaptation des quais de la darse Foucque pour l'accueil des Patrouilleurs Outre-Mer FAZSOI-LE PORT.

SYNTHÈSE ACTION 5

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

TBF1t Opérations stratégiques	AE M(€)					CP M(€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
AOP	634,99	7,81	-	-	642,81	617,95	7,48	-	-	625,42
FAS	1 087,91	-	0,38	-	1 088,29	1 010,12	-	0,38	-	1 010,50
EPM	3,26	-	-	-	3,26	3,12	-	-	-	3,12
EAC	194,35	161,64	-	-	355,98	124,17	158,62	-	-	282,79
EPP	279,95	57,09	-	-	337,04	342,18	56,27	-	-	398,45
INFRA	384,89	337,96	-	-	722,85	363,99	351,67	-	-	715,66
Total	2 585,35	564,50	0,38	-	3 150,23	2 461,53	574,04	0,38	-	3 035,95

Le tableau de synthèse tient compte des attributions de produits du Service de Santé Des Armées.

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
AOP	164,07			128,14	11,12	6,80	6,50	11,50	164,07
		763,48		687,27	66,14	10,06	-	-	763,48
			670,21	-	578,25	91,01	0,95	-	670,21
FAS	785,71			465,12	214,92	60,67	45,00	-	785,71
		1 640,73		812,62	262,64	250,94	214,54	100,00	1 640,73
			1 098,48	-	550,54	425,38	122,47	0,08	1 098,48
EPM	2,81			1,84	0,97	-	-	-	2,81
		6,17		3,98	1,09	1,09	-	-	6,17
			3,26	-	1,07	2,19	-	-	3,26
EPP	392,13			295,34	92,54	4,24	-	-	392,13
		498,09		182,16	171,28	144,65	-	-	498,09
			337,95	-	138,49	170,03	29,43	-	337,95
EAC	114,40			91,72	22,34	0,04	-	0,30	114,40
		358,92		176,82	97,00	81,25	3,64	0,21	358,92
			358,56	-	166,56	155,06	36,94	-	358,56
INFRA	795,41	-	-	390,57	169,20	153,11	73,92	8,61	795,41
		836,80	-	325,21	255,82	202,51	51,72	1,54	836,80
			727,00	-	294,81	367,20	11,98	53,01	727,00
Total	2 254,53	4 104,19	3 195,46	3 560,80	3 094,79	2 126,25	597,08	175,25	9 554,18

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT AFFECTÉES SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

TBF2 Opérations stratégiques	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE 2025
EAC	-	-	-	-	-
INFRA	9,81	-	9,81	-	5,67
Total	9,81	-	9,81	-	5,67

TABLEAU DES FDC-ADP (EN M€)

TBF1n OS	Prévisions crédits 2025 (AE=CP)
AOP	161 177 924
FAS	47 317 323
EPP	915 826
EAC	2 572 581
INFRA	-
Total	211 983 654

ACTION (3,7 %)**06 – Surcoûts liés aux opérations extérieures**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	570 000 000	570 000 000	0	0
Dépenses de fonctionnement	540 000 000	540 000 000	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	540 000 000	540 000 000	0	0
Dépenses d'intervention	30 000 000	30 000 000	0	0
Transferts aux autres collectivités	30 000 000	30 000 000	0	0
Total	570 000 000	570 000 000	0	0

CONTENU DE L'ACTION 6

Les crédits de cette action sont destinés à financer les dépenses supplémentaires liées aux opérations extérieures. Ces dépenses sont composées de transport stratégique, de contrats d'externalisation, de contributions aux budgets des opérations militaires de l'OTAN et de l'UE, de surcoûts de fonctionnement. Ces derniers représentent la différence entre les coûts de fonctionnement des unités déployées en opération extérieure et les coûts des mêmes unités en métropole.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNÉE

La dotation initiale de l'action en LFI s'élèvera à 570 M€ en 2025.

La diminution substantielle de la provision en loi de programmation militaire 2024-2030 traduit une trajectoire prévisionnelle de réduction des engagements en opération extérieure. Cette tendance doit cependant être confirmée au regard de l'évolution du contexte politique et sécuritaire, notamment en Afrique et au Proche et Moyen-Orient.

La transformation du dispositif en Afrique se poursuit, vers un modèle plus resserré, résolument orienté vers le partenariat militaire opérationnel et le renseignement. Les activités opérationnelles des forces françaises au Sahel auront désormais pour centre de gravité le Tchad tout en préservant une capacité à rayonner vers les autres pays partenaires de la sous-région.

Au Proche-Moyen Orient, les attentats terroristes du 7 octobre 2023 contre Israël inscrivent la région dans une crise multidimensionnelle à laquelle la France répond au travers de différents dispositifs nationaux et internationaux. Le dispositif français dans l'opération Chammal a été adapté et densifié en méditerranée orientale et sur la base aérienne projetée en Jordanie. Face aux attaques houthies, les armées participent également à la protection du trafic maritime commercial en mer Rouge et dans le golfe d'Aden, principalement dans le cadre de l'opération européenne Aspidès.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : OPEX**1. DESCRIPTION**Externalisation

Ces dépenses recouvrent les différentes prestations de soutien des forces confiées à un prestataire extérieur (soutien postal, prestations multi-services, assistance en escale...).

Soutien aux forces

Les crédits de cette opération budgétaire soutiennent les dépenses d'alimentation, de condition du personnel en opération, de fonctionnement et de travaux (protection des forces...).

Influence militaire en opération

L'influence militaire en opération consiste en des actions ciblées, permettant l'intégration de la force française dans son environnement.

Soutien aux opérations

Cette opération budgétaire concerne les dépenses d'entretien programmé du matériel ainsi que les dépenses de carburant.

Subventions

Les subventions désignent les contributions versées par le ministère des armées aux budgets communs des opérations militaires de l'UE (opération de soutien aux forces armées ukrainiennes EUMAM (European Union Military Assistance Mission) Ukraine, opérations de lutte contre la piraterie ATALANTA, de lutte contre le trafic de migrants IRINI, de stabilisation en Bosnie ALTHEA et plusieurs opérations de formation en Afrique de type European Union Training Mission EUTM et de l'OTAN (NATO mission Irak). Ces contributions sont établies sur la base d'une clé de répartition entre les pays membres, fondée sur le revenu national brut.

Télécommunications

Les crédits alloués aux télécommunications permettent de financer la location de bande passante hertzienne pour la mise en œuvre de drones et les communication satellitaires sur les théâtres.

Transport

Le transport stratégique aérien est principalement réalisé via l'affrètement de gros porteurs dans le cadre du contrat SALIS auquel participent 17 pays.

Le transport stratégique maritime est presque intégralement mis en œuvre par l'affrètement de deux navires rouliers (CALAO / TANGARA) à plein temps. La phase d'acheminement terrestre est réalisée via des marchés de commission de transport.

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
OB	Externalisation	100 000 000	100 000 000
OB	Soutien aux forces	120 000 000	120 000 000
OB	Actions civilo-militaires	10 000 000	10 000 000
OB	Soutien aux opérations	155 000 000	155 000 000
OB	Subventions	30 000 000	30 000 000
OB	Télécommunications	30 000 000	30 000 000
OB	Transport	125 000 000	125 000 000
	Total	570 000 000	570 000 000

SYNTHESE ACTION 06

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT et crédits de paiement par opération stratégique (en m€)

TBF1t Opérations stratégiques	AE M(€)					CP M(€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
OPEX	540,00	-	30,00	-	570,00	540,00	-	30,00	-	570,00
Total	540,00	-	30,00	-	570,00	540,00	-	30,00	-	570,00

échancier des paiements associés aux engagements par opération stratégique (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
	17,03			17,03	-	-	-	-	17,03
OPEX		392,57		375,54	17,03	-	-	-	392,57
			570,00	-	552,97	17,03	-	-	570,00
Total	17,03	392,57	570,00	392,57	570,00	17,03	-	-	979,59

ACTION (0,2 %)

07 – Surcoûts liés aux opérations intérieures

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	30 000 000	30 000 000	0	0
Dépenses de fonctionnement	30 000 000	30 000 000	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	30 000 000	30 000 000	0	0
Total	30 000 000	30 000 000	0	0

Contenu de l'ACTION 7

Les crédits de cette action sont destinés à financer les dépenses supplémentaires liées aux missions intérieures (MISSINT).

Ces dépenses sont composées de contrats d'externalisation et de surcoûts de fonctionnement liés directement au déploiement de la mission.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNEE

Après une année 2024 marquée par l'effort de sécurisation des JOP 2024, la dotation initiale de l'action en LFI revient à 30 M€ en 2025.

OPÉRATION STRATÉGIQUE : MISSINT

1. DESCRIPTION

Soutien aux forces :

Les crédits de cette opération budgétaire soutiennent les dépenses d'alimentation, de fonctionnement, de déplacement et de condition du personnel.

Soutien aux opérations :

Cette opération budgétaire concerne les dépenses d'entretien programmé du matériel ainsi que les dépenses de carburant pour le matériel terrestre.

Télécommunications :

Les crédits alloués aux télécommunications permettent de financer le système de communication sécurisé interopérable avec les forces de sécurité intérieure (AUXILIUM) pour les MISSINT.

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
OB	Soutien aux forces	29 900 000	29 900 000
OB	Télécommunications	100 000	100 000
	Total	30 000 000	30 000 000

SYNTHESE ACTION 07

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT PAR OPÉRATIONS STRATÉGIQUES (EN M€)

	AE M(€)					CP M(€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
TBF1t Opérations stratégiques										
MISSINT	30,00	-	-	-	30,00	30,00	-	-	-	30,00
Total	30,00	-	-	-	30,00	30,00	-	-	-	30,00

ECHEANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPERATION STRATEGIQUE (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	Total
MISSINT	1,35	-	-	1,35	-	-	-	-	1,35
	-	55,65	-	54,30	1,35	-	-	-	55,65
	-	-	30,00	-	28,65	1,35	-	-	30,00
Total	1,35	55,65	30,00	55,65	30,00	1,35	-	-	87,00

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Ecole de l'air et de l'espace (P178)	29 376 224	29 376 224	29 575 312	29 575 312
Subvention pour charges de service public	29 036 701	29 036 701	29 075 312	29 075 312
Subvention pour charges d'investissement	339 523	339 523	500 000	500 000
Ecole navale (P178)	34 668 192	34 668 192	38 255 720	38 255 720
Subvention pour charges de service public	33 470 511	33 470 511	36 500 000	36 500 000
Transferts	0	0	300 550	300 550
Subvention pour charges d'investissement	1 197 681	1 197 681	1 455 170	1 455 170
Total	64 044 416	64 044 416	67 831 032	67 831 032
Total des subventions pour charges de service public	62 507 212	62 507 212	65 575 312	65 575 312
Total des transferts	0	0	300 550	300 550
Total des subventions pour charges d'investissement	1 537 204	1 537 204	1 955 170	1 955 170

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPERATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

Intitulé de l'opérateur	LFI 2024				PLF 2025					
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs		
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés			dont apprentis	sous plafond	hors plafond
Ecole de l'air et de l'espace	1		300	21	3	1		300	19	3
Ecole navale	6		365	40		6		370	40	
Total ETPT	7		665	61	3	7		670	59	3

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2024	665
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2024	
Impact du schéma d'emplois 2025	
Solde des transferts T2/T3	5
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2025	670
Rappel du schéma d'emplois 2025 en ETP	

Opérateurs

Avertissement

Les états financiers des opérateurs (budget initial 2024 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2024 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2024 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) sont publiés sans commentaires dans le « Jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

OPÉRATEUR

Ecole de l'air et de l'espace

Missions

L'École de l'Air et de l'Espace (EAE) forme tous les officiers de l'armée de l'air et de l'espace. Elle accueille également des stagiaires et cadets étrangers dans le cadre de partenariats validés par l'État-major des armées et l'État-major de l'armée de l'air et de l'espace. Ces enseignements portent sur la partie « formation militaire » et sur le volet « formation académique ». Ces missions sont complétées par un volet « recherche » en lien avec l'espace et le milieu aéronautique. Depuis sa transformation en établissement public sous statut EPSCP-GE, l'offre de formation s'est étoffée avec des mastères spécialisés développés en partenariat (ISAé, Centrale Marseille ou l'IEP d'Aix en Provence) ou en organisateur unique comme pour le mastère « Defense and Security in Space ». Enfin, des stages courts à destination des autres ministères ou de partenaires privés sont mis en place pour développer des recettes propres destinées à accroître les moyens de l'EAE et à valoriser les formations dispensées pour nos propres militaires et agents notamment dans la formation « drone » et « formation au commandement ». Elle a également pour mission de contribuer au rayonnement de l'armée de l'air et de l'espace notamment par la transmission de son patrimoine culturel.

Gouvernance et pilotage stratégique

Placée sous la tutelle du ministère des armées, assurée par l'État-major de l'armée de l'air et de l'espace, la gouvernance de l'EAE est régie par le décret 2018-1158 du 14 décembre 2018, complété par le décret 2021-862 du 30 juin 2021 et par le décret 2021-1421 du 29 octobre 2021. L'École de l'Air et de l'Espace s'appuie sur de nouveaux acteurs pour sa gouvernance. Dirigée par un Directeur général, officier général de l'armée de l'air et de l'espace, elle est administrée par un Conseil d'administration (CA), et soutenue dans ses orientations stratégiques et dans ses activités par un Conseil de la formation de l'officier (CFO), un Conseil Académique (CAC), et un organe consultatif, le Comité d'orientation stratégique (COS). Le pilotage stratégique est fixé par le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2022-2026 de l'établissement signé en mai 2022 par la ministre des armées. Le COP de l'École de l'Air et de l'Espace doit porter les ambitions pour les 5 années à venir, dont le projet de plate-forme d'innovation aéronautique et spatiale (PIAS).

Perspectives 2025

L'EAE a atteint un niveau de maturité et de compétence qui lui permettent de poursuivre et de mener à bien les objectifs fixés dans le COP 2022-2026.

La Cour des comptes, suite à l'audit réalisé en 2023-2024, rendra ses conclusions prochainement. Si le constat attendu s'annonce globalement positif, des axes d'efforts sont d'ores et déjà identifiés : consolider le modèle économique, renforcer l'attractivité et la fidélisation des enseignants ou encore poursuivre les travaux de valorisation des formations dispensées au sein de l'école. Les travaux à mener en 2025 serviront de base pour l'écriture du COP 2027-2031 dont la finalisation sera un des enjeux des deux années à venir.

Enfin, l'EAE célébrera en 2025 ses 90 ans et profitera de l'organisation d'événements dédiés pour valoriser son action en local, dans la zone de défense mais également au sein des armées, directions et services.

Participation de l'opérateur au plan de relance

Pas d'opération en 2025

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P178 Préparation et emploi des forces	29 376	29 376	29 575	29 575
Subvention pour charges de service public	29 037	29 037	29 075	29 075
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	340	340	500	500
Total	29 376	29 376	29 575	29 575
Subvention pour charges de service public	29 037	29 037	29 075	29 075
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	340	340	500	500

L'évolution de la SCSP de +39 k€ comprend notamment le financement de la revalorisation des agents des corps de la filière administrative.

La subvention pour charge d'investissement est en hausse de 160 k€. Cette subvention a vocation à financer une partie des équipements et des matériels à destination des élèves-officiers dans le cadre de leur instruction et de leur enseignement, renouveler le parc informatique et moderniser les bureaux.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

(en ETPT)

	LFI 2024 (1)	PLF 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	321	319
– sous plafond	300	300
– hors plafond	21	19
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>	3	3
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	1	1
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	1	1
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Les emplois sous-plafonds sont à 60 % armés par du personnel militaire affecté par la DRHAAE et le SCA et pour 40 % par du personnel civil fonctionnaire, détaché ou contractuel.

OPÉRATEUR

Ecole navale

Missions

Grande école militaire, implantée à Lanvéoc (Finistère), l'École navale, est constituée en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) sous la forme d'un grand établissement et placée sous la tutelle du ministère des armées. Elle dispense un enseignement supérieur ayant pour objet la formation d'officiers de marine au titre d'ingénieur ou à un diplôme de master ainsi que d'étudiants en master spécialisé, et des formations aux métiers du marin au profit du personnel militaire de la marine nationale. En outre, l'École navale dispense des formations aux personnels civils et militaires des administrations de l'État intervenant dans le domaine maritime. Elle assure également des formations dans le domaine scientifique, militaire et maritime au profit d'autres organismes publics ou d'organismes privés. Enfin, dans son domaine de compétence, l'École navale conduit des travaux de recherche scientifique, de développement technologique et dispense des formations doctorales. Elle promeut et soutient l'innovation au sein de la marine nationale et des armées.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'École navale est gouvernée par un conseil d'administration composé de 25 membres et présidé par le vice-amiral d'escadre (2S) Gilles Humeau, élu en 2024 parmi les personnalités qualifiées désignées par le ministre des armées. Le vice-amiral Laurent Hemmer est nommé directeur général de l'École navale depuis le 1^{er} août 2023. Tous deux disposent d'une lettre de mission signée du chef d'état-major de la marine qui exerce, au nom du ministre des armées, la tutelle de l'École navale. Le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2022-2026 a été validé par le conseil d'administration en mars 2022, et signé par le chef d'état-major de la marine (CEMM) en mai 2022.

Perspectives 2025

En 2025, l'école poursuit son développement selon les axes stratégiques inscrits dans le contrat d'objectifs et de performance. Ses priorités concernent la formation des officiers et des marins, dont les flux sont en croissance pour répondre aux besoins de la marine nationale, la recherche et l'innovation à travers le laboratoire de l'institut de recherche. Par ailleurs, l'école continue de nouer des liens avec des partenaires stratégiques qui servent l'objet social de l'établissement. Enfin, le recrutement de nouveaux enseignants chercheurs ainsi que l'investissement dans des équipements de formation plus modernes, dont les simulateurs de navigation, contribuent à soutenir les objectifs de l'école en adéquation avec les attentes de sa tutelle.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P178 Préparation et emploi des forces	34 668	34 668	38 256	38 256
Subvention pour charges de service public	33 471	33 471	36 500	36 500
Transferts	0	0	301	301
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	1 198	1 198	1 455	1 455
Total	34 668	34 668	38 256	38 256
Subvention pour charges de service public	33 471	33 471	36 500	36 500
Transferts	0	0	301	301
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	1 198	1 198	1 455	1 455

La subvention pour charges de service public, versée par l'État, finance les dépenses de personnel et de fonctionnement courant de l'opérateur. La subvention pour charges d'investissement permet à l'opérateur de procéder à des dépenses d'investissements au titre de la formation et de la recherche, mais aussi de réaliser des travaux de rénovation du réseau informatique.

La hausse de la subvention pour charges de service public permettra de prendre en compte les transferts d'ETP et l'impact sur la masse salariale des dispositifs gouvernementaux pris en faveur du pouvoir d'achat.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2024	PLF 2025
	(1)	
Emplois rémunérés par l'opérateur :	405	410
– sous plafond	365	370
– hors plafond	40	40
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	6	6
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	6	6
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

En complément du transfert ayant eu lieu début 2024, seront transférés à l'École navale trois postes au titre du renforcement de la capacité d'instruction et deux postes au titre de la manœuvre administration du personnel (ADP) depuis le Commandement de la zone maritime Atlantique (CECLANT).

PROGRAMME 212
Soutien de la politique de la défense

MINISTRE CONCERNE : SEBASTIEN LECORNU, MINISTRE DES ARMEES ET ANCIENS COMBATTANTS

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Christophe Mauriet

Secrétaire général pour l'administration

Responsable du programme n° 212 : Soutien de la politique de la défense

Au sein de la mission « Défense », le programme 212 « Soutien de la politique de la défense » finance les politiques transverses du ministère : transformation numérique, politique immobilière, aménagement du territoire et politique environnementale, politique culturelle, reconversion des militaires, logement familial, action sociale. Le programme 212 porte également plusieurs fonctions de soutien mutualisé : ressources humaines, expertise juridique, achats hors armement, systèmes d'information d'administration et de gestion, accompagnement des restructurations, finances. Dans le but d'optimiser la gestion de la masse salariale et l'adéquation entre emplois et compétences, il regroupe également l'ensemble des crédits de personnel (T2) du ministère.

La politique des ressources humaines : recruter, accompagner, fidéliser, reconvertir

La politique RH a pour objet de pourvoir aux besoins en emplois militaires et civils du ministère pour lui permettre de remplir ses missions et d'adapter son format aux enjeux et conflits de demain.

L'annuité 2025 confirme l'ambition portée par la LPM 2024-2030 pour la politique des ressources humaines. Les personnels militaires et civils qui composent le ministère sont au cœur de ses missions et les ambitions de la politique RH resteront des priorités. À ce titre, le plan « Fidélisation 360° » lancé en mars 2024 et qui porte déjà de premiers résultats, permettra le déploiement des mesures de compensation des sujétions, d'accompagnement de la mobilité, d'amélioration des conditions de vie et de travail en emprise militaire et d'individualisation et de dynamisation des parcours professionnels.

La montée en puissance de la réserve militaire dans la perspective de son doublement entre 2024 et 2030 est suivie avec attention.

En 2025, l'impact budgétaire des mesures de revalorisation salariale atteindra +138,8 M€, et se répartit de la façon suivante :

- +89,2 M€ d'effort budgétaire supplémentaire (extension en année pleine) au titre des mesures entrées en application en 2024 ;
- +49,6 M€ de mesures nouvelles entrant en application en 2025.

Le PLF 2025 prévoit la création de +700 ETP dont +630 ETP pour le périmètre du ministère et +70 ETP pour le périmètre des opérateurs.

En termes d'accompagnement RH, l'année 2025 sera marquée par un accroissement significatif des efforts en faveur des familles. Le P212 contribuera au « Plan Familles 2 » à hauteur de 51 M€ (CP) et 47,7 M€ (AE), qui financeront notamment l'augmentation de l'offre de garde de jeunes enfants et la construction de crèches, en partenariat avec les collectivités, l'amélioration des prestations des centres de vacances, l'extension de la prestation de soutien en cas d'absence prolongée du domicile ainsi que diverses actions destinées à renforcer l'accueil et l'intégration des familles.

Enfin, le P212 poursuivra en 2025 les efforts engagés dans les domaines de l'action sociale, de la formation (incluant l'accueil des apprentis), de l'appui à la mobilité, et de la reconversion professionnelle (reconversion des militaires dans la vie civile, transition professionnelle des conjoints des agents du MINARM). Un effort particulier sera également fourni pour l'aide au retour à l'emploi des militaires blessés et des conjoints de militaires ou de civils morts en service.

Le système d'information de l'État, outil majeur de la transformation numérique du ministère

Le Secrétariat général pour l'administration définit la politique des systèmes d'information d'administration et de gestion (SIAG), appartenant au système d'information de l'État (SIE), et concourt à la modernisation des métiers transverses au sein des armées, directions et services, en veillant systématiquement à rationaliser et optimiser le parc des applications informatiques indispensables au bon fonctionnement du ministère. Il est engagé dans une démarche de ré-internalisation des compétences avec l'aide, notamment, de la Direction interministérielle du numérique (DINUM).

Le budget 2025 soutient plusieurs projets structurants répondant aux enjeux majeurs du ministère des armées, parmi lesquels :

- la réalisation de SPARTA, SI de modernisation du recrutement du personnel militaire des trois armées, de la Légion étrangère et du Service de santé des armées (SSA) concourant à la fidélisation des personnels militaires, et à la baisse du taux d'attrition et de non renouvellement des contrats ;
- la réalisation du projet SERES visant à moderniser et rationaliser les SI de la filière restauration loisirs du service du commissariat des armées ;
- l'évolution majeure du projet ROC (gestion des réservistes connectés) pour accompagner l'objectif de doublement de la réserve opérationnelle (ROC PR 35) ;
- le projet de SIRH ministériel unique (OPERHA), dont la phase de préparation a été lancée en octobre 2021, visant à placer l'agent/administré au cœur de la démarche, à doter le ministère de leviers et d'outils de gestion adaptés afin de répondre notamment aux enjeux d'attractivité et de fidélisation du personnel, tout en rationalisant le parc des nombreux applicatifs RH et en dématérialisant les processus RH.

L'année 2025 permettra également de poursuivre les actions menées en termes d'accompagnement de la transformation numérique des métiers administratifs et transverses du ministère, en mobilisant notamment de nouveaux outils d'intelligence artificielle, en réalisant la migration progressive des SI vers le cloud.

La politique d'aide au logement : proposer une offre de logement adaptée aux besoins des familles

Le ministère des Armées développe de nombreux outils pour répondre à des objectifs de fidélisation et d'attractivité, permettant de satisfaire des besoins opérationnels, sociaux, en contrepartie des obligations de disponibilité et de mobilité fixés dans le statut général des militaires. C'est notamment le cas du segment de la politique du logement, qui s'insère dans une politique de l'habitat plus globale intégrant des réponses articulées entre offre de service, aides financières et investissement sur le bâti.

La politique du logement consiste ainsi à mettre à la disposition des ressortissants du ministère des logements principalement familiaux à des conditions favorables. Le ministère dispose pour cela d'un parc de plus de 30 000 logements situés dans l'hexagone, outre-mer et à l'étranger, principalement réservé auprès de bailleurs.

Le parc domanial en métropole est géré depuis le 14 février 2022 dans le cadre d'un contrat de concession, le contrat « Ambition Logement ». Ce contrat prévoit notamment la rénovation complète de ce parc ainsi que la construction de près de 2 800 logements neufs d'ici à 2030.

L'année 2025 permettra de poursuivre sa mise en œuvre avec une accélération très forte des mises en chantier.

La politique immobilière : améliorer les conditions de vie et de travail

Cette politique consiste notamment à déployer des infrastructures adaptées à l'exercice des missions spécifiques du ministère, au regard de la dimension opérationnelle de son activité. Le P212 rassemble les financements dédiés à l'adaptation et à la rénovation du parc immobilier lié aux conditions de vie et de travail du personnel. Afin de poursuivre et d'amplifier l'effort, une attention forte sera portée à la remise à niveau des infrastructures de soutien et du quotidien pour améliorer les conditions d'exercice du métier dans les emprises militaires, son attractivité et l'accompagnement des familles.

Le budget 2025 poursuit la modernisation des hébergements en enceinte militaire des jeunes engagés et cadres célibataires, de remise à niveau des ensembles de restauration et, d'une manière générale, d'adaptation des immeubles d'administration générale et de soutien commun des bases de défense. La politique immobilière

contribue ainsi au développement des territoires, en liaison avec les acteurs locaux et participe à la dynamisation des tissus économiques locaux.

La politique environnementale : relever le défi du changement climatique

Les armées participent aux politiques publiques de transition écologique. Dans cette perspective, le ministère s'est doté d'une stratégie « climat et défense » qui vient compléter par une vision prospective, un ensemble de stratégies ministérielles thématiques portées par le P212 (performance énergétique pour les infrastructures non opérationnelles, préservation de la biodiversité, gestion des déchets et de l'eau depuis mi-2023).

Le budget 2025 permet la poursuite de la mise aux normes énergétiques du parc immobilier et du développement des énergies renouvelables au service des missions du ministère. Il mobilise des ressources pour accélérer le déploiement de plans de gestion de la biodiversité présente sur les sites militaires et le financement d'actions en matière de gestion des déchets. Dans le cadre d'un plan « eau », il investit dans la rénovation des réseaux d'alimentation en eau potable des bases de défense et des dispositifs de traitement et de recyclage des eaux usées.

La politique culturelle : un effort soutenu au service de la résilience de la nation et de la culture des forces morales

Le ministère des armées dispose d'un patrimoine culturel riche et varié constitué de l'ensemble des biens hérités de l'histoire militaire de la France. Il se compose de biens immobiliers (monuments dont certains font l'objet d'une mesure de protection (classés ou inscrits au titre des monuments historiques), sites, nécropoles, ouvrages militaires, musées), mobiliers (60 bibliothèques, 1 million d'ouvrages, 800 000 pièces de collection des musées), immatériels (traditions, symbolique, musique) et d'archives (450 km dont 10 millions de photographies).

Le ministère des armées a la responsabilité de ce patrimoine qu'il conserve, restaure, entretient et valorise, afin de permettre au plus grand nombre d'y avoir accès. Ce patrimoine est un vecteur pour mieux faire comprendre les enjeux passés, présents et à venir de l'institution militaire.

En 2025, la direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA) poursuivra sa politique en faveur de la rénovation des trois musées sous tutelle du ministère des armées. Par ailleurs la modernisation de la fonction « archives » et la continuation de son entrée dans l'ère du numérique sera l'une des priorités de la politique culturelle. Enfin le soutien à la création et à la recherche historique se poursuivra grâce à la promotion d'actions culturelles variées et au financement de la recherche historique.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Réussir la transformation du ministère et garantir les grands équilibres portés par la LPM

INDICATEUR 1.1 : Taux de reclassement du personnel militaire

INDICATEUR 1.2 : Taux de renouvellement des emplois primo-contractuels - Armées

OBJECTIF 2 : Mettre les infrastructures à la disposition des forces armées en maîtrisant les coûts et les délais.

INDICATEUR 2.1 : Respect des délais et des coûts des grands projets d'infrastructure

OBJECTIF 3 : Rationaliser le développement des projets informatiques

INDICATEUR 3.1 : Respect des délais et des coûts des projets informatiques

OBJECTIF 4 : Renforcer l'efficacité du soutien sur des fonctions cibles

INDICATEUR 4.1 : Efficacité immobilière du site de Balard

INDICATEUR 4.2 : Efficacité de la fonction achat

OBJECTIF 5 : Accompagner la politique d'égalité entre les femmes et les hommes

INDICATEUR 5.1 : Index égalité professionnelle au sein du ministère des armées

Objectifs et indicateurs de performance

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Le dispositif de performance du programme « Soutien de la politique de la défense » intègre à compter du PAP 2025 un nouvel objectif et son indicateur associé, à savoir l'index égalité professionnelle au sein du ministère des armées.

OBJECTIF

1 – Réussir la transformation du ministère et garantir les grands équilibres portés par la LPM

Cet objectif comprend deux indicateurs (« taux de reclassement du personnel militaire » et « taux de renouvellement des emplois primo-contractuels - Armées ») qui permettent de mesurer deux axes majeurs de la manœuvre RH du ministère.

INDICATEUR

1.1 – Taux de reclassement du personnel militaire

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Part des militaires ayant recours à Défense Mobilité	%	51,2	51,2	58	58	58	59
Taux d'accès à l'emploi des militaires accompagnés par Défense Mobilité	%	48,4	50,2	53	53	54	54

Précisions méthodologiques

Le taux de reclassement du personnel militaire est un des indicateurs clés de la mesure de la performance de Défense Mobilité (DM). Il évalue la capacité de DM à réaliser une transition professionnelle optimale du secteur militaire vers le secteur civil pour ses candidats au cours de l'année suivant leur départ.

Depuis le PAP 2019, l'indicateur sur le taux de reclassement du personnel militaire comprend deux sous-indicateurs :

- part des militaires ayant recours à Défense mobilité (1.1.1) : ce sous-indicateur vise à détailler le niveau de captation de DM sur l'ensemble des départs de militaires intervenus hors période probatoire et hors limite d'âge ou de service ;
- taux d'accès à l'emploi des militaires accompagnés par Défense mobilité (1.1.2) : ce sous-indicateur recouvre l'ensemble du périmètre des agents reclassés par DM y compris les reclassements des militaires dans les fonctions publiques par la voie des procédures dérogatoires.

Source des données : les données sont issues du Data Lab Reconversion et exploitées par le Centre d'Expertise et du Traitement de l'Indemnisation du Chômage de DM.

Mode de calcul :

1.1.1. Nombre de militaires ayant quitté le ministère l'année A dans le cadre d'un départ intervenu hors période probatoire et hors limite d'âge ou de service et ayant bénéficié d'un accompagnement par DM / Nombre de militaires ayant quitté le ministère l'année A dans le cadre d'un départ hors période probatoire et hors limite d'âge ou de service

1.1.2. Militaires ayant quitté le ministère l'année A dans le cadre d'un départ intervenu hors période probatoire et hors limite d'âge ou de service et ayant accédé à l'emploi dans les 12 mois suivant leur départ à la suite d'un accompagnement par DM / Militaires ayant quitté le ministère l'année A dans le cadre d'un départ hors période probatoire et hors limite d'âge ou de service et ayant bénéficié d'un accompagnement par DM avant leur départ.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les cibles des deux sous-indicateurs demeurent ambitieuses, compte tenu d'un contexte ministériel de priorité donnée à la fidélisation à 360° des effectifs et de la tendance à la baisse du nombre de départs.

Pour ce qui concerne les militaires accompagnés par Défense Mobilité, la cible est à 58 % pour 2025 et une légère augmentation de ce taux est envisagée pour 2026 et 2027. Pour atteindre ces objectifs, les principaux leviers

d'action, d'ores et déjà mis en place, conformément au mandat de Défense Mobilité signé en date du 27 mai 2024 par le DRH-MD, reposent sur :

- la digitalisation du parcours d'accompagnement à la reconversion, par le déploiement du nouveau système d'information « Pég@se », pour informer au mieux les militaires sur l'offre de service de Défense Mobilité en fonction de leur profil et pour leur permettre de solliciter directement Défense Mobilité afin d'être les véritables acteurs de leur reconversion ;
- la proposition d'une offre de service adaptée aux différentes typologies de candidats (contrats de professionnalisation, contrats d'apprentissage, certification professionnelle, etc.), avec un ancrage dans l'écosystème national et aux priorités RH des armées ;
- le renforcement de la dimension « qualité » de l'accompagnement (simplification des procédures et exploitation optimisée des enquêtes de satisfaction des candidats) et l'engagement du déploiement de « Service Public+ ».

Par ailleurs, Défense Mobilité prévoit que 53 % de la population des militaires accompagnée accédera à l'emploi en 2025 avec une légère augmentation de ce taux envisagée à partir de 2026. La révision de ce taux, lequel porte désormais sur une période de douze mois après la radiation des cadres pour mieux appréhender le temps des formations proposées aux militaires accompagnés, tient compte de la tendance à la diminution des départs mais également de l'élargissement des missions de Défense Mobilité dans le cadre du Plan Famille 2 (démarche proactive vers les conjoints lors des périodes pré- et post-PAM) et de la diversité des candidats accompagnés dont les publics fragiles (les publics non-ayants droit au congé de reconversion, les militaires du rang les moins qualifiés et les blessés).

Afin d'atteindre la cible 2025 et améliorer celle en 2026, les mesures suivantes sont prises par Défense Mobilité :

- renforcer l'offre de formations spécifiquement sur des métiers porteurs ;
- faciliter les interactions entre candidats, employeurs et conseillers grâce au nouvel outil « Pég@se » (portails à destination des candidats et des employeurs) ;
- renforcer les débouchés vers les fonctions publiques territoriales et hospitalières.

INDICATEUR

1.2 – Taux de renouvellement des emplois primo-contractuels - Armées

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Armée de Terre – Officiers	%	91	96	95	95	95	95
Armée de Terre – Sous-officiers	%	95	99	95	95	95	95
Armée de Terre – Militaires du rang	%	97	97	97	97	97	97
Armée de Terre – Total	%	96	97	97	97	97	97
Marine – Officiers	%	91	89	92	94	94	94
Marine – Sous-officiers	%	79	89	85	86	89	87
Marine – Militaires du rang	%	86	82	93	93	93	93
Marine – Total	%	85	85	92	92	92	90
Armée de l'air - Officiers	%	97	88	96	96	96	96
Armée de l'air - Sous-officiers	%	88	87	88	88	88	88
Armée de l'air - Militaires du rang	%	91	86	90	90	90	90
Armée de l'air - Total	%	90	87	89	89	89	89

Précisions méthodologiques

L'indicateur permet de mesurer le taux de fidélisation dans les armées. Il s'apprécie en mesurant le volume de primo contrats dont le renouvellement souhaité par les armées est accepté par les intéressés. Cet indicateur permet d'évaluer la capacité du ministère à retenir son personnel militaire en poste ayant donné satisfaction, durant et à la suite du premier contrat d'engagement.

Sources des données : Les données proviennent des directions des ressources humaines respectivement de l'armée de terre et de l'armée de l'air et de l'espace ainsi que de la direction du personnel de la marine.

Périmètre : officiers (OFF) / sous-officiers (SOFF) / militaires du rang (MDR) sous contrat

Mode de calcul :

Ratio : nombre de contrats renouvelés une première fois (signature d'un acte de réengagement par le militaire) / nombre de premiers contrats arrivant à échéance dont l'administration souhaite le renouvellement.

Numérateur : nombre de contrats renouvelés une première fois (signature d'un acte de réengagement par le militaire).

Dénominateur : nombre de premiers contrats arrivant à échéance dont l'administration souhaite le renouvellement.

Total : nombre total de contrats renouvelés une première fois (signature d'un acte de réengagement par le militaire) / nombre total de premiers contrats arrivant à échéance dont l'administration souhaite le renouvellement.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les cibles ambitieuses pour les années 2025 à 2027 (selon les cas reconduites ou relevées) traduisent l'effort de fidélisation, renforcé par l'ambition « Fidélisation 360 ». Ce plan, consécutif au constat de sous-exécution des effectifs des dernières années, en particulier chez les militaires, propose des mesures de fidélisation concrètes déclinées au sein de chacune des armées et venant compléter et amplifier les outils à leur disposition. Les mesures visent à mieux accompagner la mobilité (mesures sur le logement, la santé, la garde d'enfants ou l'accompagnement du conjoint), à mieux compenser les sujétions militaires, notamment les contraintes opérationnelles, à améliorer les conditions de travail et de vie en emprise militaire, à assurer une juste rémunération et à individualiser et dynamiser les parcours. Les résultats des huit premiers mois de l'année 2024 confirment que la bataille des perceptions est en train d'être gagnée.

Armée de terre :

Les cibles sont cohérentes avec la transformation du modèle d'armée de terre, afin de garder la majorité des officiers expérimentés et aguerris. Elles sont aussi cohérentes avec le parcours rénové des sous-officiers.

Marine nationale :

Pour les officiers, les cibles ont été révisées à la hausse afin de répondre aux besoins des employeurs.

La marine nationale recherche une augmentation progressive du taux de renouvellement des premiers contrats d'officier-marinier au moyen de l'individualisation de la gestion et de la construction de parcours professionnels attractifs. Cette augmentation reste modérée en raison de l'augmentation significative du recrutement officier-marinier en cours et à venir (multiplications des filières de recrutement).

Concernant les militaires du rang, une augmentation du taux est attendue en raison du durcissement des critères de non renouvellement de contrat instauré en 2023. Les efforts menés en termes de modularisation de la formation, de recherche permanente d'une meilleure adéquation grade/compétence devrait permettre de stabiliser le taux. Toutefois, la part de non renouvellement de contrat du fait de l'intéressé est jugée incompressible.

Armée de l'Air et de l'Espace :

Pour les officiers et sous-officiers, l'armée de l'air et de l'espace poursuit la dynamique visant à proposer des parcours attractifs, un accompagnement renforcé et une amélioration du dialogue.

Les militaires du rang bénéficient des évolutions en matière d'accès au brevet supérieur de technicien et au statut de sous-officiers.

OBJECTIF

2 – Mettre les infrastructures à la disposition des forces armées en maîtrisant les coûts et les délais.

L'objectif est de suivre le respect des engagements en termes de coûts et de délais pris par le service d'infrastructure de la défense (SID) auprès de ses bénéficiaires. Cet indicateur contribue notamment à apprécier l'évolution des conditions de travail et de vie en emprise militaire, qui ont un impact direct sur la fidélisation des personnels militaires et civils du ministère. Il permet d'apprécier la fiabilité des estimations réalisées par le SID lors des études amonts (programme ou avant-projet) servant de base à ces engagements.

INDICATEUR transversal *

2.1 – Respect des délais et des coûts des grands projets d'infrastructure

(du point de vue du contribuable)

* "Respect des coûts et délais des grands projets"

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Taux d'écart calendaire agrégé	%	36	23,5	25	20	10	10
Taux d'écart budgétaire agrégé	%	5	8,4	10	10	5	2,5

Précisions méthodologiques

L'indicateur est construit à partir des opérations d'infrastructure réalisées et livrées dans l'année considérée et dont le montant estimé au stade programme est supérieur à 5 M€. Pour chaque opération, les données initiales, de durée des travaux et de coût de l'opération, actées au stade programme sont confrontées aux données finales de durée et coût obtenues lors de la livraison. Compte tenu de la nouvelle architecture budgétaire, l'assiette comprend désormais les opérations financées sur le P212, le P146 et le P178.

Source des données : service infrastructure de la défense

Les données sont issues du logiciel de suivi des opérations du SID avec un retraitement en partie manuel

Mode de calcul :

Taux d'écart budgétaire : moyenne pondérée des écarts entre les coûts finaux et les coûts initiaux. Les durées en dépassement et en avance de livraison sont prises en compte

Taux d'écart calendaire : moyenne pondérée entre durées finales et durée initiales. Les coûts en dépassement comme en meilleure fortune sont pris en compte.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les travaux en cours sur la transformation de la fonction immobilière au MINARM, dont la transformation du SID est un volet important, place la maîtrise du triptyque « coûts, délais, performance » au centre des objectifs du SID. Les travaux déjà engagés (unification des processus, analyse fonctionnelle de la valeur dès l'expression de besoin, etc.) et ceux à venir (développement du modèle de comptabilité analytique du SID, transformation numérique des usages du service, etc.) permettent d'améliorer significativement les objectifs à atteindre.

OBJECTIF

3 – Rationaliser le développement des projets informatiques

L'objectif est de maîtriser le développement des nouveaux projets par un pilotage resserré des coûts et des délais.

INDICATEUR transversal ***3.1 – Respect des délais et des coûts des projets informatiques**

(du point de vue du contribuable)

* "Respect des coûts et délais des grands projets"

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Taux d'écart calendaire agrégé	%	16,2	27,6	18	18,6	20,4	20,4
Taux d'écart budgétaire agrégé	%	2	-3,4	13,8	4,2	6,1	6,1

Précisions méthodologiques

Cet indicateur transversal interministériel a été progressivement mis en place à partir de 2016. Il concerne les SI figurant sur la liste des projets informatiques sensibles suivis par la Direction interministérielle du numérique (DINUM). Pour le ministère, trois projets sont concernés : SPARTA (modernisation du recrutement du personnel militaire), SI ROC_PR35 (Réservistes opérationnels connectés du Plan RESERVES 2035 du MINARM) et SERES (Système d'Exploitation de la REStauration).

Nb : ARCHIPEL-NG (SI de l'archivage électronique), EUREKA (Plateforme numérique d'appel au soutien), SI ROC (projet de la relation client entre les référents ministériels et les réservistes opérationnels) sont retirés au titre du PAP 2025 du périmètre des grands projets informatiques de l'État (les dates de fin de déploiement de ces trois SI sont prévues courant 2024).

Mode de calcul

Taux d'écart budgétaire = moyenne pondérée des écarts entre budgets finaux et budgets prévus initialement

Taux d'écart calendaire = moyenne pondérée des écarts entre durées finales et durées prévues initialement

Source des données : Délégation à la Transformation et à la Performance Ministérielles (DTPM).

Les coûts des projets sont issus des fiches TOP 50 en cours de validité. Les coûts présentés dans les fiches TOP 50 sont eux-mêmes issus des analyses de la valeur (partie rentabilité) du projet, réalisées selon la méthode interministérielle MAREVA (méthode d'analyse et de remontée de la valeur). Les durées sont issues des contributions des directions de projet et correspondent aux informations contenues dans la dernière version en cours de validité des fiches TOP 50.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Le taux d'écart calendaire de réalisation et de déploiement des grands projets de systèmes d'information (SI) pour la cible 2025 présente une hausse par rapport aux prévisions de la cible 2024, soit 18,6 % au lieu de 18 %. A l'inverse, le taux d'écart budgétaire présente une baisse soit 4,2 % au lieu de 13 %.

Les écarts en hausse ou en baisse de ces deux taux d'écart s'expliquent par le changement conséquent du périmètre des GPI avec le retrait de trois SI (ARCHIPEL-NG, EUREKA et SI ROC) et deux nouvelles entrées (SI ROC_PR35 et SERES) dans le périmètre des grands projets informatiques. Les taux d'écart reposent surtout sur le fait que les SI qui intègrent le périmètre sont au début de leur phase de réalisation et de déploiement, les écarts calendaires ou budgétaires ne sont pas encore connus.

OBJECTIF**4 – Renforcer l'efficacité du soutien sur des fonctions cibles**

Cet objectif décline autour de deux axes l'efficacité des fonctions transverses au ministère des Armées :

- gérer avec efficacité le patrimoine immobilier du ministère ;
- maîtriser les coûts en globalisant et en standardisant les achats.

INDICATEUR transversal ***4.1 – Efficacité immobilière du site de Balard**

(du point de vue du contribuable)

* "Efficacité de la gestion immobilière"

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Coût de la maintenance du site Balard	€/m²	135	139	134,98	134,10	136,22	134,49

Précisions méthodologiques

L'indicateur porte sur la surface utile brute (la SUB englobe la totalité du potentiel d'occupation des bâtiments, c'est à dire les espaces de bureaux à proprement parler, mais aussi les espaces et locaux supports et fonctionnalisés qui leur sont directement associés) et les coûts de maintenance associés (dépenses nécessaires pour le maintien en condition des bâtiments.)

L'indicateur transverse interministériel d'efficacité immobilière présenté ne prend en compte que l'emprise de Balard, exploitée dans le cadre d'un contrat de partenariat public-privé (PPP). Il est en effet impossible de distinguer sur les autres emprises ce qui relève uniquement de bureaux de ce qui relève de locaux opérationnels et il n'est pas possible de distinguer l'entretien lourd de l'entretien courant.

Source des données : contrat de PPP Balard et suivi réalisé par la sous-direction « Balard » (SDBA).

Modes de calcul : La part relative au coût de « maintenance » sur le site de Balard dans le cadre du contrat de PPP Balard, a été obtenue à partir des données figurant à l'annexe 30 actualisée (en € courant HT) du contrat. L'assiette de calcul retenue correspond aux paiements effectués ou programmés au titre de la Redevance (annexe 30 du PPP) en prenant en compte la sous-redevance « Exploitation maintenance », une partie de la sous-redevance « mobilière » portant sur la maintenance et une partie de la sous-redevance « SIC ».

JUSTIFICATION DES CIBLES

L'évolution des cibles traduit principalement l'échéancier de paiement des provisions de gros entretien et renouvellement (GER) instituées lors de la passation du contrat sur sa durée, en tenant compte de manière tendancielle des hausses et baisses prévisionnelles du niveau d'activité du prestataire dans le cadre du GER.

INDICATEUR transversal ***4.2 – Efficacité de la fonction achat**

(du point de vue du contribuable)

* "Efficacité de la fonction achat"

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Gains relatifs aux actions achat (DAE + actions ministérielles propres)	M€	131,1	106,6	120	100	100	100

Précisions méthodologiques

Instituée par le décret du 3 mars 2016, la direction des achats de l'État (DAE) définit la politique des achats de l'État. Cette politique achat comporte notamment un axe de performance économique suivant lequel les ministères sont appelés à rechercher des économies d'achats. Ainsi, chaque début d'année, le ministère établit une programmation quadriennale glissante des projets d'achats du périmètre hors armement afin d'identifier les économies achats « potentielles ». En fonction de leur montant, la majorité de ces projets d'achat fait ensuite l'objet d'un avis de performance qui permet au responsable ministériel des achats (RMA) de s'assurer du respect des stratégies d'achats prédéfinies. Ces avis portent une estimation des gains achats dits « gains cibles ». Les procédures faisant l'objet d'un avis favorable sont alors publiées puis notifiées. À ce dernier stade, les économies d'achats sont considérées comme « sécurisées ».

Source des données : Les gains achats du ministère des armées, prévus puis réalisés, sont issus essentiellement du système d'information (SI) ministériel ALPHA.

Mode de calcul (fixé par la DAE) : Visant à valoriser l'action des services acheteurs, la méthode interministérielle de calcul des gains achat est fondée sur la comparaison entre un montant TTC « de référence » et un montant « nouveau », en tenant compte de la durée totale du marché, renouvellement compris.

Le type d'achat détermine la méthode pour construire le montant de référence :

1- Pour les achats récurrents, le montant de référence est le coût historique. Les économies résultant de la comparaison entre les deux montants sont ramenées, par convention et quelle que soit la durée de l'action, à une « base 12 mois » puis ventilées sur deux années *pro rata temporis*, à compter de la date de notification du marché ou la date indiquée de début des gains.

2- Pour les achats non récurrents, le prix historique, ne pouvant constituer le prix de référence, est remplacé selon les cas par une estimation, un montant budgétaire ou un prix du marché.

Le type d'achat détermine trois hypothèses :

- pour les achats « hors projets bien identifiés », la comparaison des montants conduit à constater des économies, ramenées à une « base 12 mois », puis à les ventiler selon la règle énoncée au 1 ;
- pour les achats « bien identifiés » comme des opérations de travaux ou des projets informatiques, sont retenues les économies totales sur la durée du marché, leur ventilation s'effectuant selon la règle énoncée au 1 ;
- s'agissant des achats dits « de taille exceptionnelle » (+ de 500 M€ TTC, d'une durée supérieure à 3 ans et avec des économies supérieures à 20 M€ TTC), sont retenues les économies totales, lesquelles seront ventilées sur toute la durée du marché, avec un *pro rata temporis* la 1^{re} et la dernière année.

À la suite de l'inflation touchant certains secteurs économiques, la DAE a fait évoluer les règles de calcul des gains achats afin de minimiser ou neutraliser les pertes selon que le projet d'achats comporte ou non une phase de négociation.

JUSTIFICATION DES CIBLES

En raison des résultats 2023, de la forte inflation impactant le montant des achats réalisés et des objectifs de mise en œuvre des politiques publiques comme par exemple l'insertion de clauses de responsabilité sociale des entreprises (RSE) dans les contrats qui en augmentent le montant, la cible est fixée à 100 M€ de gains achat pour les années à venir. Cette cible élevée traduit les efforts importants réalisés par le ministère avec l'organisation achat du MINARM en segment d'achat, la massification réalisée des achats, la mutualisation de ceux-ci et la réorganisation ainsi que la professionnalisation des structures d'achat du MINARM. La mise en œuvre de cette stratégie « achats » globale continuera à porter ses fruits de manière stable.

OBJECTIF

5 – Accompagner la politique d'égalité entre les femmes et les hommes

L'objectif est de faire progresser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au ministère.

INDICATEUR

5.1 – Index égalité professionnelle au sein du ministère des armées

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Score obtenu à l'index égalité professionnelle	Nb	Sans objet	94	Sans objet	85	85	85

Précisions méthodologiques

Les décrets n° 2023-1136 et n° 2023-1137 du 5 décembre 2023 définissent les indicateurs permettant de calculer les écarts de rémunération et de situation entre les femmes et les hommes dans la fonction publique de l'État, les modalités de calcul des indicateurs ainsi que le barème à appliquer aux résultats obtenus. Le score minimum est fixé à 75 %.

Source des données : Rapport social unique et base de données des ressources humaines du ministère.

Mode de calcul : L'indicateur est calculé à partir de 6 indicateurs définis à l'article 8 du décret du 2023-1137 du 5 décembre 2023. Ces derniers restituent un barème allant de 0 à 100 points et pondèrent l'index global :

- Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes à corps, grade et échelon équivalents (40 %) ;
- Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, à catégorie hiérarchique équivalente (10 %) ;
- Écart de taux de promotion de corps entre les femmes et les hommes (15 %) ;
- Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes (15 %) ;

- Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations (10 %) ;
- Taux d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les 10 % d'agents publics les mieux rémunérés occupant les emplois de type 1 à 5 prévu par le décret du 30 avril 2012 (10 %).

JUSTIFICATION DES CIBLES

Le ministère des Armées est engagé pour faire progresser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, militaires et civils. Les nombreuses actions mises en œuvre pour optimiser les conditions d'intégration et de déroulement des parcours professionnels, à tous les niveaux et dans tous les métiers, ont notamment conduit à la signature en 2019 du Plan mixité pour le personnel militaire et en 2020 du Plan égalité professionnelle entre les femmes et les hommes civils du ministère des Armées 2021-2024. Ces deux plans sont en cours de renouvellement. Pour réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, le ministère des Armées prévoit plusieurs actions, notamment :

- la mise en place d'outils favorisant la transparence des rémunérations (études fréquentes sur les écarts de rémunération femmes/hommes), en travaillant sur des cohortes de sorties d'école à N+5, N+10, N+15 et N+20 ;
- la formation des jurys et des responsables de recrutement à la lutte contre les stéréotypes et les discriminations afin de permettre un égal accès aux emplois du Ministère ;
- l'accompagnement des agents vers les dispositifs favorisant les parcours professionnels (parcours d'intégration des jeunes cadres (PI2C), programme Talentueuses) ;
- l'accès des agents aux dispositifs favorisant une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle (développement du télétravail, augmentation de l'offre de crèches et gardes d'enfant).

Ainsi le ministère des Armées s'inscrit dans une ambition plus forte que le seuil législatif de 75 %, en se fixant comme objectif d'atteindre un index égalité professionnelle de 85 % dès 2025.

Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2024 ET 2025

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action LFI 2024 PLF 2025	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
04 – Politique immobilière	0	99 540 060	537 899 215	0	637 439 275	0
	0	115 583 945	545 718 532	8 000 000	669 302 477	0
05 – Systèmes d'information, d'administration et de gestion	0	130 508 001	55 931 999	0	186 440 000	0
	0	121 288 582	76 381 804	0	197 670 386	0
06 – Politiques des ressources humaines	0	207 464 579	0	40 000	207 504 579	0
	0	223 134 618	0	38 439	223 173 057	0
06.03 – Reconversion	0	39 106 735	0	40 000	39 146 735	0
	0	33 070 307	0	38 439	33 108 746	0
06.04 – Action sociale et inclusion	0	134 668 957	0	0	134 668 957	0
	0	150 026 435	0	0	150 026 435	0
06.05 – Ressources humaines civiles	0	33 688 887	0	0	33 688 887	0
	0	40 037 876	0	0	40 037 876	0
08 – Politique culturelle et éducative	0	41 711 768	29 380 558	1 060 000	72 152 326	0
	0	42 261 566	32 586 058	1 100 000	75 947 624	0
08.01 – Actions culturelles et mise en valeur du patrimoine	0	36 721 013	29 380 558	1 060 000	67 161 571	0
	0	36 957 430	32 586 058	1 100 000	70 643 488	0
08.02 – Gestion et communication des archives historiques de la défense	0	4 990 755	0	0	4 990 755	0
	0	5 304 136	0	0	5 304 136	0
10 – Restructurations	0	801 655	4 700 000	5 387 163	10 888 818	0
	0	795 083	900 000	1 826 573	3 521 656	0
11 – Pilotage, soutien et communication	0	339 805 630	20 720 001	0	360 525 631	0
	0	355 325 358	15 455 058	0	370 780 416	0
50 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	709 227 618	0	0	0	709 227 618	0
	735 513 728	0	0	0	735 513 728	0
50.01 – Renseignement extérieur	562 749 082	0	0	0	562 749 082	0
	586 434 782	0	0	0	586 434 782	0
50.02 – Renseignement de sécurité et de défense	146 478 536	0	0	0	146 478 536	0
	149 078 946	0	0	0	149 078 946	0
51 – Prospective de défense - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	26 131 873	0	0	0	26 131 873	0
	28 795 217	0	0	0	28 795 217	0
51.01 – DGRIS / Administration centrale	26 131 873	0	0	0	26 131 873	0
	28 795 217	0	0	0	28 795 217	0
52 – Relations internationales	73 896 249	0	0	0	73 896 249	0
	79 167 523	0	0	0	79 167 523	0
52.01 – DGA / Soutien aux exportations	5 993 170	0	0	0	5 993 170	0
	6 570 937	0	0	0	6 570 937	0
52.02 – DGRIS / Diplomatie de défense	67 903 079	0	0	0	67 903 079	0
	72 596 586	0	0	0	72 596 586	0
53 – Préparation et conduite des opérations d'armement - Personnel travaillant pour le programme "Équipement des forces "	2 413 571 628	0	0	0	2 413 571 628	0
	2 422 549 057	0	0	0	2 422 549 057	0

Action / Sous-action LFI 2024 PLF 2025	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
53.01 – Soutien aux opérations d'armement	2 413 571 628 2 422 549 057	0 0	0 0	0 0	2 413 571 628 2 422 549 057	0 0
54 – Planification des moyens et conduite des opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	1 529 260 516 1 478 342 779	0 0	0 0	0 0	1 529 260 516 1 478 342 779	0 0
54.01 – Commandement des armées	207 673 960 109 696 313	0 0	0 0	0 0	207 673 960 109 696 313	0 0
54.02 – Organismes interarmées à vocation opérationnelle	271 234 537 263 360 303	0 0	0 0	0 0	271 234 537 263 360 303	0 0
54.03 – Commandement de la cyberdéfense	0 94 853 609	0 0	0 0	0 0	0 94 853 609	0 0
54.04 – EMA/Organismes interarmées /SC Performance	141 891 742 139 691 144	0 0	0 0	0 0	141 891 742 139 691 144	0 0
54.05 – EMA / Relations internationales militaires / PPE	164 242 974 161 813 768	0 0	0 0	0 0	164 242 974 161 813 768	0 0
54.06 – Renseignement d'intérêt militaire	194 237 613 183 010 677	0 0	0 0	0 0	194 237 613 183 010 677	0 0
54.07 – Systèmes d'information et de communication	549 979 690 525 916 965	0 0	0 0	0 0	549 979 690 525 916 965	0 0
55 – Préparation des forces terrestres - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	8 077 490 503 8 143 190 661	0 0	0 0	0 0	8 077 490 503 8 143 190 661	920 000 920 000
55.01 – Ressources humaines des forces terrestres	8 077 490 503 8 143 190 661	0 0	0 0	0 0	8 077 490 503 8 143 190 661	920 000 920 000
56 – Préparation des forces navales - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 877 625 045 2 904 632 437	0 0	0 0	0 0	2 877 625 045 2 904 632 437	0 0
56.01 – Ressources humaines des forces navales	2 877 625 045 2 904 632 437	0 0	0 0	0 0	2 877 625 045 2 904 632 437	0 0
57 – Préparation des forces aériennes- Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 896 156 878 2 865 874 414	0 0	0 0	0 0	2 896 156 878 2 865 874 414	0 0
57.01 – Ressources humaines des forces aériennes	2 896 156 878 2 865 874 414	0 0	0 0	0 0	2 896 156 878 2 865 874 414	0 0
58 – Logistique et soutien interarmées - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 859 760 825 2 850 744 976	0 0	0 0	0 0	2 859 760 825 2 850 744 976	263 437 610 258 563 933
58.01 – Fonction pétrolière et énergies alternatives	146 294 721 149 543 793	0 0	0 0	0 0	146 294 721 149 543 793	0 0
58.02 – Logistique et soutien interarmées / CICO S	98 948 706 93 620 630	0 0	0 0	0 0	98 948 706 93 620 630	0 0
58.04 – Service interarmées des munitions	101 093 969 100 746 123	0 0	0 0	0 0	101 093 969 100 746 123	0 0
58.05 – Service du commissariat des armées	1 534 206 858 1 476 444 882	0 0	0 0	0 0	1 534 206 858 1 476 444 882	0 0
58.06 – Fonction santé	979 216 571 1 030 389 548	0 0	0 0	0 0	979 216 571 1 030 389 548	263 437 610 258 563 933
59 – Surcoûts liés aux opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	200 000 000 150 000 000	0 0	0 0	0 0	200 000 000 150 000 000	0 0
59.01 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	100 000 000 100 000 000	0 0	0 0	0 0	100 000 000 100 000 000	0 0
59.02 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	100 000 000 50 000 000	0 0	0 0	0 0	100 000 000 50 000 000	0 0
60 – Politique immobilière - Personnel travaillant pour l'action "Politique immobilière"	509 055 342 507 157 098	0 0	0 0	0 0	509 055 342 507 157 098	0 0

Action / Sous-action LFI 2024 PLF 2025	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
61 – Action sociale, chômage et pensions	282 769 332 300 032 382	0 0	0 0	0 0	282 769 332 300 032 382	0 0
61.01 – Actions sociales et autres politiques des ressources humaines	151 656 366 155 259 394	0 0	0 0	0 0	151 656 366 155 259 394	0 0
61.02 – Reconversion des personnels militaires - Chômage	120 250 985 132 631 094	0 0	0 0	0 0	120 250 985 132 631 094	0 0
61.03 – Reconversion des personnels civils - Chômage	10 861 981 12 141 894	0 0	0 0	0 0	10 861 981 12 141 894	0 0
62 – Politique culturelle et éducative - gestion et communication des archives historiques de la défense - Personnel travaillant pour l'action "Politique culturelle et éducative"	43 583 449 43 093 544	0 0	0 0	0 0	43 583 449 43 093 544	0 0
63 – Restructurations - RH	52 523 568 37 486 364	0 0	0 0	0 0	52 523 568 37 486 364	0 0
63.01 – Restructurations Personnels civils	24 393 568 16 760 194	0 0	0 0	0 0	24 393 568 16 760 194	0 0
63.02 – Restructurations Personnels militaires	28 130 000 20 726 170	0 0	0 0	0 0	28 130 000 20 726 170	0 0
64 – Pilotage, soutien - Personnel travaillant pour l'action " Pilotage, soutien "	396 900 004 407 044 810	0 0	0 0	0 0	396 900 004 407 044 810	0 0
64.01 – Personnel du SGA employeur	281 239 664 289 234 422	0 0	0 0	0 0	281 239 664 289 234 422	0 0
64.07 – Personnel de l'action sociale	66 963 160 68 199 258	0 0	0 0	0 0	66 963 160 68 199 258	0 0
64.08 – Personnel de l'agence de reconversion de la Défense	48 697 180 49 611 130	0 0	0 0	0 0	48 697 180 49 611 130	0 0
65 – Journée défense et citoyenneté - Personnel travaillant pour le programme "Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant"	128 875 258 123 069 949	0 0	0 0	0 0	128 875 258 123 069 949	0 0
66 – Rayonnement et contribution extérieure	42 701 347 45 153 378	0 0	0 0	0 0	42 701 347 45 153 378	0 0
66.02 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants non remboursés sous PME A Mindef	13 739 221 15 860 280	0 0	0 0	0 0	13 739 221 15 860 280	0 0
66.05 – Pilotage, soutien et communication - Elèves des classes préparatoires des lycées de la défense	1 437 860 1 543 930	0 0	0 0	0 0	1 437 860 1 543 930	0 0
66.06 – Pilotage, soutien et communication - Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale	27 524 266 27 749 168	0 0	0 0	0 0	27 524 266 27 749 168	0 0
67 – Pilotage, soutien et communication - dépenses de personnel des cabinets et des organismes rattachés / RH	85 832 223 104 696 390	0 0	0 0	0 0	85 832 223 104 696 390	0 0
67.01 – Cabinet du Ministre des armées - Cabinet du ministre délégué auprès du Ministre des armées - sous-direction des cabinets	32 961 637 33 306 835	0 0	0 0	0 0	32 961 637 33 306 835	0 0
67.02 – Contrôle général des armées	21 223 253 22 154 699	0 0	0 0	0 0	21 223 253 22 154 699	0 0
67.03 – Direction Générale du Numérique	6 405 748 7 762 401	0 0	0 0	0 0	6 405 748 7 762 401	0 0
67.04 – Délégation à l'Information et la Communication de la Défense	11 948 056 11 682 550	0 0	0 0	0 0	11 948 056 11 682 550	0 0
67.05 – Gendarmerie de la Sureté de l'Armement Nucléaire	5 686 115 5 849 021	0 0	0 0	0 0	5 686 115 5 849 021	0 0
67.06 – Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel défense - Agence Comptable des Services Industriels de l'Armement	3 840 308 3 990 270	0 0	0 0	0 0	3 840 308 3 990 270	0 0

Action / Sous-action LFI 2024 PLF 2025	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
67.07 – Direction de la Protection des Installations, moyens et activités de la Défense	3 767 106 3 991 034	0 0	0 0	0 0	3 767 106 3 991 034	0 0
67.08 – Agence ministérielle de l'intelligence artificielle de Défense	0 15 959 580	0 0	0 0	0 0	0 15 959 580	0 0
Totaux	23 205 361 658 23 226 544 707	819 831 693 858 389 152	648 631 773 671 041 452	6 487 163 10 965 012	24 680 312 287 24 766 940 323	264 357 610 259 483 933

CREDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action LFI 2024 PLF 2025	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
04 – Politique immobilière	0 0	69 038 947 104 881 684	542 500 048 710 331 783	0 12 265 294	611 538 995 827 478 761	0 0
05 – Systèmes d'information, d'administration et de gestion	0 0	105 335 089 115 923 004	45 143 606 55 937 180	0 0	150 478 695 171 860 184	0 0
06 – Politiques des ressources humaines	0 0	198 404 194 209 447 777	0 0	40 000 38 439	198 444 194 209 486 216	0 0
06.03 – Reconversion	0 0	37 314 321 33 070 307	0 0	40 000 38 439	37 354 321 33 108 746	0 0
06.04 – Action sociale et inclusion	0 0	134 895 041 147 439 971	0 0	0 0	134 895 041 147 439 971	0 0
06.05 – Ressources humaines civiles	0 0	26 194 832 28 937 499	0 0	0 0	26 194 832 28 937 499	0 0
08 – Politique culturelle et éducative	0 0	42 361 013 42 261 566	35 423 053 31 849 938	1 060 000 1 100 000	78 844 066 75 211 504	0 0
08.01 – Actions culturelles et mise en valeur du patrimoine	0 0	36 721 013 36 957 430	35 423 053 31 849 938	1 060 000 1 100 000	73 204 066 69 907 368	0 0
08.02 – Gestion et communication des archives historiques de la défense	0 0	5 640 000 5 304 136	0 0	0 0	5 640 000 5 304 136	0 0
10 – Restructurations	0 0	801 655 795 083	4 848 807 3 261 104	5 147 007 4 892 541	10 797 469 8 948 728	0 0
11 – Pilotage, soutien et communication	0 0	344 373 303 359 502 688	34 411 736 40 697 640	0 0	378 785 039 400 200 328	0 0
50 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et perspective de la politique de défense"	709 227 618 735 513 728	0 0	0 0	0 0	709 227 618 735 513 728	0 0
50.01 – Renseignement extérieur	562 749 082 586 434 782	0 0	0 0	0 0	562 749 082 586 434 782	0 0
50.02 – Renseignement de sécurité et de défense	146 478 536 149 078 946	0 0	0 0	0 0	146 478 536 149 078 946	0 0
51 – Prospective de défense - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et perspective de la politique de défense"	26 131 873 28 795 217	0 0	0 0	0 0	26 131 873 28 795 217	0 0
51.01 – DGRIS / Administration centrale	26 131 873 28 795 217	0 0	0 0	0 0	26 131 873 28 795 217	0 0
52 – Relations internationales	73 896 249 79 167 523	0 0	0 0	0 0	73 896 249 79 167 523	0 0
52.01 – DGA / Soutien aux exportations	5 993 170 6 570 937	0 0	0 0	0 0	5 993 170 6 570 937	0 0
52.02 – DGRIS / Diplomatie de défense	67 903 079 72 596 586	0 0	0 0	0 0	67 903 079 72 596 586	0 0
53 – Préparation et conduite des opérations d'armement - Personnel travaillant pour le programme "Équipement des forces "	2 413 571 628 2 422 549 057	0 0	0 0	0 0	2 413 571 628 2 422 549 057	0 0

Action / Sous-action LFI 2024 PLF 2025	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
53.01 – Soutien aux opérations d'armement	2 413 571 628 2 422 549 057	0 0	0 0	0 0	2 413 571 628 2 422 549 057	0 0
54 – Planification des moyens et conduite des opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	1 529 260 516 1 478 342 779	0 0	0 0	0 0	1 529 260 516 1 478 342 779	0 0
54.01 – Commandement des armées	207 673 960 109 696 313	0 0	0 0	0 0	207 673 960 109 696 313	0 0
54.02 – Organismes interarmées à vocation opérationnelle	271 234 537 263 360 303	0 0	0 0	0 0	271 234 537 263 360 303	0 0
54.03 – Commandement de la cyberdéfense	0 94 853 609	0 0	0 0	0 0	0 94 853 609	0 0
54.04 – EMA/Organismes interarmées /SC Performance	141 891 742 139 691 144	0 0	0 0	0 0	141 891 742 139 691 144	0 0
54.05 – EMA / Relations internationales militaires / PPE	164 242 974 161 813 768	0 0	0 0	0 0	164 242 974 161 813 768	0 0
54.06 – Renseignement d'intérêt militaire	194 237 613 183 010 677	0 0	0 0	0 0	194 237 613 183 010 677	0 0
54.07 – Systèmes d'information et de communication	549 979 690 525 916 965	0 0	0 0	0 0	549 979 690 525 916 965	0 0
55 – Préparation des forces terrestres - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	8 077 490 503 8 143 190 661	0 0	0 0	0 0	8 077 490 503 8 143 190 661	920 000 920 000
55.01 – Ressources humaines des forces terrestres	8 077 490 503 8 143 190 661	0 0	0 0	0 0	8 077 490 503 8 143 190 661	920 000 920 000
56 – Préparation des forces navales - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 877 625 045 2 904 632 437	0 0	0 0	0 0	2 877 625 045 2 904 632 437	0 0
56.01 – Ressources humaines des forces navales	2 877 625 045 2 904 632 437	0 0	0 0	0 0	2 877 625 045 2 904 632 437	0 0
57 – Préparation des forces aériennes- Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 896 156 878 2 865 874 414	0 0	0 0	0 0	2 896 156 878 2 865 874 414	0 0
57.01 – Ressources humaines des forces aériennes	2 896 156 878 2 865 874 414	0 0	0 0	0 0	2 896 156 878 2 865 874 414	0 0
58 – Logistique et soutien interarmées - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 859 760 825 2 850 744 976	0 0	0 0	0 0	2 859 760 825 2 850 744 976	263 437 610 258 563 933
58.01 – Fonction pétrolière et énergies alternatives	146 294 721 149 543 793	0 0	0 0	0 0	146 294 721 149 543 793	0 0
58.02 – Logistique et soutien interarmées /CICoS	98 948 706 93 620 630	0 0	0 0	0 0	98 948 706 93 620 630	0 0
58.04 – Service interarmées des munitions	101 093 969 100 746 123	0 0	0 0	0 0	101 093 969 100 746 123	0 0
58.05 – Service du commissariat des armées	1 534 206 858 1 476 444 882	0 0	0 0	0 0	1 534 206 858 1 476 444 882	0 0
58.06 – Fonction santé	979 216 571 1 030 389 548	0 0	0 0	0 0	979 216 571 1 030 389 548	263 437 610 258 563 933
59 – Surcoûts liés aux opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	200 000 000 150 000 000	0 0	0 0	0 0	200 000 000 150 000 000	0 0
59.01 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	100 000 000 100 000 000	0 0	0 0	0 0	100 000 000 100 000 000	0 0
59.02 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	100 000 000 50 000 000	0 0	0 0	0 0	100 000 000 50 000 000	0 0
60 – Politique immobilière - Personnel travaillant pour l'action "Politique immobilière"	509 055 342 507 157 098	0 0	0 0	0 0	509 055 342 507 157 098	0 0

Action / Sous-action LFI 2024 PLF 2025	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
61 – Action sociale, chômage et pensions	282 769 332 300 032 382	0 0	0 0	0 0	282 769 332 300 032 382	0 0
61.01 – Actions sociales et autres politiques des ressources humaines	151 656 366 155 259 394	0 0	0 0	0 0	151 656 366 155 259 394	0 0
61.02 – Reconversion des personnels militaires - Chômage	120 250 985 132 631 094	0 0	0 0	0 0	120 250 985 132 631 094	0 0
61.03 – Reconversion des personnels civils - Chômage	10 861 981 12 141 894	0 0	0 0	0 0	10 861 981 12 141 894	0 0
62 – Politique culturelle et éducative - gestion et communication des archives historiques de la défense - Personnel travaillant pour l'action "Politique culturelle et éducative"	43 583 449 43 093 544	0 0	0 0	0 0	43 583 449 43 093 544	0 0
63 – Restructurations - RH	52 523 568 37 486 364	0 0	0 0	0 0	52 523 568 37 486 364	0 0
63.01 – Restructurations Personnels civils	24 393 568 16 760 194	0 0	0 0	0 0	24 393 568 16 760 194	0 0
63.02 – Restructurations Personnels militaires	28 130 000 20 726 170	0 0	0 0	0 0	28 130 000 20 726 170	0 0
64 – Pilotage, soutien - Personnel travaillant pour l'action " Pilotage, soutien "	396 900 004 407 044 810	0 0	0 0	0 0	396 900 004 407 044 810	0 0
64.01 – Personnel du SGA employeur	281 239 664 289 234 422	0 0	0 0	0 0	281 239 664 289 234 422	0 0
64.07 – Personnel de l'action sociale	66 963 160 68 199 258	0 0	0 0	0 0	66 963 160 68 199 258	0 0
64.08 – Personnel de l'agence de reconversion de la Défense	48 697 180 49 611 130	0 0	0 0	0 0	48 697 180 49 611 130	0 0
65 – Journée défense et citoyenneté - Personnel travaillant pour le programme "Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant"	128 875 258 123 069 949	0 0	0 0	0 0	128 875 258 123 069 949	0 0
66 – Rayonnement et contribution extérieure	42 701 347 45 153 378	0 0	0 0	0 0	42 701 347 45 153 378	0 0
66.02 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants non remboursés sous PMEA Mindef	13 739 221 15 860 280	0 0	0 0	0 0	13 739 221 15 860 280	0 0
66.05 – Pilotage, soutien et communication - Elèves des classes préparatoires des lycées de la défense	1 437 860 1 543 930	0 0	0 0	0 0	1 437 860 1 543 930	0 0
66.06 – Pilotage, soutien et communication - Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale	27 524 266 27 749 168	0 0	0 0	0 0	27 524 266 27 749 168	0 0
67 – Pilotage, soutien et communication - dépenses de personnel des cabinets et des organismes rattachés / RH	85 832 223 104 696 390	0 0	0 0	0 0	85 832 223 104 696 390	0 0
67.01 – Cabinet du Ministre des armées - Cabinet du ministre délégué auprès du Ministre des armées - sous-direction des cabinets	32 961 637 33 306 835	0 0	0 0	0 0	32 961 637 33 306 835	0 0
67.02 – Contrôle général des armées	21 223 253 22 154 699	0 0	0 0	0 0	21 223 253 22 154 699	0 0
67.03 – Direction Générale du Numérique	6 405 748 7 762 401	0 0	0 0	0 0	6 405 748 7 762 401	0 0
67.04 – Délégation à l'Information et la Communication de la Défense	11 948 056 11 682 550	0 0	0 0	0 0	11 948 056 11 682 550	0 0
67.05 – Gendarmerie de la Sureté de l'Armement Nucléaire	5 686 115 5 849 021	0 0	0 0	0 0	5 686 115 5 849 021	0 0
67.06 – Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel défense - Agence Comptable des Services Industriels de l'Armement	3 840 308 3 990 270	0 0	0 0	0 0	3 840 308 3 990 270	0 0

Action / Sous-action LFI 2024 PLF 2025	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
67.07 – Direction de la Protection des Installations, moyens et activités de la Défense	3 767 106 3 991 034	0 0	0 0	0 0	3 767 106 3 991 034	0 0
67.08 – Agence ministérielle de l'intelligence artificielle de Défense	0 15 959 580	0 0	0 0	0 0	0 15 959 580	0 0
Totaux	23 205 361 658 23 226 544 707	760 314 201 832 811 802	662 327 250 842 077 645	6 247 007 18 296 274	24 634 250 116 24 919 730 428	264 357 610 259 483 933

PRESENTATION DES CREDITS PAR TITRE POUR 2024, 2025, 2026 ET 2027

Titre LFI 2024 PLF 2025 Prévision indicative 2026 Prévision indicative 2027	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
2 - Dépenses de personnel	23 205 361 658 23 226 544 707 23 385 697 605 23 576 979 420	264 357 610 259 483 933 259 051 717 261 127 544	23 205 361 658 23 226 544 707 23 385 697 605 23 576 979 420	264 357 610 259 483 933 259 051 717 261 127 544
3 - Dépenses de fonctionnement	819 831 693 858 389 152 1 091 837 940 1 054 613 280		760 314 201 832 811 802 870 442 418 956 038 006	
5 - Dépenses d'investissement	648 631 773 671 041 452 807 541 472 779 569 569		662 327 250 842 077 645 835 966 944 919 826 719	
6 - Dépenses d'intervention	6 487 163 10 965 012 11 794 994 11 386 435		6 247 007 18 296 274 15 747 678 17 327 402	
Totaux	24 680 312 287 24 766 940 323 25 296 872 011 25 422 548 704	264 357 610 259 483 933 259 051 717 261 127 544	24 634 250 116 24 919 730 428 25 107 854 645 25 470 171 547	264 357 610 259 483 933 259 051 717 261 127 544

PRESENTATION DES CREDITS PAR TITRE ET CATEGORIE POUR 2024 ET 2025

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2024 PLF 2025			
2 – Dépenses de personnel	23 205 361 658 23 226 544 707	264 357 610 259 483 933	23 205 361 658 23 226 544 707	264 357 610 259 483 933
21 – Rémunérations d'activité	11 779 845 595 11 768 666 597	264 357 610 259 483 933	11 779 845 595 11 768 666 597	264 357 610 259 483 933
22 – Cotisations et contributions sociales	11 104 224 190 11 062 382 784		11 104 224 190 11 062 382 784	
23 – Prestations sociales et allocations diverses	321 291 873 395 495 326		321 291 873 395 495 326	
3 – Dépenses de fonctionnement	819 831 693 858 389 152		760 314 201 832 811 802	
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	705 796 548 726 911 808		646 279 056 701 334 458	
32 – Subventions pour charges de service public	114 035 145 131 477 344		114 035 145 131 477 344	
5 – Dépenses d'investissement	648 631 773 671 041 452		662 327 250 842 077 645	
51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	554 563 716 555 258 590		577 354 877 749 289 927	
52 – Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	55 096 499 76 381 804		44 494 584 55 937 180	
53 – Subventions pour charges d'investissement	38 971 558 39 401 058		40 477 789 36 850 538	
6 – Dépenses d'intervention	6 487 163 10 965 012		6 247 007 18 296 274	
61 – Transferts aux ménages	540 000 538 439		540 000 538 439	
62 – Transferts aux entreprises	152 238		483 622 152 000	
63 – Transferts aux collectivités territoriales	5 234 925 1 826 573		4 606 839 4 740 541	
64 – Transferts aux autres collectivités	560 000 8 600 000		616 546 12 865 294	
Totaux	24 680 312 287 24 766 940 323	264 357 610 259 483 933	24 634 250 116 24 919 730 428	264 357 610 259 483 933

ÉVALUATION DES DEPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Les chiffrages présentés pour 2025 ont été réalisés sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2025. L'impact des dispositions fiscales de ce dernier sur les recettes 2025 est, pour sa part, présenté dans les tomes I et II de l'annexe « Évaluation des Voies et Moyens ».

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). Par ailleurs, afin d'assurer une comparabilité d'une année sur l'autre, lorsqu'une dépense fiscale est non chiffrable (« nc ») en 2025, le montant pris en compte dans le total 2025 correspond au dernier chiffrage connu (montant 2024 ou 2023); si aucun montant n'est connu, la valeur nulle est retenue dans le total. La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DEPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPOTS D'ÉTAT (3)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage 2023	Chiffrage 2024	Chiffrage 2025
120140	Exonération du pécule modulable d'incitation au départ des militaires Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2008 - Dernière modification : 2019 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2026 - code général des impôts : 81-30°</i>	2	2	2
230605	Exonération du bénéfice réalisé par les entreprises créées en zones de restructuration de la défense (ZRD) Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2023 : 200 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2008 - Dernière modification : 2020 - Dernière incidence budgétaire : 2034 - Fin du fait générateur : 2027 - code général des impôts : 44 terdecies</i>	2	2	2
120141	Exonération de l'indemnité de départ volontaire versée dans le cadre d'une restructuration ou d'une réorganisation du ministère de la défense Traitements, salaires, pensions et rentes viagères <i>Bénéficiaires 2023 : 51 Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2008 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 81-30° bis</i>	ε	ε	ε
Coût total des dépenses fiscales		4	4	4

Justification au premier euro

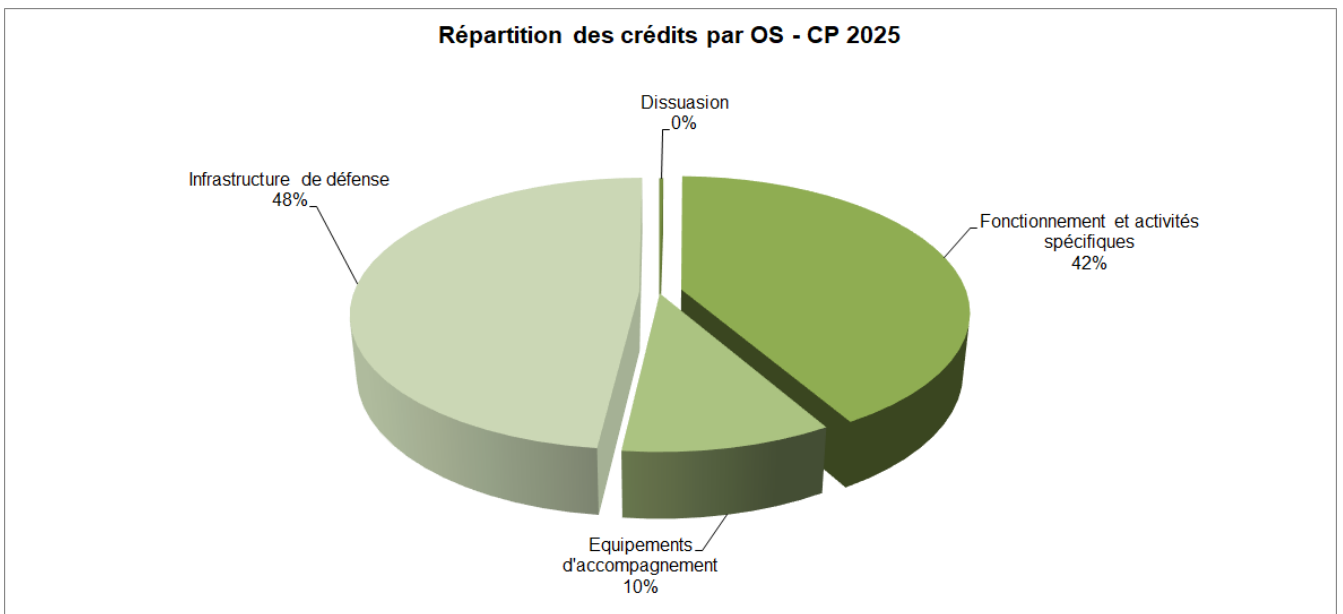
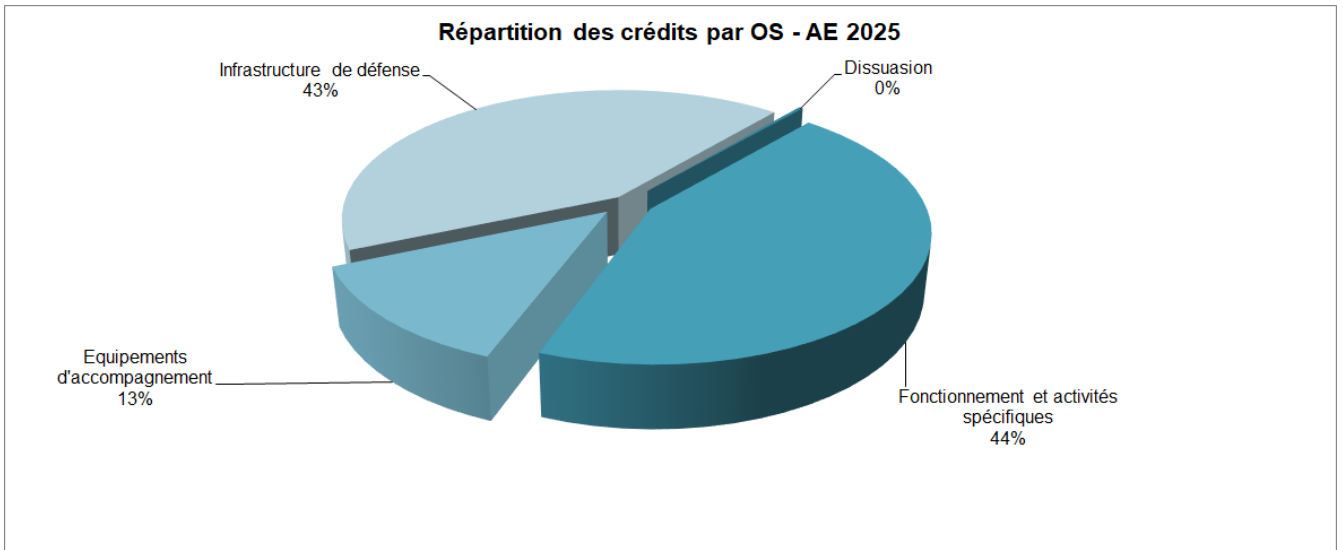
Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
04 – Politique immobilière	0	669 302 477	669 302 477	0	827 478 761	827 478 761
05 – Systèmes d'information, d'administration et de gestion	0	197 670 386	197 670 386	0	171 860 184	171 860 184
06 – Politiques des ressources humaines	0	223 173 057	223 173 057	0	209 486 216	209 486 216
06.03 – Reconversion	0	33 108 746	33 108 746	0	33 108 746	33 108 746
06.04 – Action sociale et inclusion	0	150 026 435	150 026 435	0	147 439 971	147 439 971
06.05 – Ressources humaines civiles	0	40 037 876	40 037 876	0	28 937 499	28 937 499
08 – Politique culturelle et éducative	0	75 947 624	75 947 624	0	75 211 504	75 211 504
08.01 – Actions culturelles et mise en valeur du patrimoine	0	70 643 488	70 643 488	0	69 907 368	69 907 368
08.02 – Gestion et communication des archives historiques de la défense	0	5 304 136	5 304 136	0	5 304 136	5 304 136
10 – Restructurations	0	3 521 656	3 521 656	0	8 948 728	8 948 728
11 – Pilotage, soutien et communication	0	370 780 416	370 780 416	0	400 200 328	400 200 328
50 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	735 513 728	0	735 513 728	735 513 728	0	735 513 728
50.01 – Renseignement extérieur	586 434 782	0	586 434 782	586 434 782	0	586 434 782
50.02 – Renseignement de sécurité et de défense	149 078 946	0	149 078 946	149 078 946	0	149 078 946
51 – Prospective de défense - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	28 795 217	0	28 795 217	28 795 217	0	28 795 217
51.01 – DGRIS / Administration centrale	28 795 217	0	28 795 217	28 795 217	0	28 795 217
52 – Relations internationales	79 167 523	0	79 167 523	79 167 523	0	79 167 523
52.01 – DGA / Soutien aux exportations	6 570 937	0	6 570 937	6 570 937	0	6 570 937
52.02 – DGRIS / Diplomatie de défense	72 596 586	0	72 596 586	72 596 586	0	72 596 586
53 – Préparation et conduite des opérations d'armement - Personnel travaillant pour le programme "Équipement des forces"	2 422 549 057	0	2 422 549 057	2 422 549 057	0	2 422 549 057
53.01 – Soutien aux opérations d'armement	2 422 549 057	0	2 422 549 057	2 422 549 057	0	2 422 549 057
54 – Planification des moyens et conduite des opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	1 478 342 779	0	1 478 342 779	1 478 342 779	0	1 478 342 779
54.01 – Commandement des armées	109 696 313	0	109 696 313	109 696 313	0	109 696 313
54.02 – Organismes interarmées à vocation opérationnelle	263 360 303	0	263 360 303	263 360 303	0	263 360 303
54.03 – Commandement de la cyberdéfense	94 853 609	0	94 853 609	94 853 609	0	94 853 609
54.04 – EMA/Organismes interarmées /SC Performance	139 691 144	0	139 691 144	139 691 144	0	139 691 144

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
54.05 – EMA / Relations internationales militaires / PPE	161 813 768	0	161 813 768	161 813 768	0	161 813 768
54.06 – Renseignement d'intérêt militaire	183 010 677	0	183 010 677	183 010 677	0	183 010 677
54.07 – Systèmes d'information et de communication	525 916 965	0	525 916 965	525 916 965	0	525 916 965
55 – Préparation des forces terrestres - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	8 143 190 661	0	8 143 190 661	8 143 190 661	0	8 143 190 661
55.01 – Ressources humaines des forces terrestres	8 143 190 661	0	8 143 190 661	8 143 190 661	0	8 143 190 661
56 – Préparation des forces navales - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 904 632 437	0	2 904 632 437	2 904 632 437	0	2 904 632 437
56.01 – Ressources humaines des forces navales	2 904 632 437	0	2 904 632 437	2 904 632 437	0	2 904 632 437
56.02 – Rémunérations des ouvriers de l'Etat de Naval Group	0	0	0	0	0	0
57 – Préparation des forces aériennes- Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 865 874 414	0	2 865 874 414	2 865 874 414	0	2 865 874 414
57.01 – Ressources humaines des forces aériennes	2 865 874 414	0	2 865 874 414	2 865 874 414	0	2 865 874 414
57.02 – Service industriel aéronautique(SIAé)	0	0	0	0	0	0
58 – Logistique et soutien interarmées - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	2 850 744 976	0	2 850 744 976	2 850 744 976	0	2 850 744 976
58.01 – Fonction pétrolière et énergies alternatives	149 543 793	0	149 543 793	149 543 793	0	149 543 793
58.02 – Logistique et soutien interarmées / CICoS	93 620 630	0	93 620 630	93 620 630	0	93 620 630
58.03 – Soutiens complémentaires	0	0	0	0	0	0
58.04 – Service interarmées des munitions	100 746 123	0	100 746 123	100 746 123	0	100 746 123
58.05 – Service du commissariat des armées	1 476 444 882	0	1 476 444 882	1 476 444 882	0	1 476 444 882
58.06 – Fonction santé	1 030 389 548	0	1 030 389 548	1 030 389 548	0	1 030 389 548
59 – Surcoûts liés aux opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	150 000 000	0	150 000 000	150 000 000	0	150 000 000
59.01 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	100 000 000	0	100 000 000	100 000 000	0	100 000 000
59.02 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	50 000 000	0	50 000 000	50 000 000	0	50 000 000
60 – Politique immobilière - Personnel travaillant pour l'action "Politique immobilière"	507 157 098	0	507 157 098	507 157 098	0	507 157 098
61 – Action sociale, chômage et pensions	300 032 382	0	300 032 382	300 032 382	0	300 032 382
61.01 – Actions sociales et autres politiques des ressources humaines	155 259 394	0	155 259 394	155 259 394	0	155 259 394
61.02 – Reconversion des personnels militaires - Chômage	132 631 094	0	132 631 094	132 631 094	0	132 631 094
61.03 – Reconversion des personnels civils - Chômage	12 141 894	0	12 141 894	12 141 894	0	12 141 894
62 – Politique culturelle et éducative - gestion et communication des archives historiques de la défense - Personnel travaillant pour l'action "Politique culturelle et éducative"	43 093 544	0	43 093 544	43 093 544	0	43 093 544
63 – Restructurations - RH	37 486 364	0	37 486 364	37 486 364	0	37 486 364
63.01 – Restructurations Personnels civils	16 760 194	0	16 760 194	16 760 194	0	16 760 194
63.02 – Restructurations Personnels militaires	20 726 170	0	20 726 170	20 726 170	0	20 726 170

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
64 – Pilotage, soutien - Personnel travaillant pour l'action " Pilotage, soutien "	407 044 810	0	407 044 810	407 044 810	0	407 044 810
64.01 – Personnel du SGA employeur	289 234 422	0	289 234 422	289 234 422	0	289 234 422
64.07 – Personnel de l'action sociale	68 199 258	0	68 199 258	68 199 258	0	68 199 258
64.08 – Personnel de l'agence de reconversion de la Défense	49 611 130	0	49 611 130	49 611 130	0	49 611 130
65 – Journée défense et citoyenneté - Personnel travaillant pour le programme "Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant"	123 069 949	0	123 069 949	123 069 949	0	123 069 949
66 – Rayonnement et contribution extérieure	45 153 378	0	45 153 378	45 153 378	0	45 153 378
66.01 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants remboursés sous PMEA Mindef	0	0	0	0	0	0
66.02 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants non remboursés sous PMEA Mindef	15 860 280	0	15 860 280	15 860 280	0	15 860 280
66.03 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants remboursés hors PMEA Mindef	0	0	0	0	0	0
66.04 – Pilotage, soutien et communication - Présidence de la République	0	0	0	0	0	0
66.05 – Pilotage, soutien et communication - Elèves des classes préparatoires des lycées de la défense	1 543 930	0	1 543 930	1 543 930	0	1 543 930
66.06 – Pilotage, soutien et communication - Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale	27 749 168	0	27 749 168	27 749 168	0	27 749 168
66.07 – Pilotage, soutien et communication - Réserve Opérationnelle industrielle - ROI	0	0	0	0	0	0
67 – Pilotage, soutien et communication - dépenses de personnel des cabinets et des organismes rattachés / RH	104 696 390	0	104 696 390	104 696 390	0	104 696 390
67.01 – Cabinet du Ministre des armées - Cabinet du ministre délégué auprès du Ministre des armées - sous-direction des cabinets	33 306 835	0	33 306 835	33 306 835	0	33 306 835
67.02 – Contrôle général des armées	22 154 699	0	22 154 699	22 154 699	0	22 154 699
67.03 – Direction Générale du Numérique	7 762 401	0	7 762 401	7 762 401	0	7 762 401
67.04 – Délégation à l'Information et la Communication de la Défense	11 682 550	0	11 682 550	11 682 550	0	11 682 550
67.05 – Gendarmerie de la Sûreté de l'Armement Nucléaire	5 849 021	0	5 849 021	5 849 021	0	5 849 021
67.06 – Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel défense - Agence Comptable des Services Industriels de l'Armement	3 990 270	0	3 990 270	3 990 270	0	3 990 270
67.07 – Direction de la Protection des Installations, moyens et activités de la Défense	3 991 034	0	3 991 034	3 991 034	0	3 991 034
67.08 – Agence ministérielle de l'intelligence artificielle de Défense	15 959 580	0	15 959 580	15 959 580	0	15 959 580
Total	23 226 544 707	1 540 395 616	24 766 940 323	23 226 544 707	1 693 185 721	24 919 730 428



SYNTHÈSE - REPARTITION DES CRÉDITS PAR OS ET PAR TITRE (EN M€)

Opérations stratégiques	Répartition des crédits par OS - AE 2025				Total
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	
Dissuasion	4 450 000,00	-	-	-	4 450 000,00
Fonctionnement et activités spécifiques	631 178 845,00	48 591 116,00	2 965 012,00	-	682 734 973,00
Équipements d'accompagnement	121 288 582,00	76 381 804,00	-	-	197 670 386,00
Infrastructure de défense	101 471 725,00	546 068 532,00	8 000 000,00	-	655 540 257,00
Total	858 389 152,00	671 041 452,00	10 965 012,00	-	1 540 395 616,00

Opérations stratégiques	Répartition des crédits par OS - CP 2025				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Dissuasion	4 450 000,00	-	-	-	4 450 000,00
Fonctionnement et activités spécifiques	620 409 403,00	74 357 509,00	6 030 980,00	-	700 797 892,00
Équipements d'accompagnement	115 923 004,00	55 937 180,00	-	-	171 860 184,00
Infrastructure de défense	92 029 395,00	711 782 956,00	12 265 294,00	-	816 077 645,00
Total	832 811 802,00	842 077 645,00	18 296 274,00	-	1 693 185 721,00

ECHEANCIERS DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS

Opérations stratégiques	Engagements		
	RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025
Dissuasion	-	4 790 000,00	4 450 000,00
Fonctionnement et activités spécifiques	976 849 916,00	705 322 698,00	682 734 973,00
Équipements d'accompagnement	117 985 149,00	186 332 925,00	197 670 386,00
Infrastructure de défense	3 809 538 836,00	627 740 873,00	655 540 257,00
Total	4 904 373 901,00	1 524 186 496,00	1 540 395 616,00
	Somme Eng.		7 971 769 013,00

Paiements

2024	2025	2026	2027	>2027	Total
-	-	-	-	-	-
4 790 000,00	-	-	-	-	4 790 000,00
	4 450 000,00	-	-	-	4 450 000,00
137 627 089,00	56 855 136,00	8 126 746,00	5 894 279,00	768 346 666,00	976 849 916,00
547 920 158,00	91 209 262,00	16 263 421,00	4 857 840,00	45 082 000,00	705 332 681,00
	561 794 953,00	101 507 049,00	12 236 868,00	7 186 120,00	682 724 990,00
89 110 663,00	22 931 924,00	5 942 562,00	-	-	117 985 149,00
89 393 474,00	74 097 850,00	22 841 601,00	-	-	186 332 925,00
	78 492 614,00	99 865 013,00	14 576 201,00	4 736 558,00	197 670 386,00
652 506 085,00	408 607 746,00	351 327 424,00	208 196 147,00	2 188 901 434,00	3 809 538 836,00
166 165 199,00	233 121 431,00	124 457 891,00	57 988 410,00	46 007 942,00	627 740 873,00
	189 624 807,00	239 953 054,00	128 369 382,00	97 593 014,00	655 540 257,00
1 687 512 668,00	1 721 185 723,00	970 284 761,00	432 119 127,00	3 157 853 734,00	7 968 956 013,00
				Somme des paiements	7 971 769 013,00

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

Opérations stratégiques	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025
Équipements d'accompagnement	-	21 000 000,00	21 000 000,00	21 000 000,00
Infrastructure de défense	3 257 730,00	-	3 257 730,00	-
Total	3 257 730,00	21 000 000,00	24 257 730,00	21 000 000,00

TABLEAU DES FDC-ADP (EN €)

OS	AE	CP
Fonctionnement et activités spécifiques	-	-
Infrastructure de défense	-	-
Total	-	-

ÉVOLUTION DU PERIMETRE DU PROGRAMME**TRANSFERTS EN CREDITS**

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants		+1 774 231	+990 706	+2 764 937	+14 672 205	+14 672 205	+17 437 142	+17 437 142
Fonction MCO MATMOM pour Porte-avions CDG	178 ►	+81 086	+22 452	+103 538			+103 538	+103 538
Adossement M53 au SIAé reliquat 2/12ème suite PLF 2024	178 ►	+13 249	+10 151	+23 400			+23 400	+23 400
Adossement M53 au SIAé 10/12ème - 10 postes militaires	178 ►	+331 216	+253 778	+584 994			+584 994	+584 994
Fusion IRSN-ASN - transfert DEND vers MinArm	190 ►				+13 850 000	+13 850 000	+13 850 000	+13 850 000
Pérennisation de l'internalisation du contrôle interne budgétaire du MinArm.	218 ►	+435 449	+217 771	+653 220			+653 220	+653 220
Transfert de postes pour assurer l'armement d'une station radar aux Antilles - P217 vers P212	217 ►	+44 579	+25 315	+69 894			+69 894	+69 894
Transfert de postes pour armement d'une station radar aux Antilles - P302 vers P212	302 ►	+105 758	+54 672	+160 430			+160 430	+160 430
Vivier d'effectifs OPA (Ouvriers des parcs et ateliers) du SID.	217 ►	+381 755	+148 065	+529 820			+529 820	+529 820
Retour de 8 sous-officiers vers le domaine fonctionnel AIR.	178 ►	+264 972	+203 022	+467 994			+467 994	+467 994
Fonctionnement SGA	178 ►				+582 205	+582 205	+582 205	+582 205
Financement du Pass Education pour le ministère des armées	139 ►				+40 000	+40 000	+40 000	+40 000
Financement du Pass Education pour le ministère des armées	140 ►				+40 000	+40 000	+40 000	+40 000
Financement du Pass Education pour le ministère des armées	141 ►				+160 000	+160 000	+160 000	+160 000
Transfert de postes pour assurer l'armement d'une station radar aux Antilles - P176 vers P212	176 ►	+58 083	+27 740	+85 823			+85 823	+85 823

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transfert radar Antilles	152 ►	+58 084	+27 740	+85 824			+85 824	+85 824
Transferts sortants		-867 341	-441 757	-1 309 098	-420	-420	-1 309 518	-1 309 518
école navale - instructeurs	► 178	-104 090	-76 240	-180 330			-180 330	-180 330
école navale - poste pour réforme ADP/PM	► 178	-69 393	-50 827	-120 220			-120 220	-120 220
Industrialisation du soutien des turbines des chars Leclerc TM307B2	► 178	-243 257	-67 357	-310 614			-310 614	-310 614
Relocalisation de l'Agence nationale des données de voyages (ANDV).	► 176	-116 133	-79 644	-195 777			-195 777	-195 777
Action sociale interministérielle	► 148				-420	-420	-420	-420
Armement du Centre opérationnel de surveillance et de sauvetage (COSS)	► 217	-265 000	-120 000	-385 000			-385 000	-385 000
Transfert au bénéfice du SGAE	► 129	-69 468	-47 689	-117 157			-117 157	-117 157

TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants		+13,00	
Transfert de postes pour assurer l'armement d'une station radar aux Antilles - P217 vers P212	217 ►	+1,00	
Transfert de postes pour armement d'une station radar aux Antilles - P302 vers P212	302 ►	+2,00	
Vivier d'effectifs OPA (Ouvriers des parcs et ateliers) du SID.	217 ►	+8,00	
Transfert de postes pour assurer l'armement d'une station radar aux Antilles - P176 vers P212	176 ►	+1,00	
Transfert radar Antilles	152 ►	+1,00	
Transferts sortants		-13,00	
école navale - instructeurs	► 178	-3,00	
école navale - poste pour réforme ADP/PM	► 178	-2,00	
Relocalisation de l'Agence nationale des données de voyages (ANDV).	► 176	-3,00	
Armement du Centre opérationnel de surveillance et de sauvetage (COSS)	► 217	-4,00	
Transfert au bénéfice du SGAE	► 129	-1,00	

Les tableaux ci-dessus synthétisent les transferts affectant le programme 212, que ce dernier soit émetteur ou receveur en termes de masse salariale et d'effectifs.

Ces transferts sont les suivants :

- **« pérennisation de l'internalisation du contrôle interne budgétaire du MinArm ».** En perspective de la potentielle pérennisation de l'internalisation du contrôle budgétaire à compter du 1^{er} janvier 2025 - qui, avant d'être actée, devra faire l'objet d'une évaluation -, un transfert de la masse salariale entre le Ministère de l'économie, des finances et de la Souveraineté industrielle (MEFSIN) et le Ministère des Armées (MinArm) est mis en place à hauteur de +435 449 € HCASP et +217 771 € CASP ;
- **armement d'une station radar aux Antilles.** À la suite de la création d'une station radar aux Antilles opérée par le MinArm, le Ministère de la transition écologique et des collectivités territoriales (MTECT) transfère +1 ETPT et +44 579 € HCASP et +25 315 € CASP. Le MEFSIN, quant à lui, transfère +2 ETPT et +105 758 € HCASP et +54 672 € CASP. Enfin, le Ministère de l'intérieur (MinInt) transfère +2 ETPT et +116 077 € HCASP et +55 480 € CASP ;

- **ouvriers des parcs et ateliers du SID.** Depuis 2024, le MTECT transfère au MinArm la masse salariale et les effectifs compensant le départ des 54 OPA encore en affectation au Service d'infrastructure de la Défense (SID). En 2025, le transfert s'élève à +381 755 € HCASP et +148 055 € et +8 ETPT ;
- **retour de huit sous-officiers vers le domaine fonctionnel Air.** L'exécution du contrat du turboréacteur M53 prévoit le retour de huit sous-officiers affectés au Service industriel de l'aéronautique (SIAé) vers l'Armée de l'air et de l'espace (AAE). Ce transfert s'élève à +264 972 € HCASP et +203 022 € CASP ;
- **relocalisation de l'Agence nationale des données de voyages (ANDV).** Dans le cadre de la relocalisation de l'Agence nationale des données de voyage à Châlons-en-Champagne, -3 ETPT et -116 133 € HCASP et -79 644 € CASP sont transférés du MinArm vers le MinInt ;
- **transfert au bénéfice du Secrétariat général aux affaires européennes (SGAE).** Le transfert concerne la mise à disposition d'un emploi par l'Armée de Terre au SGAE. Il correspond à -1 ETPT et -69 468 € HCASP et -47 689 € CASP ;
- **armement du Centre opérationnel de surveillance et de sauvetage (COSS).** Le transfert acte le renfort de quatre agents de catégorie A pour armer le centre opérationnel de surveillance et de sauvetage de Nouvelle-Calédonie. Il correspond à -4 ETPT et -265 000 € HCASP et -120 000 € CASP ;
- **instructeurs de l'École navale.** Ce transfert vise à compenser l'augmentation de la charge d'enseignement pesant sur l'école de manœuvre et de navigation. Le transfert au profit de l'établissement public correspond à -3 ETPT et -104 090 € HCASP et -76 240 € CASP ;
- **École navale - poste pour réforme ADP/PM.** Dans le cadre de la manœuvre ADP PM (Administration du personnel militaire), une partie du soutien RH auparavant exercé par le commissariat des armées est transférée à l'école navale. Il est accompagné du transfert de -2 ETPT et -69 393 € HCASP et -50 827 € CASP ;
- **industrialisation du soutien des turbines des chars Leclerc TM307B2.** Ce transfert est lié à la mise en place par le SIAé d'une capacité industrielle pour la maintenance des turbines des chars Leclerc. Il correspond à -243 257 € HCASP et -67 357 € CASP.

EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS REMUNERES PAR LE PROGRAMME

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2024	Effet des mesures de périmètre pour 2025	Effet des mesures de transfert pour 2025	Effet des corrections techniques pour 2025	Impact des schémas d'emplois pour 2025	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2024 sur 2025	dont impact des schémas d'emplois 2025 sur 2025	(en ETPT)
								Plafond demandé pour 2025
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
1087 - Catégorie A (personnels civils titulaires et non titulaires)	16 450,92	0,00	+1,00	+2,60	+779,20	+487,14	+292,05	17 233,72
1088 - Catégorie B (personnels civils titulaires et non titulaires)	16 348,42	0,00	+7,00	-2,85	+298,44	+68,42	+230,02	16 651,01
1089 - Catégorie C (personnels civils titulaires et non titulaires)	19 949,31	0,00	-1,00	-1,50	+203,93	+165,38	+38,55	20 150,74
1090 - Ouvriers de l'Etat	10 469,05	0,00	0,00	-5,03	-269,46	+119,07	-388,53	10 194,56
1091 - Officiers	35 508,12	0,00	-1,00	-3,02	+370,34	+276,07	+94,27	35 874,44
1092 - Sous-officiers	92 825,56	0,00	-9,00	-1,37	-131,49	+828,39	-959,87	92 683,70
1093 - Militaires du rang	75 462,09	0,00	+3,00	-46,59	-767,49	+705,07	-1 472,56	74 651,01

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2024	Effet des mesures de périmètre pour 2025	Effet des mesures de transfert pour 2025	Effet des corrections techniques pour 2025	Impact des schémas d'emplois pour 2025	<i>dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2024 sur 2025</i>	<i>dont impact des schémas d'emplois 2025 sur 2025</i>	Plafond demandé pour 2025
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
1094 - Volontaires	1 250,63	0,00	0,00	+6,48	-34,35	-66,72	+32,37	1 222,76
1095 - Volontaires stagiaires du SMV	1 313,00	0,00	0,00	-113,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
1096 - Apprentis militaires	976,67	0,00	0,00	+278,08	0,00	0,00	0,00	1 254,75
Total	270 553,77	0,00	0,00	+113,80	+449,12	+2 582,82	-2 133,70	271 116,69

Le plafond ministériel des emplois autorisés 2025 s'élève à 271 117 ETPT, en hausse de +563 ETPT par rapport à 2024. Ce plafond est calculé à partir du PMEA 2024 auquel sont ajoutés l'effet des schémas d'emplois, l'effet des mesures de transfert, l'effet des corrections techniques, et le cas échéant l'effet des mesures de périmètre. Le PMEA 2024 voté en loi de finances initiale s'élève à 270 554 ETPT, après amendement déposé conformément à l'article 11 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 portant abatement de la vacance sous plafond. Le PMEA 2025 intègre les facteurs d'évolutions suivants :

- l'effet des mesures de transfert, de 0 ETPT au total :
 - -5 ETPT en direction de l'École navale ;
 - -4 ETPT pour armer le centre opérationnel de surveillance et de sauvetage ;
 - -3 ETPT pour la relocalisation de l'agence nationale des données de voyage ;
 - -1 ETPT au bénéfice du secrétariat général des affaires européennes ;
 - +5 ETPT pour armer une station radar aux Antilles ;
 - +8 ETPT pour remplacer les ouvriers des parcs et ateliers ayant quitté le service d'infrastructure de la défense ;
- l'effet des schémas d'emplois, de +449 ETPT ; ce dernier se décompose en une extension en année pleine (EAP) 2024 sur 2025 de +2 583 ETPT (qui découle de la différence entre le schéma d'emplois 2024 en ETP et son impact en ETPT sur 2024, et qui traduit donc l'effet budgétaire des entrées et sorties 2024 sur la gestion 2025) et un effet année courante (EAC) de -2 134 ETPT (qui traduit l'effet budgétaire des entrées et sorties programmées en 2025 sur la gestion 2025). Conformément aux règles de présentation des projets annuels de performance, ces effets sont calculés sur la base de mois moyens arrondis car présentés avec deux décimales.
- des corrections techniques, de +114 ETPT :
 - -6 ETPT sur l'EAC 2025 en raison d'un décalage entre l'EAC évalué à partir de mois moyens arrondis (-2 134 ETPT) et celui sans arrondis (-2 140 ETPT) ;
 - -45 ETPT sur l'EAP 2024 sur 2025, en raison d'un écart entre l'EAP évaluée à partir des mois moyens arrondis (+2 583 ETPT) et celle sans arrondis (+2 538 ETPT) ;
 - -113 ETPT au titre de la correction technique du SMV. Cette population décompte du plafond ministériel des emplois autorisés (PMEA) mais est décomptée à part du schéma d'emplois ;
 - +278 ETPT au titre de la correction technique des apprentis militaires. Cette population décompte du plafond ministériel des emplois autorisés (PMEA) mais est décomptée à part du schéma d'emplois.

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF SOUS PLAFOND PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

Catégorie d'emplois	Effectifs exprimés en ETPT		
	Plafond d'emplois 2025	dont SIAé	dont Présidence de la République
Catégorie A (civils titulaires et non titulaires)	17 233,72	712,13	1,44
Catégorie B (civils titulaires et non titulaires)	16 651,01	1 010,89	6,32
Catégorie C (civils titulaires et non titulaires)	20 150,74	205,14	15,31
Ouvriers de l'État	10 194,56	2 191,25	2,35
Officiers	35 874,44	102,87	14,38
Sous-officiers	92 683,70	561,24	27,04
Militaires du rang	74 651,01	25,35	1,69
Volontaires	1 222,76	0	0
Volontaires stagiaires du SMV	1 200,00	0	0
Apprentis militaires	1 254,75	0	0
TOTAL	271 116,69	4 808,87	68,53

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF SOUS PLAFOND PAR BOP

	Effectifs exprimés en ETPT
Personnel militaire de l'Armée de terre	112 756,56
Personnel militaire de l'Armée de l'air et de l'espace	40 935,36
Personnel militaire de la Marine	37 194,16
Personnel civil de la Défense*	51 981,49
Personnel du Service de santé des armées	9 907,78
Personnel de la Direction générale de la Sécurité extérieure	6 123,13
Personnel de la Direction générale de l'armement	7 358,57
Personnel militaire du Service de l'énergie opérationnelle	1 444,67
Personnel militaire du Service du commissariat des armées	2 141,06
Personnel militaire du Service d'infrastructure de la Défense	713,70
Autre personnel militaire (Contrôle général des armées, Affaires pénales militaires, gendarmes non-spécialisés et de la sûreté des armements nucléaires)	560,21
TOTAL	271 116,69

* Le BOP « Personnel civil de la Défense » n'inclut pas les populations suivantes :

- le personnel civil paramédical, rattaché au Service de santé des armées ;
- les cadres technico-commerciaux, ingénieurs (ICT) et techniciens (TCT), rattachés à la Direction générale de l'armement ;
- les aumôniers civils rattachés au Service du commissariat des armées ;
- le personnel civil employé à la Direction générale de la sécurité extérieure.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Catégorie A (personnels civils titulaires et non titulaires)	2 094,84	366,00	6,76	2 631,18	1 479,48	6,70	+536,34
Catégorie B (personnels civils titulaires et non titulaires)	1 794,48	419,00	6,35	2 317,59	1 165,70	6,66	+523,11
Catégorie C (personnels civils titulaires et non titulaires)	2 677,05	539,88	6,48	2 566,90	1 489,60	6,02	-110,15
Ouvriers de l'Etat	1 474,92	673,00	7,30	817,62	319,00	8,42	-657,30
Officiers	2 250,00	797,00	7,19	2 796,00	1 630,00	7,92	+546,00
Sous-officiers	8 948,00	2 350,00	6,68	9 247,00	4 645,00	8,13	+299,00
Militaires du rang	17 327,00	719,00	6,48	16 808,00	15 601,00	7,33	-519,00
Volontaires	1 325,00	0,00	7,37	1 337,00	1 137,00	7,13	+12,00
Volontaires stagiaires du SMV	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Apprentis militaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	37 891,29	5 863,88		38 521,29	27 466,78		+630,00

Le schéma d'emplois s'établit en 2025 à +630 ETP dont +0 ETP au profit du SIAé et +3 ETP au titre du dispositif interministériel de Protection du potentiel scientifique et technique de la Nation (PPST).

Ce schéma d'emplois répond aux évolutions prioritaires des armées, notamment en matière de renseignement et de cyberdéfense, de renforcement des capacités majeures des armées, tout en poursuivant la transformation du ministère dans le domaine du soutien. L'effort porté sur les officiers, sur les sous-officiers, sur les personnels civils de catégorie A et sur ceux de catégorie B, s'explique par un besoin de compétences spécifiques de haut niveau. Ce besoin est porté par la nature des engagements opérationnels, la transformation et la modernisation du ministère, de même que la technicité croissante des systèmes d'armes.

Les flux d'effectifs présentés dans le tableau *supra* sont ceux utilisés pour le calcul du plafond d'emplois du ministère. Les flux utilisés pour le calcul de l'impact budgétaire de la variation des effectifs (impact du schéma d'emplois et du glissement vieillesse technicité négatif, sous-jacents du plafond de crédits) sont retraités de l'impact des changements de catégorie des présents-présents (notamment promotions internes) afin d'éviter tout double compte budgétaire avec le glissement vieillesse technicité positif.

EFFECTIFS ET ACTIVITES DES SERVICES

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETP)

Service	LFI 2024	PLF 2025	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2025	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
Administration centrale	15 132,94	15 164,44	0,00	0,00	6,37	+25,13	+144,47	-119,34
Opérateurs	34,00	37,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Services à l'étranger	11 822,42	11 847,01	0,00	0,00	4,97	+19,62	+112,86	-93,24
Autres	243 564,41	244 068,24	0,00	0,00	99,46	+404,37	+2 325,49	-1 921,12
Total	270 553,77	271 116,69	0,00	0,00	113,80	+449,12	+2 582,82	-2 133,70

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois	ETP au 31/12/2025
Administration centrale	+35,00	14 942,90
Opérateurs	0,00	37,00
Services à l'étranger	+28,00	11 674,59
Autres	+567,00	240 726,57
Total	+630,00	267 381,06

Le périmètre des catégories « Administration centrale » et « Services à l'étranger » sont définis par le décret n° 2000-1178 modifié du 4 décembre 2000. Ces périmètres ne correspondant ni à un budget opérationnel de programme (BOP) ni à une action/sous action, la détermination de leur plafond d'emplois ne revêt qu'une valeur indicative. La catégorie « Services à l'étranger » recouvre le personnel permanent à l'étranger que sont les attachés de défense et les unités pré positionnées. Le ministère des Armées ne dispose pas de services déconcentrés ou régionaux. Les effectifs ne relevant pas des catégories « Administration centrale » et « Services à l'étranger » sont donc comptabilisés dans la catégorie « Autres ».

Pour mémoire, les effectifs des opérateurs ne sont compris ni dans le schéma d'emplois du ministère ni dans le plafond ministériel des emplois autorisés. La catégorie « Opérateurs » recouvre donc ici les effectifs du ministère qui sont mis à disposition d'opérateurs de l'État, et les évolutions entre 2024 et 2025 sont traitées en corrections techniques (hors cas particulier des transferts).

La colonne « Schéma d'emplois » et « ETP au 31/12/2025 », exprimées en ETP, portent des chiffres hors apprentis civils, apprentis militaires, et volontaires du SMV. Pour mémoire, les apprentis civils ne sont pas décomptés sous PMEA. S'agissant des apprentis militaires et volontaires du SMV, ces populations évoluent hors schéma d'emplois mais sont incluses dans le PMEA.

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Action / Sous-action	ETPT
04 – Politique immobilière	0,00
05 – Systèmes d'information, d'administration et de gestion	0,00
06 – Politiques des ressources humaines	0,00

Action / Sous-action	ETPT
06.03 – Reconversion	0,00
06.04 – Action sociale et inclusion	0,00
06.05 – Ressources humaines civiles	0,00
08 – Politique culturelle et éducative	0,00
08.01 – Actions culturelles et mise en valeur du patrimoine	0,00
08.02 – Gestion et communication des archives historiques de la défense	0,00
10 – Restructurations	0,00
11 – Pilotage, soutien et communication	0,00
50 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	7 814,48
50.01 – Renseignement extérieur	6 123,12
50.02 – Renseignement de sécurité et de défense	1 691,36
51 – Prospective de défense - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"	264,71
51.01 – DGRIS / Administration centrale	264,71
52 – Relations internationales	378,84
52.01 – DGA / Soutien aux exportations	48,06
52.02 – DGRIS / Diplomatie de défense	330,78
53 – Préparation et conduite des opérations d'armement - Personnel travaillant pour le programme "Équipement des forces "	10 657,26
53.01 – Soutien aux opérations d'armement	10 657,26
54 – Planification des moyens et conduite des opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	14 871,03
54.01 – Commandement des armées	927,20
54.02 – Organismes interarmées à vocation opérationnelle	2 174,04
54.03 – Commandement de la cyberdéfense	788,00
54.04 – EMA/Organismes interarmées /SC Performance	1 508,79
54.05 – EMA / Relations internationales militaires / PPE	845,43
54.06 – Renseignement d'intérêt militaire	2 012,07
54.07 – Systèmes d'information et de communication	6 615,50
55 – Préparation des forces terrestres - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	105 109,99
55.01 – Ressources humaines des forces terrestres	105 109,99
56 – Préparation des forces navales - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	35 432,03
56.01 – Ressources humaines des forces navales	35 432,03
56.02 – Rémunérations des ouvriers de l'Etat de Naval Group	0,00
57 – Préparation des forces aériennes- Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	39 301,58
57.01 – Ressources humaines des forces aériennes	34 492,71
57.02 – Service industriel aéronautique(SIAé)	4 808,87
58 – Logistique et soutien interarmées - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	40 114,84
58.01 – Fonction pétrolière et énergies alternatives	2 079,57
58.02 – Logistique et soutien interarmées / CICoS	621,36
58.03 – Soutiens complémentaires	0,00
58.04 – Service interarmées des munitions	1 364,35
58.05 – Service du commissariat des armées	21 304,13
58.06 – Fonction santé	14 745,43
59 – Surcoûts liés aux opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"	0,00

Action / Sous-action	ETPT
59.01 – Surcoûts liés aux opérations extérieures	0,00
59.02 – Surcoûts liés aux opérations intérieures	0,00
60 – Politique immobilière - Personnel travaillant pour l'action "Politique immobilière"	6 516,64
61 – Action sociale, chômage et pensions	0,00
61.01 – Actions sociales et autres politiques des ressources humaines	0,00
61.02 – Reconversion des personnels militaires - Chômage	0,00
61.03 – Reconversion des personnels civils - Chômage	0,00
62 – Politique culturelle et éducative - gestion et communication des archives historiques de la défense - Personnel travaillant pour l'action "Politique culturelle et éducative"	615,01
63 – Restructurations - RH	0,00
63.01 – Restructurations Personnels civils	0,00
63.02 – Restructurations Personnels militaires	0,00
64 – Pilotage, soutien - Personnel travaillant pour l'action " Pilotage, soutien "	5 235,08
64.01 – Personnel du SGA employeur	3 598,27
64.07 – Personnel de l'action sociale	1 006,12
64.08 – Personnel de l'agence de reconversion de la Défense	630,69
65 – Journée défense et citoyenneté - Personnel travaillant pour le programme "Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant"	2 802,14
66 – Rayonnement et contribution extérieure	971,57
66.01 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants remboursés sous PMEA Mindef	300,41
66.02 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants non remboursés sous PMEA Mindef	289,18
66.03 – Pilotage, soutien et communication - effectifs sortants remboursés hors PMEA Mindef	0,00
66.04 – Pilotage, soutien et communication - Présidence de la République	68,53
66.05 – Pilotage, soutien et communication - Elèves des classes préparatoires des lycées de la défense	0,00
66.06 – Pilotage, soutien et communication - Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale	313,45
66.07 – Pilotage, soutien et communication - Réserve Opérationnelle industrielle - ROI	0,00
67 – Pilotage, soutien et communication - dépenses de personnel des cabinets et des organismes rattachés / RH	1 031,49
67.01 – Cabinet du Ministre des armées - Cabinet du ministre délégué auprès du Ministre des armées - sous-direction des cabinets	342,12
67.02 – Contrôle général des armées	162,95
67.03 – Direction Générale du Numérique	58,75
67.04 – Délégation à l'Information et la Communication de la Défense	115,32
67.05 – Gendarmerie de la Sureté de l'Armement Nucléaire	56,62
67.06 – Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel défense - Agence Comptable des Services Industriels de l'Armement	103,57
67.07 – Direction de la Protection des Installations, moyens et activités de la Défense	28,23
67.08 – Agence ministérielle de l'intelligence artificielle de Défense	163,93
Total	271 116,69

Le projet annuel de performance 2025 est enrichi de deux nouvelles sous-actions :

- la sous-action 66-07, nommée « Pilotage, soutien et communication - Réserve Opérationnelle industrielle – ROI » ;
- la sous-action 67-08, qui porte les effectifs de l'Agence ministérielle de l'intelligence artificielle de Défense (AMIAD).

Par ailleurs, le projet de performance 2025 comporte deux évolutions de nomenclature d'une sous-action existante :

- la sous-action 54-03 est renommée « Commandement de la cyberdéfense » en lieu et place de l'ancien libellé : « Organismes interarmées à vocation prospective et maîtrise des armements » ; elle porte les effectifs employés au sein du COMCYBER ;
- la sous-action 56-02 est renommée « Rémunérations des ouvriers de l'État de Naval Group » en lieu et place de l'ancien libellé : « Rémunérations des ouvriers de l'État de la DCNS ».

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2024-2025	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
2 808,00	44,15	16,02

Les dépenses portent sur la gestion 2025 pour les apprentis civils (et donc hors apprentis militaires). L'objectif d'accueil d'apprentis est fixé pour l'année scolaire 2024-2025 à 2 808 apprentis.

PRESENTATION DES CREDITS PAR CATEGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2024	PLF 2025
Rémunération d'activité	11 779 845 595	11 768 666 597
Cotisations et contributions sociales	11 104 224 190	11 062 382 784
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	9 539 772 192	9 467 929 495
– Civils (y.c. ATI)	847 803 467	933 664 921
– Militaires	7 321 569 951	7 150 769 695
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	1 370 398 774	1 383 494 879
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	1 564 451 998	1 594 453 289
Prestations sociales et allocations diverses	321 291 873	395 495 326
Total en titre 2	23 205 361 658	23 226 544 707
Total en titre 2 hors CAS Pensions	13 665 589 466	13 758 615 212
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>	<i>264 357 610</i>	<i>259 483 933</i>

L'estimation de dépenses 2025 relatives aux prestations sociales et allocations diverses comprend notamment la prévision de dépenses relatives à l'allocation de retour à l'emploi (147,6 M€), pour un effectif prévisionnel de près de 12 000 allocataires.

RÉFÉRENTIEL D'OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES

OPÉRATION STRATÉGIQUE (OS)	OPÉRATION PROGRAMMÉE (OP)	OPÉRATION BUDGÉTAIRE (OB)	LFI 2024	PAP 2025
Masse salariale socle - hors CAS pensions	Socle - personnels civils		3 190 934 722	3 238 872 847
	Socle - personnels militaires		9 502 619 120	9 488 831 778
Total Masse salariale socle - hors CAS pensions et hors OPEX-MISSINT			12 693 553 843	12 727 704 625
Masse salariale hors socle - hors CAS pensions	Dépenses de non activité		121 000 000	128 412 232
	Dépenses de réservistes		194 684 375	220 512 244
	Restructurations et autres rémunérations (hors chômage)	Autres rémunérations	55 471 626	68 659 509
		Dépenses de restructurations liées au PAR	48 636 533	35 016 533
	Prestations sociales et allocations diverses	Allocations chômage	135 000 000	147 637 818
		Autres prestations sociales (cotisations sociales amiante incluses)	217 243 088	280 672 250
	Autres dépenses hors socle - DAD		-	-
Total Masse salariale hors socle - hors CAS pensions et hors OPEX-MISSINT			772 035 623	880 910 587
MISSINT			100 000 000	50 000 000
OPEX			100 000 000	100 000 000
Total hors CAS Pensions			13 665 589 466	13 758 615 212
Masse salariale - CAS pensions	CAS pensions - personnels civils		2 218 202 241	2 317 159 800
	CAS pensions - personnels militaires	CAS pensions militaire - socle	7 110 693 100	6 924 166 930
		CAS pensions militaire - hors socle	141 402 053	154 072 321
		CAS pensions militaire - hors socle (BMPM)	69 474 798	72 530 444
Total Masse salariale - CAS pensions			9 539 772 192	9 467 929 494
TOTAL			23 205 361 658	23 226 544 707

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions

Socle Exécution 2024 retraitée	11 194,50
Prévision Exécution 2024 hors CAS Pensions	14 052,45
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2024–2025	0,91
Débasage de dépenses au profil atypique :	-2 858,86
– GIPA	-35,93
– Indemnisation des jours de CET	-10,86
– Mesures de restructurations	-28,97
– Autres	-2 783,11
Impact du schéma d'emplois	-26,83
EAP schéma d'emplois 2024	34,64
Schéma d'emplois 2025	-61,47
Mesures catégorielles	138,82
Mesures générales	0,00

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	0,00
Mesures bas salaires	0,00
GVT solde	10,04
GVT positif	204,80
GVT négatif	-194,77
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	2 380,75
Indemnisation des jours de CET	9,00
Mesures de restructurations	35,02
Autres	2 336,73
Autres variations des dépenses de personnel	61,34
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	61,34
Autres	0,00
Total	13 758,62

Le tableau des éléments salariaux permet de passer de la prévision d'exécution 2024 aux crédits budgétaires du PLF 2025. Le montant de 13 758,6 M€ s'entend donc hors fonds de concours et attributions de produits, estimés à 259,5 M€ en 2025.

L'agrégat « Schéma d'emplois » porte l'effet budgétaire associé à la création nette de +630 ETP en 2025 ainsi que les hypothèses de flux d'effectifs (entrées, sorties, mois moyens) pour les exercices 2024 et 2025. Le schéma d'emplois présenté est valorisé selon la méthodologie interministérielle, notamment en retraitant les promotions internes qui sont déjà valorisées au titre du GVT positif.

L'agrégat « Mesures catégorielles » porte les mesures mises en œuvre au bénéfice des personnels civils et militaires du ministère, au titre de l'extension en année pleine des mesures entrées en vigueur en 2024 (+89,2 M€) et au titre des mesures nouvelles 2025 (+49,6 M€).

La masse salariale 2025 est construite sur une prévision d'exécution de la masse salariale 2024 à laquelle sont ajoutés des besoins nouveaux ou soustraits de moindres besoins 2025. Dans ce cadre, la prévision d'exécution 2024 est décomposée en un ensemble d'éléments structurels par construction jugés stables d'une année sur l'autre – au premier rang desquels figurent les rémunérations des personnels en place –, et en un ensemble d'éléments pouvant évoluer selon les gestions. Ces seconds éléments font l'objet de « débasages » au titre de 2024 – i.e. ils sont retirés du « socle d'exécution » 2024 – puis sont réintégrés au besoin 2025 pour leur montant actualisé sous la forme de « rebasages ».

La ligne « Débasages - Autres dépenses de masse salariale » (-2 783,1 M€) comprend notamment :

- les dépenses au titre de l'activité opérationnelle, dont les dépenses d'OPEX-MISSINT (dont sécurisation des JOP), d'entraînement des forces ou encore de réserve opérationnelle (-964,5 M€) ;
- les dépenses au titre de la valorisation des compétences opérationnelles (-460,7 M€) ;
- les dépenses au titre des surcoûts liés à la présence de personnels en outre-mer et étranger (-622,4 M€) ;
- les dépenses associées à l'indemnité de mobilité géographique des militaires (-77,0 M€) ;
- les dépenses au titre de diverses prestations sociales (chômage, transport, handicap, famille, accidents du travail, etc.) (-334,2 M€).

La ligne « Rebasages – Autres dépenses de masse salariale » (+2 336,7 M€) comprend notamment :

- les dépenses au titre de l'activité opérationnelle, dont les dépenses d'OPEX-MISSINT, d'entraînement des forces ou encore de réserve opérationnelle (+742,8 M€) ;
- les dépenses au titre de la valorisation des compétences opérationnelles, hors mesures catégorielles nouvelles (+460,4 M€) ;

- les dépenses au titre des surcoûts liés à la présence de personnels en outre-mer et étranger (+610,9 M€) ;
 - les dépenses associées à l'indemnité de mobilité géographique des militaires (+76,9 M€) ;
- les dépenses au titre de diverses prestations sociales (chômage, transport, handicap, famille, accidents du travail, etc.), incluant notamment l'extension du dispositif de protection sociale complémentaire (+395,5 M€).

L'agrégat « Prestations sociales et allocations diverses » est en forte augmentation (+61,3 M€ par rapport à 2024), notamment sous l'effet de l'entrée en vigueur du nouveau régime de protection sociale complémentaire au bénéfice des personnels militaires et civils du ministère.

Enfin, le GVT solde est affecté à la hausse par la baisse des départs constatée en 2024, qui conduit à renchérir le GVT négatif. Le GVT solde programmé pour 2025 est ainsi valorisé à +10,0 M€, soit +204,8 M€ au titre du GVT positif (1,5 % de la masse salariale) et -194,8 M€ au titre du GVT négatif (1,4 % de la masse salariale).

COÛTS ENTREE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Catégorie A (personnels civils titulaires et non titulaires)	56 133	66 106	60 267	48 135	56 931	52 566
Catégorie B (personnels civils titulaires et non titulaires)	40 599	65 794	42 212	34 920	56 662	37 358
Catégorie C (personnels civils titulaires et non titulaires)	31 691	65 781	30 856	26 914	56 651	26 753
Ouvriers de l'Etat	37 453	66 812	49 343	31 804	57 539	42 571
Officiers	44 416	80 903	74 794	40 123	73 813	68 021
Sous-officiers	30 340	45 802	40 038	26 847	41 327	35 939
Militaires du rang	26 018	35 517	28 537	22 829	31 698	25 249
Volontaires	18 054	16 694	16 782	16 016	14 817	14 990
Volontaires stagiaires du SMV	4 558	4 558	4 558	4 300	4 300	4 300
Apprentis militaires	5 723	5 723	5 723	5 399	5 399	5 399

Les coûts moyens d'entrée et de sortie présentés ci-dessus retracent les coûts des agents entrants (y compris les primo-recrutés au ministère) et ceux des agents sortants (y compris les départs en fin de carrière). Les coûts globaux sont les coûts moyens par tête. Ces coûts sont estimés à partir des derniers coûts constatés en 2023.

L'assiette de ces coûts est retraitée des dépenses déjà retracées en propre dans le tableau « éléments salariaux » afin d'éviter tout double compte.

MESURES CATEGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2025	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						62 325 675	74 213 693
Adaptation de la 3PM aux officiers du SSA	236	OFF	PM	07-2024	6	279 204	558 408
Adaptation de la 3PM aux sous-officiers du SSA	3 930	SOF	PM	07-2024	6	1 019 588	2 039 176
Complément IFSE des ICD et TSEF de la filière nucléaire	43	PC	PC	12-2024	11	137 500	150 000
Evolution du contingent de l'échelle de solde 4 des MDR	2 000	MDR	PM	12-2024	11	281 367	306 946
Extension du contingent de la PCSMil nucléaire (ex ATOM)	160	OFF, SOF et MDR	PM	12-2024	11	811 250	885 000

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2025	Coût	Coût en année pleine
Mesure en faveur des ouvriers de l'Etat - prime de recrutement	160	OE	PC	12-2024	11	320 000	349 091
Mesures en faveur des ouvriers de l'Etat - changement de groupe au 01/03/2024 (essai)	127	OE	PC	03-2024	2	17 599	105 594
Permanence des soins CSMH MITHA	2 544	MITHA	PM	12-2024	11	656 423	716 098
Rebasage IFSE des ASS et CTSS de la filière sociale	600	ASS et CTSS	PC	06-2024	5	290 000	696 000
Revalorisation IFSE des attachés d'administration de l'État (AAE), secrétaires administratifs (SA) et adjoints d'administration (AA) de la filière administrative	11 626	Cat A, Cat B et Cat C	PC	06-2024	5	3 495 018	8 388 043
Réforme HFP - Mesures de convergence et revalorisation indemnitaire des emplois supérieurs - DGSE	90	AE	PC	12-2024	11	252 203	275 131
Réforme HFP - Révision indiciaire des emplois supérieurs de la DGSE	90	AE	PC	12-2024	11	244 976	267 247
Révision de l'IFSE des ICD, TSEF et ATMD de la filière technique	16 428	ICD, TSEF et ATMD	PC	12-2024	11	12 203 492	13 312 900
Révision de la grille indiciaire des sous-officiers supérieurs	34 148	SOFF	PM	12-2024	11	42 317 055	46 164 060
Mesures statutaires						42 179 062	105 960 412
Création d'un statut d'emploi fonctionnel de directeur territorial (DT)	54	Directeurs territoriaux	PC	01-2025	12	117 428	117 428
Mesures en faveur des ouvriers de l'Etat - Evolution des taux pro-pro	110	OE	PC	01-2025	12	60 632	60 632
Politique salariale en faveur des agents contractuels	13 550	ASC	PC	01-2025	12	27 244 732	27 244 732
Réforme des grands corps techniques - Révision de la grille indiciaire des IA	639	IA	PM	01-2025	12	2 000 000	2 000 000
Révision de la grille indiciaire des officiers de gendarmerie (OG/OCTA)	213	OFF	GEND	11-2025	2	136 792	820 752
Révision de la grille indiciaire des officiers, dont SSA	31 823	OFF	PM	11-2025	2	12 500 000	75 000 000
Révision de la grille indiciaire du CGA	69	Contrôleurs	PM	11-2025	2	119 478	716 868
Mesures indemnitaires						34 315 110	52 513 920
Clause de revoyure de l'IFSE des titulaires de la DGSE	2 595	CAT A, B et C	PC	01-2025	12	400 000	400 000
Création du segment "santé des armées" de la PCSMil	3 936	MITHA	PM	12-2025	1	612 309	7 347 708
Création d'une indemnité de contrainte spécifique DRM - 2ème étape (+50 €)	1 473	OFF, SOF et MDR	PM	12-2025	1	73 650	883 800
Création d'une indemnité de contrainte spécifique DRM - 2ème étape (+50 €)	631	Cat A, Cat B, Cat C et ASC	PC	12-2025	1	31 550	378 600
Création indemnité spécifique d'expertise et d'essai (IS2E)	700	Tous corps	PC	12-2025	1	88 333	1 059 996
Extension de la CSMH aux volontaires du SSA (VSSA)	12	VSSA	PM	09-2025	4	22 896	68 688
Extension du périmètre de la PCSMil sécurité aérienne aux Moniteurs simulateur de vol (MOSIM)	217	OFF, SOF et MDR	PM	12-2025	1	107 220	1 286 640
ISHR : revalorisation de la part fonctionnelle	403	OGX	PM	08-2025	5	620 375	1 488 900
Mise en place de PERF pour praticiens (dont professeurs agrégés) et MITHA OFF : part fonctionnelle	2 116	Praticiens et MITHA	PM	11-2025	2	508 356	3 050 136
Mise à jour du dispositif IRSSTS aux ATMD conducteurs automobiles et chefs de garage	294	PC	PC	01-2025	12	54 390	54 390

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2025	Coût	Coût en année pleine
PLS (Prime de Lien au Service)	20 000	OFF, SOF et MDR	PM	01-2025	12	3 077 539	3 077 539
Poursuite revalorisation IFSE des AAE SA et AA de la filière administrative	7 057	AAE et SA	PC	11-2025	2	124 292	745 752
Poursuite revalorisation IFSE des ICD et TSEF de la filière technique	10 050	ICD et TSEF	PC	11-2025	2	605 333	3 631 998
Prime de retour des IA du secteur privé	4	IA	PM	07-2025	6	65 130	130 260
Prime maîtres d'apprentissage	410	Tous corps	PM/PC	01-2025	12	205 000	205 000
Revalorisation RIFSEEP des infirmiers prévention du SSA	52	Infirmiers de prévention	PC	01-2025	12	62 400	62 400
Revalorisation de l'indemnité sur site isolé	226	Tous corps	PC	01-2025	12	285 849	285 849
Revalorisations indemnitaires en faveur des personnels enseignants détachés au MINARM	545	Enseignants	PC	09-2025	4	242 888	728 664
Régime indemnitaire des magistrats de la Division des affaires pénales militaires (DAPM)	4	Magistrats	PM	01-2025	12	24 000	24 000
Réorganisation de la FAN avec révision de la PCSMil "forces de surface".	661	OFF, SOF et MDR	PM	09-2025	4	250 000	750 000
[EAP : mesure entrant en vigueur au 12-2024] Complément IFSE des TSEF et ICD de la filière numérique	2 250	PC	PC	01-2025	12	6 720 000	6 720 000
[EAP : mesure entrant en vigueur au 12-2024] Création d'une indemnité de contrainte spécifique DRM - 1ère étape (+50 €)	1 473	OFF, SOF et MDR	PM	01-2025	12	883 800	883 800
[EAP : mesure entrant en vigueur au 12-2024] Création d'une indemnité de contrainte spécifique DRM - 1ère étape (+50 €)	631	Cat A, Cat B, Cat C et ASC	PC	01-2025	12	378 600	378 600
[EAP : mesure entrant en vigueur au 12-2024] Création segment supériorité numérique de la PCSMIL	5 165	OFF, SOF et MDR	PM	01-2025	12	18 871 200	18 871 200
Total						138 819 847	232 688 025

Trois mesures entrant en vigueur au 1^{er} décembre 2024 font l'objet d'un paiement rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2025. Par convention, et pour refléter leur réel effet budgétaire sur la gestion 2025, ces dernières sont placées dans l'agrégat « Mesures indemnitaires ». Elles doivent toutefois être considérées comme des extensions année pleine de mesures entrant en vigueur en 2024.

En 2025, la politique salariale poursuivra le renforcement de l'attractivité et de la fidélisation de l'expertise des agents civils et militaires, souhaité dans la nouvelle loi de programmation militaire.

Pour atteindre ces objectifs, l'impact budgétaire des mesures de revalorisation salariale atteindra **138,8 M€**, avec des efforts indiciaires incitant à la progression de carrière et des efforts indemnitaires ciblant les métiers en tension. Il se répartit de la façon suivante :

- **89,2 M€** d'extension en année pleine de mesures entrées en vigueur en 2024 ;
- **49,6 M€** de mesures nouvelles entrant en vigueur en 2025 dont **27,2 M€** au profit des agents contractuels (16,2 M€ pour les revalorisations annuelles et 11,0 M€ ciblés sur les métiers du numérique).

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration	4 320 253	6 998 810		6 998 810
Logement	354 631	7 330 000		7 330 000
Famille, vacances	354 631	86 906 675		86 906 675
Mutuelles, associations	354 631	7 483 536		7 483 536
Prévention / secours	354 631	5 950 000		5 950 000
Autres	354 631	30 998 946		30 998 946
Total		145 667 967		145 667 967

Les crédits prévus au PLF 2025 pour l'action sociale s'élèvent à 145,7 M€ (contre 133,6 M€ en 2024).

Cette hausse prévisionnelle de la ressource (+12,1 M€) s'explique principalement par :

- le renforcement de l'accompagnement social à travers la subvention annuelle allouée à l'Institution de gestion sociale des armées (IGESA : +2,8 M€) et par l'accroissement des actions en faveur des ressortissants et leurs ayants-droits dans le cadre spécifique des mesures inscrites au plan Familles 2 (+2,6 M€). Ces efforts financiers supplémentaires concernent essentiellement les postes « Familles, vacances » (soit, un total de +5,4 M€) ;
- la prévision relative aux mutuelles est ajustée (+3,4 M€) pour tenir compte du besoin croissant observé en 2024 ;
- la prime de restauration ASA (+1,4 M€) pour palier la sous-dotation structurelle des années précédentes ;
- la progression du logement (+0,7 M€) est due au soutien à apporter aux structures de l'action sociale (centres sociaux, MEACS notamment) ;
- la hausse de l'ensemble « Autres » (+0,9 M€) découle essentiellement de l'augmentation prévue au titre des autres aides individuelles (+1 M€) ;
- une légère hausse pour la Prévention/secours (+0,3 M€).

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

Sont présentés au titre des grands projets informatiques du programme 212, les projets du ministère inscrits sur le tableau de bord des projets informatiques les plus stratégiques ou sensibles pour l'État, dits du TOP 50 interministériel, qui sont visés par la circulaire du Premier Ministre du 20 janvier 2015 et déterminés par la direction interministérielle du numérique (DINUM) en accord avec les ministères.

Trois projets sont concernés au titre des restitutions du PAP 2025 : SPARTA, SI ROC_PR35 et SERES.

Le périmètre a évolué avec le retrait de 5 projets : les SI Source Solde et Source Web mis en service en 2023, le projet SI ROC mis en service le 31 mars 2024, EUREKA mis en service le 1^{er} avril 2024 et ARCHIPEL_NG dont la mise en service est prévue en septembre 2024. Deux projets sont entrés officiellement dans le périmètre des grands projets informatiques en fin de gestion 2023 après obtention de l'avis conforme DINUM : SERES et ROC_PR35.

ROC PR35

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet ROC_PR 35 (Réservistes Opérationnels Connectés du Plan Réserve 2035) est le SI socle unique du plan réserves 2035 (défini comme un projet prioritaire du gouvernement (PPG)).

ROC_PR35 est une évolution du SI ROC gérant le parcours des réservistes. Cette évolution poursuit trois objectifs principaux :

- une meilleure communication et une meilleure information des candidats potentiels, favorisant ainsi l'attractivité de la réserve ;
- une fluidification du recrutement afin de faciliter la croissance des flux liée au doublement de la population
- une amélioration de la gestion du réserviste aux bénéfices des Armées mais aussi des intéressés renforçant ainsi la fidélisation.

Le développement du ROC_PR35 doit également permettre d'appuyer les efforts d'uniformisation au sein des ADS et de gagner des effectifs dans l'optimisation des processus.

Année de lancement du projet	2023
Financement	0212-05
Zone fonctionnelle principale	Ressources humaines

COUT ET DUREE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2022 et années précédentes		2023 Exécution		2024 Prévision		2025 Prévision		2026 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	1,45	0,56	2,80	1,94	4,67	6,42	8,92	8,92
Titre 2	0,00	0,00	0,11	0,11	0,52	0,52	0,60	0,60	1,95	1,95	3,18	3,18
Total	0,00	0,00	0,11	0,11	1,97	1,08	3,40	2,54	6,62	8,37	12,10	12,10

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	12,10	12,10	0,00
Durée totale en mois	43	43	0,00

Le projet a été officiellement lancé en juin 2023. La fin du déploiement du besoin fonctionnel est estimée à décembre 2026 soit une durée de 3 ans et 7 mois.

Le marché de réalisation de ce projet n'étant pas encore notifié, les informations budgétaires et calendaires restituées au titre du PAP 2025 prennent en compte les seules données présentées et estimées lors de l'obtention de l'article 3 DINUM.

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	-0,70	0,00	-100,00
Gain annuel en M€ en titre 2	4,50	0,00	-100,00
Gain annuel moyen en ETPT	67	0	-100,00
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	47,30	0,00	-100,00
Délai de retour en années	1	0	-100,00

Les gains annuels totaux et le délai de retour sont issus de la présentation de l'analyse de la rentabilité du projet ROC PR35 à la DINUM.

L'estimation du gain total sur la durée de vie du projet et du SI correspond essentiellement à des gains en T2 issu :

- d'un gain de temps pour les agents qui traitent les dossiers grâce à une automatisation de plusieurs processus côté réservistes;
- de gains de productivité, le même nombre de gestionnaires va pouvoir traiter un nombre plus important de réservistes, là où l'outil précédent aurait nécessité des ETP supplémentaires.

SERES

Le projet SERES (Système d'Exploitation de la REStauration) s'inscrit dans le cadre du projet de transformation et de modernisation de la filière Restauration et Loisir.

Il doit faciliter le pilotage de la filière restauration par la mise en œuvre d'un outillage automatisé pour tous les acteurs. Au final, SERES couvrira l'ensemble de la chaîne métier de la filière à savoir la gestion des stocks, de la production en cuisine, des ventes, de la comptabilité et du pilotage.

Ce projet vise à remplacer le SI actuel des mess SIGMESS réparti localement sur l'ensemble du territoire.

Année de lancement du projet	2021
Financement	P212
Zone fonctionnelle principale	Logistique

COÛT ET DUREE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2022 et années précédentes		2023 Exécution		2024 Prévision		2025 Prévision		2026 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,66	0,22	0,35	0,44	4,50	0,72	2,88	3,50	4,25	7,76	12,64	12,64
Titre 2	0,90	0,90	0,89	0,89	1,12	1,12	2,10	2,10	2,41	2,41	7,42	7,42
Total	1,56	1,12	1,24	1,33	5,62	1,84	4,98	5,60	6,66	10,17	20,06	20,06

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	20,06	20,06	0,00
Durée totale en mois	64	64	0,00

Le projet a été lancé en septembre 2021. La fin du projet, correspondant au déploiement de la solution, est estimée à décembre 2026, soit une durée de référence de 5 ans et 4 mois.

Le marché de réalisation de ce projet n'étant pas encore notifié, les informations budgétaires et calendaires restituées au titre du PAP 2025 prennent en compte les seules données présentées et estimées lors de l'obtention de l'avis de conformité de la DINUM prévu à l'article 3 du décret n° 2019-1088.

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	0,00	0,00	
Gain annuel en M€ en titre 2	12,20	0,00	-100,00
Gain annuel moyen en ETPT	191	0	-100,00
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	126,40	0,00	-100,00
Délai de retour en années	6	0	-100,00

Les gains annuels totaux et le délai de retour sont issus de la présentation de l'analyse de la rentabilité du projet SERES à la DINUM.

L'estimation du gain total sur la durée de vie du projet et du SI correspond essentiellement à des gains en T2 issu :

- d'un gain de temps pour les agents en caisse ;
- de gains de productivité, via un suivi des stocks en temps réel.

SPARTA

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet SPARTA s'inscrit dans le projet de transformation numérique du ministère des Armées pour la modernisation du recrutement du personnel militaire des trois armées, de la Légion étrangère et du SSA. Il doit permettre un meilleur accompagnement des candidats, ainsi qu'une meilleure gestion de leur transition vers la vie militaire.

Ce projet vise à remplacer la plateforme obsolète SIREC et les outils Excel de suivi des activités de recrutement.

Année de lancement du projet	2018
Financement	P212
Zone fonctionnelle principale	Ressources humaines

COÛT ET DUREE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2022 et années précédentes		2023 Exécution		2024 Prévision		2025 Prévision		2026 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	5,63	2,67	4,28	2,86	1,82	3,97	0,98	2,70	1,30	1,81	14,01	14,01
Titre 2	2,60	2,60	0,50	0,50	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	3,40	3,40
Total	8,23	5,27	4,78	3,36	1,92	4,07	1,08	2,80	1,40	1,91	17,41	17,41

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	15,40	17,41	+13,05
Durée totale en mois	60	91	+51,67

Le projet a été lancé en février 2018. La fin du projet, correspondant au déploiement du dernier incrément d'enrichissement de la solution, est estimée à septembre 2025, soit une durée de référence de 7 ans et 7 mois.

La prolongation de 31 mois de la durée du projet est due à l'accumulation de différents facteurs : la durée des négociations avec les industriels lors de la phase d'acquisition, les difficultés rencontrées par l'industriel lors de l'établissement du dossier d'architecture technique, le report du démarrage du 1^{er} incrément, le rajout de plusieurs incréments complémentaires pour la réalisation du besoin fonctionnel plus complexe que l'estimation de l'industriel, la difficulté à intégrer les briques du socle du ministère pour les échanges Internet- Intradef.

L'augmentation du coût initial du projet est due principalement au recours à des assistances à maîtrise d'ouvrage.

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	4,35	3,26	-25,06
Gain annuel en M€ en titre 2	2,45	1,66	-32,24
Gain annuel moyen en ETPT	38	25	-34,21
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	108,90	78,83	-27,61
Délai de retour en années	6	10	+66,67

Les gains annuels totaux et le délai de retour sont issus de la dernière mise à jour de l'analyse de la rentabilité du projet SPARTA au titre de l'actualisation des projets relevant du Top 50.

L'estimation du gain moyen annuel HT2 (3,3 M€) sur la durée de vie du projet et du SI correspond :

- aux économies induites sur les frais bureautiques et d'impression en raison du remplacement de la plateforme obsolète SIREC et des outils Excel de suivi des activités de recrutement ;
- à une meilleure fidélisation des incorporés entraînant une baisse du taux d'attrition et de non renouvellement des contrats.

Le gain moyen annuel T2 (25 ETP) correspond à la charge de travail économisée (gain de 1,7 M€ par an) dans l'hypothèse du déploiement de la solution cible (moindre charge de travail due à la numérisation et pas d'augmentation de nombre de gestionnaires). Le retard pris dans le déploiement du besoin fonctionnel a entraîné une diminution de ce gain moyen annuel.

Le gain total (désormais à +78,8 M€) correspond à l'ensemble des gains envisagés sur une durée de vie prévisionnelle de 17 ans.

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-REGION (CPER)

Génération 2015-2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Autorisations d'engagement réalisées en 2015-2020	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2024	Crédits de paiement demandés pour 2025	CP sur engagements à couvrir après 2025
10 Restructurations	1 250 000				
Total	1 250 000				

Génération 2021-2027

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Autorisations d'engagement engagées au 31/12/2024	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2024	Autorisations d'engagement demandées pour 2025	Crédits de paiement demandés pour 2025	CP sur engagements à couvrir après 2025

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX

PPP « Balard »

AE CP	2022 et années précédentes	2023	2024	2025	2026	2027 et années suivantes	TOTAL
	Investissement	1 104,14	10,86	11,13	8,64	7,00	
	426,98	32,81	29,36	35,70	44,47	572,46	1 141,77
Fonctionnement	1 400,27	154,97	159,20	161,69	147,47		2 023,61
	1 254,15	169,30	167,46	167,47	147,68	117,55	2 023,61
Financement	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	2 504,41	165,83	170,33	170,33	154,47		
	1 681,12	202,12	196,81	203,17	192,15	690,01	

Les chiffres présentés couvrent les engagements par titre jusqu'en 2026 et les paiements associés.

Le projet de regroupement des états-majors et des services centraux du ministère des Armées sur le site de Balard (Paris XV^e) est désigné sous le terme « projet Balard », se décompose en deux parties :

- une partie propre au contrat de partenariat-public privé (PPP), incluse au sein de l'action 11 « Pilotage, soutien et communication » du programme 212 « Soutien de la politique de défense » ;
- une autre partie liée aux opérations d'infrastructure connexes au PPP, retracées à l'action 4 « Politique immobilière » du programme 212.

Le PPP Balard a été signé le 30 mai 2011 avec un groupement d'entreprises, réunies au sein d'une société de projet baptisée OPALE Défense et dont le mandataire est la société BOUYGUES.

Ce projet vise à améliorer la gouvernance du ministère en rassemblant sur un site unique les états-majors et les directions antérieurement dispersés sur une quinzaine de sites parisiens et à rationaliser le soutien et le fonctionnement de l'administration centrale ainsi que la gestion des emprises immobilières de la Défense.

Ce PPP intègre :

- la conception architecturale et technique ;
- la construction ou la rénovation de bâtiments (notamment celle du bâtiment Perret, inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques) ;
- l'entretien et la maintenance ;
- les services (restauration, nettoyage, gardiennage extérieur, gestion de l'hébergement des militaires sur le site, etc.) ;
- la réalisation et la maintenance des réseaux informatiques et téléphoniques.

Durée du PPP

La durée de ce PPP est fixée à 30 ans incluant la période de conception/construction (3 ans) et la période d'exploitation (27 ans).

Montant et financement du PPP**Montant :**

Le montant total du contrat, c'est-à-dire le cumul des redevances sur vingt-sept années d'exploitation, de 2014 à 2041, a été initialement évalué à 3 540 M€ constants hors taxes (valeur décembre 2010).

Financement :

Les ressources nécessaires au financement de la redevance dans la durée devraient être assurées sans abondement de crédits budgétaires, par les redéploiements suivants résultant de la mise en exploitation et de l'installation des différentes entités sur le site de Balard :

- des crédits de fonctionnement et d'investissement correspondant aux dépenses de soutien de l'administration centrale et d'entretien de ses locaux ;
- des loyers acquittés pour la DGA à Bagneux ;
- des dépenses de personnel hors pensions correspondant aux activités de soutien de l'administration centrale ;
- des loyers budgétaires des emprises parisiennes du ministère, hors Balard, pouvant être affectés au financement de l'opération ;
- du mécanisme interministériel de compensation du surcoût de la TVA sur les prestations externalisées.

Objectifs et déroulement des travauxObjectifs

En phase de pleine exploitation, le PPP permet d'accueillir sur le site rénové de Balard 9 300 personnes environ. Parallèlement, le PPP apporte certaines facilités aux personnels civils et militaires affectés sur le site du fait de la présence de centres de restauration, de salles de sport, d'un centre de communication, et d'une piscine (destinée en priorité à l'entraînement des personnels militaires), d'un dispensaire médical et de trois crèches.

Calendrier des principales échéances

Juin 2011 à février 2012 :	Préparation, dépôt, instruction et délivrance du permis de construire
Mars 2012 :	Début du chantier (terrassement)
Octobre 2014 :	Début des travaux sur la 2 ^e tranche parcelle Est
Février 2015 :	Fin du chantier principal (travaux sur la parcelle Ouest)
Avril 2015 :	Fin des travaux de phase 1 de la parcelle Est
Janvier à juin 2015 :	Levée des réserves, prise de possession des immeubles, transfert des personnels
Novembre 2015 :	Fin du transfert des personnels ; libération des emprises parisiennes
Été 2018 :	Fin de la rénovation des bâtiments de la parcelle Est – phase 2

État d'avancement des travaux et d'exploitation dans le cadre du PPP :

Les principaux ouvrages ont été mis à la disposition du ministère le 28 février 2015 pour ceux de la parcelle Ouest et le 24 avril 2015 une partie de la parcelle Est (phase 1). L'autre partie des ouvrages de la parcelle Est (phase 2) a été mise à disposition progressivement jusqu'en 2018.

Le fonctionnement des prestations est satisfaisant et fait l'objet d'une activité de contrôle régulière dans le cadre d'une comitologie *ad hoc* instaurée par le contrat au sein du ministère et de dialogues avec le titulaire du contrat. Sur le plan financier, afin d'assurer le contrôle du capital de l'opérateur du PPP dans la durée, la Caisse des dépôts et consignations dispose d'une minorité de blocage (34 %) dans le capital de la société de projet.

ÉCHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES A PAYER AU 31/12/2024

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 (RAP 2023)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023	AE (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024
4 856 591 206	0	1 528 537 867	1 492 521 414	4 741 047 729

ÉCHEANCIER DES CP A OUVRIR

AE	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP au-delà de 2027
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024	CP demandés sur AE antérieures à 2025 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2025	Estimation des CP 2027 sur AE antérieures à 2025	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE antérieures à 2025
4 741 047 729	886 823 349 0	528 959 645	276 936 676	3 048 328 059
AE nouvelles pour 2025 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2025 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2025	Estimation des CP 2027 sur AE nouvelles en 2025	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025
1 540 395 616 0	806 362 372 0	441 325 116	155 182 451	137 525 677
Totaux	1 693 185 721	970 284 761	432 119 127	3 185 853 736

CLES D'OUVERTURE DES CREDITS DE PAIEMENT SUR AE 2025

CP 2025 demandés sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2026 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025
52,35 %	28,65 %	10,07 %	8,93 %

*Justification par action***ACTION (2,7 %)****04 – Politique immobilière**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	669 302 477	827 478 761	0	0
Dépenses de fonctionnement	115 583 945	104 881 684	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	115 583 945	104 881 684	0	0
Dépenses d'investissement	545 718 532	710 331 783	0	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	545 718 532	710 331 783	0	0
Dépenses d'intervention	8 000 000	12 265 294	0	0
Transferts aux autres collectivités	8 000 000	12 265 294	0	0
Total	669 302 477	827 478 761	0	0

CONTENU DE L'ACTION

L'action 4 « Politique immobilière » du programme 212 comprend les crédits liés :

- aux infrastructures de défense : logement familial, hébergement en enceinte militaire, ensembles d'alimentation, locaux d'administration générale ;
- à la transition écologique ;
- aux dépenses de loyers ;
- ainsi que les crédits de soutien du Service infrastructure de la Défense (SID).

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNEE

Sur l'OS FAS : les priorités données en 2025 permettront au SID de remplir ses missions opérationnelles et d'expertise, en continuant à mener son plan de transformation. La dotation budgétaire 2025 vise à renforcer les relations avec les partenaires ; modifier l'organisation de la direction centrale et de sa gouvernance ; actualiser le parc de systèmes d'information afin d'améliorer l'unité, l'attractivité et l'innovation du service ; renforcer les compétences d'ingénierie et d'encadrement dans tous les métiers de la maîtrise d'ouvrage et des fonctions supports, le corps des ingénieurs militaires d'infrastructure, ainsi qu'à la création de l'académie de l'infrastructure (AMI).

Sur l'OS « infrastructure de défense », les crédits permettront de financer la trajectoire pluriannuelle de la loi de programmation militaire en matière d'amélioration des conditions de vie en emprise militaire, d'attractivité et de fidélisation via l'offre de logement et d'hébergement au profit des personnels civils et militaires du ministère. Elle permet également de poursuivre l'approche volontariste en matière de transition écologique du ministère des armées.

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT**OPÉRATION STRATEGIQUE : FAS****1. DESCRIPTION**

L'OS FAS comprend les opérations budgétaires (OB) consacrées aux crédits métiers du Service d'infrastructure de la Défense (9 OB).

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE HTF	CP
OB	Communication et relations publiques	1 499 778	1 323 487
OB	Prestations intellectuelles	392 910	266 710
OB	Fonctionnement courant	2 737 537	2 250 474
OB	Formation et instruction	2 250 000	1 878 717
OB	Déplacement et transport	4 023 228	4 015 485
OB	Mobilité des personnels	1 900 000	1 900 000
OB	Soutien courant des structures	30 273	52 521
OB	Soutien des matériels communs	1 578 494	2 712 896
OB	Communication institutionnelle	250 000	261 930
	Total	14 662 220	14 662 220

L'OB « **Communication et relations publiques** » est en baisse en AE et en CP (-0,2 M€). Cette OB couvre les dépenses relatives à la documentation générale, aux abonnements, aux dépenses de réception et aux frais de publication des marchés publics traités par le réseau SID.

L'OB « **Prestations intellectuelles** » est stable en AE et en baisse en CP (-0,1 M€). Cette OB porte essentiellement sur les dépenses dédiées aux marchés d'assistance et d'accompagnement passés par le centre d'expertise des techniques de l'infrastructure de la défense (CETID) pour la réalisation de ses missions d'expérimentations et d'expertises. Les CP sont en diminution, puisque les engagements n'auront lieu qu'au second semestre 2024, ce qui génère un décalage dans les paiements.

Les dépenses de l'OB « **fonctionnement courant** » comprennent les dépenses d'habillement et d'effets de protection individuels positionnés en régie ainsi que les dépenses de télécommunication, en télématique, informatique et bureautique.

L'OB « **Formation et instruction** » est en augmentation en AE (+0,5 M€) et en CP (+0,3 M€). Cette OB regroupe l'ensemble des dépenses de formation spécifique du personnel militaire et civil du SID. L'augmentation des crédits est due au renforcement des compétences d'ingénierie et d'encadrement dans tous les métiers de la maîtrise d'ouvrage et des fonctions support, ainsi que dans le cadre de l'évolution de la formation des ingénieurs militaires d'infrastructure.

L'OB « **Déplacement et transport** » est en augmentation en AE et en CP (+0,5 M€). Elle regroupe l'ensemble des dépenses induites par les frais de déplacement du personnel militaire et civil du SID. Cette augmentation résulte d'une reprise des plans de charge des missions du SID, du changement de tarif de remboursement générant un coût supplémentaire et de la transformation du service.

L'OB « **Mobilité des personnels** » est en augmentation en AE et CP (+0,5 M€). Cette OB couvre les dépenses en lien avec la mobilité du personnel du SID en métropole, en outre-mer et à l'étranger. Elle permet de financer le transport de personnes et de mobilier, les frais d'hébergement et de restauration. Elle est en augmentation en raison de la restructuration du SID.

L'OB « **Soutien courant des structures** » est en baisse en AE et CP (-0,05 M€). Cette OB regroupe les crédits assurant les dépenses courantes du service national d'ingénierie aéroportuaire et du service technique d'aviation civile

(SNIA/STAC) qui bénéficient d'un droit de tirage sur l'UO SID et d'actions liées à la politique de recrutement pilotée par la DCSID.

L'OB « **Soutien des matériels communs** » est en diminution en AE (-1,4 M€) et en CP (-0,3 M€). Les dépenses de cette OB sont directement liées aux métiers exercés dans les régies infrastructures du SID. Elles intègrent principalement les commandes de véhicules. Cette OB comprend également l'acquisition d'outillage nécessaire pour assurer le soutien de proximité et effectuer les contrôles règlementaires à échéance régulière (CVPO) desdits matériels mis à disposition. La baisse des crédits pour 2024 est consécutive à la prise en charge par le Service du commissariat des armées de l'achat de véhicules sur ses crédits en 2024.

OPÉRATION STRATEGIQUE : INFRASTRUCTURES DE DEFENSE

1. DESCRIPTION

L'opération stratégique « Infrastructures de défense » comprend les crédits destinés à la construction, à la rénovation et à la maintenance des infrastructures du ministère des Armées, à l'exception de celles qui concernent la dissuasion nucléaire. Les crédits prévus à ce titre sur l'action 4 du programme 212 « Soutien de la politique de défense » servent à financer les infrastructures d'intérêt général des bases de défense (ensembles d'hébergement et d'alimentation, locaux d'administration générale), les investissements liés au logement familial et à l'action sociale, les opérations liées à la transition écologique et les dépenses de maintenance correspondant à ce périmètre.

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
OB	Logement familial	86 471 725	-	86 471 725	78 350 717
OB	Location d'infrastructures	15 000 000	-	15 000 000	13 678 678
OB	Réaliser les infrastructures des bases de défense	341 511 959	-	341 511 959	277 151 872
OB	Soutenir les familles	69 359 573	-	69 359 573	258 684 835
OB	Réaliser les op cent d'adaptation des sites	6 900 000	-	6 900 000	7 590 979
OB	Maintenir et soutenir les sites	135 397 000	-	135 397 000	177 359 460
	Total	654 640 257	-	654 640 257	812 816 541

L'OB « **Logement familial** » finance les dépenses liées à la mobilité des militaires, les logements des agents civils et militaires du ministère à faibles revenus, les logements des ressortissants défense affectés en outre-mer ou à l'étranger. Le besoin d'engagement et de paiement est en hausse par rapport à 2024 (+23 M€ en AE et +41 M€ en CP) conformément à la nécessité d'adapter l'offre aux évolutions de stationnement et à la montée en puissance des effectifs affectés dans ces territoires.

L'OB « **Location d'infrastructure** » est stable en AE et en légère hausse en CP (+2,2 M€) par rapport à 2024 en l'absence de renouvellement de baux importants en 2025.

L'OB « **Réaliser les infrastructures de défense** » est en augmentation par rapport à 2024 en AE (+42 M€) et en CP (+70 M€). Il recouvre des objets dimensionnant tels que le plan hébergement, le plan « ensemble d'alimentation et de loisir » (EAL) ainsi que les infrastructures d'administration générale et de soutien commun (AGSC).

L'OB « **Soutenir les familles** » est en augmentation en CP (+17 M€) et en diminution en AE (-25 M€) en raison notamment de moindres constructions neuves en outre-mer. Le ministère des Armées privilégie le recours aux prises à bail.

Enfin, l'OB « **Maintenir et soutenir les sites** » est en augmentation en CP (+84 M€). Cet OB permet de poursuivre l'effort en matière de transition écologique par l'engagement d'un contrat de performance énergétique (CPE de Suippes) et la poursuite du plan eau. Il retrace les travaux d'entretien des monuments historiques affectés au ministère dans le cadre du protocole « Culture-Défense ». Le niveau d'engagement est en baisse de (-9 M€) après un niveau élevé de crédits en 2024.

COÛTS SYNTHÉTIQUES

SYNTHESE ACTION 4

OS	Engagements					Paiements				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Fonctionnement et activités spécifiques	14 112 220	550 000	-	-	14 662 220	12 852 289	1 809 931	-	-	14 662 220
Infrastructure de défense	101 471 725	545 168 532	8 000 000	-	654 640 257	92 029 395	708 521 852	12 265 294	-	812 816 541
Total	115 583 945	545 718 532	8 000 000	-	669 302 477	104 881 684	710 331 783	12 265 294	-	827 478 761

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT DES TRANCHES FONCTIONNELLES (EN €)

Opérations stratégiques	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025
Infrastructure de défense	3 257 730	-	3 257 730	-
Total	3 257 730	-	3 257 730	-

ECHEANCIERS DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
Infrastructure de défense	3 798 140 674			645 967 993	408 307 642	346 768 033	208 196 147	2 188 900 859	3 798 140 674
		622 088 153		165 317 291	230 295 431	123 044 891	57 592 410	45 838 130	622 088 153
			654 640 257		189 489 807	239 503 054	128 144 382	97 503 014	654 640 257
Fonctionnement et activités spécifiques	7 335 018			4 310 725	687 393	176 672	907 587	1 252 641	7 335 018
		14 632 275		9 779 015	4 613 260	240 000	-	-	14 632 275
			14 662 220		9 361 567	4 800 653	500 000	-	14 662 220
Total	3 805 475 692	636 720 428	669 302 477	825 375 024	842 755 100	714 533 303	395 340 526	2 333 494 644	5 111 498 597
	Somme Eng.		5 111 498 597	Somme des paiements					5 111 498 597

ACTION (0,8 %)**05 – Systèmes d'information, d'administration et de gestion**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	197 670 386	171 860 184	0	0
Dépenses de fonctionnement	121 288 582	115 923 004	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	121 288 582	115 923 004	0	0
Dépenses d'investissement	76 381 804	55 937 180	0	0
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	76 381 804	55 937 180	0	0
Total	197 670 386	171 860 184	0	0

CONTENU DE L'ACTION

L'action 5 regroupe les crédits nécessaires à la réalisation et au maintien des systèmes d'information d'administration et de gestion (SIAG).

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNEE

Les principales mesures prévues en 2025 sont :

- la maintenance curative et évolutive des différents systèmes d'information des ressources humaines (SIRH) pour les personnels militaires et civils ;
- la poursuite des travaux de la phase de préparation lancée en octobre 2021 concernant le SIRH ministériel unique nommé OPERHA (Opération de performance d'ensemble des ressources humaines des armées), qui sera soumis à la Direction interministérielle du numérique (DINUM) ; ce projet dispose depuis 2022 d'une activité dédiée ;
- le lancement de la réalisation d'un nouveau SI consacré à la gestion des exportations d'armement, SIGALE NG, qui bénéficie désormais d'une activité dédiée ;
- la reconduction de l'acquisition globalisée de logiciels et de services à travers des accords-cadres négociés avec les éditeurs Microsoft, SAP-BO, Oracle et l'achat des licences associées à la plateforme ministérielle de datavisualisation sur QlikSense ;
- l'effort poursuivi par la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNUM du MINARM) sur l'accompagnement de la transformation numérique ;
- la transformation numérique du SID (Service d'infrastructure de la défense) en finançant la refonte du SI COSI (projet COSMOS) et le déploiement du projet BIM (building information modeling) ;
- la poursuite de la réalisation d'un nouveau projet de gestion électronique du courrier, pour l'ensemble du ministère des armées (notification de l'incrément 2 de CORAIL) ;
- le projet de SI de gestion des compétences des personnels militaires, SICOMP/OCTAVE, lancé en deuxième moitié 2025, avec un examen au préalable par la DINUM et bénéficiant d'une activité dédiée ;
- la transition vers la nouvelle norme d'hébergement, *move to cloud*, des SIAG amplifiée en 2025 et pour l'ensemble des SI ;
- le projet SERES (Service du commissariat des armées, système d'exploitation de la restauration) avec un marché notifié fin 2024 et passé en phase de réalisation, dont la première tranche, plus importante que prévue initialement, aura un impact sur les crédits de paiement 2025.

Par ailleurs, afin d'assurer un meilleur suivi, des activités budgétaires dédiées aux grands projets informatiques sont créées. C'est le cas en 2024 pour SERES (Système d'Exploitation de la RESTauration) et ROC PR35 (Réserve opérationnelle connectée) et en 2025, pour PID (Parcours innovant défense/Direction du service national de la jeunesse), SI COMP/OCTAVE (RH Compétences) et SIGALE NG (DGA/Contrôles gestion exportations).

DÉPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATEGIQUE : EAC

1 - DESCRIPTION

L'opération stratégique « Équipements d'accompagnement et de cohérence » (EAC) est subdivisée en activités budgétaires qui sont des regroupements cohérents de projets de SI relevant d'un même domaine métier du schéma directeur des SIAG.

2- ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
ACT	Achat public	1 906 216		1 906 216	3 099 914
ACT	Archives, bibliothèques, documentation, musées	5 710 769		5 710 769	5 411 282
ACT	Contrôle-exportations	2 790 000		2 790 000	3 260 906
ACT	Décisionnel	8 835 664		8 835 664	8 442 626
ACT	Finances	1 108 500		1 108 500	1 376 159
ACT	Gestion des SI	1 713 280		1 713 280	1 493 100
ACT	Gisement de données transverses	2 274 709		2 274 709	1 741 431
ACT	Information et communication	680 500		680 500	829 897
ACT	Juridique	7 189 337		7 189 337	3 461 452
ACT	Logistique	-		-	-
ACT	Prestations et équipements	6 274 506		6 274 506	4 956 556
ACT	Solde des armées	7 500 000		7 500 000	7 994 649
ACT	Acquisition Matériels Serveurs et Stockage	1 250 000	-	1 250 000	1 542 426
ACT	Ressources humaines	32 392 390		32 392 390	41 974 610
ACT	SIRH ministériel		21 000 000	21 000 000	7 684 461
ACT	Ressources immobilières	14 213 202		14 213 202	11 937 682
ACT	Sécurité de la défense	1 810 000		1 810 000	2 479 376
ACT	Service national	2 150 000		2 150 000	2 267 700
ACT	Socle d'infrastructure	49 818 171		49 818 171	49 263 004
ACT	Soutien de l'homme	11 012 086		11 012 086	8 559 457
ACT	Système d'Exploitation de la REStauration	2 908 056		2 908 056	2 142 800
ACT	Réserve opérationnelle	2 833 000		2 833 000	1 940 696
ACT	Parcours innovant défense	1 500 000		1 500 000	-
ACT	RH Compétence	800 000		800 000	-
ACT	Contrôles exportation NG	10 000 000		10 000 000	-
	Total	176 670 386	21 000 000	197 670 386	171 860 184

Les crédits de l'OS EAC augmentent de 11 M€ en AE par rapport à la LFI 2024, du fait notamment de la notification d'un marché pour la réalisation d'un nouveau SI de contrôle des exportations d'armement « SIGALE NG » et un engagement pour le SIRH ministériel. Du côté des CP, l'augmentation de 21 M€ résulte de l'échéancier de paiement de différents contrats principalement le SIRH ministériel et Socle d'info structure.

Archives, bibliothèques, musées, documentation : 5,71 M€ en AE et 5,41 M€ en CP

La dotation de ce domaine métier couvre le déploiement du projet ARCHIPEL, la contribution du ministère à la brique logicielle interministérielle VITAM et à la maintenance du projet CLADE (gestion de bibliothèques électroniques).

Décisionnel : 8,84 M€ en AE et 8,44 M€ en CP

Le budget de l'activité couvre l'acquisition des licences QLIK-SENSE dont l'adoption se généralise au sein du ministère, le MCO de SI_ORG (SI organisationnel du MinArm), de CHEOPS (SI de pilotage de l'Armée de terre) et d'ORCHIDEE (SI de suivi et de pilotage des projets innovants de l'Agence de l'Innovation de la Défense/AID).

Juridique : 7,19 M€ en AE et 3,46 M€ en CP

Le budget de l'activité en 2025 couvre les évolutions des SI dans le cadre du *Move to cloud*, qui vise à migrer les SI vers la nouvelle norme d'hébergement, offrant un haut niveau de sécurisation et un haut niveau d'automatisation qui accélèrera les mises en production des SI et allègera la charge de travail de l'exploitant.

Prestations et équipements : 6,27 M€ en AE et 4,96 M€ en CP

Le budget de l'activité est dédié en grande partie à la maintenance corrective, adaptative et évolutive de projets et d'outils d'ingénierie système de la DGA comme la gestion des programmes d'armement (SIPROG), le suivi des études, expertises, et évaluations nécessaires à l'exécution des opérations d'armement (TOCATA) et la gestion automatique des études en ligne (GAEL).

Ressources humaines : 32,39 M€ en AE et 41,97 M€ en CP

Le MCO des quatre SIRH d'armées et services et du SI ALLIANCE (gestion du personnel civil et de certains corps militaires : armement, contrôle général des armées) représente un effort majeur.

S'agissant du projet ESPRIT (écosystème des pensions de retraite et d'invalidité), un retard concernant la notification du marché d'ESPRIT (pensions) a repoussé celle-ci en 2025.

Enfin, la deuxième année de la tranche ferme du marché de Source Solde représente une part importante de l'enveloppe des CP 2025 sur le budget de l'activité.

De plus, l'activité finance la poursuite de la réalisation de SPARTA (modernisation du recrutement des militaires).

SIRH ministériel/OPERHA : 21 M€ en AE et 7,68 M€ en CP

Les travaux de la phase de préparation du SIRH ministériel unique/OPERHA, lancée le 08 octobre 2021 en comité ministériel d'investissement (CMI) se poursuivent, à savoir la préparation, pour fin 2024, d'un accord-cadre entre le MINARM et le MTFP, de la convention CISIRH/MINARM et du dossier à présenter à la DINUM.

Ressources immobilières : 14,21 M€ en AE et 11,94 M€ en CP

Le budget est en grande partie dévolu à la maintenance d'applications permettant la conduite des opérations d'infrastructure (COSI et sa modernisation portée par le projet COSMOS), la gestion domaniale et technique du patrimoine immobilier (G2D et GTP) et à l'analyse de l'impact des missions du ministère sur la biodiversité (GEOSID). Le complément de crédits est utilisé pour la transformation numérique du service d'infrastructure de la défense (SID) portée par la maquette numérique du bâtiment (Building Information Modeling).

Socle d'infostructure : 49,82 M€ en AE et 49,26 M€ en CP

Le budget couvre principalement les accords-cadres logiciels Microsoft, Oracle, Business Objects, les prestations d'accompagnement liées à la transformation numérique des métiers du ministère et le déploiement d'un nouveau projet ministériel de gestion électronique du courrier et la reprise des archives des anciens modules.

Soutien de l'homme : 11,01 M€ en AE et 8,56 M€ en CP

Les crédits couvrent le déploiement de la carte CIMS (carte d'identité multi services) à l'ensemble du ministère et les nouvelles évolutions du SI d'appel au soutien du SCA Eureka et Alidade (concernant la mobilité des militaires).

Contrôles des exportations NG : 10 M€ en AE et 0 M€ en CP

Les crédits couvrent la notification d'un nouveau marché pour la réalisation d'un SI qui doit remplacer l'existant. L'engagement en 2025 couvre des réalisations qui devront être effectuées sur les trois premières années du contrat ; les crédits de paiements ne seront consommés qu'à partir de 2026.

Autres activités : 31,22 M€ en AE et 30,17 M€ en CP

Ces activités regroupent pour l'essentiel des opérations qui sont en phase de maintenance annuelle, des projets dont le besoin de financement 2025 n'évolue pas de manière significative depuis la LFI 2024.

COÛTS SYNTHÉTIQUES

SYNTHESE ACTION 5

OS	AE					CP				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Équipements d'accompagnement	121 288 582	76 381 804	-	-	197 670 386	115 923 004	55 937 180	-	-	171 860 184
Total	121 288 582	76 381 804	-	-	197 670 386	115 923 004	55 937 180	-	-	171 860 184

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT DES TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

Opérations stratégiques	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025
Équipements d'accompagnement	-	21 000 000	21 000 000	21 000 000
Total	-	21 000 000	21 000 000	21 000 000

ECHEANCIERS DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	Total
Équipements d'accompagnement	117 985 149			89 110 663	22 931 924	5 942 562	-	-	117 985 149
		186 332 925		89 393 474	74 097 850	22 841 601	-	-	186 332 925
			197 670 386		78 492 614	99 865 013	14 576 201	4 736 558	197 670 386
Total	117 985 149	186 332 925	197 670 386	178 504 137	175 522 388	128 649 176	14 576 201	4 736 558	501 988 460
	Somme Eng.		501 988 460	Somme des paiements					501 988 460

ACTION (0,9 %)**06 – Politiques des ressources humaines**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	223 173 057	209 486 216	0	0
Dépenses de fonctionnement	223 134 618	209 447 777	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	223 134 618	209 447 777	0	0
Dépenses d'intervention	38 439	38 439	0	0
Transferts aux ménages	38 439	38 439	0	0
Total	223 173 057	209 486 216	0	0

CONTENU DE L'ACTION

L'action n° 6 « Politique des ressources humaines » finance l'ensemble des prestations de reconversion du personnel de la défense ainsi que les dépenses liées aux politiques de ressources humaines et à l'action sociale.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNEE

L'effort financier augmente en 2025 pour les politiques en faveur de :

- la formation continue intégrant notamment le « renforcement des actions de formation » ainsi que l'apprentissage, le ministère des Armées étant devenu l'un des plus importants recruteurs d'apprentis en France. La cible de recrutement annuelle pour l'ensemble du ministère des Armées augmente fortement (+15 %), passant de 3 200 apprentis pour l'année universitaire 2024-2025 à 3 681 pour l'année 2025-2026 ;
- l'accompagnement de la vie du militaire et de sa famille par le biais de la subvention versée à l'Institution de gestion sociale des armées (IGeSA) et la mise en œuvre du Plan Famille 2 à compter de 2024 ;
- l'aide du ministère à certains de ses ressortissants civils et militaires dans le cadre de la restauration « prestation de restauration action sociale » dite « prime ASA » ;
- l'aide destinée aux remboursements des organismes de prestations sociales complémentaires.

SOUS-ACTION**06.03 – Reconversion****CONTENU DE LA SOUS-ACTION**

Les crédits de la sous-action 06-03 sont dédiés au financement de la politique de reconversion du personnel militaire et du personnel civil du ministère des Armées.

La dotation totale prévue pour 2025 s'élève à 33,11 M€ en AE et en CP.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNEE

Les crédits de cette sous-action sont dédiés :

- au financement des prestations de reconversion délivrées par Défense mobilité (DM), hors mesures de restructuration dont les crédits de reconversion figurent à l'action 10 « Restructurations » ;

- au financement des frais de déplacement des militaires inscrits dans un parcours de reconversion et des civils en démarche de transition professionnelle hors des fonctions publiques ;
- aux dépenses de soutien de l'activité de reconversion, telles que l'acquisition de documentation technique, les dépenses de marketing opérationnel (« job dating », rencontres entreprises ...), les frais de déplacement temporaires des agents affectés au sein de DM et enfin diverses dépenses de fonctionnement courant non prises en charge par les organismes de soutien ;
- à l'équipement et aux activités de formation du centre militaire de formation professionnelle (CMFP) implanté à Fontenay-le-Comte.

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

1. DESCRIPTION

La dotation allouée à Défense mobilité au titre du PLF 2025 concerne la mise en œuvre de la politique de reconversion des militaires quittant l'institution, l'accompagnement des civils souhaitant quitter la fonction publique hors restructuration, ainsi que l'accompagnement vers l'emploi des conjoints des ressortissants du ministère des Armées. Les crédits recouvrent les dépenses relatives :

- à l'accompagnement de la reconversion ;
- au fonctionnement courant ;
- au soutien des matériels communs ;
- au soutien du dispositif de reconversion.

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
OB	Accompagnement de la reconversion	30 644 146	30 644 146
OB	Fonctionnement courant	800 000	800 000
OB	Frais de gestion pour prestation administrative	-	-
OB	Soutien des matériels communs	500 000	500 000
OB	Soutien du dispositif de reconversion	1 164 600	1 164 600
	Total	33 108 746	33 108 746

La ressource globale 2025 connaît un recul de 15 % en AE (-6,04 M€) et de 11 % en CP (-4,25 M€) par rapport à la LFI 2024 (39,15 M€ en AE et 37,36 M€ en CP). Cette baisse impacte notamment le montant de l'allocation dédiée aux mesures de reconversion du Plan Famille 2 (1,16 M€ en AE/CP contre 1,61 M€ à la LFI 2024).

OB « Accompagnement de la reconversion » (30,64 M€ en AE et en CP, soit 93 % de la dotation)

Les crédits en CP ont diminué de 9 % par rapport à 2024 (33,57 M€). Ils financent principalement les actions de reconversion proposées par Défense mobilité au personnel militaire quittant les armées (hors mesures de restructuration). Ces crédits comprennent les prestations d'orientation et d'accompagnement vers l'emploi, les stages de formation professionnelle et le remboursement des cycles d'enseignement, ainsi que les frais de déplacement des stagiaires. La ressource est également consacrée à l'accompagnement vers l'emploi des conjoints dans le cadre de la politique ministérielle de soutien aux familles matérialisée notamment par le Plan Famille 2.

La dotation de cette OB se décompose comme suit :

- 20,14 M€ destinés à financer les stages de formation professionnelle des militaires en reconversion ;
- 5,22 M€ pour les frais de déplacement des militaires en parcours de reconversion ;
- 1,74 M€ au titre du remboursement des cycles d'enseignement ;

- 1,03 M€ au profit des autres actions de reconversion dont la mission pour le retour à la vie civile des officiers généraux (MIRVOG) et le remboursement à France Travail de la masse salariale des personnels mis à disposition de Défense mobilité par cet organisme ;
- 1,20 M€ pour les prestations d'accompagnement direct vers l'emploi (hors restructuration) ;
- 0,73 M€ pour les prestations d'orientation ;
- 0,29 M€ pour la préparation des candidats à l'accès aux emplois du secteur public ;
- 0,02 M€ pour les autres actions de reconversion « pôle emploi »
- 0,04 M€ de subventions à des associations œuvrant au bénéfice de la reconversion des militaires.

OB « Soutien du dispositif de reconversion » (1,16 M€ en AE et en CP, soit 4 % de la dotation)

La dotation 2025 connaît une baisse de -0,44 M€ (-28 %) par rapport à la LFI 2024. Ces crédits permettent de financer le soutien « cœur de métier » du dispositif de reconversion. Ils se répartissent comme suit :

- 0,52 M€ au titre de la prise en charge des frais de déplacements temporaires des agents civils et militaires de Défense mobilité ;
- 0,45 M€ pour le budget de la professionnalisation des personnels de Défense mobilité ;
- 0,16 M€ au titre de la communication interne et externe de Défense mobilité. Les dépenses de communication traitent de l'organisation de manifestations de type « Rencontre entreprise » contribuant directement au reclassement du personnel militaire mais aussi certains applicatifs d'aide à l'accompagnement ;
- 0,04 M€ d'achats d'abonnements et de documentation technique spécifique destinés à l'ensemble du réseau de Défense mobilité.

Autres OB : « Fonctionnement courant » et « Soutien des matériels communs » (1,30 M€ en AE et en CP, soit 4 % de la dotation)

La dotation globale de ces deux OB, en diminution de 0,88 M€ (2,18 M€ à la LFI 2024), concerne essentiellement :

- le fonctionnement courant : 0,80 M€ (-0,23 M€) ;
- le soutien des matériels communs : 0,50 M€ (-0,65 M€) portant principalement sur le soutien au Centre militaire de formation professionnelle (CMFP), pour permettre l'adaptation de l'offre de service et la tenue d'ateliers de formation au marché du travail (incluant les remises en état de fonctionnement du matériel).

SOUS-ACTION

06.04 – Action sociale et inclusion

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Cette sous-action regroupe les crédits propres à l'action sociale ministérielle et interministérielle, à la politique de formation du personnel civil ainsi qu'à la couverture de frais de gestion administrative.

La dotation au titre du PLF 2025 s'élève à 150,03 M€ en AE et à 147,44 M€ en CP.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNEE

Les principales mesures de l'année recouvrent essentiellement :

- la subvention versée à l'IGeSA d'un montant de 116,80 M€ dont 27,21 M€ pour le Plan Famille 2 ;
- la prestation de restauration ASA à hauteur de 7 M€ ;
- l'aide aux organismes de prestations sociales complémentaires - PSC d'un montant de 6 M€ ;

- les subventions versées à certaines associations 4 M€ en AE et 1,41 M€ en CP, dans le cadre du renouvellement en 2025 pour trois ans des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO 2025-2027) liant le ministère des Armées et six associations.

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

1. DESCRIPTION

Les crédits de cette sous-action se répartissent entre l'action sociale (147,05 M€ en AE et 144,47 M€ en CP) et la formation / les frais de gestion pour des prestations administratives (2,97 M€ en AE et en CP).

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
OB	Fonctionnement courant	550 000	550 000
OB	Action sociale - Prestations interministérielles	6 998 810	6 998 810
OB	Action sociale - Accompagnement RH en faveur du handicap	1 500 000	1 500 000
OB	Action RH pour l'insertion des personnes handicapées	632 104	632 104
OB	Action sociale - prestations ministérielles	137 920 621	135 334 157
	<i>dont soutien structures (centres sociaux, MEACS, etc.)</i>	<i>2 950 381</i>	<i>2 950 381</i>
	<i>dont garde d'enfants</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
	<i>dont PEAR/CNMSS</i>	<i>6 607 041</i>	<i>6 607 041</i>
	<i>dont autres actions sociales (CESU, défense, ASCC, dons et legs)</i>	<i>1 266 209</i>	<i>1 266 209</i>
	<i>dont subvention IGeSA</i>	<i>116 796 990</i>	<i>116 796 990</i>
	<i>dont subvention infra IGeSA</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
	<i>dont subventions associations</i>	<i>4 000 000</i>	<i>1 413 536</i>
	<i>dont aide aux organismes PSC</i>	<i>6 000 000</i>	<i>6 000 000</i>
	<i>dont construction de crèches</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
	<i>dont chèques sociaux</i>	<i>300 000</i>	<i>300 000</i>
OB	Frais de gestion pour prestation administrative	2 319 900	2 319 900
OB	Soutien courant des structures	45 000	45 000
OB	Communication et relations publiques	60 000	60 000
Total		150 026 435	147 439 971

La prévision de ressource du PLF 2025 pour la sous-action 04 progresse de 11 % en AE et de 9 % en CP par rapport à 2024 (134,67 M€ en AE et 134,90 M€ en CP).

Les principaux facteurs d'évolution concernent les OB :

- Prestations ministérielles (+12,68 M€ en AE et +9,80 M€ en CP) dont la subvention versée à l'IGeSA (+4,34 M€ en AE et +5,44 M€ en CP) et l'aide aux organismes de prestations sociales complémentaires – PSC (+3,42 M€ en AE et en CP) ;
- Prestations interministérielles (+1,4 M€ en AE et en CP pour la prime versée au titre de la restauration en milieu administratif).

OB « Action sociale – Prestations interministérielles » (7 M€ en AE et en CP : 5 % de l'enveloppe)

Cette OB ne concerne que la prestation de restauration dite prime ASA qui correspond à la participation du ministère des Armées aux frais de restauration de ses ressortissants. Elle a progressé de +25 %, soit +1,42 M€ par rapport à 2024.

OB « Action sociale – Prestations ministérielles » (137,92 M€ en AE et 135,33 M€ en CP, soit 92 % de l'enveloppe)

Cette opération comprend essentiellement la subvention versée à l'IGeSA (116,8 M€ en AE et en CP pour 2025, soit 85 % des crédits de l'OB).

La ressource prévisionnelle pour 2025 progresse de 10 % en AE (+12,68 M€) et de 8 % en CP (+9,87 M€) par rapport au PLF 2024. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de :

- la subvention IGeSA (+4,34 M€ en AE et +5,44 M€ en CP) dont la progression est principalement destinée à financer le Plan Famille 2 (+2,6 M€), notamment l'augmentation de l'offre de garde de jeunes enfants, l'extension de la prestation de soutien en cas d'absence prolongée du domicile, ainsi que diverses actions destinées à renforcer l'intégration des familles et leur lien avec les armées ;
- l'aide aux organismes de prestations complémentaires collectives (PSC) : +3,42 M€ en AE et en CP.

OB « Action sociale – Accompagnement RH en faveur du handicap » et « Actions RH pour l'insertion des personnes handicapées » (2,13 M€ en AE et en CP)

Ces deux OB réunies concernent l'aménagement des postes de travail, y compris les transports adaptés pour les agents handicapés, les actions de sensibilisation des acteurs en relation avec des personnes en situation de handicap, ainsi que les aides techniques et humaines en faveur des personnes handicapées dans leurs activités professionnelles. Elles progressent de +1,14 M€ en AE et en CP par rapport à 2024.

SOUS-ACTION

06.05 – Ressources humaines civiles

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Cette sous-action regroupe les crédits destinés à la politique de formation du personnel civil, au financement de l'apprentissage (frais pédagogiques) ainsi qu'au recrutement du personnel civil.

La dotation au titre du PLF 2025 s'élève à 40,04 M€ en AE et à 28,94 M€ en CP.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNEE

Les principales mesures de l'année concernent l'effort financier en faveur :

- de l'apprentissage ;
- des dispositions mises en place pour renforcer la notoriété de la marque employeur « Civils de la défense » ;
- de la formation métier du personnel civil, avec la création en 2025 d'une nouvelle activité « formation académie RH civiles » visant à renforcer l'offre et le parcours des formations du personnel civil de la défense.

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

1. DESCRIPTION

Les crédits de cette sous-action recouvrent essentiellement le financement des :

- frais pédagogiques des apprentis, recrutés suivant les cibles fixées par le Premier ministre (27,12 M€ en AE et 16,01 M€ en CP) ;

- formations initiales, continues et spécifiques du personnel civil du ministère des Armées (10,92 M€ en AE et en CP).

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

TBF1r Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
OB	Communication et relation publique	1 999 998	1 999 998
OB	Formation et instruction	38 037 878	26 937 501
Total		40 037 876	28 937 499

La prévision de la ressource pour 2025 augmente de +19 % en AE (soit +6,35 M€) et de +10 % en CP (soit +2,74 M€) par rapport à la LFI 2024.

OB « Formation et instruction » (38,04 M€ en AE et 26,94 M€ en CP, respectivement 95 % et 93 % de l'enveloppe)

Cette OB comprend principalement les crédits de financement des coûts de formation des apprentis accueillis au sein du ministère. Elle recouvre également diverses actions de formation statutaire initiale et continue du personnel civil du ministère, comme la validation des acquis de l'expérience (VAE), le compte personnel de formation (CPF), les périodes de professionnalisation, les bilans de compétences, les formations liées au handicap, les préparations aux concours et examens professionnels et les formations des membres des comités sociaux.

La ressource prévisionnelle pour 2025 est en augmentation de 18 % en AE (+5,84 M€) et de 9 % en CP (+2,27 M€) par rapport à l'année antérieure. Cette augmentation s'explique par l'effort financier fait en faveur de l'apprentissage ainsi que la formation métier du personnel civil, avec notamment la création en 2025 de la nouvelle activité « formation académie RH civiles ».

OB « Communication et relations publiques » (2 M€ en AE et en CP)

Dans un contexte défavorable, marqué notamment par un déficit d'attractivité de la fonction publique, cette OB couvre le financement du plan d'attractivité mis en place par la DRH-MD depuis 2017 pour améliorer la visibilité du ministère des Armées en tant que recruteur de personnel civil.

Une enveloppe budgétaire dédiée à ce plan est allouée au SCN SRHC depuis la gestion 2024.

COÛTS SYNTHÉTIQUES

SYNTHESE ACTION 6

TBF1t	AE				CP		CP			
OS	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Fonctionnement et activités spécifiques	223 134 618	-	38 439	-	223 173 057	209 447 777	-	38 439	-	209 486 216
Total	223 134 618	-	38 439	-	223 173 057	209 447 777	-	38 439	-	209 486 216

ECHEANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPERATION STRATEGIQUE

Engagements

Paiements

TBF3 Opérations stratégiques	RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	Total
Fonctionnement et activités spécifiques	90 591 563			39 117 558	9 583 262	4 136 290	2 986 692	34 767 761	90 591 563
		216 136 135		170 219 304	24 370 476	8 855 788	4 700 567	7 990 000	216 136 135
			223 173 057		180 483 055	29 143 697	7 797 620	5 748 685	223 173 057
Total	90 591 563	216 136 135	223 173 057	209 336 862	214 436 793	42 135 775	15 484 879	48 506 446	529 900 755
	Somme Eng.		529 900 755				Somme des paiements		529 900 755

ACTION (0,3 %)

08 – Politique culturelle et éducative

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	75 947 624	75 211 504	0	0
Dépenses de fonctionnement	42 261 566	42 261 566	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 904 136	7 904 136	0	0
Subventions pour charges de service public	34 357 430	34 357 430	0	0
Dépenses d'investissement	32 586 058	31 849 938	0	0
Subventions pour charges d'investissement	32 586 058	31 849 938	0	0
Dépenses d'intervention	1 100 000	1 100 000	0	0
Transferts aux ménages	500 000	500 000	0	0
Transferts aux autres collectivités	600 000	600 000	0	0
Total	75 947 624	75 211 504	0	0

CONTENU DE L'ACTION

Cette action retrace les financements accordés à la politique culturelle du ministère des Armées qui consiste à conserver et à rendre accessible au plus grand nombre un riche patrimoine, illustrant les enjeux passés, présents et à venir de l'institution militaire, et dont l'importance place le ministère des armées au rang de deuxième acteur culturel de l'État. Elle contribue ainsi au renforcement du lien armées-Nation, ainsi qu'au soutien de la vocation et de l'engagement des militaires.

Le budget qu'elle mobilise est principalement consacré au soutien et à l'investissement au profit des musées nationaux d'histoire militaire (musée de l'Armée, musée de l'Air et de l'Espace, musée national de la Marine) et du service historique de la défense (SHD). Il finance également des actions récurrentes de promotion du patrimoine culturel militaire à travers différents vecteurs, notamment l'édition d'ouvrages et de revues, la production et la diffusion de documentaires audiovisuels, l'organisation d'expositions et de colloques ou, encore, le soutien à la recherche historique.

SOUS-ACTION**08.01 – Actions culturelles et mise en valeur du patrimoine****CONTENU DE LA SOUS-ACTION**

Cette sous-action finance les moyens consacrés à la politique muséale et à la politique de valorisation du patrimoine de défense auprès du grand public.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNEE

Les principales mesures de l'année concernent :

- la poursuite de programmes pluriannuels d'investissement dans les trois musées sous tutelle du ministère des Armées :
- au musée de l'Armée, la préparation des opérations de réaménagement des réserves de Satory dans le cadre de la phase 2 du projet MINERVE ;
- au musée national de la Marine, le lancement de la réhabilitation des sites de Rochefort et les travaux liés à la création d'un parcours muséographique harmonisé à Port-Louis avec le musée de la compagnie des Indes ;
- au musée de l'Air et de l'Espace : le projet NAVACA visant à valoriser la tour de contrôle en y proposant un parcours consacré à la navigation aérienne et au contrôle aérien et le projet ASTREOS destiné à construire une salle d'exposition permanente intégrant la visite d'un Airbus ;
- le maintien en condition des systèmes de gestion et d'information des archives et des bibliothèques (Archipel pour les archives, Clade pour les bibliothèques) ;
- la numérisation d'archives ;
- la promotion d'actions culturelles variées (soutien à l'édition, à la création artistique, à la production audiovisuelle, à l'organisation de festivals et salons) ;
- le financement de la recherche historique (allocations doctorales, prix d'histoire militaire, allocations de recherche).

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT ET ACTIVITÉS SPECIFIQUES**1. DESCRIPTION**

Les dépenses de l'OS FAS comprennent les subventions pour charges de service public (SCSP), les subventions pour charges d'investissement attribuées aux trois musées nationaux (musée de l'Armée, musée national de la Marine, musée de l'Air et de l'Espace) et les dépenses de fonctionnement et d'intervention destinées à la politique de valorisation du patrimoine des armées.

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
OB	Patrimoine et actions culturelles	2 600 000	2 600 000
OB	Subventions et transferts	68 043 488	67 307 368
	Total	70 643 488	69 907 368

Les crédits de l'OS FAS s'élèvent à 70,6 M€ AE et à 69,9 M€ en CP en 2025 contre 67,2 M€ en AE et à 73,2 M€ en CP en LFI 2024, soit une augmentation de 3,5 M€ en AE (+5,2 %) et une diminution de 3,3 M€ en CP (-4,5 %). Ces évolutions sont principalement liées au versement des subventions pour charges d'investissement des trois musées

nationaux et permettent de poursuivre leurs programmes de rénovation. Ces crédits visent également à mettre en œuvre une politique de soutien aux actions culturelles.

Dans le détail, l'OB « subventions et transferts » d'un montant de 68,0 M€ AE et 67,3 M€ CP comprend principalement :

- les subventions versées aux associations, fondations et à la recherche historique soit 1,1 M€ en AE et en CP ;
- les subventions pour charges de service public attribuées aux trois musées dotés du statut d'établissement public à caractère administratif (34,4 M€ en AE et en CP contre 34,1 M€ en 2024), qui couvrent les dépenses de rémunérations et de fonctionnement de ces établissements ;
- les subventions pour charges d'investissement (32,6 M€ en AE et 31,8 M€ en CP contre 29,4 M€ en AE et 35,4 M€ en CP en 2024), qui ont principalement pour vocation le financement de constructions et de rénovations significatives :
- les aménagements de nouveaux espaces de réserve pour le musée de l'Armée dans le cadre de la phase 2 du projet MINERVE pour accueillir à terme à l'Hôtel national des Invalides de nouvelles salles consacrées à la décolonisation et à l'actualité des opérations extérieures ;
- les travaux architecturaux et muséographiques des sites de Rochefort (Hôtel de Cheusses et Amblimont, ancienne école de médecine navale – Charente-Maritime) et poursuite de l'aménagement d'un parcours muséographique commun sur le site de la citadelle de Port-Louis avec le musée de la compagnie des Indes (Morbihan) ;
- les travaux de maintien à niveau des espaces, de préservation et de modernisation de la présentation des collections du musée de l'Air et de l'Espace : construction d'espaces d'exposition permanente dédiée à l'aviation civile, commerciale, légère et sportive depuis 1945, temporaire et d'animation (Planétarium) et visite de nouveaux avions.

Les crédits de l'OB « patrimoine et actions culturelles » (2,6 M€ en AE et en CP) financent les actions culturelles telles que des expositions, des colloques, des concerts, le soutien à des œuvres artistiques, à des ouvrages historiques et des journées d'études. Sont également financées des campagnes de numérisation et de rétro-catalogage des bibliothèques.

SOUS-ACTION

08.02 – Gestion et communication des archives historiques de la défense

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Cette sous-action recouvre les dépenses du service historique de la Défense (SHD) qui a pour mission la collecte, la conservation, la communication au public, l'étude et la valorisation des archives historiques du ministère des Armées et la gestion de la symbolique de défense.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNEE

Les principales mesures de l'année découlent prioritairement de la mise en œuvre du projet scientifique, culturel et éducatif 2024-2027 du service historique de la Défense qui se décline selon 4 axes :

- renforcer le modèle singulier du SHD dans la diversité de ses missions et de ses implantations ;
- renforcer la maîtrise du SHD sur ses fonds et collections ;
- mieux répondre aux besoins et aux attentes des publics ;
- contribuer à l'écriture et au rayonnement de l'histoire militaire.

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

1. DESCRIPTION

Les dépenses de l'OS FAS comprennent :

- un budget « cœur de métier » destiné à la conservation des archives et des collections de symbolique, ainsi qu'à leur valorisation, notamment par la publication d'ouvrages et la réalisation d'expositions ;
- un budget de fonctionnement courant.

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
OB	Fonctionnement courant	119 229	119 229
OB	Déplacements et transports	90 000	90 000
OB	Formation et instruction	95 000	95 000
OB	Patrimoine et actions culturelles	4 999 907	4 999 907
Total		5 304 136	5 304 136

La dotation du service historique de la Défense de 5,3 M€ enregistre une diminution de -0,3 M€ en CP (soit - 6 %) par rapport à la LFI 2024 (5,6 M€) en raison de la fin de la charge financière liée au déménagement des archives du magasin « Braibant » pour libérer le fort neuf de Vincennes en fin d'année 2024.

COUTS SYNTHETIQUES

SYNTHESE ACTION 8

TBF1t	AE					CP				
	OS	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7
Fonctionnement et activités spécifiques	42 261 566	32 586 058	1 100 000	-	75 947 624	42 261 566	31 849 938	1 100 000	-	75 211 504
Total	42 261 566	32 586 058	1 100 000	-	75 947 624	42 261 566	31 849 938	1 100 000	-	75 211 504

ECHEANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPERATION STRATEGIQUE

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	Total
Fonctionnement et activités spécifiques	18 889 975			13 124 219	5 765 756	-	-	-	18 889 975
		73 003 527		66 534 590	6 468 937	-	-	-	73 003 527
			75 947 624		62 976 811	12 970 813	-	-	75 947 624
Total	18 889 975	73 003 527	75 947 624	79 658 809	75 211 504	12 970 813	-	-	167 841 126
	Somme Eng.		167 841 126	Somme des paiements					167 841 126

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours, des attributions de produits attendus et des ressources extrabudgétaires est la suivante :

TBF1n Niveau	Description	AE	CP
OB	Patrimoine et actions culturelles	-	-
OB	Subventions et transferts	-	-
Total		-	-

ACTION (0,0 %)**10 – Restructurations**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	3 521 656	8 948 728	0	0
Dépenses de fonctionnement	795 083	795 083	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	795 083	795 083	0	0
Dépenses d'investissement	900 000	3 261 104	0	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	900 000	3 261 104	0	0
Dépenses d'intervention	1 826 573	4 892 541	0	0
Transferts aux entreprises	0	152 000	0	0
Transferts aux collectivités territoriales	1 826 573	4 740 541	0	0
Total	3 521 656	8 948 728	0	0

CONTENU DE L'ACTION

L'action 10 concerne les mesures d'accompagnement (hors titre 2) des restructurations résultant des réformes du ministère des armées. La politique d'accompagnement se traduit par trois types de mesures : l'accompagnement social, l'accompagnement économique et la mise en œuvre du plan de stationnement.

Accompagnement social des restructurations

Cet accompagnement social en faveur du personnel civil et militaire se traduit par des aides à la mobilité dans le cadre des restructurations, des crédits de formation destinés à la reconversion du personnel civil de la défense en situation de réorientation professionnelle et de reconversion du personnel militaire.

Accompagnement économique des restructurations

Cet accompagnement se traduit par un soutien économique aux territoires affectés par une restructuration, grâce aux crédits dédiés du Fonds pour les restructurations de la défense (FRED). Cette intervention s'effectue dans les zones d'emploi qui subissent une diminution significative de l'activité militaire ou industrielle de défense. Les crédits ainsi mobilisés ont vocation à aider les collectivités locales à reconverter les emprises libérées par le ministère et à favoriser le développement d'activités nouvelles. De cette façon, l'impact économique sur ces zones est atténué.

Mise en œuvre d'un nouveau plan de stationnement

Cette mise en œuvre mobilise les crédits de la politique immobilière gérés par la direction des territoires, de l'immobilier et de l'environnement (DTIE). L'objectif poursuivi consiste à réaliser l'adéquation du parc immobilier aux besoins du ministère. Ces crédits sont désormais regroupés dans une opération budgétaire unique intitulée « Restructurer les sites ».

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNEE

Depuis 2020, les restructurations ne sont plus accompagnées par des dispositifs spécifiques prévus en loi de programmation militaire (contrats de redynamisation de site de défense), mais par des dispositifs de droit commun. La suppression de ce dispositif n'a néanmoins pas d'impact sur les contrats en cours, qui se poursuivent de manière nominale.

L'année 2025 devrait être marquée par le dernier engagement sur le contrat de redynamisation de site de défense (CRSD) de Polynésie Française.

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

1. DESCRIPTION

L'opération stratégique (OS) « Fonctionnement et activités spécifiques » (FAS) comprend les crédits relatifs aux volets social et économique de l'accompagnement des restructurations. Les formations liées aux restructurations dépendent du nombre de réorganisations intervenues au sein du ministère des Armées, ainsi que du volume d'agents impactés qui peuvent bénéficier de ces formations.

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
OB	Accompagnement de la réorientation professionnelle	9 983	9 983
OB	Accompagnement de la reconversion	-	-
OB	Action sociale - Prestations ministérielles	480 000	480 000
OB	Formation et instruction	270 000	270 000
	<i>dont formations liées aux restructurations</i>	270 000	270 000
	<i>dont formations réorientation pro vers secteur privé</i>	-	-
OB	Frais de gestion pour prestation administrative	35 100	35 100
OB	Accompagnement des restructurations	1 826 573	4 892 541
Total		2 621 656	5 687 624

L'OB « **Action sociale - Prestations ministérielles** » recouvre les aides financières pouvant être accordées aux personnels affectés par une restructuration. Ces aides sont délivrées par le réseau social et payées par l'institut de gestion sociale des armées (IGeSA), relais privilégié de la mise en œuvre de la politique sociale du ministère des armées.

Cette OB affiche une prévision de ressource de 480 k€ en AE/CP. Le montant est identique à la LFI 2024.

L'OB « **Formation et instruction** » regroupe les crédits destinés au financement de la formation et de la réorientation du personnel civil, dont l'entité d'emploi est touchée par une mesure de restructuration. La prévision de ressource en AE/CP au titre du PLF 2025 reste conforme à la LFI 2024 (respectivement 270 k€ contre 267 k€).

L'OB « **Accompagnement des restructurations** » comprend les crédits relatifs à l'accompagnement économique correspondant aux subventions du FRED (1,8 M€ en AE et 4,9 M€ en CP). La consommation prévisionnelle de crédits baisse de 3,6 M€ en AE et de 0,2 M€ en CP par rapport à la LFI 2024. La diminution des contrats vivants explique la baisse des AE qui ne concerneront en 2025 que le dernier contrat vivant pour la Polynésie française. La baisse en CP s'explique par les paiements restants sur les contrats vivants et clos relatifs au CRSD (Polynésie française et Châteaudun 2).

Le tableau ci-dessous présente la situation des 64 contrats au 1^{er} août 2024.

	LPM 2008-2014	LPM 2014-2019	
<i>Situation du contrat</i>			
<i>a. Contrats soldés (dette de l'État éteinte) :</i>	45	0	LPM 2008-2014 : CDE de Commercy ; CRSD de Givet, d'Arras, Barcelonnette, Bourg-Saint-Maurice, Caen, Provins-Sourdun, Briançon, La Rochelle, Laval, Martinique, Langres, Châteauroux, Metz, Joigny, Dieuze, Guéret, Cambrai et de Reims ; PLR de la Creuse, de la Dordogne, des Landes, de Moselle, de la Manche, de la Meuse, du Nord, d'Ille-et-Vilaine, de Meurthe et Moselle, du Rhône, de la Gironde, de la Loire-Atlantique, de Haute-Garonne, du Finistère, d'Eure-et-Loir, du Gard, de l'Yonne, du Haut-Rhin, de l'Hérault, du Maine-et-Loire, de la Réunion, de la Marne, des Yvelines et de la Guadeloupe et de l'Oise (Compiègne et Senlis). PLR du Tarn et Garonne (non signé, préfinancement seulement)
<i>b. Contrats clos (AE consommées et crédits de paiement en cours de consommation) :</i>	12	5	LPM 2008-2014 : CRSD de Brétigny-sur-Orge, Châteaudun 1, Laon-Couvron, Limoges, Luxeuil-les-Bains, Noyon, Varennes-sur-Allier et Vernon ; PLR des Bouches-du-Rhône, de la Nièvre (Château-Chinon et Fourchambault), et du Val d'Oise ; LPM 2014-2019 : CRSD et CAR de Châlons-en-Champagne, CRSD de Creil, Dijon et Drachenbronn.
<i>c. Contrats vivants (générant de nouveaux engagements) :</i>	1	1	LPM 2008-2014 : CRSD de Polynésie française (*) ; LPM 2014-2019 : CRSD de Châteaudun 2 (**) .
<i>Stock de contrats signés gérés :</i>	58	6	

(*) Le CRSD de la Polynésie française est prolongé jusqu'en 2026

(**) Le CRSD de Châteaudun 2 a été prolongé d'un an et sera clos le 30 décembre 2024

DÉPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATEGIQUE : INFRASTRUCTURE DE DEFENSE

1. DESCRIPTION

Les crédits sont destinés à la réalisation du plan de stationnement des forces issu des réformes de 2008 (REORG1) et de la LPM 2014-2019 (REORG 2). Ils permettent le financement des opérations de restructuration (adaptation, densification) des sites conservés, de gardiennage des sites libérés et de préparation de la cession des sites devenus inutiles aux besoins des armées.

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025			
		AE HTF	AE affectées sur TF	Total AE	CP
ACT	Réaliser dép. pour valorisation des sites à céder	900 000		900 000	3 261 104
	Total	900 000	-	900 000	3 261 104

L'OB « **Restructuration des sites** » est dotée de 0,9 M€ en AE et de 3,3 M€ en CP. Elle connaît une baisse de -3,8 M€ en AE. Les AE prévues financeront des prestations intellectuelles (estimations, conseil juridique) liées à l'accompagnement des cessions immobilières.

COUTS SYNTHETIQUES

SYNTHESE ACTION 10

OS	AE					CP				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Fonctionnement et activités spécifiques	795 083	-	1 826 573	-	2 621 656	795 083	-	4 892 541	-	5 687 624
Infrastructure de défense	-	900 000	-	-	900 000	-	3 261 104	-	-	3 261 104
Total	795 083	900 000	1 826 573	-	3 521 656	795 083	3 261 104	4 892 541	-	8 948 728

ECHEANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPERATION STRATEGIQUE

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	Total
Fonctionnement et activités spécifiques	18 580 999			2 557 276	2 580 852	3 077 728	2 000 000	8 365 143	18 580 999
		6 173 026		3 387 289	2 064 700	731 020			6 183 009
			2 621 656		1 543 596	473 828	52 978	541 271	2 611 673
Infrastructure de défense	11 398 162			6 538 092	300 104	4 559 391	-	575	11 398 162
		5 652 720		847 908	2 826 000	1 413 000	396 000	169 812	5 652 720
			900 000		135 000	450 000	225 000	90 000	900 000
Total	29 979 161	11 825 746	3 521 656	13 330 565	9 450 252	10 704 967	2 673 978	9 166 801	45 326 563
	Somme Eng.		45 326 563	Somme des paiements					45 326 563

ACTION (1,5 %)

11 – Pilotage, soutien et communication

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	370 780 416	400 200 328	0	0
Dépenses de fonctionnement	355 325 358	359 502 688	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	258 205 444	262 382 774	0	0
Subventions pour charges de service public	97 119 914	97 119 914	0	0
Dépenses d'investissement	15 455 058	40 697 640	0	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	8 640 058	35 697 040	0	0
Subventions pour charges d'investissement	6 815 000	5 000 600	0	0
Total	370 780 416	400 200 328	0	0

CONTENU DE L'ACTION

Les crédits de l'action 11 permettent de verser des subventions à quatre opérateurs : le Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM), l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD), le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN). Ces crédits servent aussi à financer le contrat de partenariat public privé (PPP) Balard, à solder les contentieux non contractuels et de réparation de l'ensemble du ministère des Armées. Ils couvrent les dépenses de communication du ministère ainsi que celles des entités d'administration centrale du Secrétariat général pour l'administration (SGA) et d'autres dépenses en matière de soutien et de fonctionnement.

PRINCIPALES MESURES DE L'ANNEE

Les principales mesures pour l'année 2025 concernent la mise en œuvre des programmes d'investissement des opérateurs, financés par les subventions pour charges d'investissement. Ainsi, le programme 212 poursuit le financement de travaux d'infrastructure de l'ECPAD et soutient le développement des projets dédiés à la conservation et à la valorisation des archives de cet établissement public. Le SHOM poursuit également son programme d'investissement en infrastructure. A ce titre plusieurs opérations majeures débuteront en 2025 comme la construction d'un laboratoire de métrologie.

L'année 2025 est aussi marquée par le transfert de la Direction de l'expertise nucléaire de défense (DEND), un des pôles de l'IRSN, vers le ministère des armées. Ce transfert est réalisé dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 21 mai 2024 relative à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire qui conduit à une fusion entre l'IRSN et l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). En conséquence, les effectifs de la DEND sont transférés vers le CEA pour un total de 131 ETPT, soit un transfert de crédit de +13,9 M€.

DÉPENSES DE L'AGREGAT FONCTIONNEMENT

1. DESCRIPTION

Les dépenses de fonctionnement regroupent les crédits liés aux engagements contractuels du ministère, à la condition du personnel et aux frais généraux.

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
OB	Déplacements et transport	2 877 996	2 877 996
OB	Soutien cœur de métier des organismes extérieurs de la DRH-MD	780 000	780 000
OB	Communication et relations publiques	2 039 000	2 039 000
OB	Fonctionnement courant	175 038 292	207 872 604
ACT	Prestations intellectuelles	533 441	533 441
OB	Soutien courant des structures	125 970	125 970
OB	Alimentation	-	-

OB	Communication institutionnelle	4 285 236	4 285 236
OB	Documentation	1 400 382	1 400 382
OB	Formation et instruction	233 830	233 830
OB	Compensatrice ferroviaire	49 373 736	49 373 736
OB	Mobilité des personnels	-	-
OB	Subventions et transferts	99 984 914	98 170 514
OB	Dépenses de contentieux dont frais de justice	25 873 644	24 273 644
ACT	Prestations de conseil	3 783 975	3 783 975
Total		366 330 416	395 750 328

Les crédits de l'OB « **Déplacements et transport** » augmentent de 21 % en AE et en CP afin de tenir compte de la hausse des frais de déplacement engagés par les agents. De plus, l'enveloppe a été ajustée au regard du nombre croissant de déplacements professionnels observé depuis 2023.

L'OB « **Communication et relations publiques** » englobe les dépenses relatives aux frais de communication, de documentation et de relations publiques. Les crédits de cette OB progressent légèrement pour s'élever à 2,0 M€ en AE et en CP, en raison de l'augmentation du nombre et du rythme des séminaires organisés.

L'OB « **Fonctionnement courant** » regroupe notamment les dépenses au profit du PPP Balard (règlement des redevances forfaitaires, poursuite des travaux de sécurisation du site et divers travaux d'adaptation réalisés par le titulaire OPALE), la mise à disposition d'un détachement de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) sur le site de Balard, les gratifications d'étudiants stagiaires et les intérimaires des entités du SGA. En AE, les crédits de l'OB augmentent de 0,5 M€ en raison du rattachement au programme 212 HT2 des dépenses de soutien de proximité nécessaires au fonctionnement du SGA. En CP, la hausse de 3,5 % (+7,1 M€) intègre le transfert des dépenses de soutien précité et permet de financer la finalisation des dernières opérations de sûreté du site engagées antérieurement.

L'activité « **Prestations de conseil** » porte les dépenses relatives aux prestations de conseil qui font l'objet d'un suivi ministériel et interministériel, facilité par la création d'une activité dédiée en 2024. L'enveloppe de crédits attribués au PLF 25 (3,8 M€) reste stable par rapport à la LFI 2024 (3,8 M€).

L'OB « **Communication institutionnelle** » s'élève à 4,3 M€ en AE et CP, soit +3 % en AE et +14 % en CP par rapport à la LFI 2024 afin de financer :

- la réalisation des revues institutionnelles de la défense ainsi que les dépenses associées ;
- la présence du ministère des Armées aux différents salons soutenant l'industrie de défense. L'augmentation de +3 % en AE est liée à la présence de la Délégation à l'information et à la communication de la Défense (DICOd) au Salon du Bourget plus onéreux que celui d'Eurosatory auquel la DICOd a participé en 2024 ;
- la réalisation de sondages permettant d'évaluer la perception par les citoyens de leur armée et des enjeux de défense ;
- la réalisation de prestations audiovisuelles et photographiques, dont le « Journal de la Défense » diffusé sur la Chaîne parlementaire, et la captation d'images, notamment à l'occasion des cérémonies militaires et des commémorations ;
- la migration du site statique de l'ancien site internet ministériel vers un nouveau système d'information (C3NP).

L'OB « **Documentation** » s'élève à 1,4 M€ en AE et en CP. L'enveloppe reste stable par rapport au PLF 2024. Elle permet à la DICOd de s'abonner à des agences de presse, à des outils de veille médiatique et à des périodiques, nécessaires à son activité relative à la veille, l'analyse des médias et des réseaux sociaux, au profit du cabinet du ministre et des hautes autorités du ministère, mais aussi de bénéficiaires extérieurs (présidence de la République, Parlement ...).

L'OB « **Compensatrice ferroviaire** » porte la dépense relative à l'indemnité compensatrice ferroviaire payée aux sociétés de transport en contrepartie des réductions négociées pour les militaires. Elle diminue de 1 % (-0,6 M€) en AE et en CP par rapport à la LFI 2024 suite à la reprise partielle de la gestion de l'indemnité compensatrice ferroviaire par les collectivités territoriales.

L'OB « **Subventions et transferts** » augmente de 17 % en AE (+14,3 M€) et de 21 % en CP (+17,0 M€) en raison principalement du transfert de la DEND vers le CEA à compter du 1^{er} janvier 2025. En conséquence, la subvention versée à cet opérateur augmente +16,4 M€ en AE et en CP. La hausse en AE est partiellement compensée par une baisse de la demande d'AE sur la SCI versée au SHOM.

L'OB « **Dépenses de contentieux dont frais de justice** » diminue de 17 % en AE et en CP (-5,1 M€) afin de tenir compte du ralentissement des dépenses liées au guichet amiante.

DÉPENSES DE L'AGREGAT EQUIPEMENT

OPÉRATION STRATEGIQUE : DISSUASION

1. DESCRIPTION

L'opération stratégique « Dissuasion » comprend les crédits des études effectuées par des experts indépendants et par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), à la demande et au profit du délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la Défense (DSND), conformément à l'article R*1333-67-8 du code de la défense.

2. ASPECTS FINANCIERS

Autorisations d'engagement et crédits de paiement (en €)

Niveau	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
OB	Subventions de fonctionnement	4 450 000	4 450 000
OB	Études du DSND	-	-
	Total	4 450 000	4 450 000

L'OB « **Subventions de fonctionnement** » s'élève à 4,5 M€ au PLF 2025 restant stable par rapport à 2024.

L'OB « **Études du DSND** » n'est pas dotée au PLF 2025 soit une baisse de -0,4 M€. Ces crédits ont été transférés en partie sur l'OB « Subventions et transfert » de l'OS « FAS » du programme 212 HT2 et sur l'OS « Dissuasion » du programme 178.

COUTS SYNTHETIQUES

SYNTHESE ACTION 11

OS	AE				Total	CP				Total
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7		Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	
Fonctionnement et activités spécifiques	350 875 358	15 455 058	-	-	366 330 416	355 052 688	40 697 640	-	-	395 750 328
Dissuasion	4 450 000	-	-	-	4 450 000	4 450 000	-	-	-	4 450 000
Total	355 325 358	15 455 058	-	-	370 780 416	359 502 688	40 697 640	-	-	400 200 328

ECHEANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIES AUX ENGAGEMENTS PAR OPERATION STRATEGIQUE

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements						Total
	RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027		
Fonctionnement et activités spécifiques	841 452 361			78 517 311	38 237 873	736 056	-	723 961 121	841 452 361	
		395 377 735		297 999 960	53 691 889	6 436 613	157 273	37 092 000	395 377 735	
			366 330 416	-	307 429 924	54 118 058	3 886 270	896 164	366 330 416	
Dissuasion	-			-	-	-	-	-	-	
		4 790 000		4 790 000	-	-	-	-	4 790 000	
			4 450 000		4 450 000	-	-	-	4 450 000	
Total	841 452 361	400 167 735	370 780 416	381 307 271	403 809 686	61 290 727	4 043 543	761 949 285	1 612 400 512	
	Somme Eng.		1 612 400 512	Somme des paiements				1 612 400 512		

ACTION (3,0 %)

50 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	735 513 728	735 513 728	0	0
Dépenses de personnel	735 513 728	735 513 728	0	0
Rémunérations d'activité	473 497 199	473 497 199	0	0
Cotisations et contributions sociales	255 501 934	255 501 934	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	6 514 595	6 514 595	0	0
Total	735 513 728	735 513 728	0	0

ACTION (0,1 %)

51 – Prospective de défense - Personnel travaillant pour le programme "Environnement et prospective de la politique de défense"

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	28 795 217	28 795 217	0	0
Dépenses de personnel	28 795 217	28 795 217	0	0
Rémunérations d'activité	17 394 358	17 394 358	0	0
Cotisations et contributions sociales	11 278 771	11 278 771	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	122 088	122 088	0	0
Total	28 795 217	28 795 217	0	0

ACTION (0,3 %)

52 – Relations internationales

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	79 167 523	79 167 523	0	0
Dépenses de personnel	79 167 523	79 167 523	0	0
Rémunérations d'activité	55 366 462	55 366 462	0	0
Cotisations et contributions sociales	23 626 335	23 626 335	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	174 726	174 726	0	0
Total	79 167 523	79 167 523	0	0

ACTION (9,8 %)

53 – Préparation et conduite des opérations d'armement - Personnel travaillant pour le programme "Équipement des forces "

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	2 422 549 057	2 422 549 057	0	0
Dépenses de personnel	2 422 549 057	2 422 549 057	0	0
Rémunérations d'activité	637 910 203	637 910 203	0	0
Cotisations et contributions sociales	1 779 723 580	1 779 723 580	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	4 915 274	4 915 274	0	0
Total	2 422 549 057	2 422 549 057	0	0

ACTION (6,0 %)

54 – Planification des moyens et conduite des opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	1 478 342 779	1 478 342 779	0	0
Dépenses de personnel	1 478 342 779	1 478 342 779	0	0
Rémunérations d'activité	865 583 646	865 583 646	0	0
Cotisations et contributions sociales	605 900 411	605 900 411	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	6 858 722	6 858 722	0	0
Total	1 478 342 779	1 478 342 779	0	0

ACTION (32,9 %)

55 – Préparation des forces terrestres - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	8 143 190 661	8 143 190 661	920 000	920 000
Dépenses de personnel	8 143 190 661	8 143 190 661	920 000	920 000
Rémunérations d'activité	4 242 511 504	4 242 511 504	920 000	920 000
Cotisations et contributions sociales	3 852 167 970	3 852 167 970	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	48 511 187	48 511 187	0	0
Total	8 143 190 661	8 143 190 661	920 000	920 000

ACTION (11,7 %)

56 – Préparation des forces navales - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	2 904 632 437	2 904 632 437	0	0
Dépenses de personnel	2 904 632 437	2 904 632 437	0	0
Rémunérations d'activité	1 551 904 656	1 551 904 656	0	0
Cotisations et contributions sociales	1 336 386 045	1 336 386 045	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	16 341 736	16 341 736	0	0
Total	2 904 632 437	2 904 632 437	0	0

ACTION (11,6 %)

57 – Préparation des forces aériennes- Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	2 865 874 414	2 865 874 414	0	0
Dépenses de personnel	2 865 874 414	2 865 874 414	0	0
Rémunérations d'activité	1 522 393 662	1 522 393 662	0	0
Cotisations et contributions sociales	1 327 572 243	1 327 572 243	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	15 908 509	15 908 509	0	0
Total	2 865 874 414	2 865 874 414	0	0

ACTION (11,5 %)

58 – Logistique et soutien interarmées - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	2 850 744 976	2 850 744 976	258 563 933	258 563 933
Dépenses de personnel	2 850 744 976	2 850 744 976	258 563 933	258 563 933
Rémunérations d'activité	1 485 332 326	1 485 332 326	258 563 933	258 563 933
Cotisations et contributions sociales	1 346 911 137	1 346 911 137	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	18 501 513	18 501 513	0	0
Total	2 850 744 976	2 850 744 976	258 563 933	258 563 933

ACTION (0,6 %)

59 – Surcoûts liés aux opérations - Personnel travaillant pour le programme "Préparation et emploi des forces"

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	150 000 000	150 000 000	0	0
Dépenses de personnel	150 000 000	150 000 000	0	0
Rémunérations d'activité	149 850 000	149 850 000	0	0
Cotisations et contributions sociales	150 000	150 000	0	0
Total	150 000 000	150 000 000	0	0

ACTION (2,0 %)

60 – Politique immobilière - Personnel travaillant pour l'action "Politique immobilière"

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	507 157 098	507 157 098	0	0
Dépenses de personnel	507 157 098	507 157 098	0	0
Rémunérations d'activité	299 910 339	299 910 339	0	0
Cotisations et contributions sociales	204 241 196	204 241 196	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	3 005 563	3 005 563	0	0
Total	507 157 098	507 157 098	0	0

ACTION (1,2 %)

61 – Action sociale, chômage et pensions

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	300 032 382	300 032 382	0	0
Dépenses de personnel	300 032 382	300 032 382	0	0
Cotisations et contributions sociales	33 000 000	33 000 000	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	267 032 382	267 032 382	0	0
Total	300 032 382	300 032 382	0	0

ACTION (0,2 %)

62 – Politique culturelle et éducative - gestion et communication des archives historiques de la défense - Personnel travaillant pour l'action "Politique culturelle et éducative"

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	43 093 544	43 093 544	0	0
Dépenses de personnel	43 093 544	43 093 544	0	0
Rémunérations d'activité	26 236 878	26 236 878	0	0
Cotisations et contributions sociales	16 573 015	16 573 015	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	283 651	283 651	0	0
Total	43 093 544	43 093 544	0	0

ACTION (0,2 %)

63 – Restructurations - RH

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	37 486 364	37 486 364	0	0
Dépenses de personnel	37 486 364	37 486 364	0	0
Rémunérations d'activité	34 621 533	34 621 533	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	2 864 831	2 864 831	0	0
Total	37 486 364	37 486 364	0	0

ACTION (1,6 %)

64 – Pilotage, soutien - Personnel travaillant pour l'action " Pilotage, soutien "

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	407 044 810	407 044 810	0	0
Dépenses de personnel	407 044 810	407 044 810	0	0
Rémunérations d'activité	250 129 212	250 129 212	0	0
Cotisations et contributions sociales	154 501 108	154 501 108	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	2 414 490	2 414 490	0	0
Total	407 044 810	407 044 810	0	0

ACTION (0,5 %)

65 – Journée défense et citoyenneté - Personnel travaillant pour le programme "Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant"

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	123 069 949	123 069 949	0	0
Dépenses de personnel	123 069 949	123 069 949	0	0
Rémunérations d'activité	69 265 375	69 265 375	0	0
Cotisations et contributions sociales	52 512 189	52 512 189	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	1 292 385	1 292 385	0	0
Total	123 069 949	123 069 949	0	0

ACTION (0,2 %)

66 – Rayonnement et contribution extérieure

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	45 153 378	45 153 378	0	0
Dépenses de personnel	45 153 378	45 153 378	0	0
Rémunérations d'activité	24 380 008	24 380 008	0	0
Cotisations et contributions sociales	20 495 433	20 495 433	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	277 937	277 937	0	0
Total	45 153 378	45 153 378	0	0

ACTION (0,4 %)

67 – Pilotage, soutien et communication - dépenses de personnel des cabinets et des organismes rattachés / RH

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	104 696 390	104 696 390	0	0
Dépenses de personnel	104 696 390	104 696 390	0	0
Rémunérations d'activité	62 379 236	62 379 236	0	0
Cotisations et contributions sociales	41 841 417	41 841 417	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	475 737	475 737	0	0
Total	104 696 390	104 696 390	0	0

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ECPAD - Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (P212)	24 872 370	23 952 370	24 796 100	22 756 100
Subvention pour charges de service public	21 252 370	21 252 370	21 296 100	21 296 100
Subvention pour charges d'investissement	3 620 000	2 700 000	3 500 000	1 460 000
Musée de l'air et de l'espace (P212)	23 950 527	23 950 527	21 969 516	21 233 396
Subvention pour charges de service public	11 444 469	11 444 469	11 413 458	11 413 458
Subvention pour charges d'investissement	12 506 058	12 506 058	10 556 058	9 819 938
Musée de l'armée (P212)	14 088 998	19 638 998	23 904 623	23 904 623
Subvention pour charges de service public	10 341 498	10 341 498	11 404 373	11 404 373
Subvention pour charges d'investissement	3 747 500	9 297 500	12 500 250	12 500 250
Musée national de la marine (P212)	25 400 767	25 893 262	21 069 349	21 069 349
Subvention pour charges de service public	12 273 767	12 273 767	11 539 599	11 539 599
Subvention pour charges d'investissement	13 127 000	13 619 495	9 529 750	9 529 750
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine (P212)	52 050 041	48 433 777	49 945 707	50 171 307
Subvention pour charges de service public	46 079 041	46 079 041	46 630 707	46 630 707
Subvention pour charges d'investissement	5 971 000	2 354 736	3 315 000	3 540 600
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)	8 254 000	8 254 000	24 743 107	24 743 107
Subvention pour charges de service public	8 254 000	8 254 000	24 743 107	24 743 107
IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (P190)	4 390 000	4 390 000	0	0
Subvention pour charges de service public	4 390 000	4 390 000	0	0
Total	153 006 703	154 512 934	166 428 402	163 877 882
Total des subventions pour charges de service public	114 035 145	114 035 145	127 027 344	127 027 344
Total des subventions pour charges d'investissement	38 971 558	40 477 789	39 401 058	36 850 538

En conséquence de la loi n° 2024-450 du 21 mai 2024 relative à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire, l'IRSN disparaît au 1^{er} janvier 2025.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPERATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

Intitulé de l'opérateur	LFI 2024				PLF 2025							
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs				
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés			dont apprentis	sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis
ECPAD - Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la défense			257	6		6			257	6		6
Musée de l'air et de l'espace			104	7	5			104	7	7		
Musée de l'armée		2	168	33	7		3	168	10	10		
Musée national de la marine			120	2				120	10	7		2
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine			505	51		10		505	60			14
Total ETPT		2	1 154	99	12	16		3	1 154	93	24	22

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2024	1 154
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2024	
Impact du schéma d'emplois 2025	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2025	1 154
Rappel du schéma d'emplois 2025 en ETP	

Opérateurs

Avertissement

Les états financiers des opérateurs (budget initial 2024 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2024 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2024 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) sont publiés sans commentaires dans le « Jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

OPÉRATEUR

ECPAD - Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la défense

Missions

Placé sous la tutelle de la délégation à l'information et à la communication de la défense (DlCoD), l'ECPAD, situé au fort d'Ivry-sur-Seine, a pour missions principales (articles R.3415-2 et suivants du code de la défense) :

- de concevoir, développer et réaliser les captations et produits photographiques, audiovisuels et multimédias intéressant la défense en vue de leur communication, de leur valorisation et de leur exploitation ;
- d'assurer pour le compte de l'État les missions d'un service public d'archives telles que définies à l'article R. 212-4-1 du code du patrimoine pour les fonds d'archives audiovisuelles, photographiques et multimédias produits par les services, organismes ou établissements relevant du ministère de la défense, ou reçus par lui à titre de dons, datations en paiement, legs, achats ou dépôts. À ce titre, l'ECPAD contribue à la connaissance, la diffusion, la valorisation scientifique, culturelle et commerciale des fonds d'archives qu'il conserve et favorise par tous moyens l'élargissement des publics y accédant ;
- de concevoir, organiser et assurer, dans son domaine de compétence, des formations professionnelles spécifiques aux métiers de l'image et aux actions de communication en faveur du personnel relevant du ministre de la défense ou au profit de personnes publiques ou privées dont l'action présente un intérêt pour la défense ;
- d'assurer la réalisation, la diffusion, la gestion et la promotion de publications périodiques, d'ouvrages et de supports de communication intéressant la défense, au profit d'organismes du ministère de la défense ou d'autres organismes publics ou privés.

Gouvernance et pilotage stratégique

Dans le cadre du pilotage stratégique des opérateurs, les objectifs de l'établissement sont définis par le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2021-2025 qui a été signé le 5 octobre 2021 et son avenant signé le 25 juin 2024. Il est construit autour de thématiques stratégiques transverses, communes à l'ensemble des pôles d'activité de l'établissement :

- axe 1 : affirmer le rôle et les métiers de l'ECPAD au sein du ministère des Armées.
- axe 2 : rénover et innover dans les cœurs de métier.
- axe 3 : poursuivre la modernisation du soutien et la recherche d'efficience dans la gestion de l'établissement.

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2021-2025 a été approuvé en conseil d'administration du 30 juin 2022.

Perspectives 2025

L'année 2025 sera marquée par la première année d'exécution de la prestation de récolement des collections et la réception des travaux de rénovation du bâtiment « vie ». L'établissement continuera ses travaux d'infrastructure liés à la stratégie d'intervention du SPSI (préservation des bâtiments, entretiens divers, mise en conformité des bâtiments...).

Participation de l'opérateur au plan de relance

Pas d'opérations en 2025.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P212 Soutien de la politique de la défense	24 872	23 952	24 796	22 756
Subvention pour charges de service public	21 252	21 252	21 296	21 296
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	3 620	2 700	3 500	1 460
Total	24 872	23 952	24 796	22 756
Subvention pour charges de service public	21 252	21 252	21 296	21 296
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	3 620	2 700	3 500	1 460

La subvention pour charges de service public (SCSP) couvre la totalité des dépenses de personnel de l'établissement et une partie des dépenses de fonctionnement. Elle est quasi-stable par rapport à la LFI 2024 (+0,2 %) et s'élève à 21 296 100 € pour 2025.

En lien avec les enjeux stratégiques de l'établissement, la subvention pour charges d'investissement (SCI) programmée en 2025 s'élève à 3 500 000 € en AE et 1 460 000 € en CP. Elle est destinée à contribuer au financement des travaux d'infrastructure prévus dans le cadre du SPSI et des investissements de la plateforme ImagesDéfense.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

(en ETPT)

	LFI 2024 (1)	PLF 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	263	263
– sous plafond	257	257
– hors plafond	6	6
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>	6	6
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Au titre de 2025, l'établissement prévoit de rémunérer 257 ETPT dans le respect de son plafond d'emplois et 6 apprentis hors plafond.

OPÉRATEUR

Musée de l'air et de l'espace

Missions

Le musée de l'air et de l'espace est un établissement public à caractère administratif (EPA) placé sous la tutelle du ministère des armées (articles R3413-62 à R3413-87 du code de la défense) et doté de l'appellation « musée de France ».

Implanté depuis 1986 dans l'ancienne aérogare du Bourget (Seine-Saint-Denis), ainsi qu'à Dugny, où sont localisées ses réserves, il a pour missions de conserver et enrichir les collections de l'État dans les domaines de l'aéronautique et de l'astronautique.

Il présente, notamment, plus de 200 avions originaux, emblématiques de l'évolution des techniques de l'aviation militaire mais également civile. Il propose un panorama complet de l'épopée aérospatiale depuis les premières montgolfières de 1783 jusqu'aux fusées Ariane 1 et 5. Il contribue ainsi au développement de l'esprit de défense et au renforcement du lien entre la Nation et ses armées.

Gouvernance et pilotage stratégique

La stratégie pluriannuelle du musée est définie par le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2020-2024 du musée, signé le 17 juin 2019 et actualisé en 2022, et par son projet scientifique et culturel approuvé (PSC) par son conseil d'administration en 2020.

Le COP, en cours de renouvellement, prévoit de développer l'attractivité du musée, de préserver son patrimoine et ses collections et de renforcer son modèle économique grâce à des actions permettant d'accroître ses ressources propres et maîtriser ses dépenses de fonctionnement.

Le musée conduit un ambitieux programme pluriannuel de modernisation et de transformation de ses espaces, articulé autour de deux principaux projets :

- le projet NAVACA qui vise à valoriser la tour de contrôle en y proposant un parcours consacré à la navigation aérienne et au contrôle aérien ;
- le projet ASTREOS destiné à construire une salle d'exposition permanente intégrant la visite d'un Airbus A380, une salle d'exposition temporaire et un planétarium.

Le musée poursuit également son objectif de préservation de ses collections et a ainsi construit en 2023 une réserve de 3 000 m² adaptée à la conservation d'aéronefs de grands formats.

Perspectives 2025

L'année 2025 sera consacrée à la poursuite du programme d'investissements prévu par le COP 2020-2024. Le musée prévoit d'ouvrir son nouvel espace dédié à la navigation aérienne et au contrôle aérien situé dans la tour de contrôle, en juin 2025 (projet NAVACA), à l'occasion de la tenue du Salon international de l'aéronautique et de l'espace. Ce projet a été financé en partie par la Direction générale de l'aviation civile et par le programme 212 HT2 au titre de la subvention pour charges d'investissement.

Les travaux liés au projet ASTREOS devraient débiter au second semestre 2025 à la suite de la signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (OPPIC) prévue en fin d'année 2024.

Participation de l'opérateur au plan de relance

Le musée ne bénéficiera pas de financement au titre du plan de relance pour l'année 2025.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P212 Soutien de la politique de la défense	23 951	23 951	21 970	21 233
Subvention pour charges de service public	11 444	11 444	11 413	11 413
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	12 506	12 506	10 556	9 820
Total	23 951	23 951	21 970	21 233
Subvention pour charges de service public	11 444	11 444	11 413	11 413
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	12 506	12 506	10 556	9 820

Le montant de la subvention pour charges de service public (SCSP), versée par l'État au titre de l'année 2025, s'élève à 11,4 M€ en AE et CP. Elle est constante par rapport à la LFI 2024 conformément à l'absence d'évolution du schéma d'emplois par rapport à 2024. La fin des mesures de renforcement de la sécurité, mises en œuvre dans le cadre des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, explique une légère baisse sur la SCSP. Par ailleurs, le musée de l'air et de l'espace bénéficie de la reconduction de la compensation de la perte de recettes liée à la gratuité d'accès des enseignants aux musées sous tutelle du ministère des armées. Cette compensation a été initiée en 2024 et provient de la mission « Enseignement scolaire ».

En 2025, la subvention pour charges d'investissement (SCI), prévue à 10,6 M€ en AE et 9,8 M€ en CP devra permettre au musée de l'air et de l'espace, en complément de la mobilisation de sa trésorerie fléchée disponible à fin 2024, de financer l'entretien de son parc immobilier et ses dépenses de sécurité, mais également de poursuivre son programme pluriannuel d'investissements, en particulier le projet ASTREOS.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

(en ETPT)

	LFI 2024	PLF 2025
	(1)	
Emplois rémunérés par l'opérateur :	111	111
– sous plafond	104	104
– hors plafond	7	7
<i>dont contrats aidés</i>	5	7
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Le nombre d'emplois rémunérés par le musée de l'air et de l'espace s'élève à 111 ETPT dont 104 ETPT sous plafond et ne fait l'objet d'aucune évolution par rapport à l'année 2024.

OPÉRATEUR

Musée de l'armée

Missions

Issu de la fusion du musée de l'artillerie et du musée historique de l'armée en 1905, le musée de l'armée est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère des armées (articles R. 3413-1 à R. 3413-34 du code de la défense) et doté de l'appellation « musée de France ».

Implanté au sein de l'hôtel national des Invalides, ses réserves sont, quant à elles, situées sur le plateau de Satory, près de Versailles.

Centré sur l'histoire de l'armée terrestre française et européenne, il présente celle-ci en cinq départements : le département ancien, le département moderne, le département des deux guerres mondiales, le département artillerie et l'historial Charles-de-Gaulle. Il assure la gestion de la cathédrale Saint-Louis et l'église du Dôme, où se situe, notamment, le tombeau de Napoléon Ier.

Gouvernance et pilotage stratégique

La stratégie pluriannuelle du musée est définie par le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2020-2024 du musée, signé le 12 juillet 2019 et actualisé en 2022, et par son projet scientifique et culturel (PSC) approuvé par son conseil d'administration en 2020.

Le COP, en cours de renouvellement, prévoit de développer le rayonnement du musée de l'armée en renforçant notamment sa stratégie internationale, mais également son attractivité, en adaptant son offre muséale. Ainsi, afin de traiter les périodes actuellement absentes de son parcours permanent, qui s'achève à la fin de la Seconde Guerre mondiale, et de valoriser des collections non présentées au public, le musée a engagé un projet d'extension intitulé MINERVE. Ce projet a vocation à améliorer l'accueil du public et à créer quatre nouveaux espaces d'exposition permanents qui permettront au public d'accéder à un parcours de visite qui abordera l'histoire des Invalides, la période postérieure à 1945, la colonisation et la décolonisation, ainsi que l'actualité des engagements militaires, conformément aux orientations ministérielles. Initié en 2021, ce projet sera mené jusqu'à 2031, année de livraison des derniers espaces.

Sur le plan scientifique, le COP et le PSC fixent au musée un objectif de préservation des collections avec, en particulier, l'aménagement d'un nouvel espace de réserves à Satory et l'amélioration du contrôle du climat (température et hygrométrie) dans les espaces muséaux du site des Invalides.

Enfin, le musée s'est engagé à consolider son modèle économique en mettant en place des actions favorisant l'augmentation des ressources propres et l'efficacité de son fonctionnement.

Perspectives 2025

Les espaces prévus dans la première phase du projet MINERVE ont été livrés en juillet 2024. La seconde phase du projet débutera en 2026 avec la signature de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (OPPIC). Dans la perspective des travaux de la seconde phase du projet MINERVE, l'année 2025 sera consacrée à la préparation des opérations de réaménagement des réserves de Satory.

Participation de l'opérateur au plan de relance

Le musée ne bénéficiera pas de financement au titre du plan de relance pour l'année 2025.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P212 Soutien de la politique de la défense	14 089	19 639	23 905	23 905
Subvention pour charges de service public	10 341	10 341	11 404	11 404
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	3 748	9 298	12 500	12 500
Total	14 089	19 639	23 905	23 905
Subvention pour charges de service public	10 341	10 341	11 404	11 404
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	3 748	9 298	12 500	12 500

La subvention pour charges de service public (SCSP), versée par l'État, vise à financer les dépenses courantes de personnel et de fonctionnement. Elle s'élève à 11,4 M€ en AE et en CP et est en augmentation par rapport à la LFI 2024 du fait d'une hausse des dépenses de fonctionnement notamment liées à la sécurité (dispositifs anti-intrusion) et à l'accompagnement des déménagements des réserves à Satory. Par ailleurs, le musée de l'armée bénéficie de la reconduction de la compensation de la perte de recettes liée à la gratuité d'accès des enseignants aux musées sous tutelle du ministère des armées. Cette compensation a été initiée en 2024 et provient de la mission « Enseignement scolaire ».

La subvention pour charges d'investissement (SCI) s'élève à 12,5 M€ en AE et en CP. La hausse de +8,7 M€ en AE s'explique principalement par le besoin de financement des travaux d'aménagement des réserves à Satory (7,9 M€) dans la perspective de la préparation de la phase 2 du projet MINERVE. La SCI contribuera également à financer l'investissement courant, l'acquisition de collections et la réfection de l'orgue de la cathédrale Saint-Louis des Invalides dont les travaux ont été décalés à plusieurs reprises.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

(en ETPT)

	LFI 2024 (1)	PLF 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	201	178
– sous plafond	168	168
– hors plafond	33	10
<i>dont contrats aidés</i>	7	10
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	2	3
– rémunérés par l'État par ce programme	2	3
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Le nombre d'emplois rémunérés par le musée de l'armée s'élève à 178 ETPT dont 168 ETPT sous plafond. Une baisse du nombre d'ETPT hors plafond a été approuvée par le conseil d'administration du musée. Les emplois hors plafond intègrent désormais uniquement les 10 contrats aidés employés par le musée.

OPÉRATEUR

Musée national de la marine

Missions

Le musée national de la marine est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère des armées (articles R3413-35 à R3413-61 du code de la défense) et doté de l'appellation « musée de France ». Il est installé au palais de Chaillot (Paris), depuis 1943, ainsi que dans 5 autres sites localisés à Brest, Port-Louis, Rochefort (deux sites) et Toulon. Le centre de conservation et de ressources du musée national de la marine, mutualisé avec le musée de l'air et de l'espace, est, quant à lui, situé à Dugny.

Créé à partir d'une collection offerte en 1748 au roi Louis XV, l'établissement constitue le plus ancien musée maritime du monde. Il a pour missions d'assurer la conservation, la présentation, l'enrichissement et l'accroissement de ses collections dans tous les domaines de la marine, notamment ceux de la marine nationale, des marines de commerce, de la pêche, de la recherche océanographique, du sport nautique et de plaisance. Il organise et apporte son concours à l'organisation des expositions ou manifestations susceptibles de développer le goût de l'histoire maritime.

Gouvernance et pilotage stratégique

La stratégie pluriannuelle du musée est définie par le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2022-2026 et par son projet scientifique et culturel (PSC) respectivement approuvé par son conseil d'administration en 2022 et en 2023.

Ces documents prévoient la poursuite de la transformation du musée en particulier la rénovation des implantations du musée à Rochefort. Le musée doit également mener plusieurs actions en faveur du rayonnement et de la préservation de ses collections. Enfin, le musée s'est engagé à mettre en place un nouveau modèle économique, adapté au musée rénové, plus efficient et fondé sur le développement d'une synergie entre tous ses sites.

Perspectives 2025

L'année 2025 sera consacrée à la conduite des projets initiés par le musée sur ses sites de Rochefort et Port-Louis.

A Rochefort, l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (OPPIC) devrait mener des études préalables à la conduite du chantier dont elle a accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée.

A Port-Louis, l'objectif est de construire un parcours harmonisé et complémentaire entre le musée national de la marine et le musée de la compagnie des Indes dans l'ensemble des espaces de la citadelle qu'ils occupent. Suite au préprogramme présenté par l'assistance à maîtrise d'ouvrage diligentée par la ville de Lorient et le musée, le chantier devrait débuter en 2025.

Participation de l'opérateur au plan de relance

Le musée ne bénéficiera pas de financement au titre du plan de relance pour l'année 2025.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P212 Soutien de la politique de la défense	25 401	25 893	21 069	21 069
Subvention pour charges de service public	12 274	12 274	11 540	11 540
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	13 127	13 619	9 530	9 530
Total	25 401	25 893	21 069	21 069
Subvention pour charges de service public	12 274	12 274	11 540	11 540
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	13 127	13 619	9 530	9 530

La subvention pour charges de service public (SCSP), versée par l'État vise à financer les dépenses de personnel et de fonctionnement. Elle s'élève à 11,5 M€ en AE et en CP soit une diminution de 0,7 M€ par rapport à la SCSP allouée en 2024 car cette dernière intégrait le financement des opérations de sauvegarde des collections conservées à Rochefort. Par ailleurs, le musée national de la marine bénéficie de la reconduction de la compensation de la perte de recettes liée à la gratuité d'accès des enseignants aux musées sous tutelle du ministère des armées. Cette compensation a été initiée en 2024 et provient de la mission « Enseignement scolaire ».

La subvention pour charges d'investissement (SCI) s'élève à 9,5 M€ en CP et contribuera à financer en complément de la mobilisation de la trésorerie fléchée disponible à fin 2024, outre l'investissement courant, la réhabilitation des sites de Rochefort et les travaux liés à la création d'un parcours muséographique harmonisé à Port-Louis.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

(en ETPT)

	LFI 2024	PLF 2025
	(1)	
Emplois rémunérés par l'opérateur :	122	130
– sous plafond	120	120
– hors plafond	2	10
<i>dont contrats aidés</i>		7
<i>dont apprentis</i>		2
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

Le nombre d'emplois rémunérés par le musée de l'armée s'élève à 130 ETPT dont 120 ETPT sous plafond. L'évolution du nombre d'ETPT hors plafond (+8 ETPT) a été approuvée par le conseil d'administration du musée pour prendre en compte le recrutement d'un second apprenti et d'un ETPT financé par le mécénat.

OPÉRATEUR

SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine

Missions

Le Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM), créé par décret n° 2007-800 du 11 mai 2007 (article R3416-1 du code de la défense), est un établissement public administratif (EPA) sous tutelle du ministère des Armées. Il a pour mission de connaître et de décrire l'environnement physique marin dans ses relations avec l'atmosphère, avec les fonds marins et les zones littorales, d'en prévoir l'évolution et d'assurer la diffusion des informations correspondantes. Il est l'opérateur public pour l'information géographique maritime et littorale de référence.

Sa recherche permanente d'excellence et de progrès répond aux attentes de ses différents donneurs d'ordre et aux trois finalités découlant de sa mission générale :

- l'hydrographie nationale, pour satisfaire les besoins de la navigation de surface, dans les eaux sous juridiction française et dans les zones placées sous la responsabilité cartographique de la France ;
- le soutien de la Défense : expertise dans les domaines hydro-océanographiques et soutien opérationnel des forces ;
- le soutien aux politiques publiques de la mer et du littoral, par la mise à disposition des pouvoirs publics - et plus généralement de tous les acteurs de la mer et du littoral - de ses données patrimoniales et de services d'intelligence de la donnée.

L'activité du SHOM comprend non seulement la zone nationale de responsabilité de 10,2 millions de km², auxquels s'ajoutent 730 000 km² d'extension du plateau continental ; des frontières maritimes avec 30 pays mais aussi toutes les zones maritimes et littorales présentant un intérêt pour la défense (60 m. de km²). L'établissement est implanté à Brest, avec des antennes à Toulouse, Saint-Mandé, Nouméa et Papeete.

Établissement scientifique de référence au niveau international, le SHOM participe activement à la définition et à l'évolution des normes internationales au sein de l'Organisation Hydrographique internationale où il représente la France.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le chef d'état-major de la Marine préside le Conseil d'administration du SHOM. L'activité et la stratégie de l'établissement s'inscrivent dans un contrat d'objectif et de performance (COP) pour la période 2021-2024. La validation du prochain COP (période 2025-2029) est prévue à la prochaine séance du Conseil d'administration au mois de novembre 2024.

Perspectives 2025

L'année 2025 constitue un tournant majeur pour le SHOM, en réponse aux nouveaux objectifs assignés à la Marine nationale et à la mise en œuvre du programme d'armement à effet majeur des « capacités hydro-océanographiques futures ».

Le SHOM est pro-actif dans le développement de ses ressources propres, ventes et recettes commerciales, avec une prévision pour 2025 de l'ordre de 16 M€, en lien avec les projets de développement de parcs d'énergies marines renouvelables le long du littoral métropolitain.

Le SHOM participe activement à différents programmes de recherche co-financés par l'Union européenne.

L'établissement poursuit par ailleurs son programme d'investissement en infrastructure, permettant notamment de se conformer aux nouvelles normes et dispositions environnementales et énergétiques. Ainsi, en 2025, débutera l'opération de réaménagement du bâtiment A, la déconstruction du bâtiment B dont la livraison est prévue en 2026, ainsi que la construction du nouveau restaurant et d'un laboratoire de métrologie.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme financeur Nature de la dépense	LFI 2024		PLF 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P212 Soutien de la politique de la défense	52 050	48 434	49 946	50 171
Subvention pour charges de service public	46 079	46 079	46 631	46 631
Transferts	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	5 971	2 355	3 315	3 541
P113 Paysages, eau et biodiversité	960	960	785	785
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Transferts	960	960	785	785
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0	0	0
Total	53 010	49 394	50 731	50 956
Subvention pour charges de service public	46 079	46 079	46 631	46 631
Transferts	960	960	785	785
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Subvention pour charges d'investissement	5 971	2 355	3 315	3 541

En 2025, la subvention pour charges de service public (SCSP) s'élève à 46,6 M€ soit une hausse de 1 % qui permet notamment de financer la prise en compte de la compensation de la protection sociale complémentaire et de la couverture prévoyance.

En 2025, la subvention pour charges d'investissement (SCI) s'élève à 3,3 M€ en AE et 3,5 M€ en CP. Elle vise principalement le financement de projets d'infrastructures immobilières.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

(en ETPT)

	LFI 2024	PLF 2025
	(1)	
Emplois rémunérés par l'opérateur :	556	565
– sous plafond	505	505
– hors plafond	51	60
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>	10	14
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI et LFR le cas échéant

PROGRAMME 146
Équipement des forces

MINISTRE CONCERNE : SEBASTIEN LECORNU, MINISTRE DES ARMEES ET ANCIENS COMBATTANTS

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Général d'armée Thierry BURKHARD / Emmanuel CHIVA

Chef d'état-major des armées / Délégué général pour l'armement

Responsable du programme n° 146 : Équipement des forces

Le programme 146 « Équipement des forces » vise à mettre à disposition des armées les armements et matériels nécessaires à la réalisation de leurs missions. Il concourt par ailleurs au développement et au maintien des savoir-faire industriels français ou européens.

Un programme co-piloté

Le programme 146 est co-piloté par le chef d'état-major des armées (CEMA) et le délégué général pour l'armement (DGA), au titre de leurs responsabilités respectives au sein du ministère.

Le CEMA définit le format des armées et s'assure de l'atteinte des capacités fixées par les objectifs de la Loi de programmation militaire (LPM). Il identifie les capacités nécessaires aux armées pour remplir leurs missions actuelles et futures et en déduit les orientations à suivre pour la programmation et la gestion des opérations d'armement, dont il garantit la cohérence capacitaire. Il est responsable de la définition du besoin opérationnel et de l'adéquation de la programmation financière avec ce besoin.

Le DGA, au titre de l'équipement des forces, est responsable de la préparation de l'avenir et de la programmation, de la politique ministérielle de l'innovation et de la politique industrielle. Il contribue à la conception de la capacité globale de l'outil de défense, assure la cohérence des opérations d'investissement qui lui sont confiées et participe à la préparation de la planification et de la programmation militaire conduites par le chef d'état-major des armées et à la préparation du budget de la défense conduite par le secrétaire général pour l'administration. Il est responsable de la maîtrise des coûts, des délais et des performances des opérations d'armement.

Ce co-pilotage est réalisé à travers plusieurs instances de gouvernance, dont le comité directeur du programme, au cours duquel sont rendus les arbitrages et fixés les principaux objectifs.

Un programme structuré à partir des systèmes de forces

La nomenclature par destination du programme 146 est établie à partir de cinq systèmes de forces. Chacun d'entre eux fédère des moyens qui répondent à des besoins opérationnels dans une logique interarmées.

- Le premier système de forces, la « Dissuasion », représente la garantie fondamentale de la sécurité nationale. Elle est au cœur des moyens qui permettent à la France d'affirmer son autonomie stratégique.

- Le système de forces « Commandement et maîtrise de l'information » garantit l'autonomie de décision. Il nécessite de disposer de moyens de recueil de l'information, ainsi que de moyens de transmission et d'exploitation.

- Le système de forces « Projection-mobilité-soutien » vise, compte tenu de la diversité des engagements des forces, à disposer de moyens permettant leur projection sur des théâtres d'opérations éloignés de la métropole, leur mobilité à l'intérieur des théâtres et leur soutien durant toute la durée des opérations.

- Le système de forces « Engagement et combat » permet l'engagement des forces, dans le but d'altérer le potentiel adverse, de contrôler et de maîtriser le théâtre dans toutes ses dimensions.

- Enfin, le système de forces « Protection et sauvegarde » permet de disposer des moyens assurant la sécurisation des espaces aériens et maritimes du territoire national et des forces engagées en opérations face à toutes les menaces (conventionnelles, NRBC, terroristes).

Principaux événements en 2025

Deuxième annuité de la LPM 2024-2030, l'année 2025 verra se poursuivre l'effort de renouvellement et la modernisation de l'équipement des forces pour les adapter à l'intensité de nos engagements et à l'évolution de la menace, tout en intégrant les technologies innovantes.

Les travaux d'ajustement annuel de la programmation militaire conduits en 2024 ont permis de prendre en compte des inflexions prioritaires (intelligence artificielle, munitions, fidélisation) et des besoins essentiels ciblés (drones, lutte anti-drones, guerre électronique, connectivité), rendus nécessaires par les évolutions du contexte national et international, notamment la guerre en Ukraine, tout en conservant l'ambition initiale et le format des armées. Le nouvel équilibre, qui s'appliquera dès 2025, repose sur des choix capacitaires forts, dans un contexte d'économie de guerre et de montée en cadence de l'industrie française dans le domaine.

Les principales commandes et livraisons détaillées ci-dessous par système de force illustrent de façon concrète l'exécution de la programmation telle que prévue par la LPM.

Pour le système de forces « Commandement et Maîtrise de l'Information », les principales commandes concernent le CYBER avec le développement de moyens de lutte informatique défensive et de chiffrement, les développements des capacités de traitement de l'information adaptées à l'ère du Big Data et de l'intelligence artificielle d'ARTEMIS IA, des acquisitions de stations de communication satellitaires SYRACUSE IV, des travaux de transformation de l'infrastructure de communication non-projetable (DESCARTES) et l'intégration des postes radio CONTACT dans les véhicules terrestres.

Les livraisons attendues concernent le troisième satellite d'observation CSO, des stations de communication satellitaires SYRACUSE IV, la poursuite de la mise à niveau du système RIFAN sur les bâtiments de la Marine nationale, des postes CONTACT et leur intégration dans les véhicules terrestres, des vecteurs aériens du SDT, des moyens de chiffrement et de lutte informatique défensive et la modernisation continue du SCCOA.

Pour le système de forces « Projection-Mobilité-Soutien », les principales commandes concernent 165 camions citernes de nouvelle génération. Les livraisons attendues concernent 1 bâtiment ravitailleur de forces, 1 avion A400M, 2 C-130 rénovés, 5 hélicoptères CARACAL et des équipements EVASAN.

Pour le système de forces « Engagement Combat », les principales commandes concernent le lancement en réalisation du porte-avions de nouvelle génération, 1 frégate de défense et d'intervention, des bâtiments de guerre des mines, la régénération de 120 VBL, 8000 fusils d'assaut HK416, les infrastructures du 6^e escadron Rafale (RAF6), des lots de munitions AASM, des lots de missiles METEOR, MMP et SCALP.

Les principales livraisons portent sur 1 frégate de défense et d'intervention, 2 modules de lutte contre les mines, 2 avions Atlantique 2 rénovés, 12 Mirage 2000D rénovés, 14 Rafale, 7 pods de désignation laser NG, 1 MRTT après conversion d'un A330-200, 6 hélicoptères Tigre rétrofités HAD, 28 véhicules légers et 30 poids lourds forces spéciales, 73 VLTP sanitaires et 308 véhicules SCORPION (SERVAL, MEPAC, GRIFFON et JAGUAR), 103 VBL régénérés, 4 infrastructures SCORPION, 8000 fusils d'assaut HK416, des torpilles lourdes F21, des kits missiles EXOCET, des missiles SCALP et MMP.

Pour le système de forces « Protection Sauvegarde », les principales commandes concernent des bâtiments hydrographiques nouvelle génération et systèmes de drones CHOF, des camions SECOIA, des systèmes de décontamination pour l'armée de terre, des infrastructures d'accueil pour les avions de surveillance et d'intervention maritime Albatros à Tahiti, des missiles MISTRAL et MICA. Les principales livraisons portent sur 1 patrouilleur outre-mer, des fusils brouilleurs, 1 moyen de lutte anti-drones Laser, des missiles ASTER, MISTRAL et MICA.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Mettre à la disposition des armées les armements et matériels nécessaires au succès des opérations des forces armées

INDICATEUR 1.1 : Taux de réalisation des équipements

INDICATEUR 1.2 : Evolution annuelle moyenne des délais de réalisation des opérations d'armement principales

INDICATEUR 1.3 : Taux de progression du lancement des nouveaux programmes en coopération

OBJECTIF 2 : Assurer une efficacité maximale de la dépense d'équipement des forces

INDICATEUR 2.1 : Efficacité du processus de paiement

INDICATEUR 2.2 : Evolution annuelle moyenne des devis à terminaison des opérations d'armement principales

Objectifs et indicateurs de performance

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Le dispositif de performance du programme « Équipement des forces » est reconduit au PAP 2025. Il se compose de deux objectifs et de cinq indicateurs.

OBJECTIF mission

1 – Mettre à la disposition des armées les armements et matériels nécessaires au succès des opérations des forces armées

Pour atteindre cet objectif, le ministère des armées porte principalement ses efforts sur :

- la satisfaction du besoin opérationnel exprimé par les armées (indicateur 1.1) ;
- la maîtrise des calendriers de réalisation des armements et matériels (indicateur 1.2) ;
- la consolidation d'une base industrielle et technologique de défense européenne par le lancement d'opérations d'armement en coopération (indicateur 1.3).

Les indicateurs ci-dessous permettent de mesurer la performance réalisée dans ces domaines et d'orienter les actions du programme.

INDICATEUR mission

1.1 – Taux de réalisation des équipements

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Progression dans la réalisation des opérations d'armement principales	%	73,8	64,8	85	85	85	85
dont progression dans la réalisation des opérations d'armement principales du système de forces commandement et maîtrise de l'information	%	97,6	46,7	80	80	80	80
dont progression dans la réalisation des opérations d'armement principales du système de forces projection- mobilité- soutien	%	42,2	59	80	80	80	80
dont progression dans la réalisation des opérations d'armement principales du système de forces engagement et combat	%	60,9	87,8	85	85	85	85
dont progression dans la réalisation des opérations d'armement principales du système de forces protection et sauvegarde	%	99,3	64,2	85	85	85	85
Taux de réalisation des livraisons valorisées	%	61,3	87,9	85	85	85	85

Précisions méthodologiques

Source des données : l'indicateur est constitué à partir des informations fournies par le contrôle de gestion de la DGA (tableau de bord de décembre de l'année). Les jalons sont ceux décrits dans les fiches JPE. Ils correspondent à des commandes, des livraisons, des jalons techniques ou des étapes importantes du programme à franchir dans l'année considérée.

Mode de calcul : les indicateurs de progression dans la réalisation des opérations d'armement principales s'appuient sur les données concernant l'état des commandes et des livraisons prévues et réalisées en cours d'année pour chacune des opérations d'armement entrant dans le périmètre, ou le franchissement d'autres jalons significatifs marquant l'avancée des opérations d'armement de l'ensemble des systèmes de forces.

Le sous-indicateur de progression dans la réalisation est la moyenne non pondérée des progressions de jalons de chaque système de forces.

Le calcul des sous indicateurs de progression dans la réalisation prend en compte les avances et retard des opérations : les jalons prévus en N en PAP N et franchis en N-1 sont déduits des jalons à franchir en N, les jalons prévus en N-1 mais non franchis en N-1 sont ajoutés aux jalons à franchir en N. Le taux de réalisation des livraisons valorisées donne le rapport entre le montant total des livraisons valorisées réalisées et le montant total des livraisons valorisées prévues en construction du PLF. Le calcul du taux de réalisation est le rapport entre un numérateur et un dénominateur symétrique qui sont calculés ainsi : le numérateur est le réalisé des livraisons valorisées prévues au dénominateur, le dénominateur correspond aux livraisons valorisées prévues au PAP N en N et en N -1 si elles n'ont pas été totalement réalisées en N -1. Par construction, le taux de réalisation des livraisons valorisées peut atteindre 100 %.

L'assiette de calcul prenant en compte des jalons spécifiques à chaque année, une moindre performance en N-1 ne préjuge pas de la performance des années suivantes.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Le programme 146 conserve pour les années à venir les taux de réalisation des équipements par système de force. Le choix de maintenir un niveau élevé s'explique par le choix de garder un niveau d'exigence identique à la précédente LPM ainsi que la volonté des co-responsables du programme 146 de satisfaire le besoin opérationnel exprimé par les forces armées.

La maîtrise des risques du programme 146 passe par un contrôle systématique de ses principaux engagements au travers d'un contrôle interne financier associant le contrôle budgétaire à une comitologie proportionnée aux enjeux des opérations, telle que prévue par la gouvernance ministérielle des investissements actualisée en 2019.

L'objectif de 85 % pour le taux de réalisation des livraisons valorisées est maintenu. L'assiette de calcul prend en compte des jalons spécifiques avec un poids financier plus ou moins important à chaque année. Cet indicateur est complémentaire avec le taux de réalisation, d'où la cohérence de maintenir un objectif élevé et proche de ce dernier.

INDICATEUR

1.2 – Evolution annuelle moyenne des délais de réalisation des opérations d'armement principales

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Evolution annuelle moyenne des délais de réalisation des opérations d'armement principales	mois	1,2	0,42	2	2	2	2

Précisions méthodologiques

Source des données : l'indicateur est constitué à partir des informations fournies par le contrôle de gestion de la DGA. Les programmes ou opérations d'armement concernés sont ceux au stade de réalisation et identifiés dans les tableaux des fiches JP€.

Mode de calcul : sur la gestion considérée, l'indicateur donne les évolutions cumulées depuis le 1^{er} janvier des délais enregistrés pour les opérations d'armement entrant dans le périmètre (exprimées en mois), rapportées au nombre d'opérations d'armement sélectionnées.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Le programme 146 conserve l'objectif relatif à l'évolution des délais de 2 mois maximum d'évolution annuelle moyenne des délais. La maîtrise des délais repose sur une démarche qualité certifiée et reconnue. Les facteurs d'optimisation pour limiter les risques de dérives calendaires des opérations d'armement sont les suivants : analyse systématique du besoin et des solutions techniques disponibles lors des phases amont afin d'éviter les sur-spécifications, meilleure appréhension des enjeux de production, optimisation des processus de contractualisation.

INDICATEUR**1.3 – Taux de progression du lancement des nouveaux programmes en coopération**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Taux de progression du lancement des nouveaux programmes en coopération	%	70	80	80	90	100	100

Précisions méthodologiques

Source des données : l'indicateur mesure la progression du nombre de nouveaux programmes lancés en réalisation dans le cadre d'une coopération depuis le début de la loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025. Il est constitué à partir des informations fournies par le contrôle de gestion de la DGA.

Mode de calcul : l'indicateur cumule le nombre des opérations d'armement lancées en réalisation et menées en coopération depuis le début de la LPM 2019-2025. Au titre de la nouvelle LPM 2024-2030, des domaines dans lesquels des programmes d'armement pourraient être menés en coopération ont été identifiés. Cet indicateur progressif atteindra 100 % lorsque 10 opérations d'armement auront été lancées.

Le taux de réalisation n'est pas plafonné à 100 %. En effet, si des opérations d'armement supplémentaires sont lancées dans les mêmes conditions, elles peuvent être prises en compte dans le réalisé de cet indicateur.

JUSTIFICATION DES CIBLES

L'indicateur mesure depuis 2019 le lancement en réalisation des nouveaux programmes en coopération sur la période de la loi de programmation militaire 2019-2025, sur la base de cibles définies par cette dernière. Cet indicateur est reconduit au titre la LPM 2024-2030 à d'autres domaines. La cible de 100 % devrait être atteinte en 2026.

OBJECTIF**2 – Assurer une efficacité maximale de la dépense d'équipement des forces**

Pour atteindre cet objectif, le ministère des armées porte principalement ses efforts sur :

- l'efficacité des processus liés à la dépense (voir indicateur 2.1) ;
- la fiabilité de ses prévisions financières (voir indicateur 2.2).

INDICATEUR**2.1 – Efficacité du processus de paiement**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Montant des intérêts moratoires versés/ montant des paiements	%	0,05	0,08	0,3	0,5	0,5	0,5

Précisions méthodologiques

Source des données : ce sous-indicateur est constitué à partir des informations fournies par le contrôle de gestion de la DGA (tableau de bord de décembre de l'année en version définitive).

Mode de calcul : montant cumulé des intérêts moratoires versés, sur l'année considérée, au titre des dépenses pour l'équipement des forces par les ordonnateurs DGA rapporté au montant des demandes de paiements envoyés (hors versements CEA et sur les 9 BOP armement).

JUSTIFICATION DES CIBLES

La trajectoire budgétaire inscrite dans la loi de programmation militaire 2024-2030 est associée à une trajectoire de report de charges permettant de faire face au contexte macroéconomique dégradé par l'inflation, et de réaliser la programmation des armées sans à-coups excessifs pour les finances publiques. Cela induit l'évolution des cibles proposée pour cet indicateur à partir de 2024.

INDICATEUR

2.2 – Evolution annuelle moyenne des devis à terminaison des opérations d'armement principales

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Evolution annuelle moyenne des devis à terminaison des opérations d'armement principales	%	0,76	0,02	1,5	1,5	1,5	1,5

Précisions méthodologiques

Source des données : cet indicateur est constitué à partir des informations fournies par le contrôle de gestion de la DGA (tableau de bord de décembre de l'année en version définitive).

Les programmes ou opérations d'armement concernés sont au stade de réalisation et identifiés dans les tableaux ci-après de la justification au premier euro.

Mode de calcul : l'indicateur permet d'identifier les variations des devis des opérations d'armement. Il donne le cumul des variations des devis des programmes entrant dans le périmètre (exprimé en pourcentage par rapport à la somme des devis au 31 décembre de la gestion précédente) sur la gestion considérée.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Le programme 146 conserve pour les années à venir l'objectif d'1,5 % maximum d'évolution moyenne annuelle des devis. La maîtrise de l'évolution des devis repose sur une démarche qualité certifiée et reconnue. Les devis des principales opérations d'armement sont suivis individuellement chaque année, définis pour chacun des phases d'avancement et représentatifs des données physiques et calendaires. Les évolutions de devis traduisent des variations de coûts induites par des problèmes techniques ou industriels, ou des variations de périmètre du besoin opérationnel à satisfaire (nature, performances, quantités, délais).

Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2024 ET 2025

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
06 – Dissuasion		425 798 491 1 021 126 118	3 253 248 791 24 533 127 565	0 521 556 195	3 679 047 282 26 075 809 878	0 0
06.14 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion M51		0 150 000 000	254 055 606 7 192 058 984	0 149 837 938	254 055 606 7 491 896 922	0 0
06.17 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion - Air sol moyenne portée amélioré (ASMPA)		0 0	60 280 000 89 416 871	0 1 824 834	60 280 000 91 241 705	0 0
06.18 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion Simulation		0 0	660 921 742 700 864 967	0 14 303 366	660 921 742 715 168 333	0 0
06.19 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion - Autres opérations		152 693 637 282 344 889	1 552 720 263 4 536 448 449	0 98 383 537	1 705 413 900 4 917 176 875	0 0
06.22 – Assurer la crédibilité opérationnelle de la dissuasion - soutien et mise en oeuvre des forces - toutes opérations		207 276 178 527 549 267	307 226 883 549 797 119	0 21 986 660	514 503 061 1 099 333 046	0 0
06.23 – Assurer la crédibilité technique de la posture - toutes opérations		65 828 676 61 231 962	418 044 297 194 541 175	0 5 219 860	483 872 973 260 992 997	0 0
06.24 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion – SNLE 3G		0 0	0 11 270 000 000	0 230 000 000	0 11 500 000 000	0 0
07 – Commandement et maîtrise de l'information		300 877 351 635 836 402	4 303 839 348 2 277 343 714	35 117 56 901 160	4 604 751 816 2 970 081 276	0 0
07.22 – Commander et conduire - Hébergement-Cloud		0 0	10 000 000 0	0 0	10 000 000 0	0 0
07.23 – Commander et conduire - ARTEMIS IA		0 11 200 000	10 000 000 43 680 000	0 1 120 000	10 000 000 56 000 000	0 0
07.24 – Commander et conduire - Système de commandement et de conduite des opérations aériennes (SCCOA)		6 692 344 54 374 000	8 307 656 445 151 600	0 10 194 400	15 000 000 509 720 000	0 0
07.25 – Commander et conduire - Système d'information TERRE		7 000 001 7 297 200	26 270 679 93 682 000	0 2 060 800	33 270 680 103 040 000	0 0
07.27 – Commander et conduire - Géographie numérique		4 089 998 69 773 299	0 0	0 0	4 089 998 69 773 299	0 0
07.28 – Commander et conduire - Autres opérations		5 566 170 24 129 000	142 250 608 221 292 400	0 5 008 600	147 816 778 250 430 000	0 0
07.29 – Commander et conduire - Système d'information des armées (SIA)		20 550 000 34 752 000	47 950 000 57 848 200	0 1 889 800	68 500 000 94 490 000	0 0
07.30 – Communiquer - Cyber		7 822 022 34 516 400	533 277 978 72 048 800	0 2 174 800	541 100 000 108 740 000	0 0
07.35 – Communiquer - Autres opérations		75 362 329 50 011 200	641 737 671 52 810 400	0 2 098 400	717 100 000 104 920 000	0 0
07.36 – Communiquer - CONTACT		0 17 500 000	0 31 500 000	0 1 000 000	0 50 000 000	0 0
07.37 – Communiquer - DESCARTES		0 0	230 000 000 206 080 000	0 4 000 000	230 000 000 210 080 000	0 0
07.42 – Espace - Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROEM		886 305 42 550 000	86 903 446 221 560 000	0 5 390 000	87 789 751 269 500 000	0 0
07.43 – Espace - Communiquer - Moyens de communication satellitaire		90 147 497 105 006 000	9 908 817 64 867 200	0 3 466 800	100 056 314 173 340 000	0 0

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
07.44 – Espace - Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROIM		3 105 0	6 875 108 290 000	20 2 210 000	10 000 110 500 000	0 0
07.45 – Espace - Maîtrise de l'Espace		0 0	1 210 000 000 0	0 0	1 210 000 000 0	0 0
07.46 – Espace - Commander et conduire - OMEGA		0 0	150 000 000 0	0 0	150 000 000 0	0 0
07.50 – Communiquer - Transmission		0 45 200 000	487 000 000 397 760 000	0 9 040 000	487 000 000 452 000 000	0 0
07.60 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ALSR		0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
07.61 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - CUGE		0 0	96 400 000 0	0 0	96 400 000 0	0 0
07.62 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - Drones aériens		12 457 960 10 608 400	551 788 417 65 949 200	35 097 1 562 400	564 281 474 78 120 000	0 0
07.63 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - Hawkeye		990 000 194 000	8 910 000 1 926 000	0 20 000	9 900 000 2 140 000	0 0
07.64 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROEM		16 420 442 37 368 503	26 379 238 12 119 514	0 1 009 960	42 799 680 50 497 977	0 0
07.67 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - SDCA		1 330 000 22 450 000	11 970 000 53 304 000	0 1 546 000	13 300 000 77 300 000	0 0
07.68 – Renseigner, surveiller, acquérir - Autres opérations		51 559 178 68 906 400	14 777 963 44 174 400	0 1 409 200	66 337 141 114 490 000	0 0
07.69 – Communiquer - réseaux de théâtre		0 0	0 83 300 000	0 1 700 000	0 85 000 000	0 0
08 – Projection - mobilité - soutien		103 349 968 273 048 700	3 970 397 243 970 262 318	6 170 19 822 470	4 073 753 381 1 263 133 488	0 0
08.42 – Projeter les forces - Avion de transport futur (A400M)		1 396 562 0	76 286 459 12 331 818	6 170 251 670	77 689 191 12 583 488	0 0
08.43 – Projeter les forces - Autres opérations		6 543 920 19 400 000	4 657 478 29 600 000	0 1 000 000	11 201 398 50 000 000	0 0
08.44 – Assurer la mobilité - VLTP		1 384 224 1 023 700	2 103 465 776 2 435 700	0 70 600	2 104 850 000 3 530 000	0 0
08.45 – Assurer la mobilité - HIL		1 268 328 0	37 831 672 76 000 000	0 0	39 100 000 76 000 000	0 0
08.46 – Assurer la mobilité - Rénovation Cougar		0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
08.47 – Assurer la mobilité - Hélicoptère NH 90		0 5 000 000	435 000 000 39 200 000	0 800 000	435 000 000 45 000 000	0 0
08.48 – Assurer la mobilité - Autres opérations		54 275 718 199 923 000	218 481 356 52 790 800	0 2 096 200	272 757 074 254 810 000	0 0
08.49 – Assurer la mobilité – Hélicoptères de manœuvre nouvelle génération (HM NG)		0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
08.51 – Assurer la mobilité - FTLT		0 0	125 000 000 392 000 000	0 8 000 000	125 000 000 400 000 000	0 0
08.53 – Maintenir le potentiel ami et autre - Autres opérations		38 481 216 33 035 000	319 674 502 11 205 000	0 270 000	358 155 718 44 510 000	0 0
08.55 – Maintenir le potentiel ami et autre - MRTT		0 12 000 000	0 96 000 000	0 2 000 000	0 110 000 000	0 0
08.56 – Maintenir le potentiel ami et autre - Flotte logistique		0 2 667 000	650 000 000 258 699 000	0 5 334 000	650 000 000 266 700 000	0 0
09 – Engagement et combat		361 626 785 8 799 012 738	8 818 919 472 9 913 627 857	282 581 350 559 906	9 180 828 838 19 063 200 501	0 0
09.56 – Frapper à distance - Missile de croisière naval (MDCN)		0 9 635 000	0 13 395 000	0 470 000	0 23 500 000	0 0
09.59 – Frapper à distance - RAFALE		34 322 335 149 950 800	878 114 845 915 137 200	0 20 288 000	912 437 180 1 085 376 000	0 0
09.61 – Frapper à distance - Autres opérations		66 434 774 121 640 729	949 638 097 303 584 490	281 089 8 678 066	1 016 353 960 433 903 285	0 0
09.62 – Frapper à distance - SCAF		0 813 600 000	0 0	0 0	0 813 600 000	0 0

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
09.63 – Frapper à distance - Porte-avions		10 258 423 7 176 356 284	496 940 389 2 869 662 536	0 204 969 380	507 198 812 10 250 988 200	0 0
09.66 – Opérer en milieu hostile - Véhicule blindé de combat d'infanterie (VBCI)		0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
09.68 – Opérer en milieu hostile - Hélicoptère TIGRE		107 084 24 825	31 951 425 461 745	1 492 9 930	32 060 001 496 500	0 0
09.69 – Opérer en milieu hostile - Future torpille lourde (FTL)		0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
09.71 – Opérer en milieu hostile - Evolution Exocet		0 150 700 000	1 181 000 000 897 900 000	0 21 400 000	1 181 000 000 1 070 000 000	0 0
09.73 – Opérer en milieu hostile - Frégates multi-missions (FREMM)		0 0	22 000 000 0	0 0	22 000 000 0	0 0
09.74 – Opérer en milieu hostile - SNA Barracuda		0 3 026 000	0 985 574 000	0 14 000 000	0 1 002 600 000	0 0
09.75 – Opérer en milieu hostile - Autres opérations et conduire des opérations spéciales		183 568 354 227 197 800	230 258 630 260 391 400	0 9 950 800	413 826 984 497 540 000	0 0
09.77 – Opérer en milieu hostile - SCORPION		0 13 440 000	3 388 000 000 322 560 000	0 0	3 388 000 000 336 000 000	0 0
09.78 – Frapper à distance - Mirage 2000		38 976 142 20 700 000	23 023 858 46 920 000	0 1 380 000	62 000 000 69 000 000	0 0
09.79 – Opérer en milieu hostile - Plateformes		0 14 630 000	305 805 601 79 066 116	0 1 912 165	305 805 601 95 608 281	0 0
09.80 – Opérer en milieu hostile - MGCS Système de combat terrestre principal		3 312 000 0	29 808 000 95 626 670	0 1 951 565	33 120 000 97 578 235	0 0
09.84 – Opérer en milieu hostile - MAST-F		0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
09.85 – Opérer en milieu hostile - SLAMF		714 562 40 536 300	1 032 785 438 1 252 773 700	0 26 200 000	1 033 500 000 1 319 510 000	0 0
09.86 – Opérer en milieu hostile - ATL2		23 933 111 19 575 000	9 593 189 46 575 000	0 1 350 000	33 526 300 67 500 000	0 0
09.88 – Opérer en milieu hostile - missile moyenne portée MMP		0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
09.89 – Opérer en milieu hostile - Frégates de taille intermédiaire		0 38 000 000	240 000 000 1 824 000 000	0 38 000 000	240 000 000 1 900 000 000	0 0
10 – Protection et sauvegarde		49 254 401 245 736 331	2 557 868 314 1 402 542 596	0 33 480 387	2 607 122 715 1 681 759 314	0 0
10.74 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - SECOIA		4 100 000 0	50 000 000 0	0 0	54 100 000 0	0 0
10.75 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - Patrouilleur futur		0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
10.76 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - Missiles		0 93 378 000	496 000 000 490 506 000	0 11 916 000	496 000 000 595 800 000	0 0
10.77 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - AVSIMAR		792 361 108 000	1 107 639 432 000	0 0	1 900 000 540 000	0 0
10.79 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - Autres opérations		4 802 973 3 441 800	60 103 221 542 173 200	0 11 135 000	64 906 194 556 750 000	0 0
10.82 – Assurer la protection des forces et des sites - Famille de systèmes sol-air futurs (FSAF)		0 0	674 300 000 0	0 0	674 300 000 0	0 0
10.86 – Assurer la protection des forces et des sites - Autres opérations et assurer la protection de l'homme		37 553 760 141 608 531	1 054 262 761 369 431 396	0 10 429 387	1 091 816 521 521 469 314	0 0
10.87 – Assurer la protection de l'homme - e-SAN		0 0	17 000 000 0	0 0	17 000 000 0	0 0
10.88 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - BALLASTIERES		2 000 000 7 200 000	0 0	0 0	2 000 000 7 200 000	0 0
10.89 – Assurer la protection des forces et des sites - LAD		5 307 0	205 094 693 0	0 0	205 100 000 0	0 0
11 – Préparation et conduite des opérations d'armement		178 116 400 219 874 400	65 834 900 96 080 200	3 453 700 3 695 400	247 405 000 319 650 000	54 502 420 54 505 016
11.89 – Fonctionnement et soutien DGA		82 791 300 91 739 000	250 000 7 611 000	3 283 700 0	86 325 000 99 350 000	54 502 420 54 505 016

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
11.90 – Investissements pour les opérations d'armement		95 325 100 128 135 400	65 584 900 88 469 200	170 000 3 695 400	161 080 000 220 300 000	0 0
Totaux		1 419 023 396 11 194 634 689	22 970 108 068 39 192 984 250	3 777 568 986 015 518	24 392 909 032 51 373 634 457	54 502 420 54 505 016

CREDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
06 – Dissuasion		713 408 258 727 485 254	4 565 868 811 4 892 373 281	0 114 378 532	5 279 277 069 5 734 237 067	0 0
06.14 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion M51		55 435 437 36 321 582	802 259 530 822 223 021	0 17 521 319	857 694 967 876 065 922	0 0
06.17 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion - Air sol moyenne portée amélioré (ASMPA)		3 502 475 2 449 326	136 748 097 137 099 474	0 2 847 934	140 250 572 142 396 734	0 0
06.18 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion Simulation		0 0	619 306 371 692 042 563	0 14 123 318	619 306 371 706 165 881	0 0
06.19 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion - Autres opérations		165 012 945 145 888 271	1 519 014 667 1 575 798 206	0 34 823 999	1 684 027 612 1 756 510 476	0 0
06.22 – Assurer la crédibilité opérationnelle de la dissuasion - soutien et mise en oeuvre des forces - toutes opérations		403 419 829 445 247 106	516 519 866 499 131 825	0 19 273 041	919 939 695 963 651 972	0 0
06.23 – Assurer la crédibilité technique de la posture - toutes opérations		82 447 429 96 364 367	341 529 491 436 803 410	0 10 880 975	423 976 920 544 048 752	0 0
06.24 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion – SNLE 3G		3 590 143 1 214 602	630 490 789 729 274 782	0 14 907 946	634 080 932 745 397 330	0 0
07 – Commandement et maîtrise de l'information		726 545 060 763 479 421	2 036 324 001 2 356 434 123	2 590 631 61 254 739	2 765 459 692 3 181 168 283	58 000 000 17 400 000
07.22 – Commander et conduire - Hébergement-Cloud		0 0	698 228 1 839 230	0 37 536	698 228 1 876 766	0 0
07.23 – Commander et conduire - ARTEMIS IA		5 521 723 8 645 697	30 140 932 33 718 221	0 864 571	35 662 655 43 228 489	0 0
07.24 – Commander et conduire - Système de commandement et de conduite des opérations aériennes (SCCOA)		64 492 195 62 509 805	214 283 588 245 832 065	0 6 075 766	278 775 783 314 417 636	0 0
07.25 – Commander et conduire - Système d'information TERRE		7 010 861 7 314 815	43 168 183 47 151 362	0 1 111 553	50 179 044 55 577 730	0 0
07.27 – Commander et conduire - Géographie numérique		52 773 247 47 678 916	20 552 790 28 272 628	0 642 559	73 326 037 76 594 103	0 0
07.28 – Commander et conduire - Autres opérations		8 042 695 11 806 067	39 215 920 82 650 844	0 1 927 692	47 258 615 96 384 603	0 0
07.29 – Commander et conduire - Système d'information des armées (SIA)		19 276 674 36 612 584	80 274 392 65 236 722	0 2 078 558	99 551 066 103 927 864	0 0
07.30 – Communiquer - Cyber		58 192 864 46 774 641	138 042 287 175 930 336	0 4 545 000	196 235 151 227 249 977	0 0
07.35 – Communiquer - Autres opérations		115 813 513 118 360 665	60 846 297 70 708 709	0 2 995 539	176 659 810 192 064 913	0 0
07.36 – Communiquer - CONTACT		20 757 766 23 225 541	241 558 700 247 821 351	669 347 5 531 566	262 985 813 276 578 458	0 0
07.37 – Communiquer - DESCARTES		1 842 582 0	82 509 129 86 790 417	0 1 614 869	84 351 711 88 405 286	0 0
07.42 – Espace - Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROEM		3 242 040 6 468 148	35 512 693 9 801 340	0 332 030	38 754 733 16 601 518	0 0
07.43 – Espace - Communiquer - Moyens de communication satellitaire		102 302 157 140 474 289	253 211 603 237 767 148	0 7 719 213	355 513 760 385 960 650	36 000 000 10 800 000
07.44 – Espace - Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROIM		23 944 174 19 491 634	54 180 331 89 598 194	75 276 2 226 324	78 199 781 111 316 152	0 0
07.45 – Espace - Maîtrise de l'Espace		21 577 437 60 703 101	27 003 477 74 499 260	0 2 759 231	48 580 914 137 961 592	0 0

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
07.46 – Espace - Commander et conduire - OMEGA		586 035 864 107	70 419 897 83 818 371	0 1 728 214	71 005 932 86 410 692	0 0
07.50 – Communiquer - Transmission		52 485 700 2 328 682	8 602 959 20 532 458	0 466 553	61 088 659 23 327 693	0 0
07.60 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ALSR		1 460 007 3 364 241	7 272 987 16 029 617	0 395 793	8 732 994 19 789 651	0 0
07.61 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - CUGE		240 932 0	119 279 024 114 633 177	0 2 339 454	119 519 956 116 972 631	0 0
07.62 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - Drones aériens		52 771 725 35 951 338	271 622 450 197 262 252	1 846 008 4 759 461	326 240 183 237 973 051	22 000 000 6 600 000
07.63 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - Hawkeye		20 354 084 28 049 979	122 404 695 157 689 299	0 3 751 944	142 758 779 189 491 222	0 0
07.64 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROEM		34 383 528 63 258 217	69 248 962 107 065 875	0 3 476 001	103 632 490 173 800 093	0 0
07.67 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - SDCA		5 295 255 4 431 767	28 675 852 23 247 731	0 564 887	33 971 107 28 244 385	0 0
07.68 – Renseigner, surveiller, acquérir - Autres opérations		54 177 866 29 302 055	17 598 625 23 448 846	0 939 953	71 776 491 53 690 854	0 0
07.69 – Communiquer - réseaux de théâtre		0 5 863 132	0 115 088 670	0 2 370 472	0 123 322 274	0 0
08 – Projection - mobilité - soutien		192 186 588 202 969 313	1 132 515 361 1 432 729 263	395 166 31 276 933	1 325 097 115 1 666 975 509	94 000 000 28 200 000
08.42 – Projeter les forces - Avion de transport futur (A400M)		11 487 380 7 894 053	283 686 749 429 568 346	132 755 8 372 276	295 306 884 445 834 675	36 000 000 10 800 000
08.43 – Projeter les forces - Autres opérations		52 819 935 34 573 420	42 702 029 79 602 340	0 2 330 118	95 521 964 116 505 878	0 0
08.44 – Assurer la mobilité - VLTP		10 161 287 27 283 792	25 441 502 64 916 607	0 1 881 641	35 602 789 94 082 040	0 0
08.45 – Assurer la mobilité - HIL		9 249 536 550 795	126 382 935 164 761 738	0 3 271 968	135 632 471 168 584 501	0 0
08.46 – Assurer la mobilité - Rénovation Cougar		0 0	0 424 725	0 8 668	0 433 393	0 0
08.47 – Assurer la mobilité - Hélicoptère NH 90		0 338 207	238 209 401 234 242 258	0 4 339 680	238 209 401 238 920 145	33 000 000 9 900 000
08.48 – Assurer la mobilité - Autres opérations		45 106 480 57 606 178	51 498 283 56 291 368	0 2 174 647	96 604 763 116 072 193	0 0
08.49 – Assurer la mobilité – Hélicoptères de manœuvre nouvelle génération (HM NG)		0 0	62 219 803 54 295 822	0 1 108 078	62 219 803 55 403 900	0 0
08.51 – Assurer la mobilité - FTLT		880 004 9 881 221	7 920 036 10 193 259	0 409 683	8 800 040 20 484 163	0 0
08.53 – Maintenir le potentiel ami et autre - Autres opérations		57 620 994 37 160 605	1 930 526 23 747 540	0 572 229	59 551 520 61 480 374	0 0
08.55 – Maintenir le potentiel ami et autre - MRTT		3 829 146 26 779 477	167 178 554 227 233 450	0 5 004 815	171 007 700 259 017 742	25 000 000 7 500 000
08.56 – Maintenir le potentiel ami et autre - Flotte logistique		1 031 826 901 565	125 345 543 87 451 810	262 411 1 803 130	126 639 780 90 156 505	0 0
09 – Engagement et combat		1 123 437 882 1 688 829 986	4 847 771 209 4 612 668 051	6 056 529 114 736 583	5 977 265 620 6 416 234 620	329 000 000 98 700 000
09.56 – Frapper à distance - Missile de croisière naval (MDCN)		7 332 541 4 389 208	212 828 6 102 070	0 214 108	7 545 369 10 705 386	0 0
09.59 – Frapper à distance - RAFALE		235 323 987 430 255 006	1 442 904 507 1 430 651 038	0 37 627 458	1 678 228 494 1 898 533 502	203 000 000 60 900 000
09.61 – Frapper à distance - Autres opérations		111 134 610 183 123 428	287 065 276 176 690 258	372 014 7 017 953	398 571 900 366 831 639	0 0
09.62 – Frapper à distance - SCAF		0 295 246 722	306 684 453 0	0 0	306 684 453 295 246 722	0 0
09.63 – Frapper à distance - Porte-avions		160 398 724 189 985 223	67 259 030 76 413 283	0 5 362 634	227 657 754 271 761 140	0 0
09.66 – Opérer en milieu hostile - Véhicule blindé de combat d'infanterie (VBCI)		2 046 980 799 019	331 451 111 491	0 18 582	2 378 431 929 092	0 0

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
09.68 – Opérer en milieu hostile - Hélicoptère TIGRE		131 426 044 9 432 116	74 810 334 214 336 011	2 556 988 4 566 697	208 793 366 228 334 824	28 000 000 8 400 000
09.69 – Opérer en milieu hostile - Future torpille lourde (FTL)		8 998 012 4 808 673	24 341 900 12 645 030	0 356 199	33 339 912 17 809 902	0 0
09.71 – Opérer en milieu hostile - Evolution Exocet		0 28 426 607	74 576 131 98 346 878	0 2 587 213	74 576 131 129 360 698	0 0
09.73 – Opérer en milieu hostile - Frégates multi-missions (FREMM)		616 180 484 753	15 647 969 3 922 088	209 372 0	16 473 521 4 406 841	0 0
09.74 – Opérer en milieu hostile - SNA Barracuda		3 003 843 2 713 252	637 573 001 498 954 934	0 4 700 878	640 576 844 506 369 064	47 000 000 14 100 000
09.75 – Opérer en milieu hostile - Autres opérations et conduire des opérations spéciales		180 490 965 207 902 979	200 181 887 243 486 786	0 8 895 702	380 672 852 460 285 467	0 0
09.77 – Opérer en milieu hostile - SCORPION		158 749 920 189 516 052	947 814 273 1 038 988 333	0 24 058 537	1 106 564 193 1 252 562 922	0 0
09.78 – Frapper à distance - Mirage 2000		40 718 821 48 969 154	38 533 702 68 988 560	0 2 407 300	79 252 523 120 365 014	0 0
09.79 – Opérer en milieu hostile - Plateformes		33 398 067 50 907 547	152 347 292 160 901 426	0 4 322 633	185 745 359 216 131 606	0 0
09.80 – Opérer en milieu hostile - MGCS Système de combat terrestre principal		9 842 0	88 576 14 907 120	0 304 227	98 418 15 211 347	0 0
09.84 – Opérer en milieu hostile - MAST-F		0 0	105 070 166 3 623 829	2 845 014 73 956	107 915 180 3 697 785	0 0
09.85 – Opérer en milieu hostile - SLAMF		2 065 797 3 919 502	36 298 916 102 798 664	73 141 2 043 914	38 437 854 108 762 080	0 0
09.86 – Opérer en milieu hostile - ATL2		25 606 707 11 110 622	22 050 350 46 151 442	0 1 168 614	47 657 057 58 430 678	0 0
09.88 – Opérer en milieu hostile - missile moyenne portée MMP		14 441 646 19 811 272	57 766 581 77 263 959	0 1 981 127	72 208 227 99 056 358	0 0
09.89 – Opérer en milieu hostile - Frégates de taille intermédiaire		7 675 196 7 028 851	356 212 586 337 384 851	0 7 028 851	363 887 782 351 442 553	51 000 000 15 300 000
10 – Protection et sauvegarde		201 225 716 372 853 752	817 274 166 998 088 251	0 26 988 881	1 018 499 882 1 397 930 884	19 000 000 5 700 000
10.74 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - SECOIA		28 576 446 24 286 453	21 419 828 21 354 240	0 628 066	49 996 274 46 268 759	0 0
10.75 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - Patrouilleur futur		1 916 591 53 828 819	138 821 783 93 158 392	0 2 999 739	140 738 374 149 986 950	0 0
10.76 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - Missiles		98 126 372 84 626 132	66 308 234 132 700 019	0 4 435 227	164 434 606 221 761 378	19 000 000 5 700 000
10.77 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - AVSIMAR		17 355 942 22 321 220	145 534 723 131 189 785	0 2 583 246	162 890 665 156 094 251	0 0
10.79 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - Autres opérations		6 581 343 1 932 890	73 730 782 74 880 909	0 1 567 628	80 312 125 78 381 427	0 0
10.82 – Assurer la protection des forces et des sites - Famille de systèmes sol-air futurs (FSAF)		0 98 283 581	133 471 943 135 007 226	0 4 761 038	133 471 943 238 051 845	0 0
10.86 – Assurer la protection des forces et des sites - Autres opérations et assurer la protection de l'homme		45 827 939 76 388 363	209 683 534 319 691 929	0 8 083 273	255 511 473 404 163 565	0 0
10.87 – Assurer la protection de l'homme - e-SAN		0 0	6 878 021 6 464 619	0 131 930	6 878 021 6 596 549	0 0
10.88 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - BALLASTIERES		1 640 298 6 689 459	0 0	0 0	1 640 298 6 689 459	0 0
10.89 – Assurer la protection des forces et des sites - LAD		1 200 785 4 496 835	21 425 318 83 641 132	0 1 798 734	22 626 103 89 936 701	0 0
11 – Préparation et conduite des opérations d'armement		160 168 987 202 128 511	62 310 980 87 369 233	3 273 153 3 475 612	225 753 120 292 973 356	54 502 420 54 505 016
11.89 – Fonctionnement et soutien DGA		70 614 883 80 122 434	179 702 7 637 675	3 108 847 0	73 903 432 87 760 109	54 502 420 54 505 016
11.90 – Investissements pour les opérations d'armement		89 554 104 122 006 077	62 131 278 79 731 558	164 306 3 475 612	151 849 688 205 213 247	0 0
Totaux		3 116 972 491 3 957 746 237	13 462 064 528 14 379 662 202	12 315 479 352 111 280	16 591 352 498 18 689 519 719	554 502 420 204 505 016

PRESENTATION DES CREDITS PAR TITRE POUR 2024, 2025, 2026 ET 2027

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2024 PLF 2025 Prévision indicative 2026 Prévision indicative 2027			
3 - Dépenses de fonctionnement	1 419 023 396 11 194 634 689 4 185 940 000 3 902 580 000	54 502 420 54 505 016 11 549 919 11 684 327	3 116 972 491 3 957 746 237 4 583 524 127 5 119 441 880	54 502 420 54 505 016 11 549 919 11 684 328
5 - Dépenses d'investissement	22 970 108 068 39 192 984 250 14 460 520 000 13 481 640 000	39 899 723 40 364 042	13 462 064 528 14 379 662 202 15 833 992 441 17 685 344 674	500 000 000 150 000 000 39 899 723 40 364 042
6 - Dépenses d'intervention	3 777 568 986 015 518 380 540 000 354 780 000	1 049 993 1 062 212	12 315 479 352 111 280 416 684 012 465 403 807	1 049 993 1 062 212
Totaux	24 392 909 032 51 373 634 457 19 027 000 000 17 739 000 000	54 502 420 54 505 016 52 499 635 53 110 581	16 591 352 498 18 689 519 719 20 834 200 580 23 270 190 361	554 502 420 204 505 016 52 499 635 53 110 582

PRESENTATION DES CREDITS PAR TITRE ET CATEGORIE POUR 2024 ET 2025

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2024 PLF 2025			
3 – Dépenses de fonctionnement	1 419 023 396 11 194 634 689	54 502 420 54 505 016	3 116 972 491 3 957 746 237	54 502 420 54 505 016
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 419 023 396 11 194 634 689	54 502 420 54 505 016	3 116 972 491 3 957 746 237	54 502 420 54 505 016
5 – Dépenses d'investissement	22 970 108 068 39 192 984 250		13 462 064 528 14 379 662 202	500 000 000 150 000 000
51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	22 970 108 068 39 192 984 250		13 462 064 528 14 379 662 202	500 000 000 150 000 000
6 – Dépenses d'intervention	3 777 568 986 015 518		12 315 479 352 111 280	
64 – Transferts aux autres collectivités	3 777 568 986 015 518		12 315 479 352 111 280	
Totaux	24 392 909 032 51 373 634 457	54 502 420 54 505 016	16 591 352 498 18 689 519 719	554 502 420 204 505 016

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

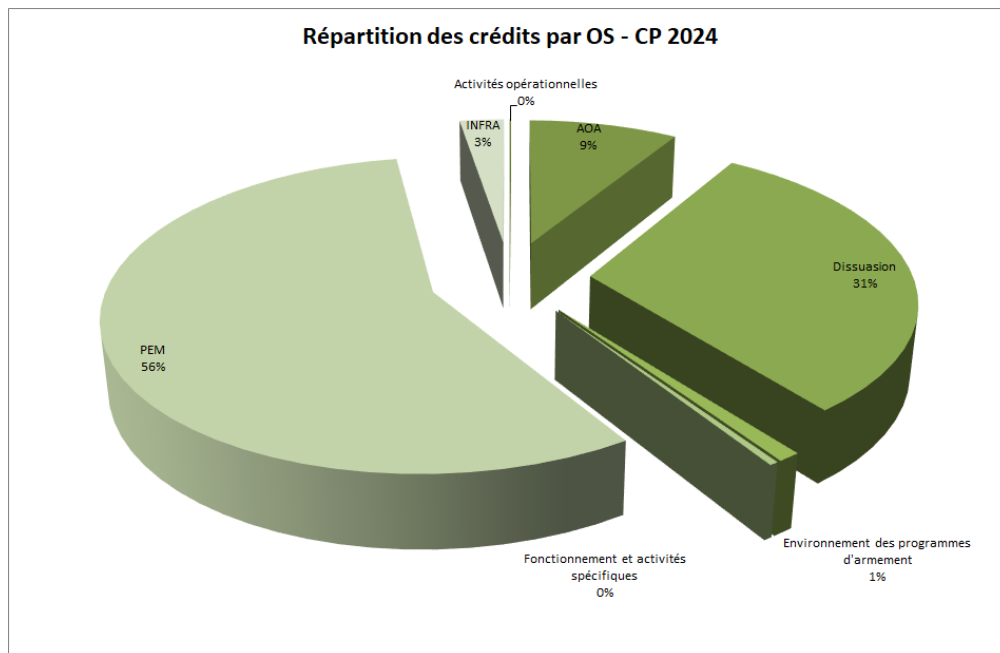
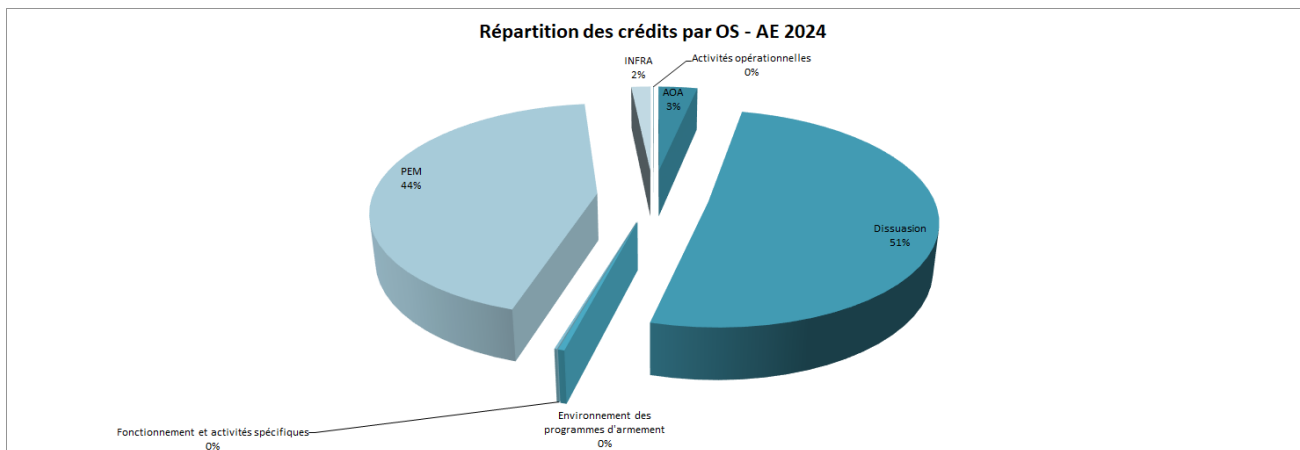
ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
06 – Dissuasion	0	26 075 809 878	26 075 809 878	0	5 734 237 067	5 734 237 067
06.14 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion M51	0	7 491 896 922	7 491 896 922	0	876 065 922	876 065 922
06.15 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion SNLE NG : adaptation M51	0	0	0	0	0	0
06.17 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion - Air sol moyenne portée amélioré (ASMPA)	0	91 241 705	91 241 705	0	142 396 734	142 396 734
06.18 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion Simulation	0	715 168 333	715 168 333	0	706 165 881	706 165 881
06.19 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion - Autres opérations	0	4 917 176 875	4 917 176 875	0	1 756 510 476	1 756 510 476
06.22 – Assurer la crédibilité opérationnelle de la dissuasion - soutien et mise en oeuvre des forces - toutes opérations	0	1 099 333 046	1 099 333 046	0	963 651 972	963 651 972
06.23 – Assurer la crédibilité technique de la posture - toutes opérations	0	260 992 997	260 992 997	0	544 048 752	544 048 752
06.24 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion – SNLE 3G	0	11 500 000 000	11 500 000 000	0	745 397 330	745 397 330
07 – Commandement et maîtrise de l'information	0	2 970 081 276	2 970 081 276	0	3 181 168 283	3 181 168 283
07.22 – Commander et conduire - Hébergement-Cloud	0	0	0	0	1 876 766	1 876 766
07.23 – Commander et conduire - ARTEMIS IA	0	56 000 000	56 000 000	0	43 228 489	43 228 489
07.24 – Commander et conduire - Système de commandement et de conduite des opérations aériennes (SCCOA)	0	509 720 000	509 720 000	0	314 417 636	314 417 636
07.25 – Commander et conduire - Système d'information TERRE	0	103 040 000	103 040 000	0	55 577 730	55 577 730
07.27 – Commander et conduire - Géographie numérique	0	69 773 299	69 773 299	0	76 594 103	76 594 103
07.28 – Commander et conduire - Autres opérations	0	250 430 000	250 430 000	0	96 384 603	96 384 603
07.29 – Commander et conduire - Système d'information des armées (SIA)	0	94 490 000	94 490 000	0	103 927 864	103 927 864
07.30 – Communiquer - Cyber	0	108 740 000	108 740 000	0	227 249 977	227 249 977
07.35 – Communiquer - Autres opérations	0	104 920 000	104 920 000	0	192 064 913	192 064 913
07.36 – Communiquer - CONTACT	0	50 000 000	50 000 000	0	276 578 458	276 578 458
07.37 – Communiquer - DESCARTES	0	210 080 000	210 080 000	0	88 405 286	88 405 286
07.42 – Espace - Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROEM	0	269 500 000	269 500 000	0	16 601 518	16 601 518
07.43 – Espace - Communiquer - Moyens de communication satellitaire	0	173 340 000	173 340 000	0	385 960 650	385 960 650
07.44 – Espace - Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROIM	0	110 500 000	110 500 000	0	111 316 152	111 316 152

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
07.45 – Espace - Maîtrise de l'Espace	0	0	0	0	137 961 592	137 961 592
07.46 – Espace - Commander et conduire - OMEGA	0	0	0	0	86 410 692	86 410 692
07.50 – Communiquer - Transmission	0	452 000 000	452 000 000	0	23 327 693	23 327 693
07.60 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ALSR	0	0	0	0	19 789 651	19 789 651
07.61 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - CUGE	0	0	0	0	116 972 631	116 972 631
07.62 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - Drones aériens	0	78 120 000	78 120 000	0	237 973 051	237 973 051
07.63 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - Hawkeye	0	2 140 000	2 140 000	0	189 491 222	189 491 222
07.64 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROEM	0	50 497 977	50 497 977	0	173 800 093	173 800 093
07.67 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - SDCA	0	77 300 000	77 300 000	0	28 244 385	28 244 385
07.68 – Renseigner, surveiller, acquérir - Autres opérations	0	114 490 000	114 490 000	0	53 690 854	53 690 854
07.69 – Communiquer - réseaux de théâtre	0	85 000 000	85 000 000	0	123 322 274	123 322 274
08 – Projection - mobilité - soutien	0	1 263 133 488	1 263 133 488	0	1 666 975 509	1 666 975 509
08.42 – Projeter les forces - Avion de transport futur (A400M)	0	12 583 488	12 583 488	0	445 834 675	445 834 675
08.43 – Projeter les forces - Autres opérations	0	50 000 000	50 000 000	0	116 505 878	116 505 878
08.44 – Assurer la mobilité - VLTP	0	3 530 000	3 530 000	0	94 082 040	94 082 040
08.45 – Assurer la mobilité - HIL	0	76 000 000	76 000 000	0	168 584 501	168 584 501
08.46 – Assurer la mobilité - Rénovation Cougar	0	0	0	0	433 393	433 393
08.47 – Assurer la mobilité - Hélicoptère NH 90	0	45 000 000	45 000 000	0	238 920 145	238 920 145
08.48 – Assurer la mobilité - Autres opérations	0	254 810 000	254 810 000	0	116 072 193	116 072 193
08.49 – Assurer la mobilité – Hélicoptères de manœuvre nouvelle génération (HM NG)	0	0	0	0	55 403 900	55 403 900
08.51 – Assurer la mobilité - FTLT	0	400 000 000	400 000 000	0	20 484 163	20 484 163
08.53 – Maintenir le potentiel ami et autre - Autres opérations	0	44 510 000	44 510 000	0	61 480 374	61 480 374
08.55 – Maintenir le potentiel ami et autre - MRTT	0	110 000 000	110 000 000	0	259 017 742	259 017 742
08.56 – Maintenir le potentiel ami et autre - Flotte logistique	0	266 700 000	266 700 000	0	90 156 505	90 156 505
09 – Engagement et combat	0	19 063 200 501	19 063 200 501	0	6 416 234 620	6 416 234 620
09.56 – Frapper à distance - Missile de croisière naval (MDCN)	0	23 500 000	23 500 000	0	10 705 386	10 705 386
09.59 – Frapper à distance - RAFALE	0	1 085 376 000	1 085 376 000	0	1 898 533 502	1 898 533 502
09.61 – Frapper à distance - Autres opérations	0	433 903 285	433 903 285	0	366 831 639	366 831 639
09.62 – Frapper à distance - SCAF	0	813 600 000	813 600 000	0	295 246 722	295 246 722
09.63 – Frapper à distance - Porte-avions	0	10 250 988 200	10 250 988 200	0	271 761 140	271 761 140
09.66 – Opérer en milieu hostile - Véhicule blindé de combat d'infanterie (VBCI)	0	0	0	0	929 092	929 092
09.68 – Opérer en milieu hostile - Hélicoptère TIGRE	0	496 500	496 500	0	228 334 824	228 334 824
09.69 – Opérer en milieu hostile - Future torpille lourde (FTL)	0	0	0	0	17 809 902	17 809 902
09.71 – Opérer en milieu hostile - Evolution Exocet	0	1 070 000 000	1 070 000 000	0	129 360 698	129 360 698

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
09.73 – Opérer en milieu hostile - Frégates multi-missions (FREMM)	0	0	0	0	4 406 841	4 406 841
09.74 – Opérer en milieu hostile - SNA Barracuda	0	1 002 600 000	1 002 600 000	0	506 369 064	506 369 064
09.75 – Opérer en milieu hostile - Autres opérations et conduire des opérations spéciales	0	497 540 000	497 540 000	0	460 285 467	460 285 467
09.77 – Opérer en milieu hostile - SCORPION	0	336 000 000	336 000 000	0	1 252 562 922	1 252 562 922
09.78 – Frapper à distance - Mirage 2000	0	69 000 000	69 000 000	0	120 365 014	120 365 014
09.79 – Opérer en milieu hostile - Plateformes	0	95 608 281	95 608 281	0	216 131 606	216 131 606
09.80 – Opérer en milieu hostile - MGCS Système de combat terrestre principal	0	97 578 235	97 578 235	0	15 211 347	15 211 347
09.84 – Opérer en milieu hostile - MAST-F	0	0	0	0	3 697 785	3 697 785
09.85 – Opérer en milieu hostile - SLAMF	0	1 319 510 000	1 319 510 000	0	108 762 080	108 762 080
09.86 – Opérer en milieu hostile - ATL2	0	67 500 000	67 500 000	0	58 430 678	58 430 678
09.88 – Opérer en milieu hostile - missile moyenne portée MMP	0	0	0	0	99 056 358	99 056 358
09.89 – Opérer en milieu hostile - Frégates de taille intermédiaire	0	1 900 000 000	1 900 000 000	0	351 442 553	351 442 553
10 – Protection et sauvegarde	0	1 681 759 314	1 681 759 314	0	1 397 930 884	1 397 930 884
10.74 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - SECOIA	0	0	0	0	46 268 759	46 268 759
10.75 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - Patrouilleur futur	0	0	0	0	149 986 950	149 986 950
10.76 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - Missiles	0	595 800 000	595 800 000	0	221 761 378	221 761 378
10.77 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - AVSIMAR	0	540 000	540 000	0	156 094 251	156 094 251
10.79 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - Autres opérations	0	556 750 000	556 750 000	0	78 381 427	78 381 427
10.80 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens – Alerte Avancée	0	0	0	0	0	0
10.82 – Assurer la protection des forces et des sites - Famille de systèmes sol-air futurs (FSAF)	0	0	0	0	238 051 845	238 051 845
10.86 – Assurer la protection des forces et des sites - Autres opérations et assurer la protection de l'homme	0	521 469 314	521 469 314	0	404 163 565	404 163 565
10.87 – Assurer la protection de l'homme - e-SAN	0	0	0	0	6 596 549	6 596 549
10.88 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - BALLASTIERES	0	7 200 000	7 200 000	0	6 689 459	6 689 459
10.89 – Assurer la protection des forces et des sites - LAD	0	0	0	0	89 936 701	89 936 701
11 – Préparation et conduite des opérations d'armement	0	319 650 000	319 650 000	0	292 973 356	292 973 356
11.89 – Fonctionnement et soutien DGA	0	99 350 000	99 350 000	0	87 760 109	87 760 109
11.90 – Investissements pour les opérations d'armement	0	220 300 000	220 300 000	0	205 213 247	205 213 247
12 – Parts étrangères et programmes civils	0	0	0	0	0	0
12.96 – Parts étrangères	0	0	0	0	0	0
12.97 – Programmes civils	0	0	0	0	0	0

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
13 – Soutien à l'effort de défense de pays tiers	0	0	0	0	0	0
Total	0	51 373 634 457	51 373 634 457	0	18 689 519 719	18 689 519 719



SYNTHÈSE PAR OS ET PAR TITRE (EN M€)

Opérations stratégiques	Répartition des crédits par OS - AE 2025					Répartition des crédits par OS - CP 2025				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
Activités opérationnelles	17,85	0,00	0,00	0,00	17,85	15,16	0,00	0,00	0,00	15,16
AOA	871,75	795,25	32,49	0,00	1 699,50	815,60	782,85	31,81	0,00	1 630,26

Dissuasion	1 021,13	24 533,13	521,56	0,00	26 075,81	727,49	4 892,37	114,38	0,00	5 734,24
Environnement des programmes d'armement	114,14	81,64	3,70	0,00	199,48	105,20	74,07	3,48	0,00	182,74
Fonctionnement et activités spécifiques	73,89	7,61	0,00	0,00	81,50	64,96	7,64	0,00	0,00	72,60
PEM	9 035,66	12 989,91	428,27	0,00	22 453,84	2 163,80	8 203,04	202,44	0,00	10 569,29
INFRA	60,21	785,44	0,00	0,00	845,65	65,55	419,69	0,00	0,00	485,23
Total	11 194,63	39 192,98	986,02	0,00	51 373,63	3 957,75	14 379,66	352,11	0,00	18 689,52

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS SUR TF (EN M€)

OS	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025
AOA	34,82	-	34,82	-
Dissuasion	1 998,03	21 800,00	23 798,03	16 520,96
PEM	28 482,78	22 096,01	50 578,79	19 825,30
INFRA	567,85	808,60	1 376,45	398,53
Total	31 083,48	44 704,61	75 788,09	36 744,78

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

Opérations stratégiques	Engagements			Paiements						Total	
	RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027			
Activités opérationnelles	12,65			12,57	0,09	0,00	0,00	0,00	1,10	12,65	
		17,77		6,01	7,40	4,10	0,00	0,26	241,33	17,77	
			19,65		10,91	7,90	0,00	0,84	368,45	19,65	
AOA	2 991,59			1 419,06	704,09	364,20	264,01	240,23	719,64	2 991,59	
		1 550,26		449,77	630,58	232,01	110,51	127,39	480,22	1 550,26	
			1 699,50		384,92	577,85	384,70	352,02	352,83	1 699,50	
Dépenses hors dotations budgétaires	11,67			5,86	2,00	3,00	0,00	0,81	1,32	11,67	
		10,11		4,60	5,51	0,00	0,00	0,00	1 702,77	10,11	
			10,21		2,70	5,00	2,00	0,51	2 719,01	10,21	
Dissuasion	9 943,55			3 773,78	2 134,05	1 547,09	786,38	1 702,26	17 608,76	9 943,55	
		4 033,24		1 971,27	581,55	291,28	172,91	1 016,24	15 917,62	4 033,24	
			20 796,77		3 071,73	1 304,94	1 529,83	14 890,26	14 903,92	20 796,77	
Environnement des programmes d'armement	224,49			119,30	48,82	36,24	9,00	11,12	35,81	224,49	
		167,29		54,29	65,84	44,62	0,00	2,54	24,73	167,29	
			199,48		69,08	77,17	31,08	22,15	25,84	199,48	
Fonctionnement et activités spécifiques	108,00			83,82	14,38	9,10	0,66	0,04	6,16	108,00	
		312,95		242,25	45,18	17,87	4,00	3,65	14 419,80	312,95	
			124,00	0,00	57,53	48,70	15,30	2,47	19 080,76	124,00	
PEM	42 838,71			10 639,76	6 089,00	5 838,10	5 858,18	14 413,68	31 101,10	42 838,71	
		15 363,90		2 819,15	2 809,38	2 746,04	2 324,71	4 664,61	16 790,03	15 363,90	
			20 183,13		2 639,00	2 823,33	2 697,99	12 022,81	12 137,06	20 183,13	
INFRA	1 086,70			511,58	272,38	116,72	83,41	102,61	182,86	1 086,70	
		410,11		113,91	125,53	148,48	10,56	11,64	49 737,00	410,11	
			435,58	0,00	104,24	165,82	96,90	68,61	49 725,37	435,58	
Total	57 217,37	21 865,63	43 468,31	22 226,96	19 875,89	16 409,56	14 382,13	49 656,75		122 551,31	
	Somme Eng.		122 551,31	Somme paiements							122 551,31

TABLEAU DES FDC-ADP (EN €)

OS	AE	CP
AOA	-	-
PEM	-	150 000 000
DIS	-	-
DHDB	10 205 016	10 205 016
FAS	42 500 000	42 500 000
AOP	1 800 000	1 800 000
Total	54 505 016	204 505 016

ÉVOLUTION DU PERIMETRE DU PROGRAMME

TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants			+131,00
Transfert d'une quote part des ressources de l'IRSN au P212 (DEND) - ETPT	190 ►		+131,00
Transferts sortants			

Dépenses pluriannuelles

ÉCHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES A PAYER AU 31/12/2024

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 (RAP 2023)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023	AE (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévission de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévission de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024
57 614 004 081	0	53 448 397 623	17 558 686 311	56 856 027 298

ÉCHEANCIER DES CP A OUVRIR

AE	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP au-delà de 2027
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 56 856 027 298	CP demandés sur AE antérieures à 2025 CP PLF CP FdC et AdP 13 535 777 485 0	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2025 11 398 846 994	Estimation des CP 2027 sur AE antérieures à 2025 9 624 325 565	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE antérieures à 2025 22 297 077 254
AE nouvelles pour 2025 AE PLF AE FdC et AdP 51 373 634 457 54 505 016	CP demandés sur AE nouvelles en 2025 CP PLF CP FdC et AdP 5 153 742 234 204 505 016	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2025 5 010 711 244	Estimation des CP 2027 sur AE nouvelles en 2025 4 757 809 390	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025 36 301 371 589
Totaux	18 894 024 735	16 409 558 238	14 382 134 955	58 598 448 843

CLES D'OUVERTURE DES CREDITS DE PAIEMENT SUR AE 2025

CP 2025 demandés sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2026 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025
10,42 %	9,74 %	9,25 %	70,59 %

Justification par action

ACTION (50,8 %)**06 – Dissuasion**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	26 075 809 878	5 734 237 067	0	0
Dépenses de fonctionnement	1 021 126 118	727 485 254	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 021 126 118	727 485 254	0	0
Dépenses d'investissement	24 533 127 565	4 892 373 281	0	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	24 533 127 565	4 892 373 281	0	0
Dépenses d'intervention	521 556 195	114 378 532	0	0
Transferts aux autres collectivités	521 556 195	114 378 532	0	0
Total	26 075 809 878	5 734 237 067	0	0

SYNTHÈSE PAR OS ET PAR TITRE

TBF1t	AE (M€)					CP (M€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
OS										
DIS	1 021,13	24 533,13	521,56	-	26 075,81	727,49	4 892,37	114,38	-	5 734,24
Total	1 021,13	24 533,13	521,56	-	26 075,81	727,49	4 892,37	114,38	-	5 734,24

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

TBF2 OS	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
DIS	1 998,03	21 800,00	23 798,03	16 520,96	7 277,07
Total	1 998,03	21 800,00	23 798,03	16 520,96	7 277,07

ÉCHEANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
DIS	9 943,55	-	-	3 773,78	2 134,05	1 547,09	786,38	1 702,26	9 943,55
	-	4 033,24	-	1 971,27	581,55	291,28	172,91	1 016,24	4 033,24
	-	-	20 796,77	-	3 071,73	1 304,94	1 529,83	14 890,26	20 796,77
Total	9 943,55	4 033,24	20 796,77	5 745,04	5 787,32	3 143,32	2 489,12	17 608,76	34 773,57
	Somme des engts		34 773,57	Somme des paiements					34 773,57

SOUS-ACTION**06.14 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion M51****I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE**

La sous-action comprend le programme de missile M51 ainsi que le développement et la production de sa charge utile.

Le M51 est un missile nucléaire stratégique à têtes multiples, à capacité intercontinentale, emporté sur les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins. Ce missile évolue par incréments pour assurer le maintien à long terme de l'efficacité de la composante océanique de dissuasion. Cette évolution assure en outre le maintien des compétences industrielles de conception et de production.

Le missile M51 se décline actuellement en deux versions M51.1 et M51.2. Les travaux portant sur la troisième version (M51.3) ont été lancés en 2014. La préparation de la quatrième version (M51.4) a été engagée en 2022.

II - Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Lots de missiles	3	3	

III - Aspects industriels et commerciaux

Maître d'œuvre industriel du programme missile : ArianeGroup.

Sur le plan industriel, ce programme a des liens avec l'activité lanceurs spatiaux civils de la famille Ariane, ces derniers étant aussi fabriqués par ArianeGroup.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
M51	Mise en service du M51.1	septembre 2010	2010
	Lancement des travaux de développement du M51.2	juillet 2010	2010
	Lancement de la production du M51.2	mai 2012	2012
	Lancement des travaux de développement du M51.3	août 2014	2014
	Mise en service du M51.2	septembre 2016	2016
	Lancement de la production du M51.3	juin 2019	2019
	Lancement des travaux de préparation du M51.4	juillet 2022	2022
	Lancement en réalisation M51.4	2025	2025

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
M51	Commandes	3 lots				3 lots
	Livraisons	3 lots				3 lots

Dans sa logique incrémentale, le programme M51 prévoit que les lots livrés fassent l'objet d'évolutions pour disposer de missiles dans différentes versions (M51.2, M51.3 et M51.4), après la livraison des lots M51.1, de façon à maintenir l'efficacité de la composante océanique de dissuasion.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

Niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OB	Dissuasion : composante océanique	7 300 000 000	191 896 922	7 491 896 922	876 065 922
	Total	7 300 000 000	191 896 922	7 491 896 922	876 065 922

Les affectations prévues en 2025 concernent les travaux de réalisation M51.3 sur la tranche fonctionnelle existante et les travaux de réalisation M51.4 sur une tranche fonctionnelle à créer.

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
OB	Dissuasion : composante océanique	292,52	7 300,00	7 592,52	4 477,71	3 114,81
	Total	292,52	7 300,00	7 592,52	4 477,71	3 114,81

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
DIS	OB	Dissuasion : composante océanique	1 656,21			686,07	348,35	200,20	168,39	253,20	1 656,21
				361,11		183,82	24,22	9,00	4,46	139,62	361,11
					4 669,61		511,61	329,49	412,50	3 416,01	4 669,61
		Total	1 656,21	361,11	4 669,61	869,89	884,18	538,68	585,35	3 808,83	6 686,93
			Somme des engts		6 686,93	Somme des paiements				6 686,93	

Les principaux engagements prévus en 2025 couvrent :

- la poursuite des travaux de développement et de production de la version M51.3 ;
- le lancement en réalisation de la version M51.4.

SOUS-ACTION

06.15 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion SNLE NG : adaptation M51

OPÉRATION : snle ng : ADAPTATION M51 DES SNLE NG

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Le programme « Adaptation M51 des SNLE » a consisté à adapter les sous-marins lanceurs d'engins (SNLE) de type Le Triomphant (SNLE NG) au missile M51. Ce programme a concerné trois des quatre SNLE en service. Le SNLE *Le Terrible* a été construit directement en version M51. Il comprend :

- le développement de la composante embarquée du système d'armes de dissuasion M51 (CESAD M51) avec notamment la construction puis l'exploitation des moyens d'essais afférents ;

- l'approvisionnement et la mise en place de cette CESAD M51 à bord des SNLE NG *Le Triomphant*, *Le Téméraire* et *Le Vigilant*, ainsi que la fourniture de la logistique initiale à terre ;
- l'adaptation au M51 du centre d'entraînement des forces sous-marines.

II - Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Adaptation M51 des SNLE NG	3	3	

III - Aspects industriels et commerciaux

La maîtrise d'œuvre est assurée par Naval Group avec comme principal sous-traitant la société CNIM.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
Adaptation M51	Dossier de lancement de la réalisation du programme Adaptation M51 approuvé par le ministre de la défense	2000	2000
	Commande de la réalisation de la première adaptation (« <i>Le Vigilant</i> »)	juillet 2010	2010
	Commande de la réalisation de l'adaptation du « <i>Triomphant</i> »	juillet 2012	2012
	Livraison de l'adaptation du « <i>Vigilant</i> »	juin 2013	2013
	Commande de l'adaptation du « <i>Téméraire</i> »	août 2015	2015
	Livraison de l'adaptation du « <i>Triomphant</i> »	mars 2016	2016
	Livraison de l'adaptation du « <i>Téméraire</i> »	juin 2020	2019

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
Adaptation M51	Commandes	3				3
	Livraisons	3				3

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

Aucun engagement n'est prévu au titre de l'année 2025 ; le dernier engagement a eu lieu en 2024.
Aucun paiement n'est prévu au titre de l'année 2025.

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
OB	Dissuasion : composante océanique	41,97	-	41,97	-	41,97
	Total	41,97	-	41,97	-	41,97

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
DIS	OB	Dissuasion : composante océanique	3,58			0,30	-	-	-	3,28	3,58
				0,17		0,17	-	-	-	-	0,17
					-		-	-	-	-	-
		Total	3,58	0,17	0,00	0,47	0,00	0,00	0,00	3,28	3,75
			Somme des engts		3,75	Somme des paiements					3,75

SOUS-ACTION

06.17 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion - Air sol moyenne portée amélioré (ASMPA)

OPÉRATION : ASMPA

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Cette sous-action concerne la rénovation à mi-vie du missile ASMPA, dont la réalisation a été lancée en 2016 et dont la livraison d'un premier lot comme la mise en service d'une première capacité opérationnelle ont eu lieu fin 2023.

II – Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
ASMPA RMV – lots de missiles	3	3	-

III – Aspects industriels et commerciaux

Le maître d'œuvre industriel est MBDA France.

Les principaux sous-traitants et coopérants sont Dassault Aviation, Roxel, Thales SIX, ASB, MEL et Daher.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
ASMPA RMV	Lancement du stade d'orientation	août 2012	juillet 2012
	Lancement du stade d'élaboration	juillet 2014	juillet 2014
	Lancement du stade de réalisation	novembre 2016	décembre 2016
	Mise en service opérationnelle AAE	Décembre 2023	T4/2023

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
ASMPA RMV	Commandes	3 lots				3 lots
	Livraisons	1 lot		1 lot	1 lot	3 lots

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

Niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OB	Dissuasion : composante aéroportée	-	91 241 705	91 241 705	142 396 734
	Total	-	91 241 705	91 241 705	142 396 734

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
OB	Dissuasion : composante aéroportée	188,54	-	188,54	25,30	163,24
	Total	188,54	-	188,54	25,30	163,24

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
DIS	OB	Dissuasion : composante aéroportée	177,12			73,98	38,60	36,10	18,02	10,41	177,12
				81,87		54,21	7,40	-	-	20,25	81,87
					116,54		97,71	4,70	4,80	9,33	116,54
		Total	177,12	81,87	116,54	128,20	143,71	40,80	22,82	39,99	375,53
			Somme des engts		375,53	Somme des paiements				375,53	

Les principaux engagements et paiements prévus en 2025 couvrent la poursuite de la rénovation du vecteur.

SOUS-ACTION**06.18 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion Simulation****OPÉRATION : SIMULATION****I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE**

La sous-action couvre l'acquisition, le maintien en condition opérationnelle de l'ensemble des moyens (outils numériques et expérimentaux) et les études concourant à la garantie de la fiabilité de fonctionnement et de la sûreté des charges nucléaires à la suite de l'arrêt des essais nucléaires. Cette activité est indispensable au maintien sur le long terme de la capacité nationale de dissuasion nucléaire.

Les travaux comprennent notamment la réalisation du laser mégajoule (LMJ), des installations radiographiques et hydrodynamiques franco-britanniques (programme EPURE/TEUTATES) et l'acquisition de supercalculateurs.

II - Aspects industriels et commerciaux

Les travaux sont confiés à la direction des applications militaires du CEA (CEA/DAM).

III – ASPECTS FINANCIERS**5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)**

Niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OB	Simulation numérique	-	715 168 333	715 168 333	706 165 881
	Total	-	715 168 333	715 168 333	706 165 881

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

Sans objet

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
DIS	OB	Simulation numérique	330,48			193,59	-	-	-	136,89	330,48
				682,00		495,35	-	-	-	186,65	682,00
					715,17		712,70	-	-	2,47	715,17
		Total	330,48	682,00	715,17	688,94	712,70	0,00	0,00	326,00	1 727,64
			Somme des engts			1 727,64	Somme des paiements			1 727,64	

Les principaux engagements prévus en 2025 couvrent la poursuite de la montée en puissance du laser mégajoule (LMJ), des installations radiographiques et hydrodynamiques franco-britanniques (programme EPURE/TEUTATES) et l'exploitation des supercalculateurs.

SOUS-ACTION

06.19 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion - Autres opérations

OPÉRATION : DISSUASION – AUTRES OPÉRATIONS

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Cette sous-action regroupe les travaux et opérations visant à :

- maintenir la crédibilité technique de la dissuasion des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins type « Le Triomphant » en service ;
- fournir aux composantes aérienne et océanique des forces stratégiques les moyens nécessaires à la mission de dissuasion ;
- maintenir sur le long terme la capacité nationale de dissuasion.

Elle comprend notamment :

Pour la composante océanique :

- les opérations nécessaires à l'adaptation opérationnelle des sous-marins nucléaires lanceurs d'engin (SNLE) depuis l'admission au service actif du *Triomphant*, premier SNLE de nouvelle génération de la série ;
- le démantèlement nucléaire et la déconstruction des coques des SNLE type « Le Redoutable M4 » ;
- le démantèlement du système d'armes M45 et des installations associées ;
- les opérations de mise à hauteur et de maintien à niveau des infrastructures et équipements de Cherbourg nécessaires aux sous-marins nucléaires en construction ou en démantèlement et déconstruction ;
- l'entretien et l'adaptation des moyens d'essai à terre de la propulsion nucléaire navale.

Pour la composante aéroportée :

- les travaux et opérations du programme ASN4G visant à renouveler le missile ASMPA au-delà de l'horizon 2030 dans le but d'assurer la crédibilité technique de la dissuasion ;
- des travaux d'infrastructure dédiés à la composante aéroportée ;

Pour les deux composantes :

- les opérations de modernisation des moyens d'essais étatiques incluant le bâtiment d'expérimentation et de mesure (BEM) *Monge* ;
- la production et le recyclage des matières nucléaires pour les armes nucléaires et les chaufferies.

II – Cible

Pour le programme ASN4G, successeur de l'ASMPA, la cible sera définie lors du lancement de la phase de réalisation.

III - Aspects industriels et commerciaux

Pour le domaine de la composante océanique, les industriels concernés sont principalement les sociétés ArianeGroup, Naval Group, Safran, TechnicAtome et Thales.

Pour le domaine de la composante aéroportée, les travaux concernant l'ASN4G sont réalisés sous maîtrise d'œuvre MBDA.

Pour les infrastructures dédiées à la composante aéroportée, les travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage du service d'infrastructure de la défense (SID).

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
ASN4G	Lancement de l'incrément 1 de la phase de préparation	mai 2018	mai 2018
	Lancement de l'incrément 2 de la phase de préparation	janvier 2021	janvier 2021
	Lancement de la phase de réalisation	2025	2025
RES	Mise en service	2018	2018

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Pour le programme ASN4G, l'échéancier commandes-livraisons sera défini lors du lancement de la phase de réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

Niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OB	Nucléaire	-	1 014 713 338	1 014 713 338	1 011 352 297
OB	Dissuasion : composante aéroportée	3 000 000 000	101 400 000	3 101 400 000	364 605 796
OB	Dissuasion : composante océanique	-	798 663 537	798 663 537	379 759 721
OB	Aviation de transport et de ravitaillement	-	2 400 000	2 400 000	792 662
Total		3 000 000 000	1 917 176 875	4 917 176 875	1 756 510 476

Les affectations prévues pour 2025 concernent le lancement de la phase de réalisation de l'ASN4G.

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
OB	Dissuasion : composante aéroportée	499,04	3 000,00	3 499,04	1 284,49	2 214,55
OB	Dissuasion : composante océanique	54,10	-	54,10	16,30	37,80
Total		553,13	3 000,00	3 553,13	1 300,79	2 252,34

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
DIS	OB	Nucléaire	969,04			465,71	7,51	5,48	-	490,34	969,04
				950,20		558,50	17,04	5,84	2,70	366,12	950,20
					1 014,71		996,16	26,27	5,78	-13,50	1 014,71
DIS	OB	Dissuasion : composante aéroportée	710,18			291,05	203,85	160,91	40,07	14,30	710,18
				186,84		38,57	77,61	46,89	22,36	1,41	186,84

					1 385,89		86,52	256,72	367,40	675,24	1 385,89
DIS	OB	Dissuasion : composante océanique	844,53			346,39	253,71	162,55	70,23	11,65	844,53
				475,02		97,64	51,11	57,98	73,31	194,98	475,02
					814,96		78,46	71,66	71,53	593,31	814,96
DIS	OB	Aviation de transport et de ravitaillement	0,64			0,64	-	-	-	-	0,64
				1,60		0,80	-	-	-	0,80	1,60
					2,40		0,80	1,60	-	-	2,40
Total			2 524,39	1 613,65	3 217,96	1 799,30	1 772,77	795,91	653,37	2 334,65	7 356,01
			Somme des engts			7 356,01	Somme des paiements				7 356,01

Les principaux engagements prévus en 2025 couvrent notamment les évolutions techniques des SNLE en service, ainsi que la suite des travaux de préparation et le lancement en réalisation du système de missile ASN4G.

SOUS-ACTION

06.22 – Assurer la crédibilité opérationnelle de la dissuasion - soutien et mise en oeuvre des forces - toutes opérations

OPÉRATION : DISSUASION - SOUTIEN

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Cette sous-action regroupe les travaux et opérations visant à assurer l'entretien et le soutien des moyens des forces aériennes et navales nécessaires à la réalisation de la mission de dissuasion.

La sous-action comprend le soutien en service :

- des missiles MSBS M51 (têtes nucléaires comprises), réalisés au titre de la sous-action 14 ;
- du système d'armes air-sol moyenne portée amélioré (ASMPA), dont la réalisation relève de la sous-action 17 ;
- des moyens de transport spéciaux.

Les performances concernent essentiellement la disponibilité opérationnelle des systèmes.

II - Aspects industriels et commerciaux

Pour le M51, le maître d'œuvre est ArianeGroup (hors têtes nucléaires).

Pour l'ASMPA, les travaux sont réalisés sous maîtrise d'œuvre MBDA France (hors têtes nucléaires).

Pour les têtes nucléaires associées au M51 et à l'ASMPA, les travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage déléguée de la direction des applications militaires du CEA (CEA/DAM).

Pour les transports spéciaux, les travaux sont réalisés sous maîtrise d'œuvre des fournisseurs des véhicules, dont INEO Défense (groupe Bouygues).

III – ASPECTS FINANCIERS

3.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

Niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OB	Dissuasion : composante océanique	-	946 448 678	946 448 678	815 448 795
OB	Dissuasion : composante aéroportée	-	152 884 368	152 884 368	148 203 177
Total		-	1 099 333 046	1 099 333 046	963 651 972

3.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

Sans objet

3.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
DIS	OB	Dissuasion : composante océanique	2 124,21			636,23	510,98	313,90	194,60	468,50	2 124,21
				416,54		197,21	113,73	20,15	19,64	65,81	416,54
					946,45		198,29	304,04	254,95	189,17	946,45
DIS	OB	Dissuasion : composante aéroportée	189,54			129,52	35,76	12,53	7,53	4,20	189,54
				133,85		33,99	63,31	28,26	0,22	8,07	133,85
					152,88		50,50	82,85	15,56	3,97	152,88
Total			2 313,76	550,38	1 099,33	996,96	972,57	761,72	492,51	739,71	3 963,47
			Somme des engts			Somme des paiements					3 963,47

Les principaux engagements couvrent le soutien en service des systèmes d'armes M51 et ASMPA.

SOUS-ACTION

06.23 – Assurer la crédibilité technique de la posture - toutes opérations

OPÉRATION : DISSUASION - POSTURE

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Cette sous-action assure :

- le soutien en service des systèmes de transmissions nucléaires actuels et leur renouvellement ;
- la contribution, au plan national, à la lutte contre la prolifération et le terrorisme nucléaire et aux engagements internationaux de la France.

Pour cela elle recouvre :

- le soutien en service du réseau maillé durci RAMSES, le traitement des obsolescences du réseau et des principaux équipements de commutation, ainsi que les travaux de modernisations de ce réseau (ANUBIS) ;
- le soutien en service du système de dernier recours et la réalisation du programme successeur (SYDEREC NG) ;
- le soutien en service et la modernisation des centres de transmissions de la marine mis en œuvre principalement au profit des forces nucléaires océaniques (TRANSOUM) ;
- la modernisation des moyens de communication propres à la composante aéroportée (TRANSAERO) ;
- la réalisation d'expertises en matière de techniques ou des systèmes proliférants et la participation aux travaux des organisations internationales ;
- les dépenses d'infrastructure liées au programme HERMES, concernant les sites dédiés aux transmissions stratégiques.

Cette sous-action contribue également à la modernisation des moyens de télécommunications fixes permettant le fonctionnement des chaînes critiques nécessaires à la permanence du commandement (service de communication résilient du programme DESCARTES), en complément de la sous-action n° 37 de l'action 7 : Communiquer – DESCARTES.

II - Aspects industriels et commerciaux

Pour les systèmes de transmissions nucléaires, le maître d'œuvre principal est Thales SIX GTS France. Les travaux relevant des techniques nucléaires sont confiés à la direction des applications militaires du CEA (CEA/DAM).

Les travaux liés aux infrastructures sont confiés au Service d'Infrastructure de la Défense (SID).

Le directeur technique du réseau est la DIRISI.

III - CALENDRIER - DATES CLÉS

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
TRANSOUM	Lancement du stade de réalisation	avril 2013	avril 2013
SYDEREC NG	Lancement du stade d'orientation	août 2012	août 2012
	Lancement du stade d'élaboration	août 2015	décembre 2014
	Lancement du stade de réalisation	décembre 2018	décembre 2018
TRANSAERO	Lancement du stade d'orientation	août 2015	août 2014
	Lancement du stade d'élaboration des incréments ultérieurs	décembre 2018	4 ^e trimestre 2017
	Lancement du stade de réalisation de l'incrément 1	décembre 2018	décembre 2018
	Lancement de la phase de réalisation de l'incrément 2	avril 2022	avril 2022
ANUBIS	Lancement de la phase de préparation	avril 2022	avril 2022
	Lancement de la phase de réalisation	novembre 2023	4 ^e trimestre 2023

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OB	Dissuasion : transmissions stratégiques	-	203 796 551	203 796 551	485 341 117
OB	Nucléaire	-	57 196 446	57 196 446	58 707 635
	Total	-	260 992 997	260 992 997	544 048 752

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
OB	Dissuasion : transmissions stratégiques	286,99	-	286,99	100,78	186,21
	Total	286,99	-	286,99	100,78	186,21

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	Total
DIS	OB	Dissuasion : transmissions stratégiques	863,77			370,18	218,56	102,75	71,70	100,58	863,77
				402,90		104,10	119,30	116,57	44,83	18,10	402,90
					304,58		151,98	108,64	35,47	8,49	304,58
DIS	OB	Nucléaire	15,52			12,97	-	-	-	2,55	15,52
				55,24		42,89	-	-	-	12,35	55,24
					57,20		59,25	-	-	-2,05	57,20
Total			879,29	458,14	361,77	530,15	549,09	327,96	152,00	140,01	1 699,21
			Somme des engts			Somme des paiements			1 699,21		

Les principaux engagements prévus en 2025 couvrent :

- le maintien en condition opérationnelle, le traitement d'obsolescences et la modernisation des systèmes de transmissions stratégiques ;
- la poursuite de la réalisation du programme successeur du système de dernier recours ;
- la poursuite de la réalisation incrémentale des systèmes de transmission de la composante aéroportée.

SOUS-ACTION

06.24 – Assurer la crédibilité technique de la dissuasion – SNLE 3G

OPÉRATION : SNLE 3G

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

La sous-action regroupe les travaux et opérations visant à renouveler les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) en service pour maintenir sur le long terme les capacités de dissuasion.

Le programme SNLE 3G vise à remplacer les quatre SNLE type « Le Triomphant » au-delà de l'horizon 2035. Le nouveau SNLE sera conçu pour pouvoir embarquer les incréments futurs du missile M51 et répondre à l'évolution à venir de la menace, en particulier en matière d'invulnérabilité.

II - CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
SNLE 3G	4	4	-

III - Aspects industriels et commerciaux

Les principaux industriels concernés sont Naval Group et TechnicAtome.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
SNLE 3G	Passage au stade d'élaboration	novembre 2016	4 ^e trimestre 2016
	Passage en phase de réalisation	février 2021	2020
	Lancement en réalisation de l'étape 2	2025	2025

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OB	Dissuasion : composante océanique	11 500 000 000	-	11 500 000 000	745 397 330
Total		11 500 000 000	-	11 500 000 000	745 397 330

Les affectations prévues en 2025 concernent le lancement en réalisation de l'étape 2 du SNLE 3G.

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
OB	Dissuasion : composante océanique	634,88	11 500,00	12 134,88	10 616,38	1 518,50
Total		634,88	11 500,00	12 134,88	10 616,38	1 518,50

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
DIS	OB	Dissuasion : composante océanique	2 058,73			567,14	516,73	552,68	215,83	206,36	2 058,73
				285,92		164,00	107,83	6,60	5,40	2,09	285,92
					10 616,38		127,74	118,96	361,84	10 007,84	10 616,38
Total			2 058,73	285,92	10 616,38	731,14	752,30	678,24	583,07	10 216,29	12 961,03
			Somme des engts		12 961,03	Somme des paiements				12 961,03	

Les engagements prévus en 2025 couvrent la poursuite des travaux de réalisation des SNLE 3G.

ACTION (5,8 %)**07 – Commandement et maîtrise de l'information**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	2 970 081 276	3 181 168 283	0	17 400 000
Dépenses de fonctionnement	635 836 402	763 479 421	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	635 836 402	763 479 421	0	0
Dépenses d'investissement	2 277 343 714	2 356 434 123	0	17 400 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 277 343 714	2 356 434 123	0	17 400 000
Dépenses d'intervention	56 901 160	61 254 739	0	0
Transferts aux autres collectivités	56 901 160	61 254 739	0	0
Total	2 970 081 276	3 181 168 283	0	17 400 000

SYNTHÈSE PAR OS ET PAR TITRE

TBF1t OS	AE (M€)					CP (M€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
AOA	293,00	163,96	8,43	-	465,39	298,03	185,10	9,72	-	492,85
PEM	342,72	2 102,28	48,47	-	2 493,47	456,23	2 160,37	51,53	-	2 668,13
INFRA	0,11	11,11	-	-	11,22	9,22	10,96	-	-	20,19
Total	635,84	2 277,34	56,90	-	2 970,08	763,48	2 356,43	61,25	-	3 181,17

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

TBF2 OS	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
AOA	18,92	-	18,92	-	18,92
PEM	7 035,04	2 315,41	9 350,45	3 323,80	6 026,65
INFRA	59,11	10,00	69,11	16,37	52,74
Total	7 094,15	2 325,41	9 419,56	3 340,17	6 079,40

ÉCHEANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	Total
AOA	610,75	-	-	360,56	141,18	68,57	24,43	16,01	610,75
	-	453,31	-	179,18	228,67	39,23	23,31	-17,08	453,31
	-	-	465,39	-	150,01	134,74	54,34	126,30	465,39
PEM	7 334,42	-	-	2 103,12	1 261,43	1 128,04	1 173,24	1 668,59	7 334,42
	-	3 424,70	-	743,63	990,64	768,90	448,74	472,79	3 424,70
	-	-	3 501,86	-	638,42	1 054,91	603,88	1 204,65	3 501,86
INFRA	14,05	-	-	12,32	1,48	-	-	0,25	14,05
	-	27,22	-	8,76	9,84	7,32	1,30	-	27,22
	-	-	17,59	-	9,57	7,58	0,43	0,01	17,59
Total	7 959,22	3 905,23	3 984,84	3 407,57	3 431,24	3 209,30	2 329,66	3 471,51	15 849,29
	Somme des engts		15 849,29	Somme des paiements					15 849,29

SOUS-ACTION**07.22 – Commander et conduire - Hébergement-Cloud****OPÉRATION : CLOUD PROJETABLE****NOM DU PEM : CLOUD PROJETABLE****I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE**

Les activités réalisées au titre du PEM « Cloud Projetable » visent à fournir les capacités matérielles et logicielles nécessaires aux systèmes d'information mis en œuvre sur les théâtres d'opération, dont en particulier les capacités nécessaires aux extensions locales du système d'information des armées (SIA).

Afin de conférer aux armées, directions et services, tout le bénéfice des avancées des technologies du numérique pour leurs opérations, les activités réalisées au titre du PEM « Cloud Projetable » s'appuient dans un premier temps sur le principe d'une extension « cloud edge » sur les théâtres et les bâtiments de la Marine des clouds privés localisés en métropole.

Dans un deuxième temps, le PEM « Cloud Projetable » porte la définition et l'approvisionnement de clouds de combat dont l'objectif est de porter la numérisation au plus près des capteurs et effecteurs.

II – Cible

Les cibles seront définies lors du lancement.

III – Aspects industriels et commerciaux

Afin de bénéficier des feuilles de route industrielles civiles, il est visé l'acquisition de matériels et de logiciels au maximum sur étagère, idéalement déjà utilisés par les autres membres de l'OTAN afin de faciliter l'interopérabilité, directement auprès des fabricants et éditeurs au moyen des marchés mutualisés du Ministère. Les industriels maîtres d'œuvre des systèmes d'information interfacés (par exemple Sopra Steria et Thales pour SIA) sont également sollicités à chaque fois que nécessaire.

IV – CALENDRIER – DATES CLÉS – ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS**4.1 – Calendrier**

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
Cloud Projetable Incrément 1	Lancement en réalisation	2026	2025

Les travaux préparatoires conduisent à décaler le lancement en réalisation de l'incrément 1 sur 2026.

4.2 – Échéancier commandes-livraisons

L'échéancier des commandes et livraisons sera défini lors du lancement en réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Cloud projetable	-	-	-	1 876 766
	Total	-	-	-	1 876 766

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	Cloud projetable	17,16	-	17,16	6,03	11,13
	Total	17,16	-	17,16	6,03	11,13

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total	
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027		
PEM	ACT	Cloud projetable	-			-	-	-	-	-	-	-
				2,84		0,85	1,50	0,49	-	-	2,84	
					6,03		0,52	5,51	-	-	6,03	
	Total		0,00	2,84	6,03	0,85	2,02	6,00	0,00	0,00	8,87	
			Somme des engts		8,87	Somme des paiements					8,87	

Les engagements prévus en 2025 couvrent les travaux permettant de préparer le lancement de la réalisation de l'incrément 1 du cloud projetable.

SOUS-ACTION

07.23 – Commander et conduire - ARTEMIS IA

OPÉRATION : COMMANDER ET CONDUIRE - ARTEMIS IA

NOM DES PEM : ARTEMIS IA PHASE 3 METIER, ARTEMIS IA PHASE 3 SOCLE

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Après des travaux de préparation (phases 1 et 2) conduits au titre des études amont, l'opération ARTEMIS.IA a été lancée en réalisation (phase 3) en 2022. L'opération d'armement ARTEMIS.IA met en place des capacités de traitement de l'information adaptées au traitement massif de données (Big Data) et à l'Intelligence Artificielle, destinées à un contexte d'emploi opérationnel (contraintes, diversité des fonctions métier). Elle participe, d'une part, à l'enrichissement de l'offre du socle numérique du ministère des Armées au profit des applications, en offrant des services de traitement massif de données ou incluant des capacités d'intelligence artificielle. Elle couvre, d'autre part, un volet « métier » en réalisant, ou en intégrant, des applications. Les configurations ARTEMIS.IA (matérielles

et logicielles) ont vocation à être mises à disposition d'autres opérations, afin que celles-ci puissent développer et mettre en œuvre des solutions harmonisées de traitement massif des données et d'IA.

L'opération ARTEMIS.IA fait l'objet d'une démarche incrémentale pour sa réalisation. L'incrément 1, lancé en 2022, porte le développement d'un socle technique logiciel et de fonctions métiers « renseignement », le déploiement d'une configuration ARTEMIS.IA (matériel + socle technique logiciel) et des applications métiers associées sur un réseau classifié du ministère ainsi que le soutien à la mise en exploitation. L'incrément 1 prépare également les incréments ultérieurs au bénéfice de l'ensemble des métiers du Ministère.

L'incrément 2, lancé en novembre 2023, vise à étendre le champ d'application d'ARTEMIS.IA aux métiers autres que le renseignement (priorisé lors du lancement en réalisation de l'incrément 1), à travers le déploiement d'une configuration raccordée au réseau Intradef en métropole. Afin d'accompagner les armées, directions et services dans leur montée en puissance sur les traitements de données de masse et d'intelligence artificielle, l'incrément 2 doit apporter un premier niveau de réponse à des besoins métier dans les domaines de la santé au profit du service de santé des armées, et de la maintenance au profit des entités de soutien du ministère. Enfin, l'incrément 2 poursuivra la préparation des incréments ultérieurs de l'opération.

II – CIBLE

Opération	Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
ARTEMIS IA	Applications métier « renseignement » d'ARTEMIS.IA	1	1	
	1 ^{re} capacité métier hors renseignement	1	1	Cible définie lors du lancement en réalisation de l'incrément 2 en 2023
ARTEMIS-Socle	Configuration ARTEMIS.IA	1	1	
	Configuration ARTEMIS.IA DR	1	1	Cible définie lors du lancement en réalisation de l'incrément 2 en 2023

III - Aspects industriels et commerciaux

La maîtrise d'œuvre des marchés de réalisation et de soutien des configurations ARTEMIS.IA et des applications métier d'ARTEMIS.IA est confiée à la joint-venture ATHEA (Thales, Eviden).

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 – Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
ARTEMIS.IA	Lancement en réalisation de l'incrément 1	Mars 2022	2021
ARTEMIS.IA	Lancement en réalisation de l'incrément 2	Novembre 2023	Mars 23

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
ARTEMIS-IA-Applications métier « renseignement » d'ARTEMIS.IA	Commandes	1				1
	Livraisons				1	1
ARTEMIS-Socle-Configuration ARTEMIS.IA	Commandes		1			1
	Livraisons				1	1
ARTEMIS-Socle-Configuration ARTEMIS.IA DR	Commandes		1			1
	Livraisons			1		1
ARTEMIS-IA-Première capacité métier (hors cas d'usage « renseignement »)	Commandes		1			1
	Livraisons			1		1

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	ARTEMIS IA phase 3 - socle	56 000 000	-	56 000 000	22 869 602
ACT	ARTEMIS IA phase 3 - metier	-	-	-	20 358 887
Total		56 000 000	-	56 000 000	43 228 489

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	ARTEMIS IA phase 3 - socle	29,95	56,00	85,95	36,61	49,34
ACT	ARTEMIS IA phase 3 - metier	22,22	-	22,22	17,29	4,93
Total		52,16	56,00	108,16	53,90	54,26

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total	
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027		
PEM	ACT	ARTEMIS IA phase 3 - socle	15,96			15,10	0,86	-	-	-	-	15,96
				19,68		5,52	12,18	1,98	-	-	-	19,68
					36,61		11,58	21,03	4,00	-	-	36,61
PEM	ACT	ARTEMIS IA phase 3 - metier	8,48			8,39	0,09	-	-	-	-	8,48
				34,52		16,70	16,57	1,25	-	-	-	34,52
					17,29		5,25	12,04	-	-	-	17,29
Total			24,44	54,20	53,90	45,71	46,53	36,30	4,00	0,00	132,54	
			Somme des engts		132,54	Somme des paiements					132,54	

L'affectation prévue en 2025 couvre le lancement en réalisation du troisième incrément de l'opération ARTEMIS IA phase 3 – socle, avec notamment le développement d'une capacité multi-sites métropole et la 1^{re} étape de la composante projetable.

Les principaux engagements prévus en 2025 couvrent :

- la poursuite des travaux de réalisation itérative du socle technique logiciel ;

- l'extension de la capacité matérielle de la première configuration et l'acquisition de nouvelles configurations afin d'apporter une capacité de résilience ;
- la réalisation de compléments fonctionnels sur les applications des métiers renseignement, santé et maintenance ;
- le maintien en condition opérationnelle et le soutien à l'exploitation du socle technique et des applications métier ;
- la réalisation d'applications métiers dans les domaines qui auront été priorisés lors du lancement de l'incrément 2 de l'opération.

SOUS-ACTION

07.24 – Commander et conduire - Système de commandement et de conduite des opérations aériennes (SCCOA)

OPÉRATION : SCCOA

NOM DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT : SCCOA3, SCCOA4, SCCOA5, INFRASTRUCTURE SCCOA

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Le système de commandement et de conduite des opérations aérospatiales (SCCOA) permet de remplir les missions de surveillance et de contrôle de l'espace aérien (PPS-AIR : posture permanente de sûreté AIR), de coordination de la défense sol-air, de planification, de programmation et de conduite des opérations aérospatiales sur le territoire national ainsi qu'en opérations extérieures.

Les évolutions du SCCOA sont gérées par étapes, chacune constituant un programme d'armement. L'étape 4 est en cours de réalisation et l'étape 5 a été lancée en décembre 2022.

Les performances principales de la phase 1 de SCCOA 4 concernent la disponibilité d'une couverture radar et radio sol-air H24-7J/7, la tenue de la situation aérienne et le contrôle des aéronefs militaires sur le territoire national, la capacité de commandement et de contrôle des opérations aériennes, ainsi que la coordination des feux sol-air. En outre, les systèmes doivent être adaptés aux évolutions liées à l'environnement aéronautique (sécurité des vols, évolutions réglementaires ou technologiques, etc.).

La phase 2 de SCCOA 4 vise à pérenniser et à faire évoluer les capacités du système de systèmes SCCOA et permettra de maintenir les capacités opérationnelles : homogénéisation des planchers de détection sur l'ensemble de la France, nouveaux radars basse altitude PPS disposant d'une détection 3D, renforcement de la sécurité informatique et mise en place de passerelles multi-niveaux sécurisées.

Des travaux complémentaires à SCCOA 4 phase 2 ont été lancés en 2020 et en 2021. Ils ont pour objectif le maintien dans le temps des performances des différentes composantes. L'incrément 2020 comprend notamment le traitement d'obsolescences de la composante déployable du SCCOA (systèmes MARTHA et GIRAFFE), en conservant leur opérabilité interarmées et interalliés, ainsi que de la composante spatiale du SCCOA, en traitant les obsolescences majeures des radars SATAM. Des travaux d'adaptation aux réseaux ont également été lancés.

L'incrément 2021 de SCCOA 4 phase 2 a pour objet de :

- traiter des obsolescences du système STRIDA jusqu'en 2030 et de mettre en place une capacité de liaison de données tactique L16 déportée au profit des centres de détection et de contrôle ;
- mettre en place une plateforme d'expérimentation de la nouvelle architecture du système ACCS (plateforme *Air Command and Control System* x86) ;

- prendre en compte des évolutions fonctionnelles sur le contrôle tactique nouvelle génération (CTNG).

SCCOA 5 vise à renforcer les capacités et les performances opérationnelles acquises au travers des étapes précédentes et à optimiser leur déploiement, s'adapter à l'évolution de la réglementation tout en poursuivant le maintien des capacités actuelles.

L'incrément 2022 de SCCOA 5 comprend principalement :

- la poursuite du renouvellement des radars de surveillance tactiques ;
- le début du renouvellement des radars d'approche utilisant la bande S ;
- l'acquisition du système central de commandement et de conduite de l'OTAN ;
- l'acquisition de radars d'approche et d'aide à l'atterrissage au profit de l'armée de Terre ;
- la poursuite l'adaptation du SCCOA au nouveau réseau IP du ministère des armées.

D'autres incréments sont prévus dans le cadre de l'étape 5 du SCCOA. Le contenu de ces incréments sera précisé au moment de leursancements respectifs.

Infrastructures SCCOA

Le programme d'infrastructure d'accueil des installations liées au dispositif d'armement SCCOA vise à permettre, de manière incrémentale et souple, la mise en service des installations contribuant au maintien de la posture permanente de sûreté.

Il combine à la fois des opérations lourdes, selon un mode d'action traditionnel et un processus pouvant faire appel à de la maîtrise d'œuvre privée, et des interventions réclamant une plus grande adaptabilité dans un cadre d'action très rapide.

II – Cible

Étape 3

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Contrôles locaux d'aérodromes (CLA)	31	26	Mis en cohérence avec les décisions de la LPM 2014-2019

Étape 4 phase 2

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Radars fixes moyenne et basse altitude M/BA 3D	12	12	
Radars fixes d'approche	3	3	
Centre ACCS de remplacement	1	1	
SCCOA 4.2 inc21 : STRIDA rénové	2	2	

Étape 5 incrément 22

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
ACCS Std 1	1	1	
Radars d'approche	7	7	
Radars tactiques	4	4	
Radars STCRA	-	4	

III - Aspects industriels et commerciaux

Maîtrise d'œuvre système SCCOA : Thales (radars, systèmes de surveillance, composante mobile, systèmes d'information), CS-SI (contrôle d'aérodromes, systèmes de télécommunication sol - air), MOSS SAS (travaux d'architecture et de systèmes d'information), avec quelques autres industriels comme Raytheon, Saab ou Airbus.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
SCCOA 4 incrément 2021	Livraison du premier radar SATAM rénové	décembre 2023	2025
SCCOA 5	Lancement en réalisation de l'incrément 2022	octobre 2022	2022
	Lancement en réalisation de l'incrément suivant SCCOA 5	2025	2025

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
SCCOA 3 (CLA 2000)	Commandes	26				26
	Livraisons	22			4	26
SCCOA 4.2 : radars fixes M/BA 3D	Commandes	12				12
	Livraisons	6	2	3	1	12
SCCOA 4.2 : radars fixes d'approche	Commandes	3				3
	Livraisons	2		1		3
SCCOA 4.2 : centre ACCS de remplacement	Commandes	1				1
	Livraisons				1	1
SCCOA 4 incrément 21 : STRIDA rénové	Commandes	2				2
	Livraisons	1		1		2
SCCOA 5 inc 22 : ACCS Std 1	Commandes	1				1
	Livraisons				1	1
SCCOA 5 inc 22 : radars d'approche	Commandes	7				7
	Livraisons			1	6	7
SCCOA 5 inc 22 : radars tactiques	Commandes	2	2			4
	Livraisons				4	4
SCCOA 5 inc 22 : radars STCRA	Commandes	4				4
	Livraisons				4	4

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OP	AOA-CMI	-	9 720 000	9 720 000	11 774 776
ACT	SCCOA 3 (Sys. cdmt et contrôle ops aérien.)	-	-	-	6 968 187
ACT	SCCOA 5 (Sys. cdmt et contrôle ops aérien.)	500 000 000	-	500 000 000	120 781 906
ACT	SCCOA 4 (Sys. cdmt et contrôle ops aérien.)	-	-	-	164 263 392
ACT	Réaliser l'infrastructure SCCOA 3 et 4	-	-	-	10 629 375
Total		500 000 000	9 720 000	509 720 000	314 417 636

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
-------------	------------	----------------	-------------------	----------	-----------------	----------------

OP	AOA-CMI	11,96	-	11,96	-	11,96
ACT	SCCOA 3 (Sys. cdmt et contrôle ops aérien.)	47,61	-	47,61	2,00	45,61
ACT	SCCOA 5 (Sys. cdmt et contrôle ops aérien.)	291,48	500,00	791,48	431,76	359,73
ACT	SCCOA 4 (Sys. cdmt et contrôle ops aérien.)	257,81	-	257,81	67,97	189,84
ACT	Réaliser l'infrastructure SCCOA 3 et 4	40,95	-	40,95	8,80	32,15
Total		649,82	500,00	1 149,82	510,52	639,29

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
AOA	OP	AOA-CMI	37,86			19,93	8,02	8,66	1,25	-	37,86
				5,40		1,70	3,00	0,70	-	-	5,40
					9,72		1,40	6,54	1,78	-	-
PEM	ACT	SCCOA 3 (Sys. cdmt et contrôle ops aérien.)	35,73			3,00	5,50	5,20	6,85	15,17	35,73
				3,00		1,00	-	0,50	0,50	1,00	3,00
					2,00		2,00	-	-	-	-
PEM	ACT	SCCOA 5 (Sys. cdmt et contrôle ops aérien.)	399,28			63,12	70,00	103,70	107,78	54,69	399,28
				115,00		10,00	20,00	33,00	40,00	12,00	115,00
					431,76		40,00	59,90	73,63	258,23	431,76
PEM	ACT	SCCOA 4 (Sys. cdmt et contrôle ops aérien.)	476,05			187,50	146,00	78,50	46,93	17,12	476,05
				85,78		19,60	20,00	20,00	17,18	9,00	85,78
					67,97		10,80	35,00	15,00	7,17	67,97
INFRA	ACT	Réaliser l'infrastructure SCCOA 3 et 4	4,26			4,26	-	-	-	0,00	4,26
				10,50		5,01	5,49	-	-	-	10,50
					8,80		5,51	3,29	-	-	8,80
Total			953,18	219,68	520,24	315,12	337,72	354,99	310,89	374,38	1 693,10
			Somme des engts			Somme des paiements					1 693,10

Les principaux engagements pour 2025 couvrent notamment :

- la poursuite des travaux sur les moyens de télécommunication dont la radio sol air SRSA ;
- la poursuite des travaux relatifs à la composante déployable ;
- la poursuite des travaux relatifs à la transition IP et à la préparation de la mise en place du ciel unique européen ;
- des évolutions pour le système d'information des tours de contrôle ;
- des compléments de travaux en vue de la préparation de l'arrivée de l'ACCS.

L'affectation prévue pour 2025 au titre de l'opération SCCOA est destinée au lancement de l'incrément 25 de SCCOA5 dont le périmètre exact sera validé en fin d'année 2025.

SOUS-ACTION

07.25 – Commander et conduire - Système d'information TERRE

OPÉRATION : SYSTEME D'INFORMATION DE L'ARMÉE DE TERRE

NOM DU PEM : SI TERRE

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

L'opération SI TERRE a pour finalité de poursuivre la numérisation des forces terrestres et comporte deux volets : l'évolution des systèmes d'information opérationnels de l'armée de terre et le renouvellement des équipements informatiques de ces systèmes, notamment au titre de C-NUMTACT (Complément - NUMérisation des unités TACTiques). Les incréments 1 et 2 de C-NUMTACT doivent permettre le maintien de la capacité actuelle et des extensions pour atteindre l'objectif de numérisation d'un LCC (*Land Command Control*) pour 2025, correspondant à une capacité SJO (*Small Joint Operation*).

Cette sous-action comprend également :

- la numérisation de l'ALAT (Aviation Légère de l'Armée de Terre) ;
- le système d'information de l'artillerie sol – sol ATLAS et ses évolutions tant dans le cadre de l'interopérabilité (référentiel NC1) que dans celui des adaptations aux pièces d'artillerie et aux nouvelles munitions ;
- la réalisation des évolutions relatives au premier niveau de capacité NC1 pour les aspects temps réfléchi et temps réflexe ;
- le maintien en condition opérationnelle des logiciels des SIOC de l'armée de terre (système d'information et de commandement des forces SICF, ATLAS) ;
- les travaux de traitement des obsolescences urgentes dont les travaux urgents de rénovation de la capacité appui-feu ATLAS et de maintien de la capacité de commandement.

II – Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Brigades Interarmes (BIA) numérisées	5 (incluant 1 496 kits)	5 (incluant 1 342 kits)	Mise en cohérence avec les décisions de la LPM 2014-2019.
Nouveaux kits de numérisation et rétrofits	1 646	5 712	Lancement de l'incrément 2 de C-NUMTACT en juillet 2021. La cible comptabilise désormais les nouvelles numérisations et les rénovations de kits.

La cible de l'incrément 3 de C-NUMTACT sera définie lors de son lancement en réalisation.

III – Aspects industriels et commerciaux

Dans cette sous action interviennent la plupart des industriels français du domaine des SIC terre : Thales SIX GTS, Airbus DS, Safran Électronics & Defence, Cap Gemini, Miccavionics Defense Systems, Éviden (ATOS), NEXTER Systems et ARQUUS.

IV – CALENDRIER – DATES CLÉS – ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 – Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
SI TERRE	Livraison du niveau de capacité initial amélioré (Nci+)	mars 2013	2012
	Fin de l'équipement de 5 Brigades Interarmes (BIA)	mai 2019	2015
	Livraison des derniers kits C-NUMTACT Incrément 2	2025	2024
	Lancement en réalisation C-NUMTACT Incrément 3	2025	

4.2 – Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
Nouveaux kits de numérisation (hors dalle)	Commandes	5 712				5 712
	Livraisons	3 385	1 576	751		5 712

Des retards en 2023 induits par la crise sur l'approvisionnement de composants électroniques ont entraîné le décalage des livraisons d'un certain nombre de kits sur 2024.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1 ^{tf} niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OP	AOA-CMI	-	40 540 000	40 540 000	40 637 862
ACT	SI TERRE	62 500 000	-	62 500 000	14 939 868
Total		62 500 000	40 540 000	103 040 000	55 577 730

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
OP	AOA-CMI	1,80	-	1,80	-	1,80
ACT	SI TERRE	14,84	62,50	77,34	15,69	61,65
Total		16,65	62,50	79,15	15,69	63,46

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total	
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027		
AOA	OP	AOA-CMI	38,65			27,49	10,17	0,99	-	-	-	38,65
				46,47		12,87	27,98	4,33	1,29	-	-	46,47
					40,54		4,71	27,50	7,67	0,66	-	-
PEM	ACT	SI TERRE	31,19			25,10	6,09	-	-	-	-	31,19
				7,09		5,29	1,80	-	-	-	-	7,09
					15,69		8,19	5,30	2,20	-	-	15,69
Total			69,84	53,56	56,23	70,75	58,94	38,12	11,16	0,66	179,63	
			Somme des engts			Somme des paiements					179,63	

L'affectation prévue en 2025 couvre :

- le lancement en réalisation de l'incrément 3 de C-NUMTACT ;
- la poursuite des travaux de numérisation des forces terrestres réalisés au titre de l'incrément 2.

Les principaux engagements prévus en 2025 sur le PEM SI TERRE concernent le soutien de CALP V2 (calculateurs équipant les CAESAR), la maîtrise technique de C-NUMTACT, les études de préparation du rétrofit de calculateurs ainsi que la commande du rétrofit des calculateurs d'interfaces externes (CIE).

SOUS-ACTION

07.27 – Commander et conduire - Géographie numérique

OPÉRATION : GÉOGRAPHIE NUMÉRIQUE

NOM DU PEM : GÉOGRAPHIE NUMÉRIQUE

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

L'opération GEODE 4D vise à renforcer les capacités d'élaboration des données géographiques et les capacités d'exploitation combinée des différentes données d'environnement géophysique (géographie, hydrographie, océanographie et météorologie : GHOM). Elle inclut le développement d'un système d'information (SI) d'environnement géophysique et la production de données géographiques.

II – Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Système d'Environnement Géophysique GEODE 4D	1 ^{er} niveau de capacité GHOM	niveau de capacité GHOM	

III - Aspects industriels et commerciaux

La réalisation du cœur du système d'environnement géophysique GEODE 4D (SI GEODE 4D) a été confiée à *Airbus Defence and Space* pour le domaine « Géographie ». Le reste des activités s'appuie sur un tissu de PME françaises et sur des EPA (établissements publics à caractère administratif) dans leurs domaines de compétences respectifs.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
GÉOGRAPHIE NUMÉRIQUE GEODE 4D	Commande des travaux d'ingénierie système	décembre 2010	2010
	Lancement du stade d'orientation	août 2011	2010
	Lancement du stade d'élaboration	avril 2014	avril 2014
	Lancement du stade de réalisation (étape 1)	novembre 2016	septembre 2015
	Lancement d'une nouvelle étape	2025	2025

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
GEODE 4D (SI environnement géophysique)	Commandes	1				1
	Livraisons		1			1

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Géographie numérique	-	69 773 299	69 773 299	76 594 103
	Total	-	69 773 299	69 773 299	76 594 103

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	Géographie numérique	30,64	-	30,64	7,78	22,86
	Total	30,64	-	30,64	7,78	22,86

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
PEM	ACT	Géographie numérique	135,38			79,89	33,87	16,93	-	4,69	135,38
				63,47		17,55	32,65	12,15	1,12	-	63,47
					77,55		15,92	37,23	22,03	2,37	
	Total		135,38	63,47	77,55	97,44	82,44	66,31	23,15	7,06	276,40
			Somme des engts		276,40	Somme des paiements					276,40

Les principaux engagements prévus en 2025 couvrent notamment :

- les travaux complémentaires sur le SI GEODE 4D ;
- les activités d'acquisition de données numériques GHOM ;
- le maintien en condition opérationnel évolutif et correctif des systèmes existants ;
- les travaux préparatoires au lancement de la nouvelle étape du programme.

SOUS-ACTION

07.28 – Commander et conduire - Autres opérations

OPÉRATION : COMMANDER ET CONDUIRE – AUTRES OPÉRATIONS

NOM DU PEM : CERBÈRE, SIMULATION MASSIVE, DRONES DE CONTACT

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

En complément aux systèmes du domaine « commander et conduire » identifiés par ailleurs, cette sous-action comprend les systèmes de commandement et de conduite des opérations interarmées ou d'armées et les outils de

simulation ou d'entraînement liés à ces systèmes. Les principaux programmes ou opérations d'armements financés au titre de la sous-action comprennent :

CERBERE (centres d'entraînement représentatifs des espaces de bataille et de restitution des engagements)

Cette opération vise à remplacer les systèmes CENTAURE (centre d'entraînement au combat et de restitution des engagements) et SYMULZUB (système pilote pour la simulation instrumentée du CENZUB). Elle offre la possibilité d'entraîner sur des terrains ouverts, boisés et urbanisés les unités lors des rotations au CENTAC (centre d'entraînement au combat) et au CENZUB (centre d'entraînement en zone urbaine), notamment les unités SCORPION avec leurs nouveaux modes d'action, aux côtés des intervenants de la 3^e dimension. Elle permet également de mener une analyse après action et de contrôler le niveau opérationnel des unités avant leur projection.

SIMULATION MASSIVE

Décidée par la LPM 2024-2030, cette opération vise à mettre en place un système de simulation et de connecteurs permettant la simulation massive en réseau pour l'entraînement.

Elle intègre des évolutions des capacités d'expérimentation de bout en bout. Elle vise à fournir un outil de simulation permettant d'entraîner de manière simultanée les pions tactiques des trois armées et permet d'assurer des services d'interopérabilité technique des simulations.

Drones de contact

Décidée par la LPM 2024-2030, cette opération a pour objet l'acquisition de capacités de petits drones et de munitions télé-opérées, dans une approche incrémentale permettant d'exploiter les améliorations technologiques à cycles courts.

Autres opérations

Il s'agit des opérations dédiées à des systèmes déjà en service comme le système SCIPIO pour l'entraînement interarmes des forces terrestres.

II – Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
CERBERE	3	3	

Pour le programme Simulation Massive et les différents incréments du programme Drones de contact, la cible sera définie lors du lancement en réalisation

III - Aspects industriels et commerciaux

La maîtrise d'œuvre industrielle du marché initial CERBERE est assurée par le groupement Thales AVS France et Thales Simulation & Training SAS (ex-Ruag Defence France) avec comme principaux sous-traitants Thales SIX en charge du sous-système de communications et CS Group (ex-DIGINEXT) en charge du logiciel du système central (supervision et analyse après action).

Simulation massive : l'organisation industrielle sera connue lors du lancement en réalisation de l'opération.

Drones de contact : pour l'incrément 1 (Munitions Télé opérées Courte Portée), la maîtrise d'œuvre industrielle est assurée par le groupement KNDS France (mandataire), KNDS AMMO France et Delair.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Références initiales	Actuelles
Drones de contact	Lancement en réalisation du premier incrément – MTO CP	-	2024
	Lancement en réalisation du second incrément – SDTL	-	2025
CERBERE	Lancement du stade de réalisation	décembre 2016	décembre 2016
	1 ^{re} capacité au CENZUB permettant d'entraîner 1 SGTIA sur 1/3 du camp	décembre 2019	décembre 2020
	Composante CENZUB	décembre 2023	décembre 2026
	Composante CENTAC	décembre 2021	décembre 2025

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
CERBERE	Commandes	2	1			3
	Livraisons	1		1	1	3
Drones de contact – Incrément 1 - MTO CP munitions	Commandes		Lots de munitions			Lots de munitions
	Livraisons			Lots de munitions	Lots de munitions	Lots de munitions

Les échéanciers des commandes et livraisons des programmes Simulation Massive et des incréments ultérieurs du programme drones de contact seront définis lors de leur lancement en réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OP	AOA-CMI	-	30 430 000	30 430 000	18 012 943
OP	Divers PEM	-	-	-	-
ACT	CERBERE	-	-	-	20 523 632
ACT	Simulation massive	70 000 000	-	70 000 000	4 088 002
ACT	Drones de contact	150 000 000	-	150 000 000	53 760 026
	Total	220 000 000	30 430 000	250 430 000	96 384 603

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
OP	Divers PEM	1,66	-	1,66	-	1,66
ACT	CERBERE	45,07	-	45,07	16,90	28,17
ACT	Simulation massive	8,75	70,00	78,75	10,55	68,20
ACT	Drones de contact	53,00	150,00	203,00	123,26	79,74
	Total	108,48	220,00	328,48	150,71	177,76

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
AOA	OP	AOA-CMI	36,49			12,00	9,00	6,00	4,76	4,73	36,49
				29,00		2,50	7,00	5,00	3,66	10,84	29,00
					30,43		3,00	5,00	7,00	15,43	30,43
PEM	OP	Divers PEM	-			-	-	-	-	-	-
				-		-	-	-	-	-	-
					-		-	-	-	-	-
PEM	ACT	CERBERE	9,00			8,02	0,86	-	-	0,12	9,00
				29,80		8,00	17,04	4,59	0,17	-	29,80
					16,90		4,19	8,30	2,91	1,50	16,90
PEM	ACT	Simulation massive	-			-	-	-	-	-	-
				2,95		-	2,10	0,85	-	-	2,95
					10,55		2,30	5,60	2,65	-	10,55
PEM	ACT	Drones de contact	-			-	-	-	-	-	-
				49,40		3,68	29,50	12,71	3,50	-	49,40
					123,26		28,36	32,59	26,75	35,57	123,26
Total			45,49	111,15	181,14	34,20	103,35	80,64	51,40	68,19	337,78
			Somme des engts		337,78	Somme des paiements					337,78

Le programme Drones de contact fait l'objet d'une affectation de 150 M€ en 2025 pour le lancement en réalisation de l'incrément 2.

Le programme Simulation Massive fait l'objet d'une affectation de 70 M€ en 2025 pour le lancement des premiers travaux concernant l'évolution de la simulation pour l'acquisition capacitaire.

Les principaux engagements prévus en 2025 couvrent notamment :

- Pour le PEM simulation massive : le lancement des premiers travaux concernant l'évolution de la simulation pour l'acquisition capacitaire ;
- Pour le PEM Drones de contact : le lancement en réalisation de l'incrément 2 « Système de drones tactiques légers » ;
- Pour CERBERE : divers engagements (prestations d'expertise et d'essais, poursuite du soutien des capacités déployées...) ainsi que les hausses économiques.

SOUS-ACTION

07.29 – Commander et conduire - Système d'information des armées (SIA)

OPÉRATION : SYSTÈME D'INFORMATION DES ARMÉES (SIA)

NOM DES PEM : SIA, ENVIRONNEMENT SIA, SOCLE ENVIRONNEMENT SIA

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

SIA

Le système d'information des armées (SIA) vise à fournir à l'ensemble des acteurs (décideurs et utilisateurs) les informations issues des capteurs et systèmes d'armes d'un théâtre d'opération et les outils leur permettant de traiter ces informations. Ce système dote la France des moyens cohérents avec ses engagements vis-à-vis de l'OTAN et de ses alliés (NRF, nation cadre, etc.).

La première étape du programme SIA (étape 1 – SIA v1), en privilégiant le recours à des systèmes existants, prévoit de :

- développer un socle technique commun interarmées (STC IA) rassemblant les applications logicielles communes et sur lequel viennent s'implanter les applications métier ;
- développer des fonctions métier « commandement-contrôle (C2) et obtention des effets », « Renseignement » et « Logistique » ;
- déployer les premiers modules de série au profit de la flotte et des théâtres puis fournir des moyens matériels (serveurs, postes utilisateurs constituant les modules projetables) et logiciels ;
- assurer la mise en cohérence des SIOC participant aux capacités opérationnelles assignées au SIA (architecture, rationalisation et convergence par inflexion des SIOC existants, qualification d'ensemble, appui aux structures de gouvernance, etc.).

Par sa logique interarmées, le SIA reprend les niveaux capacitaires des systèmes qu'il remplace en apportant une interopérabilité technique et fonctionnelle et un partage des doctrines d'emploi et des stratégies de soutien.

La deuxième étape du programme SIA (étape 2 – SIA v2) a été lancée en 2024, sous forme incrémentale, avec pour ambition de :

- continuer à transformer l'architecture des intranets du ministère ;
- adapter les outils aux évolutions de contexte et de sécurité des systèmes d'information ;
- accélérer les cycles de déploiement de nouvelles versions des systèmes d'information pour s'adapter aux évolutions technologiques et parer aux obsolescences ;
- mettre en œuvre des architectures centrées sur la données.

Environnement SIA et socle environnement SIA

Les activités environnement SIA (pour les travaux hors socle métropole) et socle environnement SIA (pour les travaux de socle métropole) ont pour objet de maintenir en condition opérationnelle et de sécurité le système SIA v1 jusqu'en 2030.

II – Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
SIA v1	273 modules projetables	229 modules projetables	La cible de 273 fixée lors des travaux de LPM 2014-2019 a été réduite à 229 en conformité avec les nouveaux contrats opérationnels (juin 2014)

Pour SIA v2, un premier incrément (incrément 0) a été lancé en 2024 pour la réalisation de travaux urgents sur le domaine « logistique » et pour les études et preuves de concept nécessaires à la préparation de l'incrément 1. Les cibles de l'incrément 1 seront définies lors de son lancement en réalisation.

III - Aspects industriels et commerciaux

La majorité des travaux logiciels sont assurés par un groupement industriel (cotraitance SOPRA-STERIA et THALES).

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
SIA v1	Lancement du stade de réalisation	avril 2012	2012
	Livraison du STC IA	décembre 2013	septembre 2013
	Livraison d'un premier niveau de capacité (SIA Terre NC1)	juin 2020	2015
	Livraison du SIA V1	juin 2019	2017
SIA v2	Lancement de la phase de réalisation des prochains travaux	2025	2025

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
Modules projetables SIA v1	Commandes	229				229
	Livraisons	202	27			229

Pour SIA v2, l'échéancier des commandes/livraisons sera défini lors du lancement en réalisation des incréments.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Système d'information des Armées (SIA)	23 000 000	-	23 000 000	26 488 403
ACT	Socle Environnement SIA	-	9 930 000	9 930 000	21 071 475
ACT	Environnement SIA	-	61 560 000	61 560 000	56 367 986
	Total	23 000 000	71 490 000	94 490 000	103 927 864

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	Système d'information des Armées (SIA)	36,10	23,00	59,10	45,91	13,19
	Total	36,10	23,00	59,10	45,91	13,19

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
PEM	ACT	Système d'information des Armées (SIA)	21,65			20,31	1,34	-	-	-	21,65
				28,79		10,33	17,95	0,51	-	-	28,79
					45,91		9,22	36,69	-	-	45,91
PEM	ACT	Socle Environnement SIA	31,52			19,01	11,01	-	-	1,50	31,52
				17,26		6,58	8,18	2,50	-	-	17,26
					9,93		3,49	6,44	-	-	9,93
PEM	ACT	Environnement SIA	55,06			48,46	5,82	0,78	-	-	55,06
				59,98		18,06	38,45	3,47	-	-	59,98
					61,56		16,40	45,16	-	-	61,56
Total			108,23	106,03	117,40	122,75	111,86	95,55	0,00	1,50	331,66
			Somme des engts		331,66	Somme des paiements				331,66	

L'affectation prévue en 2025 couvre le lancement de la phase de réalisation des prochains travaux SIA v2.

Les principaux engagements prévus en 2025 sur l'activité SIA couvrent la commande :

- de matériels informatiques complémentaires aux modules projetables SIA ;
- de compléments de développement du socle technique et des fonctions métier ;
- de la réalisation d'une version rénovée du système d'information du métier « logistique » ;
- de travaux préparatoires au lancement en réalisation des incréments futurs.

Les principaux engagements prévus en 2025 sur les activités environnement SIA et socle environnement SIA ont pour objectif le maintien en condition opérationnelle et de sécurité du système SIA v1.

SOUS-ACTION

07.30 – Communiquer - Cyber

OPÉRATION : CYBER

NOM DES PEM : CYBER

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

CYBER

L'opération incrémentale CYBER regroupe :

- le développement, la production et le soutien initial de produits de cybersécurité pour répondre aux besoins de protection d'informations sensibles et classifiées de défense (chiffreurs...) ;
- l'acquisition des moyens techniques nécessaires à la cyberdéfense des systèmes du ministère, dont les moyens techniques de lutte informatique défensive (MTLID).

Les incréments 1 à 4 ont été clos en 2024.

Lancé en 2020, l'incrément 5 a notamment pour but la réalisation des futurs chiffreurs IP de niveau Secret et la pérennisation de la capacité de téléphonie secrète.

Lancé en 2023, l'incrément 6 cible principalement le déploiement de moyens techniques de lutte informatique défensive et la commande de chiffreurs radio OTAN de la gamme KY.

II – Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
CYBER (chiffreur IP)	2500	2500	
CYBER (MTLID Tactiques)	15	15	

III - Aspects industriels et commerciaux

L'acquisition des MTLID a été confiée à *Airbus Defence and Space*.

Les acquisitions de chiffreurs de nouvelle génération, d'équipements informatiques sécurisés et le développement d'un composant cryptographique ont été confiés au maître d'œuvre industriel Thales SIX GTS.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
CYBER	Lancement en réalisation de l'incrément 6	mai 2023	mai 2023

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
CYBER (MTLID tactiques)	Commandes		8	7		15
	Livraisons			8	7	15
CYBER (chiffreur IP)	Commandes	1600		200	700	2500
	Livraisons				2500	2500

Les moyens MTLID tactiques correspondent à l'incrément 6.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1ff niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OP	AOA-CMI	-	8 740 000	8 740 000	10 399 115
ACT	CYBER	100 000 000	-	100 000 000	216 850 862
Total		100 000 000	8 740 000	108 740 000	227 249 977

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	CYBER	426,17	100,00	526,17	488,00	38,17
Total		426,17	100,00	526,17	488,00	38,17

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
AOA	OP	AOA-CMI	10,94			9,06	1,88	-	-	-	10,94
				8,40		4,15	4,25	-	-	-	8,40
					8,74		4,84	3,90	-	-	8,74
PEM	ACT	CYBER	213,69			122,86	39,09	28,73	12,00	11,01	213,69
				259,52		85,34	71,03	48,17	13,13	41,85	259,52
					488,00		123,28	194,31	117,09	53,32	488,00
Total			224,63	267,92	496,74	221,42	244,37	275,11	142,22	106,18	989,29
			Somme des engts		989,29	Somme des paiements					989,29

Les principaux engagements prévus en 2025 couvrent :

- la poursuite des travaux liés aux moyens de lutte informatique défensive, ainsi que la deuxième commande de l'incrément 5 ;

- la poursuite des travaux liés à la téléphonie sécurisée.

Les affectations 2025 correspondent au lancement en réalisation et à la production des composants sécurisés devant équiper la prochaine génération de chiffreurs post-2030, ainsi que le développement du chiffreur sol des liaisons de données sécurisées satellitaire.

SOUS-ACTION

07.35 – Communiquer - Autres opérations

OPÉRATION : COMMUNIQUER - AUTRES OPÉRATIONS

NOM DES PEM : RDIP, GESA

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Cette sous-action couvre les travaux transverses nécessaires à la mise en œuvre des capacités de connectivité qui sous-tendent le combat collaboratif dans les trois milieux (terrestre, naval et aérien) et en multi milieux.

RDIP (réseau de desserte IP)

L'opération RDIP vise à fournir une offre de service de réseaux de desserte informatique rénovés, au standard IP, sur les emprises métropolitaines du ministère des armées principalement affectées aux activités de l'armée de l'air. Le réseau fournit une disponibilité contractuelle garantie.

GESA (ex-SELTIC NG)

L'opération GESA (Gestion des Éléments Secrets des Armées) vise à satisfaire les besoins des armées et des directions en clés de chiffrement nationales, OTAN et alliées. Elle doit améliorer le dispositif en utilisation, notamment la sécurité des matériels d'injection et de transfert de clés, la reprise d'anciens centres d'élaboration de clés, la distribution de gros volumes d'éléments secrets et la distribution de clés par réseaux. Elle doit gérer l'obsolescence des clés papier et leur remplacement par des clés électroniques.

Le premier incrément de GESA a été lancé en juillet 2022 pour la conception d'injecteurs de clés nouvelle génération « Ægilops » et l'acquisition d'injecteurs afin de palier l'obsolescence des Injecteurs SELTIC.

II – Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
RDIP	106 sites	88 sites	En 2014, la modification du besoin a conduit à la diminution du nombre de sites livrés au titre de l'opération
GESA incrément 1 - injecteurs	2550	2550	-

III - Aspects industriels et commerciaux

RDIP :

L'opération RDIP est réalisée au travers d'un contrat de partenariat public privé (RDIP-Air) d'une durée de 16 ans. Le titulaire retenu est la société CIBAIR SAS, dont l'actionariat est composé d'Alcatel-Lucent (Nokia), Ineo défense (groupe Bouygues), La Caisse des dépôts et consignations (branche infrastructures) et SEIEF (*South Europe Infrastructure Equity Finance*). La réalisation est confiée par CIBAIR au GME composé des actionnaires industriels, à savoir Alcatel-Lucent et Ineo défense.

GESA :

Dans le cadre de l'incrément 1 de GESA, la réalisation des injecteurs français est confiée à Thales SIX GTS France SAS. L'intégration des injecteurs dans l'environnement SELTIC fait l'objet d'une cotraitance Thales SIX GTS France SAS et SAFRAN ELECTRONICS & DEFENSE, qui sont les maîtres d'œuvre de SELTIC.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS**4.1 - Calendrier**

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
RDIP	Notification du contrat	2011	2011
	Début d'exploitation du réseau densifié	décembre 2015	2015
GESA (Ex SELTIC NG)	Lancement du premier incrément de réalisation (équipements d'injection de clés cryptographiques)	juillet 2022	2019

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
GESA incrément 1 : injecteurs	Commandes	120	550	880	1 000	2 550
	Livraisons			250	2 300	2 550

Repoussée de 2023 à 2024, la commande des 550 injecteurs GESA a été passée en 2024 pour des livraisons en 2025 et 2026.

V – ASPECTS FINANCIERS**5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)**

TBF1 ^{tf} niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OP	AOA-CMI	-	104 920 000	104 920 000	132 068 189
ACT	Gestion des Éléments Secrets des Armées	-	-	-	33 475 435
ACT	RDIP	-	-	-	26 521 289
OP	Divers PEM	-	-	-	-
Total		-	104 920 000	104 920 000	192 064 913

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
OP	AOA-CMI	5,16	-	5,16	-	5,16
ACT	Gestion des Éléments Secrets des Armées	251,65	-	251,65	121,94	129,71
ACT	RDIP	68,94	-	68,94	18,64	50,31
Total		325,77	-	325,77	140,57	185,19

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

Niveau	Opérations	Engagements	Paiements
--------	------------	-------------	-----------

TBF3 Opérations stratégiques			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	Total
AOA	OP	AOA-CMI	192,23			91,19	45,28	34,33	12,33	9,11	192,23
				125,70		45,37	61,95	14,64	3,74	-	125,70
					104,92		32,08	47,86	16,90	8,08	104,92
PEM	ACT	Gestion des Éléments Secrets des Armees	48,51			13,83	11,12	10,50	9,52	3,54	48,51
				129,20		8,81	22,04	33,33	23,84	41,18	129,20
					121,94		2,87	9,57	33,08	76,41	121,94
PEM	ACT	RDIP	64,04			10,02	9,92	9,91	6,63	27,56	64,04
				17,85		17,78	0,07	-	-	-	17,85
					18,64		18,55	0,08	-	-	18,64
Total			304,78	272,75	245,49	187,00	203,88	160,24	106,04	165,88	823,03
			Somme des engts			Somme des paiements			823,03		

Les principaux engagements prévus en 2025 couvrent, outre le maintien en condition opérationnelle :

- pour GESA, la poursuite du développement et de la production des injecteurs ainsi que les premiers travaux de réalisation de l'incrément 2 de GESA ;
- pour RDIP, les redevances de fonctionnement, d'exploitation et maintenance et l'AMOA.

SOUS-ACTION

07.36 – Communiquer - CONTACT

OPÉRATION : CONTACT

NOM DES PEM : CONTACT (COMMUNICATIONS NUMÉRISÉES TACTIQUES ET DE THÉÂTRE), PROGRAMME INTÉGRATION CONTACT

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

CONTACT

Le programme CONTACT vise à doter les forces d'un réseau de radiocommunications tactiques haut débit, sécurisé et interopérable avec l'OTAN et de postes associés. Ce système contribue à la numérisation de l'espace de bataille. Il fournit une famille de postes radios sécurisés destinés à équiper différentes plates-formes (fantassins, blindés, avions de combats, de renseignement et de transport, navires) en remplacement des systèmes existants (PR4G, SATURN, MIDS).

La première étape du programme couvre la réalisation du système pour les forces terrestres et navales (opérations amphibies) avec une première tranche de production composée de postes portatifs et de postes pour véhicules correspondant à l'équipement de deux brigades interarmes, la préparation opérationnelle et le soutien initial associés.

L'incrément aéronautique 1, lancé en 2018 en anticipation de l'étape 2, en cohérence avec le calendrier de développement des principaux programmes aéronautiques et notamment le Rafale F4, a pour objet la réalisation du système pour les forces aéronautiques ainsi que des travaux de préparation des incréments ultérieurs.

L'incrément 2 de l'étape 2, lancé en réalisation en décembre 2021, augmente les capacités des communications aéroterrestres et aéronautiques, en poursuivant la production des postes terrestres et en lançant la production du

nouveau poste portable modulaire. Des incréments ultérieurs compléteront la réalisation de cette étape programmatique.

Programme intégration CONTACT (PIC)

L'opération « Programme intégration CONTACT » (PIC) a pour enjeu l'intégration des équipements du programme CONTACT sur des véhicules non SCORPION de l'armée de terre de deux brigades interarmes. L'enjeu est de permettre aux unités terrestres, agissant au sein des groupements tactiques interarmes SCORPION équipés nativement de CONTACT, de bénéficier des capacités de communication sans rupture d'interopérabilité.

L'incrément 3 du programme sera lancé en 2026.

II – Cible

Matériels		Initiale	Actuelle	Raison de la modification
CONTACT étape 1	Postes portatifs	2 000	2 000	
CONTACT étape 2	Postes véhicule	2 750	2 750	
	Postes portatifs	2 550	2 550	
	Postes portables	50	50	
	Postes aéronautiques	205	205	
Programme intégration CONTACT	Incrément 1	668	668	
	Incrément 2	1 127	1 339	Mis en cohérence avec les travaux de programmation en 2021

La cible de l'incrément 3 du programme intégration CONTACT sera définie lors du lancement en réalisation.

III - Aspects industriels et commerciaux

Le maître d'œuvre industriel du système CONTACT est Thales SIX GTS France.

L'opération PIC est conduite par les maîtres d'œuvre industriels des véhicules porteurs (Arqus, Nexter, IVECO pour les PPT) associés à Thales.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
CONTACT	Lancement du stade d'élaboration de la première étape	janvier 2010	2009
	Lancement des travaux de réalisation de la première étape	juin 2012	2013
	Livraison des premiers équipements de préséries terrestres	septembre 2016	2016
	Livraison des premiers postes terrestres	juillet 2019	2018
	Lancement en réalisation de l'incrément 2 de l'étape 2 de l'opération	décembre 2021	2018
Programme intégration CONTACT	Lancement de la réalisation de l'incrément 1	novembre 2019	2015
	Lancement de la réalisation de l'incrément 2	juillet 2021	2021

Le calendrier de l'incrément 3 du programme intégration CONTACT sera défini lors du lancement en réalisation.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
CONTACT Étape 1 (Postes portatifs)	Commandes	2 000				2 000
	Livraisons	1 777	28	195		2 000
CONTACT Étape 2 (Postes portatifs)	Commandes	2 550				2 550
	Livraisons				2 550	2 550
CONTACT Étape 2 (Postes véhicules)	Commandes	2 750				2 750
	Livraisons	715	680	765	590	2 750
CONTACT (Postes portables)	Commandes	50				50
	Livraisons				50	50
CONTACT (Postes aéronautiques)	Commandes	205				205
	Livraisons				205	205
Programme intégration CONTACT Inc 1	Commandes	668				668
	Livraisons	432	236			668
Programme intégration CONTACT Inc 2	Commandes	629	340	370		1 339
	Livraisons	94	272	532	441	1 339

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1ff niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	CONTACT	-	-	-	253 713 512
ACT	Intégration SIC dans véhicules terrestres	50 000 000	-	50 000 000	22 864 946
Total		50 000 000	-	50 000 000	276 578 458

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	CONTACT	647,51	-	647,51	40,94	606,57
ACT	Intégration SIC dans véhicules terrestres	55,61	50,00	105,61	32,45	73,16
Total		703,12	50,00	753,12	73,39	679,73

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
PEM	ACT	CONTACT	693,50			173,12	154,75	175,74	98,40	91,49	693,50
				607,49		41,75	99,27	155,85	110,61	200,01	607,49
					40,94		19,05	16,08	3,01	2,80	40,94
PEM	ACT	Intégration SIC dans véhicules terrestres	22,40			13,06	8,12	0,99	0,23	-	22,40
				13,86		4,50	5,83	2,20	1,33	-	13,86
					32,45		10,66	15,71	5,48	0,60	32,45
Total			715,90	621,35	73,39	232,42	297,69	366,56	219,07	294,89	1 410,64
			Somme des engts		1 410,64	Somme des paiements					1 410,64

Les principaux engagements 2025 couvrent notamment :

- CONTACT : la poursuite des travaux de développement et de réalisation des différentes versions systèmes CONTACT (terrestre et aéronautique) ;
- intégration CONTACT : poursuite de la production et des intégration des kits dans les véhicules.

SOUS-ACTION

07.37 – Communiquer - DESCARTES

OPÉRATION : DESCARTES

NOM DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT : DESCARTES (DEPLOIEMENT DES SERVICES DE COMMUNICATION ET ARCHITECTURE DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS SECURISES), INFRASTRUCTURES DESCARTES

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

L'opération d'ensemble DESCARTES a pour objectif de répondre aux besoins du ministère des armées en matière de réseaux d'infrastructure fixes de télécommunications d'une part d'usage général et, d'autre part, de réseaux résilients (y compris au profit des fonctions stratégiques) et de satisfaire les besoins spécifiques de transport des flux du contrôle aérien militaire. Elle est composée du programme d'armement en charge de l'infrastructure réseaux et du programme d'infrastructure en charge des locaux techniques hébergeant les équipements de télécommunications.

Les systèmes déployés par le programme d'armement DESCARTES permettent de fournir aux armées les services de télécommunications fixes nécessaires à l'accomplissement des missions opérationnelles et au fonctionnement courant du ministère des armées, dans le prolongement des services actuels offerts par les différents réseaux existants. Le programme prend en compte :

- les besoins d'usage général du ministère sur les sites en métropole, en outre-mer et à l'étranger (représentations permanentes, forces pré positionnées, etc.), au travers d'une solution standardisée de téléphonie et de la sécurisation des échanges de données ;
- les besoins de communications résilientes correspondant aux chaînes critiques nécessaires à la permanence du commandement qui concerne les sites stratégiques ;
- les besoins spécifiques d'échanges inter-sites de la défense aérienne (posture permanente de sûreté aérienne ou PPS-Air), offrant des fonctions de transport de la voix, des données et des images au profit du programme SCCOA, ainsi que l'interconnexion avec d'autres réseaux, notamment ceux de l'aviation civile (DGAC) et de SATCOM SYRACUSE.

Le programme DESCARTES Étape 1 comprend plusieurs composantes formant un ensemble cohérent. Il s'agit de :

- la mise en place d'équipements d'interconnexion pour les sites du ministère, formant une architecture commune de routage et de sécurité, POINCARE (points d'interconnexion et architecture réseaux) ;
- la rénovation du réseau résilient SOCRATE (système opérationnel de cœur résilient adapté aux télécommunications) fonctionnant même en cas de crise grave, au profit des sites « cœur stratégique » dont la dissuasion ;
- la modernisation du système de téléphonie ministérielle, SYMPHONIE (système modernisé de téléphonie) ;
- la réalisation d'un système de téléphonie inter-sites spécifique au contrôle aérien, ICARE (interfaçage des communications des opérations aériennes aux réseaux).

Le premier incrément de l'étape 2 du programme DESCARTES comprend :

- l'augmentation des débits du cœur de réseau de la composante POINCARE ;
- des ajouts de sites dans le réseau résilient SOCRATE au profit du commandement de l'espace et de la posture permanente de sécurité aérienne ;

- le développement et la réalisation d'une passerelle de sécurisation de la téléphonie SYMPHONIE ;
- le traitement d'un ensemble d'obsolescences prioritaires des différentes composantes de l'étape 1.

Le programme d'infrastructure DESCARTES comprend les travaux à réaliser afin de permettre l'installation des nouveaux équipements prévus dans le cadre du programme d'armement DESCARTES. En fonction des sites, le périmètre physique de l'opération relève de l'adaptation des capacités techniques existantes ou de la réalisation de nouvelles infrastructures. Ce programme d'infrastructure compte plus de 300 sites.

II – Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Infrastructures (Cages de Faraday) – étape 1* - incrément 1	12	12	
Infrastructures (Sécurisation des relais isolés) – étape 1* - incrément 2	18	18	

L'Étape 2 de DESCARTES, tant pour le programme d'armement que pour le programme d'infrastructure, fera l'objet d'incrément successifs. La cible de chaque incrément sera précisée lors de son lancement en réalisation.

III - Aspects industriels et commerciaux

Thales SIX GTS France est maître d'œuvre de la rénovation du réseau résilient SOCRATE.

Un groupement Thales SIX GTS France – NXO France est maître d'œuvre de la réalisation de l'architecture de routage et de sécurité POINCARE.

Airbus Defense & Space est maître d'œuvre de la composante SYMPHONIE.

Un groupement Airbus Defense & Space – INEO Defense est maître d'œuvre de la réalisation de la téléphonie inter-sites du contrôle aérien de la composante ICARE.

Les contrats de réalisation du programme d'infrastructures sont notifiés après mise en concurrence.

Le 1^{er} incrément de l'étape 2 du programme DESCARTES repose sur les mêmes maîtres d'œuvre industriels que l'étape 1.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 – Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
DESCARTES Étape 1	Décision de lancement du stade d'orientation	novembre 2010	2010
	Décision de lancement du stade d'élaboration	juin 2014	novembre 2013
	Décision de lancement du stade de réalisation	novembre 2015	novembre 2015
DESCARTES Étape 2 Incrément 1	Lancement en réalisation	mai 2023	septembre 2022
DESCARTES Étape 2 Incrément 2	Lancement en réalisation	2025	2025
INFRA DESCARTES Étape 1	Décision de lancement du stade de réalisation	juillet 2015	juillet 2015
INFRA DESCARTES Étape 2 Incrément 1	Lancement en préparation	mai 2023	janvier 2023

INFRA DESCARTES Étape 2 Incément 1	Lancement en réalisation	décembre 2024	décembre 2023
---------------------------------------	--------------------------	---------------	---------------

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
DESCARTES Étape 2 incrément 1 - POINCARE – augmentation des débits du cœur	Commandes	1				1
	Livraisons				1	1
DESCARTES Étape 2 incrément 1- SOCRATE – adaptations du graphe SCR*	Commandes		1			1
	Livraisons				1	1
DESCARTES Étape 2 incrément 1 – SYMPHONIE : passerelle IP sécurisée	Commandes	1				1
	Livraisons			1		1
Infra DESCARTES : Cages de Faraday Étape 1 – incrément 1	Commandes	12				12
	Livraisons	11	1			12
Infra DESCARTES : Adaptation des sites en FEB V6 Étape 1 – incrément 2 *	Commandes	1				1
	Livraisons	1				1
Infra DESCARTES : Sécurisation des relais isolés Étape 1 – incrément 2	Commandes	7	7	4		18
	Livraisons		14	4		18

* pour ces items : le jalon de commande indiqué correspond aux premières commandes significatives et le jalon de livraison à la dernière livraison de sites.

L'échéancier commandes-livraisons des incréments ultérieurs de l'étape 2 pour le programme d'armement comme pour le programme d'infrastructure sera défini lors du lancement en réalisation de chaque incément.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1tf niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	DESCARTES (Réseau de téléComm.s des armées)	200 000 000	-	200 000 000	80 743 409
ACT	Réaliser l'infrastructure DESCARTES	10 000 000	80 000	10 080 000	7 661 877
Total		210 000 000	80 000	210 080 000	88 405 286

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	DESCARTES (Réseau de téléComm.s des armées)	115,52	200,00	315,52	235,10	80,42
ACT	Réaliser l'infrastructure DESCARTES	13,21	10,00	23,21	7,16	16,05
Total		128,73	210,00	338,73	242,26	96,48

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
PEM	ACT	DESCARTES (Réseau de téléComm.s des armées)	197,62			87,94	56,48	41,30	11,22	0,68	197,62
				68,76		8,25	19,97	26,80	13,75	-	68,76
					235,10		10,46	33,61	62,66	128,37	235,10
INFRA	ACT	Réaliser l'infrastructure DESCARTES	9,72			7,99	1,48	-	-	0,25	9,72
				6,59		3,06	3,09	0,44	-	-	6,59
					7,24		3,36	3,63	0,25	-	7,24
Total			207,34	75,35	242,34	107,23	94,83	105,78	87,88	129,30	525,03
			Somme des engts			Somme des paiements					525,03

Les affectations prévues en 2025 couvrent :

- Le lancement en réalisation du 2^e incrément de l'étape 2 de l'opération d'armement DESCARTES ;
- Le lancement en réalisation de l'étape 2 du programme « Infrastructures DESCARTES »

Les principaux engagements de l'opération d'armement DESCARTES prévus en 2025 couvrent notamment :

- Les commandes de traitements d'obsolescence des composantes SOCRATE, POINCARE et SYMPHONIE ;
- Des études préparatoires au lancement de l'incrément 2 de l'étape 2.

Les principaux engagements du programme « Infrastructure DESCARTES » prévus en 2025 couvrent notamment :

- La poursuite des travaux d'adaptation des sites, nécessaires au déploiement du réseau DESCARTES dans ses différents incréments ;
- La poursuite et finalisation des travaux de sécurisation des sites relais isolés.

SOUS-ACTION

07.42 – Espace - Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROEM

OPÉRATION : CERES - CELESTE

NOM DU PEM : CERES, CELESTE

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

CERES

Le programme CERES (capacité de renseignement électromagnétique spatiale) vient compléter les moyens nationaux de recherche et d'interception des émissions électromagnétiques. Il comprend des fonctions d'interception, de caractérisation et de localisation des signaux électromagnétiques par des moyens satellitaires, leur programmation ainsi que les moyens sol de contrôle des satellites.

Le système CERES est basé sur une constellation de 3 satellites. Il permet de recueillir régulièrement sur l'ensemble du globe les informations permettant de cartographier et d'analyser le fonctionnement des émetteurs électromagnétiques dans les bandes de fréquences d'intérêt radar et télécom. Son architecture SSI répond aux exigences spécifiques des activités ROEM (Renseignement d'origine électromagnétique).

CELESTE (Ex CERES Successeur)

Le programme CELESTE (Composante ELEctromagnétique SpaTiaLE) a pour objectif d'assurer la continuité de la capacité de recueil électromagnétique depuis l'espace et de répondre au besoin opérationnel à partir de 2029 (date de fin de vie théorique de la capacité électromagnétique spatiale CERES), sans rupture capacitaire. À la fois système spatial et système de renseignement, CELESTE devra s'adapter à l'évolution des cibles, des menaces et des technologies.

L'émergence du marché de l'écoute commerciale et des services associés dans une optique « New Space » ouvre des opportunités (capacité complémentaire), qui sont instruites en phase de préparation. L'exploitation des données, avec le recours désormais incontournable à l'automatisation et aux traitements par l'intelligence artificielle, bénéficiera d'innovations issues du monde civil. De façon générale, CELESTE veillera à bénéficier des opportunités offertes par les technologies civiles pour diminuer les coûts et les délais tout en répondant au besoin militaire.

Le programme CELESTE a été lancé en phase de préparation en 2019.

II – Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Système CERES	1	1	

La cible du programme CELESTE sera définie au moment de son lancement en réalisation.

III - Aspects industriels et commerciaux

CERES

Trois industriels français sont regroupés au sein d'un consortium pour répondre au besoin CERES : *Airbus Defence & Space*, *Thales Defence Mission Systems* (TDMS) et *Thales Alenia Space* (TAS).

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la DGA. Les travaux de la phase de réalisation du segment sol de contrôle, les prestations de lancement et la fourniture des chiffreurs/déchiffreurs ont été conduits sous maîtrise d'ouvrage déléguée au CNES.

CELESTE

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la DGA avec le CNES en assistance à maîtrise d'ouvrage.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
CERES	Lancement de la réalisation	janvier 2015	mars 2015
	Fin de conception détaillée du segment sol utilisateur	novembre 2016	juillet 2016
	Fin de revue de conception détaillée (RCD)	octobre 2017	2017
	Lancement des satellites	novembre 2021	2020
CELESTE	Lancement de la préparation	mars 2019	

Le calendrier de CELESTE sera défini au lancement en réalisation.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

La cible du système CERES a été atteinte.

L'échéancier de commande/livraison de CELESTE sera défini au lancement en réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	CERES	-	19 500 000	19 500 000	11 956 060
ACT	Composante Électromagnétique Spatiale	250 000 000	-	250 000 000	4 645 458
Total		250 000 000	19 500 000	269 500 000	16 601 518

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	CERES	3,51	-	3,51	0,50	3,01
ACT	Composante Électromagnétique Spatiale	-	250,00	250,00	68,24	181,76
Total		3,51	250,00	253,51	68,74	184,77

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
PEM	ACT	CERES	16,95			15,86	1,09	-	-	-	16,95
				67,84		21,01	11,28	35,55	-	-	67,84
					20,00		0,50	19,50	-	-	20,00
PEM	ACT	Composante Électromagnétique Spatiale	7,44			7,44	-	-	-	-	7,44
				3,00		1,50	1,50	-	-	-	3,00
					68,24		3,50	51,14	13,60	-	68,24
Total			24,39	70,84	88,24	45,81	17,87	106,69	13,60	-	183,47
			Somme des engts		183,47	Somme des paiements				183,47	

Les principaux engagements prévus en 2025 couvrent la poursuite du MCO du segment sol de contrôle CERES et, pour CELESTE, un complément d'étude de définition et la sécurisation de ses approvisionnements pour la phase de réalisation.

L'affectation au profit du programme CELESTE pour 2025 couvre des activités de développement à long cycle.

SOUS-ACTION

07.43 – Espace - Communiquer - Moyens de communication satellitaire

OPÉRATION : ESPACE - COMMUNIQUER – MOYENS DE COMMUNICATION SATELLITAIRE

NOMS DES PEM : COMCEPT, SYRACUSE IV

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Les opérations récentes confirment le besoin de déploiements rapides de forces, sur des distances importantes et dans un environnement où les réseaux de communication d'infrastructure sont inexistant, détruits ou inutilisables et où la morphologie du terrain complique les communications tactiques. Les capacités des communications par satellite permettent d'interconnecter les réseaux tactiques, opératifs et stratégiques.

Le besoin militaire en liaisons satellitaires se caractérise par une nécessaire adaptation aux circonstances des opérations, notamment une forte flexibilité dans l'affectation des ressources. Il se décompose en deux parties :

- les liaisons durcies, dites de « noyau dur », essentielles à la conduite des opérations qui ont des exigences de robustesse, de résilience et de sécurité fortes ;
- les liaisons non-durcies (télégestion, télé médecine, correspondances numériques, etc.) n'ayant pas les mêmes niveaux d'exigence en matière de disponibilité, de confidentialité et d'intégrité.

SYRACUSE IV est le programme successeur de SYRACUSE III. Il répond aux besoins des forces en capacités de télécommunications par satellite nécessaires à l'engagement des armées et au commandement des forces déployées, sur le territoire national et dans les zones prioritaires d'intérêt. Il répondra à l'évolution du besoin et de la menace, en particulier en matière de débits, d'utilisations tactiques des stations (encombrement réduit, robustesse, facilité d'emploi, etc.), de capacité à communiquer en mouvement (drones, porteurs terrestres et aéronautiques, etc.) et d'interopérabilité avec l'OTAN. Le premier satellite SYRACUSE 4A a été lancé en octobre 2021 et le second SYRACUSE 4B en juillet 2023. Les segments sols sont réalisés selon une démarche incrémentale, le premier incrément du segment sol a été lancé en 2019, le deuxième fin 2020.

Le maintien en condition opérationnelle des moyens SATCOM comprend le maintien à poste des satellites en orbite sur lesquels la France a acquis des ressources et le maintien en condition opérationnelle de l'ensemble des systèmes et équipements acquis dans le cadre des opérations décrites ci-dessus.

II – Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
SYRACUSE IV segment spatial	2 satellites*	2 satellites	Ajout d'un 3 ^e satellite en LPM 2019-2025 Suppression du 3 ^e satellite en LPM 2024-2030 : adaptation de la cible au besoin
SYRACUSE IV segment sol	444	384	Suppression de 60 modems aéroportés, en cohérence avec la solution de connectivité Rafale

(*) initialement exprimée en « capacité », la cible du segment spatial est ici exprimée en satellites pour faciliter le suivi de l'historique de la cible.

La cible de l'opération SYRACUSE IV pour le segment sol sera complétée avec le lancement des incréments ultérieurs.

III - Aspects industriels et commerciaux

SYRACUSE IV :

Le segment spatial est réalisé par *Thales Alenia Space* et *Airbus Defence and Space*.

Les segments sols sont réalisés selon une démarche incrémentale. Les premiers et deuxièmes incréments sont réalisés par Thales Six GTS et *Airbus Defence and Space*. L'organisation industrielle des incréments ultérieurs sera précisée lors de leur lancement.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Tous les jalons précédents étant franchis, le calendrier de l'opération SYRACUSE IV sera complété avec le lancement des incréments ultérieurs.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
SYRACUSE IV segment spatial	Commandes	2				2
	Livraisons	1	1			2
SYRACUSE IV Segment sol – stations sol du premier et second incrément	Commandes	236*	9	123	16	384
	Livraisons	60*	50	80	194	384

(*) une rectification du mode de calcul commandé/livré modifie le C/L des années antérieures, sans conséquences sur la cible

En l'absence de lanceur disponible, le décalage du lancement de SYRACUSE 4B a retardé sa livraison aux forces en 2024.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1 ^{tf} niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OP	AOA-CMI	-	113 340 000	113 340 000	141 517 091
ACT	SYRACUSE IV	60 000 000	-	60 000 000	240 265 552
OP	Divers PEM	-	-	-	4 178 007
	Total	60 000 000	113 340 000	173 340 000	385 960 650

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	SYRACUSE IV	849,91	60,00	909,91	193,10	716,81
OP	divers PEM	226,16	-	226,16	-	226,16
	Total	1 076,08	60,00	1 136,08	193,10	942,98

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
AOA	OP	AOA-CMI	108,91			97,13	10,76	-	-	1,02	108,91
				106,26		45,81	88,37	-	-	-27,92	106,26
					113,34		50,14	-	-	63,20	113,34
PEM	ACT	SYRACUSE IV	686,53			282,51	139,53	46,87	163,31	54,31	686,53
				316,63		84,14	92,30	55,96	40,15	44,08	316,63
					193,10		38,40	42,70	26,20	85,80	193,10
PEM	OP	divers PEM	14,75			3,33	4,50	-	-	6,92	14,75
				-		-	-	-	-	-	-
					-		-	-	-	-	-
Total			810,19	422,89	306,44	512,92	424,00	145,53	229,66	227,41	1 539,51
			Somme des engts			Somme des paiements					1 539,51

Les principaux engagements prévus en 2025 couvrent notamment :

- la poursuite du développement du système de communication et des stations terrestres et navales ;
- la commande de 123 stations navales et terrestres SYRACUSE IV ;
- le maintien en condition opérationnelle des segments sol et spatial SYRACUSE IV.

Les affectations prévues au titre de l'opération SYRACUSE sont destinés à couvrir la réalisation de besoins complémentaires SYRACUSE IV (connectivité navale).

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
PEM	SYRACUSE IV	-	10 800 000
Total		-	10 800 000

SOUS-ACTION

07.44 – Espace - Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROIM

OPÉRATION : Espace - Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROIM

Nom des PEM : MUSIS, IRIS, divers PEM

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE**MUSIS**

La France a lancé en 2010 l'opération MUSIS/CSO, qui consiste en :

- la réalisation d'une composante spatiale optique, dite « CSO », sur la base de deux satellites d'observation identiques. Le premier assure la mission de reconnaissance (THR : très haute résolution), le deuxième, en orbite plus basse, assure la mission d'identification en réalisant des images de plus haute résolution (EHR : extrêmement haute résolution) ;

- la conception et l'acquisition d'un segment sol utilisateurs (SSU) comprenant les fonctions de programmation, de réception et de production des images et d'un segment sol mission (SSM), chargé des opérations d'exploitation et de contrôle des satellites.

Suite à la mise en place d'une coopération avec l'Allemagne en 2015, le périmètre du programme est élargi à un troisième satellite CSO d'observation, à un segment sol utilisateurs permettant d'accéder aux satellites radar allemands SARah et aux adaptations du système CSO requises en conséquence. En 2018, le périmètre intègre la coopération avec l'Italie, via la réalisation d'une couche d'interopérabilité permettant à la France d'accéder au système italien CSG (COSMO-SkyMed Seconda Generazione).

IRIS (MUSIS Successeur)

Le programme IRIS succédera, à l'horizon 2030, à la capacité d'observation spatiale accessible aux armées qui reposera alors essentiellement sur les moyens (spatiaux et sol) apportés par le programme MUSIS. Un enjeu technique et opérationnel majeur du programme IRIS est d'être la principale source de données images spatiales disponibles (patrimoniales, coopération, institutionnelles).

Le programme IRIS a été lancé en phase de préparation en 2019.

Autres opérations

Les autres opérations couvrent notamment l'ensemble des activités connexes au domaine de l'observation satellitaire, telles que le MCO des segments utilisateurs.

II – Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
MUSIS - Satellites optiques	2	3	La cible a été mise en cohérence avec les décisions de l'actualisation de la LPM 2014-2019 actant les décisions du Conseil franco-allemand de mars 2015
MUSIS - Segment sol	1	1	

La cible du programme IRIS sera définie au lancement de la réalisation.

III - Aspects industriels et commerciaux

L'organisation industrielle pour la réalisation des satellites optiques et du segment sol de MUSIS repose sur :

- le CNES, maître d'ouvrage délégué pour la réalisation des satellites et du segment sol mission ;
- Airbus Defence and Space France, maître d'œuvre satellite et en charge de la réalisation du segment sol utilisateur ;
- Thales Alenia Space France, maître d'œuvre instrument ;
- les sous-traitants principaux suivants : Sodern, Thales SESO, LYNRED et Air Liquide.

L'organisation industrielle du programme IRIS sera définie au lancement de la réalisation.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
MUSIS	Lancement du stade de conception	février 2009	2009
	Lancement de la réalisation	octobre 2010	2010
	Mise en orbite du premier satellite	décembre 2018	2016
	Mise en orbite du deuxième satellite	décembre 2020	2017
	Mise en orbite du troisième satellite	2025	2021
IRIS	Lancement de la phase de préparation	juillet 2019	juillet 2019

Le décalage du lancement de la mise en orbite de CSO-3 est lié au changement de lanceur suite à la crise ukrainienne.

Le calendrier du programme IRIS sera défini au moment de son lancement en réalisation.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
MUSIS – Satellites optiques	Commandes	3				3
	Livraisons	2		1		3

La livraison du troisième satellite CSO aura lieu après les vérifications de bon fonctionnement qui suivront sa mise en orbite, prévue actuellement en décembre 2024 sur le premier vol commercial d'Ariane 6, et aura donc lieu en 2025.

L'échéancier commandes-livraisons du programme IRIS sera défini au lancement de la réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1 ^{tf} niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	MUSIS	-	-	-	17 463 824
ACT	Instruments de Renseignement et d'Imagerie Spatiale	110 500 000	-	110 500 000	93 852 328
	Total	110 500 000	-	110 500 000	111 316 152

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	MUSIS	4,53	-	4,53	0,40	4,13
ACT	Instruments de Renseignement et d'Imagerie Spatiale	43,02	110,50	153,52	120,50	33,02
	Total	47,55	110,50	158,05	120,90	37,15

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	Total
PEM	ACT	MUSIS	63,33			42,59	15,64	5,10	-	-	63,33
				4,75		0,69	2,76	1,18	0,02	0,10	4,75
					0,40		0,40	-	-	-	0,40
PEM	ACT	Instruments de Renseignements et d'Imagerie Spatiale	193,79			85,21	41,84	66,74	-	-	193,79
				112,13		9,65	53,74	48,74	-	-	112,13
					120,50		5,44	83,06	32,00	-	120,50
PEM	ACT	SSO (Segment sol d'observation)	0,62			-	-	-	-	0,62	0,62
				-		-	-	-	-	-	-
					-		-	-	-	-	-
PEM	OP	Divers PEM	0,21			-	-	-	-	0,21	0,21
				-		-	-	-	-	-	-
					-		-	-	-	-	-
Total			257,94	116,88	120,90	138,14	119,81	204,81	32,02	0,93	495,72
				Somme des engts	495,72		Somme des paiements				495,72

Les principaux engagements prévus en 2025 couvrent :

- pour MUSIS, les hausses économiques ;
- pour IRIS, des travaux d'études technologiques et de définition des éléments critiques des satellites.

L'affectation au profit du programme IRIS pour 2025 couvre des activités de développement à long cycle.

SOUS-ACTION

07.45 – Espace - Maîtrise de l'Espace

OPÉRATION : ARES

NOM DU PEM : ARES

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

La nouvelle ambition capacitaire spatiale résulte du constat de l'apparition de nouvelles menaces à prendre en compte et d'un milieu qui devient lui aussi un champ de confrontation. Le programme ARES (Action et RESilience Spatiales), a pour objet de renforcer les capacités nationales autour des composantes suivantes :

- Surveillance : cela comprend des moyens de surveillance (i.e. détection et caractérisation d'objets en orbite) depuis le sol, tels que radars (successeur GRAVES) ou télescopes, et depuis l'espace ;
- Protection : cela comprend des moyens de protection intrinsèques à nos satellites avec la logique de développer une gamme d'outils génériques que les programmes spatiaux pourront intégrer, et des moyens de protection extrinsèques depuis le sol ou l'espace qui assureront des missions de surveillance et intégreront une capacité de défense active ;
- Commandement et contrôle : cela comprend un centre de commandement et de contrôle des opérations spatiales (C2 spatial) dotant le commandement de l'Espace des moyens de suivre et comprendre la situation spatiale ainsi que de planifier, commander et conduire les opérations spatiales militaires.

L'incrément 0 du programme lancé en juillet 2021 couvre le développement d'une première version du système d'information SIS NEXT de recueil et de traitement des données spatiales pour le C2 spatial et des études pour préparer les incréments ultérieurs.

L'incrément 1 lancé en réalisation en mai 2023 poursuit les développements de SIS NEXT pour y ajouter un environnement classifié. Il réalisera également le pré-développement de modules UHF pour le successeur de GRAVES.

L'incrément 2, dont le lancement en réalisation est prévu en 2024, comprendra principalement le successeur GRAVES, la capacité d'action dans l'espace EGIDE et le C2 spatial ASTREOS.

II – Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
SIS NEXT incrément 0	1	1	
Station TM/TC Nouméa	1	1	
SIS NEXT incrément 1	0	1	lancement incrément 1 ARES

La cible des incréments ultérieurs du programme sera définie à leur lancement en réalisation.

III - Aspects industriels et commerciaux

L'incrément 0 du programme ARES fait appel aux sociétés MOSS, CS Group, Thales Alenia Space (TAS) et Atos (EVIDEN) pour SIS NEXT.

L'incrément 1 implique les mêmes industriels pour les développements complémentaires SIS NEXT et les pré-développements du successeur de GRAVES seront réalisés par Thales LAS.

L'organisation industrielle des incréments ultérieurs du programme sera définie à leur lancement en réalisation.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
ARES incrément 0	Livraison SIS NEXT incrément 0	2024	juillet 2023
	Mise en service station TM/TC à Nouméa	2024	2024
ARES incrément 1	Lancement en réalisation	mai 2023	2023
ARES incrément 2	Lancement en réalisation	2024	2024

La modification du calendrier de livraison SIS NEXT incrément 0 due aux faits techniques bloquants relevés pendant les opérations de vérification.

Le calendrier des incréments ultérieurs du programme sera défini à leur lancement en réalisation.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
SIS NEXT incrément 0	Commandes	1				1
	Livraisons		1			1

Station TM/TC Nouméa	Commandes	1			1
	Livraisons			1	1
SIS NEXT incrément 1	Commandes	1			1
	Livraisons			1	1

Les décalages par rapport aux livraisons annoncées :

- pour SIS NEXT incrément 0, aux faits techniques bloquants relevés pendant les opérations de vérification ;
- pour la station à Nouméa, à un décalage du calendrier des travaux d'infrastructure d'accueil.

L'échéancier des incréments ultérieurs du programme sera défini à leur lancement en réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Action et résilience spatiale	-	-	-	137 961 592
	Total	-	-	-	137 961 592

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	Action et résilience spatiale	821,54	-	821,54	369,60	451,94
	Total	821,54	-	821,54	369,60	451,94

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
PEM	ACT	Action et résilience spatiale	53,26			41,72	11,54	-	-	-	53,26
				351,25		21,71	106,37	76,67	99,80	46,70	351,25
					369,60		30,58	61,14	16,43	261,45	369,60
	Total		53,26	351,25	369,60	63,43	148,49	137,81	116,23	308,15	774,11
			Somme des engts		774,11	Somme des paiements					774,11

Les principaux engagements prévus en 2025 couvrent les premières commandes de développement de l'incrément 2.

SOUS-ACTION

07.46 – Espace - Commander et conduire - OMEGA

OPÉRATION : OMEGA

NOM DU PEM : OMEGA

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE**OMEGA**

L'opération OMEGA (opération de modernisation des équipements GNSS (*global navigation satellite system*) des armées) a pour objet le développement d'une capacité autonome de géolocalisation pour les systèmes d'armes prenant en compte les systèmes de navigation par satellites (Galileo et GPS). La phase de réalisation suit une démarche incrémentale, avec un premier incrément lancé en mai 2019 et un second incrément en mai 2021.

Le second incrément inclut la production de récepteurs P3TS (*Plug and Play Positioning and Timing System*) de classe 1 (utilisant les services ouverts Galileo et GPS), passage à l'échelle d'une innovation participative inventée par un officier de la STAT et un ingénieur de la DGA.

II – Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Récepteurs utilisant les services ouverts GPS et Galileo (P3TS)	6290	6290	

La production en série des équipements utilisant les services sécurisés GPS et Galileo ne fait pas partie du périmètre OMEGA, elle relève des programmes intégrateurs.

III - Aspects industriels et commerciaux

L'organisation industrielle de l'opération OMEGA repose sur une maîtrise d'œuvre associant Thales Six GTS, Thales AVS et Safran E&D.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS**4.1 - Calendrier**

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
OMEGA	Lancement du premier incrément de réalisation	mai 2019	mai 2019
	Lancement du second incrément de réalisation	mai 2021	mai 2021
	Premier prototype de récepteur bi-constellation	2025	juillet 2023
	Lancement du troisième incrément de réalisation	2024	-

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
OMEGA – récepteurs utilisant les services ouverts GPS et Galileo (P3TS)	Commandes	90	5600		600	6290
	Livraisons		30	60	6200	6290

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	OMEGA	-	-	-	86 410 692
	Total	-	-	-	86 410 692

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	OMEGA	138,46	-	138,46	51,00	87,46
	Total	138,46	-	138,46	51,00	87,46

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
PEM	ACT	OMEGA	126,26			56,19	18,45	27,69	23,93	0,00	126,26
				118,17		48,43	35,00	19,66	7,18	7,90	118,17
					51,00		39,55	11,45	-	-	51,00
		Total	126,26	118,17	51,00	104,62	93,01	58,80	31,11	7,90	295,44
			Somme des engts		295,44	Somme des paiements					295,44

Les engagements prévus en 2025 couvrent principalement la commande de développements complémentaires et d'évolutions des systèmes actuellement réalisés, ainsi que le lancement du troisième incrément.

SOUS-ACTION

07.50 – Communiquer - Transmission

OPÉRATION : COMMUNIQUER - TRANSMISSION

NOM DES PEM : RADIO HF FUTURE, DIVERS PEM

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Cette sous-action concerne les moyens de communication d'infrastructure et de théâtre, les moyens d'élongation et de desserte. Elle traite également des produits de sécurité nécessaires à la protection des informations et des échanges.

RADIO HF Future

Le programme Radio HF Future vise à poursuivre les travaux dans le domaine des communications HF et le renouvellement de la HF d'infrastructure mondiale dont dispose la France (métropole, DROM-COM, sites à l'étranger) issu de l'opération MATILDE lancée en 2000 et dont les matériels sont obsolètes. Il s'appuiera sur les dernières avancées technologiques en matière de robustesse de liaison et de débit dans une recherche de convergence interarmées.

MELCHIOR

Le programme MELCHIOR vise à doter les forces de moyens de communications hautes fréquences (HF), constitués de réseaux radio tactiques (en version caisson, station embarquée sur véhicule ou station portable). Ces moyens permettent la diffusion des renseignements recueillis et la transmission des ordres de bout en bout, tout en garantissant l'interopérabilité avec les réseaux des armées comme des alliés dans des modes de fonctionnement discrets, protégés du brouillage et sécurisés. Il permet des communications de très grande élongation et sa version système 2 (VS2) offre une capacité de messagerie plus sécurisée.

II – Cible

La cible de l'opération RADIO HF FUTURE sera définie au lancement de la réalisation.

III - Aspects industriels et commerciaux

MELCHIOR :

Le maître d'œuvre industriel de l'opération est Thales SIX GTS France.

RADIO HF Future

Le maître d'œuvre industriel de l'opération est la cotraitance Thales SIX GTS France – Inéo Défense.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
Radio HF Futur	Lancement de la réalisation incrément 0	2024	-
	Lancement de la réalisation incrément 1	2025	-

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Les échéanciers des incréments 0 et 1 de Radio HF future seront définis lors de leur lancement en réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	MELCHIOR (Réseau radio HF tactique)	-	-	-	102 200
ACT	Radio HF future	452 000 000	-	452 000 000	23 225 493
Total		452 000 000	-	452 000 000	23 327 693

5.2 – Tableau des autorisations d’engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	MELCHIOR (Réseau radio HF tactique)	5,49	-	5,49	-	5,49
ACT	Radio HF future	-	452,00	452,00	216,00	236,00
Total		5,49	452,00	457,49	216,00	241,49

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
PEM	ACT	MELCHIOR (Réseau radio HF tactique)	6,11			6,00	0,11	-	-	-0,00	6,11
				4,00		4,00	-	-	-	-	4,00
					-		-	-	-	-	-
PEM	ACT	Radio HF future	4,55			2,73	1,82	-	-	-	4,55
				45,20		7,50	16,98	13,50	4,00	3,22	45,20
					216,00		6,20	20,00	20,00	169,80	216,00
Total			10,66	49,20	216,00	20,23	25,11	33,50	24,00	173,02	275,86
			Somme des engts			Somme des paiements					275,86

Les principaux engagements prévus en 2025 couvrent notamment :

- Pour Radio HF Future, le lancement en réalisation du premier incrément, couvrant la rénovation de la HF mondiale (sites HF fixes) et la fourniture de capacités HF haut débit pour certains bâtiments de la Marine.

A l’instar des engagements, les affectations 2025 couvrent principalement le lancement en réalisation de l’incrément 1.

SOUS-ACTION

07.60 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ALSR

OPÉRATION : RENSEIGNER, SURVEILLER, ACQUÉRIR ET RECONNAÎTRE - ALSR

NOM DU PEM : ALSR

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

ALSR (avion léger de surveillance et de reconnaissance, ex ALSA2R)

L'acquisition de ces aéronefs a pour objectif de disposer d'une capacité complémentaire à celle des drones MALE, permettant d'effectuer des missions de renseignement avec une faible empreinte logistique et une capacité de déploiement réactive.

La charge utile doit permettre de recueillir du renseignement d'origine électromagnétique (ROEM) ainsi que du renseignement d'origine image (ROIM).

Chaque système ALSR est composé d'un vecteur aérien et d'un segment sol.

II – Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
ALSR (systèmes)	8	3	Mise en conformité avec les dispositions de la LPM 2024-2030

III - Aspects industriels et commerciaux

ALSR :

Le contrat de réalisation a été confié à Sabena Technics et Thales Defence Mission System. Safran Électronics & Defence a été intégré à la cotraitance existante pour contribuer à l'intégration des capacités complémentaires.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER

4.1 - Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
ALSR	Livraison du premier système	juillet 2020	2018
	Livraison du second système	novembre 2020	2019
	Livraison du troisième système	2026	2023

La livraison du 3^e système ALSR est planifiée en 2026, suite à recalage contractuel.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
ALSR (système)	Commandes	3				3
	Livraisons	2			1	3
ALSR (capacités complémentaires)	Commandes	1	2			3
	Livraisons				3	3

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1tf niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	ALSR	-	-	-	19 789 651
	Total	-	-	-	19 789 651

5.2 – Tableau des autorisations d’engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	ALSR	24,45	-	24,45	23,73	0,72
	Total	24,45	-	24,45	23,73	0,72

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
PEM	ACT	ALSR	18,19			2,71	0,98	14,50	-	0,00	18,19
				17,59		3,09	7,10	5,04	2,36	-	17,59
					23,73		13,22	5,41	4,66	0,44	23,73
	Total		18,19	17,59	23,73	5,80	21,30	24,95	7,02	0,44	59,51
			Somme des engts		59,51	Somme des paiements					59,51

Les engagements prévus en 2025 couvrent notamment la commande de la maîtrise technique pour le traitement des obsolescences des deux systèmes déjà livrés.

SOUS-ACTION

07.61 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - CUGE

OPÉRATION : RENSEIGNER, SURVEILLER, ACQUÉRIR ET RECONNAÎTRE - CUGE**NOM DU PEM : CUGE****I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE****CUGE (capacité universelle de guerre électronique)**

Cette opération vise à remplacer les capacités en renseignement d’origine électromagnétique (ROEM) aéroportées en remplacement des Transall Gabriel, retirés du service en 2022. Chaque système ARCHANGE (Avions de Renseignement d’origine électromagnétique à CHARGE utile de Nouvelle GEnération) est constitué d’un segment aéroporté et d’un segment sol.

Cette capacité est complétée par un système de formation et d’entraînement.

II – Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
CUGE	3	3	

III - Aspects industriels et commerciaux

Le marché de réalisation a été confié à un groupement industriel constitué de Thales DMS France (mandataire), Thales SIX GTS France (cotraitant) et Dassault Aviation (cotraitant).

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
CUGE	Lancement du stade d'élaboration	février 2018	décembre 2017
	Lancement du stade de réalisation	Novembre 2019	décembre 2018

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
CUGE : système ARCHANGE	Commandes	2	1			3
	Livraisons				3	3

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	CUGE	-	-	-	116 972 631
	Total	-	-	-	116 972 631

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	CUGE	262,91	-	262,91	24,75	238,16
	Total	262,91	-	262,91	24,75	238,16

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
PEM	ACT	CUGE	473,58			141,98	111,04	23,06	173,89	23,61	473,58
				121,40		47,30	6,81	28,95	19,10	19,24	121,40
					24,75		8,05	16,70	-	-	24,75
		Total	473,58	121,40	24,75	189,28	125,90	68,71	192,99	42,85	619,73
			Somme des engts		619,73	Somme des paiements					619,73

Les engagements prévus en 2025 couvrent principalement l'acquisition d'équipements, de compléments de développement et des prestations d'expertise et d'essais.

SOUS-ACTION

07.62 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - Drones aériens

OPÉRATION : RENSEIGNER, SURVEILLER, ACQUÉRIR ET RECONNAITRE - DRONES AÉRIENS

NOM DES PEM : SDT, SDAM, MALE REAPER, MALE EUROPÉEN

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUESDT : système de drones tactiques

L'opération SDT couvre l'acquisition d'une capacité pérenne de drones tactiques pour l'armée de Terre en remplacement du système SDTi (système de drones tactiques intérimaires) qui a été retiré du service. Elle vise à répondre aux missions de renseignement au profit des unités tactiques en leur offrant une capacité de surveillance, d'acquisition, de reconnaissance et de renseignement (SA2R).

SDAM

Cette opération vise à doter les navires de premier rang de la Marine (FDI, FREMM, FDA, PHA) d'une capacité de drone aérien leur permettant d'accroître significativement leur portée de détection des menaces et leur maîtrise de la situation tactique. Ces drones devront être en mesure de décoller et apponter sur ces bâtiments dans les mêmes conditions de mer que les hélicoptères en service. Cette capacité doit leur permettre d'optimiser leur performance opérationnelle mais également d'accroître la protection des bâtiments, et par extension, de la force navale.

MALE REAPER

Cette capacité vise à répondre rapidement au besoin de systèmes de drones MALE (Moyenne altitude, longue endurance). Ces systèmes de drones capables d'opérer à l'échelle d'un théâtre d'opération offrent une possibilité de permanence sur zone importante pour apprécier la situation voire neutraliser d'éventuels objectifs militaires avec agilité et précision. Elle est composée de 4 systèmes de 3 drones américains MQ9-Reaper intégrant des capacités de renseignement nouvelles et aptes à mettre en œuvre des armements.

MALE EUROPEEN

L'objectif principal de l'opération est de disposer à l'horizon 2030 d'une capacité de drones MALE déployables pouvant être employée de manière souveraine et sans contraintes sur les zones d'intérêt pour effectuer des missions de type ISTAR (Intelligence, Surveillance, Target Acquisition and Reconnaissance) et de neutralisation d'objectifs militaires. Le MALE Européen a ainsi vocation à succéder progressivement au MALE REAPER.

À l'issue d'une étude de définition initiée en 2016 et des négociations menées avec l'industrie, la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne ont donné mandat à l'Organisation conjointe de coopération en matière d'Armement (OCCAr) pour signer, en leur nom, le contrat de réalisation couvrant le développement, la production de systèmes et 5 ans de soutien. Ce contrat est entré en vigueur le 1^{er} mars 2022.

II – Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
SDT (vecteurs aériens)	28	28	
MALE EUROPEEN	4	6	Mise en conformité avec les dispositions de la LPM 2019-2025

La cible SDAM sera définie au lancement en réalisation du programme.

III - Aspects industriels et commerciaux

SDT :

Le maître d'œuvre industriel des 14 premiers vecteurs aériens est la société SAFRAN Électronics & Defense.

SDAM :

Le contrat de levée de risque SDAM en cours a été confié à Naval Group et à Airbus Helicopters en cotraitance. Les aspects industriels et commerciaux de l'opération SDAM seront définis au lancement de la réalisation.

MALE REAPER :

L'acquisition de drones MALE *Reaper* est réalisée selon la procédure FMS (Foreign Military Sales) avec le gouvernement Américain. Le fournisseur est l'entreprise General Atomics.

MALE EUROPEEN :

Le maître d'œuvre du système de drones MALE européen est Airbus Defence & Space GmbH (Airbus Allemagne), qui est le titulaire du contrat de réalisation passé par l'OCCAr au nom de la France, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. Les industriels Dassault Aviation, Leonardo et Airbus Defence & Space SAU (Airbus Espagne) agissent en tant que sous-traitants majeurs d'Airbus Allemagne.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
SDT	Lancement du stade d'orientation du SDT	2012	2012
	Lancement du stade d'élaboration du SDT	2014	2014
	Lancement de la réalisation	février 2016	2015
MALE EUROPEEN	Lancement de la réalisation	décembre 2021	2019
SDAM	Lancement en réalisation	2024	2024

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
MALE EUROPEEN	Commandes	4			2	6
	Livraisons				6	6
SDT (vecteurs aériens)	Commandes	14			14	28
	Livraisons		10	4	14	28

L'échéancier de l'opération SDAM sera établi lors du lancement de la réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OP	AOA-CMI	-	30 710 000	30 710 000	50 377 276
ACT	MALE européen	-	-	-	100 343 920
ACT	SDT (Syst. drone tactique)	47 410 000	-	47 410 000	40 173 921
ACT	SDAM (Système de drone aérien de la marine)	-	-	-	11 586 636
ACT	MALE (Drones Moyenne Altitude Longue Endurance)	-	-	-	35 491 298
Total		47 410 000	30 710 000	78 120 000	237 973 051

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	MALE européen	524,10	-	524,10	70,08	454,02
ACT	SDT (Syst. drone tactique)	23,99	47,41	71,40	47,41	23,99
ACT	SDAM (Système de drone aérien de la marine)	191,45	-	191,45	2,43	189,02
ACT	MALE (Drones Moyenne Altitude Longue Endurance)	65,97	-	65,97	32,43	33,54
Total		805,51	47,41	852,92	152,35	700,57

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
AOA	OP	AOA-CMI	73,96			29,59	28,55	12,00	3,82	-	73,96
				38,45		12,05	11,29	8,00	7,11	-	38,45
					30,71		13,29	8,00	8,00	1,42	
PEM	ACT	MALE européen	1 714,06			192,50	84,11	252,90	207,00	977,55	1 714,06
				50,50		19,50	21,00	10,00	-	-	50,50
					70,08		10,00	23,50	27,50	9,08	
PEM	ACT	SDT (Syst. drone tactique)	43,68			13,75	17,30	12,63	-	-	43,68
				34,50		9,00	20,70	4,80	-	-	34,50
					47,41		5,24	11,40	3,94	26,83	
PEM	ACT	SDAM (Système de drone aérien de la marine)	1,85			1,81	0,04	-	-	-	1,85
				50,00		10,00	10,00	2,50	-	27,50	50,00
					2,43		2,43	-	-	-	2,43
PEM	ACT	MALE (Drones Moyenne Altitude Longue Endurance)	25,84			25,84	-	-	-	-	25,84
				41,75		31,36	8,82	1,57	-	-	41,75
					32,43		29,38	3,00	0,05	-	32,43
Total			1 859,39	215,20	183,06	345,39	262,15	350,30	257,42	1 042,38	2 257,65
			Somme des engts			2 257,65	Somme des paiements				2 257,65

Les principaux engagements prévus en 2025 couvrent :

- pour MALE REAPER : la TVA et des frais de transport d'équipement ;
- pour SDT : l'acquisition d'équipements de mission complémentaires ainsi que des hausses économiques ;
- pour MALE européen : la commande de chiffreurs et de travaux spécifiques France en complément du développement mené en coopération ;

- pour SDAM : des hausses économiques et des compléments sur le développement.

L'affectation 2025 pour le programme SDT couvre principalement l'acquisition d'équipements de mission complémentaires.

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par l'opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
PEM	MALE européen	-	6 600 000
	Total	-	6 600 000

SOUS-ACTION

07.63 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - Hawkeye

OPÉRATION : RENSEIGNER, SURVEILLER, ACQUÉRIR ET RECONNAITRE- HAWKEYE

NOM DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT : HAWKEYE : MISE A NIVEAU, HAWKEYE REMPLACEMENT, INFRA HAWKEYE

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

HAWKEYE (avion de guet embarqué) : mise à niveau

Les avions de guet aérien embarqué (AGE) HAWKEYE sont des avions de type *E-2C HAWKEYE* acquis entre 1998 et 2004 et mis en œuvre par la marine nationale. La mise à niveau du HAWKEYE permet de conserver l'interopérabilité avec les moyens de l'OTAN et de maintenir ces aéronefs au meilleur niveau possible dans le cadre d'opérations nationales comme interalliées.

L'opération de mise à niveau comprend essentiellement l'intégration de l'IFF NG (mode 5/S), la rénovation du dispositif de détection passive (ESM), la mise en conformité des simulateurs de vol et tactique ainsi qu'une évolution de moyens de communication (dont IDM, JSAT et L22). Pour la part avionique, les travaux portent sur les seules obsolescences et évolutions de réglementations OACI.

HAWKEYE remplacement E-2C par E-2D

L'opération vise à remplacer la flotte actuelle des *E-2C HAWKEYE* par l'*E-2D Advanced HAWKEYE* afin de conserver pour la période 2030-2060 la capacité de guet aérien embarqué sur porte-avions en lui apportant les modifications nécessaires pour s'adapter aux missions et aux menaces prévisibles à cet horizon tout en garantissant l'interopérabilité avec les moyens de l'OTAN et ceux de la marine américaine. Cette capacité sera réalisée par le développement et la livraison de trois aéronefs par l'*U.S. Navy* dans une configuration de série et par le développement et la réalisation d'un premier standard de francisation leur permettant d'assurer l'ensemble des missions.

Infrastructure HAWKEYE

Afin d'accueillir les aéronefs *E-2D Advanced HAWKEYE* à l'horizon 2028, cette opération a pour périmètre la construction ou la rénovation d'un hangar sur la base aéronavale de Lann-Bihoué, ainsi que la construction d'un centre de formation qui accueillera les simulateurs de vol et tactique acquis auprès des États-Unis.

II – Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
HAWKEYE : Mise à niveau	3	3	-
HAWKEYE remplacement E-2C par E-2D (Avion de guet aérien embarqué)	3	3	-

III - Aspects industriels et commerciaux

Mise à niveau HAWKEYE :

La mise à niveau HAWKEYE est réalisée dans le cadre d'accords de type FMS (*Foreign Military Sales*) avec la marine américaine. La marine américaine est le maître d'œuvre, et contractualise avec *Northrop Grumman Corporation* (NGC) qui est l'architecte industriel et le réalisateur des chantiers d'intégration IFF et ESM ainsi que de la mise à niveau (respect des normes de l'organisation de l'aviation civile internationale (OACI)) de l'avionique *a minima*. Tous les chantiers sont réalisés en France par NGC dans les installations du SIAé. La rénovation du simulateur tactique a été confiée à l'industriel américain spécialisé COMPRO.

HAWKEYE remplacement E-2C par E-2D

L'E-2D est conçu et produit par NGC. La version E-2D dans sa configuration de série est réalisée par NGC dans le cadre de l'accord FMS confié à l'U.S. Navy. Le simulateur sera également réalisé au titre d'un accord FMS piloté par l'U.S. Navy qui commandera les travaux à Rockwell Collins.

Les travaux de francisation des E-2D au standard 1 et d'industrialisation du soutien seront réalisés par le SIAé.

Infrastructure HAWKEYE

L'opération d'infrastructure est actuellement en phase de préparation.

Les infrastructures HAWKEYE feront l'objet d'un dossier de consultation pendant la phase de préparation qui déterminera les industriels impliqués dans la réalisation des bâtiments.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
HAWKEYE : Mise à niveau	Commande de la rénovation ESM	2012	2012
	Commande de la mise à niveau OACI de l'avionique <i>a minima</i>	novembre 2015	novembre 2015
	Livraison du dernier avion avec mise à niveau des moyens de communication	2024	-
HAWKEYE : Remplacement E-2C par E-2D	Lancement de la réalisation	novembre 2020	2020

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
HAWKEYE : mise à niveau	Commandes	3				3
	Livraisons		3			3
HAWKEYE : Remplacement E-2C par E-2D (configuration de série)	Commandes	3				3
	Livraisons				3	3
HAWKEYE : Remplacement E-2C par E-2D (standard 1)	Commandes	3				3
	Livraisons				3	3

Le report en 2024 des livraisons « HAWKEYE : mise à niveau », initialement prévues en 2023 au PLF24, ont été le fait de retards industriels dans la livraison d'équipements.

Les échéanciers de l'opération infrastructure HAWKEYE seront établis lors du lancement de sa réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	HAWKEYE : Mise à niveau	1 000 000	-	1 000 000	3 985 802
ACT	HAWKEYE : Remplacement E2C par E2D	-	-	-	183 611 458
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil HAWKEYE	-	1 140 000	1 140 000	1 893 962
Total		1 000 000	1 140 000	2 140 000	189 491 222

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	HAWKEYE : Mise à niveau	12,12	1,00	13,12	13,91	-0,79
ACT	HAWKEYE : Remplacement E2C par E2D	613,41	-	613,41	71,84	541,58
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil HAWKEYE	4,95	-	4,95	0,41	4,54
Total		630,48	1,00	631,48	86,16	545,33

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
PEM	ACT	HAWKEYE : Mise à niveau	6,13			0,18	-9,62	1,28	0,01	14,28	6,13
				6,46		6,46	-	-	-	-	6,46
					13,91		13,91	-	-	-	-
PEM	ACT	HAWKEYE : Remplacement E2C par E2D	930,35			92,68	157,81	153,98	277,96	247,92	930,35
				69,83		56,96	11,11	-	-	1,76	69,83
					71,84		28,70	2,50	14,80	25,83	71,84
INFRA	ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil HAWKEYE	0,07			0,07	-	-	-	-0,00	0,07
				10,13		0,69	1,26	6,88	1,30	-	10,13
					1,55		0,70	0,66	0,18	0,01	1,55
Total			936,55	86,42	87,30	157,04	203,87	165,30	294,25	289,79	1 110,26
			Somme des engts		1 110,26	Somme des paiements				1 110,26	

L'affectation prévue pour 2025 au titre du programme HAWKEYE permettra de couvrir les évolutions de la parité euro-dollar ainsi que les hausses économiques.

Les principaux engagements prévus en 2025 couvrent notamment :

- pour l'opération de mise à niveau des HAWKEYE : mise à niveau, poursuite de prestations auprès du SIAé ;
- pour HAWKEYE : remplacement E-2C par E-2D, commande de prestations concernant le système de soutien, poursuite des prestations de francisation et des travaux d'adaptation du PA CdG, ainsi que commande via FMS des formations des premiers équipages ;

- pour l'opération d'infrastructure HAWKEYE : commande d'études préliminaires ainsi que commande du bâtiment simulateur sur la base aéronavale de Lann-Bihoué.

SOUS-ACTION

07.64 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - ROEM

OPÉRATION : RENSEIGNER, SURVEILLER, ACQUÉRIR ET RECONNAÎTRE - ROEM

NOM DES PEM : ROEM STRATÉGIQUE, ROEM TACTIQUE

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

ROEM STRATÉGIQUE

L'opération ROEM (renseignement d'origine électromagnétique) Stratégique vise à doter les armées d'une composante fixe et déplaçable de renseignement d'origine électromagnétique de niveau stratégique. Elle modernise les systèmes de commandement et d'exploitation du ROEM stratégique, la capacité de localisation et d'interception des émissions électromagnétiques stratégiques au profit de l'ensemble des armées et de la direction du renseignement militaire (DRM).

Elle est composée des capacités suivantes :

- recueil automatisé des signaux de radiocommunications ;
- localisation stratégique ;
- exploitation et valorisation des écoutes ;
- traitement de signaux de communication par satellite ;
- exploitation en masse et enrichissement ROEM.

ROEM TACTIQUE

L'opération ROEM tactique vise à doter le commandement d'une capacité d'appui électronique. Elle est essentiellement composée de l'opération « Système interarmées ROEM tactique ».

II – Cible

ROEM strategique

Les incréments 1 à 4 sont terminés, de même que les déploiements au titre de l'incrément 5. Ce dernier se poursuit par l'améliorations des logiciels livrés.

Les acquisitions de l'incrément 6, lancé en réalisation en juillet 2023 portent sur des stations mobiles, des compléments matériels de stations fixes et des évolutions logicielles.

ROEM TACTIQUE

La cible du 1^{er} incrément phase B du système interarmées ROEM tactique, lancé en 2020, est la suivante :

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Cellules de ROEM tactique	49	73	Ajustement du besoin de l'armée de terre
Prédispositions de porteurs à l'accueil d'une cellule	25	36	Ajustement au besoin de la marine et de l'armée de l'air et de l'espace

La cible des incréments ultérieurs de l'opération ROEM tactique sera définie à leur lancement en réalisation.

III - Aspects industriels et commerciaux

ROEM STRATÉGIQUE :

Selon les projets, les maîtres d'œuvre sont les suivants :

- Airbus Defence & Space ;
- Airbus Defence & Space – Bertin Technologies (groupement) ;
- Airbus Defence & Space et INEO Défense ;
- Airbus Defence & Space et Khiplus ;
- Airbus Defence & Space et Rhode & Schwarz ;
- Thales Communications & Security – INEO Défense (groupement) ;

ROEM TACTIQUE :

La maîtrise d'œuvre du système tactique de ROEM interarmées est confiée à Thales Six GTS et Airbus Defence & Space.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS**4.1 - Calendrier**

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
ROEM stratégique	Lancement en réalisation du 6 ^e incrément	juillet 2023	2023
ROEM tactique	Lancement en réalisation du 1 ^{er} incrément phase A	janvier 2018	2018
	Lancement en réalisation du 1 ^{er} incrément phase B	décembre 2020	2020

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
ROEM tactique – cellules	Commandes	46	27			73
	Livraisons		8	2	63	73
ROEM tactique – prédispositions porteurs	Commandes	23			13	36
	Livraisons			8	28	36

V – ASPECTS FINANCIERS**5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)**

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OP	AOA-CMI	-	50 497 977	50 497 977	47 193 554
ACT	Programme ROEM stratégique	-	-	-	74 066 411
ACT	Programme ROEM tactiques	-	-	-	52 540 128
Total		-	50 497 977	50 497 977	173 800 093

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	Programme ROEM stratégique	108,58	-	108,58	92,54	16,04
ACT	Programme ROEM tactiques	116,13	-	116,13	23,65	92,48
Total		224,71	-	224,71	116,19	108,52

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
AOA	OP	AOA-CMI	26,89			18,43	8,46	-	-	-	26,89
				30,17		17,88	12,29	-	-	-	30,17
					50,50		29,03	21,47	-	-	50,50
PEM	ACT	Programme ROEM stratégique	69,01			55,18	13,14	0,70	-	-	69,01
				84,56		19,00	46,23	17,60	1,73	-	84,56
					92,54		20,35	56,77	13,55	1,87	92,54
PEM	ACT	Programme ROEM tactiques	112,70			53,94	36,98	19,40	2,38	-	112,70
				44,05		7,36	11,78	9,94	7,66	7,31	44,05
					23,65		7,79	7,90	7,96	-	23,65
Total			208,61	158,78	166,69	171,79	186,05	133,78	33,28	9,18	534,07
			Somme des engts			Somme des paiements					534,07

Les engagements prévus en 2025 couvrent principalement :

- pour ROEM stratégique : des compléments logiciels ainsi que l'acquisition de stations mobiles ;
- pour ROEM tactique : le maintien en condition opérationnelle des systèmes en service.

SOUS-ACTION

07.67 – Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître - SDCA

OPÉRATION : RENSEIGNER, SURVEILLER, ACQUÉRIR ET RECONNAÎTRE - SDCA

NOM DES PEM : SDCA RÉNOVATION, SDCA INTEROPÉRABILITÉ/LDD, SDCA REMPLACEMENT

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE**SDCA RENOVATION**

Les avions SDCA (système de détection et de commandement aéroporté) sont des avions de type E-3F (AWACS), acquis entre 1987 et 1992 et mis en œuvre par l'armée de l'air et de l'espace. Les améliorations (radar, communications, etc.) apportées lors de leur rénovation permettent de conserver l'interopérabilité avec les alliés, les centres de commandement interarmées ou alliés et avec les autres aéronefs français ou alliés.

La rénovation à mi-vie du système de mission comprend notamment l'ajout de consoles de mission, le remplacement des calculateurs, la mise à jour des logiciels et des consoles de surveillance et de contrôle, l'intégration d'un interrogateur IFF Mode S et Mode 5 (interopérabilité alliée), un nouveau système de préparation de mission ainsi que la mise à hauteur du simulateur de mission.

Des évolutions réglementaires, applicables en 2020, rendent nécessaire une rénovation de l'avionique. Le lancement des travaux a eu lieu en juillet 2017.

SDCA Interopérabilité/Ldd

La modernisation des capacités de communication (radio et SATCOM) nécessaires au commandement et à la conduite des opérations aériennes, la surveillance et la gestion de l'espace aérien, ainsi que le contrôle tactique des missions, sur le territoire national comme en opérations extérieures, requièrent une mise à niveau des SDCA.

L'opération SDCA Interopérabilité comprend deux phases :

- phase 1 lancée en décembre 2019 : remplacement des terminaux L16 ;
- phase 2 à lancer : traitement d'obsolescences du système de mission et intégration d'une capacité satellitaire souveraine.

SDCA Remplacement

Les E-3F ont un potentiel de vie supérieur aux E-3A (OTAN) et devraient être retirés du service à partir de 2035.

L'activité vise au remplacement de ces appareils, en prenant en considération les travaux capacitaires :

- menés par l'OTAN dans le cadre de l'AFSC (Alliance Future Surveillance and Control capability) ;
- menés par la France pour moderniser la capacité souveraine de surveillance, de commandement et de contrôle tactique aéroportés permettant notamment l'accompagnement des raids pour l'entrée en premier, les frappes dans la profondeur et la permanence du C2 Air en opérations.

II – Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
SDCA Rénovation	4	4	

La cible des opérations SDCA Interopérabilité phase 2 et de l'opération SDCA remplacement sera définie lors du lancement de leur réalisation.

III - Aspects industriels et commerciaux

SDCA RENOVATION :

Air France Industries est le maître d'œuvre industriel avec Boeing en sous-traitant principal pour la rénovation avionique.

SDCA interopérabilité/LDD :

Pour la phase 1, le maître d'œuvre industriel est Air France Industries.

Les aspects industriels et commerciaux de de la phase 2 seront déterminés au lancement de la réalisation.

SDCA Remplacement

Les aspects industriels et commerciaux de l'opération seront connus au lancement de la réalisation.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
SDCA Rénovation	Notification de la phase 2 du contrat de rénovation mi-vie SDCA (LoA)	décembre 2009	2009
	Livraison du premier SDCA rénové « mi-vie »	juillet 2014	2014
	Notification de la rénovation avionique	juillet 2017	septembre 2016
SDCA Interopérabilité	Lancement de la réalisation de la phase 1	décembre 2019	décembre 2019
SDCA Remplacement	Lancement de la préparation	décembre 2019	décembre 2019

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
SDCA (rénovation avionique)	Commandes	4				4
	Livraisons				4	4

Les échéanciers des opérations SDCA Interopérabilité phase 2 et de l'opération SDCA remplacement seront définis lors du lancement de leur réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	SDCA Rénov. :Syst. Délect.et contrôle aéroporté	-	-	-	15 032 702
ACT	SDCA Intérop/LdD	64 000 000	-	64 000 000	13 211 683
ACT	SDCA Remplacement	-	13 300 000	13 300 000	-
Total		64 000 000	13 300 000	77 300 000	28 244 385

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	SDCA Rénov. :Syst. Délect.et contrôle aéroporté	104,25	-	104,25	5,46	98,79
ACT	SDCA Intérop/LdD	65,52	64,00	129,52	55,79	73,73
Total		169,77	64,00	233,77	61,25	172,52

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
PEM	ACT	SDCA Rénov. :Syst. Délect.et contrôle aéroporté	130,51			8,62	7,64	9,77	5,52	98,96	130,51
				10,29		2,81	5,71	1,67	0,10	-	10,29
					5,46		2,83	1,02	1,10	0,51	5,46
PEM	ACT	SDCA Intérop/LdD	5,60			5,63	-0,03	-	-	-0,00	5,60
				18,72		6,07	12,65	-	-	-	18,72
					55,79		1,60	17,67	15,98	20,54	55,79
PEM	ACT	SDCA Remplacement	-			-	-	-	-	-	-
						-	-	-	-	-	-
					13,30		-	6,30	3,00	4,00	13,30
Total			136,11	29,01	74,55	23,13	30,40	36,43	25,70	124,01	239,67
			Somme des engts		239,67	Somme des paiements					239,67

Les principaux engagements prévus en 2025 couvrent notamment :

- pour l'opération « SDCA Rénovation » : des hausses économiques, des travaux de maîtrise technique, de gestion de configuration et d'essais ;
- pour l'opération « SDCA Interopérabilité » : des hausses économiques et la commande des travaux de modification pour la phase 2 couvertes par une nouvelle affectation ;
- pour l'opération « SDCA Remplacement » : la commande des études de levée de risques pour le successeur du SDCA.

SOUS-ACTION

07.68 – Renseigner, surveiller, acquérir - Autres opérations

OPÉRATION : RENSEIGNER, SURVEILLER, ACQUÉRIR ET RECONNAÎTRE - AUTRES OPÉRATIONS

NOM DES PEM : RENO SAIM, DIVERS PEM

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUERéno SAIM (système d'aide à l'interprétation multicapteurs)

L'opération Réno SAIM assure le maintien du système opérationnel SAIM. Elle satisfait également de nouveaux besoins opérationnels en particulier ceux liés à l'exploitation des images MUSIS et des drones.

II – Cible

L'ensemble des équipements prévus au titre des incréments 1 et 2 ont été livrés.

Les travaux 2024 sur le document d'orientation étendu « imagerie » définiront le périmètre de l'incrément 3 SAIM. La cible de ce dernier sera ensuite définie lors de son lancement en réalisation.

III - Aspects industriels et commerciauxRéno SAIM :

Les travaux de réalisation des évolutions SAIM, ainsi que les travaux de définition et de réalisation des nouvelles stations d'exploitation sont confiés à THALES SIX GTS, maître d'œuvre du SAIM.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS**4.1 - Calendrier**

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
Reno SAIM incrément 3	Lancement de la réalisation	décembre 2025	-

Le calendrier détaillé de l'incrément 3 SAIM sera défini lors de son lancement en réalisation.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

L'échéancier de l'incrément 3 sera défini lors de son lancement en réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS**5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)**

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OP	AOA-CMI	-	76 490 000	76 490 000	40 870 420
ACT	Réno SAIM	34 000 000	4 000 000	38 000 000	12 820 434
	Total	34 000 000	80 490 000	114 490 000	53 690 854

5.2 – Tableau des autorisations d’engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	Réno SAIM	14,70	34,00	48,70	19,00	29,70
	Total	35,61	34,00	69,61	19,00	50,61

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
AOA	OP	AOA-CMI	84,81			55,74	19,06	6,59	2,27	1,15	84,81
				63,46		36,86	12,53	6,56	7,51	-	63,46
					76,49		11,52	14,47	12,99	37,51	76,49
PEM	OP	Divers PEM	2,41			-	-	-	-	2,41	2,41
				-		-	-	-	-	-	-
					-	-	-	-	-	-	-
PEM	ACT	Réno SAIM	6,85			4,85	2,00	-	-	-	6,85
				10,60		6,20	4,00	0,40	-	-	10,60
					23,00		7,80	11,40	3,80	-	23,00
Total			94,07	74,06	99,49	103,65	56,91	39,42	26,57	41,07	267,62
			Somme des engts		267,62	Somme des paiements					267,62

Concernant Réno SAIM, les principaux engagements prévus en 2025 couvrent, outre le maintien en condition opérationnelle, l’intégration d’outils d’exploitation de l’imagerie (radar et optique) permettant le traitement de données provenant de nouveaux capteurs.

L’affectation identifiée en 2025 pour Réno SAIM est principalement destinée à la préparation et au lancement de l’incrément 3.

SOUS-ACTION

07.69 – Communiquer - réseaux de théâtre

OPÉRATION : COMMUNIQUER - RÉSEAUX DE THÉÂTRE**NOM DESPEM : AGORA, ASTRIDE, RIFAN****I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE****AGORA - Soutien à la connectivité multi milieux**

En complément des premiers éléments de mise en réseau et services de combat collaboratif prévus au niveau des plates-formes et des systèmes de communications, l’opération AGORA vise à assurer la cohérence d’ensemble des capacités de connectivité dans tous les milieux. Ces capacités doivent permettre l’interaction intelligente et permanente de tous les acteurs, qui sous-tend l’acquisition et le maintien par les armées de la supériorité opérationnelle face aux menaces actuelles et futures. Elle traite notamment les architectures de réseaux et des systèmes associés, la planification des réseaux ainsi que des adaptations de services nécessaires à la connectivité de bout en bout. Elle intègre également la mise en place des méthodes et moyens de validation du fonctionnement et

des performances, ainsi que le renforcement de la maîtrise d'ouvrage permettant d'appréhender les problématiques de bout-en-bout.

ASTRIDE (accès par satellite et par transmission hertzienne au réseau de zone et de l'intranet de l'espace de bataille)

ASTRIDE est un moyen de télécommunication (phonie et données) et de services complémentaires du réseau intégré de transmissions automatisées (RITA Valorisé). Il permet le raccordement des postes de commandement (PC) et d'abonnés fixes et mobiles et fonctionne avec l'ensemble des réseaux tactiques et d'élongation, notamment SYRACUSE.

L'incrément 3 d'ASTRIDE, lancé en réalisation en 2022, vise le parachèvement de la bascule du réseau ASTRIDE en IP (*Internet Protocol*), et la capacité de déploiement d'un réseau de zone.

RIFAN (Réseau IP de force aéronavale)

RIFAN a pour objet le déploiement de réseaux intranet à bord des bâtiments de combat de la marine nationale. La première étape de RIFAN, achevée, a interconnecté les plates-formes par l'intermédiaire des moyens satellites et radio HF existants à bord des bâtiments. Dans la deuxième étape, les capacités de dessertes internes à chaque plate-forme sont accrues et les moyens radios de la gamme V/UHF sont rénovés, permettant d'améliorer les capacités d'échanges tactiques. La desserte informatique à bord des bâtiments permet de véhiculer des informations jusqu'aux niveaux de classification « Secret - spécial France » et « Secret OTAN ». L'administration de la totalité du réseau et des moyens de sécurité est possible depuis la métropole.

Un incrément RIFAN 2.1 a été lancé fin 2018 afin de garantir la capacité à assurer le MCO/MCS de RIFAN 2 jusqu'en 2026.

II – Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
ASTRIDE (incrément 3)	119	119	-
RIFAN étape 2 (incrément 2.0)	60	63	3 bâtiments supplémentaires décidés ont été décidés par la LPM 2019-2025
RIFAN étape 2 (incrément 2.1)	58	53	La modification du besoin en 2023 a conduit à diminuer le nombre de déploiements

Les cible des opérations AGORA et RIFAN étape 3 seront définies au lancement de la réalisation.

III - Aspects industriels et commerciaux

AGORA :

L'organisation industrielle du programme AGORA sera définie lors du lancement en réalisation.

ASTRIDE :

La maîtrise d'œuvre industrielle de l'opération ASTRIDE a été confiée à Thales SIX GTS France.

RIFAN :

L'étape 2 de RIFAN a été attribuée à un groupement constitué d'*Airbus Defence and Space, Naval Group* et *Rohde & Schwarz*.

L'organisation industrielle de RIFAN étape 3 sera définie lors du lancement en réalisation.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
AGORA	Lancement en réalisation du 1 ^{er} incrément	2024	2024
	Lancement en réalisation du 2 ^d incrément	2025	-
ASTRIDE incrément 3	Livraison de la première station T0	2024	2024
	Qualification de la version système 9	2026	2026
RIFAN incrément 2.1	Fin des mises à niveau des 48 premiers bâtiments	2024	2022
RIFAN étape 3	Lancement réalisation	2024	2024

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
RIFAN étape 2 (incréments 2.0 et 2.1)	Commandes	116				116
	Livraisons	102	10	3	1	116
ASTRIDE incrément 3	Commandes	57	51	7	4	119
	Livraisons		16	29	74	119

Les échéanciers commandes/livraisons des opérations AGORA et RIFAN étape 3 seront définis au lancement de la réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1 ^{tf} niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	ASTRIDE	-	-	-	63 897 488
ACT	AGORA	85 000 000	-	85 000 000	36 884 936
ACT	RIFAN	-	-	-	22 539 850
	Total	85 000 000	-	85 000 000	123 322 274

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	ASTRIDE	120,64	-	120,64	41,11	79,52
ACT	AGORA	29,95	85,00	114,95	35,70	79,25
ACT	RIFAN	221,51	-	221,51	25,82	195,68
	Total	372,09	85,00	457,09	102,64	354,45

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
PEM	ACT	ASTRIDE	145,14			49,53	41,70	20,39	19,29	14,23	145,14
				76,71		14,95	18,04	19,43	20,80	3,48	76,71
					41,11		9,03	8,33	10,82	12,94	41,11
PEM	ACT	AGORA	-			-	-	-	-	-	-
				71,05		9,50	30,00	31,05	0,50	-	71,05
					35,70		9,70	10,00	10,00	6,00	35,70
PEM	ACT	RIFAN	15,69			11,62	2,91	0,76	0,40	-0,00	15,69
				77,48		5,82	20,62	24,33	20,21	6,49	77,48
					25,82		0,72	3,87	8,00	13,23	25,82
Total			160,82	225,24	102,64	91,42	132,73	118,16	90,01	56,37	488,70
			Somme des engts		488,70	Somme des paiements					488,70

Les principaux engagements prévus en 2025 couvrent, outre le maintien en condition opérationnelle :

- pour AGORA, la commande de moyens et prestations de validation de bout-en-bout, de compléments pour la connectivité aéronautique, et d'études de préparation des futurs incréments ;
- pour ASTRIDE, la commande de kits Serval de série ;
- pour RIFAN, la commande d'études d'intégration de RIFAN 3 et de compléments de développement.

L'affectation prévue pour 2025 au profit de l'opération AGORA est essentiellement destinée au lancement de son incrément 2.

ACTION (2,5 %)**08 – Projection - mobilité - soutien**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	1 263 133 488	1 666 975 509	0	28 200 000
Dépenses de fonctionnement	273 048 700	202 969 313	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	273 048 700	202 969 313	0	0
Dépenses d'investissement	970 262 318	1 432 729 263	0	28 200 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	970 262 318	1 432 729 263	0	28 200 000
Dépenses d'intervention	19 822 470	31 276 933	0	0
Transferts aux autres collectivités	19 822 470	31 276 933	0	0
Total	1 263 133 488	1 666 975 509	0	28 200 000

SYNTHÈSE PAR OS ET PAR TITRE

OS	AE(M€)					CP(M€)				
	Titre3	Titre5	Titre6	Titre7	Total	Titre3	Titre5	Titre6	Titre7	Total
AOA	100,36	76,00	2,97		179,32	108,12	82,78	3,23	-	194,12
PEM	165,69	810,27	16,86		992,81	84,31	1 297,57	28,05	-	1 409,93
INFRA	7,00	84,00			91,00	10,54	52,38	-	-	62,92
	273,05	970,26	19,82	-	1 263,13	202,97	1 432,73	31,28	-	1 666,98

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

TBF2 OS	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
AOA	0,35		0,35		0,35
PEM	6 294,66	976,70	7 271,36	1 326,42	5 944,93
INFRA	92,53	90,00	182,53	29,99	152,54
Total	6 387,19	1 066,70	7 453,89	1 356,41	6 097,48

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					Total
	RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
AOA	440,72	-	-	183,37	101,36	70,48	35,32	50,19	440,72
	-	143,34	-	50,88	46,66	24,88	10,17	10,75	143,34
	-	-	179,32	-	56,74	51,27	24,18	47,13	179,32
PEM	10 025,75	-	-	1 555,31	870,70	1 514,26	1 338,01	4 747,47	10 025,75
	-	2 682,57	-	441,44	304,76	337,95	500,80	1 097,62	2 682,57
	-	-	1 342,54	-	372,43	183,62	217,56	568,93	1 342,54
INFRA	97,09	-	-	29,99	21,25	33,23	7,69	4,92	97,09
	-	85,95	-	25,56	31,93	24,85	2,00	1,61	85,95
	-	-	30,99	-	11,93	14,42	2,96	1,68	30,99
Total	10 563,56	2 911,86	1 552,85	2 286,55	1 817,77	2 254,95	2 138,69	6 530,30	15 028,26
		Somme des engts	15 028,26				Somme des paiements		15 028,26

SOUS-ACTION

08.42 – Projeter les forces - Avion de transport futur (A400M)

OPÉRATION : A400M

NOM DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT : A400M, INFRASTRUCTURE A400M

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

L'A400M est un avion de transport quadrimoteur destiné à réaliser l'aérotransport et l'aéro-largage de troupes et de matériels (aérotransport logistique inter-théâtres, aéromobilité tactique et logistique intra-théâtre, opérations d'aéro-largage à grande distance). Il remplace la flotte de transport tactique de C160 Transall, retirée du service en 2022. Il assurera également un complément à la capacité de ravitaillement en vol, notamment au bénéfice des hélicoptères.

L'A400M dispose d'une forte vitesse de croisière à haute altitude et d'une capacité à utiliser des terrains sommaires. Les capacités de l'A400M lui permettent de transporter 25 tonnes sur 3 700 km ou 17 tonnes sur 5 550 km. Il a une charge maximale de 32 tonnes. Il peut également transporter jusqu'à 116 passagers.

L'opération d'armement comprend le développement et la production des A400M commandés par la France, les prestations de soutien initial de la flotte A400M et certaines prestations liées à la formation des utilisateurs. Les États participant au programme ont également confié à l'OCCAr (organisation conjointe de coopération en matière d'armement) la contractualisation des activités de soutien associées à cette flotte.

La France, première nation ayant réceptionné des A400M, a mis en œuvre un soutien des appareils articulé autour d'une coopération avec le Royaume-Uni depuis 2015, avec l'Espagne depuis fin 2016 et avec l'ensemble des autres nations depuis mi-2019, dont l'objet est en particulier la mise en place de stocks de rechanges communs à certaines nations et l'assistance technique centralisée.

Infrastructure d'accueil A400M :

L'objectif de ce programme est de réaliser, sur la base aérienne d'Orléans-Bricy, les infrastructures nécessaires à l'accueil de la flotte A400M. Celles-ci sont composées principalement de structures de mise en œuvre et de maintenance, d'un centre de formation au profit des équipages et du personnel mécanicien, ainsi que des aires aéronautiques adaptées aux caractéristiques de ces aéronefs.

II – Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
A400M	50	*	

* La LPM 2024-2030 prévoit un parc d'au moins 35 aéronefs en 2030.

III - Aspects industriels et commerciaux

Le programme est réalisé en coopération à 6 pays : Allemagne, France, Espagne, Royaume-Uni, Turquie et Belgique (qui achète aussi un avion au profit du Luxembourg). La gestion du programme est confiée à l'OCCAr.

La Malaisie (4 avions), le Kazakhstan (2 avions) et l'Indonésie (2 avions) se sont également portés acquéreurs de l'A400M.

La réalisation du programme, selon une approche de type commercial, est confiée à la société *Airbus Defence and Space* Espagne. Le partage des tâches entre sous-traitants se fait sous la responsabilité d'*Airbus Defence and Space* Espagne sur une base concurrentielle. Le moteur est réalisé par EPI (Rolls-Royce, *Safran Aircraft Engines*, MTU [Allemagne], ITP [Espagne]).

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
A400M	Signature du contrat d'acquisition	mai 2003	2001
	Démarrage de la ligne d'assemblage	août 2007	2007
	Premier vol	décembre 2009	2005
	Commande du soutien initial	février 2013	2009
	Livraison du premier avion français	août 2013	2007
	Livraison du dernier avion français	2030 (*)	2017

(*) Date contractuelle issue de l'étalement des livraisons négocié en 2014 pour respecter le cadrage défini par la loi de programmation militaire 2014 – 2019.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
A400M : Aéronefs	Commandes	50			*	*
	Livraisons	22	2	1	*	*

* La LPM 2024-2030 prévoit un parc d'au moins 35 aéronefs en 2030.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1f Niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	A 400 M (avion de transport futur)	-	12 583 488	12 583 488	418 613 806
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil A 400M	-	-	-	27 220 869
Total		-	12 583 488	12 583 488	445 834 675

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	A 400 M (avion de transport futur)	1 572,16	-	1 572,16	32,64	1 539,52
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil A 400M	9,53	-	9,53	1,51	8,02
Total		1 581,69	-	1 581,69	34,15	1 547,54

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
PEM	ACT	A 400 M (avion de transport futur)	3 988,82			444,94	414,76	436,99	612,23	2 079,90	3 988,82
				228,50		98,14	10,56	5,54	35,49	78,76	228,50
					45,22		36,86	4,26	3,65	0,45	45,22
INFRA	ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil A 400M	13,28			13,27	-	-	-	0,01	13,28
				71,53		18,56	27,04	23,93	2,00	-	71,53
					1,51		1,13	0,38	-	-	1,51
Total			4 002,10	300,03	46,73	574,92	490,36	471,11	653,37	2 159,11	4 348,86
			Somme des engts			Somme des paiements					4 348,86

Les principaux engagements prévus en 2025 couvrent :

- Pour le PEM A400M, de la TVA et des dépenses de maîtrise technique et des prestations d'essais ;
- Pour l'opération d'infrastructure d'accueil A400M, la réhabilitation des bâtiments de stockage et d'entretien ainsi que la construction d'un hangar de maintenance supplémentaire.

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
PEM	A 400 M (avion de transport futur)	-	10 800 000
	Total	-	10 800 000

SOUS-ACTION

08.43 – Projeter les forces - Autres opérations

OPÉRATION : AUTRES OPÉRATIONS

NOM DES PEM : C130 COMPLÉMENT CAPACITAIRE, C130 MODERNISATION, MEDEVAC

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Cette sous-action réunit plusieurs opérations d'armement destinées à maintenir les capacités des armées à projeter les forces sur les théâtres d'opérations. Quatre missions opérationnelles lui sont associées : la projection des forces par voie aérienne, le soutien logistique et le renforcement des forces pré-positionnées, de souveraineté et de maintien de l'ordre outre-mer et enfin l'assistance aux opérations humanitaires et le transport médicalisé.

C130 Complément capacitaire

L'opération « C130 Complément capacitaire » doit permettre de renforcer le segment médian de la capacité de transport aérien tactique, avec la fourniture de quatre avions C-130J, dont 2 aptes au ravitaillement en vol d'hélicoptères. L'opération couvre également l'acquisition des moyens et du soutien initial du centre de formation et d'entraînement de l'unité aérienne binationale franco-allemande C130J.

Modernisation des avions C130

L'opération C130 Modernisation, relative à la flotte C-130H de l'armée de l'air et de l'espace, poursuit un double objectif : d'une part un complément de rénovation OACI pour mise en conformité avec les exigences de circulation aérienne générale post 2020, d'autre part des améliorations des capacités tactiques au profit des forces spéciales.

MEDEVAC

L'objectif de cette opération vise à poursuivre la modernisation des capacités d'évacuation sanitaire en rationalisant au mieux les moyens et en renforçant la capacité d'évacuation stratégique des patients stabilisés vers la métropole.

II – Cibles

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
C 130 modernisation	14	10	Mise en cohérence avec les décisions de la LPM 2024-2030
C 130 Complément capacitaire	4	4	

Les cibles de l'opération MEDEVAC seront définies aux lancements en phase de réalisation successifs des incréments du programme.

III - Aspects industriels et commerciaux

Modernisation des avions C130

Le titulaire du marché principal, comprenant le développement, la modernisation de deux avions et la fourniture de kits, est la société Rockwell Collins France avec comme sous-traitants principaux la société française Sabena Technics BOD et la société américaine Lockheed Martin.

Thales DMS est titulaire en cotraitance avec Sabena Technics BOD d'un contrat secondaire comprenant le développement et la fourniture de kits pour la modernisation du système d'autoprotection.

Le service industriel de l'aéronautique (SIAé) sera responsable de la réalisation des chantiers de modernisation au-delà des deux premiers avions.

C130 Complément capacitaire

L'acquisition des aéronaves est réalisée dans le cadre d'un contrat d'État à État de type FMS (foreign military sales).

Le maître d'œuvre industriel du C-130J est la société américaine Lockheed Martin.

Les moyens du centre de formation et d'entraînement de l'unité binationale franco-allemande C130J sont acquis auprès de Lockheed Martin via un contrat DCS (direct commercial sale).

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
C130 Modernisation	Lancement de la réalisation	juillet 2016	décembre 2015
	Livraison du 1 ^{er} avion modernisé	mai 2023	2019
C130 Complément capacitaire	Lancement de la réalisation	janvier 2016	janvier 2016
	Livraison du 1 ^{er} avion	décembre 2017	décembre 2017

Le calendrier de l'opération MEDEVAC sera complété à mesure des lancements en phase de réalisation des incréments successifs.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
C130 Complément capacitaire (avions)	Commandes	4				4
	Livraisons	4				4
C130 Complément capacitaire (centre de formation)	Commandes	1				1
	Livraisons		1			1
C130 Modernisation (rénovation OACI)	Commandes	2				2
	Livraisons				2	2
C130 Modernisation (rénovation OACI et capacités forces spéciales)	Commandes	8				8
	Livraisons	1	1	2	4	8
MEDEVAC – kit A400M	Commandes		2			2
	Livraisons			2		2
MEDEVAC – kit NH90	Commandes		10			10
	Livraisons				10	10

L'échéancier commandes-livraisons de l'opération MEDEVAC sera complété à mesure du lancement en réalisation des incréments successifs.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OP	AOA-PMS	-	30 000 000	30 000 000	39 789 643
ACT	Hélicoptères à usage gouvernemental	-	-	-	-
ACT	Avions gouvernementaux	-	-	-	13 518 381
ACT	C130 modernisation	-	-	-	33 911 841
ACT	C130 complément capacitaire	-	-	-	6 714 675
ACT	MEDEVAC	20 000 000	-	20 000 000	22 571 338
OP	Divers PEM	-	-	-	-
ACT	ATASM	-	-	-	-
Total		20 000 000	30 000 000	50 000 000	116 505 878

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
OP	AOA-PMS	0,35	-	0,35	-	0,35
ACT	Avions gouvernementaux	17,59	-	17,59	5,24	12,35
ACT	C130 modernisation	106,89	-	106,89	17,40	89,49
ACT	C130 complément capacitaire	33,84	-	33,84	2,57	31,27
ACT	MEDEVAC	8,33	20,00	28,33	21,87	6,46
OP	Divers PEM	4,54	-	4,54	-	4,54
Total		171,54	20,00	191,54	47,09	144,46

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total	
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027		
AOA	OP	AOA-PMS	81,86			39,17	30,09	12,60	-	-	-	81,86
				11,01		5,00	4,06	1,95	-	-	-	11,01
					30,00		7,82	15,00	7,18	-	-	30,00
PEM	ACT	Hélicoptères à usage gouvernemental	-			-	-	-	-	-	-	-
				-		-	-	-	-	-	-	-
					-		-	-	-	-	-	-
PEM	ACT	Avions gouvernementaux	27,16			18,56	8,57	0,03	-	-	-	27,16
				5,87		3,33	2,39	0,16	-	-	-	5,87
					5,24		3,59	1,50	0,15	-	-	5,24
PEM	ACT	C130 modernisation	50,24			17,25	25,74	4,55	1,06	1,64	50,24	
				22,15		9,63	8,23	2,80	1,00	0,49	22,15	
					17,40		2,53	2,53	6,34	6,00	17,40	
PEM	ACT	C130 complément capacitaire	45,06			20,43	1,49	5,13	-	-	18,01	45,06
				3,65		4,75	4,17	-	-	-5,27	3,65	
					2,57		1,57	1,00	-	-	2,57	
PEM	ACT	MEDEVAC	-			-	-	-	-	-	-	
				23,27		6,40	11,31	3,77	1,80	0,00	23,27	
					21,87		12,99	5,56	3,32	-	21,87	
PEM	OP	Divers PEM	0,08			-	-	-	-	-	0,08	0,08
				-		-	-	-	-	-	-	
					-		-	-	-	-	-	

PEM	ACT	ATASM	-			-	-	-	-	-	
				-		-	-	-	-	-	-
Total			204,40	65,95	77,09	124,52	124,54	56,57	20,85	20,96	347,44
			Somme des engts		347,44	Somme des paiements			347,44		

Les principaux engagements prévus en 2025 couvrent :

- pour l'opération de modernisation des avions C130H : la commande de travaux complémentaires d'autoprotection et la mise en chantier de modernisation d'un aéronef de série au SIAé ;
- pour l'opération C130 Complément capacitaire : des règlements de TVA sur le contrat FMS comme sur le contrat DCS (centre de formation).

Les affectations et engagements prévu en 2025 pour l'opération MEDEVAC couvrent la commande de kits et d'études d'intégration.

SOUS-ACTION

08.44 – Assurer la mobilité - VLTP

OPÉRATION : VLTP

NOM DU PEM : VLTP

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

VLTP (véhicule léger tactique polyvalent)

Ce programme vise à remplacer une large gamme de véhicules de liaison et de commandement en fin de vie au profit des unités d'appui et de soutien de l'armée de terre, des commandos de l'air et des fusiliers commandos de la marine (véhicules interarmées).

Deux gammes de véhicules sont prévues :

- une gamme légère (< 3,5 t) de véhicules non protégés (VLTP NP) destinés à l'emploi sur le territoire national et sur les théâtres d'opérations extérieures stabilisés ;
- une gamme plus lourde (> 5,5 t) de véhicules protégés (VLTP P) destinés à l'entraînement et à l'engagement sur les théâtres d'opérations extérieures non stabilisés. Cette gamme comprend un segment de VLTP protégé haut, sur une base identique à celle véhicule blindé multirôle léger (VBMR léger - SERVAL) pour équiper les unités de combat et d'appui au contact de l'environnement de SCORPION, et un segment VLTP protégé bas pour équiper les unités des armées actuellement sur des véhicules non protégés.

Ces deux gammes de véhicules auront chacune une version sanitaire (VLTP NP SAN et VLTP P SAN).

II - CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
VLTP NP commandement/liaison	2 347	4 380	L'actualisation de la LPM 2014-2019 a décidé d'augmenter la cible de VLTP NP commandement / liaison. La cible intègre également un besoin de 680 véhicules pour la garde nationale.

VLTP NP SAN	103	103	La cible a été définie en 2023 lors du lancement de la réalisation.
-------------	-----	-----	---

L'étape 1 de l'opération VLTP couvre le VLTP NP version commandement/liaison et l'étape 2 le VLTP NP SAN. Les cibles des autres véhicules, notamment VLTP P segment haut (SERVAL appui SCORPION) seront définies au lancement de la réalisation des étapes correspondantes.

III - Aspects industriels et commerciaux

Le maître d'œuvre du VLTP NP commandement-liaison est Arquus. Le VLTP NP SAN a fait l'objet d'une commande à l'UGAP.

Les maîtres d'œuvre du VLTP protégé haut (SERVAL appui SCORPION) sont KNDS France et Texelis.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
VLTP NP commandement/liaison	Lancement de la réalisation	décembre 2016	2017
	Livraison des 500 véhicules std1	décembre 2018	2018
	Livraison du 3200e véhicule std 2	juin 2022	2022
VLTP P segment haut (SERVAL appui SCORPION)	Lancement de la réalisation	2024	-

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
VT4 (VLTP NP CDT/Liaison)	Commandes	4380				4380
	Livraisons	4380				4380
VLTP NP SAN	Commandes	103				103
	Livraisons		30	73		103

L'échéancier du VLTP P segment haut (SERVAL appui SCORPION) sera défini au lancement en réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1 ^{tf} niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	VLTP	-	3 530 000	3 530 000	94 082 040
	Total	-	3 530 000	3 530 000	94 082 040

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	VLTP	973,14	-	973,14	47,52	925,62
	Total	973,14	-	973,14	47,52	925,62

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	Total
PEM	ACT	VLTP	17,28			13,26	3,35	0,67	-	-0,00	17,28
				972,85		16,48	63,20	160,39	237,78	495,00	972,85
					51,05		34,71	3,50	6,17	6,67	51,05
Total			17,28	972,85	51,05	29,74	101,26	164,56	243,95	501,67	1 041,19
			Somme des engts			Somme des paiements					1 041,19

Les principaux engagements 2025 correspondent à la commande d'équipements pour les véhicules du segment protégé haut (SERVAL appui SCORPION).

SOUS-ACTION

08.45 – Assurer la mobilité - HIL

OPÉRATION : HIL

NOM DU PEM : HIL (HELICOPTÈRE INTERARMÉES LÉGER), INFRA HIL

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

HIL (Hélicoptère Interarmées léger) Guépard

Les hélicoptères HIL sont destinés à la réalisation d'un large spectre de missions opérationnelles en dehors du champ des missions confiées aux hélicoptères spécialisés (Tigre, NH90 Caïman, Cougar et Guépard) : renseignement, appui feux, lutte anti navire, protection, transport léger, soutien logistique léger, secours, appui au commandement et formation. Ils remplaceront notamment progressivement les flottes d'Alouette III, Gazelle, Dauphin SP, Panther et Fennec.

Le programme HIL est actuellement en phase de réalisation.

L'activité budgétaire comprend également la fourniture en location-vente d'une flotte intérimaire de 6 H160 (hors périmètre du programme HIL), en remplacement des Alouette III et dans l'attente des livraisons HIL.

Infrastructures Accueil HIL

Le programme d'infrastructure Accueil HIL vise à mettre à disposition les infrastructures nécessaires à l'exploitation des hélicoptères interarmées légers Guépard, déployés au profit des trois armées. Le programme est actuellement en phase de réalisation en ce qui concerne l'acquisition des infrastructures liées à l'accueil des quatre premiers simulateurs HIL et en phase de préparation en ce qui concerne les autres infrastructures.

II - CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
HIL	169	169	Sans objet
INFRA HIL – Incrément 0 (Simulateurs)	4	4	Sans objet

Les compléments de cible de l'opération INFRA HIL seront définis lors du lancement en réalisation des prochains incréments du programme d'infrastructure INFRA HIL.

III - Aspects industriels et commerciaux

La maîtrise d'œuvre du programme HIL est assurée par Airbus Helicopters pour le développement, la réalisation et le soutien.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
HIL	Lancement du stade d'élaboration	mars 2017	2015
	Lancement de la phase de réalisation	décembre 2021	2019
INFRA HIL	Lancement de la phase de préparation	octobre 2019	2019
	Lancement de la phase de réalisation de l'incrément 0	novembre 2021	2021

Le calendrier des incréments ultérieurs de l'opération INFRA HIL sera défini lors de leur lancement en réalisation.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
HIL	Commandes	30			139	169
	Livraisons				169	169
INFRA HIL – Incrément 0 (Simulateurs)	Commandes	4				4
	Livraisons				4	4

L'échéancier commandes-livraisons des incréments ultérieurs de l'opération INFRA HIL sera défini lors de leurs lancements en réalisation respectifs.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1tf niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	HIL (Hélicoptère interarmées léger)	-	-	-	163 598 357
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil HIL	75 000 000	1 000 000	76 000 000	4 986 144
	Total	75 000 000	1 000 000	76 000 000	168 584 501

5.2 – Tableau des autorisations d’engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	HIL (Hélicoptère interarmées léger)	933,94	-	933,94	104,55	829,39
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil HIL	6,40	75,00	81,40	6,20	75,20
Total		940,34	75,00	1 015,34	110,75	904,59

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
PEM	ACT	HIL (Hélicoptère interarmées léger)	2 878,79			199,92	137,09	359,65	321,93	1 860,20	2 878,79
				83,90		5,04	19,48	14,56	13,15	31,67	83,90
					104,55		19,51	21,64	20,47	42,94	104,55
INFRA	ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil HIL	10,22			1,44	0,94	0,94	2,07	4,84	10,22
				3,81		1,00	1,00	0,20	-	1,61	3,81
					7,20		3,22	3,33	0,31	0,34	7,20
			2 889,01	87,71	111,75	207,39	181,24	400,32	357,93	1 941,60	3 088,48
Total			Somme des engts			Somme des paiements					3 088,48

Pour le programme d’armement, les engagements 2025 couvrent principalement :

- le développement du système de préparation et de restitution de mission commun aux trois armées ;
- le développement du système de restitution des données de vol ;
- le développement et la production d’ensemble pour diminuer la signature infrarouge ;
- la production de casques de vol ;
- des travaux d’expertise et d’essais ;
- des hausses économiques.

Pour le programme d’infrastructure, les engagements 2025 couvrent les études préalables et la réalisation des premiers travaux préparatoires des simulateurs de l’incrément 0 ainsi que les Programmes d’Infrastructures (PI) pour les incréments ultérieurs.

SOUS-ACTION

08.46 – Assurer la mobilité - Rénovation Cougar

OPÉRATION : COUGAR : RÉNOVATION

NOM DU PEM : COUGAR : RÉNOVATION

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Les hélicoptères de manœuvre Cougar assurent le transport tactique toutes zones pour les besoins des armées. Le dernier appareil rénové a été livré en 2020.

La rénovation des Cougar a consisté à :

- réduire leur vulnérabilité (autoprotection complète : contre-mesures électroniques renforcées pour répondre à la menace sol-air en zones hostiles) ;
- rehausser leurs capacités opérationnelles de surveillance (caméras thermiques pour la surveillance de nuit) et traiter les obsolescences ;
- répondre aux évolutions de la réglementation aérienne (mise à niveau des équipements de bord et de l'avionique), afin de pouvoir rejoindre de manière autonome la zone de crise ou l'espace de bataille.

Cette rénovation confère aux Cougar une vingtaine d'années de potentiel d'utilisation supplémentaire pour un budget de l'ordre de 30 % de celui d'une acquisition d'hélicoptères neufs en remplacement.

II – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	COUGAR : rénovation	-	-	-	433 393
	Total	-	-	-	433 393

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	COUGAR : rénovation	34,00	-	34,00	0,17	33,83
	Total	34,00	-	34,00	0,17	33,83

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
PEM	ACT	COUGAR : rénovation	1,86			0,30	0,30	-	-	1,26	1,86
				0,10		0,10	-	-	-	-	0,10
					0,17		0,17	-	-	-	0,17
		Total	1,86	0,10	0,17	0,40	0,47	0,00	0,00	1,26	2,13
			Somme des engts		2,13	Somme des paiements					2,13

SOUS-ACTION

08.47 – Assurer la mobilité - Hélicoptère NH 90

OPÉRATION : NH90

NOM DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT : NH90, INFRASTRUCTURE HNG

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Le NH90 CAÏMAN est un hélicoptère bi-turbines de la classe des 11 tonnes avec un système d'armes intégré et des commandes de vol électriques, réalisé en coopération européenne et destiné au renouvellement des flottes de

transport tactique et de lutte anti-sous-marine pour la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas et la Belgique, qui ont depuis été rejoints par la Finlande, la Suède, la Norvège, l'Espagne, la Nouvelle Zélande et l'Australie.

Il se décline en deux versions principales, le NFH (*NATO Frigate Helicopter*) et le TTH (*Tactical Transport Helicopter*) :

- le NFH a remplacé les LYNX et les SUPER FRELON retirés du service actif de la Marine Nationale. Ses principales missions sont la protection de force navale avec des capacités de lutte anti-sous-marine et anti-navire à partir de frégates, le transport à partir de la terre ou de bâtiments, le service public, la sauvegarde et le sauvetage ;
- le TTH remplace progressivement les PUMA de l'armée de terre. Ses missions principales sont le transport tactique de matériel (jusqu'à deux tonnes et demi) et l'héliportage de quatorze à vingt commandos. Les missions secondaires sont l'appui feu, le parachutage, l'évacuation de blessés et l'appui au commandement (poste de commandement volant).

Le lancement du développement sur la version TTH du premier incrément du standard dit « Forces Spéciales », visant notamment à offrir des capacités accrues de pénétration et d'interopérabilité, a été approuvé en avril 2020.

Infrastructure HNG

L'opération « Infrastructure HNG » vise à réaliser l'infrastructure d'accueil des hélicoptères TIGRE et CAÏMAN pour les régiments de l'aviation légère de l'armée de terre qui en sont dotés.

II – Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
NFH	27	27	Sans objet
TTH	68	82	Mise en cohérence avec les décisions de l'actualisation de la LPM 2014-2019 (+6) et de la LPM 2024-2030 (+8)

III - Aspects industriels et commerciaux

Le programme NH 90 est réalisé sous l'égide de l'organisation OTAN NAHEMO (*NATO helicopter management organization*) qui comprend notamment une agence, la NAHEMA, agissant pour le compte de la maîtrise d'ouvrage nationale. La maîtrise d'œuvre est assurée par la société NH *Industries* détenue par les sociétés *Airbus*, *Leonardo Helicopters* et *Fokker Aerostructures*.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
NH90	Lancement du développement du programme	Juillet 1992	1992
	Livraison du 1 ^{er} NFH Français	avril 2010	2005
	Livraison du 1 ^{er} TTH Français	décembre 2011	2011
	Commande de 34 TTH	mai 2013	2012
	Commande de 6 TTH	décembre 2015	décembre 2015
	Commande de 8 TTH	décembre 2023	-

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
NFH	Commandes	27				27
	Livraisons	27				27
TTH	Commandes	82				82
	Livraisons	63	2	0	17	82
Infra HNG - Alvéoles de maintenance et de mise en œuvre	Commandes	91				91
	Livraisons	79			12	91
Infra HNG - Bâtiments simulation et bâtiments de commandement	Commandes	5				5
	Livraisons	4			1	5

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	NH 90	40 000 000	-	40 000 000	216 984 010
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil HNG	5 000 000	-	5 000 000	21 936 135
Total		45 000 000	-	45 000 000	238 920 145

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	NH 90	540,14	40,00	580,14	142,30	437,84
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil HNG	22,18	5,00	27,18	6,60	20,58
Total		562,32	45,00	607,32	148,90	458,42

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
PEM	ACT	NH 90	852,63			270,01	15,75	132,69	104,97	329,21	852,63
				430,90		133,55	130,93	87,38	32,30	46,74	430,90
					142,30		97,52	27,30	16,06	1,42	142,30
INFRA	ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil HNG	61,72			4,69	19,08	32,29	5,62	0,04	61,72
				2,42		1,41	0,87	0,14	-	-	2,42
					6,60		2,75	1,39	1,12	1,34	6,60
Total			914,35	433,32	148,90	409,66	266,90	281,20	160,06	378,75	1 496,57
			Somme des engts		1 496,57	Somme des paiements					1 496,57

Pour l'opération NH90, l'affectation 2025 estimée à 40 M€ courants doit couvrir les travaux L22 (hors SW3).

Pour l'opération NH90, les principaux engagements 2025 couvrent :

- des prestations de suivi en service des hélicoptères ;
- des compléments de constitution du système de soutien ;
- les besoins liés au paiement des hausses économiques.

Pour l'opération Infrastructure HNG, les principaux engagements 2025 couvrent la poursuite des travaux préalable s associés à l'accueil pérenne des NH90 sur la base d'Étain ainsi que les besoins liés au paiement des hausses économiques.

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
PEM	NH 90	-	9 900 000
	Total	-	9 900 000

SOUS-ACTION

08.48 – Assurer la mobilité - Autres opérations

OPÉRATION : ASSURER LA MOBILITÉ - AUTRES OPÉRATIONS

NOM DU PEM : SYFRALL (SYSTEME DE FRANCHISSEMENT LOURD-LÉGER)

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Le PEM SYFRALL (système de franchissement lourd-léger), créé par la LPM 2024-2030, couvre le renouvellement des moyens de franchissement de l'armée de Terre.

Les autres opérations permettent :

- de traiter les obsolescences et les faits techniques rencontrés en service sur les divers véhicules blindés et logistiques (char Leclerc, VAB, VBL, PVP, GBC 180, etc.), le matériel des troupes aéroportées et le matériel du génie, afin de garantir leur disponibilité opérationnelle ;
- d'acquérir des systèmes permettant l'aéromobilité des Armées ;
- d'acquérir des matériels de contremine et de dépollution de zone ;
- d'acquérir des équipements de servitude spécifiquement militaires (groupes électrogènes projetables, stations de traitement de l'eau pour les unités déployées en opérations).

II – Cible

Le programme SYFRALL adopte une logique incrémentale. Les cibles seront définies lors du lancement en réalisation de chaque incrément.

III –Aspects industriels et commerciaux

SYFRALL : l'organisation industrielle sera définie lors du lancement en réalisation de l'opération.

IV – CALENDRIER – DATES CLÉS –ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 – Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
SYFRALL	Lancement de la préparation de l'incrément 1	2023	-
	Lancement de la réalisation de l'incrément 1	2025	2024

4.2 –Échéancier commandes-livraisons

SYFRALL : les échéanciers C/L seront définis lors du lancement en réalisation de chaque incrément

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OP	AOA-PMS	-	104 810 000	104 810 000	108 732 370
OP	Divers PEM	-	-	-	-
ACT	Système de Franchissement Léger Lourde	150 000 000	-	150 000 000	7 339 823
Total		150 000 000	104 810 000	254 810 000	116 072 193

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
OP	Divers PEM	0,37	-	0,37	-	0,37
ACT	Système de Franchissement Léger Lourde	-	150,00	150,00	38,00	112,00
Total		0,37	150,00	150,37	38,00	112,37

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
AOA	OP	AOA-PMS	293,51			133,90	63,68	51,12	24,43	20,37	293,51
				93,00		14,30	40,60	17,18	10,17	10,75	93,00
					104,81		10,41	30,27	17,00	47,13	104,81
PEM	OP	Divers PEM	-			-	-	-	-	-	-
PEM	ACT	Système de Franchissement Léger Lourde	-			-	-	-	-	-	-
					38,00		7,90	11,60	11,10	7,40	38,00
Total			293,51	93,00	142,81	148,20	122,59	110,17	62,70	85,65	529,32
			Somme des engts		529,32	Somme des paiements					529,32

Le programme SYFRALL fera l'objet d'une affectation en 2025 de 150 M€ pour le lancement en réalisation l'incrément 1.

Les principaux engagements 2025 couvrent :

- le lancement de la réalisation de l'incrément 1 de SYFRALL ;
- la commande d'équipement d'aérolargage et de parachutes pour les chuteurs opérationnels ;
- la commande de wagons polyvalents interarmées ;
- les commandes de systèmes de contreminage et de bréchage pyrotechnique ;
- les activités de suivi en service des véhicules blindés de l'armée de terre.

SOUS-ACTION

08.49 – Assurer la mobilité – Hélicoptères de manœuvre nouvelle génération (HM NG)

OPÉRATION : HÉLICOPTÈRE DE MANŒUVRE NOUVELLE GÉNÉRATION

NOM DU PEM : HM NG

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

L'hélicoptère de manœuvre nouvelle génération est prévu pour le remplacement des flottes vieillissantes de l'armée de Terre et de l'armée de l'Air et de l'Espace encore en service à l'horizon 2030 (Puma, Cougar, Caracal) par des appareils de classe 10-12 t en cherchant une rationalisation du parc de chaque armée.

L'incrément 1 de l'opération « HM NG » couvre l'acquisition de 8 hélicoptères de type Caracal qui s'inscrit dans le cadre du remplacement anticipé d'une partie de la flotte d'hélicoptères Puma de l'armée de l'Air et de l'Espace.

II - CIBLE

La cible de l'incrément 1 est de 8 hélicoptères Caracal.

La cible globale du programme sera définie au lancement de la réalisation de l'incrément 2.

III - Aspects industriels et commerciaux

la ministre des armées avait annoncé le 9 juin 2020 l'acquisition de 8 Caracal, dans le but d'anticiper le remplacement des Puma vieillissants de l'armée de l'Air et de l'Espace dans le cadre du plan de soutien à l'industrie aéronautique. La maîtrise d'œuvre est assurée par Airbus Helicopters.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
HM NG	Commande 8 Caracal	avril 2021	2023
	Première livraison Caracal	2024	2023

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
HM NG	Commandes	8				8
	Livraisons		2	5	1	8

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Hélicoptères de manœuvre nouvelle génération (HM NG)	-	-	-	55 403 900
	Total	-	-	-	55 403 900

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	Hélicoptères de manœuvre nouvelle génération (HM NG)	43,17	-	43,17	15,00	28,17
	Total	43,17	-	43,17	15,00	28,17

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	Total
PEM	ACT	Hélicoptères de manœuvre nouvelle génération (HM NG)	166,70			76,76	52,49	37,45	-	-	166,70
				6,18		6,18	-	-	-	-	6,18
					15,00		7,15	7,39	-	0,46	15,00
		Total	166,70	6,18	15,00	82,94	59,63	44,84	0,00	0,46	187,88
			Somme des engts		187,88	Somme des paiements				187,88	

Les principaux engagements 2025 couvrent des travaux d'expertises et d'essais et des hausses économiques.

SOUS-ACTION

08.51 – Assurer la mobilité - FTLT

OPÉRATION : FTLT– FLOTTE TACTIQUE ET LOGISTIQUE TERRESTRE

NOM DU PEM : FTLT, DIVERS PEM

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Le programme FTLT (flotte tactique et logistique terrestre) vise à remplacer les camions en service de charge utile 4-6 t, les camions citernes et porte-blindés, ainsi que les camions logistiques, en complément des porteurs polyvalents terrestres déjà acquis dans le cadre du programme PPT étape 1 (clos).

Les besoins opérationnelles couverts par le programme sont :

- renforcer la protection des équipages face à la menace en opérations (mines, engins explosifs improvisés, tirs directs et indirects) ;
- assurer la sécurité du personnel embarqué et la conformité à la réglementation routière ;
- intégrer les innovations technologiques parvenues à maturité, disponibles et pertinentes (dont les technologies relatives à l'énergie, à l'automatisation et à la gestion de flotte) ;
- garantir la compatibilité des véhicules avec la politique du carburant des armées.

Une approche incrémentale est prévue pour s'adapter à l'évolution du besoin capacitaire, de la menace, du vieillissement du parc en service et l'arrivée des nouvelles technologies. En cohérence avec les priorités capacitaires, le premier incrément vise à acquérir des camions citernes de nouvelle génération (CCNG) au profit du service de l'énergie opérationnelle, de l'armée de Terre et de l'armée de l'Air et de l'Espace. Les autres besoins seront pris en compte dans le cadre des incréments ultérieurs.

Le 2^e incrément sera lancé en 2025.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Inc1 - CC NG	Non définie	450	La cible a été définie en 2024 lors du lancement en réalisation

Les cibles des incréments futurs seront fixées lors des lancements en réalisation.

III - Aspects industriels et commerciaux

L'incrément 1 est attribué à la société Arquus, s'appuyant sur 3 sous-traitants principaux : Renault Trucks pour le châssis, Desautel pour le groupe de distribution pétrolier et Magyar pour la citerne.

L'organisation industrielle des incréments futurs sera déterminée lors des lancements en réalisation.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 – Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
Inc1- CCNG	Lancement de la préparation de l'incrément 1	T4 2021	T4 2021
	Lancement de la réalisation de l'incrément 1	T1 2024	T1 2024
	Livraison des premiers véhicules		T4 2026
	Lancement de la phase d'utilisation de l'incrément 1		T4 2027

Le calendrier des incréments futurs du programme FTLT sera défini lors de leur lancement en réalisation.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
Inc1 - CCNG	Commandes		70	165	215	450
	Livraisons				450	450

L'échéancier des commandes-livraisons sera défini lors du lancement en réalisation de chaque incrément.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OP	Divers PEM	-	-	-	-
ACT	Flotte tactique et logistique terrestre	400 000 000	-	400 000 000	20 484 163
Total		400 000 000	-	400 000 000	20 484 163

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
OP	Divers PEM	16,47	-	16,47	-	16,47
ACT	Flotte tactique et logistique terrestre	331,19	400,00	731,19	505,89	225,30
Total		347,66	400,00	747,66	505,89	241,77

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements						
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024		2025	2026	2027	>2027	Total
PEM	OP	Divers PEM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PEM	ACT	Flotte tactique et logistique terrestre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
			-	139,71	-	6,79	19,70	27,77	51,73	33,73	139,71	
			-	505,89	-	2,35	25,37	71,97	406,20	505,89		
Total			0,00	139,71	505,89	6,79	22,05	53,14	123,70	439,93	645,60	
			Somme des engts			Somme des paiements					645,60	

L'affectation prévue couvre la totalité des AE nécessaires à l'exécution de l'incrément 2 du programme.

Les principaux engagements prévus en 2025 portent sur la deuxième commande de camions citernes au titre de l'incrément 1 et la commande du développement et des premiers camions 4-6 t au titre de l'incrément 2.

SOUS-ACTION**08.53 – Maintenir le potentiel ami et autre - Autres opérations****OPÉRATION : MAINTENIR LE POTENTIEL AMI ET AUTRE – AUTRES OPÉRATIONS****NOM DU PEM : FOMEDEC, MENTOR, ATEF****I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE****FoMEDEC (formation modernisée et entraînement différencié des équipages de chasse)**

L'opération relève d'un double objectif :

- d'une part, remplacer le système (avions et moyens sol) de formation (phase basique) des équipages des avions de chasse (pilotes et navigateurs officiers systèmes d'armes) par des moyens modernisés, faisant intervenir notamment la simulation embarquée ;
- d'autre part permettre le transfert de l'école d'aviation de chasse de Tours à Cognac en générant une optimisation de la formation et la fermeture de la partie militaire de la plateforme aéroportuaire de Tours.

Elle fournit une flotte de nouveaux aéronefs, des moyens de simulation et des moyens pédagogiques implantés sur la base aérienne de Cognac.

MENTOR

L'opération MENTOR vise à répondre au besoin de l'armée de l'Air et de l'Espace et de la Marine nationale de poursuivre la rationalisation et la modernisation du système de formation des pilotes d'aéronefs à voilures fixes, chasse et transport, initiée avec le programme FOMEDEC. Ce besoin se décline sous trois aspects :

- amélioration de la qualité de la formation en adaptant l'outil aux avions de nouvelle génération et à leurs évolutions programmées ;
- raccourcissement des temps de formation afin d'augmenter le temps passé en unité opérationnelle ;
- augmentation des capacités de formation des écoles de l'armée de l'Air et de l'Espace afin de satisfaire le besoin national et les besoins étrangers liés à des relations de SOUTEX, coopération de long terme ou partenariat.

L'opération MENTOR est segmentée en deux étapes :

- l'étape 1 couvre le remplacement des Alphajet utilisés à Cazaux pour la phase de transition opérationnelle par le système PC-21 et son simulateur représentatif ;
- l'étape 2, en phase de préparation, vise à moderniser et rationaliser la phase élémentaire de la formation des pilotes par le remplacement des CIRRUS SR20 à Salon-de-Provence et GROB 120A à Cognac, par une unique phase élémentaire effectuée à Salon de Provence sur un appareil commun qui reste à définir.

Pour les autres opérations :

- Formation initiale des pilotes d'hélicoptère dans le cadre d'un contrat de partenariat public-privé (CPE Dax) : cette opération a pour objectif d'assurer la formation initiale des pilotes d'hélicoptères des armées avec des hélicoptères EC120 dans le cadre d'un contrat de partenariat public-privé (CPE Dax).

Ce contrat bénéficie également à la gendarmerie et aux forces belges.

- Rénovation Alphajet : l'opération comprend notamment la maîtrise technique de la flotte Alphajet et le traitement d'obsolescences.

II – Cible

Matériels		Initiale	Actuelle	Raison de la modification
FOMEDEC	Avions Pilatus PC-21	17	17	
	Simulateurs FMS*	2	2	
	Entraîneurs PTT **	3	3	
MENTOR étape1	Avions Pilatus PC-21	9	9	
	Simulateur FMS*	1	1	

* Full Mission Simulator

** Part Task Trainer

La cible de MENTOR étape 2 sera définie lors de son lancement en réalisation.

III - Aspects industriels et commerciaux

Le contrat FoMEDEC initialement attribué à la société Babcock Mission Critical Services France (BMCS Fr) a été transféré à compter du 1^{er} novembre 2018 à la société Cognac Formation Aéro (coentreprise filiale à 90 % de Babcock International France et à 10 % de Dassault Aviation).

Le CPE Dax a été confié à la société HELIDAX.

Le contrat MENTOR étape 1, comprenant la fourniture des avions PC21 et des systèmes de préparation et restitution de mission (SPRM), a été attribué à la société Cognac Formation Aéro. La fourniture des simulateurs de l'opération MENTOR étape 1, acquis par avenant au marché FOMEDEC, se voit également confiée à la société Cognac Formation Aéro, titulaire du marché FOMEDEC.

Les aspects industriels et commerciaux pour l'étape 2 de MENTOR seront définis lors de son lancement en réalisation.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
FOMEDEC	Lancement du stade de réalisation	décembre 2016	décembre 2016
	Livraison des derniers vecteurs aériens	janvier 2019	2018
	Livraison simulateur FMS	mai 2019	2018
	Livraison simulateur PTT (entraîneurs)	mai 2019	2018
MENTOR étape 1	Lancement de la phase de préparation	juillet 2019	juillet 2019
	Lancement de la phase de réalisation	mai 2021	2021
	Livraison simulateur FMS	août 2022	2022
	Livraison des derniers PC-21	mars 2023	2023
MENTOR étape 2	Lancement de la phase de réalisation	2024	-

Le calendrier de MENTOR étape 2 sera déterminé lors du lancement en réalisation.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
FOMEDEC Pilatus	Commandes	17				17
	Livraisons	17				17
MENTOR étape 1 : PC21	Commandes	9				9
	Livraisons	9				9
MENTOR étape1 : FMS	Commandes	1				1
	Livraisons	1				1

Le nombre et l'échéancier des commandes et des livraisons de l'opération MENTOR étape 2 sera défini lors du lancement en réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OP	AOA-PMS	-	44 510 000	44 510 000	45 601 187
ACT	MENTOR	-	-	-	15 177 501
OP	Divers PEM	-	-	-	701 686
Total		-	44 510 000	44 510 000	61 480 374

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	MENTOR	90,84	-	90,84	4,02	86,82
OP	Divers PEM	1,55	-	1,55	-	1,55
Total		92,39	-	92,39	4,02	88,37

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
AOA	OP	AOA-PMS	65,36			10,30	7,59	6,76	10,89	29,82	65,36
				39,33		31,58	2,00	5,75	-	-	39,33
					44,51		38,51	6,00	-	-	44,51
PEM	ACT	MENTOR	165,59			13,29	8,03	117,50	26,77	-	165,59
				394,31		5,39	8,31	8,24	107,60	264,77	394,31
					4,02		-	4,02	-	-	4,02
PEM	OP	Divers PEM	3,07			3,02	0,06	-	-	-	3,07
				1,18		0,48	0,70	-	-	-	1,18
					-		-	-	-	-	-
Total			234,03	434,82	48,53	64,06	65,19	148,28	145,26	294,59	717,38
			Somme des engts		717,38	Somme des paiements				717,38	

Les principaux engagements prévus en 2025 couvrent les dépenses induites par le lancement en réalisation, fin 2024, de l'étape 2 de MENTOR.

SOUS-ACTION

08.55 – Maintenir le potentiel ami et autre - MRTT

OPÉRATION : MRTT

NOM DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT : MRTT, INFRA ACCUEIL MRTT

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Le MRTT (*multi-role transport tanker* - avion multi-rôles de ravitaillement en vol et de transport) est destiné à remplacer les composantes actuelles de ravitaillement en vol (C-135FR et KC-135RG) et de transport stratégique de personnel et de fret (flotte d'Airbus de l'armée de l'Air et de l'Espace) par un parc unique d'avions gros porteurs polyvalents.

Selon le contexte opérationnel, les MRTT sont engagés en vue :

- d'assurer les missions permanentes confiées aux armées : dissuasion nucléaire, posture permanente de sûreté aérienne, force interarmées de réaction immédiate (FIRI) ;
- de remplir les missions non permanentes d'intervention à l'extérieur de nos frontières (opérations de gestion de crise) ;
- de soutenir les opérations extérieures (y compris au travers du transport aérien médicalisé).

Infrastructure MRTT

L'objectif de ce programme est de réaliser les infrastructures d'accueil de l'avion « *Multi-role transport tanker* » (MRTT) sur la base aérienne 125 d'Istres. Il vise à construire ou réhabiliter les ouvrages existants pour assurer le stationnement et la mise en œuvre des avions, leur dépannage et leur maintenance, la formation du personnel et le transit de fret et de personnel.

Le programme d'infrastructure est actuellement découpé en 3 ensembles :

- ensemble n° 0 : études, travaux préalables et maîtrise d'œuvre privée ;
- ensemble n° 1 : travaux pour les besoins de la période LPM 2014-2019 ;
- ensemble n° 2 : travaux complémentaires pour l'accueil d'une première flotte de 12 MRTT et pour la construction d'une voie de circulation supplémentaire

Un ensemble n° 3 est en préparation pour couvrir les besoins liés à l'accueil des 3 derniers MRTT.

II –Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
MRTT	12	15	LPM 19-25

III - Aspects industriels et commerciaux

L'industriel retenu pour la réalisation des MRTT est *Airbus Defence and Space*. Les avions sont réalisés à partir d'A330-200 assemblés par Airbus à Toulouse. Leur transformation en MRTT est réalisée par *Airbus Defence and Space* en Espagne. Le projet fait également intervenir *Thales Avionics* pour la conception et la réalisation du système avionique ainsi que *Rolls Royce* pour la fourniture des moteurs.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
MRTT	Lancement de la réalisation	octobre 2014	2013
	Livraison du 1 ^{er} avion	Octobre 2018	2018
	Livraison du 12e avion	2023	2023
	Lancement de la réalisation du standard 2	2023	-
Infra MRTT	Lancement en réalisation de l'ensemble 1	mai 2015	2015
	Lancement en réalisation de l'ensemble 2	août 2019	2019

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
MRTT	Commandes	12				12
	Livraisons	12				12
Conversion des 3 AA30-200 en MRTT	Commandes	3				3
	Livraisons			1	2	3
Infra MRTT Ensemble 2 - Centre de formation et bâtiment opérations	Commandes	2				2
	Livraisons	1	1			2
Infra MRTT Ensemble 2 – Centre de maintenance n° 2	Commandes	1				1
	Livraisons	1				1
Infra MRTT Ensemble 2 – VC5	Commandes		1			1
	Livraisons				1	1
MRTT Standard 2 « Autoprotection » et « Connectivité »	Commandes	1			14	15
	Livraisons				15	15

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	MRTT (Avion de ravitaillement et de transport)	100 000 000	-	100 000 000	250 240 725
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil MRTT	10 000 000	-	10 000 000	8 777 017
Total		110 000 000	-	110 000 000	259 017 742

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	MRTT (Avion de ravitaillement et de transport)	1 066,40	100,00	1 166,40	274,48	891,92
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil MRTT	54,42	10,00	64,42	15,68	48,74
Total		1 120,83	110,00	1 230,83	290,16	940,67

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
PEM	ACT	MRTT (Avion de ravitaillement et de transport)	666,56			205,33	187,36	139,75	62,24	71,88	666,56
				215,57		88,74	51,32	19,91	3,15	52,44	215,57
					274,48		38,73	62,95	76,34	96,46	274,48
INFRA	ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil MRTT	11,87			10,59	1,23	-	-	0,05	11,87
				8,19		4,59	3,02	0,58	-	-	8,19
					15,68		4,83	9,32	1,53	-	15,68
Total			678,43	223,76	290,16	309,25	286,49	232,50	143,27	220,83	1 192,35
			Somme des engts			Somme des paiements					1 192,35

Les principaux engagements prévus en 2025 couvrent notamment :

- Pour le PEM MRTT : des commandes liées à l'incrément 1 du standard 2 qui intègre la connectivité et l'autoprotection, des hausses économiques ainsi que du suivi de navigabilité ;
- Pour l'opération « réaliser l'infrastructure d'accueil MRTT » : la commande d'études et de travaux préalables au lancement en réalisation de l'ensemble 3 et la poursuite du financement des infrastructures de l'ensemble 2.

L'affectation prévue sur MRTT couvre les premiers travaux du nouvel incrément 2 du standard 2.

L'affectation prévue sur infrastructure MRTT couvre les aménagements nécessaires sur la base aérienne 125 d'Istres.

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
PEM	MRTT (Avion de ravitaillement et de transport)	-	7 500 000
Total		-	7 500 000

SOUS-ACTION

08.56 – Maintenir le potentiel ami et autre - Flotte logistique

OPÉRATION : FLOTTE LOGISTIQUE

NOM DU PEM : FLOTTE LOGISTIQUE

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Cette opération a pour objectif de fournir à la Marine nationale les moyens navals pour garantir le soutien autonome à la mer d'un groupe aéronaval et un ou deux groupes navals (groupe amphibie ou groupe d'action maritime) tout en garantissant la posture de dissuasion. Les moyens du programme FLOTLOG doivent donner à ces groupes la capacité de durer à la mer par un flux logistique régulier, y compris lorsqu'ils sont déployés loin de la métropole ou

d'un point d'appui logistique et pour une longue durée, de jour comme de nuit et quelles que soient les conditions météorologiques. Ils doivent également participer au ravitaillement des forces maritimes alliées déployées, notamment dans le cadre des accords de défense. Enfin, ils sont en mesure de concourir, en complément d'autres moyens, au soutien logistique de tous types d'opérations interarmées.

Le périmètre de l'opération FLOTLOG comprend :

- une composante de transport logistique en solide et liquide (carburants, munitions, vivres) ;
- le soutien initial associé.

Ces bâtiments sont désignés BRF - bâtiments ravitailleurs de forces.

II –Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Flotte logistique (BRF)	4	4	

III - Aspects industriels et commerciaux

Le contrat Flotte logistique a été notifié par l'OCCAr en janvier 2019 aux Chantiers de l'Atlantique et à Naval Group.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
Flotte Logistique	Approbation du Dossier de Lancement de la Conception (DLC)	novembre 2009	2009
	Approbation du dossier de choix (DOC)	mars 2017	
	Approbation du Dossier de Lancement de la Réalisation (DLR)	novembre 2018	2013
	Livraison du premier BRF	juillet 2023	

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Années				Cible totale
		Avant 2024	2024	2025	Après 2025	
FLOTLOG	Commandes	4				4
	Livraisons	1		1	2	4

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Flotte logistique	266 700 000	-	266 700 000	90 156 505
	Total	266 700 000	-	266 700 000	90 156 505

5.2 – Tableau des autorisations d’engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	Flotte logistique	520,09	266,70	786,79	114,77	672,02
	Total	520,09	266,70	786,79	114,77	672,02

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	Total
PEM	ACT	Flotte logistique	1 161,88			272,23	15,72	279,85	209,09	385,00	1 161,88
				154,43		56,44	-25,53	11,89	16,80	94,83	154,43
					114,77		106,85	5,00	2,00	0,92	114,77
	Total		1 161,88	154,43	114,77	328,66	97,04	296,74	227,89	480,75	1 431,08
					Somme des engts	1 431,08		Somme des paiements			1 431,08

Les principaux engagements prévus en 2025 couvrent la commande :

- de matériels mobiles d’armement et d’équipements de responsabilité étatique ;
- de rechanges ;
- des prestations sous contrat OCCAr ;
- des prestations liées au développement du système d’artillerie S40SA et la commande du dernier système ;

ainsi que le budget administratif du programme à l’OCCAr et les hausses économiques.

ACTION (37,1 %)**09 – Engagement et combat**

Titre et catégorie	Autorisations d’engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	19 063 200 501	6 416 234 620	0	98 700 000
Dépenses de fonctionnement	8 799 012 738	1 688 829 986	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	8 799 012 738	1 688 829 986	0	0
Dépenses d’investissement	9 913 627 857	4 612 668 051	0	98 700 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l’État	9 913 627 857	4 612 668 051	0	98 700 000
Dépenses d’intervention	350 559 906	114 736 583	0	0
Transferts aux autres collectivités	350 559 906	114 736 583	0	0
Total	19 063 200 501	6 416 234 620	0	98 700 000

SYNTHÈSE PAR OS ET PAR TITRE

	Libellé	Affectation sur TF	Engagements HTF	Total d'AE	CP
OP	AOA-EC	-	114 400 000	114 400 000	83 243 517
OP	Divers PEM	-	-	-	47 606 653
ACT	RAFALE	-	-	-	967 797 827
ACT	RAFALE : Rétrofit Rafale F1-F3	-	-	-	-
ACT	RAFALE : Rafale F3R	-	-	-	-
ACT	RAFALE : Rafale F4	196 000 000	-	196 000 000	536 148 183
ACT	RAFALE F5	-	-	-	195 476 639
ACT	UCAV	700 000 000	4 000 000	704 000 000	51 100 037
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil RAFAL E	70 000 000	976 000	70 976 000	17 160 646
Total		966 000 000	119 376 000	1 085 376 000	1 898 533 502

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

TBF2 niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
OP	AOA-EC	-	-	-	-	-
OP	Divers PEM	83,82	-	83,82	5,00	78,82
ACT	RAFALE	2 859,72	-	2 859,72	428,08	2 431,64
ACT	RAFALE : Rétrofit Rafale F1-F3	24,89	-	24,89	-	24,89
ACT	RAFALE : Rafale F3R	1,85	-	1,85	-	1,85
ACT	RAFALE : Rafale F4	1 015,73	196,00	1 211,73	444,56	767,16
ACT	RAFALE F5	230,16	-	230,16	105,10	125,06
ACT	UCAV	-	700,00	700,00	680,00	20,00
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil RAFAL E	29,70	70,00	99,70	69,43	30,27
	Total	4 245,86	966,00	5 211,86	1 732,17	3 479,69

ÉCHEANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
AOA	OP	AOA-EC	220,12			128,49	8,81	6,44	36,69	39,69	220,12
				118,00		28,23	34,00	20,79	10,79	24,19	118,00
					114,40		45,00	46,40	23,00	-	114,40
PEM	OP	Divers PEM	1,31			-	-	-	-	1,31	1,31
				190,78		44,09	46,24	63,22	37,23	-	190,78
					5,00		5,00	-	-	-	5,00
PEM	ACT	RAFALE	5 857,66			1 441,75	709,66	262,54	994,00	2 449,72	5 857,66
				739,90		287,10	164,00	151,00	77,60	60,20	739,90
					428,08		217,08	85,00	84,30	41,70	428,08
PEM	ACT	RAFALE : Retrofit Rafale F1-F3	-			-	-	-	-	-	-
				-		-	-	-	-	-	-
					-		-	-	-	-	-
PEM	ACT	RAFALE : Rafale F3R	5,89			0,13	-	-	-	5,76	5,89
				-		-	-	-	-	-	-
					-		-	-	-	-	-
PEM	ACT	RAFALE : Rafale F4	1 245,57			559,80	403,60	136,74	79,05	66,38	1 245,57
				373,60		49,85	50,87	96,48	51,58	124,82	373,60
					444,56		139,06	72,50	73,00	160,00	444,56
PEM	ACT	RAFALE F5	56,86			2,00	-	26,40	-	28,46	56,86
				481,40		145,00	160,90	167,71	7,79	-	481,40
					105,10		49,50	30,00	20,00	5,60	105,10
PEM	ACT	UCAV	-			-	-	-	-	-	-
				137,00		71,48	41,00	19,52	-	5,00	137,00
					684,00		14,00	170,00	150,00	350,00	684,00
INFRA	ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil RAFALE	61,38			55,25	3,51	0,83	-	1,79	61,38
				12,89		8,63	2,88	1,38	-	-	12,89
					70,40		11,38	17,42	15,89	25,72	70,40
Total			7 448,79	2 053,57	1 851,55	2 821,81	2 106,47	1 374,36	1 660,91	3 390,35	11 353,91
			Somme des engts		11 353,91	Somme des paiements				11 353,91	

SOUS-ACTION

09.56 – Frapper à distance - Missile de croisière naval (MDCN)

OPÉRATION : MISSILE DE CROISIÈRE NAVAL (MDCN)

NOM DES PEM : MDCN, MDCN RMV

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Le missile de croisière naval (MdcN) vise à permettre la conduite d'opérations vers la terre en disposant d'une capacité de frappe dans la profondeur depuis les frégates multi-missions (FREMM) et les sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) du programme Barracuda. La détention de cette capacité contribue fortement à la diversification et à la permanence multi-théâtres des plates-formes de lancement des missiles de croisière.

La rénovation à mi vie du missile permettra de traiter la nécessaire régénération de potentiel des missiles et maintenir ses performances au niveau des menaces à traiter.

II –Cible

Les cibles de munition MdCN de la présente sous action ont été atteintes.
La cible de l'opération MdCN RMV sera défini lors de son lancement

III - Aspects industriels et commerciaux

La société MBDA assure la maîtrise d'œuvre pour le développement et la production du MDCN.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
MDCN	Lancement du programme	février 2002	2002
	Lancement du stade de réalisation	novembre 2006	2006
	Notification du contrat de réalisation	décembre 2006	2007
	Réception du premier lot de missiles de série FREMM	janvier 2017	2012

Le calendrier de l'opération MdCN RMV sera défini lors de son lancement.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

L'ensemble des commandes et livraisons de cette sous action ont été réalisées avant 2024.
L'échéancier de l'opération MdCN RMV sera défini lors de son lancement

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1tf niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	MDCN (Missile de croisière naval)	-	-	-	6 059 928
ACT	MDCN RMV	23 500 000	-	23 500 000	4 645 458
	Total	23 500 000	-	23 500 000	10 705 386

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	MDCN (Missile de croisière naval)	6,78	-	6,78	3,60	3,18
ACT	MDCN RMV	-	23,50	23,50	23,46	0,04
	Total	6,78	23,50	30,28	27,06	3,22

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
PEM	ACT	MDCN (Missile de croisière navale)	10,68			8,09	2,42	-	-	0,16	10,68
				3,98		3,13	0,85	-	-	-	3,98
					3,60		3,25	0,35	-	-	3,60
PEM	ACT	MDCN RMV	-			-	-	-	-	-	-
				-		-	-	-	-	-	-
					23,46		5,00	9,11	9,35	-	23,46
Total			10,68	3,98	27,06	11,23	11,52	9,46	9,35	0,16	41,72
			Somme des engts		41,72	Somme des paiements				41,72	

L'affectation en 2025 sur MdCN RMV permettra les engagements des premiers travaux décrits ci-après.

Les principaux engagements prévus en 2025 :

- MdCN : des hausses économiques et de la maîtrise technique
- MdCN RMV : l'extension de la durée de vie MdCN et des levées de risques au profit de la rénovation mivie

SOUS-ACTION

09.59 – Frapper à distance - RAFALE

OPÉRATION : RAFALE

NOM DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT : RAFALE, RETROFIT RAFALE F1-F3, RAFALE F3-R, RAFALE F4, RAFALE F5, UCAV, INFRA ACCUEIL RAFALE

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

L'avion Rafale est un appareil polyvalent capable d'effectuer les missions suivantes : dissuasion nucléaire, pénétration et attaque au sol par tous les temps, attaque à la mer, défense et supériorité aérienne, intervention à long rayon d'action avec ravitaillement en vol, reconnaissance tactique et stratégique.

Le périmètre du programme Rafale comprend la fourniture des avions, avec leurs équipements de mission et leur stock de rechanges initial. Il comprend également des moyens de maintenance et deux centres de simulation au standard F2 avec leurs infrastructures associées.

Outre le PEM Rafale, la sous-action comprend :

- des travaux liés au standard F3-R. Ce standard permet notamment la prise en compte de nouveaux emports (en particulier le missile METEOR et le pod PDL NG) et des évolutions nécessaires pour l'adapter à l'évolution de la menace ;
- des travaux liés au standard F4. Le standard F4 permettra de faire face à l'évolution des menaces dans des contextes d'engagement plus contestés en améliorant notamment les capacités de combat collaboratif connecté ;
- des travaux liés à la préparation du standard F5 qui sera développé pendant la LPM 2024-2030 ;
- des travaux liés à la préparation du futur drone accompagnateur du Rafale, issu des travaux du démonstrateur nEUROn, nommé UCAV. Ce PEM a été créé dans le cadre des travaux LPM 2024-2030 ;
- des travaux permettant d'assurer la mise en œuvre du Rafale (moyens de préparation et de restitution des missions, simulateurs d'entraînement) et des travaux visant à traiter les faits techniques rencontrés en

opération, à entretenir l'interopérabilité avec les alliés et la navigabilité de l'appareil, à introduire des capacités complémentaires suite au retour d'expérience et à maintenir les moyens de développement, d'essais et de production.

La sous-action comprend également un volet infrastructure :

L'objectif de ce programme est de réaliser les infrastructures d'accueil de la totalité des avions Rafale utilisés par l'armée de l'air et de l'espace et la marine nationale. Les infrastructures techniques (mise en œuvre, exploitation et maintenance des avions) et de commandement prévues, concerneront ainsi, pour l'armée de l'air et de l'espace, six escadrons de chasse et un escadron de transformation basés à Saint-Dizier, Mont-de-Marsan et Orange, et, pour la marine nationale, trois flottilles implantées sur la base aéronavale de Landivisiau.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
RAFALE	294	286*	

* La cible du programme pourra être ajustée pour assurer la cohérence avec le format de parc prévu dans la LPM 2024-2030 : parc Rafale (Air + Marine) de 178 avions à fin 2030 et de 225 avions à l'horizon 2035.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

L'architecture industrielle du programme est confiée à Dassault Aviation. La cellule est développée et produite par Dassault Aviation, les moteurs par SAFRAN, le radar par Thales, les contre-mesures en coopération Thales-MBDA et l'optronique secteur frontal en coopération Thales-SAFRAN pour la deuxième tranche de production Rafale et par Thales pour les tranches de production Rafale ultérieures.

Les travaux relatifs aux standards F3-R et F4 ont été confiés aux industriels déjà en charge des standards précédents : Dassault Aviation, MBDA, SAFRAN et Thales.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
RAFALE	Premier vol avion de série	1998 (air) -1999 (marine)	
	MSO flottille 12F	juin 2004	
	Inauguration du premier escadron Air à Saint-Dizier	juin 2006	
	Qualification du standard F3	juillet 2008	
	Livraison du 1 ^{er} avion équipé des capteurs de nouvelle génération	septembre 2012	2012
	Livraison du premier avion mis à hauteur au standard F3	novembre 2014	2014
RAFALE : Standard F4	Lancement de la réalisation	décembre 2018	2018
	Lancement de la réalisation du déploiement	juillet 2020	2020
	Qualification du standard F4.1	mars 2023	2022
	Qualification du standard F4.2	2025	2024
RAFALE F5	Lancement de la phase de préparation	2023	-

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
RAFALE	Commandes	234				*
	Livraisons	164	13	14	43	*
Infra RAFALE – (BA Orange, BAN de Landivisiau, BA Mont de Marsan)	Commandes	5		1		6
	Livraisons	4	1		1	6

* La LPM 2024-2030 prévoit un parc Rafale (Air + Marine) de 178 avions à fin 2030 et de 225 avions à l'horizon 2035.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OP	AOA-EC	-	114 400 000	114 400 000	83 243 517
OP	Divers PEM	-	-	-	47 606 653
ACT	RAFALE	-	-	-	967 797 827
ACT	RAFALE : Rétrofit Rafale F1-F3	-	-	-	-
ACT	RAFALE : Rafale F3R	-	-	-	-
ACT	RAFALE : Rafale F4	196 000 000	-	196 000 000	536 148 183
ACT	RAFALE F5	-	-	-	195 476 639
ACT	UCAV	700 000 000	4 000 000	704 000 000	51 100 037
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil RAFALE	70 000 000	976 000	70 976 000	17 160 646
	Total	966 000 000	119 376 000	1 085 376 000	1 898 533 502

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
OP	Divers PEM	83,82	-	83,82	5,00	78,82
ACT	RAFALE	2 859,72	-	2 859,72	428,08	2 431,64
ACT	RAFALE : Rétrofit Rafale F1- F3	24,89	-	24,89	-	24,89
ACT	RAFALE : Rafale F3R	1,85	-	1,85	-	1,85
ACT	RAFALE : Rafale F4	1 015,73	196,00	1 211,73	444,56	767,16
ACT	RAFALE F5	230,16	-	230,16	105,10	125,06
ACT	UCAV	-	700,00	700,00	680,00	20,00
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil RAFALE	29,70	70,00	99,70	69,43	30,27
	Total	4 245,86	966,00	5 211,86	1 732,17	3 479,69

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
AOA	OP	AOA-EC	220,12			128,49	8,81	6,44	36,69	39,69	220,12
				118,00		28,23	34,00	20,79	10,79	24,19	118,00
					114,40		45,00	46,40	23,00	-	114,40
PEM	OP	Divers PEM	1,31			-	-	-	-	1,31	1,31
				190,78		44,09	46,24	63,22	37,23	-	190,78
					5,00		5,00	-	-	-	5,00
PEM	ACT	RAFALE	5 857,66			1 441,75	709,66	262,54	994,00	2 449,72	5 857,66
				739,90		287,10	164,00	151,00	77,60	60,20	739,90
					428,08		217,08	85,00	84,30	41,70	428,08
PEM	ACT	RAFALE : Rétrofit Rafale F1-F3	-			-	-	-	-	-	-
				-		-	-	-	-	-	-
PEM	ACT	RAFALE : Rafale F3R	5,89			0,13	-	-	-	5,76	5,89
				-		-	-	-	-	-	-
					-		-	-	-	-	-
PEM	ACT	RAFALE : Rafale F4	1 245,57			559,80	403,60	136,74	79,05	66,38	1 245,57
				373,60		49,85	50,87	96,48	51,58	124,82	373,60
					444,56		139,06	72,50	73,00	160,00	444,56
PEM	ACT	RAFALE F5	56,86			2,00	-	26,40	-	28,46	56,86
				481,40		145,00	160,90	167,71	7,79	-	481,40
					105,10		49,50	30,00	20,00	5,60	105,10
PEM	ACT	UCAV	-			-	-	-	-	-	-
				137,00		71,48	41,00	19,52	-	5,00	137,00
					684,00		14,00	170,00	150,00	350,00	684,00
INFRA	ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil RAFALE	61,38			55,25	3,51	0,83	-	1,79	61,38
				12,89		8,63	2,88	1,38	-	-	12,89
					70,40		11,38	17,42	15,89	25,72	70,40
Total			7 448,79	2 053,57	1 851,55	2 821,81	2 106,47	1 374,36	1 660,91	3 390,35	11 353,91
			Somme des engts		11 353,91	Somme des paiements					11 353,91

Les affectations prévues en 2025 :

- RAFALE F4 : le lancement en réalisation de la capacité *Suppression of Enemy Air Defense*
- Réaliser l'infrastructure d'accueil RAFALE : lancement en phase de réalisation (création du nouvel escadron)
- UCAV : lancement d'une nouvelle étape du programme

Les principaux engagements 2025 concernent :

- pour l'opération Rafale : la poursuite des travaux d'évolution des moyens de simulation, des travaux concourant à la gestion de configuration et à la navigabilité des Rafale ainsi que des hausses économiques ;
- pour le standard F4 : les capacités SEAD du RAFALE, la poursuite des travaux de connectivité et de déploiement du standard, les investissements des centres de la direction technique de la DGA et des hausses économiques ;
- pour les infrastructures d'accueil du Rafale : la création d'un nouvel escadron ;
- pour l'UCAV : une nouvelle étape du programme ;
- pour les AOA : la poursuite des travaux d'évolution des moyens de préparation de mission, le maintien en condition opérationnelle des avions en service (maîtrise technique...) et des hausses économiques.

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
PEM	RAFALE	-	45 600 000
PEM	RAFALE : Rafale F4	-	15 300 000
Total		-	60 900 000

SOUS-ACTION

09.61 – Frapper à distance - Autres opérations

OPÉRATION : FRAPPER À DISTANCE – AUTRES OPÉRATIONS

NOM DES PEM : AASM, AASF, PDL NG, RMV SCALP EG, CAESAR, FMC, MGC, FLP-T, DIVERS PEM

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Armement air sol modulaire (AASM)

L'AASM a pour objectif de donner la capacité de détruire ou neutraliser des cibles terrestres. Il est complémentaire des missiles de la famille SCALP réservés en priorité aux objectifs de grande valeur situés dans la profondeur d'un territoire ou d'un dispositif adverse. L'AASM est mis en œuvre à partir du Rafale.

Armements air-surface futurs (AASF)

Outre la pérennisation et l'amélioration des capacités de l'AASM, l'opération AASF répond au besoin de disposer d'une capacité de neutralisation des menaces surface-air de courte et moyenne portée, prérequis indispensable à la capacité d'entrée en premier du Rafale. La phase de montée en maturité doit permettre le choix de l'option permettant de répondre au besoin opérationnel préalablement au lancement en réalisation.

Pod de désignation laser de nouvelle génération (PDL NG)

Le pod de désignation laser nouvelle génération (PDL NG) doit permettre d'améliorer les capacités de frappe air-sol des avions de chasse de l'armée de l'air et de l'espace et de la marine nationale, en améliorant les performances d'identification et de discrimination, essentielles dans des environnements de plus en plus complexes (notamment urbains). Le périmètre de l'opération PDL NG comprend le développement, l'industrialisation et la production des pods de désignation laser de nouvelle génération ainsi que le système de soutien associé.

Rénovation à « mi-vie » SCALP EG

Le missile SCALP EG est un missile de croisière air-sol tiré à distance de sécurité. Il permet de neutraliser ou de détruire des cibles fixes à haute valeur ajoutée.

L'opération de rénovation à mi-vie consiste à rénover les missiles SCALP EG afin de garantir leur disponibilité et leur efficacité opérationnelle jusqu'en 2030 au moins.

Futur missile de croisière (FMC)

L'opération FMC permet de pérenniser la capacité de frappe dans la profondeur depuis la 3^e dimension post 2030. La phase de montée en maturité menée conjointement avec le Royaume-Uni, doit permettre le choix de l'option permettant de répondre au besoin opérationnel préalablement au lancement en réalisation.

CAESAR étape 2

Le CAESAR (camion équipé d'un système d'artillerie) est un canon de 155 mm automoteur à roues, d'une portée de 40 km.

Lancé en réalisation fin 2021, l'incrément 0 de l'étape 2 du programme CAESAR consiste à développer et qualifier un nouveau standard « NG » disposant d'une mobilité accrue et d'un haut niveau de protection.

Frappe longue portée terrestre (FLP-T) :

L'opération FLP-T vise à acquérir la capacité de frappe longue portée terrestre qui succèdera au Lance-Roquette Unitaire (LRU).

Munitions Gros Calibre (MGC)

L'opération MGC, introduite par la LPM 2024-2030, couvre l'acquisition de munition d'artillerie de 155 mm au travers d'incrément successifs, ainsi que la mise en place d'un accord cadre de fourniture de munitions ayant pour vocation de couvrir les besoins France et les besoins de client étrangers.

Les autres opérations de la sous-action comprennent :

- le suivi en service de pods de désignation laser DAMOCLES ;
- le développement, l'acquisition ou l'adaptation d'autres armements air/sol ainsi que le suivi en service associé ;
- le traitement des obsolescences et des faits techniques (analyse, études et développement de solutions, essais et qualification associés) rencontrés en service sur les matériels d'artillerie afin de garantir la sécurité du personnel ou d'améliorer la disponibilité opérationnelle ;
- l'acquisition de munitions (hors MGC).

II –Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
PDL NG	45	67	Cible LPM 2024-2030
CAESAR étape 1	77	77	
CAESAR étape 2, incrément 0	109	109	
CAESAR étape 2, incrément 1	-	18	

AASF : la cible sera définie lors du lancement en réalisation de l'opération.

FMC : la cible sera définie lors du lancement en réalisation de l'opération.

FLP-T : la cible sera définie lors du lancement en réalisation de l'opération.

Les cibles des opérations MGC, AASM et SCALP sont classifiées.

III - Aspects industriels et commerciaux

AASM

Le maître d'œuvre industriel de l'opération AASM est la société SAFRAN Électronics & Defense.

AASF

L'organisation industrielle sera définie lors du lancement en réalisation de l'opération.

PDL NG

Le maître d'œuvre industriel de l'opération PDL NG est la société Thales LAS France.

RMV SCALP EG

Le maître d'œuvre industriel de l'opération RMV SCALP EG est la société MBDA.

FMC

L'organisation industrielle sera définie lors du lancement en réalisation de l'opération.

CAESAR

Le maître d'œuvre industriel de l'opération CAESAR est la société KNDS France.

FLP-T

L'organisation industrielle sera définie lors du lancement en réalisation de l'opération.

MGC

La maîtrise d'œuvre industrielle de l'opération MGC incrément 0 + 1 est assurée par KNDS Ammo France, Eurenco et Junghans T2M.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
PDL NG	Livraison 1 ^{er} PDL NG de série	2018	2018
	Livraison du dernier PDL NG de série	2025	2022
AASM	Notification du contrat de réalisation	septembre 2000	2000
	Première livraison de la version inertie-GPS	octobre 2007	2006
	Première livraison de la version infrarouge	février 2009	2008
	Première livraison de la version laser	décembre 2012	2012
RMV SCALP EG	Lancement du stade d'élaboration	décembre 2015	novembre 2014
	Lancement du stade de réalisation	décembre 2016	décembre 2016
FMC	Lancement en réalisation de l'incrément 1	2024	-
CAESAR étape 2, incrément 1	Livraison du 18e CAESAR	2024	2024
FLP-T	Lancement en préparation de l'incrément 1.1	2024	
	Lancement en réalisation de l'incrément 1.1	2025	-
MGC	Lancement en réalisation de l'incrément 1	décembre 2023	-

Le calendrier du programme AASF sera défini lors du lancement en réalisation de l'opération.

Le calendrier du programme FLP-T sera défini lors du lancement en réalisation de l'opération.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
CAESAR étape 2, incrément 0	Commandes	109	-	-	-	109
	Livraisons	-	-	-	109	109
CAESAR étape 2, incrément 1	Commandes	18	-	-	-	18
	Livraisons	6	12	-	-	18
PDL NG	Commandes	67				67
	Livraisons	46	7	7	7	67

L'échéancier commandes/livraisons de l'opération FMC sera défini lors du lancement en réalisation.

L'échéancier commandes/livraisons du programme FLP-T sera défini lors du lancement en réalisation.

L'échéancier commandes/livraisons du programme AASF sera défini lors du lancement en réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1 ^{tf} niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OP	AOA-EC	-	120 360 000	120 360 000	118 496 721
ACT	PDL NG	-	-	-	40 136 757
ACT	CAESAR (Automoteur à roues de 155 mm / 52 cal)	-	-	-	46 181 456
ACT	SCALP EG : Rénovation à mi-vie	-	-	-	3 333 895
ACT	AASM (Armement air-sol modulaire)	20 000 000	40 000 000	60 000 000	59 461 861
ACT	Futur missile de croisière	245 000 000	-	245 000 000	-
ACT	Armements air-sol futurs	-	-	-	17 453 157
ACT	MGC (Munitions de gros calibre)	-	8 543 285	8 543 285	45 533 221
ACT	Frappe Longue Portée - Terrestre	-	-	-	36 234 571
Total		265 000 000	168 903 285	433 903 285	366 831 639

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
OP	AOA-EC	0,63	-	0,63	-	0,63
ACT	PDL NG	33,55	-	33,55	20,50	13,05
ACT	CAESAR (Automoteur à roues de 155 mm / 52 cal)	244,26	-	244,26	24,16	220,11
ACT	SCALP EG : Rénovation à mi-vie	30,32	-	30,32	4,50	25,82
ACT	AASM (Armement air-sol modulaire)	36,88	20,00	56,88	33,00	23,88
ACT	Futur missile de croisière	-	245,00	245,00	240,00	5,00
ACT	Armements air-sol futurs	2,10	-	2,10	-0,17	2,27
ACT	MGC (Munitions de gros calibre)	120,61	-	120,61	1,30	119,31
ACT	Frappe Longue Portée - Terrestre	7,00	-	7,00	7,00	-
Total		475,36	265,00	740,36	330,29	410,06

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
AOA	OP	AOA-EC	309,55			133,49	66,17	38,00	28,00	43,89	309,55
				176,00		41,46	46,92	23,00	15,00	49,62	176,00
					120,36		11,90	68,50	26,00	13,96	120,36
PEM	ACT	PDL NG	86,24			20,00	25,00	20,00	20,00	1,24	86,24
				84,00		7,78	11,20	16,05	21,52	27,45	84,00
					20,50		7,00	6,00	6,00	1,50	20,50
PEM	ACT	CAESAR (Automoteur à roues de 155 mm / 52 cal)	450,60			150,24	36,87	69,65	70,58	123,26	450,60
				36,77		16,29	8,65	3,67	5,01	3,16	36,77
					24,16		4,19	15,67	2,82	1,48	24,16
PEM	ACT	SCALP EG : Rénovation à mi-vie	2,53			2,34	0,19	-	-	0,01	2,53
				1,00		0,60	0,40	-	-	-	1,00
					4,50		3,00	1,50	-	-	4,50

PEM	ACT	AASM (Armement air-sol modulaire)	10,14			5,50	2,00	1,62	-	1,01	10,14
				98,00		4,10	58,90	20,00	13,00	2,00	98,00
					73,00		3,10	35,50	22,00	12,40	73,00
PEM	ACT	Futur missile de croisière	-			-	-	-	-	-	-
				-		-	-	-	-	-	-
					240,00		-	131,51	108,49	-	240,00
PEM	ACT	Armements air-sol futurs	-			-	-	-	-	-	-
				41,90		-	18,95	12,95	10,00	-	41,90
					-0,17		-0,17	-	-	-	-0,17
PEM	ACT	MGC (Munitions de gros calibre)	269,20			83,42	40,07	36,76	31,87	77,08	269,20
				65,54		3,34	-	62,20	-	-	65,54
					9,84		8,94	0,90	-	-	9,84
PEM	ACT	Frappe Longue Portée - Terrestre	-			-	-	-	-	-	-
				53,00		16,00	35,00	2,00	-	-	53,00
					7,00		4,00	3,00	-	-	7,00
Total			1 128,27	556,21	499,19	484,56	392,28	568,47	380,30	358,06	2 183,68
			Somme des engts			Somme des paiements			2 183,68		

Des affectations sont prévues en 2025 pour les opérations FMC et AASM, correspondant aux lancement en réalisation présentés au paragraphe 4.1.

Les principaux engagements prévus en 2025 couvrent :

- pour l'opération de rénovation à mi-vie des missiles SCALP EG :
 - des hausses économiques ;
 - des travaux d'expertises et d'essais ;
 - des prestations de réparation des munitions ;
- pour l'opération FMC : les travaux préparatoires et la réalisation de prestations d'essais ;
- pour l'opération AASF : les travaux préparatoires ;
- pour l'opération AASM : le maintien de la capacité souveraine de chargement d'explosifs pour les corps de bombes ;
- pour PDL NG : des études de fiabilisation de la durée de vie des pods et de caractérisation de leur domaine de vol ainsi que des hausses économiques ;
- pour CAESAR NG : la mise à niveau des outillages ;
- pour l'opération FLPT : le lancement en préparation de l'incrément 1.

SOUS-ACTION

09.62 – Frapper à distance - SCAF

OPÉRATION : SCAF (SYSTEME DE COMBAT AERIEN DU FUTUR)

NOM DU PEM : SCAF AVION NG

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Le Système de combat aérien futur (SCAF) devra permettre à la Marine nationale et à l'armée de l'Air et de l'Espace de réaliser les missions qui leur sont assignées (permanence de la composante nucléaire aéroportée, maîtrise et action depuis la 3^e dimension) à l'horizon 2040 et au-delà, quelles que soient les menaces rencontrées, en particulier

sur des théâtres de haute intensité, en disposant d'une grande autonomie. Le SCAF est un système comprenant des moyens aériens (plates-formes, armements) amenés à évoluer au contact des défenses adverses en interaction avec des moyens agissant hors de portée des systèmes d'armes adverses ou dans un autre milieu. La France a fait le choix d'une coopération européenne qui porte sur un projet commun appelé « *NGWS within a FCAS* » (*Next Generation Weapon System within a Future Combat Air System*), inclus dans le SCAF français, centré sur un avion de combat de nouvelle génération (NGF *New Generation Fighter*) complété par des drones et des effecteurs déportés (RC *Remote Carriers*) grâce à un réseau de communication et à des algorithmes de coordination portés par un cloud de combat.

Il s'agit dans un premier temps de préparer cette capacité en évaluant des concepts d'emploi et en démontrant le potentiel et la disponibilité de technologies critiques. Le « *NGWS within a FCAS* » est un projet emblématique du renforcement de la coopération franco-allemande dans le domaine de la défense. Suite à la déclaration franco-allemande du CFADS de juillet 2017, puis avec l'ouverture vers l'Espagne le 14 février 2019, un accord-cadre de coopération a été conclu le 17 juin 2019 entre ces partenaires.

Les dispositions inter-États relatives à la poursuite des activités de démonstration sont prises en compte au sein de l'arrangement d'application signé le 30 août 2021, de même qu'une première déclinaison des besoins opérationnels au niveau système.

Le Royaume de Belgique a été accueilli en qualité d'observateur via la signature d'un accord interétatique dédié le 6 juin 2024.

A la suite des premières activités réalisées en coopération de 2019 à 2022, les travaux en cours portent sur le développement d'un programme de démonstrations technologiques visant à apporter des ruptures capacitaires dans le domaine de l'aviation de combat. Ce projet est piloté à ce stade par la France et les coûts de pilotage conjoints devront être partagés entre les nations participantes conformément aux accords en vigueur.

II –Cible

Les études en cours vont permettre de quantifier et d'échelonner les besoins pour garantir une première capacité opérationnelle à l'horizon 2040.

III - Aspects industriels et commerciaux

L'organisation industrielle est structurée de manière équilibrée autour des pôles de compétences industrielles « aéronautique de combat » de la France, de l'Allemagne et de l'Espagne. Pour la France, Dassault Aviation, Thales, MBDA et Safran sont impliqués. Les participations industrielles allemande et espagnole se concentrent principalement autour de Airbus et Indra.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Le calendrier sera précisé lors du lancement du développement du programme de démonstration.

La première phase des travaux de démonstration a été lancée en décembre 2022 par la notification du marché NGWS. L'accord de coopération prévoit que la phase suivante soit lancée en 2025, sous réserve de l'accord des deux autres États partenaires.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

L'échéancier commandes-livraisons sera défini lors du lancement en réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	SCAF	813 600 000	-	813 600 000	295 246 722
Total		813 600 000	-	813 600 000	295 246 722

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	SCAF	179,15	813,60	992,75	842,56	150,19
Total		179,15	813,60	992,75	842,56	150,19

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
PEM	ACT	SCAF	1 235,22			452,96	287,72	350,00	100,00	44,54	1 235,22
				57,98		32,00	15,00	10,98	-	-	57,98
					842,56		15,06	29,00	200,00	598,50	842,56
Total			1 235,22	57,98	842,56	484,96	317,78	389,98	300,00	643,04	2 135,76
			Somme des engts		2 135,76	Somme des paiements					2 135,76

Les principaux engagements et les affectations prévus en 2025 concernent le lancement d'une nouvelle phase, les investissements des centres techniques de la DGA au profit du SCAF, et des travaux nationaux d'accompagnement du programme de démonstration.

SOUS-ACTION

09.63 – Frapper à distance - Porte-avions

OPÉRATION : PORTE-AVIONS

NOM DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT : MAINTIEN DES CAPACITÉS DU PORTE-AVIONS « CHARLES DE GAULLE » (ATM3), PORTE-AVIONS NG, INFRA PANG, DIVERS PEM

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Maintien des capacités du porte-avions Charles-de-Gaulle (ATM3)

Dans le cadre du prochain arrêt technique pour entretien majeur du porte-avions (ATM3), cette opération vise à pérenniser les capacités actuelles du porte-avions en remplaçant des équipements ne pouvant être conservés en condition opérationnelle jusqu'au retrait de service du porte-avions, à intégrer des systèmes transverses arrivant à maturité à l'échéance de l'arrêt technique majeur et à prendre en compte des recommandations issues du réexamen de sûreté nucléaire.

Porte-avions NG (PA NG)

L'opération vise à disposer d'un porte-avions successeur au porte-avions Charles-de-Gaulle disponible avant le retrait de service de ce dernier. Des études préparatoires ont été lancées en octobre 2018. Une première phase de

travaux (études de levée de risques, avant-projet sommaire) a débuté début 2021 à la suite de l'annonce fin 2020 par le Président de la République du choix d'une propulsion nucléaire. En 2023, une nouvelle phase de travaux (avant-projet détaillé) a débuté.

Infra accueil PA NG

L'opération vise à disposer des infrastructures permettant d'accueillir le porte-avions NG pour sa fin d'armement, son stationnement, sa maintenance à quai et au bassin.

Les opérations PA NG et d'infrastructure du PA NG sont regroupées au sein d'un programme d'ensemble.

Autres PEM

L'opération « autre PEM » présente notamment le Maintien des capacités du porte-avions Charles De Gaulle (ATM2).

Autres opérations

Les autres opérations comprennent notamment les premiers travaux du réexamen de sûreté des chaufferies nucléaires K15 du porte-avions Charles de Gaulle ainsi que de l'environnement navire.

II –Cible

Les études en cours vont permettre de quantifier et d'échelonner les besoins pour garantir une première capacité opérationnelle en 2040.

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
ATM3 CDG	1	1	
PANG	1	1	

III - Aspects industriels et commerciaux

Maintien des capacités du porte-avions (ATM3)

La société Naval Group est le maître d'œuvre d'ensemble de l'opération de maintien des capacités du porte-avions Charles-de-Gaulle.

Porte-Avions NG (PA NG) :

L'organisation industrielle repose sur une société de projet (*joint-venture*) entre Naval Group et Chantiers de l'Atlantique pour le navire hors chaufferies nucléaires et sur TechnicAtome pour les chaufferies nucléaires.

Infra accueil PA NG :

L'organisation industrielle sera définie ultérieurement.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
ATM3 CDG	Lancement en préparation	novembre 2021	2021
	Lancement en réalisation	décembre 2023	2023
PA NG	Lancement en préparation	2018	2018
	Choix d'une propulsion nucléaire	décembre 2020	2020
	Lancement en réalisation	2025	2027
Infra PA NG	Lancement en préparation	Janvier 2023	S/O

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
PA CDG : ATM3	Commandes	1				1
	Livraisons				1	1

Pour les opérations PA NG et Infra PA NG, les échéanciers de commandes-livraisons seront définis lors du lancement en réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OP	AOA-EC	-	-	-	1 494 317
ACT	Porte-Avions NG	10 200 000 000	-	10 200 000 000,00	207 564 689
ACT	PA CHARLES DE GAULLE : ATM3 Arrêt Technique Majeur	48 000 000	-	48 000 000,00	59 072 613
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil PANG	-	2 988 200	2 988 200	3 629 521
Total		10 248 000 000	2 988 200	10 250 988 200	271 761 140

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
OP	Divers PEM	22,66	-	22,66	-	22,66
ACT	Porte-Avions NG	672,80	10 200,00	10 872,80	7 408,18	3 464,62
ACT	PA CHARLES DE GAULLE : ATM3 Arrêt Technique Majeur	164,75	48,00	212,75	47,48	165,27
Total		860,20	10 248,00	11 108,20	7 455,66	3 652,54

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
AOA	OP	AOA-EC	6,61			5,03	1,58	-	-	0,00	6,61
				-		-	-	-	-	-	-
					-		-	-	-	-	-
PEM	OP	Divers PEM	3,65			0,37	-	-	-	3,28	3,65
				0,22		0,22	-	-	-	-	0,22
					-		-	-	-	-	-
PEM	ACT	Porte-Avions NG	396,83			126,93	99,33	50,43	120,14	-	396,83
				1 063,33		59,90	55,36	49,33	19,22	879,52	1 063,33
					7 408,18		68,72	112,80	142,13	7 084,52	7 408,18
PEM	ACT	PA CHARLES DE GAULLE : ATM3 Arrêt Technique Majeur	476,45			125,78	39,39	117,62	91,94	101,72	476,45
				71,40		14,94	16,89	11,91	7,17	20,49	71,40
					47,48		7,30	9,67	7,85	22,67	47,48
INFRA	ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil PANG	4,63			3,62	1,01	-	-	-	4,63
				19,43		6,17	9,19	3,92	0,15	-	19,43
					2,99		-6,44	4,69	2,24	2,50	2,99
Total			888,16	1 154,38	7 458,65	342,95	292,32	360,36	390,84	8 114,71	9 501,18
			Somme des engts		9 501,18	Somme des paiements					9 501,18

L'affectation du programme Porte-Avions NG correspond au lancement de la phase de réalisation prévu fin 2025.

Pour l'opération de maintien des capacités du PA CdG (ATM3), les principaux engagements prévus en 2025 concernent la poursuite de la phase de réalisation du maintien des capacités du PA CdG en vue de son ATM3.

Pour l'opération Porte-Avions NG, les principaux engagements prévus en 2025 concernent :

- la poursuite de l'avant-projet détaillé du navire et des études de levée de risque associées ;
- la poursuite des anticipations de réalisation lancées en 2024 sur les approvisionnements à long délai et sur le développement de l'intégration des catapultes EMALS et brins d'arrêt AAG ;
- la commande du marché principal de réalisation du porte-avions nouvelle génération.

Pour l'opération Infra PA NG, les principaux engagements prévus en 2025 concernent la poursuite de la réalisation de diagnostics et d'études préparatoires de conception et de continuité de service, ainsi que de travaux préliminaires nécessaires à la phase de réalisation des infrastructures d'accueil du porte-avions nouvelle génération.

SOUS-ACTION

09.66 – Opérer en milieu hostile - Véhicule blindé de combat d'infanterie (VBCI)

OPÉRATION : VBCI - VÉHICULE BLINDÉ DE COMBAT D'INFANTERIE

NOM DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT : VBCI, INFRA VBCI

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

VBCI

Le VBCI est un véhicule blindé à 8 roues motrices se déclinant en deux versions :

- véhicule de combat de l'infanterie (VCI) : destiné à assurer le transport, la protection et le soutien feu des groupes de combat des régiments d'infanterie des brigades blindées et multirôles ;
- véhicule poste de commandement (VPC) : destiné à assurer l'accueil, le transport et la protection des moyens de commandement de ces mêmes unités d'infanterie, mais également des unités dotées de chars Leclerc.

Le VCI est équipé d'une tourelle moyen calibre de 25 mm et d'une mitrailleuse de 7,62 mm. Il peut embarquer, outre le pilote et le radio/tireur, un groupe de combat de neuf hommes équipés FELIN.

Le VPC est équipé d'une tourelle d'auto-défense 12,7 mm téléopérée et du système d'information régimentaire (2 postes SIR) avec cinq servants.

Pour prendre en compte les menaces EEI (engins explosifs improvisés) rencontrées sur les théâtres, une partie du parc est adaptée via une augmentation de la réserve de masse à 32 tonnes.

L'opération d'armement « Véhicule Blindé de Combat d'Infanterie » a été close en 2022.

II - CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
VCI	550	520	Adaptation de la cible par la LPM 2009-2014
VPC	150	110	Adaptation de la cible par la LPM 2009-2014

La cible a été atteinte en 2015.

III - Aspects industriels et commerciaux

La maîtrise d'œuvre est assurée par un groupement momentané d'entreprises constitué des sociétés Nexter Systems et Arquus.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
VBCI	Lancement du programme	décembre 2000	2000
	Livraison 1 ^{er} de série	juillet 2008	2006
	Dernière livraison	mars 2015	2013

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1 ^{tf} niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	VBCI (Véhicule blindé de combat d'infanterie)	-	-	-	929 092
Total		-	-	-	929 092

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	VBCI (Véhicule blindé de combat d'infanterie)	48,36	-	48,36	-	48,36
Total		48,36	-	48,36	-	48,36

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total	
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027		
PEM	ACT	VBCI (Véhicule blindé de combat d'infanterie)	5,02			3,42	1,00	0,60	-	-	-	5,02
				0,60		0,60	-	-	-	-	-	0,60
					-		-	-	-	-	-	-
Total			5,02	0,60	0,00	4,02	1,00	0,60	0,00	0,00	5,62	
			Somme des engts		5,62	Somme des paiements				5,62		

Les derniers engagements et paiements de l'activité VBCI ont lieu en 2024.

SOUS-ACTION

09.68 – Opérer en milieu hostile - Hélicoptère TIGRE

OPÉRATIONS : TIGRE, RMV TIGRE

NOM DU PEM : TIGRE

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Le Tigre est un hélicoptère de combat pouvant assurer la lutte de jour comme de nuit contre des objectifs terrestres durcis ou aériens lents. Il assure des missions d'appui-protection (version Tigre HAP) et d'appui-destruction (version Tigre HAD). Sa vitesse élevée et sa manœuvrabilité sont optimales pour le vol tactique. Il a un haut niveau de discrétion et de survivabilité. La version HAP dispose d'un canon de 30 mm et de roquettes et peut embarquer quatre missiles MISTRAL. La version HAD peut embarquer en outre des missiles de destruction air-sol (HELLFIRE 2). Le programme prend en compte la réalisation d'hélicoptères en version HAP et HAD puis la transformation progressive en un parc homogène de HAD.

En novembre 2020, la ministre des armées a décidé le lancement en réalisation du Standard 3 pour le Tigre en coopération avec l'Allemagne et l'Espagne, sous réserve de l'officialisation de ces nations à rallier ce programme qui constitue la rénovation à mi-vie du système d'armes Tigre. L'Allemagne a demandé de reporter jusqu'au 1^{er} juin 2022 sa décision de participer au lancement du programme puis a laissé passer cette échéance rendant de facto caduque sa possibilité de participation dans les conditions agréées en juin 2021.

La LPM 2024-2030 a conduit à réorienter, en concertation avec l'Espagne, la pérennisation du parc au travers d'une rénovation à mi-vie couvrant les obsolescences et conférant un potentiel d'évolutivité au profit d'améliorations capacitaires futures.

La sous-action comprend également une activité « Hélicoptère de combat du futur » visant au renouvellement des capacités d'hélicoptères d'attaque, successeur du Tigre à l'horizon 2040+. Elle prévoit en particulier d'analyser le besoin futur de capacités d'attaque pour l'aérocombat à cet horizon et d'en définir les concepts d'architectures capacitaires

II – Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
TIGRE	215	67	Confirmation par la LPM 2019-2025 d'une cible de 67 Tigre HAD

Tous les appareils ont été livrés à fin 2019, le rétrofit HAP-HAD se poursuit jusqu'à l'horizon 2026.

La cible du programme « Hélicoptère de combat du futur » sera définie lors de son lancement en réalisation.

III - Aspects industriels et commerciaux

Le programme est réalisé en coopération avec l'Allemagne et à partir de 2004 avec l'Espagne (HAD) dans le cadre de l'Organisation Conjointe de Coopération en matière d'Armement (OCCAr).

Concernant la rénovation à mi-vie du Tigre, la France et l'Espagne ont décidé fin 2021 de lancer les activités communes et spécifiques (sauf allemandes) du contrat, et ont laissé la possibilité à l'Allemagne à les rejoindre d'ici le 1^{er} juin 2022, ce qu'elle n'a pas fait.

Le maître d'œuvre industriel est *Airbus Helicopters Tiger GmbH*.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
TIGRE	Livraison du 1 ^{er} HAP de série	mars 2005	
	Livraison du 1 ^{er} HAD de série	avril 2013	2009
	Commande de 7 HAD supplémentaires	décembre 2015	novembre 2015
	Début des rétrofits	novembre 2015	novembre 2015
Rénovation à mi-vie TIGRE	Lancement du stade d'orientation	avril 2015	avril 2015
	Lancement du stade d'élaboration	mai 2018	-
	Lancement de la phase de réalisation	novembre 2020	-

Le calendrier du programme « Hélicoptère de combat du futur » sera défini lors de son lancement en réalisation.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
TIGRE : Rétrofit HAP->HAD	Commandes	37				37
	Livraisons	24	4	6	3	37

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	TIGRE	-	496 500	496 500	228 334 824
Total		-	496 500	496 500	228 334 824

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	TIGRE	987,71	-	987,71	73,54	914,17
Total		987,71	-	987,71	73,54	914,17

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
PEM	ACT	TIGRE	2 923,91			325,86	200,04	300,38	374,81	1 722,82	2 923,91
				2,18		22,97	7,10	2,62	3,15	-33,65	2,18
					74,04		47,66	12,43	8,19	5,76	74,04
Total			2 923,91	2,18	74,04	348,83	254,80	315,44	386,14	1 694,93	3 000,14
			Somme des engts		3 000,14	Somme des paiements					3 000,14

Les principaux engagements 2025 couvrent principalement, pour le Tigre et la rénovation mi-vie du Tigre, les besoins liés au paiement des hausses économiques.

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1 n OS	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
PEM	TIGRE	-	8 400 000
Total		-	8 400 000

SOUS-ACTION

09.69 – Opérer en milieu hostile - Future torpille lourde (FTL)

OPÉRATION : FUTURE TORPILLE LOURDE (FTL)

NOM DU PEM : ARTEMIS

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

La torpille F21 est destinée à détruire ou à neutraliser des bâtiments de surface ou des sous-marins dont la plupart sont dotés de systèmes de détection et de contre-mesure anti-torpilles. Intégrée sur tous les sous-marins, elle remplacera la F17 mod 2 en apportant une amélioration des performances face aux nouvelles menaces.

Le programme ARTEMIS comprend l'acquisition de torpilles de combat F21, le système de soutien associé, les moyens d'essai et l'intégration à bord des SNLE type « Le Triomphant » et des SNA type « Rubis » et « Suffren ».

II – Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
ARTEMIS (torpilles F21)	12 lots	11 lots	Évolution des périmètres des lots

Le dossier de lancement en réalisation du programme, approuvé en 2008, prévoit 11 lots de torpilles de combat. Un lot comprend entre 6 et 12 torpilles.

III - Aspects industriels et commerciaux

La maîtrise d'œuvre d'ensemble du système d'armes dont notamment l'intégration sur les différents sous-marins est assurée par Naval Group.

La définition de la torpille F21 est réalisée en coopération entre Naval Group, Thales et Atlas Elektronik.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS**4.1 – Calendrier**

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
ARTEMIS	Lancement de la réalisation	janvier 2008	Janvier 2006
	Revue de conception détaillée	juillet 2013	2008
	Livraison de la 1 ^{re} torpille F21	septembre 2020	2015

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
ARTEMIS (FTL)	Commandes	7	2		2	11 lots
	Livraisons	5	1	1	4	11 lots

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	ARTEMIS (Torpille lourde)	-	-	-	17 809 902
	Total	-	-	-	17 809 902

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	ARTEMIS (Torpille lourde)	55,81	-	55,81	38,72	17,08
	Total	55,81	-	55,81	38,72	17,08

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
PEM	ACT	ARTEMIS (Torpille lourde)	71,70			23,30	13,59	11,02	4,38	19,41	71,70
				39,13		17,63	-4,36	3,62	6,51	15,72	39,13
					38,72		9,94	6,46	6,50	15,83	38,72
		Total	71,70	39,13	38,72	40,93	19,17	21,10	17,39	50,96	149,55
			Somme des engts		149,55	Somme des paiements					149,55

Les principaux engagements prévus en 2025 concernent principalement :

- Des hausses économiques ;
- Des prestations techniques étatiques.

SOUS-ACTION

09.71 – Opérer en milieu hostile - Evolution Exocet

OPÉRATION : EXOCET

NOM DES PEM : EXOCET ; FMAN

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

EXOCET

L'opération EXOCET permet de conserver les capacités de lutte antinavire procurées par le système de missiles EXOCET, décliné en versions air-mer (AM39), mer-mer (MM40) et depuis les sous-marins (SM39), et permet en particulier de maintenir voire d'améliorer sa robustesse face aux nouvelles menaces ainsi que sa mise en œuvre à partir de nouvelles plates-formes.

Pour cela, elle :

- traite les obsolescences touchant les équipements du missile EXOCET MM40 via le rétrofit de block 2 en block 3 et l'amélioration de performances via le développement d'une nouvelle définition (Block 3c) ;
- permet l'intégration du missile EXOCET MM40 (tous blocks) sur les frégates FREMM et HORIZON ;
- assure la capacité d'emports sous RAFALE et à bord des sous-marins BARRACUDA respectivement en missiles AM39 et SM39 (définition Block 2 Mod 2) ;
- couvre les travaux de développement pour traiter les obsolescences techniques des systèmes propulsifs des deux versions AM39 et SM39.

EXOCET Évolutions

L'opération EXOCET Évolutions concerne l'évolution des AM39 Block2 Mod2 et SM39 Block2 Mod2 pour intégration de l'autodirecteur déjà utilisé sur l'EXOCET MM40 Block3C.

FMAN (Futur missile anti-navires)

L'opération FMAN permet d'assurer la préservation de la capacité antinavire de la marine nationale post 2030 en améliorant la performance de survivabilité de la capacité existante.

La phase de montée en maturité menée conjointement avec le Royaume-Uni, doit permettre de choisir l'option permettant de répondre au besoin opérationnel préalablement au lancement en réalisation.

II – Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
EXOCET - Missiles MM40 Block 3c	1 lot	3 lots	L'acquisition de munitions supplémentaires a été décidée dans la programmation
EXOCET - Kits MM40 Block 3c	1 lot	1 lot	

La cible du programme FMAN sera définie lors du lancement en réalisation.

III - Aspects industriels et commerciaux

Exocet

La maîtrise d'œuvre industrielle est confiée à la société MBDA. La société Thales est un équipementier majeur de l'opération.

Exocet Évolutions

La maîtrise d'œuvre industrielle est confiée à la société MBDA.

FMAN

L'organisation industrielle sera définie lors du lancement en réalisation.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
EXOCET	Commande de 40 kits d'adaptation pour AM39 Block 2 Mod 2	octobre 2009	2009
	Commande de la transformation de 45 MM40 Block 2 en MM40 Block 3 et de 7 kits d'adaptation 'Block 3' pour ITL 50	décembre 2008	2008
	Premières livraisons de munitions MM40 Block 3	décembre 2010	2010
	Commande de 35 MM40 Block 3c *	décembre 2011	2011
	Commande de 40 kits SM39 Block 2 Mod 2	novembre 2013	juillet 2013
	Livraison de la 1 ^{re} munition MM40 Block 3c	décembre 2023	2018
	Commande de 45 kits MM40 Block 3c	juillet 2021	2021
	Livraison du 1 ^{er} kit MM40 Block 3c	août 2024	2023
EXOCET Évolutions	Lancement en réalisation	2025	2024
FMAN	Lancement en réalisation	2024	-

Les calendriers des opérations FMAN et Exocet Évolutions seront définis lors du lancement en réalisation.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
EXOCET-Missiles MM40 Block 3c	Commandes	1 commande	2 commandes			3 commandes
	Livraisons	1 sous-ensemble partiel du premier lot	1 complément du 1 ^{er} lot de livraison		2 lots de livraison	3 lots de livraison
EXOCET-Kits MM40 Block 3c	Commandes	1 commande				1 commande
	Livraisons		1 lot de livraison partiel	1 lot de livraison partiel	2 lots de livraison partiels	1 lot

L'échéancier commandes/livraisons des opérations FMAN et Exocet Évolutions sera défini lors du lancement en réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1ff niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	EXOCET	-	-	-	53 145 207
ACT	EXOCET : Évolutions	270 000 000	-	270 000 000	7 850 824
ACT	Futur missile anti-navires	800 000 000	-	800 000 000	68 364 667
	Total	1 070 000 000	-	1 070 000 000	129 360 698

5.2 – Tableau des autorisations d’engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	EXOCET	149,73	-	149,73	16,71	133,02
ACT	EXOCET : Évolutions	-	270,00	270,00	113,82	156,18
ACT	Futur missile anti-navires	124,29	800,00	924,29	12,46	911,83
Total		274,01	1 070,00	1 344,01	142,99	1 201,03

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	Total
PEM	ACT	EXOCET	140,70			77,25	21,67	8,12	5,62	28,05	140,70
				114,28		3,05	25,83	28,41	17,67	39,32	114,28
					16,71		9,71	5,07	1,93	-	16,71
PEM	ACT	EXOCET : Évolutions	-			-	-	-	-	-	-
				-		-	-	-	-	-	-
					113,82		8,45	11,31	26,27	67,79	113,82
PEM	ACT	Futur missile anti-navires	56,40			9,99	46,41	-	-	-	56,40
				812,17		6,04	17,61	61,38	82,60	644,54	812,17
					12,46		9,56	2,90	-	-	12,46
Total			197,10	926,45	142,99	96,33	139,23	117,19	134,08	779,70	1 266,54
			Somme des engts		1 266,54	Somme des paiements					1 266,54

EXOCET

Les engagements prévus en 2025 couvrent principalement les deux commandes de missiles MM40 Block 3c et les besoins liés au paiement des hausses économiques.

Exocet Évolutions

Les engagements prévus en 2025 couvrent principalement le développement des Kits AM39 Block2 Mod2c et SM39 Block2 Mod2C.

FMAN

Les engagements prévus en 2025 couvrent le lancement de la phase de réalisation et la réalisation de prestations d’essais.

SOUS-ACTION**09.73 – Opérer en milieu hostile - Frégates multi-missions (FREMM)****OPÉRATION : FRÉGATES MULTI-MISSIONS (FREMM)****NOM DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT : FREMM, INFRA FREMM****I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE****FREMM**

Les 8 frégates multi-missions (FREMM) sont des frégates de premier rang, de la classe 6 000 tonnes, qui participent à l'ensemble des fonctions stratégiques des armées. Elles constituent l'ossature de la force d'action navale et opèrent isolément, au sein d'une force navale ou dans le cadre de coopérations interalliées.

Sur les 8 FREMM, 6 sont en version anti sous-marine (FREMM ASM) et disposent d'une capacité de frappe dans la profondeur (Missiles de Croisière Naval – MdCN) et 2 disposent d'une capacité renforcée de défense aérienne (FREMM DA). Les 8 FREMM mettent en œuvre des capacités de lutte anti-navires (radar et missiles mer-mer), de lutte sous-marine (sonar et torpilles MU 90), ainsi que des capacités d'autodéfense anti-aérienne pour les FREMM ASM (Aster 15) ou de défense aérienne pour les FREMM DA (Aster 30).

Ces frégates embarquent l'hélicoptère NH90.

Infrastructure Accueil FREMM

L'objectif de ce programme est de réaliser les infrastructures nécessaires au stationnement, à l'entretien et à l'avitaillement en munitions des nouvelles frégates multi-missions (FREMM) dans les bases navales de Brest et de Toulon. Quatre FREMM sont basées à Brest et quatre autres à Toulon. Pour chaque site, il est prévu de réaliser ou d'adapter deux lignes de stationnement, deux quais industriels dédiés aux opérations de maintenance « légère », deux bassins pour les interventions de maintenance lourde et un quai pyrotechnique pour effectuer et sécuriser l'avitaillement en munitions.

Sur la période 2024-2030, le reste à faire est constitué par l'ensemble 4 à Toulon qui sera lancé en réalisation en 2024 :

- adaptation du quai industriel *Dupuy-de-Lôme*
- mise en place du réseau d'approvisionnement gazole des lignes de stationnement *Castigneau* (les quais eux-mêmes étant déjà livrés et opérationnels)

II – Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
FREMM	17	8	La cible a été mise en cohérence avec les décisions de l'actualisation de la LPM 2014-2019

La dernière FREMM a été livrée en novembre 2022.

III - Aspects industriels et commerciaux

FREMM

Le programme est conduit au sein de l'OCCAr en coopération avec l'Italie.

L'arrangement cadre (MoU), signé par les ministres de la défense des républiques française et italienne en novembre 2005, porte sur la définition, la conception, le développement, la construction et le soutien des frégates.

Le marché de réalisation est porté par le groupement industriel franco-italien Naval Group-Orrizonte.

Infra FREMM

Les industriels impliqués sont des acteurs du BTP sélectionnés après mise en concurrence en application du code de la commande publique.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 – Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
FREMM	Lancement du programme	avril 2002	2002
	Commande de 8 frégates	novembre 2005	2005
	Livraison de la frégate n° 1 (version ASM)	novembre 2012	2011
	Livraison de la frégate n° 2 (version ASM)	juin 2015	2012
	Livraison de la frégate n° 6 (version ASM)	juillet 2019	2015
	Livraison de la frégate n° 8 (version FREMM DA)	novembre 2022	2016

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
Infra FREMM – (Brest et Toulon)	Commandes	12		2		14
	Livraisons	12			2	14

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1tf niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	FREMM - FREDA	-	-	-	-
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil FREMM	-	-	-	4 406 841
	Total	-	-	-	4 406 841

5.2 – Tableau des autorisations d’engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	FREMM - FREDA	109,51	-	109,51	-	109,51
ACT	Réaliser l’infrastructure d’accueil FREMM	27,96	-	27,96	16,65	11,31
Total		137,47	-	137,47	16,65	120,82

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
PEM	ACT	FREMM - FREDA	30,79			8,10	-	-	-	22,69	30,79
				11,31		11,31	-	-	-	-	11,31
					-		-	-	-	-	-
INFRA	ACT	Réaliser l’infrastructure d’accueil FREMM	2,46			0,44	0,51	0,57	0,18	0,76	2,46
				0,22		0,12	0,04	0,06	-	-	0,22
					16,65		4,01	4,31	3,08	5,25	16,65
Total			33,25	11,53	16,65	19,97	4,56	4,94	3,26	28,70	61,43
			Somme des engts		61,43	Somme des paiements					61,43

Aucun engagement n’est prévu en 2025 (ni ultérieurement) au titre du programme FREMM, dont les derniers paiements demeurent attendus en 2024.

Les engagements PI FREMM prévus en 2025 couvrent principalement le lancement en réalisation de l’ensemble 4 (Toulon). Ces travaux regroupent les deux derniers éléments prévus au périmètre du PI et permettront d’engager l’adaptation du quai industriel Dupuy-de-Lôme et les travaux de mise en place du réseau hydrocarbure aux appontements Castigneau.

SOUS-ACTION

09.74 – Opérer en milieu hostile - SNA Barracuda

OPÉRATION : SNA BARRACUDA

NOM DES OPÉRATIONS D’INVESTISSEMENTS : SNA BARRACUDA, INFRA ASB, INBS MISSIESY

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE**SNA BARRACUDA**

Le Barracuda est un sous-marin nucléaire d’attaque destiné à la maîtrise des espaces maritimes. Il peut agir isolément ou venir en appui à la force océanique stratégique (FOST) ou à une force aéronavale. Il participe en outre aux opérations de projection de puissance avec une capacité de frappe dans la profondeur (missile de croisière naval) et aux opérations spéciales (mise en œuvre discrète de commandos).

Le Barracuda est équipé d'une propulsion nucléaire. Il est capable de mettre en œuvre la torpille F21, le missile antinavire EXOCET SM39 modernisé, le missile de croisière naval (MdCN) et des nageurs de combat avec leur matériel. Le sous-marin est doté de moyens de communication permettant son intégration au sein d'une force navale.

INFRASTRUCTURE ACCUEIL ET SOUTIEN BARRACUDA INCLUANT LA REFONTE ET L'ADAPTATION DE L'INBS – MISSIESY

Le programme d'infrastructure Accueil et Soutien des SNA Barracuda (ASB) consiste à adapter les infrastructures portuaires, industrielles et nucléaires de l'Île Longue, Brest et Toulon afin d'accueillir et entretenir les sous-marins de la série des SNA type Suffren. Le programme est scindé en trois phases :

- Phase 1 : accueil et soutien pendant ses essais du SNA Suffren, 1er du type, puis en cycle opérationnel ; accueil du SNA Duguay-Trouin ;
- Phase 2 : adaptation progressive de Toulon comme port base et port d'entretien courant pour l'ensemble des sous-marins de la série et capacité d'entretien courant à Brest ;
- Phase 3 : acquisition de la capacité d'entretien majeur pour les SNA de type Suffren à Toulon intégrant la refonte et l'adaptation de l'installation nucléaire de base secrète (INBS) Missiessy à Toulon.

II – Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Sous-Marins	6	6	

III - Aspects industriels et commerciaux

SNA BARRACUDA

Naval Group et TechnicAtome sont regroupés au sein d'un groupement momentané d'entreprises, dans lequel la maîtrise d'œuvre d'ensemble du navire est confiée à Naval Group. Dans le domaine spécifique de la chaufferie nucléaire, sous responsabilité de la société TechnicAtome, le commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) assure une maîtrise d'ouvrage déléguée.

ACCUEIL ET SOUTIEN BARRACUDA (ASB) INCLUANT LA REFONTE ET L'ADPATATION DE L'INBS – MISSIESY

Concernant le programme d'infrastructure ASB, Naval Group est maître d'œuvre de la conception de l'ensemble des phases et de la réalisation de la phase 1. Pour la réalisation de la phase 2, Naval Group a un rôle de maître d'œuvre au sens de la loi MOP pour la réalisation du bassin ; à ce titre, il a en charge la conception et pilote les différentes entreprises titulaires des marchés de travaux qui sont sous contrat direct avec la maîtrise d'ouvrage SID. Le SID est maître d'œuvre des autres infrastructures de cette phase.

La phase 3 est scindée en deux ensembles : la mise au niveau du bassin Missiessy MY03 et de son environnement et la refonte et l'adaptation de l'INBS Missiessy.

Une organisation étatique spécifique à chaque ensemble a été établie avec :

- une maîtrise d'ouvrage SID s'appuyant sur une maîtrise d'ouvrage déléguée au CEA pour la partie INBS,
- une maîtrise d'œuvre d'ensemble de conception assurée par le SID avec deux maîtrises d'œuvre particulières, le CEA pour l'INBS, Naval group pour le bassin 3 et les installations de soutien à terre associées ;
- une maîtrise d'œuvre d'ensemble de réalisation assurée par le SID avec le CEA assurant la maîtrise d'œuvre déléguée pour l'INBS, le SID pour le bassin 3 et les installations de soutien à terre avec Naval Group en assistance à maîtrise d'œuvre.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 – Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
SNA BARRACUDA	Notification du marché de réalisation	décembre 2006	2006
	Commande du deuxième sous-marin	juin 2009	2009
	Revue de conception détaillée	décembre 2009	2010
	Commande du troisième sous-marin	juin 2011	2011
	Commande du quatrième sous-marin	juillet 2014	2013
	Commande du cinquième sous-marin	mai 2018	2015
	Commande du sixième sous-marin	juin 2019	2017
	Livraison du 1 ^{er} sous-marin	novembre 2020	2017
	Livraison du 2 ^e sous-marin	Juillet 2023	2019

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
SNA BARRACUDA	Commandes	6				6
	Livraisons	2	1		3	6

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	BARRACUDA	700 000 000	-	700 000 000	235 043 952
ACT	Réaliser l'infra.accueil et soutien SNA BARRACUDA	302 600 000	-	302 600 000	271 325 112
Total		1 002 600 000	-	1 002 600 000	506 369 064

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	BARRACUDA	973,03	700,00	1 673,03	222,05	1 450,98
ACT	Réaliser l'infra.accueil et soutien SNA BARRACUDA	213,51	302,60	516,11	188,00	328,11
Total		1 186,54	1 002,60	2 189,14	410,05	1 779,09

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
PEM	ACT	BARRACUDA	1 527,22			553,52	128,14	157,02	240,26	448,27	1 527,22
				199,25		147,78	15,80	1,57	7,35	26,76	199,25
					222,05		124,22	64,74	26,13	6,95	222,05
INFRA	ACT	Réaliser l'infra. accueil et soutien SNA BARRACUDA	721,95			279,32	208,66	68,59	73,76	91,62	721,95
				172,80		46,21	33,60	91,54	1,45	-	172,80
					188,00		38,53	78,17	43,00	28,30	188,00
INFRA	ACT	Réaliser la remise à niveau des INBS - Missiessy	53,97			53,65	-	-	-	0,32	53,97
				-		-	-	-	-	-	-
					-		-	-	-	-	-
Total			2 303,13	372,05	410,05	1 080,48	548,94	461,63	391,96	602,22	3 085,23
			Somme des engts		3 085,23	Somme des paiements				3 085,23	

L'affectation sur Barracuda couvre un complément d'affectation pour terminer la série des SNA.

L'affectation sur ASB couvre des compléments d'affectation sur la phase 1 et sur la phase 3.

Pour l'opération SNA Barracuda, les engagements prévus en 2025 couvrent principalement des compléments nécessaires en vue de la mise en service du de Grasse.

Pour l'opération Accueil et Soutien Barracuda, les engagements prévus en 2025 couvrent principalement les dernières sujétions relatives à la phase 1 et les prestations d'études de la phase 2 (incrément en phase de préparation).

L'activité INBS est désormais intégrée au programme SNA Barracuda, les derniers paiements sur cette activité ont été réalisés en 2024 (dernière présentation au PAP).

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
PEM	BARRACUDA	-	14 100 000
Total		-	14 100 000

SOUS-ACTION

09.75 – Opérer en milieu hostile - Autres opérations et conduire des opérations spéciales

OPÉRATION : OPÉRER EN MILIEU HOSTILE – AUTRES OPÉRATIONS

NOM DES PEM : AIF, ANL, ROBOTISATION COMBAT TERRESTRE, DIVERS PEM

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Arme individuelle future (AIF)

Le fusil d'assaut de nouvelle génération remplace progressivement depuis 2017 le fusil FAMAS, en service dans l'armée française depuis son adoption en 1979.

L'AIF a la capacité de tirer tous types de munitions de calibre 5,56 mm au standard OTAN, les grenades à fusil, les grenades basse vitesse de calibre 40 mm et s'intègre dans le système FÉLIN et dans les moyens de simulation des armées.

Missile ANL (anti-navire léger)

Le missile ANL est destiné à équiper les hélicoptères de la marine nationale. Il permet de traiter les cibles navales de petite taille, rapides et manœuvrantes évoluant dans un environnement complexe.

Robotisation combat terrestre :

Décidée par la LPM 2024-2030, l'opération robotisation combat terrestre prévoit, dans une approche incrémentale, la poursuite et l'intensification de la dynamique de développement des capacités robotisées terrestres initiée par le programme SCORPION. Ce PEM contribue au renforcement de la composante drones.

Autres opérations :

Cette sous-action comprend également au titre des autres opérations :

- les travaux relatifs à l'armement d'infanterie, des blindés et de cavalerie et aux munitions associées. Ces travaux permettent :
 - d'acquérir les armements légers (fusil de précision semi-automatique FPSA, pistolet semi-automatique PSA), les moyens d'observation de jour et nuit et de détection ;
 - d'acquérir des munitions telles que la roquette d'infanterie de nouvelle génération ou les roquettes équipant l'hélicoptère Tigre ;
- pour les bâtiments de la marine nationale, les travaux :
 - de rénovation des moyens de veille, des moyens d'auto-défense et de navigation ;
 - de développement et d'acquisition de munitions et de moyens de guerre électronique de nouvelle génération ;
 - d'acquisition de bouées acoustiques et de munitions de contre-mesures anti-sous-marine ;
 - de maintien des capacités des systèmes de direction de combat.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
AIF	117 000	117 000	
ANL – missiles opérationnels	Lot initial	*	Mise en cohérence des décisions de la LPM 2024-2030

(*) La LPM 2024-2030 a décidé de ne pas intégrer le missile ANL sur le premier standard du HIL, privilégiant la roquette guidée laser. Le programme ANL sera réorienté en conséquence.

Concernant les robots terrestres, les cibles seront définies lors du lancement en réalisation de chaque incrément.

III - Aspects industriels et commerciaux

AIF

La maîtrise d'œuvre du marché d'acquisition de l'AIF est assurée par le groupement Heckler & Koch France SAS et Heckler & Koch GmbH. L'AIF retenue est le fusil d'assaut HK 416 F et le lance grenades HK 269 F.

ANL

Le programme ANL est mené en coopération franco-britannique. La maîtrise d'œuvre industrielle est confiée à MBDA UK, MBDA France étant sous-traitant.

Robots terrestres

Concernant les robots terrestres, l'organisation industrielle sera définie lors du lancement en réalisation de chaque incrément.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
AIF	Lancement de la réalisation	juillet 2016	décembre 2016
	Livraison du premier lot d'AIF	novembre 2017	avril 2017
ANL	Lancement de la réalisation	février 2014	février 2014
	Revue finale de présentation en qualification	octobre 2021	octobre 2021

La LPM 2024-2030 a décidé de ne pas intégrer le missile ANL sur le premier standard du HIL, privilégiant la roquette guidée laser. Le programme ANL sera réorienté en conséquence.

Concernant la robotisation du combat terrestre, le calendrier sera défini lors du lancement en réalisation de chaque incrément.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
AIF	Commandes	86 000	8 000	8 000	15 000	117 000
	Livraisons	78 000	8 000	8 000	23 000	117 000

Concernant la robotisation du combat terrestre, l'échéancier de commandes-livraisons sera défini lors du lancement en réalisation de chaque incrément.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1 ^{tf} niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OP	AOA-EC	-	476 340 000	476 340 000	439 256 988
ACT	AIF	-	-	-	15 500 384
ACT	ANL	20 000 000	-	20 000 000	511 000
ACT	Robots terrestres	-	1 200 000	1 200 000	5 017 095
	Total	20 000 000	477 540 000	497 540 000	460 285 467

5.2 – Tableau des autorisations d’engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
OP	AOA-EC	14,10	-	14,10	-	14,10
OP	Divers PEM	18,30	-	18,30	-	18,30
ACT	AIF	77,49	-	77,49	26,19	51,30
ACT	ANL	108,65	20,00	128,65	0,50	128,15
Total		218,53	20,00	238,53	26,69	211,84

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
AOA	OP	AOA-EC	940,98			386,60	248,62	146,25	113,65	45,86	940,98
				386,67		103,31	163,45	75,67	32,78	11,47	386,67
					476,34		51,26	160,53	169,59	94,96	476,34
				-		-	-	-	-	-	
PEM	ACT	AIF	13,42			13,42	-	-	-	-	13,42
				14,91		3,89	11,01	-	-	-	14,91
					26,19		5,67	14,20	1,01	5,31	26,19
PEM	ACT	ANL	16,98			13,50	-	-	-	3,49	16,98
				25,20		25,15	0,05	-	-	-	25,20
					0,50		0,50	-	-	-	0,50
PEM	ACT	Robots terrestres	-			-	-	-	-	-	-
				6,00		-	4,80	1,20	-	-	6,00
					1,20		0,60	0,60	-	-	1,20
Total			971,39	432,77	504,23	545,87	485,96	398,45	317,03	161,08	1 908,39
			Somme des engts			1 908,39	Somme des paiements				1 908,39

Les principaux engagements prévus en 2025 couvrent :

- pour l’opération AIF : la commande de 8000 fusils ;
- pour le programme ANL des hausses économiques et de la TVA liées au travaux de développement ;
- pour le programme robots terrestres : les premières évaluations des robots de la phase de préparation et les moyens techniques associés ;
- pour les autres opérations terrestres, la commande de roquettes AT4, la commande de munitions exercice Leclerc et la commande d’optroniques du combattant.
- pour les autres opérations marines, la commande des travaux d’évolution de la Charge Utile (CU) du Moyen Interarmées Naval de Recherche ElectroMagnétique « MINREM » et l’acquisition de 500 bouées françaises de type « sonoflash ».

SOUS-ACTION

09.77 – Opérer en milieu hostile - SCORPION

OPÉRATION : SCORPION

NOM DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT : SCORPION, RMV LECLERC ET INFRA SCORPION ÉTAPE 1

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

SCORPION

Le programme SCORPION vise à assurer la modernisation des groupements tactiques interarmes (GTIA) afin d'accroître, dans une approche globale et cohérente, leur efficacité et leur protection, en utilisant au mieux les nouvelles capacités d'échanges d'informations au sein du GTIA.

Le programme SCORPION fait l'objet d'une démarche incrémentale, il englobe désormais un ensemble qui porte toutes les capacités en réalisation et un ensemble qui porte les travaux de préparation des nouveaux incréments. Il comprend notamment les composantes suivantes actuellement en réalisation :

- des véhicules blindés multi-rôles Griffon et Serval, destinés à remplacer les VAB actuellement en service ;
- des mortiers embarqués pour l'appui au contact MEPAC, dérivés du véhicule Griffon, destinés à apporter une capacité d'appui-feu embarquée ;
- des engins blindés de reconnaissance et de combat (EBRC) Jaguar, destinés à remplacer l'AMX10RC, l'engin blindé ERC Sagaie et le VAB HOT ;
- un système d'information (SICS) destiné à assurer la cohérence des systèmes en service ;
- l'adaptation du système de préparation opérationnelle (SPO) au combat SCORPION ;
- un premier standard de micro-robotique.

Les incréments ultérieurs pourraient concerner le développement et l'acquisition de nouveaux équipements, tels que l'engin du génie au combat (EGC) et le véhicule blindé d'aide à l'engagement (VBAE), véhicules dont les phases de préparation ont été lancées fin 2021, la mise à hauteur d'équipements existants (par exemple VBCI) et le développement et l'intégration de nouvelles fonctionnalités (robotique, combattant débarqué futur, protection active des véhicules, etc.).

Rénovation à mi-vie du char Leclerc

Le programme de rénovation à mi-vie (RMV) du char Leclerc vise à intégrer ce char dans le combat collaboratif SCORPION, à l'adapter aux nouvelles menaces (amélioration des fonctions protection et agression) et à traiter les obsolescences lourdes.

Ce programme est constitué de la rénovation du char lancée en réalisation en 2014 et de sa pérennisation nécessaire au maintien de la capacité char lourd. Son lancement en réalisation a été décidé en juillet 2023.

INFRA SCORPION Étape 1

L'objectif de ce programme est, dans cette première étape, de réaliser les infrastructures nécessaires à l'accueil des véhicules Griffon et Jaguar au sein de 40 formations de l'armée de terre réparties sur 37 sites. Les travaux consistent en la rénovation ou la création de hangars de remisage et dédiés à la simulation au combat, de travées d'entretien courant et de maintenance, de postes de lavage, de postes de ravitaillement en carburant, d'ateliers et de magasins multi techniques. Ils consistent également à adapter les infrastructures de formation dans les écoles de formation du soutien de Bourges et de formation à l'emploi d'Angers, Draguignan et Saumur. La réalisation des infrastructures de la force d'expertise du combat SCORPION (FECS) est également prévue.

Les 3 premiers ensembles de cette première étape ont été lancés en réalisation respectivement en 2015, 2018 et 2020. L'ensemble 4 a été lancé en réalisation en avril 2022 et concerne les formations suivantes : 4^e RE de Castelnaudary, 1^{er} RCP de Pamiers, 1^{er} REC de Carpiagne, 68^e RAA/RMED de Cisat-Beligneux, 17^e RGP de Montauban, 1^{er} REG de Laudin. L'ensemble 5 a été lancé en réalisation en 2023. Les sites identifiés pour l'ensemble 5 sont le 3^e RAMa de Canjuers, le 1^{er} RIMa d'Angoulême, le 3^e RH de Metz, et le 13^e RG de Valdahon.

II - CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Griffon (VBMR lourd)	780	1 818	Mise en cohérence avec les décisions de la LPM 2019-2025
MEPAC	0	54	Décision de lancement du MEPAC en 2019
Serval (VBMR léger) *	200	978	Mise en cohérence avec les décisions de la LPM 2019-2025
Jaguar (EBRC)	110	300	Mise en cohérence avec les décisions de la LPM 2019-2025
Chars Leclerc renouvelés	200	200	
Infra SCORPION **	37	37	Mise en cohérence avec le lancement en réalisation de l'ensemble 3 de l'étape 1 en 2020

* Cette cible correspond uniquement à la partie SCORPION de SERVAL, complétée par ailleurs du SERVAL VLTP-P.

** L'unité de compte de la cible infrastructure SCORPION est le site. La cible totale de l'étape 1 du programme d'infrastructure SCORPION est de 37 sites.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

La maîtrise d'œuvre du marché de développement, de production et de soutien initial des VBMR lourd (Griffon), des MEPAC et EBRC (Jaguar) est assurée par les sociétés KNDS France, Arqus et Thales SIX GTS France (ex Thales Communications & Security).

La maîtrise d'œuvre du marché de rénovation du char Leclerc est assurée par KNDS France.

Le système d'information et de combat SCORPION (SICS) est développé par EVIDEN (ex-ATOS).

La maîtrise d'œuvre du marché d'acquisition de véhicules blindés multi rôles légers (Serval) est assurée par les sociétés KNDS France et Texelis.

La maîtrise d'œuvre du marché « architecte Intégrateur SCORPION » est assurée par tns-MARS (groupement formé par les sociétés Thales, KNDS France et Safran).

La maîtrise d'œuvre du marché d'acquisition du premier standard de robotique est assurée par KNDS France.

La maîtrise d'œuvre des opérations d'infrastructure est majoritairement externalisée. La part d'opération réalisée en maîtrise d'œuvre interne (SID) est de 20 % et concerne les travaux préalables (démolitions, dépollution,) ainsi

que des opérations présentant des exigences calendaires fortes. Pour la réalisation des travaux, plusieurs centaines d'entreprises du secteur du BTP, essentiellement des PME/TPE, réparties sur l'ensemble du territoire, sont mobilisées.

IV - CALENDRIER - DATES CLES - ECHEANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 – Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
SCORPION	Lancement du stade de réalisation	octobre 2014	2014
	Livraison du premier Griffon	juillet 2019	2018
	Livraison du premier Jaguar	décembre 2021	2020
	Livraison du premier Serval	avril 2022	2021
	Livraison de la version initiale de SICS	juillet 2020	2018
RMV LECLERC	Livraison du premier char Leclerc rénové	décembre 2022	2020
INFRA SCORPION	Lancement en réalisation de l'ensemble 1	juin 2015	2015
	Lancement en réalisation de l'ensemble 2	décembre 2018	2018
	Lancement en réalisation de l'ensemble 3	août 2020	2019
	Lancement en réalisation de l'ensemble 4	avril 2022	2022
	Lancement en réalisation de l'ensemble 5	décembre 2023	2023

4.2 - Échéancier commandes-livraison

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
Jaguar (EBRC)	Commandes	150	45	0	105	300
	Livraisons	62	33	33	172	300
Griffon (VBMR lourd)	Commandes	912	253	0	653	1 818
	Livraisons	587	138	162	931	1 818
MEPAC	Commandes	54	0	0	0	54
	Livraisons	0	1	10	43	54
Serval (VBMR léger)	Commandes	784	97	0	97	978
	Livraisons	189	103	103	583	978
RMV Leclerc	Commandes	100	100	0	0	200
	Livraisons	13	21	21	145	200
Infra SCORPION-Étape 1	Commandes	35	2	0	0	37
	Livraisons	22	8	4	3	37

La version initiale de SICS a été livrée en 2020. Les prochains développements suivront une démarche incrémentale. Les échéanciers commandes-livraisons de VBAE et EGC seront définis au lancement de leur réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2024 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HT F	Total d'AE	CP
ACT	SCORPION	-	-	-	1 107 295 411
ACT	RMV LECLERC	-	-	-	95 631 397
ACT	Réaliser infrastructure accueil SCORPIO N	336 000 000	-	336 000 000	49 636 114
Total		336 000 000	-	336 000 000	1 252 562 922

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 202 5	AEANE fin 2025
ACT	SCORPION	1 827,14	-	1 827,14	382,01	1 445,13
ACT	RMV LECLERC	683,34	-	683,34	255,44	427,90
ACT	Réaliser infrastructure accueil SCORPIO N	65,60	336,00	401,60	48,59	353,01
Total		2 576,08	336,00	2 912,08	686,04	2 226,04

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	Total
PEM	ACT	SCORPION	2 395,49			1 044,56	783,87	417,47	139,82	9,77	2 395,49
				1 376,30		306,41	154,76	299,98	274,47	340,67	1 376,30
					382,01		253,17	64,79	41,96	22,08	382,01
PEM	ACT	RMV LECLERC	299,38			71,78	64,06	62,60	48,68	52,26	299,38
				161,50		15,89	20,58	18,43	13,11	93,49	161,50
					255,44		18,29	28,00	24,54	184,61	255,44
INFRA	ACT	Réaliser infrastructure accueil SCORPION	83,23			50,93	20,82	9,89	1,59	0,01	83,23
				35,06		14,09	13,21	6,45	1,29	0,01	35,06
					48,59		17,35	15,47	11,99	3,79	48,59
Total			2 778,10	1 572,86	686,04	1 503,66	1 346,10	923,08	557,45	706,70	5 037,00
			Somme des engts		5 037,00	Somme des paiements				5 037,00	

L'affectation prévue sur l'activité « Réaliser infrastructure accueil SCORPION » concerne les travaux de réalisation du premier ensemble de l'étape 2.

Les engagements prévus en 2025 couvrent principalement :

- pour l'opération SCORPION la commande des cabines de formation et d'entraînement ;
- pour l'opération RMV Leclerc, la commande de la modernisation des viseurs des 200 chars Leclerc rénovés.

SOUS-ACTION**09.78 – Frapper à distance - Mirage 2000****OPÉRATION : MIRAGE 2000****NOM DU PEM : M2000 RÉNOVATION A MI-VIE****I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE**

Le programme Mirage 2000D Rénovation à mi-vie vise à prolonger une partie de la flotte de Mirage 2000D pour tenir les contrats opérationnels jusqu'à l'horizon 2035. Cela permettra à cet avion spécialisé en mission air-sol de continuer à participer aux missions de gestion de crise. La LPM 2024-2030 prévoit la rénovation de 55 Mirage 2000D (sur 67 en service actuellement). Elle couvre le traitement des obsolescences majeures, l'intégration du missile air-air infrarouge MICA, la capacité canon air-sol et la mise à hauteur des simulateurs Mirage 2000D.

Les autres opérations de la sous-action comprennent le suivi en service des Mirage 2000 et des équipements mis en œuvre par ces avions. La sous-action comprend également les activités visant à garantir la navigabilité des aéronefs et l'acquisition ou l'adaptation de moyens et matériels associés (armements, équipements de mission, simulateurs, moyens de restitution, équipements spéciaux pour le personnel navigant).

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
M2000D Rénovation à mi-vie	55	55	

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Le maître d'œuvre industriel retenu pour la rénovation des M2000D est la société Dassault Aviation en cotraitance avec MBDA France et Thales en sous-traitant. Le SIAé intervient également, notamment sur les chantiers de rénovation des avions.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS**4.1 - Calendrier**

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
M2000D Rénovation à mi-vie	Notification d'un contrat de définition et de levée de risques	novembre 2011	2010
	Lancement de la réalisation	décembre 2015	2015
	Livraison du 1 ^{er} avion rénové à l'Armée de l'Air	janvier 2021	2020
	Livraison du dernier avion rénové à l'Armée de l'Air	2025	2024

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
M2000D Rénovation à mi-vie	Commandes	55				55
	Livraisons	30	13	12		55

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OP	AOA-EC	-	69 000 000	69 000 000	99 952 872
ACT	M2000D Rénovation à mi-vie	-	-	-	20 412 142
	Total	-	69 000 000	69 000 000	120 365 014

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	M2000D Rénovation à mi-vie	8,47	-	8,47	3,97	4,50
	Total	8,47	-	8,47	3,97	4,50

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
AOA	OP	AOA-EC	109,42			64,00	43,93	-	-	1,49	109,42
				59,00		11,50	20,00	8,20	-	19,30	59,00
					69,00		41,50	17,50	10,00	-	69,00
PEM	ACT	M2000D Rénovation à mi-vie	25,96			19,96	6,00	-	-	-	25,96
				32,00		18,43	12,00	1,00	0,57	-	32,00
					3,97		3,97	-	-	-	3,97
		Total	135,38	91,00	72,97	113,89	127,40	26,70	10,57	20,79	299,35
			Somme des engts		299,35	Somme des paiements				299,35	

Les engagements prévus en 2025 couvrent principalement des travaux liés au maintien de l'interopérabilité, à la maîtrise technique et au traitement d'obsolescences.

SOUS-ACTION

09.79 – Opérer en milieu hostile - Plateformes

OPÉRATION : OPÉRER EN MILIEU HOSTILE – PLATEFORMES

NOM DES PEM : VBL, VFS, FLF RENOVATION, SNA DEMANTÉLEMENT, ÉVOLUTIONS FRÉGATES, DIVERS PEM

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Véhicules blindés légers (VBL)

Le véhicule blindé léger est un véhicule de 4,5 tonnes, hélitransportable, discret et très mobile, possédant une protection balistique, NBC (Nucléaire, Bactériologique et Chimique).

Il est décliné en plusieurs versions : véhicule blindé léger (VBL), véhicule blindé léger long (VB2L) en poste de commandement (PC) et patrouille recherche blindée (PRB).

Ses capacités lui permettent de réaliser des missions de renseignement et de surveillance.

En 2016, une opération de régénération d'une partie de la composante VBL a été lancée afin de préserver le potentiel utilisable en opérations extérieures dans l'attente de son renouvellement programmé au-delà de 2025.

Véhicules forces spéciales (VFS)

L'objectif de ce programme est de doter les forces spéciales et la brigade parachutiste de nouveaux véhicules dont les performances portent sur la mobilité (vitesse en tout terrain et autonomie), l'aptitude à la projection stratégique, l'armement, la résistance aux fortes sollicitations, la discrétion et une protection modulaire adaptée aux missions des opérateurs.

Ils sont déclinés en 3 versions :

- véhicule léger pour forces spéciales (VLFS) ;
- poids lourds pour forces spéciales (PLFS) ;
- petits véhicules aérolargables de type Fardier et leurs remorques.

FLF Rénovation :

Le programme de rénovation à mi-vie des frégates de type « La Fayette » (RMV FLF) porte sur la remise à niveau de 3 frégates de type « La Fayette » afin de prolonger leurs capacités opérationnelles. Cette prolongation vise à sécuriser la transition avec les frégates de défense et d'intervention (FDI) et à garantir le format à 15 frégates de premier rang à l'horizon 2025.

Démantèlement SNA :

Cette opération a pour objet la mise à l'arrêt définitif et le démantèlement des SNA de type « Rubis » (remplacés par les SNA type « Suffren » du programme BARRACUDA). L'opération, qui dure plusieurs années, se déroule en trois phases. Lors de la phase de niveau 1, les éléments combustibles irradiés sont déchargés et entreposés en piscine.

L'incrément 0 de l'opération, lancé en réalisation en 2016, comprend la mise à l'arrêt définitif et les travaux de niveau 1 du premier SNA de type « Rubis » retiré du service actif. L'incrément 1 de l'opération, lancé en réalisation en 2020, comprend la mise à l'arrêt définitif et les travaux de niveau 1 des 3 prochains SNA de type « Rubis ».

SNA : évolutions

Ce PEM décidé par la LPM 2024-2030 couvre des évolutions nécessaires aux sous-marins nucléaires d'attaque de classe « Suffren » et « Rubis » pour leur permettre de tenir compte du RETEX opérationnel et de faire face aux menaces les plus récentes. Le PEM prévoit l'acquisition et l'intégration d'équipements dans des domaines variés : communications, détection acoustique, plateforme de formation et d'entraînement, etc. Plusieurs incréments sont

prévus pour couvrir l'acquisition de ces capacités et leur intégration progressive sur les sous-marins : incrément 0 lancé en 2022, incrément 1 lancé en 2023, incrément 2 prévu en 2024 et incréments ultérieurs.

Évolutions frégates :

Ce PEM décidé par la LPM 24-30 et initialement prévu d'être lancé en 2026 couvre des besoins d'évolutions nécessaires aux frégates de classe FREMM en priorité pour leur permettre de faire face aux menaces les plus récentes. Il s'agit d'un PEM incrémental qui s'appliquerait à de nombreux domaines comme l'autodéfense, la connectivité, la résilience, etc. Un premier incrément appelé incrément 0 a été lancé par anticipation en réalisation en même temps que le PEM en 2024.

Divers PEM : EC725 CARACAL, hélicoptère de manœuvre dernière génération, clos depuis 2015, dernière description présentée au RAP 2018

II - CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
VFS : Véhicule Léger Forces spéciales	241	206	Réduction de cible du fait de l'acquisition de 35 VL hors programme
VFS : Poids Lourds Forces Spéciales	202	151	Réduction de cible du fait de l'acquisition de 51 PL hors programme
VFS : FARDIER Forces Spéciales	300	300	
VFS : Remorques FARDIER Forces Spéciales	172	172	
Régénération VBL	800	800	
FLF Rénovation	3	3	
Démantèlement SNA	1	6	L'incrément 0 lancé en 2016 porte sur 1 SNA, l'incrément 1 lancé en 2020 porte sur 3 SNA, les 2 derniers SNA feront l'objet d'un incrément ultérieur mais sont comptés dans la cible finale
SNA : évolutions	-	20	3 incréments en cours de réalisation
Évolutions Frégates	-	2	Incrément 0 lancé en réalisation en 2024

Le « PEM SNA : évolutions », lancé en 2022, est affiché de façon individualisée en raison de son ampleur (jusqu'au PAP23, il était intégré dans « divers PEM »).

Le PEM « évolutions frégates » a fait l'objet d'un ajout suite à son lancement en 2024. Un seul incrément est aujourd'hui lancé en réalisation.

La cible de 4 démantèlements SNA ne prend en compte que les objectifs des incréments déjà lancés en réalisation.

III - Aspects industriels et commerciaux

Véhicules forces spéciales (VFS)

La maîtrise d'œuvre des VLFS et des PLFS est assurée par la société Arqus avec comme principal sous-traitant Essonne Sécurité (conception et production de supports). La maîtrise d'œuvre des Fardières et de leurs remorques est assurée par la société UNAC.

Régénération VBL

La maîtrise d'œuvre est assurée par la société Arquus.

FLF Rénovation

La maîtrise d'œuvre industrielle est assurée par la société Naval Group.

Démantèlement SNA

La maîtrise d'œuvre industrielle est assurée par la société Naval Group.

SNA : évolutions

La maîtrise d'œuvre industrielle est principalement assurée par la société Naval Group.

Évolutions frégates

La maîtrise d'œuvre industrielle est assurée par la société Naval Group.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
Véhicules Forces Spéciales	Lancement de la réalisation	2015	2015
	Livraison du 1 ^{er} PLFS standard 1	février 2017	décembre 2016
	Livraison du 1 ^{er} VLFS	2025	2018
VBL	Lancement de la réalisation de l'opération de régénération	décembre 2016	décembre 2016
	Qualification du VBL régénéré	mai 2019	juin 2018
	Livraison du 50e VBL régénéré	juin 2021	décembre 2019
FLF rénovation	Lancement de la réalisation	2017	2018
	Livraison de la première frégate renouvelée	septembre 2021	2021
	Livraison de la deuxième frégate renouvelée	septembre 2022	2022
	Livraison de la troisième frégate renouvelée	décembre 2023	2023
SNA démantèlement	Lancement réalisation incrément 1	décembre 2020	décembre 2020
SNA : évolutions	Lancement en réalisation incrément 0	mai 2022	-
	Lancement en réalisation incrément 1	juin 2023	-
	Lancement en réalisation incrément 2	décembre 2023	-
Évolutions frégates	Lancement en réalisation incrément 0	Juin 2024	

Le décalage du jalon de livraison du 1^{er} VLFS résulte de difficultés techniques industrielles.

L'incrément 0 du PEM « évolutions frégates » a été lancé en réalisation en anticipation par rapport aux prévisions de la LPM 2024-2030.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
FLF rénovation	Commandes	3				3
	Livraisons	3				3
VBL régénérés	Commandes	490	120	120	70	800
	Livraisons	247	102	103	348	800
VLFS	Commandes	206				206
	Livraisons		0	28	178	206
PLFS	Commandes	151				151
	Livraisons	25	10	30	86	151
petits véhicules aérolargable de type FARDIER	Commandes	300				300
	Livraisons	53	60	60	127	300
Remorques pour fardier	Commandes	172				172
	Livraisons	6	62	35	69	172
Démantèlement SNA : niveau 1	Commandes	4			2	6
	Livraisons	2	1		3	6
SNA : évolutions	Commandes	4	11		5	20
	Livraisons		1	3	16	20
Évolutions frégates	Commandes		2			2
	Livraisons			2		2

L'échéancier de l'incrément 1 de l'opération SNA Démantèlement a été défini au lancement en réalisation fin 2020. Les 2 derniers SNA feront l'objet d'un incrément ultérieur.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1tf niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OP	AOA-EC	-	74 708 281	74 708 281	44 025 303
OP	Divers PEM	20 000 000	900 000	20 900 000	40 332 699
ACT	Véhicules forces spéciales	-	-	-	54 413 098
ACT	VBL (Véhicule blindé léger)	-	-	-	16 073 284
ACT	SNA : Évolutions	-	-	-	61 287 222
	Total	20 000 000	75 608 281	95 608 281	216 131 606

5.2 – Tableau des autorisations d’engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
OP	AOA-EC	0,81	-	0,81	-	0,81
OP	Divers PEM	99,09	20,00	119,09	26,29	92,81
ACT	Véhicules forces spéciales	166,28	-	166,28	29,58	136,70
ACT	VBL (Véhicule blindé léger)	85,36	-	85,36	22,90	62,46
ACT	SNA : Évolutions	122,71	-	122,71	118,81	3,90
Total		474,26	20,00	494,26	197,58	296,68

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
AOA	OP	AOA-EC	101,45			50,02	8,79	3,94	5,18	33,52	101,45
				54,81		11,56	30,84	11,63	0,78	-	54,81
					74,71		6,81	28,61	25,56	13,73	
PEM	OP	Divers PEM	83,57			52,77	14,90	12,00	0,53	3,37	83,57
				54,70		15,19	24,35	14,15	-	1,01	54,70
					27,19		4,16	8,86	14,16	-0,00	
PEM	ACT	Véhicules forces spéciales	214,28			41,90	40,13	49,51	21,66	61,08	214,28
				12,94		3,14	3,85	1,64	2,39	1,93	12,94
					29,58		14,59	5,96	7,66	1,38	
PEM	ACT	VBL (Véhicule blindé léger)	29,70			14,10	11,40	4,20	-	-	29,70
				22,80		4,90	2,60	7,90	6,10	1,30	22,80
					22,90		3,30	5,80	7,20	6,60	
PEM	ACT	SNA : Évolutions	47,71			20,01	13,25	4,19	3,65	6,62	47,71
				132,56		13,95	36,62	21,39	22,17	38,42	132,56
					118,81		16,09	17,22	28,02	57,47	118,81
Total			476,71	277,81	273,19	227,54	231,68	197,00	145,07	226,43	1 027,71
			Somme des engts		1 027,71	Somme des paiements					1 027,71

L’affectation en 2025 est destinée à l’incrément 1 du programme Évolutions frégates.

Les principaux engagements prévus en 2025 couvrent :

- pour l’opération Régénération VBL :
 - la commande de 120 VBLr,
- pour l’opération VFS :
 - MCO et Maîtrise technique pour Fardier et VTCFS
 - Acquisition de kits, de leurs éléments de soutien et prestations pour VTCFS
 - Hausses économiques
- pour l’opération FLF Rénovation :
 - la commande de compléments de conception et de qualification conséquemment aux retours d’expérience marine sur l’évaluation opérationnelle des trois FLF rénovées,,
 - des prestations d’expertises et d’essais résiduelles,
 - les hausses économiques.
- pour l’opération Démantèlement SNA :
 - des prestations CEA,
 - des provisions pour aléas lors du démantèlement du SNA *Émeraude*

- les hausses économiques.
- pour l'opération SNA Évolutions :
 - des prestations CEA ;
 - des besoins complémentaires sur les systèmes de communication ;
 - des mesures d'exploitation de l'environnement spécifique de production des SNA ;
 - des hausses économiques.

SOUS-ACTION

09.80 – Opérer en milieu hostile - MGCS Système de combat terrestre principal

OPÉRATION : OPERER EN MILIEU HOSTILE - MGCS SYSTEME DE COMBAT TERRESTRE PRINCIPAL

NOM DU PEM : MGCS

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Le projet *Main Ground Combat System* (MGCS) vise à développer et produire un système de combat qui succèdera au char Leclerc à partir du milieu des années 2030, dans le contexte d'une coopération franco-allemande structurante.

Le MGCS sera le système majeur pour emporter la décision dans le milieu terrestre. Il apportera une capacité « haut du spectre » pour faire face aux menaces post-2035 et pleinement intégrée au combat collaboratif. Ceci imposera de combiner localement plusieurs fonctions dans un système multiplateforme : se déplacer, détruire la menace jusqu'au haut du spectre futur, observer, détecter, décamoufler, identifier à une portée accrue, perturber, brouiller, détruire les capacités de détection ennemies, fusionner les données, maîtriser les réseaux, améliorer la supervision, se protéger, réduire sa signature, prévenir l'impact, neutraliser les effets, s'intégrer au combat collaboratif.

II - CIBLE

La cible de l'opération sera déterminée au lancement en réalisation.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Les études de concepts nationaux, lancées en 2015, ont été réalisées pour la France par l'industrie (KNDS France, MBDA, Sera Ingénierie dans le cadre d'un contrat confié à l'institut franco-allemand de Saint-Louis) et pour l'Allemagne par la société IABG.

Suite à la signature, le 3 avril 2020, de l'arrangement cadre de coopération MGCS *Demonstrator Phase* (MGCS DP) et d'un premier arrangement d'application, un marché pour la première étape d'étude d'architecture système a été attribué par l'Allemagne (BAAINBw) à un acteur industriel réunissant *Krauss-Maffei-Wegman*, *KNDS France* (assisté de Thalès pour assurer l'intégration de MGCS à Scorpion) et *Rheinmetall Land System* sous la forme d'une ARGE de droit allemand. Ce marché a depuis fait l'objet d'un avenant pour permettre l'approfondissement des travaux d'étude d'architecture qui se sont achevés en 2023.

En avril 2024, un MoU a été signé entre les deux nations pour permettre la restructuration du programme selon une approche par niveaux et piliers (*Level-Pillar Approach*, *LPA*) afin de démarrer les travaux de R&T incluant des démonstrations. Ces travaux seront conduits par une *Joint Venture* à créer, de droit allemand, constituée à parts égales entre *KNDS France*, *Thalès France*, *KNDS Allemagne* et *Rheinmetall*.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Le calendrier de livraison de l'opération MGCS sera précisé au lancement en réalisation.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

L'échéancier de l'opération MGCS sera établi lors du lancement de la réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1ff niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	MGCS	-	97 578 235	97 578 235	15 211 347
	Total	-	97 578 235	97 578 235	15 211 347

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

Sans objet

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	Total
PEM	ACT	MGCS	-			-	-	-	-	-	-
				-		-	-	-	-	-	-
					97,58		16,37	29,81	9,30	42,09	97,58
	Total		0,00	0,00	97,58	0,00	16,37	29,81	9,30	42,09	97,58
			Somme des engts		97,58	Somme des paiements					97,58

Les engagements en 2025 couvrent le lancement d'une première phase d'études et de démonstrations technologiques.

SOUS-ACTION

09.84 – Opérer en milieu hostile - MAST-F

OPÉRATION : OPÉRER EN MILIEU HOSTILE – MAST-F

NOM DES PEM : MAST-F

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

MAST-F

Le programme missile air-sol tactique futur (MAST-F) est destiné à acquérir, au profit des hélicoptères de combat TIGRE rénovés et des drones MALE européen, une capacité de neutralisation de combattants, de cibles blindées et d'infrastructures, de jour comme de nuit.

II - CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Missile MAST-F	1 lot	2 lots	Intégration de l'armement du MALE européen

III - Aspects industriels et commerciaux

MBDA France assure la maîtrise d'œuvre industrielle du MHT.

La maîtrise d'ouvrage est déléguée à l'Organisation Conjointe de Coopération en matière d'Armement (OCCAr).

La LPM 2024-2030 s'appuie sur l'hypothèse d'une décision concertée avec l'Espagne de réorientation du programme de rénovation à mi-vie du Tigre privilégiant la pérennisation du parc tout en réduisant les ambitions d'améliorations capacitaires.

Le programme MAST-F a ainsi été réorienté, en cohérence avec cette hypothèse, vers l'acquisition de missiles sur étagère.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
MAST-F	Lancement du stade d'élaboration	décembre 2018	2018
	Lancement en réalisation	novembre 2020	2019

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

La LPM 2024-2030 s'appuie sur l'hypothèse d'une décision concertée avec l'Espagne de réorientation du programme Tigre privilégiant la pérennisation du parc tout en réduisant les ambitions d'améliorations capacitaires.

L'échéancier du programme MAST-F sera mis à jour en cohérence avec l'hypothèse d'acquisition de missiles sur étagère.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1tf niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	MAST-F	-	-	-	3 697 785
	Total	-	-	-	3 697 785

5.2 – Tableau des autorisations d’engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	MAST-F	337,46	-	337,46	13,69	323,78
	Total	337,46	-	337,46	13,69	323,78

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	Total
PEM	ACT	MAST-F	585,14			118,08	0,00	61,32	52,60	353,14	585,14
				14,27		13,76	0,51	-	-	-	14,27
					13,69	3,47	10,02	0,20	-	13,69	
	Total		585,14	14,27	13,69	131,84	3,98	71,34	52,80	353,14	613,10
			Somme des engts		613,10	Somme des paiements				613,10	

Les engagements 2025 couvrent principalement :

- des hausses économiques ;
- des prestations d’expertise et d’essais.

SOUS-ACTION

09.85 – Opérer en milieu hostile - SLAMF

OPÉRATION : OPÉRER EN MILIEU HOSTILE - SLAMF

NOM DES OPÉRATIONS D’INVESTISSEMENT : SLAMF, INFRA SLAMF

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

SLAMF

L’opération SLAMF (Système de Lutte Anti-Mines du Futur) prépare le renouvellement de la capacité de guerre des mines de la Marine nationale. Ce système, mettant en œuvre des bâtiments et des systèmes de drones, est destiné à remplacer par étapes les moyens actuels (chasseurs de mines, bâtiments remorqueurs de sonars, bâtiments base de plongeurs démineurs).

Le périmètre de l’étape 1 comprend principalement l’acquisition de quatre modules de lutte contre les mines, constitués de drones (MLCM), dont la mise à hauteur d’un prototype issu de la phase de préparation dans le cadre d’une coopération franco-britannique conduite au sein de l’OCCAR, ainsi que l’acquisition d’un système d’exploitation des données de guerre des mines (SEDGM).

Le périmètre de l’étape 2 sera défini à son lancement en réalisation. Il devrait porter sur l’acquisition en particulier de bâtiments de guerre des mines (BGDM), de bâtiments base support plongeurs (BBPD), de systèmes de drones MLCM supplémentaires et d’un centre de commandement opérationnel à Toulon.

Infrastructure SLAMF

Le programme d'infrastructure « Accueil du système de lutte anti-mines du futur (SLAM-F) à Brest/étape 1 », vise à réaliser les infrastructures nécessaires à la mise en œuvre, au stockage, et à la maintenance des MLCM à Brest : bâtiment tertiaire (accueil du centre d'opérations à terre, du simulateur...), ouvrages maritimes, hangar.

II - CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
SLAMF- MP MLCM (Étape 1)	4	4	
Infra SLAMF – Bâtiment tertiaire (Étape 1 - Brest)	1	1	
Infra SLAMF – Ouvrages maritimes (Étape 1 - Brest)	1	1	
Infra SLAMF – Hangar (Étape 1 – Brest)	1	1	

Les cibles de l'étape 2 seront définies lors de son lancement en réalisation.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Les technologies mises en jeu sont principalement portées par Thales DMS pour les aspects liés à la détection sous-marine.

L'organisation industrielle pour l'étape 2 sera définie au lancement en réalisation.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
SLAMF	Lancement de la réalisation du prototype	2016	2013
	Lancement du stade d'élaboration de l'étape 1	2016	2016
	Lancement de la réalisation de l'étape 1	octobre 2020	2020
	Lancement de la réalisation de l'étape 2	2025	2023
Infra SLAMF	Lancement de la réalisation de l'ensemble 1 de l'étape 1	novembre 2021	2021
	Lancement de la réalisation de l'ensemble 2 de l'étape 1	juillet 2023	-

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
SLAMF Étape 1 - MP MLCM (*)	Commandes	4				4
	Livraisons		2	2		4
Infra SLAMF – Bâtiment tertiaire (Étape 1 - Brest)	Commandes	1				1
	Livraisons		1			1
Infra SLAMF – Hangar (Étape 1 - Brest)	Commandes	1				1
	Livraisons		1			1

Dans le cadre de l'étape 1 (*), trois MLCM neufs et la mise à hauteur du prototype ont été commandés avant 2022 via la coopération franco-britannique mise en œuvre sous couvert de l'OCCAR.

Les échéanciers de l'étape 2 du programme SLAMF seront établis lors de son lancement en réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1tf niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	SLAMF	1 310 000 000	-	1 310 000 000	102 195 698
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil SLAMF	-	9 510 000	9 510 000	6 566 382
Total		1 310 000 000	9 510 000	1 319 510 000	108 762 080

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	SLAMF	38,45	1 310,00	1 348,45	827,05	521,39
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil SLAMF	-	-	-	-	-
Total		38,45	1 310,00	1 348,45	827,05	521,39

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total	
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027		
PEM	ACT	SLAMF	150,16			81,23	49,98	18,94	-	-	-	150,16
				124,02		6,76	31,46	40,46	32,23	13,11		124,02
					827,05		28,56	71,14	119,65	607,71		827,05
INFRA	ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil SLAMF	9,86			9,31	0,55	-	-	-	-	9,86
				3,02		1,62	1,40	-	-	-	-	3,02
					9,51		4,85	-	4,66	-	-	9,51
Total			160,01	127,04	836,56	98,93	116,79	130,53	156,54	620,82	-	1 123,61
			Somme des engts		1 123,61	Somme des paiements					1 123,61	

Pour le programme SLAMF, l'affectation correspond au lancement de la phase de réalisation (DLR) de l'étape 2.

Les principaux engagements prévus en 2025 couvrent notamment les futurs marchés de l'étape 2 du programme d'armement SLAMF :

- l'acquisition de bâtiments de guerre des mines (BGDM) ;
- la commande du *shore operation center* (SOC) à Toulon ;
- ainsi que des prestations d'expertise et d'essais et de maintien en condition technico-opérationnelle du système d'exploitation des données de guerre des mines (SEDGM) V3.

Concernant le programme d'infrastructure SLAMF, les engagements 2025 permettront de commander des compléments de réalisation et de couvrir les hausses économiques suite aux livraisons fin 2024, ainsi que de commander des études et diagnostics dans le cadre de la préparation des infrastructures liées à l'étape 2 du programme.

SOUS-ACTION**09.86 – Opérer en milieu hostile - ATL2**

OPÉRATION : OPÉRER EN MILIEU HOSTILE – ATL2 RENOVATION – PATMAR FUTUR

NOM DES PEM : ATL2 RÉNOVATION – PATMAR FUTUR

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUEATL2 Rénovation

L'ATL2 est un avion assurant essentiellement les missions de patrouille maritime. Sa rénovation permet de traiter les obsolescences critiques du système de combat. Elle couvre également la restauration des performances des sous-systèmes calculateur tactique, visualisation tactique, acoustique, radar, IFF et électro-optique afin de faire face à l'évolution du contexte (déplacement des zones d'évolution de la haute mer aux zones littorales défavorables à la détection acoustique) et de la menace (prolifération de sous-marins performants et discrets).

PATMAR futur

L'opération PATMAR futur vise à renouveler les capacités actuellement constituées d'aéronefs de patrouille maritime de type « Atlantique 2 ». L'opération d'armement est actuellement en phase de préparation.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
ATL2 rénovation*	15	18**	Mise en cohérence avec la LPM 2019 – 2025

* L'opération ATL2 Rénovation concerne 22 appareils. Initialement, 15 appareils à rénover et 7 traitements d'obsolescence. La LPM2019-2025 a porté le nombre de rénovations à 18 pour 4 traitements d'obsolescence.

**En 2020, il a été décidé d'abandonner les travaux de traitement d'obsolescence des 4 appareils non rénovés.

La cible de l'opération PATMAR futur sera déterminée au lancement en réalisation de l'opération.

III - Aspects industriels et commerciauxATL2 Rénovation

Les principaux industriels concernés par la rénovation des ATL2 sont Dassault Aviation et Thales. Le SIAé est également un acteur majeur de l'opération.

PATMAR futur

Les aspects industriels et commerciaux seront déterminés au lancement en réalisation de l'opération.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
ATL2 Rénovation	Lancement de la réalisation	octobre 2013	2013
	Livraison du 1 ^{er} avion rénové	juillet 2019	2018

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
ATL2 Rénovation	Commandes	18				18
	Livraisons	13	3	2		18

L'échéancier de commandes/livraisons de l'opération PATMAR futur sera affiné lors de son lancement en réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OP	AOA-EC	-	67 500 000	67 500 000	25 767 990
ACT	ATL2 : Rénovations	-	-	-	25 229 955
ACT	PATMAR FUTUR	-	-	-	7 432 733
ACT	Infra PATMAR futur	-	-	-	-
	Total	-	67 500 000	67 500 000	58 430 678

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	ATL2 : Rénovations	33,35	-	33,35	20,36	12,99
	Total	33,35	-	33,35	20,36	12,99

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	Total
AOA	OP	AOA-EC	32,40			20,37	10,39	0,03	-	1,61	32,40
				33,53		2,28	9,24	1,62	0,48	19,91	33,53
					67,50		7,55	22,00	14,03	23,92	67,50
PEM	ACT	ATL2 : Rénovations	12,81			10,84	0,45	0,77	0,74	0,00	12,81
				27,11		18,57	8,54	-	-	-	27,11
					20,36		18,16	2,20	-	-	20,36
PEM	ACT	PATMAR FUTUR	-			-	-	-	-	-	-
				89,00		1,00	8,00	17,54	14,00	48,46	89,00
					-		-	-	-	-	-
INFRA	ACT	Infra PATMAR futur	-			-	-	-	-	-	-
				-		-	-	-	-	-	-
					-		-	-	-	-	-
Total			45,21	149,64	87,86	53,06	62,34	44,16	29,25	93,90	282,71
			Somme des engts		282,71	Somme des paiements					282,71

Les principaux engagements prévus en 2025 couvrent principalement :

- pour l'opération « ATL2 rénovation », les prestations du SIAé (rénovation et soutien initial) ;
- pour l'AOA « Avions de patrouille maritime », le suivi en service (maîtrise technique, gestion de configuration et extension de durée de vie), ainsi que des évolutions capacitaires (communication satellitaire et liaisons de données).

SOUS-ACTION

09.88 – Opérer en milieu hostile - missile moyenne portée MMP

OPÉRATION : MISSILE MOYENNE PORTÉE (MMP)**NOM DU PEM : MMP****I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE**

Le système de missile moyenne portée (MMP) est destiné à équiper les unités de combat au contact, certaines unités navales et les forces spéciales débarquées et à les doter d'une capacité de neutralisation de combattants, de cibles blindées et de petites embarcations, de jour comme de nuit jusqu'à 4 000 mètres au minimum. Il remplacera notamment le missile de combat terrestre MILAN en service depuis 1974.

II – Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
MMP – postes de tirs	400	414	Mise en cohérence avec les travaux de programmation 2020

Les cibles en quantités de munitions (confidentielles) ont été augmentées en 2023.

III - Aspects industriels et commerciaux

Le maître d'œuvre industriel du MMP est MBDA.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
MMP	Notification marché d'acquisition	décembre 2013	2009
	Premières livraisons	2017	2017
	Décision d'anticipation de commandes et d'accélération de livraisons	mars 2023	-

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2026	Cible totale
MMP – postes de tirs	Commandes	414				414
	Livraisons	400	14			414

Les munitions MMP sont livrées en lots chaque année. À la suite de la décision d'anticipation de commandes en 2023, s'inscrivant dans une démarche d'économie de guerre, les quantités de munitions MMP livrées lors de chaque lot annuel à partir de 2023 ont été augmentées.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1tf niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	MMP (missile moyenne portée)	-	-	-	99 056 358
	Total	-	-	-	99 056 358

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	MMP (missile moyenne portée)	242,22	-	242,22	85,24	156,98
	Total	242,22	-	242,22	85,24	156,98

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	Total
PEM	ACT	MMP (missile moyenne portée)	251,62			50,67	32,90	32,29	32,66	103,10	251,62

			102,81		52,30	49,48	1,04	-	-	102,81	
				85,24		24,24	13,01	13,00	35,00	85,24	
		Total	251,62	102,81	85,24	102,98	106,62	46,33	45,65	138,10	439,68
			Somme des engts		439,68	Somme des paiements				439,68	

Les engagements prévus en 2025 couvrent principalement les travaux pour l'acquisition de missiles antichars courte portée.

SOUS-ACTION

09.89 – Opérer en milieu hostile - Frégates de taille intermédiaire

OPÉRATION : FREGATES DE TAILLE INTERMEDIAIRE (FTI)

NOM DU PEM : FTI

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Le programme FTI (frégates de taille intermédiaire) vise à acquérir 5 frégates de défense et d'intervention (FDI), en complément des 2 frégates de défense aérienne de type Horizon (FDA) et des 8 FREMM, pour atteindre le format des 15 frégates de premier rang.

Les FDI sont des frégates de combat polyvalentes, capables de contribuer à l'ensemble des fonctions stratégiques de la défense. Elles disposent des attributs fondamentaux des frégates de premier rang : aptitude à durer et combattre en haute mer, autodéfense dans tous les milieux et niveaux de survivabilité et d'interopérabilité suffisants pour participer aux missions de coercition.

Le périmètre de l'opération comprend entre autres, le développement, la qualification et la production de 5 navires dans un premier standard et l'acquisition du système de soutien associé.

II – Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
FTI (FDI)	5	5	

III - Aspects industriels et commerciaux

Les principaux industriels concernés sont Naval Group et Thales.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 – Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
FTI	Lancement du stade de réalisation	avril 2017	2018
	Livraison de la 1 ^{re} frégate	2025	2023

Le calendrier des livraisons des frégates a évolué conformément aux décisions prises en LPM 2024-20230.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
FTI	Commandes	3		1	1	5
	Livraisons			1	4	5

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1 ^{tf} niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	FTI	1 900 000 000	-	1 900 000 000	351 442 553
Total		1 900 000 000	-	1 900 000 000	351 442 553

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	FTI	289,10	1 900,00	2 189,10	695,31	1 493,79
Total		289,10	1 900,00	2 189,10	695,31	1 493,79

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
PEM	ACT	FTI	1 371,83			253,09	139,06	160,70	226,27	592,71	1 371,83
				37,50		11,24	9,57	-	-	16,69	37,50
					695,31		246,10	46,52	170,58	232,11	695,31
Total			1 371,83	37,50	695,31	264,33	394,73	207,22	396,85	841,50	2 104,64
			Somme des engts		2 104,64	Somme des paiements					2 104,64

L'affectation complémentaire prévue en 2025 couvre notamment les commandes des quatrième et cinquième FDI.

Les principaux engagements prévus en 2025 couvrent :

- des prestations d'expertise et d'essais et la commande de matériel embarqué ;
- le solde lié à la réception de la première FDI ;
- la commande de la quatrième FDI ;
- des provisions pour hausses économiques et aléas.

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par l'opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
PEM	FTI	-	15 300 000
Total		-	15 300 000

ACTION (3,3 %)

10 – Protection et sauvegarde

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	1 681 759 314	1 397 930 884	0	5 700 000
Dépenses de fonctionnement	245 736 331	372 853 752	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	245 736 331	372 853 752	0	0
Dépenses d'investissement	1 402 542 596	998 088 251	0	5 700 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 402 542 596	998 088 251	0	5 700 000
Dépenses d'intervention	33 480 387	26 988 881	0	0
Transferts aux autres collectivités	33 480 387	26 988 881	0	0
Total	1 681 759 314	1 397 930 884	0	5 700 000

SYNTHÈSE PAR OS ET PAR TITRE

TBF1t OS	AE (M€)					CP (M€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
AOA	51,73	78,10	2,65	-	132,48	42,01	86,41	2,62	-	131,05
PEM	193,90	1 324,01	30,83	-	1 548,74	320,14	895,44	24,37	-	1 239,95
INFRA	0,11	0,43	-	-	0,54	10,70	16,24	-	-	26,93
	245,74	1 402,54	33,48	-	1 681,76	372,85	998,09	26,99	-	1 397,93

TABLEAU DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT SUR TRANCHES FONCTIONNELLES (EN M€)

TBF2 OS	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
PEM	2 830,21	1 537,80	4 368,01	1 872,12	2 495,90
INFRA	79,44	-	79,44	29,50	49,94
Total	2 909,65	1 537,80	4 447,45	1 901,62	2 545,83

ÉCHEANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	Total
AOA	219,59	-	-	87,12	73,27	30,49	20,74	7,97	219,59
	-	125,60	-	21,37	50,80	27,00	17,20	9,23	125,60
	-	-	132,48	-	14,16	48,30	38,00	32,02	132,48
PEM	5 115,91	-	-	1 194,66	743,78	822,91	687,38	1 667,17	5 115,91
	-	2 344,29	-	158,29	389,61	425,40	642,73	728,25	2 344,29
	-	-	1 883,06	-	207,33	451,25	544,31	680,17	1 883,06
INFRA	15,16	-	-	5,40	8,82	0,61	0,19	0,14	15,16
	-	30,35	-	1,40	11,69	4,96	4,36	7,93	30,35
	-	-	30,04	-	7,36	11,51	10,76	0,42	30,04
Total	5 350,66	2 500,24	2 045,58	1 468,25	1 506,82	1 822,42	1 965,69	3 133,30	9 896,48
	Somme des engts		9 896,48	Somme des paiements					9 896,48

SOUS-ACTION

10.74 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - SECOIA

OPÉRATION : SECOIA

NOM DU PEM : SECOIA

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Le site d'élimination de chargements d'objets identifiés anciens (SECOIA) assure la destruction des munitions chimiques anciennes collectées par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) du ministère de l'intérieur. Cette installation effectue la destruction des munitions et des composés toxiques sans aucune intervention humaine directe. Les déchets et effluents générés par le procédé de destruction sont traités dans le strict respect de la réglementation en vigueur.

Outre la réalisation de l'installation, l'activité autour de SECOIA comprend :

- l'acquisition des moyens de transport et de conditionnement des munitions chimiques anciennes ;
- l'aménagement et la sécurisation du site d'implantation sur le camp militaire de Mailly ;
- l'acquisition d'un moyen déplaçable de destruction de munitions chimiques mis en œuvre par la sécurité civile pour les munitions non transportables.

II – Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
SECOIA	1	1	

III - Aspects industriels et commerciaux

Le maître d'œuvre industriel retenu pour la réalisation de l'installation SECOIA est la société ArianeGroup, avec pour sous-traitant majeur la société TREDI.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
SECOIA	Notification du nouveau marché de réalisation et d'exploitation	mai 2011	2010
	Lancement de la construction	septembre 2013	2012
	Mise en exploitation	décembre 2018	2015

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
SECOIA-Moyen déplaçable	Commandes	1				1
	Livraisons				1	1
SECOIA-Camions	Commandes			6		6
	Livraisons				6	6

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	SECOIA (Site Élimin.Chargmt. Obj.Identif Anciens)	-	-	-	46 268 759
	Total	-	-	-	46 268 759

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	SECOIA (Site Élimin.Chargmt. Obj.Identif Anciens)	105,43	-	105,43	60,00	45,43
	Total	105,43	-	105,43	60,00	45,43

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
PEM	ACT	SECOIA (Site Élimin.Chargmt. Obj.Identif Anciens)	78,33			44,06	18,80	9,50	5,96	-	78,33
				57,95		17,35	22,00	13,60	5,00	-	57,95
					60,00		9,00	8,00	14,00	29,00	
		Total	78,33	57,95	60,00	61,41	49,80	31,10	24,96	29,00	196,28
			Somme des engts		196,28	Somme des paiements					196,28

Les engagements prévus en 2025 couvrent principalement la commande de six camions.

SOUS-ACTION

10.75 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - Patrouilleur futur

OPÉRATION : ASSURER LA SURETÉ DES APPROCHES : PATROUILLEUR FUTUR

NOM DU PEM : PATROUILLEUR FUTUR

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUEPatrouilleur Futur

L'activité « patrouilleur futur » prévoit le remplacement de la composante « patrouilleurs » existante. En anticipation de la réalisation de ce programme :

- des bâtiments de soutien et d'assistance outremer (BSAOM, ex-B2M) permettant d'assurer le maintien de la capacité des navires déployés outre-mer ont été commandés en 2013 et en 2016. Ces bâtiments de 1 500 tonnes de déplacement environ ont une longueur de 60 mètres, et une vitesse maximale d'environ 13 nœuds. Ils offrent une capacité d'accueil de 40 personnes extensible à 60 maximum ;
- des patrouilleurs Antilles Guyane, PAG (ex-PLG) ont été acquis en 2014 pour être déployés dans la zone économique exclusive (ZEE) guyanaise afin d'assurer les missions de l'action de l'État en mer (police des pêches, lutte contre les trafics illicites et sauvegarde des personnes), de souveraineté et de protection des intérêts nationaux dans la ZEE (ainsi que la contribution à la protection du centre spatial guyanais et à la sécurité des tirs). Ces bâtiments ont une longueur de l'ordre de 60 mètres et une vitesse maximale d'environ 21 nœuds. Par ailleurs, hors du périmètre du programme Patrouilleur Futur, un 3^e PAG a été commandé fin 2017 sur les autres opérations d'armement. Ce PAG est destiné à équiper Fort-de-France en remplacement d'un P400 et a été livré en octobre 2019 ;
- des POM (patrouilleurs Outre-Mer) destinés à l'action de l'État en mer sur les zones de Nouvelle-Calédonie, la Réunion et la Polynésie ont été acquis en 2019. Équipés de drones, ils permettront de naviguer dans les grands espaces océaniques. Ces bâtiments ont une longueur de 79,9 mètres, un tonnage d'environ 1 300 tonnes et une vitesse maximale de 24 nœuds ;
- des patrouilleurs océaniques (renommés patrouilleurs hauturiers) destinés à renouveler la capacité d'action hauturière affectée aux missions de soutien à la Dissuasion, d'escorte de navires civils ou de bâtiments militaires faiblement armés, d'appréciation autonome de situation dans nos zones de souveraineté ou d'intérêts, de sauvegarde maritime et d'évacuation de ressortissants. L'étape 1, lancée en réalisation en 2023, correspond à la commande de 7 navires.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Patrouilleur futur (BSAOM ex-B2M)	3	4	Mise en cohérence avec les décisions de l'actualisation de la LPM2014-2019
Patrouilleur futur (PAG ex-PLG)	2	2	
Patrouilleur futur (POM)	6	6	
Patrouilleur futur (Patrouilleurs hauturiers)	10	10	

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

L'organisation industrielle retenue pour l'opération patrouilleurs outre-mer (POM), au sein de « patrouilleurs futurs », est un groupement momentané d'entreprises conjoint du chantier SOCARENAM et de la société CNN MCO.

L'organisation industrielle retenue pour les patrouilleurs hauturiers (PH, ex-patrouilleurs océaniques) est définie au travers d'un accord-cadre et s'articule de la manière suivante : Naval Group est en charge de la conception en tant qu'architecte d'ensemble ; la production est quant à elle contractualisée à un groupement momentané d'entreprise composé de plusieurs chantiers (Chantiers Piriou, CMN et Socarenam) ; les équipements Thales (notamment sonar et radar) font l'objet d'un marché d'acquisition séparé de l'accord-cadre.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
Patrouilleur futur BSAOM (Bâtiment de soutien et d'assistance outre-mer)	Lancement de la réalisation	décembre 2013	décembre 2013
	Livraison du premier bâtiment	mars 2016	mars 2016
	Livraison du 4 ^e BSAOM	avril 2019	décembre 2017
Patrouilleur futur PAG (patrouilleurs Antilles Guyane)	Notification du marché	décembre 2014	décembre 2014
	Livraison du premier bâtiment	février 2017	2016
	Livraison du 3 ^e PAG	octobre 2019	2019
Patrouilleur futur POM (Patrouilleurs outre-mer)	Notification du marché	décembre 2019	2019
	Livraison du premier bâtiment	mai 2023	2022
Patrouilleur futur PH (Patrouilleurs hauturiers), étape 1	Notification du marché	novembre 2023	octobre 2023

La livraison du deuxième POM a été réalisée en juin 2024.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
Patrouilleur futur Bâtiments de soutien et d'assistance outre-mer (BSAOM ex-B2M)	Commandes	4				4
	Livraisons	4				4
Patrouilleur futur patrouilleurs Antilles Guyane*	Commandes	3				3
	Livraisons	3				3
Patrouilleur outre-mer	Commandes	6				6
	Livraisons	1	1	2	2	6
Patrouilleur hauturier – étape 1	Commandes	7				7
	Livraisons				7	7

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1 ^{tf} niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Patrouilleur Futur	-	-	-	149 986 950
	Total	-	-	-	149 986 950

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	Patrouilleur Futur	459,91	-	459,91	49,16	410,75
	Total	459,91	-	459,91	49,16	410,75

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
PEM	ACT	Patrouilleur Futur	1 008,76			148,16	128,37	136,53	133,22	462,48	1 008,76
				70,07		15,53	12,15	9,33	3,36	29,69	70,07
					49,16		20,92	15,49	11,64	1,12	49,16
		Total	1 008,76	70,07	49,16	163,69	161,43	161,36	148,22	493,29	1 127,98
			Somme des engts		1 127,98	Somme des paiements					1 127,98

Les principaux engagements prévus en 2025 couvrent principalement :

- Pour le patrouilleur outremer (POM), l'acquisition des matériels mobiles d'armement et des équipements ainsi que des hausses économiques ;
- Pour le patrouilleur hauturier (PH), l'acquisition des matériels mobiles d'armement, des équipements et de rechanges, des évolutions techniques mineures ainsi que les hausses économiques.

SOUS-ACTION

10.76 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - Missiles

OPÉRATION : ASSURER LA SURETÉ DES APPROCHES : MISSILES

NOM DES PEM : MIDE, MIDE RMV, MICA, SUCCESSEUR MICA

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

MIDE (missile d'interception à domaine élargi) et rénovation à mi-vie (RMV MIDE)

Le MIDE (METEOR) est un missile air-air doté d'un autoguidage électromagnétique actif et d'une propulsion à statoréacteur, intégré sur le Rafale à compter du standard F3-R. Il est conçu pour intercepter une cible de type avion de chasse moderne à une distance de plusieurs dizaines de kilomètres.

La rénovation à mi vie du missile permettra de traiter la nécessaire régénération de potentiel des missiles et maintenir ses performances au niveau des menaces à traiter.

Successeur MICA (successeur du missile d'interception, de combat et d'autodéfense),

L'opération « Successeur MICA » doit permettre de consolider la capacité d'interception, de combat rapproché et d'autodéfense des avions de combat de l'armée de l'air et de l'espace et de la marine nationale face aux menaces aériennes actuelles et futures. Elle comprend le développement et la production d'un missile de combat nouvelle génération, le MICA NG, destiné à équiper les Rafale à partir du standard F3-R en complément du missile d'interception à domaine élargi MIDE, ainsi que la remotorisation d'une partie du parc des MICA actuels au profit des Rafale et des Mirage 2000 (D et -5) assurant la transition avec le MICA NG

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Successeur MICA (missile de combat NG)	2 lots	3 lots	Mise en cohérence avec les décisions de la LPM 2024-2030
Successeur MICA (remotorisation MICA)	5 lots	6 lots	Ajustement au besoin opérationnel
MIDE (METEOR)	3 lots	4 lots	Mise en cohérence avec les décisions de la LPM 2024-2030
MICA	-	1 lot	Ajustement au besoin opérationnel

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Successeur MICA :

La maîtrise d'œuvre industrielle est confiée à la société MBDA France. Les équipementiers majeurs sont les sociétés THALES LAS pour l'autodirecteur électromagnétique, le GIE ADSIM (SAFRAN ED/MBDA France) pour l'autodirecteur infrarouge, Roxel France pour le propulseur et SAFRAN ED pour la centrale inertielle.

MIDE :

Le programme est mené en coopération avec l'Allemagne, l'Italie, la Suède, l'Espagne et le Royaume-Uni (pilote). La maîtrise d'œuvre industrielle est assurée par MBDA UK en liaison avec MBDA France, MBDA Italie, Inmize (Espagne) et SAAB (Suède).

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
Successeur MICA	Lancement du stade de réalisation	août 2018	décembre 2017
	Commande complémentaire de MICA NG	mars 2021	2021
	Livraison du premier missile MICA rénové	septembre 2022	2022
MIDE	Notification du contrat de développement	décembre 2002	2002
	Qualification du missile	janvier 2014	2010
	Livraison du premier missile de production	2018	2018
	Livraison du dernier missile de production (1 ^{er} et 2 ^e lots)	décembre 2023	2020
MIDE RMV	Lancement de la phase de préparation	décembre 2019	-
	Lancement de la phase de réalisation	2025	-

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
MIDE	Commandes	2 lots		1 lot	1 lot	4 lots
	Livraisons	2 lots			2 lots	4 lots
Missile de combat NG	Commandes	2 lots			1 lot	3 lots
	Livraisons				3 lots	3 lots
Remotorisation MICA	Commandes	5 lots	1 lot			6 lots
	Livraisons	2 lots	1 lot	1 lot	2 lots	6 lots
MICA NG d'entraînement (IRx)	Commandes	1 lot				1 lot
	Livraisons				1 lot	1 lot

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1 ^{tf} niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Successeur MICA	145 800 000	-	145 800 000	202 088 126
ACT	MIDE (Missile d'interception à domaine élargi)	285 000 000	-	285 000 000	4 933 118
OP	Divers PEM	165 000 000	-	165 000 000	14 740 134
	Total	595 800 000	-	595 800 000	221 761 378

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	Successeur MICA	465,81	145,80	611,61	182,14	429,46
ACT	MIDE (Missile d'interception à domaine élargi)	0,80	285,00	285,80	230,96	54,84
OP	Divers PEM	24,81	165,00	189,81	120,33	69,47
	Total	491,41	595,80	1 087,21	533,43	553,78

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
PEM	ACT	Successeur MICA	1 136,74			139,66	200,56	175,52	176,81	444,20	1 136,74
				46,80		12,13	11,41	11,50	4,75	7,00	46,80
					182,14		11,67	6,89	162,71	0,86	182,14
PEM	ACT	MIDE (Missile d'interception à domaine élargi)	8,02			4,63	1,43	1,95	-	-	8,02
				17,49		1,41	3,88	10,11	2,08	-0,00	17,49
					230,96		-	28,87	33,01	169,08	230,96
PEM	OP	Divers PEM	2,62			0,90	-	-	-	1,72	2,62
				40,85		11,00	15,32	10,05	3,49	0,99	40,85
					120,33		0,55	47,34	35,34	37,10	120,33
Total			1 147,38	105,14	533,43	169,73	244,82	292,25	418,19	660,95	1 785,95
			Somme des engts			Somme des paiements					1 785,95

Les principaux engagements prévus en 2025 couvrent :

- pour l'opération MIDE : des travaux de maîtrise technique et des hausses économiques ainsi que la commande d'un lot supplémentaire ;
- pour l'opération Successeur MICA, la commande d'un lot supplémentaire, des prestations d'expertise et d'essais et le paiement de hausses économiques ;
- pour l'opération RMV MIDE : le lancement de la phase de réalisation.

À titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
PEM	Successeur MICA	-	5 700 000
Total		-	5 700 000

SOUS-ACTION

10.77 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - AVSIMAR

OPÉRATION : ASSURER LA SURETÉ DES APPROCHES : AVSIMAR (AVION DE SURVEILLANCE MARITIME)

NOM DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT : AVSIMAR, INFRA AVSIMAR

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

AVSIMAR (Avion de surveillance et d'interception maritime)

L'activité AVSIMAR vise à renouveler la capacité aérienne de surveillance et d'intervention maritime à long rayon d'action actuellement existante (Falcon 50M et Falcon 200 Gardian).

Elle est structurée en incréments dont le premier incrément a été lancé en phase de réalisation fin 2020.

L'activité AVSIMAR comprend en outre l'opération simplifiée SURMAR (Surveillance Maritime), en cours de réalisation, de transformation des Falcon 50 en avions de surveillance maritime et de traitement d'obsolescences des capteurs optroniques EOIR des Falcon 50M.

Infrastructure AVSIMAR :

L'objectif de cette opération est de réaliser les infrastructures d'accueil des avions AVSIMAR sur les bases de Lann-Bihoué / Lorient (étape 1), ainsi que Nouméa et Tahiti (étape 2).

II – Cible

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Traitement de l'obsolescence du capteur EOIR sur F50 SURMAR (AVSIMAR)	5	5	-
AVSIMAR Incrément 1 : avions neufs	12	12	-

III - Aspects industriels et commerciaux

AVSIMAR

Pour l'opération SURMAR, le marché de traitement de l'obsolescence du capteur EOIR sur Falcon 50 a été confié à la cotraitance composée de Dassault Aviation (mandataire) et Sabena Technics.

Pour AVSIMAR incrément 1, Dassault Aviation est en charge du marché de réalisation.

Infrastructure AVSIMAR

Pour l'étape 1, un marché de CCAEM (conception construction aménagement entretien maintenance) a été confié à un groupement de concepteur/maintenancier/réalisateur dont le mandataire est l'entreprise générale de travaux EIFFAGE.

L'étape 2 venant d'être lancée en réalisation, les aspects industriels et commerciaux la concernant ne sont pas encore définis.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
AVSIMAR (AVSIMAR Incrément 1)	Lancement du stade d'élaboration	juin 2018	juin 2018
	Lancement de la réalisation	décembre 2020	2020
	Commande des 7 premiers appareils	décembre 2020	2020
AVSIMAR (SURMAR)	Livraison du 1 ^{er} Falcon 50 Ms équipé de trappe de largage	décembre 2018	2018
	Livraison du 4 ^e et dernier « Falcon 50 SURMAR » équipé de trappe de largage	septembre 2020	2020
Infra AVSIMAR	Lancement en réalisation de l'étape 1 (métropole)	juillet 2023	2023
	Lancement en réalisation de l'étape 2 (outre-mer)	juillet 2024	-

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
AVSIMAR –SURMAR (traitement de l'obsolescence du capteur EOIR)	Commandes	5				5
	Livraisons		2	2	1	5
AVSIMAR Incrément 1 (Avions neufs)	Commandes	7		5	0	12
	Livraisons				12	12

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	AVSIMAR (avions de surveillance maritime)	-	-	-	129 162 311
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil AVSIMAR	-	540 000	540 000	26 931 940
Total		-	540 000	540 000	156 094 251

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	AVSIMAR (avions de surveillance maritime)	286,43	-	286,43	99,15	187,28
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil AVSIMAR	79,24	-	79,24	29,50	49,74
Total		365,67	-	365,67	128,65	237,02

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	Total
PEM	ACT	AVSIMAR (avions de surveillance maritime)	625,52			171,09	107,64	175,14	99,29	72,36	625,52
				36,10		10,14	19,50	6,46	-	-	36,10
					99,15		11,88	15,15	14,76	57,36	99,15
INFRA	ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil AVSIMAR	15,02			5,40	8,82	0,61	0,19	-	15,02
				30,35		1,40	11,69	4,96	4,36	7,93	30,35
					30,04		7,36	11,51	10,76	0,42	30,04
Total			640,54	66,45	129,19	188,03	166,89	213,83	129,36	138,07	836,18
			Somme des engts		836,18	Somme des paiements					836,18

Les principaux engagements prévus en 2025 concernent :

- pour l'opération AVSIMAR, la commande de travaux de levée de risques pour l'intégration de la liaison L22 ;
- pour l'opération d'infrastructure AVSIMAR, la commande des travaux pour le site de Tahiti.

SOUS-ACTION

10.79 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - Autres opérations

OPÉRATION : ASSURER LA SURETE DES APPROCHES, LA SECURITE DE L'ÉTAT, DE LA NATION ET DES CITOYENS - AUTRES OPERATIONS

NOM DES PEM : CHOF (CAPACITÉ HYDROGRAPHIQUE ET OCEANOGRAPHIQUE FUTURE), MFM (MAITRISE DES FONDS MARINS), CH (CORVETTES HAUTURIERES), DIVERS PEM

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUECapacité Hydrographique et Océanographique Future (CHOF)

Le programme CHOF prévoit le renouvellement des capacités hydrographiques et océanographiques en service. Il contribue à la fois aux fonctions stratégiques de la défense, à l'hydro-océanographie générale et à l'action de l'État en mer.

Maîtrise des fonds marins (MFM)

La stratégie ministérielle de maîtrise des fonds marins prévoit l'acquisition incrémentale de capacités dans une logique d'efficacité opérationnelle et de juste besoin, selon une double démarche :

- une démarche accélérée d'expérimentation et d'exploration capacitaire à base de drones sous-marins (AUV) et de robots télé-opérés (ROV) « grands fonds » disponibles « sur étagère » menant à une première capacité. Cette démarche s'adosse au plan « France 2030 » pour le développement de cette première capacité, dont les besoins spécifiques défense sont financés par le PEM MFM ;
- une démarche de construction capacitaire sur le long terme s'appuyant sur les travaux réalisés dans le cadre de la première démarche.

Au titre des autres opérations d'armement, la sous-action comprend également l'acquisition de petits bâtiments divers pour la Marine Nationale (patrouilleurs de gendarmerie, vedettes de surveillance, chalands de transport et navires de servitude, etc.).

Au titre des autres PEM, la sous-action comprend l'opération Bâtiment de soutien et d'assistance hauturier (BSAH) ainsi que l'opération Corvette Hauturière (CH).

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
MFM – incrément 0	-	2	

La cible des programme CHOF et CH seront définies lors de leurs lancements en réalisation.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

CHOF

Le titulaire du marché de réalisation sera connu lors du passage en phase de réalisation du programme prévu en 2025.

MFM

L'opération fait l'objet de différents marchés de réalisation qui devraient notamment s'appuyer sur deux acteurs industriels : TRAVOCEAN et EXAIL.

CH

Le titulaire du marché de réalisation sera connu lors du passage en phase de réalisation du programme prévu post-2025.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Évènements	Dates	Références initiales
MFM	Lancement de la réalisation de l'incrément 0	2023	-

Le calendrier du programme CHOF sera défini lors de son lancement en réalisation.

Le calendrier du programme CH sera défini lors de son lancement en réalisation.

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
MFM incrément 0 – campagne AUV grand fond	Commandes	1				1
	Livraisons		1			1
MFM incrément 0 – campagne ROV grand fond	Commandes	1				1
	Livraisons		1			1

Les échéanciers de commandes-livraisons des incréments ultérieurs du PEM MFM seront définis lors de leur lancement en réalisation.

L'échéancier de commandes-livraisons du programme CHOF sera défini lors de son lancement en réalisation.

L'échéancier de commandes-livraisons du programme CH sera défini lors de son lancement en réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OP	AOA-PS	-	44 750 000	44 750 000	58 693 752
ACT	MFM	-	-	-	3 926 017
OP	DIVERS PEM	81 000 000	-	81 000 000	474 362
ACT	CHOF	431 000 000	-	431 000 000	15 287 296
Total		512 000 000	44 750 000	556 750 000	78 381 427

5.2 – Tableau des autorisations d’engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	MFM	16,43	-	16,43	7,65	8,77
OP	DIVERS PEM	5,42	81,00	86,42	80,73	5,70
ACT	CHOF	0,48	431,00	431,48	351,17	80,32
Total		22,34	512,00	534,34	439,55	94,79

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
AOA	OP	AOA-PS	104,72			39,09	43,45	12,49	6,65	3,04	104,72
				39,60		7,75	15,30	9,00	7,00	0,55	39,60
					44,75		3,16	20,30	18,00	3,29	44,75
PEM	ACT	MFM	5,56			3,50	1,74	0,33	-	-	5,56
				6,00		0,30	2,09	2,10	1,51	0,00	6,00
					7,65		0,40	3,46	3,80	-0,00	7,65
PEM	OP	DIVERS PEM	0,99			0,48	0,51	-	-	0,00	0,99
				0,01		0,01	-	-	-	-	0,01
					80,73		-	11,17	44,36	25,20	80,73
PEM	ACT	CHOF	1,92			1,87	0,02	-	-	0,03	1,92
				1,32		0,92	0,40	-	-	-	1,32
					351,17		16,04	76,87	72,12	186,15	351,17
Total			113,19	46,93	484,30	53,91	83,10	135,71	153,44	218,26	644,42
			Somme des engts		644,42	Somme des paiements					644,42

Les principaux engagements prévus en 2025 couvrent principalement :

- pour CHOF, la notification du marché principal de réalisation de l’incrément 1, ainsi que les hausses économiques relatives aux études et expérimentations de la phase de préparation ;
- pour MFM, des hausses économiques ;
- pour CH, l’engagement des études d’approfondissement de la préparation du programme au travers notamment de la participation au projet du FED « MMPC Call2 » ;
- pour les autres opérations (AOA PS), les commandes de vedettes pour la gendarmerie maritime, des deux derniers engins de débarquement amphibie standard (EDAS), de remorqueurs portuaires notamment.

SOUS-ACTION

10.82 – Assurer la protection des forces et des sites - Famille de systèmes sol-air futurs (FSAF)

OPÉRATIONS : FAMILLE DE SYSTEMES SOL-AIR FUTURS (FSAF), ASTER 30 BLOCK 1 NT, SAMP-T NG

NOM DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT : FSAF, SAMP-T NG, INFRA SAMPT

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

La famille de systèmes sol-air futurs regroupe les systèmes de défense aérienne moyenne portée conçus autour du missile antiaérien et antibalistique Aster. Ces systèmes ont pour vocation d'assurer notamment l'autodéfense des bâtiments de la marine nationale (SAAM), la défense anti-aérienne du corps de bataille et la défense des bases aériennes (Sol-Air Moyenne Portée - Terrestre SAMP-T).

FSAF

La famille FSAF se compose de missiles ASTER 15, ASTER 30 et ASTER 30 B1 bi-étages à vecteur terminal commun et accélérateur adapté à la mission :

- le système SAMP-T, équipé de missiles ASTER 30 B1, peut traiter des cibles conventionnelles et des cibles balistiques rustiques ;
- le système SAAM, équipé de missiles ASTER 15, est destiné à contrer les attaques saturantes de missiles manœuvrants, les avions de chasse et les avions lents de type patrouille maritime ou de guet aérien.

Le programme FSAF fournit également des missiles ASTER 30 pour le système de défense anti-aérienne des FREMM DA.

SAMP-T NG

L'activité budgétaire SAMP-T NG comprend :

- l'opération ASTER 30 Block 1 NT qui traite des obsolescences des munitions ASTER et des lanceurs des SAMPT combiné à une amélioration de performances de l'ASTER 30 B1 face à l'évolution des menaces aérobies et missiles balistiques de théâtre ;
- l'opération SAMPT NG qui vise à intégrer le successeur du radar multifonction ARABEL et de la conduite de tir associée aux sections SAMP-T. Cette opération est passée en phase de réalisation en novembre 2020.

Infrastructure « Accueil SAMP-T »

- L'objectif de ce programme lancé en 2011 et dont les travaux sont achevés était de réaliser les infrastructures d'accueil des escadrons de défense sol-air des bases aériennes pour l'accueil du SAMP-T.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
FSAF : Système SAMP-T	12	8	
SAMP-T NG rénovés	8	8	

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Le programme FSAF est un programme en coopération franco-italienne, intégré à l'OCCAR depuis 1999, et confié au GIE Eurosam formé par Thales et MBDA (France et Italie). Le financement des travaux communs (développement, industrialisation, logistique) est paritaire.

Les versions navales des missiles mis en œuvre avec le système PAAMS, équipant les frégates de défense aérienne HORIZON et développé en coopération avec les Italiens et les Britanniques, sont communes aux trois nations.

Le programme ASTER 30 Block 1 NT, lancé à l'initiative de la France et intégré à l'OCCAR en 2015, est confié au GIE Eurosam formé par Thales et MBDA (France et Italie). Un accord bilatéral de coopération pour le développement du système ASTER 30 Block 1 NT a été signé avec l'Italie en juin 2016. Un accord trilatéral de coopération pour le développement de la rénovation pyrotechnique des missiles ASTER en service a été signé avec l'Italie et le Royaume-Uni en juillet 2016. Cette coopération a été élargie en 2020 et 2021 pour couvrir la phase de production des missiles rénovés pour les trois nations.

Le programme SAMP-T NG a été lancé en réalisation en coopération avec l'Italie en novembre 2020. La maîtrise d'œuvre industrielle du système SAMP-T NG est confiée au GIE Eurosam tandis que le développement français de la composante radar du SAMP-T NG, préalablement lancé fin 2019, a été confié à Thales.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
ASTER 30 Block 1NT	Lancement de la réalisation	décembre 2015	décembre 2015
	Livraison du 1 ^{er} missile ASTER 30 B1NT	2027	2024
	Livraison du 1 ^e lanceur SAMPT rénové	2027	2024
SAMP-T NG	Lancement du développement radar	décembre 2019	2019
	Lancement de la réalisation	novembre 2020	novembre 2020

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
		Lots de missiles		Lots de missiles	Lots de missiles	
Missiles ASTER 30 pour FDI	Commandes	Lots de missiles				/
	Livraisons			Lots de missiles	Lots de missiles	/
Missiles ASTER 15 pour FDI	Commandes	Lots de missiles				/
	Livraisons				Lots de missiles	/
Missiles ASTER 30 B1 NT	Commandes	Lots de missiles				/
	Livraisons				Lots de missiles	/
Lanceurs SAMP-T rénovés	Commandes		8			8
	Livraisons				8	8
Sections rénovées au standard SAMP-T NG	Commandes		8			8
	Livraisons				8	8

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	SAMP-T NG	-	-	-	230 470 457
ACT	FSAF (Famille de sol-air futur)	-	-	-	7 581 388
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil SAMPT	-	-	-	-
	Total	-	-	-	238 051 845

5.2 – Tableau des autorisations d’engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	SAMP-T NG	633,33	-	633,33	72,20	561,13
ACT	FSAF (Famille de sol-air futur)	21,63	-	21,63	-	21,63
ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil SAMPT	0,19	-	0,19	-	0,19
Total		655,15	-	655,15	72,20	582,95

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
PEM	ACT	SAMP-T NG	1 225,78			444,42	117,86	177,63	145,59	340,28	1 225,78
				1 351,20		56,00	94,10	201,20	430,90	569,00	1 351,20
					72,20		36,10	36,10	-	-	72,20
PEM	ACT	FSAF (Famille de sol-air futur)	11,75			-	8,16	1,75	-	1,84	11,75
				-		-	-	-	-	-	-
					-		-	-	-	-	-
INFRA	ACT	Réaliser l'infrastructure d'accueil SAMPT	0,14			-	-	-	-	0,14	0,14
				-		-	-	-	-	-	-
					-		-	-	-	-	-
Total			1 237,66	1 351,20	72,20	500,42	256,22	416,68	576,49	911,26	2 661,06
			Somme des engts		2 661,06	Somme des paiements				2 661,06	

Les engagements prévus en 2025 couvrent principalement :

- des prestations d’expertise et d’essais ;
- les besoins liés au paiement des hausses économiques.

SOUS-ACTION

10.86 – Assurer la protection des forces et des sites - Autres opérations et assurer la protection de l'homme

OPÉRATION : ASSURER LA PROTECTION DES FORCES ET DES SITES : AUTRES OPÉRATIONS

Nom der PEM : CINABRE, RMV FDA, DSABC, MMC, Divers PEM

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE**CINABRE**

L’opération CINABRE (Capacité INTégrée des Armées pour la défense Biologique, radiologique et chimique) a pour objectif de répondre dans une démarche incrémentale aux besoins des armées dans le domaine de la défense NRBC en s’étendant progressivement aux 5 piliers capacitaires du domaine (contre-mesures médicales NRBC, détection/identification/surveillance NRBC, protection individuelle et collective, décontamination, systèmes de commandement).

Son premier incrément visait à renforcer la réactivité des armées face à une attaque NRBC d'ampleur limitée, employable sur le territoire national pour les grands événements de 2023 (Coupe du monde de Rugby) puis 2024 (Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris).

RMV FDA

L'opération consiste à la rénovation des deux Frégates de Défense Aérienne réceptionnées en 2008 et 2009. L'enjeu de l'opération de RMV est de pérenniser la protection de notre groupe aéronaval à l'horizon 2040, alors que les FDA vont connaître dans les années à venir des obsolescences impactant leurs performances. En outre, elles vont devoir faire face au contexte de la menace aérienne en forte évolution, marqué par l'augmentation du nombre et l'accroissement des performances des missiles anti-navires et la prolifération des drones, en particulier chez nos compétiteurs.

Défense surface-air basse couche (DSABC)

L'opération d'armement défense surface-air basse couche doit permettre de renouveler et moderniser les capacités DSA au profit des armées de Terre, de l'Air et de l'Espace et de la Marine Nationale. Elle participe à l'un des objectifs majeurs de la LPM 2024-2030.

Les priorités définies avec les armées portent sur le renouvellement de la composante de courte portée CROTALE pour l'armée de l'air et de l'espace, la création d'une composante de DSA d'accompagnement de la manœuvre terrestre mobile et protégée pour l'armée de terre et l'autoprotection des bâtiments de second rang de la Marine Nationale.

L'incrément 0 de l'opération DSABC prévoit de reconstituer rapidement le stock de munitions Mistral en s'inscrivant dans la démarche d'économie de guerre et d'acquies de manière réactive deux systèmes VL MICA.

MMC

Cette opération baptisée « Munitions moyen calibre » (MMC) porte notamment l'acquisition des dotations initiales en munitions de 40 mm des patrouilleurs hauturiers et de bâtiments ravitailleurs de forces.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
CINABRE - CICB	1	1	
CINABRE – Contre-mesures médicales	4	4	Lancement en préparation de l'incrément 2 en 2023 et abandon Bleu de méthylène
CINABRE – Lot de masques	2	2	
CINABRE – Lot de cartouches pour masque	2	2	
RMV FDA	2	2	
DSABC (inc. 0) – Systèmes VL MICA	-	2	Mise en cohérence avec les décisions de la LPM 2024-2030

Les cibles de l'incrément 1 de DSABC seront définies lors du lancement en réalisation.

La cible du PEM MMC sera définie à son lancement en réalisation.

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

CINABRE

Dans le cadre de l'incrément 1, il n'est pas mis en place de maîtrise d'œuvre industrielle globale. Les principaux industriels intervenant sont BERTIN Technologies pour l'identification biologique et différentes sociétés dont notamment la PME Fab'Entech pour les contre-mesures médicales.

RMV FDA

La maîtrise d'œuvre industrielle est partagée entre NAVIRIS (*joint-venture* de Naval Group et Fincantieri) pour la partie navire armé et EUROSAM (MBDA FR, MBDA IT, Thales) pour la partie PAAMS. Elle s'appuie sur NAVAL GROUP, SIGEN (Thales DMS et Électronica), THALES, MBDA FR et MBDA et THALES Netherlands.

L'opération RMV FDA se déroule concomitamment de l'exécution du contrat de soutien « FRG23 » dont le titulaire est Chantiers de l'Atlantique.

Défense surface-air basse couche

La maîtrise d'œuvre est confiée à la société MBDA FR.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
CINABRE	Identification biologique :Livraison initiale pour test	mars 2022	2022
	Identification biologique :Livraison coupe du monde de rugby	juin 2023	2023
	Identification biologique :Livraison JO	Juin 2024	2024
	AMM CMM 1	2025	2023
	AMM CMM 2 à 3	2025 et 2026	2024
	Preuve de concept CMM 4	2026	2024
RMV FDA	Lancement en préparation	mars 2022	mars 2022
	Lancement en réalisation	juillet 2023	2025
DSABC	Lancement de l'opération d'armement	2023	-
	Lancement en réalisation de l'incrément 0	mars 2023	-
	Lancement en réalisation de l'incrément 1	2025	-
MMC	Lancement en réalisation	2024	

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
CINABRE – identification biologique	Commandes	3				3
	Livraisons	2	1			3
CINABRE – Contre-mesures médicales	Commandes	4				4
	Livraisons		2	1	1	4
CINABRE – Lot de masques	Commandes	3				2
	Livraisons		2		1	2
CINABRE – Lot de cartouches pour masque	Commandes	2				2
	Livraisons	1	1			2
RMV FDA	Commandes	2				2
	Livraisons				2	2
DSABC (inc 0) – Munitions Mistral M3	Commandes	Lots de munitions		Lots de munitions		/
	Livraisons		Lots de munitions	Lots de munitions	Lots de munitions	/
DSABC (inc 0) – Systèmes VL MICA	Commandes	2				2
	Livraisons		2			2

L'échéancier des commandes – livraisons de l'incrément 1 de DSABC sera défini lors de son lancement en réalisation.
L'échéancier des commandes – livraisons de MMC sera défini lors de son lancement en réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OP	AOA-PS	-	87 730 000	87 730 000	72 354 713
OP	Divers PEM	-	-	-	557 455
ACT	CINABRE	250 000 000	2 415 000	252 415 000	153 754 064
ACT	RMV FDA	180 000 000	1 300 000	181 300 000	37 562 095
ACT	DSABC	-	24 314	24 314	133 710 324
ACT	MMC (munitions moyens calibres)	-	-	-	6 224 914
Total		430 000 000	91 469 314	521 469 314	404 163 565

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
OP	Divers PEM	2,88	-	2,88	-	2,88
ACT	CINABRE	261,24	250,00	511,24	350,23	161,01
ACT	RMV FDA	90,27	180,00	270,27	114,00	156,27
ACT	DSABC	251,11	-	251,11	13,04	238,07
Total		605,50	430,00	1 035,50	477,27	558,23

L'affectation pour le PEM CINABRE correspond au lancement en réalisation de l'incrément 2.2.
L'affectation sur le PEM DSABC correspond au lancement en réalisation de l'incrément 1.

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
AOA	OP	AOA-PS	114,87			48,03	29,82	18,00	14,09	4,93	114,87
				86,00		13,62	35,50	18,00	10,20	8,68	86,00
					87,73		11,00	28,00	20,00	28,73	87,73
PEM	OP	Divers PEM	6,98			2,75	0,60	-	-	3,63	6,98
				0,79		0,79	-	-	-	-	0,79
					-		-	-	-	-	-
PEM	ACT	CINABRE	142,00			103,82	22,00	10,76	5,22	0,20	142,00
				472,15		10,55	110,60	107,00	141,00	103,00	472,15
					352,65		32,89	145,81	81,06	92,88	352,65
PEM	ACT	RMV FDA	35,14			26,08	7,63	1,20	0,23	-	35,14
				13,10		4,10	6,80	2,20	-	-	13,10
					115,30		26,00	14,00	15,50	59,80	115,30
PEM	ACT	DSABC	798,15			79,17	124,90	132,60	121,06	340,43	798,15
				35,97		5,28	5,96	6,56	3,95	14,23	35,97
					13,06		13,06	-	-	-	-
PEM	ACT		-		-	-	-	-	-	-	

		MMC (munitions moyens calibres)		11,70		-	6,70	5,00	-	-	11,70
					-		-	-	-	-	-
		Total	1 097,15	619,71	568,74	294,19	433,45	489,13	412,32	656,51	2 285,60
			Somme des engts		2 285,60	Somme des paiements					2 285,60

Les principaux engagements prévus en 2025 couvrent :

- pour l'opération DSABC, la commande des systèmes et munitions prévus de l'incrément 1 ;
- pour l'opération RMV FDA, des engagements liés au paiement des hausses économiques ;
- pour l'opération CINABRE : la poursuite des études pour le développement de contremesures médicales, la poursuite de la mise à hauteur des moyens d'expertise à distance et l'acquisition de systèmes de décontamination .

Le PEM MMC a été créé en 2024 en cours de gestion pour permettre notamment la commande de lots de munitions 40 mm pour les dotations initiales des patrouilleurs hauturiers et de bâtiments ravitailleurs de forces.

SOUS-ACTION

10.87 – Assurer la protection de l'homme - e-SAN

OPÉRATION : ASSURER LA PROTECTION DES FORCES ET DES SITES : E-SAN

NOM DES PEM : E-SAN, ISSAN

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

E-SAN

S'inscrivant dans les enjeux d'amélioration continue de la qualité du soutien médical en opérations, notamment pour les opérations qui se caractériseraient par un afflux massif de blessés dans les hypothèses d'engagement majeur ou de haute intensité, l'opération e-SAN a pour finalité d'améliorer la prise en charge sanitaire des militaires, en opération ou en situation d'isolement, d'optimiser l'organisation du soutien médical et de faire progresser la connaissance sur l'état de santé des militaires, en tout temps et en tout lieu.

L'opération e-SAN fait l'objet d'une démarche incrémentale pour sa réalisation.

Autre opération

La sous-action comprend également l'activité Infostructure soutien santé (ISSAN).

Cette opération visait à doter le SSA de solutions techniques contribuant à une meilleure prise en charge des militaires blessés ou malades, en opération ou en situation d'isolement et répondant aux besoins les plus prégnants du SSA en matière de numérisation de la chaîne santé. Ce besoin est désormais totalement pris en compte au sein du PEM e-SAN.

II – CIBLE

Les incréments 0 et 1 de l'opération e-SAN ont été lancés en réalisation respectivement en 2022 et en 2024 :

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
Nouvelle architecture sécurisée CTM	1	1	
Capacité CTM V2.1	1	1	

III - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

La maîtrise d'œuvre de la nouvelle architecture sécurisée du centre de téléexpertise médicale (CTM) est confiée à la société AIRBUS, celle du PMV CORTEX (produit minimum viable banque de données médicales) à la société CAPGEMINI et celle du PMV FISSA (produit minimum viable rapprochement des dossiers) à la société ENOVACOM.

IV - CALENDRIER - DATES CLES - ECHEANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
e-SAN	Lancement en réalisation de l'incrément 0	Octobre 2022	2022
e-SAN	Lancement en réalisation de l'incrément 1	Juillet 2024	2024

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
Nouvelle architecture sécurisée CTM (CTM V2)	Commandes	1				1
	Livraisons		1			1
Capacité CTM V2.1	Commandes		1			1
	Livraisons				1	1

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1 ^{tf} niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	e-SAN	-	-	-	6 596 549
	Total	-	-	-	6 596 549

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	e-SAN	15,39	-	15,39	8,70	6,69
	Total	15,39	-	15,39	8,70	6,69

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	Total
PEM	ACT	e-SAN	4,79			4,61	0,18	-	-	-	4,79
				5,20		0,59	4,14	0,48	-	-	5,20
					8,70		2,79	5,46	0,46	-	8,70
Total			4,79	5,20	8,70	5,20	7,10	5,93	0,46	0,00	18,69
			Somme des engts			Somme des paiements					18,69

Les principaux engagements prévus en 2025 couvrent :

- la poursuite des travaux nécessaires au déploiement de la nouvelle architecture CTM ;
- le soutien initial des réalisations de l'incrément 0 ;
- le rapprochement des dossiers médicaux et l'analyse des données de santé ;
- les études pour la préparation des incréments suivants.

SOUS-ACTION

10.88 – Assurer la sûreté des approches, la sécurité de l'Etat, de la nation et des citoyens - BALLASTIÈRES

OPÉRATION : BALLASTIÈRES**NOM DU PEM : BALLASTIÈRES****I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE****BALLASTIÈRES**

L'État s'est engagé à déstocker les poudres présentes sur le site des ballastières de Braqueville-Toulouse dans le but de mettre fin à l'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) associée.

L'opération BALLASTIÈRES a pour objet la réhabilitation de l'emprise des ballastières de Braqueville-Toulouse, en vue d'une remise ultérieure à la Direction de l'Immobilier de l'État.

II - CIBLE

La cible du programme sera définie lors de son lancement en réalisation.

III - Aspects industriels et commerciaux

L'organisation industrielle du programme sera définie lors de son lancement en réalisation.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - ÉCHÉANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

Le calendrier et l'échéancier du programme seront définis lors de leur lancement en réalisation.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1tf niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Réhabilitation ballastières Braqueville-Toulouse	-	7 200 000	7 200 000	6 689 459
Total		-	7 200 000	7 200 000	6 689 459

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

Sans objet

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total	
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027		
PEM	ACT	Réhabilitation ballastières Braqueville-Toulouse	0,06			0,06	-	-	-	-	-	0,06
				2,60		2,60	-	-	-	-	-	2,60
					7,20		7,20	-	-	-	-	7,20
Total			0,06	2,60	7,20	2,66	7,20	0,00	0,00	0,00	9,86	
			Somme des engts		9,86	Somme des paiements					9,86	

Les engagements 2025 couvrent principalement le lancement de la phase de réalisation.

SOUS-ACTION

10.89 – Assurer la protection des forces et des sites - LAD

OPÉRATION : LAD

NOM DU PEM : LAD

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

LAD (lutte anti-drones) :

Face à une menace qui se fait prégnante tant sur le territoire national qu'en opérations, l'opération Lutte anti-drones (LAD) vise à acquérir des moyens de lutte contre les micro et mini-drones (masse < 25 kg). Cette capacité incrémentale, destinée à protéger des sites sensibles en métropole et outre-mer ainsi que des forces en opérations, contribuera également à la protection des événements internationaux à venir sur le territoire national.

L'incrément 0, en complément des moyens existants ou en cours d'acquisition, vise prioritairement à fournir des moyens de lutte anti-drones au profit des dispositifs de sûreté aérienne mis en œuvre en métropole, ainsi qu'au profit des forces en opérations.

L'incrément 1 renforce substantiellement les moyens de lutte anti-drones dans ses différents aspects, en particulier la protection de site avec l'acquisition de systèmes PARADE (Protection déployAble modulaiRe Anti-DronEs), et participe à la contribution du ministère à l'enjeu de la protection de la Coupe du Monde de rugby 2023 et des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Lancé en réalisation par anticipation de l'incrément 2, l'incrément 2.1 répond à une urgence opérationnelle pour l'acquisition rapide de 3 effecteurs laser 2kW, de 3 systèmes de leurrage GNSS, de prestations de soutien et de mise en service.

Les futurs incréments permettront d'augmenter les capacités de protection et mettra l'accent sur la LAD en mobilité avec la poursuite de la montée en puissance des effecteurs laser.

II – CIBLE

Matériels	Initiale	Actuelle	Raison de la modification
LAD (Incrément 0) - Systèmes BASSALT	3	3	
LAD (Incrément 0) - Systèmes ARLAD Standard 1	4	4	
LAD (Incrément 0) – Fusils brouilleurs	50	50	
LAD (Incrément 1) – Fusils brouilleurs	100	100	
LAD (Incrément 1) – Mise à Hauteur Brouilleur MILAD	4	4	
LAD (Incrément 1) – Systèmes PARADE	6	6	
LAD (Incrément 1) – Moyens LAD Marine	3	3	
LAD (Incrément 1) – Prototype opérationnel de système LAD laser (L2AD)	1	1	
LAD (Incrément 2.1) – Effecteur laser 2 kW	3	3	Incrément 2.1 lancé en réalisation en juillet 2024
LAD (Incrément 2.1) – Systèmes de leurrage GNSS	3	3	Incrément 2.1 lancé en réalisation en juillet 2024

III - Aspects industriels et commerciaux

Pour l'incrément 0, les principaux maîtres d'œuvre sont CS Group pour MILAD et les systèmes ARLAD, Hologarde, filiale du Groupe ADP, pour les systèmes BASSALT.

L'incrément 1 s'appuie principalement sur le marché PARADE dont la maîtrise d'œuvre est assurée par le groupement Thales LAS - CS Group. Les fusils brouilleurs sont fournis par MC2 Technologies. Le développement du prototype opérationnel de système LAD laser est confié à CILAS.

L'incrément 2.1 s'appuie sur les maîtres d'œuvre CILAS pour les effecteurs laser et Safran Électronics & Defense pour les systèmes de leurrage GNSS.

Concernant les futurs incréments, la maîtrise d'œuvre industrielle sera précisée lors du lancement en réalisation.

IV - CALENDRIER - DATES CLÉS - éCHéANCIER COMMANDES-LIVRAISONS

4.1 - Calendrier

Opérations	Événements	Dates	Références initiales
Lutte anti-drones	Lancement en réalisation incrément 0	mars 2021	mars 2021
Lutte anti-drones	Lancement en réalisation incrément 1	avril 2022	avril 2022
Lutte anti-drones	Lancement en réalisation incrément 2.1	2024	juillet 2024

4.2 - Échéancier commandes-livraisons

Opérations	C/L	Avant 2024	2024	2025	Après 2025	Cible totale
Fusils brouilleurs	Commandes	150				*
	Livraisons	150				*
Systèmes PARADE	Commandes	6				*
	Livraisons	6				*
Moyens LAD Marine	Commandes			3 **		3
	Livraisons			3 **		3
Prototype opérationnel de système LAD laser (L2AD)	Commandes	1				1
	Livraisons		1			1
Effecteur laser 2 kW	Commandes		3			3
	Livraisons			3		3
Systèmes de leurrage GNSS	Commandes		3			3
	Livraisons		1	2		3

* La quantité sera confirmée au lancement en réalisation des futurs incréments.

** La commande des moyens LAD Marine est décalée à 2025 du fait de l'Opération d'Expérimentation Réactive Marine dont le résultat est intervenu à l'été 2024.

V – ASPECTS FINANCIERS

5.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1f niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Lutte anti-drones	-	-	-	89 936 701
	Total	-	-	-	89 936 701

5.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

TBF2 Niveau	Opérations	AEANE fin 2024	AE affectées 2025	Total AE	Engagement 2025	AEANE fin 2025
ACT	Lutte anti-drones	188,86	-	188,86	132,66	56,20
	Total	188,86	-	188,86	132,66	56,20

5.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	Total
PEM	ACT	Lutte anti-drones	22,80			19,41	3,39	-	-	-	22,80
				175,00		9,60	74,57	39,80	46,69	4,34	175,00
					132,66		18,84	36,64	55,56	21,63	132,66
Total			22,80	175,00	132,66	29,01	96,80	76,44	102,25	25,97	330,46
			Somme des engts			Somme des paiements			330,46		

Les principaux engagements 2025 correspondent à la commande des travaux de rénovation MILAD.

ACTION (0,6 %)**11 – Préparation et conduite des opérations d'armement**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	319 650 000	292 973 356	54 505 016	54 505 016
Dépenses de fonctionnement	219 874 400	202 128 511	54 505 016	54 505 016
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	219 874 400	202 128 511	54 505 016	54 505 016
Dépenses d'investissement	96 080 200	87 369 233	0	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	96 080 200	87 369 233	0	0
Dépenses d'intervention	3 695 400	3 475 612	0	0
Transferts aux autres collectivités	3 695 400	3 475 612	0	0
Total	319 650 000	292 973 356	54 505 016	54 505 016

SYNTHÈSE PAR OS ET PAR TITRE

TBF1t OS	AE (M€)					CP (M€)				
	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total	Titre 3	Titre 5	Titre 6	Titre 7	Total
AOP	17,85	-	-	-	17,85	15,16	-	-	-	15,16
EPA	114,14	81,64	3,70	-	199,48	105,20	74,07	3,48	-	182,74
FAS	73,89	7,61	-	-	81,50	64,96	7,64	-	-	72,60
INFRA	14,00	6,82	-	-	20,82	16,81	5,66	-	-	22,47
TOTAL	219,87	96,08	3,70	-	319,65	202,13	87,37	3,48	-	292,97

ÉCHÉANCIER DES PAIEMENTS ASSOCIÉS AUX ENGAGEMENTS PAR OPÉRATION STRATÉGIQUE (EN M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Engagements			Paiements					
	RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	Total
AOP	12,65			12,57	0,09	-	-	-	12,65
		17,77		6,01	7,40	4,10	-	0,26	17,77
			19,65		10,91	7,90	-	0,84	19,65
EPA	224,49			119,30	48,82	36,74	9,00	10,62	224,49
		167,29		54,29	65,84	44,62	-	2,54	167,29
			199,48		69,08	76,67	31,08	22,65	199,48
FAS	95,05			70,87	14,38	9,10	0,66	0,04	95,05
		112,95		42,25	45,18	17,87	4,00	3,65	112,95
			124,00		57,53	48,70	15,30	2,47	124,00
DHDB	11,67			5,86	2,00	3,00	-	0,81	11,67
		10,11		4,60	5,51	-	-	-	10,11
			10,21		2,70	5,00	2,00	0,51	10,21
INFRA	22,93	-	-	11,35	5,78	3,00	-	2,80	22,93
	-	23,18	-	1,35	11,75	8,00	-	2,08	23,18
	-	-	20,82	-	5,72	12,25	1,90	0,95	20,82
Total	366,78	331,29	374,16	328,44	352,70	276,94	63,94	50,22	1 072,23
	Somme des engts		1 072,23	Somme des paiements					1 072,23

SOUS-ACTION

11.89 – Fonctionnement et soutien DGA

CONTENU DE LA SOUS-ACTION

Cette sous-action regroupe les activités de fonctionnement de la direction générale de l'armement (DGA) et des services qui lui sont rattachés, en complément du soutien général assuré par le programme 212 « Soutien de la politique de défense » et par le programme 178 « Préparation et emploi des forces ».

DÉPENSES DE L'AGRÉGAT FONCTIONNEMENT

L'OS « activités opérationnelles » (AOP) recouvre les dépenses d'activité de la DGA, notamment les dépenses d'études et de recherche et celles relatives aux formations (essentiellement techniques).

L'OS « fonctionnement et activités spécifiques » (FAS) recouvre les dépenses de fonctionnement courant de la DGA, de déplacement de son personnel (réalisé dans le cadre de leur activité professionnelle au profit des programmes et opérations d'armement), de communication et de relations publiques, de charges locatives, d'énergies et fluides, d'entretien courant, ainsi que la subvention de fonctionnement de l'OCCAr (organisation conjointe de coopération en matière d'armement) et les dépenses relatives au soutien des industriels français dans les salons d'armement et pour l'aide à la promotion de matériels d'armement à l'étranger.

L'OS « dépenses hors dotation budgétaire » (DHDB) recouvre les dépenses réalisées pour fournir à un client public ou privé externe au ministère une prestation d'expertise ou d'essais. Elle est entièrement financée par des fonds de concours et attributions de produits.

Tableau des autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1tf niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
OB	Activité des personnels	-	16 010 000	16 010 000	13 387 464
OB	Essais et expérimentations	-	1 840 000	1 840 000	1 776 536
Sous-total AOP			17 850 000	17 850 000	15 164 000
OB	Communication et relations publiques	-	5 500 000	5 500 000	7 312 957
OB	Fonctionnement courant	-	29 670 000	29 670 000	27 233 580
OB	Soutien courant des structures	-	32 530 000	32 530 000	24 241 374
OB	Déplacement des personnels	-	4 740 000	4 740 000	4 765 463
OB	Subventions, transferts, taxes	-	5 100 000	5 100 000	5 111 184
OB	Promotion des exportations	-	2 560 000	2 560 000	2 457 171
OB	Mobilité personnels	-	1 400 000	1 400 000	1 474 380
Sous-total FAS			81 500 000	81 500 000	72 596 109
Total		-	99 350 000	99 350 000	87 760 109

Après une forte baisse en 2024 de 9 % en AE et 5 % en CP, les crédits prévus en 2025 augmentent de 15 % en AE et de 19 % en CP.

La hausse des autorisations d'engagements et des crédits de paiement sur le fonctionnement et le soutien résulte de la hausse du coût des facteurs (gardiennage, énergie, transports), ainsi que de la prise en compte du coût de fonctionnement de l'agence ministérielle pour l'intelligence artificielle de défense (AMIAD) sur l'OS FAS.

Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

Sans objet.

Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total	
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027		
AOP	OB	Activité des personnels	12,16			12,16	-	-	-	-	-	12,16
				16,17		5,31	6,50	4,10	-	0,26	16,17	
					17,81		9,97	7,00	-	0,84	17,81	
AOP	OB	Essais et expérimentations	0,49			0,40	0,09	-	-	-	-	0,49
				1,60		0,70	0,90	-	-	-	1,60	
					1,84		0,94	0,90	-	-	1,84	
FAS	OB	Communication et relations publiques	2,49			1,05	0,34	1,10	-	-	-	2,49
				5,10		1,00	4,10	-	-	-	5,10	
					5,50		3,00	2,50	-	-	5,50	
FAS	OB	Fonctionnement courant	20,44			15,30	4,10	1,00	-	0,04	20,44	
				27,08		13,32	9,60	4,16	-	-	27,08	
					29,67		14,01	15,31	0,30	0,05	29,67	
FAS	OB	Soutien courant des structures	68,68			51,63	9,40	7,00	0,66	-	68,68	
				54,83		7,13	26,34	13,71	4,00	3,65	54,83	
					60,53		17,41	25,70	15,00	2,42	60,53	
FAS	OB	Déplacement des personnels	0,04			0,04	-	-	-	-	0,04	
				15,33		14,00	1,33	-	-	-0,00	15,33	
					17,50		16,50	1,00	-	-	17,50	

FAS	OB	Subventions, transferts, taxes	1,45			1,45	-	-	-	-	1,45
				5,00		2,80	2,20	-	-	-	5,00
					5,10		3,00	2,10	-	-	5,10
FAS	OB	Promotion des exportations	1,91			1,37	0,55	-	-	-	1,91
				4,21		2,90	1,31	-	-	-	4,21
					4,30		2,41	1,89	-	-	4,30
FAS	OB	Mobilité personnels	0,03			0,03	-	-	-	-	0,03
				1,40		1,10	0,30	-	-	-	1,40
					1,40		1,20	0,20	-	-	1,40
DHDB	OB	Environnement des programmes d'armement	11,67			5,86	2,00	3,00	-	0,81	11,67
				10,11		4,60	5,51	-	-	-	10,11
					10,21		2,70	5,00	2,00	0,51	10,21
Total			119,37	140,83	153,86	142,15	145,70	95,66	21,96	8,58	414,05
			Somme des engts		414,05	Somme des paiements				414,05	

A titre indicatif, la répartition des fonds de concours et des attributions de produits attendus par opération budgétaire est la suivante :

TBF1n OS	Description	Prévisions de crédits 2025	
		AE	CP
AOP	Activité des personnels	1 800 000	1 800 000
FAS	Soutien courant des structures	28 000 000	28 000 000
FAS	Déplacement des personnels	12 760 000	12 760 000
FAS	Promotion des exportations	1 740 000	1 740 000
DHDB	Environnement des programmes d'armement	10 205 016	10 205 016
Total		54 505 016	54 505 016

SOUS-ACTION

11.90 – Investissements pour les opérations d'armement

OPÉRATION : ENVIRONNEMENT DES PROGRAMMES D'ARMEMENT

I - BESOINS OPÉRATIONNELS ET DESCRIPTION TECHNIQUE

Cette sous-action regroupe les activités visant à assurer la disponibilité des moyens d'expertise technique, d'évaluation et d'essais de la direction générale de l'armement (DGA) et leur juste adéquation aux besoins des opérations d'armement. Elle permet également d'acquérir des infrastructures et moyens génériques d'expertise et d'essais nécessaires à leur conduite.

Les opérations d'armement contribuent à l'acquisition des nouveaux moyens et à l'évolution des moyens pour ce qui leur est spécifique.

Par ailleurs, les évolutions de la réglementation en matière d'environnement et de SST imposent des efforts particuliers pour les installations classées (traitement des ICPE) et le traitement des déchets dangereux, de manière à respecter les échéances des plans nationaux en matière d'élimination.

La sous-action est composée de treize activités dont les principales sont :

- l'adaptation capacitaire des infrastructures d'essais et d'expertise ;
- le maintien en condition des infrastructures d'essais et d'expertise ;
- l'informatique scientifique et technique : cette activité comprend l'acquisition, la mise à hauteur et le maintien en condition opérationnelle de matériels et logiciels nécessaires aux travaux d'expertise, d'essais, de simulation et d'analyse technico-opérationnelle ;
- l'infogérance de l'informatique scientifique et technique ;
- l'architecture des systèmes d'information d'administration et de gestion : les investissements assurant la mise à disposition de réseaux informatiques et de serveurs efficaces tout en respectant les règles de sécurité ;
- la maintenance lourde des infrastructures des moyens opérationnels ;
- d'autres investissements de réalisation des infrastructures de capacités non technico-opérationnelles ;
 - EMPIRE/PROTINUM : évolution et entretien des réseaux et de leurs supervisions (NOC/SOC) des emprises de la DGA (hors Balard) ;
 - EMPIRE/SECPRO : mise à hauteur de la protection défense passive et active des emprises de la DGA (hors Balard).

Les principales structures bénéficiaires de cette sous action sont les centres d'expertise et d'essais de la DGA.

L'expertise technique de la DGA, ainsi que ses capacités d'essais, reposent sur des moyens humains et matériels répartis dans les 10 centres d'expertise et d'essais qui interviennent à tous les stades des programmes et opérations d'armement (des études préliminaires au retrait du service). Couvrant un large spectre de compétences, ils jouent un rôle essentiel dans la maîtrise des risques techniques et le suivi en service des matériels. Ces moyens contribuent également au soutien à l'exportation des programmes nationaux.

II - ASPECTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

La réalisation des opérations est assurée :

- par des industriels et PME-PMI du secteur privé (armement, BTP, mécanique, informatique, etc.) ;
- par d'autres organismes étatiques (service d'infrastructure de la défense [SID], direction départementale de l'équipement [DDE], direction de la maintenance aéronautique [DMAé], direction générale de la gendarmerie nationale [DGGN], direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'Information [DIRISI], etc.).

Les travaux d'entretien et de mises aux normes, qui représentent des opérations à flux, font généralement l'objet de marchés pluriannuels passés sur appels d'offres. Le maintien en condition opérationnelle des aéronefs d'essais fait l'objet de marchés industriels ou de contrats avec le SIAé, sous maîtrise d'ouvrage déléguée de la DMAé.

III – ASPECTS FINANCIERS

3.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

TBF1tf niveau	Libellé	Affectation sur TF	Engagement HTF	Total d'AE	CP
ACT	Évolution et entretien des moyens techniques	-	75 000 000	75 000 000	91 967 190
ACT	Infra : Adaptation capacitaire des infras essais-expertise	-	24 000 000	24 000 000	17 653 396
ACT	EMPIRE/PROTINUM - Évolution et entretien	-	20 000 000	20 000 000	13 625 439
ACT	Informatique scientifique et technique	-	18 900 000	18 900 000	14 530 486
ACT	Infogérance Informatique scientifique et technique	-	14 710 000	14 710 000	8 962 334
ACT	Architecture des SIAG	-	15 570 000	15 570 000	10 185 635
ACT	Évolution et entretien des réseaux techniques	-	-	-	-
ACT	Autres dépenses environnement programmes armement	-	1 000 000	1 000 000	1 310 270
ACT	Autres dépenses EPA - SE Gendarmerie	-	300 000	300 000	638 901
ACT	Infra : Maintien en condition des infras essais-expertise	-	30 000 000	30 000 000	23 869 384
ACT	Réaliser autres opérations adapt .au profit BdD	-	11 300 000	11 300 000	17 588 718
ACT	Réaliser la maintenance lourde des infrastructures	-	5 000 000	5 000 000	2 023 447
ACT	EMPIRE/SECPRO - Réaliser Adaptations BDD	-	4 520 000	4 520 000	2 858 047
Total		-	220 300 000	220 300 000	205 213 247

3.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

Sans objet

3.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027	
EPA	ACT	Évolution et entretien des moyens techniques	132,43			59,01	27,50	27,00	9,00	9,92	132,43
				70,00		18,00	30,05	21,00	-	0,95	70,00
					75,00		34,92	22,00	18,08	-	
EPA	ACT	Infra : Adaptation capacitaire des infras essais-expertise	27,69			14,47	8,25	4,50	-	0,47	27,69
				15,00		2,25	6,50	6,00	-	0,25	15,00
					24,00		3,00	3,50	5,00	12,50	
EPA	ACT	EMPIRE/PROTINUM - Évolution et entretien	17,01			11,57	2,20	3,00	-	0,24	17,01
				11,00		2,20	5,50	3,00	-	0,30	11,00
					20,00		6,00	5,00	5,00	4,00	
EPA	ACT	Informatique scientifique et technique	15,41			12,02	1,65	1,74	-	0,00	15,41
				26,99		16,49	6,66	3,00	-	0,84	26,99
					18,90		6,30	12,00	-	0,60	
EPA	ACT	Infogérance Informatique scientifique et technique	12,68			10,26	2,42	-	-	-	12,68
				11,00		0,50	4,88	5,62	-	-	11,00
					14,71		1,71	6,00	3,00	4,00	

EPA	ACT	Architecture des SIAG	3,35			3,01	0,34	-	-	-	3,35
				10,00		7,00	3,00	-	-	-	10,00
					15,57		6,90	8,67	-	-	15,57
EPA	ACT	Évolution et entretien des réseaux techniques	0,60			0,16	-	-	-	0,43	0,60
				-		-	-	-	-	-	-
					-		-	-	-	-	-
EPA	ACT	Autres dépenses environnement programmes armement	0,59			0,27	0,32	-	-	-	0,59
				1,00		0,80	0,20	-	-	-	1,00
					1,00		0,80	-	-	0,20	1,00
EPA	ACT	Autres dépenses EPA - SE Gendarmerie	0,49			0,15	0,34	-	-	-	0,49
				0,30		0,20	0,10	-	-	-	0,30
					0,30		0,20	-	-	0,10	0,30
EPA	ACT	Infra : Maintien en condition des infras essais-expertise	14,23			8,38	5,80	-	-	0,05	14,23
				22,00		6,85	8,95	6,00	-	0,20	22,00
					30,00		9,25	20,00	-	0,75	30,00
INFRA	ACT	Réaliser autres opérations adapt .au profit BdD	13,61			9,42	2,70	-	-	1,48	13,61
				20,83		1,10	11,15	8,00	-	0,58	20,83
					11,30		4,35	6,00	-	0,95	11,30
INFRA	ACT	Réaliser la maintenance lourde des infrastructures	3,02			0,81	1,34	-	-	0,87	3,02
				0,05		0,05	-	-	-	-	0,05
					5,00		0,75	4,25	-	-	5,00
INFRA	ACT	EMPIRE/SECPRO - Réaliser Adaptations BDD	6,30			1,11	1,74	3,00	-	0,45	6,30
				2,30		0,20	0,60	-	-	1,50	2,30
					4,52		0,62	2,00	1,90	-	4,52
Total			247,41	190,47	220,30	186,29	207,00	181,28	41,98	41,63	658,18
			Somme des engts		658,18	Somme des paiements				658,18	

Les principaux engagements prévus en 2025 couvrent :

- l'entretien des infrastructures et des réseaux techniques ;
- la poursuite de l'amélioration du niveau de sécurisation des réseaux informatiques ;
- la poursuite de l'accroissement des capacités d'expertise en cybersécurité et en intelligence artificielle ;
- l'entretien des équipements des réseaux informatiques, des équipements d'hébergement, de stockage et de sécurité, pour les besoins locaux des sites DGA et pour les deux centres d'hébergement nationaux de la DGA ;
- l'appui externalisé des fonctions d'opérateurs et prestations d'assistances au fonctionnement des réseaux numériques de la DGA (Infogérance) ;
- le maintien en condition opérationnelle, l'adaptation capacitaire et la mise aux normes des moyens d'essais de la DGA.

ACTION

12 – Parts étrangères et programmes civils

SOUS-ACTION

12.96 – Parts étrangères

Cette sous-action regroupe les financements étrangers pour les opérations co-financées avec la France. La part financée par la loi de finance initiale (LFI) est présentée dans les autres actions du programme.

De par sa nature, elle n'est pas dotée en LFI. Les crédits nécessaires sont mis en place en cours de gestion sur le programme « Équipement des forces » par les pays concernés. Les crédits transférés les années de gestion précédentes et non consommés sont reportés sur l'année suivante.

Elle contient actuellement les opérations :

- au profit de la Grande-Bretagne, de production et de modifications décidées en commission internationale de modification d'hélicoptères SA 330 Puma ;
- portant sur les dépenses financées par l'Allemagne dans le cadre de la création du centre de formation et d'entraînement de l'unité aérienne binationale franco-allemande C130J.

SOUS-ACTION

12.97 – Programmes civils

Cette sous-action regroupe les financements, hors délégation de gestion, issus d'autres programmes budgétaires nationaux hors mission Défense pour les opérations réalisées en partenariat avec ceux-ci. La part P146 financée par la LFI est présentée dans les autres actions du programme.

Par nature, cette sous-action n'est pas dotée en LFI. Les crédits nécessaires sont mis en place en cours de gestion sur le programme « Équipement des forces » par transferts de crédits entre programmes LOLF.

Cette sous-action regroupe principalement les dépenses au profit de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) et du secrétariat général pour la défense et la sécurité nationale (SGDSN) et de la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN).

Les besoins du SGDSN portent sur l'acquisition de produits de sécurité de haut niveau, dont les téléphones chiffrant nouvelle génération, les chiffreurs, les produits de sécurité et les MCO (maintien en condition opérationnelle) associés.

L'ANSSI (Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information) intervient dans le co-pilotage des projets et désigne un officier de programme pour l'interministériel.

ACTION

13 – Soutien à l'effort de défense de pays tiers

I – CONTENU DE L'ACTION

La présente action a été créée à la fin de l'année 2022. Elle couvre pour partie le dispositif de soutien à l'Ukraine, et porte en particulier le fonds de soutien dont les objectifs sont :

- de permettre à l'Ukraine d'acquérir en France des équipements ou des prestations de défense et de sécurité ;
- ou de financer l'acquisition d'équipements ou de prestations par l'État français au profit de l'Ukraine.

Ce dispositif permet de soutenir le partenaire sans obérer la capacité opérationnelle de l'armée française.

II - Aspects industriels et commerciaux

Sans objet

III – ASPECTS FINANCIERS

3.1 - Autorisations d'engagement et crédits de paiement année 2025 (en €)

Sans objet

3.2 – Tableau des autorisations d'engagements sur tranche fonctionnelle (en M€)

Sans objet

3.3 – Tableau des engagements et des paiements (en M€)

TBF3 Opérations stratégiques	Niveau	Opérations	Engagements			Paiements					Total	
			RàP à fin 2023	Eng 2024	Eng 2025	2024	2025	2026	2027	>2027		
FAS	OB	Dispositif de soutien à l'Ukraine	12,95			12,95	-	-	-	-	-	12,95
				200,00		200,00	-	-	-	-	-	200,00
					-		-	-	-	-	-	-
Total			12,95	200,00	0,00	212,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	212,95
			Somme des engts		212,95	Somme des paiements					212,95	

Pour l'année 2024, suite à l'amendement n° 199 adopté le 30 novembre 2023 dans le cadre du projet de finances de fin de gestion pour 2023, le fonds de soutien à l'Ukraine a été abondé à hauteur de 200 M€. Ce montant plafond figure dans l'Accord intergouvernemental (AIG) signé le 27 février 2024 et entré en vigueur le 9 juillet 2024 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement d'Ukraine, et relatif au don de la France en matière de défense et de sécurité pour 2024.

Les contrats signés et déclarés éligibles au remboursement au titre du fonds AIG portent notamment sur l'acquisition de munitions et le maintien en condition opérationnelle.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPERATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

Intitulé de l'opérateur	LFI 2024				PLF 2025						
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés			dont apprentis	sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés
CEA - DAM	1		4 942			1		5 143			
Total ETPT	1		4 942			1		5 143			

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

	ETPT
Emplois sous plafond 2024	
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2024	
Impact du schéma d'emplois 2025	70
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	131
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2025	
Rappel du schéma d'emplois 2025 en ETP	70

Depuis 2022, le programme P146 porte une partie des emplois sous plafond du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) en complément des emplois portés par le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ». A partir de 2025, il portera également les emplois sous plafond du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) qui concernent les activités de la direction de l'expertise nucléaire de défense (DEND), dont le personnel (131 ETPT) est transféré au CEA par la loi n° 2024-450 du 21 mai 2024 relative à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire.

Le schéma d'emplois du CEA porté par le P146 s'élève pour 2025 à +70 ETP. Le plafond d'emplois 2025 du CEA porté par le P146 s'élève ainsi en 2025 à 5 143 ETPT.